

## *Département de la Corrèze*

### **RECUEIL DES** **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL** **DU 26 NOVEMBRE 2021**

#### *Avertissement*

---

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département [www.correze.fr](http://www.correze.fr)

## SOMMAIRE

### Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2021.11.26/101	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021	p.4
CD.2021.11.26/102	CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021	p.19
CD.2021.11.26/103	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021	p.33
CD.2021.11.26/104	AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	p.40
CD.2021.11.26/105	ADMISSIONS EN NON VALEUR, CREANCES ETEINTES ET REMISES GRACIEUSES	p.50
CD.2021.11.26/106	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2021	p.58
CD.2021.11.26/107	PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	p.74
CD.2021.11.26/108	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2020.	p.79
CD.2021.11.26/109	MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)	p.312
CD.2021.11.26/110	MORATOIRE SUR L'EOLIEN EN CORREZE	p.321

### Commission de la Cohésion Sociale

CD.2021.11.26/201	PLAN AMBITION SANTE	p.326
CD.2021.11.26/202	POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION - BILAN DE L'AVENANT AU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2019/2021 - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) POUR LA PERIODE 2022/2024	p.353

CD.2021.11.26/203 SOUTIEN A LA REVALORISATION SALARIALE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE	p.499
CD.2021.11.26/204 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE	p.522
CD.2021.11.26/205 POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2022	p.541
CD.2021.11.26/206 ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS : DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022	p.572
CD.2021.11.26/207 COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2022	p.584

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021

#### RAPPORT

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Décision Modificative N° 1 pour l'exercice 2021. Moins perturbée par la crise sanitaire qu'en 2020 l'exécution budgétaire 2021 a été plus fidèle aux prévisions, il s'agit donc de la première et seule étape modificative de l'année.

Je rappelle que le vote du Budget est intervenu lors de la séance plénière du 23 avril dernier.

Ainsi, la modification du budget qui vous est présentée consiste en un ultime ajustement comptable de fin d'exercice portant sur un ensemble de mouvements réels seulement.

En effet pour la section de fonctionnement si le montant des dépenses et des recettes votées en volume permet de répondre globalement aux besoins des services, les crédits inscrits sur certains chapitres sont insuffisants quant à l'inverse d'autres chapitres sont excédentaires. Aussi la DM1 présentée ci-dessous comprend un abondement de crédits sur les chapitres concernés, pour un volume global de 894 396,40 € au moyen d'une réduction de crédits du même montant sur des chapitres excédentaires. Au global donc, le montant de la section de fonctionnement reste inchangé et les dépenses de fonctionnement sont par là même maîtrisées.

En outre, la section de fonctionnement prend en compte la régularisation comptable du rattachement 2019 et 2020 du reste à charge du Revenu de solidarité active soit 15,8 M€.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont constatées en hausse par rapport au montant inscrit au budget primitif, pour une somme couvrant le besoin de financement supplémentaire de 173 000 € correspondant à la prise en charge des intérêts de la dette du SDIS. Il s'agit là d'un transfert de crédits du fonctionnement vers l'investissement dans le cadre de la contribution annuelle du département.

## I- La section de fonctionnement :

### Les crédits excédentaires :

- chapitre 9356 pour -721 396,40 € relatifs à une baisse du RSA constatée tout au long de l'année 2021. Dans un contexte de crise sanitaire en début d'année et au vu de la forte hausse du RSA en 2020, le budget consacré au RSA en 2021 a été évalué prudemment dans une dynamique de croissance, or la sortie de crise a permis la reprise de l'emploi et donc une baisse significative du RSA.

- chapitre 931 (Sécurité) pour -133 000 € dont + 40 000 € relatifs à la dotation annuelle de fonctionnement pour les gendarmeries et -173 000 € de crédits de fonctionnement transférés ainsi en investissement pour la couverture des intérêts de la dette du SDIS. Il s'agit là d'un transfert de crédits en application des règles comptables possibles pour financer la dotation SDIS (9,2 M€ inscrits en fonctionnement au BP).

### Les besoins de crédits :

- chapitre 936 (Routes et Bâtiments techniques) pour 402 261 € :  
dont 260 000 € pour les routes (augmentations de prix : carburants +100k€, matières premières +120 k€ et dotation d'équipement des nouveaux arrivants +40 k€)  
dont 132 261 € de masse salariale en lien avec la Viabilité Hivernale  
dont 10 000 € de dotation annuelle pour l'entretien des bâtiments techniques.

- chapitre 939 (Laboratoire Qualyse et tourisme) pour 237 880 € :  
dont 76 680 € relatifs à la fusion LDA/ QUALYSE dans le cadre de l'avenant N°2 relatif à l'accompagnement au développement des tests de sérologie et PCR signé en 2020  
dont 161 200 € de dotation annuelle de fonctionnement dans le cadre du contentieux relatif à l'aire de Vitrac pour lequel nous pourrions être amenés à régler les dépenses de mise aux normes des bâtiments.

- chapitre 941 pour 98 595 € relatifs à une augmentation du prélèvement du fonds de péréquation globalisé des DMTO.

- chapitre 934 pour 115 660 € relatifs à une demande de subvention supplémentaire pour le Centre Départemental de Santé en lien avec l'ouverture de nouveaux centres d'ici la fin de l'année, afin de porter cette subvention à hauteur de 446 460 €. (le montant de la subvention votée au BP est de 300 000 €. La différence correspond à des crédits de paiements disponibles). À noter que la subvention d'investissement ne sera pas versée en totalité (5 000 € versés / 95 000 € votés).

Dans le cadre du Revenu de solidarité active (Rsa), le reste à charge 2019 (6,635 M€) et 2020 (9,152 M€), soit un total de **15,787 M€** sont rattachés à l'exercice 2021 suite au refus de la Caisse des Dépôts et Consignations de consigner les montants non versés à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole. Ces rattachements ne sont pas conformes à l'instruction comptable puisque le service fait est effectué et la facture nous est parvenue.

Ainsi, pour pouvoir continuer à effectuer ces rattachements concernant ces exercices, une dérogation devrait être accordée par la Direction Départementale des Finances Publiques au payeur Départemental. Afin d'avoir une meilleure conformité comptable, Il est donc proposé de solder ces rattachements. Cette recette obtenue permet d'inscrire la dépense correspondante en provisions.

Le reste à charge constaté pour cet exercice comptable en cours sera rattaché à l'exercice 2021.

Synthèse :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2021 - CREDITS NOUVEAUX
<b>DIRECTION GENERALE</b>			
	<b>BUDGET COMPTABILITE</b>		<b>15 789 559,10</b>
FON11998P051	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	931	-173 000,00
FON92017P069	FUSION LDA / QUALYSE	939	76 680,00
FON01998P075	IMPOSITION INDIRECTE : fonds globalisé	941	98 595,00
FON02009P017	PROVISIONS COMPTABLES	945	15 787 284,10
	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		<b>132 261,40</b>
		936	132 261,40
	<b>TOTAL :</b>		<b>15 921 820,50</b>
<b>COHESION TERRITORIALE</b>			
	<b>BÂTIMENTS</b>		<b>211 200,00</b>
FON02006P040	DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GENERAUX	931	40 000,00
		936	10 000,00
		939	161 200,00
	<b>ROUTES</b>		<b>260 000,00</b>
FON52018P013	MAINTENANCE MATERIEL ET VÊTEMENTS EPI - Non assujetti	936	260 000,00
	<b>TOTAL :</b>		<b>471 200,00</b>
<b>COHESION SOCIALE</b>			
	<b>AMBITION SANTE</b>		<b>115 660,00</b>
FON42019P007	SUBVENTION CENTRE DE SANTE	934	115 660,00
	<b>INSERTION</b>		<b>-721 396,40</b>
FON52009P016	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	9356	-721 396,40
	<b>TOTAL :</b>		<b>-605 736,40</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>			<b>15 787 284,10</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2021 - CREDITS NOUVEAUX
<b>COHESION SOCIALE</b>			
	<b>INSERTION</b>		<b>15 787 284,10</b>
FON52009P016	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	9356	15 787 284,10
	<b>TOTAL :</b>		<b>15 787 284,10</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>			<b>15 787 284,10</b>

Évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Prévus
930	Chapitre	SERVICES GENERAUX	18 607 734,25	-
931	Chapitre	SECURITE	10 165 000,00	- 133 000,00
932	Chapitre	ENSEIGNEMENT	14 156 266,00	-
933	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 464 004,75	-
934	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	2 370 884,00	115 660,00
935	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	101 689 408,00	-
9354	Chapitre	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-
9355	Chapitre	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	28 500 000,00	-
9356	Chapitre	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	23 951 334,00	- 721 396,40
936	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	19 222 059,00	402 261,40
937	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 522 207,00	-
938	Chapitre	TRANSPORTS	6 091 349,00	-
939	Chapitre	DEVELOPPEMENT	4 088 207,00	237 880,00
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	1 700 000,00	98 595,00
943	Chapitre	Opérations financières	6 801 000,00	-
944	Chapitre	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	255 534,00	-
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	550 000,00	15 787 284,10
946	Chapitre	Transfert entre les sections	33 885 398,16	-
952	Chapitre	DEPENSES IMPREVUES (Section de Fonctionnement)	3 000 000,00	-
953	Chapitre	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Section de fonctionnement)	59 526 299,29	-
Total			346 546 684,45	-

Évolution des recettes de fonctionnement par chapitre :

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Prévus
002	Chapitre	Résultat de fonctionnement reporté	49 330 293,29	-
930	Chapitre	SERVICES GENERAUX	3 715 515,25	-
931	Chapitre	SECURITE	940 080,00	-
932	Chapitre	ENSEIGNEMENT	709 000,00	-
933	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	378 448,00	-
934	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	60 000,00	-
935	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	18 613 247,75	-
9354	Chapitre	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-
9355	Chapitre	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	11 827 945,00	-
9356	Chapitre	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	12 581 174,00	15 787 284,10
936	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 455 659,00	-
937	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 387 196,00	-
938	Chapitre	TRANSPORTS	-	-
939	Chapitre	DEVELOPPEMENT	13 100,00	-
940	Chapitre	Impositions directes	108 395 922,00	-
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	66 542 532,00	-
942	Chapitre	Dotations et participations	65 891 174,00	-
943	Chapitre	Opérations financières	-	-
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	-	-
946	Chapitre	Transfert entre les sections	4 705 398,16	-
<b>Total</b>			346 546 684,45	-

II- La section d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement est proposé en augmentation de + 173 000 € par abondement des recettes d'investissement d'autant, en lien avec un montant de recettes DORSAL et FCTVA perçues, supérieures aux montants inscrits au BP.

### Recettes supplémentaires :

- chapitre 917 : une recette supplémentaire de + 166 000 € relative à un remboursement de subvention par DORSAL (montant versé supérieur au montant des travaux exécutés).
- chapitre 922 : le montant du FCTVA perçu en 2021 est supérieur au montant inscrit au BP, + 7 000 € sont proposés pour équilibrer cette DM.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2021 - CREDITS NOUVEAUX
	<b>TRES HAUT DEBIT</b>		<b>166 000,00</b>
FON72015P045	DORSAL/SDAN Pilote	917	166 000,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>166 000,00</b>
<b>DIRECTION GENERALE</b>			
	<b>BUDGET COMPTABILITE</b>		<b>7 000,00</b>
FON02017P001	FCTVA	922	7 000,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>7 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>173 000,00</b>

### Les besoins de crédits :

- chapitre 911 pour prendre en charge le montant des intérêts de la dette du SDIS (173 000 €), par une réduction d'autant de la dotation inscrite en fonctionnement.
- chapitres 916 -913 -912 : il s'agit d'ajustements de crédits pour le service aides aux communes afin de répondre aux demandes de versements de subventions, sans conséquence budgétaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2021 - CREDITS NOUVEAUX
<b>DIRECTION GENERALE</b>			
	<b>BUDGET COMPTABILITE</b>		<b>173 000,00</b>
FON11998P051	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	911	173 000,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>173 000,00</b>
<b>COHESION TERRITORIALE</b>			
	<b>AIDES AUX COMMUNES</b>		<b>0,00</b>
FON72018P028	EAU ET ASSAINISSEMENT / 2018-2021	916	-100 000,00
FON72018P029	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE	913	200 000,00
		912	-100 000,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>173 000,00</b>

Évolution des recettes d'investissement par chapitre :

Libellé	Description	CP Voté BP 2021	CP Voté reports	CP Prévus DM
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
900	SERVICES GENERAUX	-	-	-
902	ENSEIGNEMENT	1 354 267,00	-	-
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	-	-	-
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	900 000,00	-	-
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5 219 526,00	-	166 000,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	-	-	-
919	DEVELOPPEMENT	-	-	-
922	Dotations et participations	2 900 000,00	-	7 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	52 920 590,87	11 925 000,04	-
925	Opérations patrimoniales	7 233 780,31	-	-
926	Transferts entre les sections	33 885 398,16	-	-
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Section d'investissement)	59 526 299,29	-	-
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (Section d'investissement)	256 000,00	-	-
	<b>Total</b>	<b>164 195 861,63</b>	<b>11 925 000,04</b>	<b>173 000,00</b>

Le montant des recettes d'investissement est proposé en augmentation de +173 000 €, il s'agit de recettes supplémentaires déjà encaissées.

Évolution des dépenses d'investissement par chapitre :

Libellé	Description	CP Voté BP 2021	CP Voté reports	CP Prévus DM1
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 366 479,79	-	-
900	SERVICES GENERAUX	3 829 000,00	-	-
901	SECURITE	90 000,00	-	-
902	ENSEIGNEMENT	3 926 600,00	-	-
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 649 500,00	-	-
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	210 000,00	-	-
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9054 et hors RSA 9056)	431 000,00	-	-
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	34 055 437,39	7 203 711,08	-
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 714 313,90	-	-
909	DEVELOPPEMENT	237 888,00	-	-
911	SECURITE	112 009,00	-	173 000,00
912	ENSEIGNEMENT	1 503 152,32	-	100 000,00
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 325 170,00	-	200 000,00
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	95 000,00	-	-
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9154 et hors RSA 9156)	10 000,00	-	-
9156	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	32 000,00	-	-
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	5 833 566,71	-	100 000,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 033 103,00	-	-
919	DEVELOPPEMENT	1 550 168,97	-	-
923	Dettes et autres opérations financières	60 548 583,00	8 425 000,04	-
925	Opérations patrimoniales	7 233 780,31	-	-
926	Transferts entre les sections	4 705 398,16	-	-
	<b>Total</b>	<b>160 492 150,55</b>	<b>15 628 711,12</b>	<b>173 000,00</b>

La dépense supplémentaire soumise au vote relève ainsi d'une écriture comptable visant la réduction des charges de fonctionnement de ce même montant.

A noter également la régularisation non budgétaire des écritures d'étalement de charges COVID.

### III- Équilibre des sections :

<b><u>EQUILIBRE</u></b>				
		Mts budgétaires	Mts réels	Mts d'ordre
<b>INVESTISSEMENT</b>	RECETTES	<b>173 000,00</b>	173 000,00	0,00
	DEPENSES	<b>173 000,00</b>	173 000,00	0,00
	EQUILIBRE	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	RECETTES	<b>15 787 284,10</b>	15 787 284,10	0,00
	DEPENSES	<b>15 787 284,10</b>	15 787 284,10	0,00
	EQUILIBRE	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	RECETTES	<b>15 960 284,10</b>	<b>15 960 284,10</b>	<b>0,00</b>
	DEPENSES	<b>15 960 284,10</b>	<b>15 960 284,10</b>	<b>0,00</b>
	EQUILIBRE	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### IV- Création et révision des autorisations de programme et d'engagements :

Il est proposé pour le service Habitat :

- d'abonder l'AP Maintien à domicile 2021 de + 80 000 € car il est constaté une recrudescence des demandes de subvention sur ce dispositif qui peut s'expliquer par les nouvelles opérations publiques d'amélioration de l'habitat notamment celle de Tulle Agglo,
- de maintenir l'AP Maintien à domicile 2020 à 150 000 € correspondant au montant initialement voté (montant porté à 153 000 € suite à une erreur technique),
- d'abonder l'AP aide à la pierre de + 300 000 € afin de la passer de 1,5 M€ à 1,8 M€. En effet le nombre de dossiers subventionnés, tous dispositifs aide à la pierre confondus est en augmentation,
- de voter une AE de 70 000 € dans le cadre de la convention d'études relative au PDALHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), en lien avec l'étude bilan à financer dans le cadre de la fin de l'actuel plan au 31/12/21 et du lancement du prochain plan.

Il est également proposé pour le service Transition écologique :

- au vu des demandes de subventions de financement d'associations agricoles le montant de l'AE paraît insuffisant, aussi il est souhaitable de l'augmenter de 100 000 € ;
- de voter une AP de 200 000 € pour financer l'étude prospective sur les ressources en eau et le stockage sur le territoire de la Corrèze.

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2021	Total AP/AE
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2020 D 2018P036E09	153 000	-3 000	150 000
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2021 D 2018P036E010	120 000	80 000	200 000
HABITAT	AP	AIDE A LA PIERRE / 2021 D 2018P037E11	1 500 000	300 000	1 800 000
HABITAT	AE	ETUDES BILAN PDALHPD / D	0	70 000	70 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2019 D 1998P001E123	100 000	100 000	200 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	ETUDE PROSPECTIVES RESSOURCES EN EAU ET STOCKAGE 2007P031E58	0	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 873 000,00</b>	<b>747 000,00</b>	<b>2 620 000,00</b>

### V- Clôture des autorisations de programme et d'engagements :

Un travail important d'identification des opérations terminées fait apparaître des AP/AE qui ne sont plus utilisées par les services. Il convient de procéder à la clôture de ces enveloppes (23 AP et 8 AE).

La liste ci-dessous fait apparaître, pour chaque AP/AE, le montant non utilisé dans la colonne "Solde" pour atteindre un montant total de 17,2 M€.

CDR	ENVELOPPE	Libellé	Mt Voté	TOTAL REALISATION	SOLDE
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	AMENAGEMENT FONCIER 2012/D	335 000,00	257 454,78	77 545,22
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	SOUTIEN AUX ACTI AGRI /2011 D	700 000,00	631 308,43	68 691,57
BATIMENTS	AE	ASSAINISSEMENT 2017-2020 / D	100 000,00	73 654,18	26 345,82
BATIMENTS	AE	CHAUFFAGE COLLEGES 2006-2015 D	1 445 600,00	1 272 728,35	172 871,65
BATIMENTS	AE	CONTROLE OBLIGATOIRE / 17-20 D	137 056,71	116 588,03	20 468,68
BATIMENTS	AE	ENTRETIEN ESPACES VERTS/17-20D	371 012,80	355 131,07	15 881,73
BATIMENTS	AP	EQUIPEMENTS CUISINES 18-21	300 000,00	259 307,40	40 692,60
BATIMENTS	AP	INV.COLLEGES 2018	915 000,00	667 450,74	247 549,26
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES 2017	661 000,00	563 081,91	97 918,09
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2014 D	950 500,00	865 940,75	84 559,25
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2015 D	1 856 020,00	1 525 071,06	330 948,94
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2016 D	5 338 500,00	1 115 623,71	4 222 876,29
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX/17-20 D	3 120 000,00	1 609 614,73	1 510 385,27
BATIMENTS	AE	VERIF PORTES,PORTAILS /17-19	110 000,00	36 716,66	73 283,34
ROUTES	AP	AMENAG. DE BOURG / 2019-2020 D	3 520 000,00	1 268 308,30	2 251 691,70
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS DE SECURITE 2018	1 060 000,00	881 133,08	178 866,92
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAU 2	750 000,00	711 348,74	38 651,26
ROUTES	AP	ASSURANCES D.A.B / 16-20 D	299 616,42	296 574,89	3 041,53
ROUTES	AP	ASSURANCES FLOTTE AUTO/16-20 D	958 365,74	956 421,62	1 944,12
ROUTES	AP	ASSURANCES STATUT /16-20 D	448 241,18	442 742,61	5 498,57
ROUTES	AP	ELAGAGE-2021/D	1 500 000,00	-	1 500 000,00
ROUTES	AP	MATERIEL ROULANT & OUTI. 2021	4 000 000,00	-	4 000 000,00
ROUTES	AP	MATERIEL TECHNIQUE 2020-2023/D	120 000,00	-	120 000,00
ROUTES	AP	2016- AMENAGEMENTS DE BOURG	897 000,00	779 741,84	117 258,16
ROUTES	AP	2017-AMENAGEMENTS DE BOURG	800 000,00	679 451,60	120 548,40
ROUTES	AP	2018-AMENAGEMENTS DE BOURG	1 000 000,00	525 232,77	474 767,23
Z-TRANSPORT	AE	LIGNES REGULIERES/ 2012-2015 D	3 240 467,92	3 240 467,05	0,87
Z-TRANSPORTS	AE	2014 - SCOLAIRES HANDICAPES	5 800 000,00	4 993 658,00	806 342,00
AAC	AP	MULTIPLES RURAUX PLATEFORMES 2014	600 000,00	355 721,00	244 279,00
AAC	AP	RECETTE -Annulat°-Solde Sub 2015	26 306,80	60 050,80	- 33 744,00
AAC	AP	PAYS INV./2011-2013 D	3 500 000,00	3 084 007,19	415 992,81
<b>total</b>			<b>44 859 687,57</b>	<b>27 624 531,29</b>	<b>17 235 156,28</b>

Tels sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance avant de soumettre à votre délibération cette Décision Modificative n°1.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/101 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est votée par chapitre, par section et globalement, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal du Département pour l'exercice 2021, conformément au document budgétaire joint.

Le Conseil Départemental, réuni en séance, décide d'approuver la Décision Modificative n° 1 dont les recettes et les dépenses s'élèvent en mouvements budgétaires à **15 960 284 ,10 €** répartis en équilibre ainsi :

- **Section de fonctionnement :**

Dont opérations réelles :

Recettes réelles : 15 787 284,10 €

Dépenses réelles : 15 787 284,10 €

Dont opérations d'ordre :

Recettes d'ordre : 0,00 €

Dépenses d'ordre : 0,00 €

● **Section d'investissement :**

Dont opérations réelles :	
Recettes réelles :	173 000,00 €
Dépenses réelles :	173 000,00 €
Dont opérations d'ordre :	
Recettes d'ordre :	0,00 €
Dépenses d'ordre :	0,00 €

**Article 2** : Est approuvée l'attribution d'une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de **173 000 €**, destinée au financement des charges de la dette dans le cadre de la contribution financière du Département pour l'année 2021, fixée dans la convention quadriennale 2018/2021.

**Article 3** : La subvention de fonctionnement du **Centre Départemental de Santé**, votée lors au Budget Primitif 2021 à 300 000 € est portée à **446 460 €**. La subvention d'investissement votée à 95 000 € est ramenée à **5 000 €**.

**Article 4** : Le montant définitif des charges de la COVID 19, étalé sur 5 ans, s'élevant à **4 235 847,23 €**, il convient de régulariser les écritures comptables effectuées sur l'exercice 2020 (montant alors estimé à 4,4 M€).

En conformité avec les préconisations du Conseil de Normalisation des Comptes Publics, la régularisation doit intervenir par des écritures d'ordre non budgétaires qui seront passées par le Comptable de la Collectivité selon le schéma ci-après :

◇ Transfert de charges à tort : Débit du compte 1068 par le Crédit du compte 4815 à hauteur de **164 152,77 €**

◇ Amortissement à tort : Débit du compte 4815 par le Crédit du compte 1068 à hauteur de **32 830,55 €**.

Ces corrections en situation nette sont ainsi sans impact sur le résultat de la gestion 2021 à intervenir.

**Article 5** : Pour les 4 années d'étalement restantes des charges COVID, l'écriture annuelle d'amortissement s'élèvera à **847 169,45 €** avec ajustement des centimes à valoir sur la dernière annuité.

**Article 6** : Est décidée une provision de **15 787 284,10 €** correspondant au **reste à charge 2019 et 2020 du Revenu de solidarité active (Rsa)**.

**Article 7** : En 2014, 3 titres émis au nom du tiers DEZILLIE Joris (T2014-2326 de 13,99 €, T2014-1408 de 6,26 € et T2014-1238 de 92,23 €) ont été comptabilisés au compte 2748 « Autres prêts – Avances remboursables » pour un montant total de 112,48 €.

C'est à tort qu'ils ont été titrés sur cette imputation alors que les recettes concernaient en réalité une dette de fonctionnement auprès du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Il convient donc, conformément aux préconisations du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) dans son avis 2012-05 du 18 octobre 2012 repris par la note DGCL/DGFIP du 12 juin 2014, de régulariser l'anomalie constatée en situation nette par une opération d'ordre non budgétaire : Débit compte 2748/Crédit compte 1021 pour 112,48 €.

**Article 8** : Le Conseil Départemental décide d'approuver la création et la révision des Autorisations de Programme et d'Engagement selon le tableau ci-dessous :

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2021	Total AP/AE
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2020 D 2018P036E09	153 000	-3 000	150 000
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2021 D 2018P036E010	120 000	80 000	200 000
HABITAT	AP	AIDE A LA PIERRE / 2021 D 2018P037E11	1 500 000	300 000	1 800 000
HABITAT	AE	ETUDES BILAN PDALHPD / D	0	70 000	70 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2019 D 1998P001E123	100 000	100 000	200 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	ETUDE PROSPECTIVES RESSOURCES EN EAU ET STOCKAGE 2007P031E58	0	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 873 000,00</b>	<b>747 000,00</b>	<b>2 620 000,00</b>

**Article 9** : Sont clôturées les Autorisations de Programme et d'Engagement suivantes :

CDR	ENVELOPPE	Libellé	Mt Voté	TOTAL REALISATION	SOLDE
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	AMENAGEMENT FONCIER 2012/D	335 000,00	257 454,78	77 545,22
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	SOUTIEN AUX ACTI AGRI /2011 D	700 000,00	631 308,43	68 691,57
BATIMENTS	AE	ASSAINISSEMENT 2017-2020 / D	100 000,00	73 654,18	26 345,82
BATIMENTS	AE	CHAUFFAGE COLLEGES 2006-2015 D	1 445 600,00	1 272 728,35	172 871,65
BATIMENTS	AE	CONTROLE OBLIGATOIRE / 17-20 D	137 056,71	116 588,03	20 468,68
BATIMENTS	AE	ENTRETIEN ESPACES VERTS/17-20D	371 012,80	355 131,07	15 881,73
BATIMENTS	AP	EQUIPEMENTS CUISINES 18-21	300 000,00	259 307,40	40 692,60
BATIMENTS	AP	INV.COLLEGES 2018	915 000,00	667 450,74	247 549,26
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES 2017	661 000,00	563 081,91	97 918,09
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2014 D	950 500,00	865 940,75	84 559,25
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2015 D	1 856 020,00	1 525 071,06	330 948,94
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT COLLEGES/2016 D	5 338 500,00	1 115 623,71	4 222 876,29
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX/17-20 D	3 120 000,00	1 609 614,73	1 510 385,27
BATIMENTS	AE	VERIF PORTES,PORTAILS /17-19	110 000,00	36 716,66	73 283,34
ROUTES	AP	AMENAG. DE BOURG / 2019-2020 D	3 520 000,00	1 268 308,30	2 251 691,70
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS DE SECURITE 2018	1 060 000,00	881 133,08	178 866,92
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAU 2	750 000,00	711 348,74	38 651,26
ROUTES	AP	ASSURANCES D.A.B / 16-20 D	299 616,42	296 574,89	3 041,53
ROUTES	AP	ASSURANCES FLOTTE AUTO/16-20 D	958 365,74	956 421,62	1 944,12
ROUTES	AP	ASSURANCES STATUT /16-20 D	448 241,18	442 742,61	5 498,57
ROUTES	AP	ELAGAGE-2021/D	1 500 000,00	-	1 500 000,00
ROUTES	AP	MATERIEL ROULANT & OUTI. 2021	4 000 000,00	-	4 000 000,00
ROUTES	AP	MATERIEL TECHNIQUE 2020-2023/D	120 000,00	-	120 000,00
ROUTES	AP	2016- AMENAGEMENTS DE BOURG	897 000,00	779 741,84	117 258,16
ROUTES	AP	2017-AMENAGEMENTS DE BOURG	800 000,00	679 451,60	120 548,40
ROUTES	AP	2018-AMENAGEMENTS DE BOURG	1 000 000,00	525 232,77	474 767,23
Z-TRANSPORT	AE	LIGNES REGULIERES/ 2012-2015 D	3 240 467,92	3 240 467,05	0,87
Z-TRANSPORTS	AE	2014 - SCOLAIRES HANDICAPES	5 800 000,00	4 993 658,00	806 342,00
AAC	AP	MULTIPLES RURAUX PLATEFORMES 2014	600 000,00	355 721,00	244 279,00
AAC	AP	RECETTE -Annulat°-Solde Sub 2015	26 306,80	60 050,80	- 33 744,00
AAC	AP	PAYS INV./2011-2013 D	3 500 000,00	3 084 007,19	415 992,81
<b>total</b>			<b>44 859 687,57</b>	<b>27 624 531,29</b>	<b>17 235 156,28</b>

**Article 10** : Dans le cadre de la mise en place d'une gestion optimale du patrimoine, il a été procédé à une mise à jour complète des différentes durées d'amortissement telles que figurant dans le tableau ci-dessous. Cet article annule et remplace la précédente délibération prise lors de l'adoption du BP 2020.

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DU DEPARTEMENT**

CATEGORIE DE BIENS (Procédure d'amortissement linéaire)	DUREES D'AMORTISSEMENT	Imputations Nomenclature M52	Imputations Nomenclature M22
<b>Subventions d'équipement reçues</b>			
Reprise des subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables	durée de l'amortissement du bien subventionné = même durée que les immobilisations financées	131	131
Reprise des fonds affectés à l'équipement amortissable	durée de l'amortissement du bien subventionné = même durée que les immobilisations financées	133	/
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	2031-2033	2031-2033
Frais de recherche et de développement en cas de réussite	5 ans	2032	2032
Frais de recherche et de développement en cas d'échec	1 ans	2032	2032
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel et études	5 ans	204	/
Subventions d'équipement versées finançant des bâtiments et installations	30 ans	204	/
Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	204	/
Concessions et droits similaires	5 ans	2051	205
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	208	208
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Bâtiments (hors bâtiments scolaires)	30 ans	2131 (hors 21312)-2132-21731 (hors 217312)-21738-2231 (hors 22312)-2232-	2131-2231
Bâtiments scolaires	25 ans	21312-217312-22312	/
Installations générales, agencements et aménagements de bâtiments	15 ans	2135-21735-2235	2135-2235
Terrains (hors terrains de gisement)	non amortissable	211 (hors 2114)-2171 (hors 21714)-221 (hors 2214)	211-221
Terrains de gisement	15 ans	2114-21714-2214	211-221
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans	2121-21721-2221	212-222
Autres agencements et aménagements de terrains	non amortissable	2128-21728-2228	212-222
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	2181-2281	2181-2281
Matériel de transport - véhicules légers (inférieur à 3,5 tonnes)	7 ans	2182-21782-2282	2182-2282
Matériel de transport - camions (supérieur à 3,5 tonnes)	15 ans	2182-21782-2282	2182-2282
Matériel de transport - vélos	5 ans	2182-21782-2282	2182-2282
Matériel de transport - véhicules d'occasion légers (inférieur à 3,5 tonnes)	3 ans	2182-21782-2282	2182-2282
Matériel de transport - véhicules d'occasion camions (supérieur à 3,5 tonnes)	10 ans	2182-21782-2282	2182-2282
Matériel informatique	5 ans	21831-21838-217831-217838-22831-22838	2183-2283
Matériel de bureau et mobilier	10 ans	21841-21848-217841-217848-22841-22848	2183-2184-2283-2284
Matériel de téléphonie	5 ans	2185-21785-2285	2183-2283
Autres immobilisations corporelles	5 ans	2188-21788-2288	2188-2288
Constructions sur sol d'autrui - bâtiments non scolaires	30 ans	214-2174-224	2141-2241
Constructions sur sol d'autrui - bâtiments scolaires	25 ans	214-2174-224	/
Constructions sur sol d'autrui - agencements, aménagements, installations	15 ans	214-2174-224	2145-2245
Réseaux de voirie	non amortissable	2151-21751-2251	/
Installations de voirie	non amortissable	2152-21752-2252	/
Réseaux divers (câblés, électriques, autres)	12 ans	2153-21753-2253	/
Matériel technique scolaire	5 ans	2157-2158-21757-21758-2257-2258	/
Installations, matériel et outillage techniques	10 ans	2157-2158-21757-21758-2257-2258	215-225
Petits matériels et outillages techniques	5 ans	2157-21757-2257	215-225
Collections et œuvres d'art	non amortissable	216-2176-226	216-226

Montant unitaire en dessous duquel les immobilisations de faible valeur ou de consommation rapide s'amortissent sur 1 an : **800 €**

Les biens de faible valeur (BFV), de même nature et acquis au cours d'un même exercice, sont amortis sur un an et seront affectés d'un même numéro d'inventaire.

Par mesure de simplification, sur décision de l'assemblée délibérante, ces biens seront sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils auront été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Par contre, ces biens seront conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

Typologie des éléments de patrimoine (hors BFV) qui pourront être sortis de l'inventaire comptable après amortissement (sur décision de la Commission Permanente) :

- les frais d'études non suivis de réalisation,
- les frais d'insertion non suivis de réalisation,
- les subventions d'équipement versées (compte 204).

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 8 décembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°019-221927205-20211208-CD2021-DM1\_DPT-BF

Affiché le : 8 décembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021

#### RAPPORT

---

Dans le cadre de ses missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation, au titre de la protection de l'Enfance, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C.D.E.F.), fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Au cours de l'année 2021, l'activité consacrée à l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) ne correspond plus qu'à 4,22 % de l'activité totale du pôle accueil mineurs contre 5,5% en 2020. Depuis la mise en œuvre des dispositifs d'accueil de Don Bosco et de l'ASEAC, cette activité est désormais très à la marge pour le CDEF et ne concerne que des accueils de moins d'un mois (en amont d'une réorientation sur les dispositifs existants) ou des accueils très spécifiques de jeunes ne remplissant pas les conditions d'accès aux dispositifs précités pour des questions d'âge ou de handicap.

Ainsi le CDEF s'est recentré sur ses missions d'accueil inconditionnel d'urgence.

On relève donc jusqu'au 30 septembre 2021 plus d'accueils d'une durée inférieure à 90 jours :

- 33 sur les 48 jeunes accueillis,
- 6 sur 11 personnes sur le pôle accueil familial.

En revanche, on observe une augmentation notable de la durée de séjour pour des jeunes dont les situations sont complexes et pour lesquels il est difficile de trouver des solutions ailleurs.

Pour ces jeunes, la durée de séjour dépasse le plus souvent les 3 mois, et certains sont présents dans les effectifs depuis 2020 voire 2019.

Enfin, l'année 2021 a encore été impactée par les effets de la crise sanitaire COVID 19. Nombre de jeunes n'ont ainsi pas pu suivre leur scolarité normalement et il a fallu adapter les prises en charge au quotidien. Par ailleurs, certains ont eu des difficultés à respecter un cadre plus contraint sur le plan sanitaire et ont développé plus de comportements inadaptés. On note une augmentation des faits de violences verbales et physiques et une augmentation des dégradations (les dépenses pour grosses réparations s'élèvent à ce jour à près de 10 000 €).

### **A - DÉPENSES D'EXPLOITATION :**

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster le volume des charges au vu de la réalité de l'exécution budgétaire. La répartition de crédits de paiement du C.D.E.F. est modifiée de la manière suivante :

#### **→ Groupe 2 : dépenses de personnel : - 3 000 €**

Au global les dépenses de personnel sont conformes au prévisionnel. Pendant la période de juillet à septembre, le pôle accueil familial n'a exceptionnellement pas observé d'activité faute d'orientations de familles avec enfants de moins de 3 ans.

A la faveur de ce contexte très particulier certains remplacements n'ont pas été nécessaires et des agents ont été redéployés sur le pôle accueil mineurs.

Des ajustements ont été opérés comme suit entre natures de dépenses pour équilibrer les montants affectés au titre des rémunérations.

#### **→ Groupe 3 : frais de structure : + 3 000 €**

Ce groupe de dépenses a fait l'objet d'un rééquilibrage interne et a été abondé d'une somme de 3000 € afin de faire face aux dépenses supplémentaires liées aux nombreuses dégradations commises depuis le début de l'année.

**➔** Après avoir procédé aux réajustements internes qui étaient nécessaires, le CDR "Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille" ne demande aucun crédit supplémentaire et le montant de la dotation globale reste celui alloué dans le cadre du Budget Primitif à savoir 1 945 000 €.

## B - RECETTES D'EXPLOITATION :

Très exceptionnellement, il a pu être procédé à la facturation de 225 journées d'hébergement à d'autres départements.

Il reste néanmoins à constater au compte administratif l'encaissement effectif des sommes facturées.

Ainsi, pour 2021 le projet de Décision Modificative n° 1 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation (réelles et ordre) et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021	DM1	BP 2021 + DM1
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante et aux services extérieurs	192 176,41 €	0 €	192 176,41 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 873 140,75 €	- 3 000 €	1 870 140,75 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	148 006,70 €	+ 3 000 €	151 006,70 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 213 323,86 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 213 323,86 €</b>

Groupe 1 : Dotation Globale	1 945 000,00 €	0 €	1 945 000,00 €
Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	56 988,00 €	0 €	56 988,00 €
Groupe 2 : Produits d'exploitation	65 996,70 €	0 €	65 996,70 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	53 515,82 €	0 €	53 515,82 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>3 759,46 €</i>		<i>3 759,46 €</i>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 213 323,86 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 213 323,86 €</b>

## C - SECTION D'INVESTISEMENT :

Dépenses et recettes sont en équilibre et n'appellent pas de commentaire particulier.

En résumé, la présente Décision Modificative porte les crédits de paiements aux montants présentés ci-dessous, pour les opérations d'ordre et réelles :

	Crédits de paiements 2021 DÉPENSES	Crédits de paiements 2021 RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 213 323,86 €	2 213 323,86 €
INVESTISSEMENT	290 060,36 €	290 060,36 €
TOTAL	2 503 384,22 €	2 503 384,22 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° CD.2021.11.26/102 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique** : La Décision Modificative n° 1 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour l'exercice 2021 est adoptée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 8 décembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3532E-DE-1-1

Affiché le : 8 décembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CENTRE DPT ENFANCE ET FAMILLE

M22

**DM1**

ANNEE 2021

**GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>G1-DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>								
60611	Eau et Assainissement	1 437,86	6 149,03	0,00	0,00	0,00		6 000,00
60612	Energie, Electricité	13 674,06	13 591,70	0,00	0,00	0,00		16 000,00
60621	Combustibles et carburants	23 947,58	32 378,86	0,00	0,00	0,00		32 000,00
60622	Produits d'entretien	3 879,56	147,62	0,00	0,00	0,00		6 000,00
60623	Fournitures d'atelier	951,48	1 435,56	0,00	0,00	0,00		2 000,00
60624	Fournitures administratives	1 041,02	475,62	0,00	0,00	0,00		1 500,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 026,33	2 465,42	0,00	0,00	0,00		2 500,00
606268	Autres fournitures hôtelières	2 748,48	8 655,54	0,00	0,00	0,00		7 000,00
6063	Alimentation	66 290,71	68 632,67	0,00	0,00	0,00		70 676,41
6066	Fournitures médicales	846,50	469,69	0,00	0,00	0,00		1 500,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 473,93	6 091,87	0,00	0,00	0,00		12 000,00
62428	Autres transports d'usagers	2 445,80	396,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
6251	Voyages et déplacements	976,57	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
6257	Réceptions	202,20	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6261	Frais d'affranchissements	811,45	1 520,75	0,00	0,00	0,00		2 000,00
6262	Frais de télécommunication	7 414,64	8 694,96	0,00	0,00	0,00		9 000,00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	2 443,70	855,22	0,00	0,00	0,00		2 000,00
6288	Autres services extérieurs divers	15 428,60	2 807,79	0,00	0,00	0,00		15 000,00
<b>TOTAL GROUPE 1</b>		<b>156 040,47</b>	<b>154 768,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 176,41</b>	<b>192 176,41</b>

**GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>G2-DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>								
6228	Divers - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	160,70	509,04	0,00	0,00	0,00		112 277,24
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	43 567,23	41 339,29	0,00	0,00	0,00		41 000,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	5 651,03	5 494,00	0,00	0,00	0,00		5 600,00
64111	Rémunération principale - Personnel titulaire et stagiaire	848 885,65	790 644,14	0,00	0,00	0,00		860 000,00
641181	Gratifications des stagiaires	2 441,25	1 638,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00		3 000,00
64131	Rémunération principale - Personnel non titulaire sur emplois permanents	95 844,26	65 194,52	0,00	0,00	0,00		116 763,51
64151	Rémunération principale - Personnel non médical de remplacement	204 729,11	240 659,05	0,00	-2 000,00	-2 000,00		242 400,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	184 165,69	215 095,00	0,00	0,00	0,00		197 386,05
64513	Cotisations aux caisses de retraite	11 483,28	11 024,00	0,00	0,00	0,00		11 000,00
64515	Cotisations à la CNRACL	212 954,22	220 163,01	0,00	0,00	0,00		215 000,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 987,55	5 837,34	0,00	0,00	0,00		6 000,00
6475	Médecine du travail	229,48	68,76	0,00	0,00	0,00		500,00
64784	Oeuvres sociales	24 821,90	24 363,60	0,00	0,00	0,00		24 000,00
64788	Autres charges sociales	272,08	0,00	0,00	0,00	0,00		800,00
6488	Autres charges diverses de personnel	5 434,54	390,25	0,00	0,00	0,00		34 413,95
<b>TOTAL GROUPE 2</b>		<b>1 646 627,97</b>	<b>1 622 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>1 870 140,75</b>	<b>1 870 140,75</b>

**GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>G3-DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>								
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 000,00
6135	Locations mobilières	6 655,12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61353	Matériel de transport	0,00	5 961,68	0,00	0,00	0,00		6 709,64
61528	Autres	694,45	1 102,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
61558	Autres matériels et outillages	2 509,38	1 641,20	0,00	0,00	0,00		3 491,24
61561	Maintenance informatique	0,00	67,40	0,00	3 000,00	3 000,00		4 000,00
61568	Maintenance autres	11 249,47	13 882,46	0,00	0,00	0,00		14 000,00
6168	Primes d'assurance - Autres risques	2 259,77	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61688	Autres risques	0,00	2 367,39	0,00	0,00	0,00		2 000,00
6182	Documentation générale et technique	676,00	810,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 349,92	0,00	0,00	0,00	0,00		1 700,00
6582	Pécule	4 977,00	3 767,85	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6588	Autres	4 377,99	1 669,42	0,00	0,00	0,00		4 010,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	140,45	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 025,00	1 349,92	0,00	0,00	0,00		0,00
68112	Immobilisations corporelles - Dotations aux amortissements	83 710,64	86 345,54	0,00	0,00	0,00		90 095,82

TOTAL GROUPE 3	120 625,19	118 964,86	0,00	3 000,00	3 000,00	151 006,70	151 006,70
----------------	------------	------------	------	----------	----------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	1 923 293,63	1 896 153,16	0,00	0,00	0,00	2 213 323,86	2 213 323,86
---	--------------	--------------	------	------	------	--------------	--------------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00				0,00

TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	1 923 293,63	1 896 153,16	0,00	0,00	0,00	2 213 323,86	2 213 323,86
------------------------------	--------------	--------------	------	------	------	--------------	--------------

**GRUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>								
73331	Secteur protection de l'Enfance-Dotation Globale (y compris quote-part	1 841 157,74	1 767 000,00	0,00	0,00	0,00		1 945 000,00
73332	Secteur protection de l'Enfance-Prix de journée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		56 988,00

<b>TOTAL GROUPE 1</b>		1 841 157,74	1 767 000,00	0,00	0,00	0,00	2 001 988,00	2 001 988,00
-----------------------	--	--------------	--------------	------	------	------	--------------	--------------

**GRUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>								
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	35 381,76	0,00	0,00	0,00		29 500,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	11 915,40	10 000,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	131,06	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7541	Remboursement formation professionnelle	8 096,23	14 990,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
7548	Autres remboursements de frais	1 196,17	5 000,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	6 141,68	6 506,12	0,00	0,00	0,00		17 496,70

<b>TOTAL GROUPE 2</b>		27 480,54	71 877,88	0,00	0,00	0,00	65 996,70	65 996,70
-----------------------	--	-----------	-----------	------	------	------	-----------	-----------

**GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>								
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de	53 515,82	53 515,82	0,00	0,00	0,00		53 515,82
<b>TOTAL GROUPE 3</b>		53 515,82	53 515,82	0,00	0,00	0,00	53 515,82	53 515,82
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)</b>		1 922 154,10	1 892 393,70	0,00	0,00	0,00	2 121 500,52	2 121 500,52
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	4 898,99	3 759,46					91 823,34
<b>TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION</b>		1 927 053,09	1 896 153,16	0,00	0,00	0,00	2 213 323,86	2 213 323,86

**Section d'investissement : emplois**

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Dépenses)**

1392	Collectivités et établissements publics	53 515,82	53 515,82	53 515,82
------	---	-----------	-----------	-----------

**REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)**

1641	Emprunts en euros	3 472,40	0,00	0,00
1688	Intérêts courus (Dépenses)	131,06	0,00	0,00

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)**

2131	Bâtiments (ordre)	0,00	116 366,33	110 080,50
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (ordre)	0,00	44 492,06	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	10 494,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	11 881,34	13 935,58	50 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 482,40	4 000,00	30 000,00
2184	Mobilier	141,55	4 900,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 671,06	32 774,34	30 000,00

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)**

2031	Frais d'études	3 266,40	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	26 700,00	14 464,04

	Total Section d'investissement : emplois	109 056,03	296 684,13	290 060,36
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	199 066,33	0,00	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 122,36</b>	<b>296 684,13</b>	<b>290 060,36</b>

**Section d'investissement : ressources**

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

**AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DOTATION (Recettes)**

28131	Bâtiments	64 348,40	63 793,01	63 793,01
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (I.G.A.A.C.)	221,40	221,40	1 056,44
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 511,54	1 505,68
28181	Amortissement des installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	1 188,13	2 508,36
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	462,60	2 295,72	2 295,72
28184	Amortissement du mobilier	8 204,82	8 187,97	8 922,64
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	10 473,42	9 153,63	10 013,97

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Recettes)**

2031	Frais d'études suivis de réalisation (ordre)	0,00	3 266,40	0,00
------	--	------	----------	------

**DOTATIONS ET RESERVES (Recettes)**

10222	FCTVA-Recettes	2 933,16	8 000,00	7 500,00
-------	----------------	----------	----------	----------

	Total Section d'investissement : ressources	86 643,80	97 617,80	97 595,82
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	22 412,23	199 066,33	192 464,54
	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	221 478,56	199 066,33	192 464,54
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
001	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 122,36</b>	<b>296 684,13</b>	<b>290 060,36</b>

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021

#### RAPPORT

---

J'ai l'honneur de soumettre à notre assemblée le projet de Décision Modificative n° 1 du Budget 2021 du Centre Départemental de Santé.

Ce centre a ouvert le 9 septembre 2019 à Egletons. Une première antenne a été créée dès le 30 septembre 2019 à Neuvic, puis une seconde à Meymac en juillet 2020.

Deux autres antennes ont vu le jour au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :

- Ussel au 1<sup>er</sup> mars : 2 cabinets de consultation pour commencer puis 2 autres au 1<sup>er</sup> juillet
- Sornac au mois de juin avec une permanence du CDS prévue 1 jour par semaine.

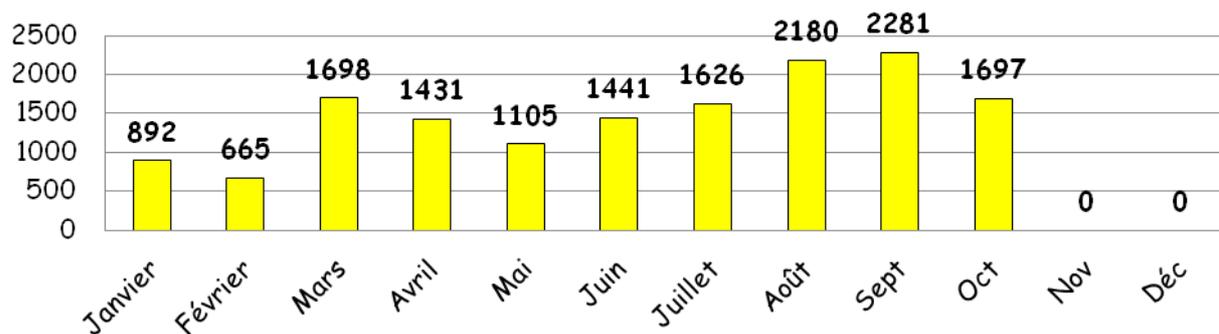
Un 2<sup>ème</sup> cabinet a été ouvert au CDS de Meymac au 1<sup>er</sup> juillet.

2 communes supplémentaires accueilleront le CDS en cette fin d'année 2021 :

- Treignac le 22 novembre avec 2 cabinets
- Bort les Orgues prévu au mois de décembre : permanence 1 jour par semaine de consultations en gériatrie.

Au 19 octobre, le CDS a reçu un peu plus de 15 000 patients sur les 5 antennes existantes soit presque 3 fois plus qu'en 2020 à la même période.

## Nbres de patients accueillis sur les 5 antennes



On peut noter une augmentation significative du nombre de consultations au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux cabinets.

Aujourd'hui, le nombre de déclarations "médecin traitant" s'élève à 2 900 contre environ 500 fin 2020, ce qui ne fait que confirmer une puissante montée en charge.

Le CDS a également été très actif de mi-janvier à début octobre en soutien à l'action Vaccibus. Il est important de remarquer que l'activité en cabinet au cours de cette année a été, de fait, largement impactée par l'implication de l'équipe médicale du CDS dans cette action.

Pour rappel, cette opération a permis de réaliser 6 700 injections du vaccin contre la COVID19 sur notre territoire.

## FONCTIONNEMENT

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>
011	CHARGES GENERALES	144 703,73	+ 23 416,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 229 000,00	- 334 974,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00	/
042	AMORTISSEMENTS	22 900,00	/
00 2	RESULTAT DE CLOTURE	22 396,27	/
	<b>Total DEPENSES FONC</b>	<b>1 420 000,00</b>	<b>- 311 558,00</b>
<b>RECETTES</b>			
70	PRODUITS D'ACTIVITE	800 00,00	-246 876,00
74	DOTATIONS	600 000,00	- 64 548,00
	<i>CD 19</i>	<i>300 000</i>	<i>146 460</i>
	<i>CPAM</i>	<i>300 000</i>	<i>-211 008</i>
04 2	ORDRE ET TRANSFERT	20 000,00	- 134,00
	<b>Total RECETTES FONC</b>	<b>1 420 000,00</b>	<b>- 311 558,00</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses au chapitre Charges Générales devraient être supérieure (+ 23 416€). En effet, le budget alloué sera insuffisant du fait du déploiement du CDS notamment avec les loyers (Ussel, Meymac, Treignac) mais aussi les frais dus au logiciel métier. Cependant, il faut noter qu'une rationalisation des dépenses sur l'achat de consommables et fournitures a tout de même permis une économie de 13 000€.

Les charges de personnels seront minorées et ne devraient pas dépasser 888 000€. Le CDS a recruté 6 nouveaux médecins en 2021 pour un total de 4,5 ETP supplémentaires, mais il a connu en parallèle la démission d'un médecin à temps plein. En cours également le recrutement de 3 nouveaux médecins pour 1,7 ETP.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La somme des produits d'activité (article 70) devrait être inférieure au 800 000 € estimés (- 246 876 €). L'objectif des 24 consultations/jour/médecin n'a pas pu être atteint, notamment en raison du temps médecins consacré aux vaccinations (66 jours → ≈ 40 000€ de consultations en moins) et d'arrêts maladie (4 mois au total → ≈ 45 000 € de recettes).

Les recettes de dotations devraient, elles aussi, être inférieures, elles correspondent :

- aux rémunérations CPAM : aides accord national, Teulade, forfaits divers (ROSP, patientèle ...) Les objectifs de la ROSP (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) ne sont pas atteints, celle-ci prend en considération le nombre de patient médecin traitant, les nouvelles antennes ont besoin de temps pour l'acquérir.
- à la subvention d'équilibre de 300 000 € du Conseil Départemental.

L'estimation de ces recettes avant la clôture budgétaire devrait s'élever à 388 992 €. Cependant une demande de subvention auprès de l'ARS (non validée à ce jour) de 63 000€ pour les dépenses liées au vaccibus a été déposée. Il est important de noter que la subvention vaccination sera peut-être partagée avec la direction de l'Autonomie et MDPH, qui a financé la plateforme téléphonique de prise de RDV.

*On peut en conclure que l'activité médicale finance le salaire des médecins, mais ne couvre pas les frais annexes (secrétariat, loyers, consommables...)*

*L'estimation globale des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 s'élèveraient à 961 980 € pour 1 108 440 € de dépenses, le budget du CDS est donc déficitaire de 146 460 €.*

*Ce déficit sera très certainement minoré. En effet, le CDS est dans l'attente de la validation de l'aide de l'ARS pour les frais du centre de vaccination itinérant.*

*Le CDS demande donc un abondement de la subvention d'équilibre de 146 460€.*

Au chapitre 042, dépenses d'ordre de fonctionnement, suite au pointage des annuités amortissements, une restitution de 134,00€ est prévue.

## INVESTISSEMENT

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>
20-21	IMMOBILISATIONS	172 174,47	- 90 532,00
040	ORDRE ET TRANSFERT	20 000,00	- 134,00
	<b>Total DEPENSES INV</b>	<b>192 174,47</b>	<b>- 90 666,00</b>
<b>RECETTES</b>			
13	SUBVENTION d'INVESTISSEMENT	95 000,00	- 90 000,00
040	AMORTISSEMENTS	22 900,00	/
10	FCTVA	12 000,00	- 666,00
001	RESULTAT DE CLOTURE	62 274,47	/
	<b>TOTAL RECETTES INV</b>	<b>192 174,47</b>	<b>- 90 666,00</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement estimés au BP prévoyaient l'ouverture de 3 nouvelles antennes (Meymac, Ussel et Sornac, 8 000€/antenne), l'achat d'un véhicule (15 000€) et l'aménagement du bus (20 000€).

La réalisation des dépenses réelles est évaluée à 81 642,47€ avec notamment la sécurisation de la banque d'accueil du CDS (1 715 €), l'achat de matériel spécialisé médical et informatique (31 900€), l'aménagement d'un bus pour la vaccination (20 000 €), les travaux de rafraichissement dans les locaux de Meymac (20 138 €) et les travaux de réseau informatique avec installation de baies sur Ussel et Meymac (3 194 €). Il y aura donc une restitution de 90 532,00 €.

Au chapitre 040, dépenses d'ordre d'investissement, suite au pointage des annuités amortissements, une restitution de 134,00€ est prévue.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont inférieures au prévisionnel. La subvention d'investissement pourra être diminuée de 90 000,00 € sur les 95 000 € prévus au BP.

Le montant du Fond de Compensation pour la TVA de l'année 2021 (portant sur les dépenses d'investissement de l'année 2020) s'élèvera à 11 330€, soit une restitution de crédit de 666€.

La subvention d'investissement de 5 000 € pourra être versée au budget annexe du CDS dès le vote de la DM1.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/103 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique** : La décision modificative n°1 du Centre départemental de santé pour l'exercice 2021 est adoptée telle qu'elle est décrite au rapport relatif à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 8 décembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°019-221927205-20211126-CD-2021-DM1-CDS-BF  
Affiché le : 8 décembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

#### RAPPORT

---

#### 1. AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2022 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE :

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président du Conseil Départemental est en droit, et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de faire procéder au mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, avec l'autorisation du Conseil Départemental, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette.

Il est précisé, s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme (AP), qu'elles peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Ces Autorisations de Programme, votées sur les exercices précédents, figurent en annexe du Budget Primitif 2021. L'annexe C7 précise leur montant et détaille leur affectation individuelle.

De plus, le rapport de la Décision Modificative n° 1 de 2021 qui vous est présenté à cette séance (rapport dédié n° 101) propose des ajustements de ces AP à prendre en compte.

En outre, en l'attente du vote du BP 2022, les nouvelles Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement listées en annexe 2 sont votées à cette DM1 afin que les services puissent également être autorisés à les engager et les mandater dans la même mesure.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser, au titre de l'exercice 2022, à engager, liquider et mandater jusqu'à 25% du montant des crédits d'investissement votés au budget 2021, pour le budget principal et les budgets annexes du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ainsi que celui du Centre Départemental de santé "Corrèze Santé", non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette (annexe 1).

Je propose à l'Assemblée de me donner cette autorisation, qui permettra alors au comptable de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis selon les dispositions énoncées.

## 2. TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX :

Conformément aux dispositions introduites aux articles L 313-8 et R 314-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil départemental détermine un objectif annuel d'évolution des dépenses des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) autorisés sur le territoire départemental.

Cet objectif a vocation à encadrer le financement apporté aux ESMS par notre Collectivité relevant de sa compétence, qui interviennent dans les domaines de l'accueil de personnes âgées, de personnes handicapées et de protection de l'enfance.

L'objectif annuel d'évolution des dépenses est proposé au terme d'une analyse des besoins et des moyens de chaque établissement, de l'activité de ces derniers, conduite au long de l'année 2021 en lien avec les organismes gestionnaires.

Je vous propose de reconduire à l'identique nos engagements de soutien financier aux établissements médico-sociaux de compétence départementale, soit un taux d'évolution de dépenses retenu à 0% pour les établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, pour les établissements du secteur de l'enfance et ceux concernés par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens(CPOM).

Ce taux permet d'assurer aux établissements le soutien de leur budget de fonctionnement et s'appliquera hors mesures nouvelles, lesquelles seront étudiées individuellement dans le cadre de la fixation des tarifs arrêtés pour chaque établissement pour 2022.

Dans le prolongement de ces éléments, je vous propose de reconduire à l'identique la valeur du point GIR départemental à 7,14 € pour le financement de la section tarifaire "dépendance" des établissements d'accueil des personnes âgées.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/104 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1er** : En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget principal ainsi que des deux budgets annexes (Centre de l'Enfance et de la Famille et Corrèze Santé) de la collectivité, **le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2022, jusqu'à 25% du montant des crédits votés au budget 2021, non compris les dépenses destinées au remboursement du capital de l'annuité de la dette (annexe 1).**

Cette autorisation inclut les nouvelles Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) listées en annexe 2.

**Article 2** : Est approuvée la **reconduction des moyens à l'identique** (0 % d'évolution) hors mesure nouvelle pour les établissements :

- ▶ concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ▶ accueillant des personnes handicapées,
- ▶ accueillant des personnes âgées,
- ▶ du secteur de l'enfance.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3101-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE à Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

**OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2022 : INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL**

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Voté reports	CP Voté autre DMs	Total CP Voté	Autorisation ouverture de crédits de paiements 2022 : 25%
900	Chapitre	SERVICES GENERAUX	3 829 000,00	-	-	3 829 000,00	957 250,00
901	Chapitre	SECURITE	90 000,00	-	-	90 000,00	22 500,00
902	Chapitre	ENSEIGNEMENT	3 926 600,00	-	-	3 926 600,00	981 650,00
903	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 649 500,00	-	-	1 649 500,00	412 375,00
904	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	210 000,00	-	-	210 000,00	52 500,00
905	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9054 et hors RSA 9056)	431 000,00	-	-	431 000,00	107 750,00
906	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	34 055 437,39	7 203 711,08	-	41 259 148,47	10 314 787,12
907	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 714 313,90	-	-	1 714 313,90	428 578,48
909	Chapitre	DEVELOPPEMENT	237 888,00	-	-	237 888,00	59 472,00
911	Chapitre	SECURITE	112 009,00	-	173 000,00	285 009,00	71 252,25
912	Chapitre	ENSEIGNEMENT	1 503 152,32	-	100 000,00	1 403 152,32	350 788,08
913	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 325 170,00	-	200 000,00	1 525 170,00	381 292,50
914	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	95 000,00	-	-	95 000,00	23 750,00
915	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI 9154 et hors RSA 9156)	10 000,00	-	-	10 000,00	2 500,00
9156	Chapitre	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	32 000,00	-	-	32 000,00	8 000,00
917	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 033 103,00	-	-	10 033 103,00	2 508 275,75
919	Chapitre	DEVELOPPEMENT	1 550 168,97	-	-	1 550 168,97	387 542,24
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	60 548 583,00	8 425 000,04	-	68 973 583,04	
1068	Article	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	
1641	Article	Emprunts en euro (réel)	27 667 326,10	-	-	27 671 215,55	Non concerné
16441	Article	Emprunts avec option LT (réel)	2 047 673,90	-	-	2 047 673,90	Non concerné
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	10 793 400,00	-	-	10 793 400,00	Non concerné
166	Article	Refinancement de dette	17 000 000,00	8 425 000,04	-	25 425 000,04	Non concerné
16871	Article	Dettes envers l'état et les établissements nationaux	2 366 183,00	-	-	2 366 183,00	Non concerné
261	Article	Titres de participation	572 000,00	-	-	568 110,55	142 027,64
272	Article	Titres immobilisés (droits de créance) - Réel	-	-	-	-	
2741	Article	Prêts aux collectivités et aux groupements	-	-	-	-	
2748	Article	Autres prêts	100 000,00	-	-	100 000,00	25 000,00
275	Article	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	-	-	2 000,00	500,00
<b>Total</b>			<b>148 552 972,08</b>	<b>15 628 711,12</b>	<b>173 000,00</b>	<b>164 354 683,20</b>	<b>17 237 791,05</b>

**OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2022 : INVESTISSEMENT CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE**

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Voté autre DMs	Total CP Voté	Autorisation ouverture de crédits de paiements 2022 : 25%
<b>20</b>	<b>Chapitre</b>	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 274,47	- 500,00	7 774,47	<b>1 943,62</b>
<b>21</b>	<b>Chapitre</b>	Immobilisations corporelles	163 900,00	- 90 032,00	73 868,00	<b>18 467,00</b>
Total			172 174,47	- 90 532,00	81 642,47	<b>20 410,62</b>

**OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2021 : INVESTISSEMENT CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Voté autre DMs	Total CP Voté	Autorisation ouverture de crédits de paiements 2022 : 25%
<b>16</b>	<b>Chapitre</b>	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)	-	-	-	-
<b>1641</b>	<b>Article</b>	Emprunts en euros	-	-	-	-
<b>20</b>	<b>Chapitre</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)	14 464,04	-	14 464,04	<b>3 616,01</b>
<b>21</b>	<b>Chapitre</b>	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)	222 080,50	-	222 080,50	<b>55 520,13</b>
<b>27</b>	<b>Chapitre</b>	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
Total			236 544,54	-	236 544,54	<b>59 136,14</b>

BUDGET PRINCIPAL - CREATION AP-AE 2022

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant pluriannuel prévu
ARCHIVES	AP	SUBVENTION DE RESTAURATION COMMUNES / 2022-2026	75 000
BD	AP	ACQUISITION DE LIVRES 2022 - 2025	534 000
HABITAT	AP	AIDES A LA PIERRE 2022	2 500 000
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE	230 000
HABITAT	AP	PARC LOCATIF SOCIAL	3 000 000
TRES HAUT DEBIT	AP	100 % THD MOBILE	350 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIELS INFRASTRUCTURE 2022 2027 D	500 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE MATERIEL POSTE DE TRAVAIL 2022 2027 D	600 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE LOGICIELS BUREAUTIQUE ET COLLABORATIF 2022 2027 D	1 200 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	MAINTENANCE EVOLUTIVE CORECTIVE HEBERGEMENT INFRAS 2022 2027 D	300 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE LOGICIELS ADMINISTRATION GENERALE 2022 2027 D	300 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE LOGICIELS CULTURE SPORTS 2022 2027 D	120 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION LOGICIELS ROUTES 2022 2027 D	300 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIELS D'IMPRESSION 2022 2027 D	250 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIELS SOCIAL 2022 2027 D	180 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AP	ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIELS INFRASTRUCTURE 2022 2027 D	300 000
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	388 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATS TECHNIQUES / 2022-2024 D	15 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATS TOURISTIQUE /2022-2024 D	36 000
BATIMENTS	AE	MAINT DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES BAT CULT / 2022-2023 D	4 000
BATIMENTS	AE	MAINT DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES BAT SOCI / 2022-2023 D	10 000
BATIMENTS	AE	MAINT DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES BAT TOUR / 2022-2023 D	2 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATS TECHNIQUES /2022-2024 D	15 000
BATIMENTS	AE	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS SOCIAL 2022 / D	1 500
BATIMENTS	AE	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS CULTUREL 2022 / D	2 000
BATIMENTS	AE	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS BAT TECH 2022 / D	20 000

BATIMENTS	AE	GARDIENNAGE BAT CULTURELS / 2022-2023 D	60 000
BATIMENTS	AE	GARDIENNAGE SOCIAL / 2022-2023 D	4 000
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX BAT CULTURELS / 2022-2026 D	100 000
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX BAT SOCIAUX / 2022-2026	75 000
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX BAT TECHNIQUES / 2022-2026	125 000
BATIMENTS	AE	NETTOYAGES DES LOCAUX BAT TOURISME / 2022-2026	50 000
BATIMENTS	AE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS BAT CULTURELS / 2022-2026 D	30 000
BATIMENTS	AE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS BAT SOCIAUX / 2022-2026 D	60 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT BAT CULTURELS / 2022-2026 D	5 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT BAT SOCIAUX / 2022-2026 D	5 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT BAT TECHNIQUES / 2022-2026 D	75 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT BAT TOURISTIQUE / 2022-2026 D	5 000
BATIMENTS	AE	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES BAT CULT / 2022-2024 D	15 000
BATIMENTS	AE	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES BAT SOC / 2022-2024 D	7 500
BATIMENTS	AE	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES BAT TECH / 2022-2024 D	9 000
BATIMENTS	AE	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES BAT TOUR/ 2022-2024 D	6 000
BATIMENTS	AE	EXPLOITATION INSTALLATIONS THERMIQUES SOCIAUX / 2022-2028	140 000
BATIMENTS	AE	EXPLOITATION DES INST THERMIQUES BAT TOURSISME / 2022-2028	70 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BAT CULTURELS /2022-2024 D	45 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DES BATS SOCIAUX /2022-2024 D	36 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MAINTENANCE ET HEBERGEMENT DES LOGICIELS ET MAT CULTUR 2022-2027 D	150 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MAINTENANCE ET HEBERGEMENT DES LOGICIELS ET MAT ROUTES 2022-2027 D	250 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MAINTENANCE ET HEBERGEMENT DES LOGICIELS ET MAT SOCIAL2022-2027 D	600 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	MAINTENANCE EVOLUTIVE INFRA ET TELECOM 2022-2027 D	600 000
SYSTEMES D'INFORMATION	AE	SOUSCRIPTION ET MAINT LOG BUREAUT ET COLLABORATIFS 2022-2027	600 000
<b>TOTAL</b>			<b>14 355 000,00</b>

Nouvelles AP/AE en conformité avec la M57 en prévision du basculement à venir

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

ADMISSIONS EN NON VALEUR, CREANCES ETEINTES ET REMISES GRACIEUSES

#### RAPPORT

---

#### I - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil Départemental le relevé des créances départementales considérées comme irrécouvrables par M. le Payeur Départemental, et dont l'admission en non-valeur est demandée au titre de l'exercice 2021 sur le Budget Principal.

Les motifs afférents à ces créances tiennent, la plupart du temps, au fait que les adresses des redevables après enquêtes restent inconnues ce qui rend inefficaces toutes les actions du Comptable, que les débiteurs ne sont pas solvables ou qu'il n'est pas possible d'engager des poursuites à leur encontre vu la modicité des sommes à recouvrer.

La liste de non-valeur présentée, concerne en grande partie des titres datant d'avant 2018, et notamment des particuliers dans le cadre de successions vacantes ou déficitaires (participations familiales ou APA) mais aussi des personnes insolvables ou décédées pour des indus RMI ou RSA.

Le montant total à prendre en charge s'élève à **145 814,88 €** (dont 105 257,39 € antérieurs à 2018) ainsi répartis :

Imputation budgétaire	Nature de la dette	Montant
939-21 / 7061	Laboratoire Départemental d'Analyses - taxes d'analyse	21 371,65 €
930-202/7118 - 7788	Administration générale - Autres redevances et droits	419,10 €
932-21 / 7711	Enseignement 1er degré - Débits et pénalités perçues	422,00 €
933-11 / 70632	Culture - Redevances	574,00 €
935-1 / 7533	Famille et enfance - recouvrement des indus	3 947,08 €
935-2 / 7518	Personnes handicapées - récupération sur ressources	19 857,90 €
935-32 / 7513	Personnes âgées - participations familiales	50 090,18 €
9354-71 / 7531	RPI - Recouvrement des indus	6 499,02 €
9355-51 / 7533	APA à domicile - contrôle effectivité et trop perçu	11 190,44 €
9355-52 / 7533	APA versée au bénéficiaire en établissement - trop perçu	126,16 €
9355-53 / 7533	APA versée à l'établissement - trop perçu	7,81 €
9356-67 / 75342-75343-7718 - 7711	Allocations rSa - reversement des indûs, récupération sur ressources et dédit et pénalités perçues	27 671,47 €
9356-68 / 75343	Autres dépenses rSa - Allocations	1 181,60 €
936-21 / 70878	Réseau routier - réparation dégâts domaine public	2 005,47 €
938-1 / 7067	Transports scolaires - frais d'inscription	451,00 €

## II - CREANCES ETEINTES

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte de procédures de redressement et/ou liquidation judiciaire, de décisions d'effacement de dette émises par la Banque de France qui s'imposent à la collectivité créancière et qui s'opposent à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes présentées concernent des dossiers pour insuffisance d'actif et de surendettement Banque de France avec décision d'effacement de dettes, et majoritairement des titres antérieurs à 2018.

A ce titre, je propose à l'Assemblée départementale d'admettre en créance éteinte un montant total de **29 568,17 €** (dont 29 312,82 € antérieurs à 2018) ventilé comme suit :

Imputation budgétaire	Nature de la dette	Montant
933-2 / 70323	Sports - redevance occupation domaine public départemental récupération sur ressources	500,00 €
935-32 / 7513	Personnes âgées - participations familiales	13 440,09 €
935-2/7513	Personnes handicapées - récupération des ressources	11 565,71 €
9354-471 / 7531	Allocations RMI - reversement des indûs	1 186,14 €
9355-51 / 7533	APA à domicile - contrôle effectivité	317,83 €
90221/21735	Collèges - Installations générales	2 558,40 €

### III - REMISES GRACIEUSES

#### 1 - Au titre de l'AUTONOMIE

Je vous propose d'accorder une remise gracieuse de :

- **2 297,39 €** pour un titre de recette impayé d'un montant total de 10 157,39 € relatif à la récupération de l'actif net d'une succession (dépenses d'obsèques très importantes).

- **1 698,06 €** pour des titres de recette impayés concernant la participation familiale à des frais d'hébergement à l'EHPAD d'Argentat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 7 août 2018 (faibles ressources).

- **3 458,00 €** pour des titres de recette impayés correspondants à la participation familiale aux frais d'hébergement à l'EHPAD de Peyrelevade (problèmes de santé et situation de surendettement).

- **3 825,00 €** pour des titres impayés relatifs à la prise en charge de frais d'hébergement à l'EHPAD d'Allasac (dettes accumulées et saisies sur salaire effectuées mensuellement).

Le détail de ces créances irrécouvrables figure dans le tableau joint en annexe n°2 au présent rapport.

#### 2 - Au titre de l'INSERTION

Je vous propose d'accorder une remise de dette de :

- **1 214,28 €** pour des titres de recette impayés concernant des indus de Revenu de Solidarité Active (rSa).

L'examen attentif des motifs d'indus montre une erreur de la part du bénéficiaire, sans connotation frauduleuse, dans la complétude des déclarations trimestrielles de ressources. De ce fait, une remise de 2 titres est proposée, sur les 3 titres restant à recouvrer.

- **110,89 €** correspondant à un indu de Revenu de Solidarité Active (rSa) sur la période de juin 2007 à octobre 2008 (problèmes financiers et de santé).

- **3 399,38 €** pour des titres de recette impayés concernant des indus de Revenu de Solidarité Active (rSa).

Après étude du dossier, il apparaît une erreur non frauduleuse du bénéficiaire lors des déclarations trimestrielles de ressources.

- **237,47 €** relative à un indu de Revenu de Solidarité Active (rSa) sur le mois d'octobre 2012 (situation familiale, sociale et financière compliquées).

- **283,22 €** concernant un indu de Revenu de Solidarité Active (rSa) sur le mois de février 2020 (difficultés sociales et financières avec dossier de surendettement).

- **1 547,71 €** correspondant à un indu de Revenu de Solidarité Active (rSa) sur la période de septembre 2012 à juillet 2013.

Compte tenu du fait que ce titre a été partiellement remboursé (900 €) et ayant connaissance des difficultés matérielles et sociales des bénéficiaires avec la fin de l'indemnisation pôle emploi pour Madame et l'arrêt des indemnités journalières maladie pour Monsieur, l'annulation du titre est proposée.

Le coût total des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 193 454,45 € pour le Budget Principal, avec une reprise de provisions (recette) de 130 570,21 €. La charge nette pour la collectivité » est donc de 62 884,24 €.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

ADMISSIONS EN NON VALEUR, CREANCES ETEINTES ET REMISES GRACIEUSES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/105 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont admises en non-valeur les créances telles que figurant sur les annexes jointe. Elles se répartissent comme suit :

Imputation budgétaire	Nature de la dette	Montant
939-21 / 7061	Laboratoire Départemental d'Analyses - taxes d'analyse	21 371,65 €
930-202/7118 - 7788	Administration générale - Autres redevances et droits	419,10 €
932-21 / 7711	Enseignement 1er degré - Dédits et pénalités perçues	422,00 €
933-11 / 70632	Culture - Redevances	574,00 €
935-1 / 7533	Famille et enfance - recouvrement des indus	3 947,08 €
935-2 / 7518	Personnes handicapées - récupération sur ressources	19 857,90 €
935-32 / 7513	Personnes âgées - participations familiales	50 090,18 €
9354-71 / 7531	RPI - Recouvrement des indus	6 499,02 €
9355-51 / 7533	APA à domicile - contrôle effectivité et trop perçu	11 190,44 €
9355-52 / 7533	APA versée au bénéficiaire en établissement - trop perçu	126,16 €
9355-53 / 7533	APA versée à l'établissement - trop perçu	7,81 €
9356-67 / 75342-75343-7718 - 7711	Allocations rSa - reversement des indus, récupération sur ressources et dédit et pénalités perçues	27 671,47 €
9356-68 / 75343	Autres dépenses rSa - Allocations	1 181,60 €
936-21 / 70878	Réseau routier - réparation dégâts domaine public	2 005,47 €
938-1 / 7067	Transports scolaires - frais d'inscription	451,00 €
<b>Total</b>		<b>145 814,88 €</b>

Article 2 : Sont accordées les créances éteintes telles que présentées dans le tableau ci-dessous et détaillées sur les annexes jointes.

Imputation budgétaire	Nature de la dette	Montant
933-2 / 70323	Sports - redevance occupation domaine public départemental récupération sur ressources	500,00 €
935-32 / 7513	Personnes âgées - participations familiales	13 440,09 €
935-2/7513	Personnes handicapées - récupération des ressources	11 565,71 €
9354-471 / 7531	Allocations RMI - reversement des indus	1 186,14 €
9355-51 / 7533	APA à domicile - contrôle effectivité	317,83 €
90221/21735	Collèges - Installations générales	2 558,40 €
<b>Total</b>		<b>29 568,17 €</b>

Article 3 : Sont proposées des remises gracieuses au titre de l'Autonomie pour un montant total de 11 278,45 €.

Le détail de ces créances irrécouvrables figure dans le tableau joint en annexe 2 à la présente décision.

**Article 4** : Sont proposées des remises gracieuses au titre de l'Insertion pour un montant total de 6 792,95 €.

Le détail de ces créances irrécouvrables figure dans le tableau joint en annexe 3 à la présente décision.

**Article 5** : Est décidée une reprise sur provisions de 130 570,21 €. La charge nette pour la collectivité est donc de 62 884,24 €.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3412-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

---

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT

---

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 septembre 2021 (joints en annexe) intègrent :

- les transformations de postes liées à des réussites aux concours, aux décisions des commissions Ad'hoc d'avancement intervenues le 9 juillet 2021,
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité,

**A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental)**

a. Transformation d'emploi suite à réussite concours

Poste transformé	Poste d'origine
2 Techniciens principaux 2 <sup>ème</sup> classe	1 Agent de maîtrise principal 1 Agent de maîtrise
3 Techniciens	2 Techniciens principaux 2 <sup>ème</sup> classe 1 Agent de maîtrise
Agent de maîtrise	Adjoint technique

**b. Transformations d'emplois suite aux Commissions Ad'hoc d'avancement (105 agents)**

Postes transformés	Postes d'origine
16 adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	16 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.
6 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.	6 adjoints administratifs
7 agents de maîtrise principal	7 agents de maîtrise
3 agents de maîtrise	2 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl. 1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl. des EE
12 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	12 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.
12 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.	12 adjoints techniques
20 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl. des EE	20 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl. des EE
5 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl. des EE	5 adjoints techniques des EE
8 rédacteurs principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	8 rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.
1 rédacteur	1 adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> cl.
1 technicien principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl.
4 techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.	4 techniciens
1 technicien	1 agent de maîtrise
1 technicien paramédical de cl. supérieure	1 technicien paramédical de cl. normale
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 attaché principal	1 attaché
1 Ingénieur principal	1 Ingénieur
1 psychologue hors classe	1 psychologue de classe normale
1 infirmier en soins généraux hors classe	1 infirmier en soins généraux de classe supérieure
1 Pédiacre-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	1 Pédiacre-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure
1 conseiller socio-éducatif	1 assistant socio-éducatif de cl. exceptionnelle
1 assistant socio-éducatif de cl. exceptionnelle	1 assistant socio-éducatif

**c. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services**

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un changement de filière afin d'assurer les fonctions d'encadrement magasinier au sein du collège Victor Hugo;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions de chef de cuisine au sein du collège Jean Moulin;
- Transformation de 2 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement en 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers au sein de la direction des routes;
- Transfert d'1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du CERBF d'Égletons vers le CERBF de Lapeau afin d'assurer les fonctions d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers (CT du 14/09/21);

- Transformation au 01/12/2021 d'un poste d'attaché principal de conservation du patrimoine en un poste de conservateur du patrimoine afin d'assurer les fonctions de responsable du patrimoine et conservateur des objets d'art au service Culture et Patrimoine;

#### d. Emplois non permanents

➤ Des mensualités ont été redéployées afin d'adapter les besoins de renforts et de remplacements.

### **B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance et des Familles au 28/02/2021**

#### a- Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation de 3 postes de moniteurs éducateur principaux en 3 postes d'accompagnants éducatifs et sociaux;
- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif hospitalier de classe supérieur en un poste d'assistant socio-éducatif hospitalier de classe normale;
- Transformation d'un poste d'animateur des services hospitaliers en un poste de conseiller en Économie Sociale et Familiale;
- Transformation d'un poste d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'agent des services hospitaliers qualifié de classe normale;

#### b. Emplois non permanents

Des mensualités ont été redéployées afin de tenir compte des besoins du CDEF jusqu'à la fin de l'année considérant les nombreux remplacements à effectuer.

### **C. Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé**

Transformations d'emplois suite aux Commissions Ad'hoc d'avancement (1 agent)

Postes transformés	Postes d'origine
1 Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	1 Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° CD.2021.11.26/106 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents et non permanents départementaux.

Aussi, il est proposé :

A) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois permanents suivantes :

1- Suite aux réussites concours :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	B	TC	2	2
Technicien	B	TC	3	
Agent de maîtrise principal	C	TC		1
Agent de maîtrise	C	TC	1	2
Adjoint technique	C	TC		1

2- Suite aux Commissions Ad'hoc d'avancement :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal	A	TC	1	
Attaché	A	TC		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	8	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	TC		8
Rédacteur	B	TC	1	
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	16	1
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	6	16
Adjoint administratif	C	TC		6
Ingénieur principal	A	TC	1	
Ingénieur	A	TC		1
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	4	1
Technicien	B	TC	1	4
Agent de maîtrise principal	C	TC	7	
Agent de maîtrise	C	TC	3	8
Adjoint tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC	12	2
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	12	12
Adjoint technique	C	TC		12
Adjoint tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe des EE	C	TC	20	1
Adjoint tech principal de 2 <sup>ème</sup> classe des EE	C	TC	5	20
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC		5
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	1	
Technicien paramédical de classe normale	B	TC		1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC		
Adjoint du patrimoine	C	TC		
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TC	1	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TC		1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	1	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC		1
Psychologue terr, hors classe	A	TC	1	
Psychologue territorial classe normale	A	TC		1
Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	1	1
Assistant socio-éducatif	A	TC		1
Assistant de conservation	B	TC	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC		1

3- Suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Conservateur du patrimoine (au 01/12/21)	A	TC	1	
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC		1
Agent de maîtrise	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	3	
Adjoint technique	C	TC	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC		1
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC		
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC		2

B) Sur le budget principal, les créations et suppressions de postes sur emplois non permanents suivantes :

- Pour les besoins de remplacements :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Puericultrice hors classe	A	TC	5	
Puericultrice de classe normale	A	TC		-5

- Pour les besoins occasionnels :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC		-7
Attaché	A	TC	7	

C) Sur le budget du Centre Départemental de l'Enfance et des Familles, les créations et suppressions de postes suivantes :

1- Pour les emplois permanents : suite à des transformations d'emplois, redeploiements et aux besoins de fonctionnements des services

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Moniteur éducateur	B	TC		3
Accompagnant éducatif et social	C	TC	3	
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	1	
Animateur des services Hospitaliers	B	TC		1
Conseiller en Economie Sociale et Familiale	A	TC	1	
Ouvrier principal 1° classe	C	TC		1
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	1	

2- Pour les emplois non permanents :

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS (en mensualités)	SUPPRESSIONS (en mensualités)
Adjoint des cadres	B	TC	4	
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC		2
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant / AES	B	TC		4
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC		2
Apprentissage ES	A	TC	4	

C) Sur le budget du Centre Départemental de Santé, les créations et suppressions de postes suivantes :

1- Pour les emplois permanents : suite aux Commissions Ad'hoc d'avancement

GRADES	CATEGORIES DE GRADE	TAUX D'EMPLOI	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TC	1	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TC		1

**Article 2** : les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget départemental :

- Section Fonctionnement, Article Fonctionnel 930.201
- Section Fonctionnement, Article Fonctionnel 932.0
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0

Et sur le Budget du Centre Départemental de L'Enfance et des Familles

Et sur le Budget du Centre Départemental de Santé.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3584-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 31/07/2021	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/09/2021	Pourvus au 30/09/2021
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1
			3	0	3	2
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	0
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	1
			2	0	2	1
Directeur	A	TC	1		1	1
Attaché hors classe	A	TC	4		4	3
Attaché principal	A	TC	19	1	20	19
Attaché territorial	A	TC	23	-1	22	21
Attaché territorial	A	TNC	2		2	1
			49	0	49	45
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	35	8	43	39
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	27	-8	19	16
Rédacteur	B	TC	48	1	49	47
			110	1	111	102
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	73	15	88	73
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	75	-11	64	58
Adjoint administratif	C	TC	45	-6	39	36
Adjoint administratif	C	TNC	2		2	0
			195	-2	193	167
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	5
			6	0	6	5
Ingénieur principal	A	TC	13	1	14	14
Ingénieur	A	TC	22	-1	21	18
			35	0	35	32
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	48	1	49	45
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	17	3	20	19
Technicien	B	TC	42	0	42	39
			107	4	111	103
Agent de maîtrise principal	C	TC	42	6	48	38
Agent de maîtrise	C	TC	54	-7	47	41
			96	-1	95	79
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	61	10	71	69
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	92	3	95	91
Adjoint technique	C	TC	96	-12	84	82
			249	1	250	242
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	60	19	79	73
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	96	-15	81	64
	C	TNC 17,5/35	2		2	1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	51	-7	44	41
	C	TNC 17,5/35	4		4	0
			213	-3	210	179
Médecin hors classe	A	TC	4		4	2
Médecin hors classe	A	TNC	1		1	1
Médecin de 1° cl	A	TC	4		4	1
Médecin de 1° cl	A	TNC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	1		1	1
Médecin de 2° cl	A	TNC	2		2	0
			13	0	13	6
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3	1	4	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	1	-1	0	0
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	1		1	1
			6	0	6	5

Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2
			2	0	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	12		12	11
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	2		2	1
Puéricultrice de classe normale	A	TC	3		3	2
			17	0	17	14
Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	2		2	2
			3	0	3	3
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	1	1	2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	2	-1	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	8		8	7
			12	0	11	9
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	0	1	1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	1	-1	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	A	TC	1		1	1
			2	0	2	2
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0
Conseiller socio-éducatif	A	TC	6	1	7	6
			7	1	8	6
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	TC	10	0	10	10
Assistant socio-éducatif	A	TC	152	-1	151	141
			162	-1	161	151
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	TC	1		1	1
Agent social	C	TC	0		0	0
			3	0	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	9	1	10	9
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	4	-1	3	3
			13	0	13	12
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	0		0	0
Conservateur du patrimoine	A	TC	1		1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	0		0	0
			1	0	1	1
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0	+ 1 (au 01/12)	0	0
			1	0	1	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1
			1	0	1	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	TC	2	-1 (au 01/12)	2	2
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	5		5	5
			7	0	7	7
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	5		5	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	2
Assistant de conservation	B	TC	4	1	5	3
			14	1	15	8
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3	-1	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	4		4	2
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	5		5	4
			12	-1	11	8
Animateur principal de 1ère classe	B	TNC	1		1	1
			1	0	1	1
Collaborateur de cabinet	A	TC	3		3	2
Collaborateur de cabinet	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	A	TC	3		3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	0
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1
			8	0	9	6

Assistants familiaux	C	TC	195		195	160
			195	0	195	160
OPA	C	TC	1		1	1
			1	0	1	1
TOTAL			1546	0	1546	1362

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Mensualités consommées au 30/09/2021
Attaché	A	TC	4		4	
Ingénieur	A	TC	8		8	4
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	14		14	
Puericultrice de hors classe	A	TC	0	5	5	0,8
Puericultrice de classe normale	A	TC	10	-5	5	4,03
Conseiller socio-éducatif	A	TC	7		7	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	5		5	
Assistant socio-éducatif	A	TC	71,3		71,3	48,16
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0,7		0,7	0,7
	A	TC	120	0	120	61
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	4
Rédacteur	B	TC	12		12	9,1
	B	TC	48	0	48	13,1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	23,47
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	10		10	
Adjoint technique	C	TC	26		26	9
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	61,4
Adjoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	7,56
	C		276	0	276	101,43
					<b>444 mensualités autorisés</b>	

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS / RENFORTS (exprimés en mensualités)**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Mensualités consommées au 30/09/2021
Ingénieur	A	TC	6		6	
Médecin hors classe	A	TC	4		4	
Psychologue de classe normale	A	TC	8		8	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	10		10	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	12	-7	5	
Ingénieur	A	TC	10		10	6
Attaché hors classe	A	TC	3		3	
Attaché	A	TC	12	7	19	15,93
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	TC	2		2	
Assistant socio éducatif	A	TC	38		38	26,33
Assistant socio éducatif	A	TNC	1		1	0,33
	A	TC	100	0	100	48,59
Moniteur éducateur	B	TC	0		0	
Technicien	B	TC	20		20	4,4
Rédacteur	B	TC	24		24	14,96
	B	TC	44	0	44	19,4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	0		0	0,53
Adjoint administratif	C	TC	54		54	27,23
Adjoint administratif	C	TNC	12		12	6,67
Adjoint technique principal de 2ème cl.	C	TC	40		40	
Adjoint technique	C	TC	62		62	47,5
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	13,17
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Agent social	C	TC	12		12	
Adjoint technique principal de 2ème cl. des EE	C	TC	6		6	
Adjoint technique des EE	C	TC	60		60	56,41
Adjoint technique des EE	C	TNC	0		0	8,94
	C	TC	318	0	318	160,45
					<b>468 mensualités autorisées</b>	

EMPLOIS CONTRACTUELS EN CONTRATS DE PROJETS (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Mensualités consommées au 30/09/2021
Attaché	A	TC	12	12	24	9
Adjoint technique	C	TC	0	36	36	0,03
	A	TC	12	48	60	9

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/07/2021	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2021	Mensualités consommées au 30/09/2021
Médecin vacataire	A	TNC	12		12	0
Psychologue vacataire	A	TNC	24		24	1,57
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Transformations	Emplois autorisés au 30/09/2021	Pourvus au 30/09/2021
Apprentis	TC	15		15	7

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX  
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/07/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS au 30/09/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché principal de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Psychologue	A	TNC	1			1	1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Assistant Socio-Educatif hospitalier de second grade	A	TC	1		1		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe supérieure du 1er grade	A	TC	4	-1	3		3
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>5</b>	<b>-1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Conseiller en Economie Sociale et Familiale	A	TC	0	1	1		0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	2	1	3		3
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Moniteur éducateur principal	B	TC	0		0		0
Moniteur Educateur	B	TC	5	-3	2		2
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>5</b>	<b>-3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Animateur des services Hospitaliers	B	TC	1	-1	0		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint administratif Hospitalier	C	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Aide Soignante Principale	C	TC	1		1		1
AES Aide Soignante AMP	C	TC	5	3	8		5
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1	-1	0		0
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	2		2		2
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Supérieure	C	TC	2	-1	1		2
Agent des services hospitaliers Qualifié de cl. Normale	C	TC	5	2	7		6
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>34</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>31</b>

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Adjoint des cadres	B	TC	0	4	4		1
Assistant Socio-Educatif hospitalier de classe normale du 1er grade	A	TC	7		7		7
Moniteur Educateur/Animateur	B	TC	12	-2	10		10
Aide Médico Psychologique/Aide-soignant	C	TC	51	-4	47		30
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	5			5	0
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TC	38	-2	36		18
Apprentissage ES	A	TC	0	4	4		1
Educateur en apprentissage	B	TC	12		12		7
Apprentissage AES	B	TC	10		10		9

**EMPLOIS DE VACATAIRES**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	3			3	0

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX  
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/07/2021	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS AU 30/09/2021		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	7		7		4
Médecin territorial hors classe	A	TNC	6		6		5
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Puéricultrice hors classe	A	TNC	1		1		0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthopiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	A	TNC	0	1	1		1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthopiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A	TNC	1	-1	0		0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Attaché territorial	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1		1		0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Rédacteur territorial	B	TC	0		0		0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint administratif territorial principal de 2ème cl.	C	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint administratif territorial	C	TC	2		2		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>21</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		9,86

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

#### RAPPORT

---

L'article 40 de la loi n°828-2019 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'évolution de la participation des employeurs au financement de la protection sociale complémentaire, et les conditions d'adhésion ou de souscription des agents.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique précise dans ce cadre que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont tenues d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Le Conseil départemental de la Corrèze participe déjà de manière volontariste depuis plusieurs années à la prise en charge partielle de la protection sociale complémentaire des agents sous condition de revenus.

Cela concerne actuellement 378 agents pour un budget de 70 900 € (CA 2020).

Pour la Fonction Publique Territoriale, les travaux se poursuivent au niveau national avant l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil national d'évaluation des normes qui doivent venir préciser certaines modalités de mise en œuvre tout en laissant une marge de manœuvre certaine à chaque employeur public.

En revanche un calendrier a été posé par l'ordonnance citée.

De cette manière, à partir du 1er janvier 2025, l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 20% de la protection complémentaire prévoyance s'imposera aux employeurs territoriaux.

Puis dès le 1er janvier 2026, la prise en charge de la complémentaire « santé » à hauteur d'au moins 50% deviendra également obligatoire.

Dans les prochains mois la collectivité engagera, dans le cadre de son agenda social, des travaux avec les organisations syndicales représentatives pour préciser la mise en œuvre de cette évolution de la participation à la protection sociale des agents.

Ces échanges, qui pourront faire l'objet d'une négociation collective avec accord majoritaire, devront permettre de décider du mode choisi entre labellisation et conventionnement, du montant de la participation et éventuellement des critères ainsi que des modalités de versement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/107 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique** : acte est donné de l'information relative à la mise en place de travaux dans le cadre de la participation financière du Conseil Départemental à la protection sociale.

Acte est donné.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3529-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2020.

#### RAPPORT

---

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipule que le délégataire de service public produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service. Ce même article prévoit que l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport concerne le contrat relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique, contrat confié à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité désormais **Fondation Partage et Vie**.

En outre et conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année le rapport d'activité, mentionné supra, établi par le délégataire de service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est ainsi réunie le 13 octobre 2021 (le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport - annexe 2) afin d'examiner le rapport annuel relatif à la délégation de service public concernant la téléassistance. Il ressort de ce rapport annuel les éléments suivants (précision étant faite que les bilans complets pour l'année 2020 figurent en annexe 1 au présent rapport).

Le dispositif de téléassistance repose sur un outil de communication installé au domicile d'une personne, permettant d'alerter 24 H/24 et 7 jours/7 une centrale informatisée de réception des appels (plateforme Corrèze Téléassistance) pour apporter une réponse rapide et fiable, en déclenchant l'intervention la mieux adaptée.

Ce dispositif existe en Corrèze sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP), confiée depuis 2001 à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité désormais **Fondation Partage et Vie**. Le contrat de délégation en cours est établi pour 10 ans et a pris effet au 1er janvier 2013.

Cette Délégation de Service Public historique illustre la politique volontariste du Conseil Départemental en faveur du maintien à domicile des personnes âgées corréziennes. En effet, cette DSP permet de déployer à l'échelle départementale un dispositif d'alerte et de sécurisation et ainsi d'en permettre l'accessibilité à tous les séniors voulant rester à leur domicile.

Pour mémoire, les 3 axes majeurs du dispositif sont les suivants :

- répondre à l'urgence,
- lutter contre l'isolement,
- participer à la coordination des actions de maintien à domicile.

• **Les moyens humains dédiés :**

Pour répondre aux exigences de service public prévues au contrat, la plateforme employait, au 31 décembre 2020, 29 salariés ETP répartis comme suit :

- 2 cadres (1 directeur et 1 adjoint de direction technique et informatique),
- 13 opérateurs,
- 3 agents techniques et logistiques,
- 4 techniciens administratifs,
- 4 assistants de secteur,
- 2 assistants de facturation et administration du personnel,
- 1 responsable des opérateurs.

À noter en 2020, le recrutement de 2 assistants de facturation et administration du personnel, d'1 directeur plateforme et la suppression d'1 responsable informatique, d'1 adjoint de direction administratif, d'1 adjoint de direction technique et de 2 opérateurs.

• Les différents dispositifs de téléassistance :

Dans le cadre de cette Délégation de Service Public, les abonnés ont le choix entre deux dispositifs :

- Dispositif de téléassistance avancée (TA) :

Il a été procédé en 2020, à 1 149 installations (stable par rapport à 2019). Ce nombre reste conforme aux prévisions.

- Pack téléassistance avancée + domotique (TAD) :

Les abonnés ont la possibilité de souscrire à ce pack depuis le 1er janvier 2013. Il est composé du dispositif de téléassistance avancée (socle de base), agrémenté d'équipements domotiques destinés à prévenir notamment les accidents du quotidien.

Le nouveau contrat de délégation de service public avait pour objectif de généraliser le déploiement du pack téléassistance avancée + domotique (chemin lumineux, détecteur de fumée, tirette d'appel...).

Concernant ce pack, au vu du nombre d'installations réalisées très inférieur au prévisionnel, un avenant au contrat de délégation de service public avait été notifié au délégataire le 18 février 2015 en vue notamment d'en favoriser le développement.

Il prévoyait notamment :

- la mise à disposition gratuite d'un détecteur de fumée pour tous les abonnés du dispositif téléassistance avancée qui en faisaient la demande,
- l'installation gratuite du pack téléassistance avancée + domotique pour les 300 premiers nouveaux abonnés sur la période 2015-2016,
- la réduction de 10 € du reste à charge sur l'abonnement du pack téléassistance avancée + domotique (20 € au lieu de 30 €) pour une durée de 2 ans.

Après un pic en 2015 (231 installations), le nombre d'installations a nettement diminué en 2016 (134) ; la diminution qui s'est confirmée en 2017 (51), 2018 (34), 2019 (8) et 2020 (4) semble pour partie liée à la non reconduction des avantages tarifaires indiqués ci-dessus.

Il est également à prendre en compte que même si le pack dans son ensemble n'est pas installé, Corrèze Téléassistance procède malgré tout à un équipement partiel et progressif de certains abonnés. Il s'agit par cette démarche progressive de faire accepter l'installation de ces équipements qui peuvent apparaître encore comme invasifs pour un nombre important de nos abonnés.

- **Les abonnés :**

Depuis sa création, en 2001, plus de 22 386 corréziens ont bénéficié du dispositif de téléassistance. Le nombre de nouveaux foyers usagers corréziens cesse d'augmenter depuis 2016.

Depuis 2018, le solde entre entrées et sorties est à nouveau en augmentation + 45 en 2018, + 51 en 2019 et + 111 en 2020 avec 1 153 nouveaux entrants.

À la fin 2020, Corrèze Téléassistance comptait un nombre d'abonnés, en légère progression, de 6 229 (6 088 en 2019). Cette hausse est essentiellement liée au développement d'une nouvelle offre de téléassistance mobile (hors Délégation de Service Public).

- **Les appels traités :**

Sur l'année 2020, Corrèze Téléassistance a traité 104 523 alarmes (soit une moyenne de 286 alarmes par jour). Parmi elles, 6 086 alarmes concernaient des états d'alerte d'extrême urgence (chutes et malaises). Pour les situations d'une extrême gravité lorsque le réseau des proches est inexistant, les services de secours (SAMU, pompiers) ont été sollicités 1 956 fois en 2020 (1 980 fois en 2019).

Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme réalise des appels réguliers de convivialité : un peu plus de 82 508 appels de convivialité réalisés en 2020 soit 226 appels par jour ce qui représente une plus-value dans le cadre de cette Délégation de Service Public.

- **La participation financière :**

- ♣ **Des abonnés :**

Pour la durée du contrat de délégation de service public, la participation financière des abonnés est fixée, sans changement par rapport aux années précédentes, comme suit :

- pour l'installation : paiement d'un forfait de :
  - \* 15 € pour le dispositif téléassistance avancée,
  - \* 26 € pour le pack téléassistance + domotique leds,
  - \* 90 € pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.
  
- puis mensuellement, paiement d'un abonnement (prix hors aide APA ou PCH) de :
  - \* 18 €/mois pour le dispositif téléassistance avancée,
  - \* 30 €/mois pour le pack téléassistance + domotique leds,
  - \* 40 €/mois pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.

#### ♣ Du Conseil Départemental :

Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public. Elle a pour objet de couvrir les charges induites par le respect des obligations de service public relevant :

- de la contrainte d'installation en Corrèze,
- des charges induites pour le développement des services et des usages de la domotique,
- des délais maximum d'intervention imposés au délégataire,
- du fonctionnement local en continu de la centrale d'appels,
- des appels de convivialité,
- de l'évolutivité des matériels.

La compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre.

Le montant prévisionnel annuel contractualisé sur la durée de la DSP est versé mensuellement par le Département au délégataire. Il est ajusté chaque année en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice de l'année précédente et à hauteur de 49,5 % du total des charges constatées, dans la limite de 3 % de marge annuelle pour le délégataire.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2019, qui permettent d'ajuster la compensation des obligations de service public versée par le Département au délégataire, figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Ecart Réel - Prévisionnel	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019	Ecart Réel - Prévisionnel	Prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Ecart Réel - Prévisionnel
Obligations de services publics	1 232 484	1 015 750	-216 734	1 218 292	898 861	-319 431	1 239 792	549 445	-690 347
Produit d'activités	1 186 712	1 747 836	561 124	1 244 710	1 764 125	519 415	1 302 479	1 492 472	189 993
Produits exceptionnels	0	216 742	216 742	0	200 863	200 863	0	31 617	31 617
<b>TOTAL DES PRODUITS HT</b>	<b>2 419 196</b>	<b>2 980 328</b>	<b>561 132</b>	<b>2 463 002</b>	<b>2 863 849</b>	<b>400 847</b>	<b>2 542 271</b>	<b>2 073 534</b>	<b>-468 737</b>
Charges d'activités	2 153 497	2 563 134	409 637	2 128 381	2 368 528	240 147	2 158 642	1 701 658	-456 984
<i>dont masse salariale</i>	1 329 298	1 769 453	440 155	1 291 056	1 363 580	72 524	1 305 484	1 030 776	-274 708
Dotation aux amortissements et provisions	336 470	315 509	-20 961	332 814	395 328	62 514	345 989	309 670	-36 319
<b>TOTAL DES CHARGES HT</b>	<b>2 489 867</b>	<b>2 878 643</b>	<b>388 776</b>	<b>2 461 195</b>	<b>2 763 856</b>	<b>302 661</b>	<b>2 504 631</b>	<b>2 011 328</b>	<b>-493 303</b>
Résultat avant I/S	-70 671	101 685	172 356	1 807	99 993	98 186	37 640	62 206	24 566

Le montant prévisionnel de la compensation des obligations de service public, tel que contractualisé, permettait de répondre aux objectifs de déploiement du pack téléassistance avancée + domotique. Si le nombre d'abonnements téléassistance avancée (6 229) a dépassé l'objectif (4 112) fin 2020, le nombre d'abonnements domotique (233 fin 2020) est bien inférieur à l'objectif (300 installations par an au cours des 5 premières années de la délégation à partir de 2013, soit 1 851 prévu en 2020).

Ce nouveau décalage entre objectifs et réalisation implique un écart entre le montant financier contractualisé et le montant réellement dû. En effet, la prestation de téléassistance avancée génère des excédents qui devaient couvrir les charges du déploiement de la domotique. Ce niveau d'exploitation de la DSP conduit à des excédents, lesquels sont, conformément au contrat, déduits des Obligations de Service Public.

Ainsi, après application de la méthode d'ajustement, une économie de 216 734 € effectuée sur 2018 est venue en déduction de la compensation 2019, puis une économie de 319 431 € effectuée sur 2019 est venue en déduction de la compensation 2020, enfin une économie de 690 347 € effectuée sur 2020 est venue en déduction de la compensation 2021. Il est à rappeler que ces économies devront être restituées au délégataire en cas de constat de déficits à venir puisque le plafonnement de la marge à 3 % vaut sur la durée complète du contrat.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du délégataire joint en annexe 1 au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/108 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique** : Le Conseil Départemental prend acte du rapport annuel d'activité 2020, tel que joint en annexe à la présente délibération, produit par le délégataire de service

public relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et de généralisation de la domotique.

Acte est donné.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3311-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_



# Corrèze Téléassistance

Rapport annuel d'activité  
Comptes de la délégation de service public

**Année 2020**



## PRESENTATION DU RAPPORT 2020

- Préambule

### CHAPITRE 1 : Activité 2020

#### *Section 1 : Aspect quantitatif*

##### 1) Les Bénéficiaires du dispositif départemental de téléassistance en 2020

- Evolution globale
- Evolution par secteurs géographiques
- Durée moyenne d'abonnement
- Répartition par sexes, tranches d'âges
- Origine des entrées dans le dispositif

##### 2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires :

- Appels reçus, motivations
- Actions conduites pour lutter contre solitude et isolement

#### *Section 2 : Aspect qualitatif*

##### 1) Les indicateurs de qualité de service :

###### a) Moyens matériels

- Nature
- Entretien et maintenance
- Amélioration du matériel
- Equipements complémentaires, renouvellement.

###### b) Moyens humains

- Composition de l'effectif, qualification, fonctions remplies
- Organisation
- Horaires
- Types de contrat
- Formation continue

##### 2) Sécurité du dispositif

- a) Fiabilité du matériel
- b) Traçabilité des appels
- c) Autonomie en énergie électrique

### 3) Prestation aux usagers

- a) Volume
- b) Information, accueil
- c) Satisfaction de la demande

### 4) Les partenaires

- I.C.A
- Les établissements hospitaliers
- Les services de secours

## **CHAPITRE 2 : Conditions d'exécution du service délégué**

### 1) Les indicateurs illustrant le principe d'égalité :

- a) Traitement des usagers
- b) Tarification, conditions financières

### 2) Les indicateurs illustrant le principe de continuité

- a) Pannes et interruptions

## **CHAPITRE 3 : Les comptes de la délégation**

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

# Préambule

Au terme d'une délibération de son Assemblée plénière en date du 26 octobre 2012, le Département de la Corrèze a approuvé le choix de retenir la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et a validé le contrat de délégation de service public pour la gestion et le développement du "dispositif départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique".

## Objet du contrat et périmètre général du service délégué

Le Département de la Corrèze, autorité délégante, délègue le service départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique au profit des personnes âgées et des personnes handicapées ayant leur domicile en Corrèze.

« Son périmètre d'intervention s'entend, notamment, de la prospection des usagers potentiels, en passant par la mise à disposition (location) du matériel aux usagers, sa maintenance, le développement de nouveaux outils de télé assistance avancée et de domotique, l'accompagnement des usagers jusqu'à l'évaluation du service rendu.

Le délégataire gère le service avec courtoisie et discrétion, en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement et apporte une réponse satisfaisante pour l'autorité délégante en termes de contraintes du service public (continuité et égal accès du service aux personnes en fonction de leur choix et, le cas échéant, de la contrainte technique du logement).

Le contrat de délégation de service public vise notamment à :

1) favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap par l'exploitation du service délégué de télé assistance avancée et en généralisant le déploiement des installations domotiques sur le territoire départemental,

2) garantir une forte responsabilisation du délégataire, lui conférant une réelle autonomie de gestion dans les domaines relevant de sa responsabilité, propre à favoriser une maîtrise de l'ensemble des dépenses d'exploitation et un accroissement du nombre de bénéficiaires du service.

3) assurer une répartition claire des responsabilités entre l'autorité délégante et le délégataire notamment en termes financiers ; il est rappelé ici que le futur délégataire assume ses missions à ses risques et périls,

4) définir des modalités de contrôle permettant à l'autorité délégante d'apprécier la bonne exécution du service public délégué, la qualité des visites de convivialité, la continuité du fonctionnement de la centrale d'appels et la bonne utilisation des installations domotiques, le tout afin de répondre aux souhaits et objectifs de l'autorité délégante ci-dessus exposés.

5) rechercher des cofinancements de la part de partenaires intéressés au développement du service délégué et à son exécution.

L'autorité délégante confère au délégataire, pendant toute la durée d'exécution, un droit exclusif d'exploitation et de gestion du service délégué.

*Source : convention de DSP*

## **Durée du contrat**

La délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du système départemental de télé assistance avancée et de généralisation de la domotique est consentie pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce rapport d'activité concerne la septième année d'exploitation de cette délégation via l'entité Corrèze Téléassistance, établissement de la Fondation Partage et Vie.

## **Délégation et prestations de services concernées**

Dans le cadre de la délégation, les objectifs du service sont les suivants :

- Assurer la reprise du service actuel sans rupture pour les usagers,
- Offrir un service permettant une réponse adaptée à l'urgence,
- Inscrire le service comme un outil de lutte contre l'isolement,
- Déployer, auprès des bénéficiaires en faisant la demande, les outils de domotique,
- Garantir le caractère évolutif des matériels et du service tout au long de la délégation et permettre à l'autorité délégante d'expérimenter, si elle le souhaite, de nouveaux matériels,
- Favoriser des partenariats avec les acteurs de terrain, afin d'améliorer et de valoriser le service rendu (liens avec tous les intervenants de la personne).

Les deux principales missions exercées par le délégataire sont :

- Assurer une réponse adaptée à l'urgence. Il s'agit de permettre à toute personne équipée de joindre la centrale d'appels à tout moment. A ce titre, la fiabilité du matériel doit rester une priorité et le temps d'attente de réponse après un appel d'urgence devra être limité. Cet aspect de sécurité se décline également avec l'obligation d'assurer 24h/24 et 7j/7 le fonctionnement du dispositif,
- Agir contre l'isolement. Il s'agit d'un point très important qui permet au dispositif départemental de fournir un service de qualité. Cette mission à caractère de lien social se décline sous la forme d'appels de convivialité. Elle est comprise dans l'abonnement de télé assistance avancée et consiste à assurer à chaque abonné un minimum de 13 appels/an, tel que décrit à l'article 6.4.

## **Prestations et équipements proposés**

« Deux types de services sont proposés aux abonnés : un service de télé assistance avancée et un service de télé assistance avancée incluant la domotique.

## **Moyens matériels**

- 1) La centrale d'appels située à Naves (19460) fonctionne 24h/24 et 7j/7, est informatisée et répond aux exigences suivantes :
  - Elle est conforme à l'ensemble des normes légales en vigueur,
  - Elle est performante et évolutive,

- Elle permet l'identification et l'enregistrement de tous les types d'appels, leur traitement 24 heures/24 et 7 jours/7 et doit faciliter la réalisation d'études statistiques (abonnés, appels reçus, interventions réalisées...),
- Elle organise des tests de vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des appareils, déclenchés toutes les 24/48 heures.

Pour ce faire :

- Les postes de travail sont en nombre suffisant pour autoriser des appels simultanés et pour assurer la continuité du service en cas de défaillance d'un poste,
- L'ensemble du matériel doit continuer à fonctionner en cas de défaillance du système électrique,
- Le délégataire veille à la maintenance et au remplacement des matériels, au titre de la continuité de service et du renouvellement de son parc.

Le délégataire doit s'adapter technologiquement pour le partage de bases et données informatiques avec celles de l'autorité délégante, notamment pour le suivi du contrôle de gestion (facturation).

2) Le délégataire met à la disposition des usagers :

- Un émetteur pour l'abonné (bracelet, pendentif, etc.) et un émetteur supplémentaire gratuit pour le conjoint,
- un transmetteur à l'intérieur du logement qui doit permettre de relayer à la centrale d'appels les alertes émises par l'utilisateur via son émetteur. »

*Source : convention de DSP*

# **Chapitre1**

## **Activité 2020**

## Section 1 : Aspect quantitatif

### 1) Les bénéficiaires du dispositif départemental de téléassistance en 2020

#### Evolution globale : 1 153 installations

1 153 nouveaux abonnés

10 foyers passent d'un équipement de TA simple à un équipement de TA + domotique

	2020	2019	2018
1 <sup>er</sup> trimestre	325	304	337
2 <sup>ème</sup> trimestre	212	296	286
3 <sup>ème</sup> trimestre	298	314	278
4 <sup>ème</sup> trimestre	318	298	268
<b>TOTAUX</b>	<b>1 153</b>	<b>1 212</b>	<b>1 169</b>

En 2020, la crise sanitaire a impacté l'activité au niveau des interventions au domicile (baisse du nombre d'installations au 2<sup>e</sup> trimestre par rapport à 2019 et 2018).

Effectivement, lors du premier confinement et conformément aux annonces gouvernementales, nous avons dû limiter nos interventions aux interventions urgentes, à savoir les installations pour les usagers isolés ou en sortie d'hospitalisation et les dépannages afin de garantir la continuité de service à nos bénéficiaires.

Nos équipes ont travaillé dans le respect des gestes barrières afin d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos abonnés.

Nous observons, néanmoins, que le 1<sup>er</sup> trimestre ainsi que la période post-confinement ont permis de maintenir un niveau d'activité équivalent à celui de 2018. Une prise de conscience de la part de certaines personnes fragiles ainsi que de leur entourage a eu lieu suite au premier confinement dont la mise en œuvre a été immédiate.

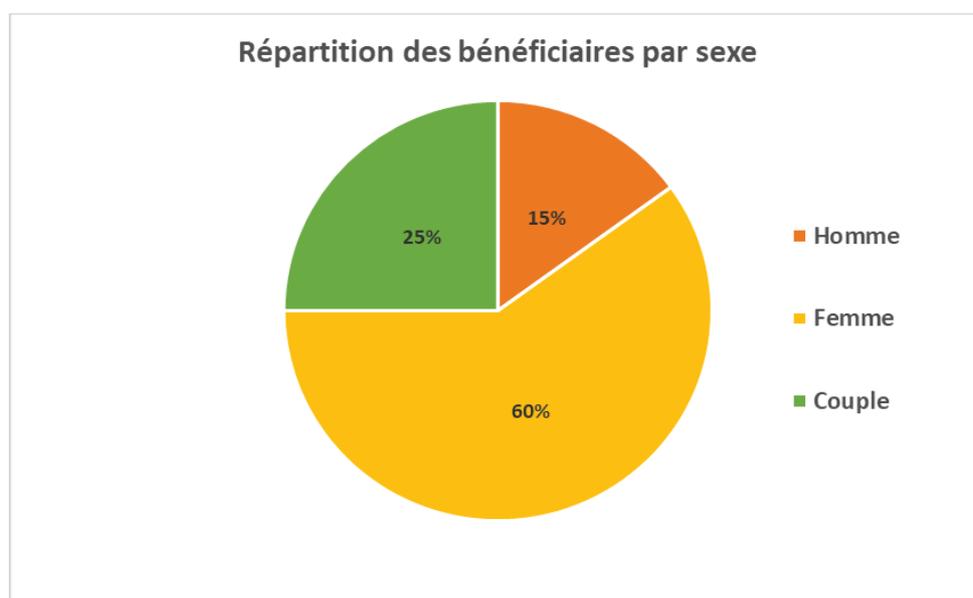
**Depuis le début de l'activité, 22 386 corréziennes et corréziens ont bénéficié du dispositif départemental de Téléassistance.**

Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze	Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze
2001	834	2011	1 263
2002	1 007	2012	1 288
2003	955	2013	1 264
2004	918	2014	1 296
2005	970	2015	1 327
2006	997	2016	1 158
2007	1 087	2017	1 193
2008	1 030	2018	1 169
2009	1 113	2019	1 212
2010	1 152	<b>2020</b>	<b>1 153</b>
<b>Total</b>			<b>22 386</b>

## Répartition entre installations de téléassistance avancée et installations de packs domotiques :

	Global	TA	TA+ option domotique
1 <sup>er</sup> trimestre	325	324	1
2 <sup>ème</sup> trimestre	212	211	1
3 <sup>ème</sup> trimestre	298	298	0
4 <sup>ème</sup> trimestre	318	316	2
<b>TOTAUX</b>	<b>1 153</b>	<b>1 149</b>	<b>4</b>

- Répartition par sexe :



60 % femmes  
15 % hommes  
25 % couples

La répartition du nombre d'abonnés par sexes reste similaire à l'année 2019 avec un nombre de couples en légère progression de 1%.

- Répartition par tranches d'âges : Age moyen : 85 ans

### CORREZE TELEASSISTANCE

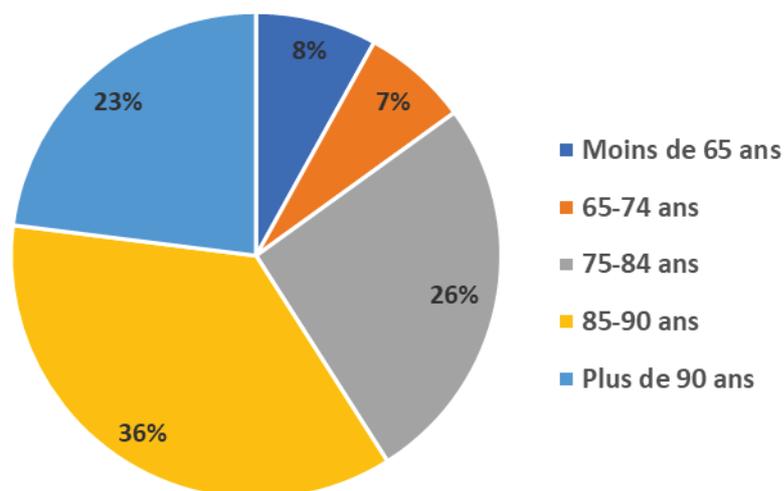
#### contrats actifs en 2020

	Moins de 65 ans		65-74 ans		75-84 ans		85-90 ans		Plus de 90 ans		Total	
<b>Homme</b>	226	3,03%	149	2,00%	262	3,51%	310	4,16%	193	2,59%	1140	15,29%
<b>Femme</b>	261	3,50%	267	3,58%	1087	14,58%	1609	21,58%	1244	16,68%	4468	59,92%
<b>Couple</b>	45	0,60%	88	1,18%	534	7,16%	717	9,62%	464	6,22%	1848	24,79%
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>7,14%</b>	<b>504</b>	<b>6,76%</b>	<b>1883</b>	<b>25,25%</b>	<b>2636</b>	<b>35,35%</b>	<b>1901</b>	<b>25,50%</b>	<b>7456</b>	<b>100,00%</b>

#### contrats actifs au 31/12/2020

	Moins de 65 ans		65-74 ans		75-84 ans		85-90 ans		Plus de 90 ans		Total	
<b>Homme</b>	204	3,20%	129	2,02%	226	3,54%	245	3,84%	138	2,16%	942	14,76%
<b>Femme</b>	255	4,00%	231	3,62%	968	15,17%	1388	21,76%	968	15,17%	3810	59,72%
<b>Couple</b>	34	0,53%	80	1,25%	497	7,79%	643	10,08%	374	5,86%	1628	25,52%
<b>Total</b>	<b>493</b>	<b>7,73%</b>	<b>440</b>	<b>6,90%</b>	<b>1691</b>	<b>26,50%</b>	<b>2276</b>	<b>35,67%</b>	<b>1480</b>	<b>23,20%</b>	<b>6380</b>	<b>100,00%</b>

### Répartition des bénéficiaires par âge



	<b>2020</b>	<b>Rappel 2019</b>
Moins de 65 ans :	8% (adultes handicapées)	8% (adultes handicapées)
65 à 74 ans :	7%	6%
75 à 84 ans :	26%	28%
85 à 90 ans :	36%	36%
Plus de 90 ans :	23%	22%

Au regard de ces chiffres, nous constatons que la moyenne d'âge des bénéficiaires accompagnés reste sensiblement équivalente à celle de 2019.

- Répartition par cantons et communes

*Se référer à l'annexe 1 du rapport d'activité*

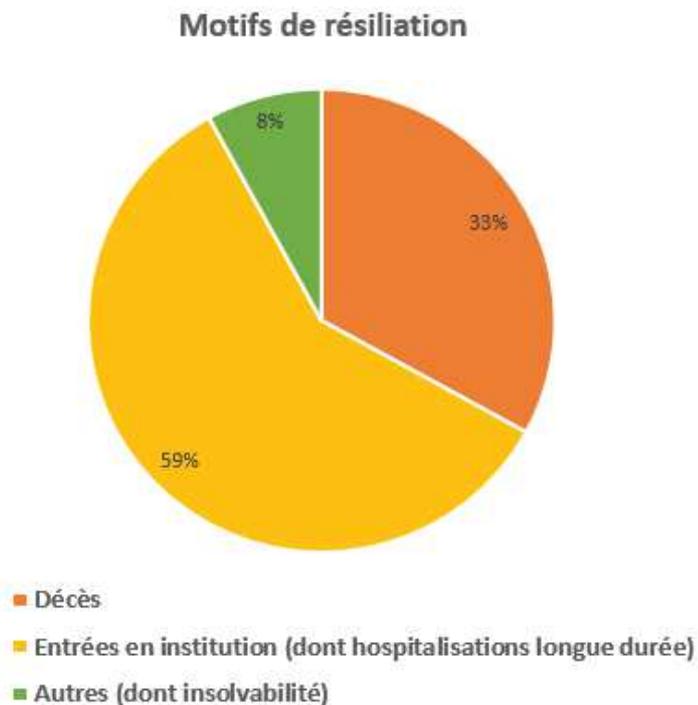
- Origine des entrées dans le dispositif en 2020

*Se référer à l'annexe 2 du rapport d'activité*

- 1) Assistantes Sociales du Conseil Départemental,
- 2) Bouche à Oreille,
- 3) Instances de Coordination de l'Autonomie
- 4) Assistantes sociales des Centres hospitaliers,
- 5) Actions de parrainage

- Résiliations

1 042 abonnements résiliés en 2020 (1 161 en 2019)



**Motifs de résiliations :**

Décès : 33%

Entrées en institution (dont hospitalisation longue durée) : 59%

Autres (déménagement autres départements, dont insolvabilité) : 8%

Le nombre de résiliations est en forte baisse par rapport à 2019 (- 119)

L'essentiel des résiliations est généré par des sorties naturelles (entrées en institution ou décès).

Nous constatons, et ce malgré la crise sanitaire, que le delta entre le nombre d'installations et le nombre de résiliations reste positif de + 111 sur l'année 2020.

## 2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires en 2020

Alarmes traitées sur la plate-forme Corrèze Téléassistance :

104 523 alarmes traitées en 2021 contre 113 032 alarmes en 2020 soit en moyenne :

- 8 710 alarmes / mois
- 286 alarmes / jour

Ce chiffre de 2020 est en légère baisse par rapport à 2019 mais s'explique aussi par le fait que nous avons appelé de manière plus accentuée, lors des confinements, l'ensemble de nos abonnés qui ont moins ressenti le besoin de nous solliciter pour des motifs intempestifs et nombre d'entre eux se sont confinés avec leur famille et n'ont pas eu recours à nos services.

Ce chiffre, tout de même substantiel, démontre aussi une grande confiance de nos bénéficiaires en nos services puisqu'ils n'hésitent plus à déclencher leur alarme même pour une demande de services ou simplement pour discuter.

1 115 622 tests périodiques ont été réalisés sur les transmetteurs filaires (24/48h) + 393 835 tests périodiques sur les transmetteurs GSM soit **1 509 457 tests de fonctionnement gérés en 2020.**

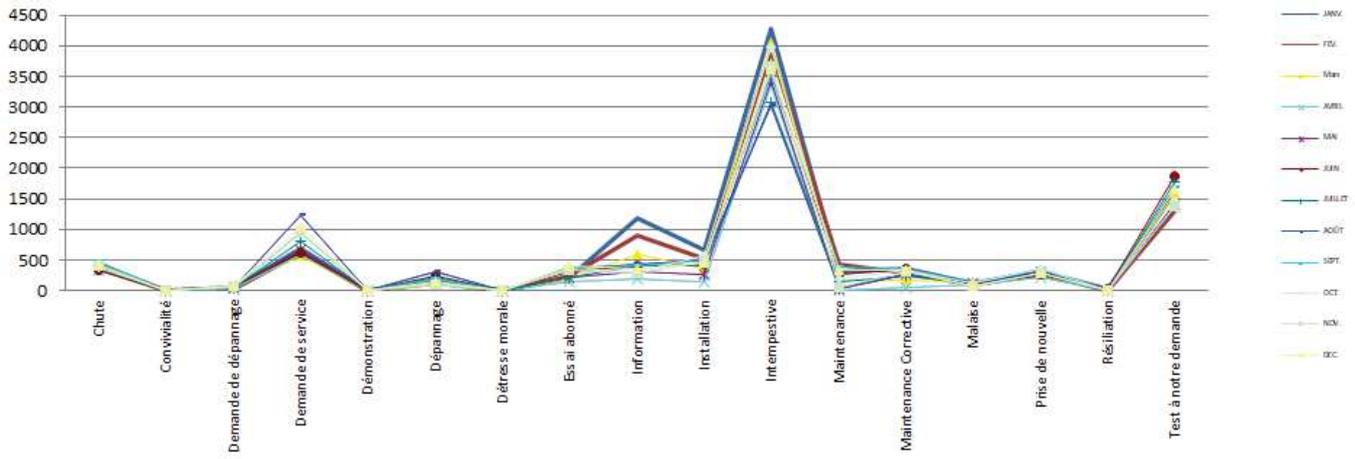
- **Analyse des alarmes ou appels entrants**

En 2020, les alarmes sont motivées par :

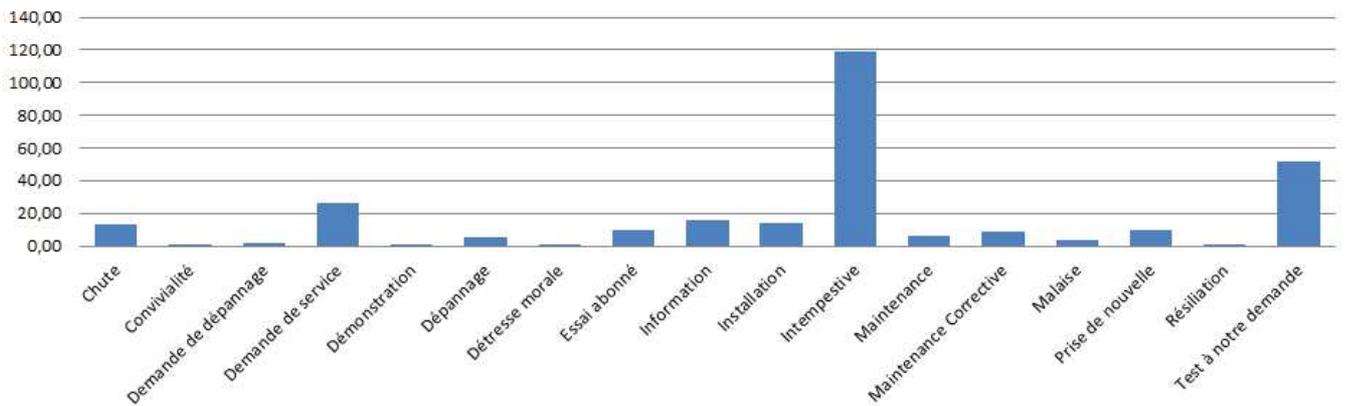
EVOLUTION DES ALARMES PAR TYPE - PERIODE 2020

TYPE ALARME	JANV.	FEV.	Mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY PAR JOUR
Chute	425	351	392	325	431	325	398	395	484	385	408	426	4745	4,54%	12,96
Convivialité	13	1	6	3	0	0	1	4	3	1	4	2	38	0,04%	0,10
Demande de dépannage	61	37	51	33	51	65	54	46	54	49	63	81	645	0,62%	1,76
Demande de service	682	622	563	599	661	622	806	1229	946	961	950	1035	9676	9,26%	26,44
Démonstration	2	1	3	0	0	12	4	0	3	5	7	0	37	0,04%	0,10
Dépannage	135	120	106	90	122	246	215	307	186	116	95	154	1892	1,81%	5,17
Détresse morale	0	2	7	2	4	1	1	5	6	2	4	1	35	0,03%	0,10
Essai abonné	224	232	195	155	209	320	212	360	383	350	329	410	3379	3,23%	9,23
Information	1181	894	587	188	315	400	416	435	413	312	291	355	5787	5,54%	15,81
Installation	665	513	362	136	273	434	406	503	498	564	464	462	5280	5,05%	14,43
Intempestive	4277	3930	4047	3363	3436	3613	3069	3032	3531	3965	3659	3620	43542	41,66%	118,97
Maintenance	322	423	159	1	18	261	150	47	371	197	60	327	2336	2,23%	6,38
Maintenance Corrective	355	293	170	41	266	369	235	261	365	342	312	343	3352	3,21%	9,16
Malaise	123	109	142	103	133	99	118	116	121	123	77	77	1341	1,28%	3,66
Prise de nouvelle	306	258	267	214	295	271	291	276	353	364	286	287	3468	3,32%	9,48
Résiliation	16	15	8	9	10	17	11	16	13	15	13	10	153	0,15%	0,42
Test à notre demande	1613	1291	1594	1373	1425	1876	1773	1672	1687	1477	1383	1653	18817	18,00%	51,41
Visite de convivialité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00
TOTAL	10400	9092	8659	6635	7649	8931	8160	8704	9417	9228	8405	9243	104523	100,00%	285,58

Alarmes par type

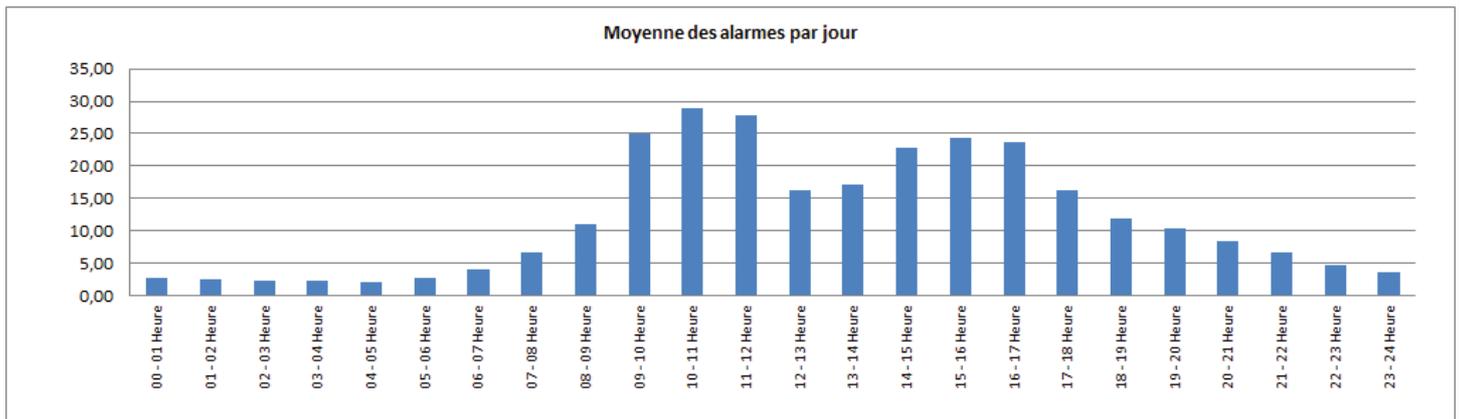
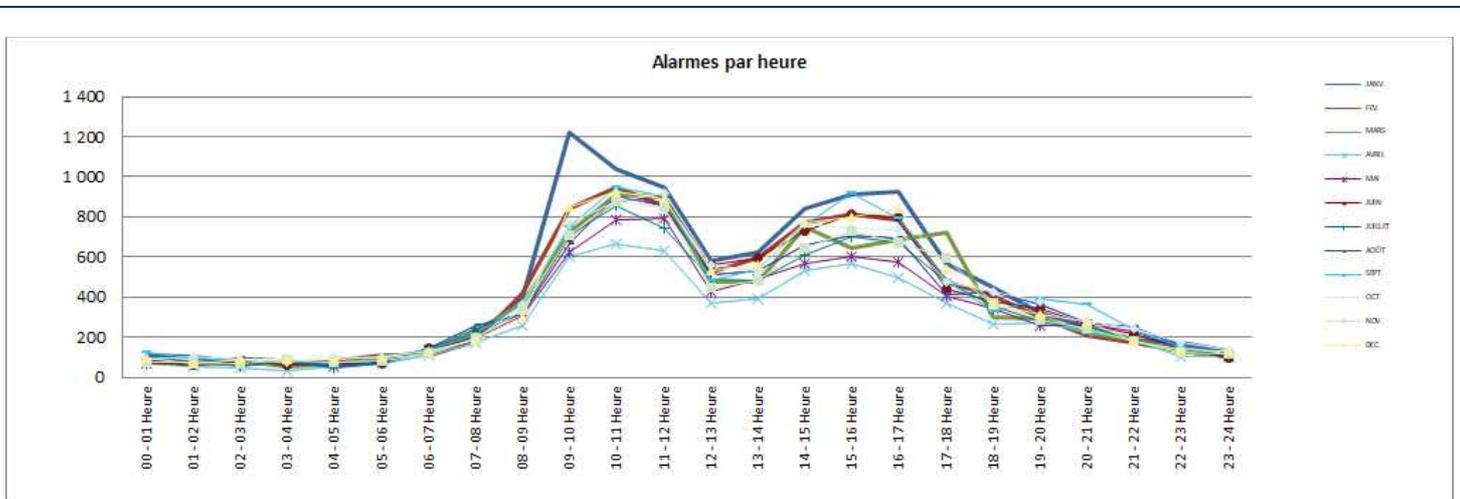


Moyenne des alarmes par jour



EVOLUTION DES ALARMES PAR PLAGE HORAIRE - PERIODE 2020

PLAGE HORAIRE	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY / JOUR
00 - 01 Heure	111	89	75	72	65	72	93	85	122	89	72	93	1 038	0,99%	2,84
01 - 02 Heure	101	65	63	50	66	62	78	73	98	105	77	66	904	0,86%	2,47
02 - 03 Heure	72	65	79	47	65	79	53	92	81	85	69	89	876	0,84%	2,39
03 - 04 Heure	66	69	52	35	74	58	80	90	82	76	87	89	858	0,82%	2,34
04 - 05 Heure	81	80	64	50	56	64	44	53	65	105	71	88	821	0,79%	2,24
05 - 06 Heure	83	111	91	70	79	68	66	75	104	93	82	99	1 021	0,98%	2,79
06 - 07 Heure	130	112	123	111	135	141	138	146	134	119	113	131	1 533	1,47%	4,19
07 - 08 Heure	210	176	227	171	192	217	242	259	213	192	196	186	2 481	2,37%	6,78
08 - 09 Heure	398	416	369	259	308	320	317	316	359	360	336	299	4 057	3,88%	11,08
09 - 10 Heure	1219	842	722	602	624	700	706	668	751	773	707	845	9 159	8,76%	25,02
10 - 11 Heure	1036	946	908	662	782	875	855	902	946	874	878	922	10 586	10,13%	28,92
11 - 12 Heure	945	855	895	629	794	906	739	857	905	920	846	892	10 183	9,74%	27,82
12 - 13 Heure	581	521	472	367	426	557	490	508	483	556	445	534	5 940	5,68%	16,23
13 - 14 Heure	620	591	476	391	492	594	483	528	540	532	484	562	6 293	6,02%	17,19
14 - 15 Heure	842	771	749	533	563	728	606	659	753	763	642	773	8 382	8,02%	22,90
15 - 16 Heure	908	814	642	565	604	815	703	710	920	744	725	797	8 947	8,56%	24,45
16 - 17 Heure	926	781	689	497	576	797	675	694	792	738	674	841	8 680	8,30%	23,72
17 - 18 Heure	566	476	724	367	407	439	475	409	483	476	593	541	5 956	5,70%	16,27
18 - 19 Heure	447	403	298	264	343	377	352	425	324	429	366	365	4 393	4,20%	12,00
19 - 20 Heure	322	298	295	274	259	339	275	360	387	376	283	312	3 780	3,62%	10,33
20 - 21 Heure	247	207	224	232	262	261	250	271	363	275	246	278	3 116	2,98%	8,51
21 - 22 Heure	185	169	189	185	230	218	184	248	235	242	178	177	2 440	2,33%	6,67
22 - 23 Heure	174	133	133	102	147	147	144	155	154	172	120	134	1 715	1,64%	4,69
23 - 24 Heure	130	102	100	100	100	97	112	121	123	134	115	130	1 364	1,30%	3,73
TOTAL	10400	9092	8 659	6 635	7 649	8 931	8 160	8 704	9 417	9 228	8 405	9 243	104 523	100,00%	285,58



- **Actions pour lutter contre la solitude et l'isolement :**

**Chaque abonné reçoit au minimum un appel de convivialité par mois et un appel le jour de son anniversaire.**

Lutter contre la solitude des abonnés et maintenir un lien social sont des actions prépondérantes de la mission de Corrèze Téléassistance.

Ainsi, des appels téléphoniques systématiques le dimanche pour une cinquantaine de personnes en grande détresse morale sont maintenus.

**Les aidants familiaux nous sollicitent** pour que nous assistions leurs parents dans les actes de la vie quotidienne (rappel de l'heure des prises de médicaments, rappel quotidien de la mise sous oxygène pour quelques insuffisants respiratoires, vigilance particulière).

Mais cette année particulièrement marquée par la pandémie de la COVID 19 et les différents épisodes de confinement et donc un isolement accru d'une partie de nos bénéficiaires nous a amené à mener différentes actions pour lutter contre l'isolement de nos aînés et les accompagner durant cette période difficile (*Se référer à l'annexe 3 du rapport d'activité*)

**Nous avons donné 82 508 appels sortants au cours de l'année 2020, soit 225 appels par jour uniquement consacrés à cette action de lutte contre la solitude et l'isolement.**

## Section 2 – Aspect Qualitatif

### 1) Les indicateurs de qualité de service :

#### a) Moyens matériels :

- *Equipement au domicile de la personne :*
  - *Dispositif de Téléassistance avancée*

*Le parc est composé à 70% de matériel Intervox/Legrand (61% en filaire et 9% en GSM/GPRS) et 30% de matériel Solem (20% en filaire et 10% en GSM/GPRS)*

**Protocole SURTEC**

**Constructeur : LEGRAND INTERVOX 71-Le Creusot**

- Les transmetteurs

**Marque : INTERVOX Groupe LEGRAND**

**Modèle : Le Quiatil Easy**



**Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.**

Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).

La chaînette du déclencheur dispose d'un système anti-strangulation conformément à la norme EN 50134-2.

Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm

Matière : ABS UL 94 V1

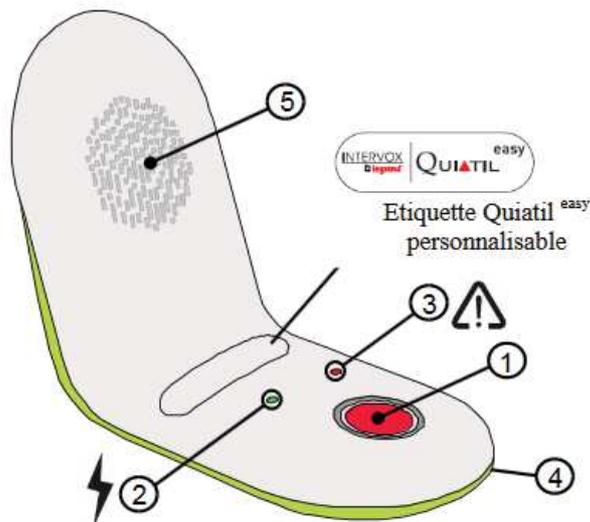
Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I

Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts

AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA

Fréquence Européenne spécifique « Alarme sociale ». Radio classe 1 / catégorie 1 - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)

Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique RTC, soit une connexion du type TRT3.



Touche « Appels d'urgence » équipée d'un voyant de suivi d'appel :

- Voyant clignotant lors de l'acheminement d'un appel
- Voyant allumé fixe lors de l'aboutissement de l'appel

Voyant vert (Secteur) :

- Allumé fixe : Quiatil sous tension
- Flash toutes les 4s : Coupure secteur
- Flash toutes les secondes : Batterie faible
- Eteint : Hors fonctionnement

Voyant rouge :

- Allumé pendant 5s : Appel non abouti
- Clignotant : Signalisation de dérangement (appel technique non abouti)

Micro

Haut-Parleur

### **Caractéristiques techniques :**

- Alimentation : Secteur 220V
- Autonomie batterie : 48 h
- Interphonie : Passage automatique Full Duplex/Half Duplex
- 5 périphériques programmables Protocoles Intervox (Surtec)
- Etiquette personnalisable
- Tests cycliques ligne RTC (48h)
- Surveillance du terminal :

  - Secteur (Alimentation)
  - Batterie
  - Ligne RTC
  - Début et fin abonnement

- Surveillance périphériques radio :

  - Niveau bas des piles
  - Absence d'un périphérique (supervision)

## Modèle : Le Quiatil Easy Life

Quiatil Easy Life permet une installation sécurisée dans différentes situations (Connexion en RTC et IP):

Il fonctionne indifféremment :

Sans aucun dégroupage : sur ligne analogique RTC Classique

En dégroupage partiel

En dégroupage total

Utilisation de la technologie Wimax



Il intègre les fonctions :

- capteur de température ambiante qui permet d'établir un monitoring du logement
- technologie NFC qui permet de répondre à des usages type télégestion avec les outils utilisés et permet de développer d'autres services et usages dans une perspective d'accompagnement globale de la personne fragile à domicile.

**Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.**

- Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).
- Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm
- Matière : ABS UL 94 V1
- Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I
- Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts
- AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA
- Fréquence Européenne spécifique « **Alarme sociale** ». **Radio classe 1 /catégorie 1** - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)
- Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique **RTC ou en IP**
- Le cordon de programmation est connecté sur un circuit TBTS.

### Caractéristiques et surveillances techniques :

- Le terminal surveille en permanence la présence du secteur. Lors d'une coupure de secteur prolongée, il émet un signal sonore puis transmet une alerte vers le centre de réception des appels.
- En cas de coupure secteur, une batterie interne garantit le bon fonctionnement du terminal pendant 48 heures. Passé ce délai, le terminal signale au centre de réception des appels qu'il n'est plus opérationnel puis il se met hors service.
- Afin de contrôler la présence de la ligne téléphonique, le terminal émet cycliquement des appels de test vers le centre de réception des appels.
- En général, ces appels sont effectués de nuit et sont totalement silencieux.

## Modèle : Quiatil easy Connect



Le Quiatil Easy Connect se raccorde uniquement sur prise électrique, plus besoin de ligne RTC.

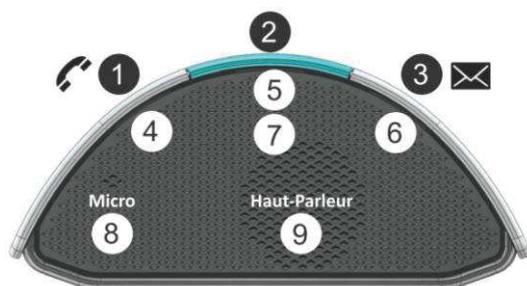
L'appareil dispose d'une carte SIM multi-opérateurs intégrée qui permet une connexion immédiate au réseau mobile.

### Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Connexion : GSM/GPRS
- Carte SIM Matooma multi-opérateurs intégrée : Orange, SFR, Bouygues
- Protocole Intervox (Surtec IP)
- Interphonie : Full Duplex uniquement
- Autonomie batterie : 48 h
- Tests cycliques réseaux mobiles toutes les 24h
- Transmission possible des datas via Box Internet en back-up
- Surveillance du terminal : secteur, batterie, début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
  - Niveau bas des piles
  - Absence d'un périphérique (supervision)
- 15 périphériques radio programmables
- RFID en natif : Possibilité de carte RFID personnalisée pour multiples usages (appels, contacts, passages d'intervenants, informations...)
- Capteur de température intégré
- Journal horodaté : 500 derniers événements
- Etiquette personnalisable
- Touche : Programmable, avec veilleuse

**Marque : SOLEM**

**Modèle : le LUNA 3G ou IP**



1. Palette appel convivial et mode absence. (Non paramétré par défaut)
2. Palette « appel d'urgence » et voyant suivi émission alarme
  - Fixe : Appel d'urgence en cours
  - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de télésassistance
3. Palette écoute message vocal (non paramétré par défaut)
4. Voyant de couleur verte, suivi visuel après un appui sur le bouton 1 :
  - Fixe : Appel convivial en cours ou mode absence activé
  - Clignotement : Numérotation des appels conviviaux.
5. Voyant de couleur blanche, suivi visuel de la présence secteur et de l'émission des alarmes.
  - Fixe : Présence secteur
  - Clignotement lent : Coupure secteur et utilisation du transmetteur sur mode batterie
  - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de télésassistance.
6. Voyant de couleur bleu, suivi visuel après un appui sur le bouton 3.
  - Clignotement : Message vocale en attente d'écoute
7. Lecteur RFID (non paramétré par défaut)
8. Micro
9. Haut-Parleur

### **Caractéristiques techniques :**

- Transmetteur 3G : pas de raccordement sur ligne téléphonique. Le terminal intègre une carte SIM Matooma qui lui est propre et qui lui permet d'accrocher le meilleur réseau parmi les fournisseurs suivants : Orange, SFR et Bouygues Telecom.
- Secours par batterie en cas de coupure électrique : Entre 1 et 2 semaines (batterie neuve)
- Interphonie : Full duplex uniquement
- 20 périphériques paramétrables sans emplacements définis
- Capteur de température intégré (non paramétré par défaut)
- Protocole Solem (SOLEM IP)
- Palette (2) personnalisée avec le logo de l'établissement
- Surveillance du terminal :
  - Secteur (Alimentation)
  - Batterie
  - Tests cycliques toutes les 24h
  - Début et fin abonnement

Surveillance périphériques radio :  
Niveau bas des piles  
Absence d'un périphérique (supervision)

### L'émetteur ou déclencheur

- Déclencheur montre, pendentif ou clip :
  - **Kit complet fourni à chaque abonné et permettant le port sous ces trois formes (bracelet, pendentif, clip). Le port en bracelet est recommandé.**
  - Poids : 15 gr en port bracelet, 25 gr en port pendentif
  - Matières : PVC et caoutchouc lavables.
  - Étanche (IP67)
  - Chaînette disposant d'un système anti-strangulation (conforme à la norme EN 50134-2).
  - Bracelet tissu élastique avec attache PVC anallergique.
  - Témoin lumineux de tranquillisation et de contrôle.
- Portées :     En champ libre : 80 à 100 mètres  
                  Avec parois : 50 à 60 mètres
- Permet l'interception des appels téléphoniques entrants sur la ligne.
  - Ces déclencheurs radio émettent sur la fréquence européenne « alarme sociale » Les déclencheurs ou émetteurs sont équipés de piles assurant une autonomie de 3 à 5 ans selon le modèle.
  - La pile de chaque déclencheur ou émetteur est contrôlée journalièrement et toute anomalie est transmise à la plateforme.
  - Tous ont une identification permettant de connaître la provenance de l'appel (15 canaux différents).
  - Les piles sont soudées pour éviter tout risque de détérioration par l'abonné, l'émetteur ne peut pas être ouvert, lorsque les piles sont usées l'émetteur est remplacé **gratuitement**.

### Un design amélioré



### Equipement préconisé chez les couples.

Un seul transmetteur équipé de deux émetteurs bracelets, pendentifs.

○ **Dispositif de téléassistance avancée et pack autonomie**

**Le pack autonomie est composé de :**

➤ **DETECTEUR DE FUMEE RADIO**



Le détecteur de fumée INTERVOX est communicant : connecté aux terminaux de téléassistance QUIATIL d'INTERVOX, il permet une alerte locale et le relais vers l'opérateur de téléassistance.

Pré-requis technique :

- ✓ Alimenté par la batterie interne,
- ✓ Pas de câblage jusqu'au transmetteur.

➤ **INTERPHONIE DEPORTEE**



L'abonné a la possibilité d'installer, dans une autre pièce ou à un autre étage, un module interphonie radio déporté communicant avec le terminal. Ce module lui permet, en cas d'appel d'urgence, d'élargir sa zone de communication main-libre avec la plateforme téléphonique.

L'installation de l'interphonie déportée est comprise pour les habitations suivantes :

- Plus de 60 m<sup>2</sup>
- Moins de 60m<sup>2</sup> mais sur un ou plusieurs étages.

➤ **AUTRES DECLENCHEURS RADIO**

Tirette  
de  
douche



Poire  
d'appel

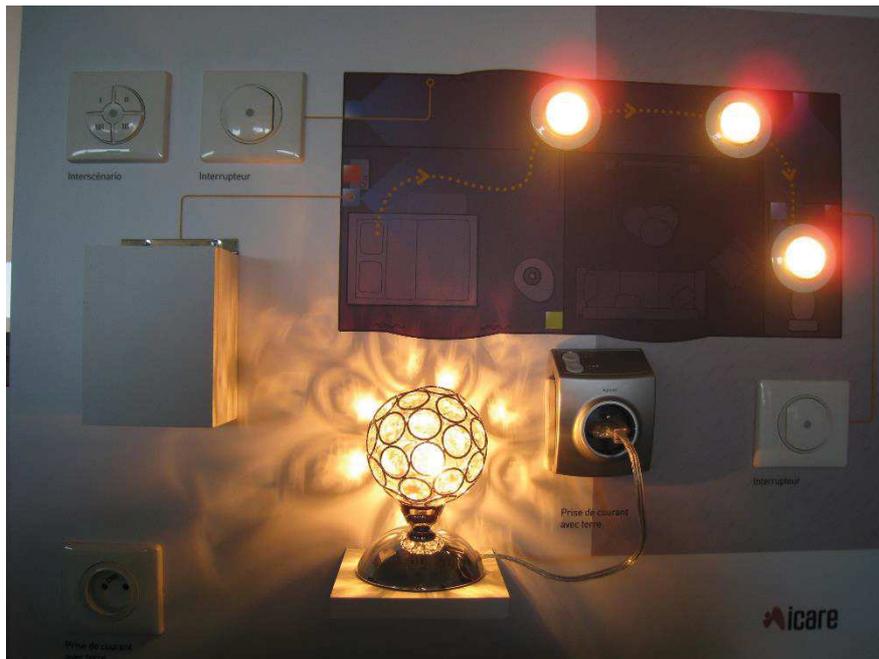


Situés dans les zones à risques et où les personnes sont susceptibles de se séparer de leurs emetteurs personnels, par exemple la salle de bain ou à côté du lit, ces déclencheurs sont utilisés pour les remplacer et permettre aux personnes âgées d'avoir une indépendance supplémentaire.

Pré-requis technique :

- ✓ alimentés par la batterie interne,
- ✓ Liaison sans fil jusqu'au terminal.

➤ **CHEMIN LUMINEUX INTEGRE**



Ou

➤ **CHEMIN LUMINEUX A LEDs**

Ces dispositifs éclairent automatiquement le passage de la chambre à coucher aux toilettes lors des déplacements nocturnes.



## Un chemin lumineux

### Principes :

Le chemin lumineux est constitué d'une automatisation de l'éclairage entre la chambre et les WC, la solution retenue par le délégant est une solution décrite ci-dessous.

### Décomposition du chemin lumineux

Le but est de détecter le mouvement d'une personne dans l'obscurité dès le lever pour allumer automatiquement l'éclairage des pièces traversées pour aller de la chambre à coucher aux toilettes.

Le chemin se décompose en trois parties :

- Détection
- Commande
- Eclairage

#### ▪ La détection

Elle s'effectue par l'installation d'un ou plusieurs détecteurs de présence. Cet élément permet la détection du passage de la personne.



Détecteur de mouvement sans fil Zigbee

### Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 883 09

Il peut être installé à n'importe quel endroit de la ou des pièces. Il utilise un protocole de communication radio, il est donc sans fil.

#### ▪ La commande

Lorsque le détecteur est actionné par un mouvement, l'information est envoyée à une prise commandée mobile ou à un interrupteur radio.

Prise mobile inter radio  
Zigbee

### Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 883 37

Après détection de mouvement, la prise commande l'éclairage via une temporisation réglable.



## Interrupteur radio sans fil Zigbee

### Caractéristiques techniques :

Fournisseur : Legrand

Référence : 67223

Après détection de mouvement, l'interrupteur commande l'éclairage via une temporisation réglable.



### ▪ L'éclairage

Depuis 2016 et fort d'un constat fait sur le terrain lors de dépannages ou maintenances ou lors des appels de convivialité, il apparait que l'éclairage assuré soit par le plafonnier existant dans le cas du pilotage par l'interrupteur simple soit par un éclairage secondaire telle qu'une lampe de chevet par exemple avec prise commandée mobile apparait comme très utile mais l'utilisation d'un éclairage secondaire est désormais plutôt préconisée à la place notamment dans la chambre car il permet d'obtenir une lumière plus douce et évite l'éblouissement à la sortie du lit et surtout il s'agit d'un éclairage complémentaire de type bandeau en LED qui permet à nos abonnés de conserver leur propre éclairage existant sans effectuer de travaux et s'avère avec le recul beaucoup moins perturbant et beaucoup plus apprécié.



### Caractéristiques du bandeau de LED désormais couramment utilisé pour l'éclairage :

Il se compose d'une alimentation 230V AC/12V DC, d'un transformateur et d'un bandeau de LED fixé sur une réglette en aluminium dont la longueur peut être déterminée.

Il peut être fixé horizontalement ou verticalement.

Fournisseur : LEGRAND INTERVOX

- Entretien et maintenance réalisés :

- à caractère préventif :

2 187 maintenances préventives ou curatives en 2020..

Ces interventions sont également une occasion pour présenter de nouvelles solutions aux usagers n'ayant que la téléassistance en leur faisant une démonstration concrète et en étudiant les aides possibles auxquelles ils peuvent prétendre.

- à caractère curatif :

734 maintenances curatives en 2020.

Toute absence de test périodique (24h ou 48h) génère :

- un appel téléphonique des opérateurs de la plate-forme d'écoute à l'abonné concerné.
- une demande d'essai manuel de la part de l'abonné.
- Si essai négatif, déplacement au domicile pour dépannage ou remplacement.

**Toutes ces interventions sont gratuites pour les usagers et sans aucune perception financière autre que le montant de l'abonnement.**

- **Des éléments optionnels**

### Détection de chute

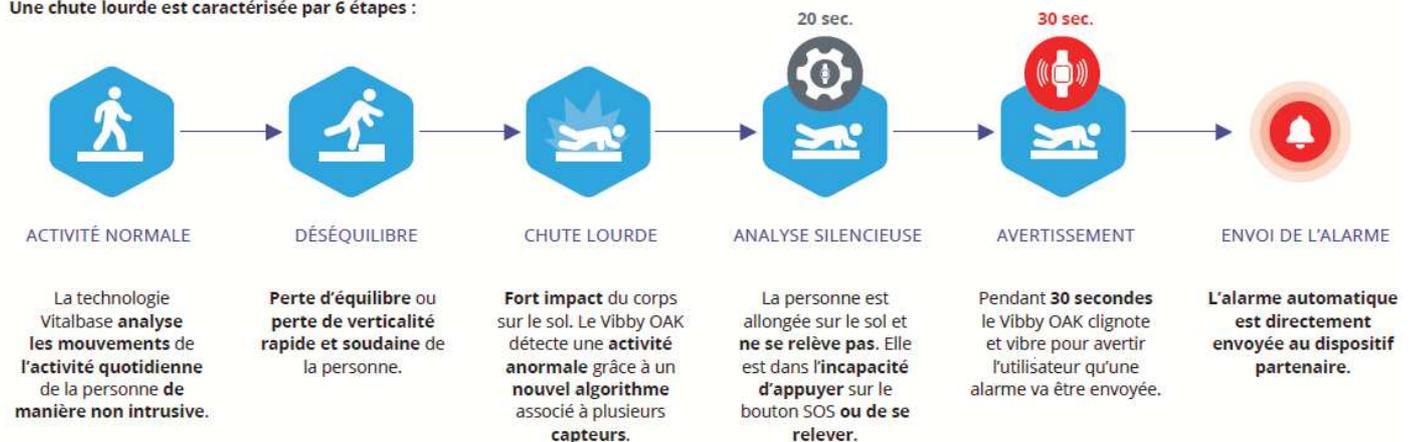


Ce bracelet Intervox/Vibby oak compatible avec le Quatit et le LUNA est destiné aux personnes seules à leur domicile et offre un réel complément à l'appel volontaire..

**Le Vibby OAK** est un système d'appel volontaire équipé d'une intelligence qui, dans certains cas, assurera un niveau de protection supplémentaire si l'usager n'est pas en mesure de déclencher lui-même l'alarme.

**Le Vibby OAK** a été conçu afin de détecter automatiquement des chutes lourdes / dangereuses (perte soudaine et rapide d'équilibre suivi d'un fort impact du corps sur le sol, engendrant l'incapacité de l'usager à recouvrer une position debout)

Une chute lourde est caractérisée par 6 étapes :



## Détection / alerte de fuite de gaz



**Détecteur de gaz (Intervox LEGRAND ) avec vanne de coupure dans certains cas.**

Il détecte les gaz universels tels que le gaz naturel, le méthane, le butane, l'Acétylène, le propane l'Hydrogène et le GPL et doit impérativement être placé près de l'élément de cuisson, sa hauteur d'implantation varie en fonction de la densité du gaz (lourd ou léger). Lors de la détection d'un gaz, il déclenche un signal sonore et envoie une alarme sur la plateforme d'écoute.

## Détecteur de monoxyde de carbone

### INTERVOX LEGRAND



Il détermine la concentration de monoxyde de carbone qui passe souvent inaperçu car inodore, déclenche une sonnerie et envoie une alarme sur la plateforme d'écoute.

## Déclencheurs tactiles pour personnes en situation de handicap (CIMIS compatible QUIATIL Easy Life et Quiatil Easy GSM/GPRS)

Ces déclencheurs tactiles, connectables sur l'émetteur technique, sont livrés avec un cordon de 1,5 m et une prise jack de 3,5 mm.



- Amélioration du matériel :

Parmi les nouveaux produits, nous proposons depuis début 2018, la téléassistance mobile. Celle-ci pourra également compléter notre offre après validation de l'autorité déléguée.

**2 modèles :**

DORO SECURE 628



DORO 8040



- Equipement des plates-formes d'écoute :

Actuellement, la prestation de téléassistance s'appuie sur deux plateformes techniques de veille et d'écoute fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

**Plateforme technique principale située à Naves Corrèze dite PT1 :**

Accès sécurisé et contrôlé par digicodes sur les salles techniques,  
Alimentation électrique secourue par batteries ondulées (4 heures),  
Groupe électrogène en relais lors d'interruption d'alimentation électrique,  
Doublement de tous les disques durs des serveurs.





### **Plateforme technique de back up située à Guéret Creuse dite PT2.**

Le Conseil Départemental de La Creuse a retenu notre organisme pour assurer la délégation de service public de téléassistance et domotique sur son territoire.

Une plate-forme technique a été créée sur Guéret en parfaite redondance avec la plate-forme corrézienne et permettant d'absorber les surcharges de flux ou de pallier toute rupture.

## b) Moyens humains

- Composition de l'effectif :

29 salariés ETP au 31/12/2020.

- 4 assistants de secteurs,
- 3 Agents de logistique et technique.
- 10 opérateurs en charge de la gestion des « appels entrants »,
- 3 opérateurs en charge de la gestion des « appels de convivialité »,
- 4 techniciens administratifs,
- 2 assistantes en charge de la facturation aux usagers et de l'administration du personnel
- 1 Responsable des opérateurs,
- 1 Adjoint de Direction Technique et Informatique (cadre),
- 1 Directeur d'établissement (cadre)

- Masse salariale 2020 : 916 003 € *contre* 1 042 599 € en 2019

- Types de contrats :

Au 31/12/2020, 26 salariés sont en contrat à durée indéterminée et à temps plein et 3 salariés sont en CDD.

L'établissement applique depuis 2004 les dispositions de la convention collective FEHAP 51-02 pour l'ensemble des salariés.

- Horaires :

A raison de 35 heures de travail par semaine pour tous les salariés non - cadres.

- Assistantes de secteurs, personnel administratif :  
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.  
Organisation d'astreintes les week-ends.

- Autres  
Cycles de travail définis comme suit :  
Service du matin : 7h à 14h avec pause de 20 minutes  
Service d'après-midi : 14h à 21 h avec pause de 20 minutes.  
Service de nuit : 21h à 7h le lendemain avec pause de 20 minutes.

### **Nos Métiers : qualifications, missions, formation continue:**

#### ➤ **Les opérateurs :**

Se relaient pour satisfaire aux exigences de réactivité et qualité de l'écoute, ils traitent les alarmes émises par les abonnés.

Ils sont encadrés par un superviseur, responsable de l'organisation des plannings, de la continuité du service, du contrôle de l'écoute.

Profil : formation médico-sociale et pour certains formation en psychogérontologie.

#### ➤ **Les chargés de convivialité :**

Sont des opérateurs dont la mission est exclusivement consacrée aux appels de convivialité (appels sortants).

Tous les abonnés sont appelés par ces salariés au moins 13 fois par an (une fois par mois + leur anniversaire), ils peuvent bénéficier d'un soutien renforcé lors de périodes difficiles (deuil, convalescence, grande solitude).

Tous ces appels sont cadencés, personnalisés et tracés via un logiciel spécifiquement développé (CYTADEL) pour les besoins du service.

➤ **Les assistants de secteurs :**

Se déplacent au domicile des abonnés.

Installent les équipements assistés d'entreprises partenaires si besoin (électricité, téléphonie)

Renseignent le dossier indispensable au traitement des appels.

Profil : Licence Pro Domotique

Le rôle de l'assistant de secteur est prépondérant dans l'aspect convivial de la mission, il est au contact direct de l'abonné à son domicile lors de l'installation.

➤ **Les agents de logistique et technique :**

Paramètrent et vérifient les transmetteurs et émetteurs.

Contrôlent le matériel à distance par surveillance des tests des transmetteurs et émetteurs.

Organisent les tournées des assistants de secteurs

Profil : formation technique et logistique.

➤ **La cellule technique :**

Composée d'un cadre technique et informatique, la cellule technique assure les fonctions recherche et développement et plus particulièrement la veille technologique, les bêta tests de matériel innovant en lien avec les bureaux d'études des constructeurs, la supervision des implantations de packs domotiques.

La cellule technique réalise les visites de faisabilité au domicile des abonnés intéressés par le pack autonomie.

**Dans le cadre de notre démarche qualité, le recueil des procédures regroupe l'ensemble des fiches de postes et l'ensemble des procédures et protocoles d'activité et de tâches.**

**Formation interne dispensée aux équipes :**

Tous les salariés sont formés régulièrement dans le cadre de l'adaptation aux postes indispensable à l'activité et sur des thèmes techniques et médico-sociaux.

**Confidentialité**

Tous les contrats de travail contiennent une clause de confidentialité et de discrétion, illimitée dans le temps.

La direction veille particulièrement au respect de ces clauses, indispensables à la déontologie d'un service d'assistance à des personnes vulnérables.

## **2) Sécurité du matériel**

### **a) Fiabilité du matériel :**

Le matériel est fiable, très peu de pannes, pas de dysfonctionnements notoires, il convient de noter une augmentation de dysfonctionnements temporaires liés au dégroupage des lignes téléphoniques des abonnés.

Les pannes saisonnières sont occasionnées par des surtensions dues à la foudre et aux orages violents (été).

Les tests périodiques programmés toutes les 24/48h nous ont permis de déceler les pannes, les appareils ont été remplacés immédiatement.

### **b) Traçabilité des appels :**

- Le système d'écoute assure une traçabilité complète : le double équipement redondant garantit la conservation des données d'exploitation pour une durée illimitée.
- Sur fichier informatique : enregistrement automatique, dans la fiche abonné, dans le journal des appels avec compte-rendu de l'opérateur. Archivage : 1 an
- Par enregistrement des communications de manière bi - latérale :

Mise en place d'un enregistreur après autorisation DGSN accordée fin 2002.

Effectivité : Début 2003

Conservation des enregistrements sur disque dur.

Délai d'archivage autorisé : 2 mois.

Cet aspect de la traçabilité correspond à une attente forte, exprimée dans la convention de délégation de service public, elle permet de dégager ou de reconnaître notre responsabilité en cas de contestation des usagers ou de leur famille.

- Traçabilité des tests de fonctionnement ou absence de test : Conservation des messages techniques pour une durée illimitée.

### **c) Autonomie en énergie électrique :**

Le système de réception des appels est secouru lors des coupures de secteur électrique par des onduleurs modulables qui nous assurent actuellement une autonomie de 4 heures.

Un groupe électrogène garantit une alimentation électrique continue.

En cas de rupture totale, le site de redondance sur Guéret est utilisé.

Des crashs tests sont organisés mensuellement pour vérifier la redondance.

Un plan de reprise d'activité est formalisé.

### **3) Prestations aux usagers**

#### **a) Volume :**

**Le volume des appels 2020 est traité au chapitre 1-2 : utilisation du dispositif.**

**Rappel :**

- **104 523 alarmes traitées,**
- **1 509 457 tests de fonctionnement gérés,**
- **82 508 appels sortants de convivialité.**

**Retour sur l'activité et les prestations fournies :**

#### **Synthèse des actions menées par CORREZE TELEASSISTANCE lors de la crise COVID 19**

Face à cette situation de crise sanitaire inédite, Corrèze Téléassistance aide au maintien à domicile de nos aînés fragiles bénéficiant de notre dispositif d'assistance en leur permettant de conserver un lien social.

Pendant la période de confinement, Corrèze Téléassistance, après échanges et soutien du Conseil Départemental, a adapté son activité comme suit :

##### **1 – Adaptation de l'activité**

Dans un premier temps, au 16 mars, conformément aux mesures gouvernementales de limiter la propagation du virus, Corrèze Téléassistance a limité ses déplacements et son activité terrain aux dépannages au domicile des personnes :

- pas de nouvelles installations sauf situation d'urgence (sortie d'hospitalisation, personnes isolées ou présentant d'importantes pathologies)
- report des maintenances préventives non urgentes et de la récupération du matériel (clôtures)

La veille technique sur l'ensemble du matériel continue d'être assurée et permet de déceler les dysfonctionnements et d'organiser les dépannages. Dans le cadre de cette adaptation, 1 seul technicien assume ces missions, épaulé le cas échéant par 1 deuxième technicien terrain afin d'éviter des délais d'interventions. Pour se protéger et pour protéger nos usagers, les techniciens portent un masque chirurgical, des gants et/ou utilise du gel hydro alcoolique et respectent la distanciation physique.

En parallèle, la plateforme assume son activité habituelle de réception et de réponse aux appels d'urgence. Afin de respecter les distances de sécurité et de limiter les contacts, le télétravail est mis en place, quand celui-ci est possible, pour les opérateurs(trices) en charge de la gestion des appels sortants dits de convivialité. Les 2 à 3 techniciens, qui ne sont pas en intervention sur le terrain, prennent en charge des appels de convivialité à distance en télétravail également, pour renforcer la fréquence d'appel auprès des abonnés, en priorisant ceux qui ne disposent pas de réseau de solidarité. Sur la période du 15 mars au 15 mai, ce sont 20 145 appels, contre 11 600 sur une période normale, qui ont été réalisés auprès des bénéficiaires de téléassistance.

Ces appels ont été fort appréciés et nous avons reçu de nombreux témoignages de remerciements de nos aînés et de leurs aidants.

## **2 – Les actions gérées par Corrèze Téléassistance dans le cadre de la crise du Covid**

### **- Numéro Vert**

Le 13 mars, suite à la demande du Conseil Départemental, Corrèze Téléassistance assure la gestion du numéro vert 0800 19 00 19 mis en place pour joindre les services du Département durant la période de crise sanitaire dans les domaines suivants : l'accueil dans les collèges et l'enseignement numérique, la garde des enfants ainsi que le suivi des personnes âgées et handicapées.

Une communication a été réalisée par le Conseil Départemental dans les médias.

Une fiche de liaison est saisie à chaque appel par l'opératrice de Corrèze Téléassistance qui réalise une première orientation. Cette fiche est ensuite transmise chaque jour au Département.

Au 12 juin, date à laquelle le numéro vert a été désactivé, 83 appels ont été réceptionnés.

### **- Soutien auprès de l'ICA de Juillac**

En soutien à l'ICA de Juillac, les opérateurs de Corrèze Téléassistance ont contacté les adhérents de l'instance à 5 reprises, avec un intervalle de 2 semaines entre chaque appel, afin d'effectuer de la rassurance et de détecter des besoins éventuels de la vie courante.

Un rapport est transmis au Conseil Départemental après chaque vague d'appels.

## **3 – La reprise d'activité**

A partir du 11 mai, Corrèze Téléassistance reprend les activités au domicile dans le respect des gestes barrières.

Les visites sont programmées à partir du 11 mai, selon une priorisation des demandes et bien sûr si les personnes en sont d'accord et n'ont pas de symptômes.

Au 08 mai sont en attente :

- 42 nouvelles installations de téléassistance (concernant des personnes qui étaient entourées durant le confinement)
- 71 maintenances correctives (interventions non urgentes)
- 112 récupérations de matériel suite à une clôture

Concernant l'activité de la plateforme, nous nous organisons en conséquence afin de limiter au maximum les contacts. Ainsi, nous accueillons 1 personne maximum par bureau et 6 personnes sur le plateau d'écoute.

Le télétravail est uniquement maintenu pour les opérateurs qui réalisent les appels de convivialité.

## b) Information, accueil, communication :

- Le public est informé par **la diffusion de dépliants** remis en quantité et suivant la demande aux instances de coordination, aux associations, aux services médico-sociaux (APA), aux professionnels de santé.

### Vous souhaitez préserver le plus longtemps possible votre autonomie ?

→ Choisissez la téléassistance de proximité **Corrèze téléassistance** !

Nos solutions sont efficaces pour sécuriser le logement, lutter contre l'isolement, et procurer confort et convivialité à toutes celles et ceux qui souhaitent vivre sereinement.

### Pourquoi choisir Corrèze téléassistance ?

Nous proposons la meilleure qualité de service pour vous ou vos proches :

- Plateforme d'écoute, chargés d'assistance et techniciens en Corrèze
- Écoute individualisée
- Abonnement tout compris (alertes, tests techniques, maintenance du matériel, dépannage)
- Appels de soutien et de convivialité réguliers compris dans l'abonnement
- Installation en 48 h et dans la journée en sortie d'hospitalisation

### NOS PACKS AUTONOME

Nos packs autonomie sont conçus pour vous garantir sécurité et confort. Corrèze téléassistance propose l'offre la plus complète d'équipements (détecteurs, techniques, bollage lumineux automatisé, interphonie déportée...).

### La téléassistance de proximité, c'est quoi ?

Notre équipe corrézienne installe chez vous un matériel connecté pour que vous puissiez déclencher un appel d'assistance en appuyant sur votre bracelet d'appel, dès que vous en ressentez le besoin (un malaise, une fatigue soudaine, une chute, une angoisse etc.).

### Corrèze téléassistance se charge des démarches administratives

Les aides du département de la Corrèze : Le Conseil départemental investit pour vous permettre de bénéficier de la téléassistance de proximité Corrèze téléassistance à un tarif modéré. Une prise en charge partielle de l'abonnement peut être sollicitée dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

### Les aides fiscales

Corrèze téléassistance est agréée « Services à la personne », ce qui vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 50 % des sommes versées au titre de votre abonnement mensuel.

### Tarifs avant prise en charge et déduction

- PACK SÉCURITÉ -	- PACK SÉRÉNITÉ -	- PACK CONFORT -
<b>18 €/mois</b> Simple et sûr	<b>30 €/mois</b> Fonctionnel & rassurant	<b>40 €/mois</b> Complet & personnalisé
Forfait d'installation 15 €*	Forfait d'installation 26 €*	Forfait d'installation 30 €*
<b>Équipement du pack</b> Un terminal de liaison Un bracelet d'appel	<b>Équipement du pack</b> Un terminal de liaison Un bracelet d'appel Un détecteur de fumée Une tirette d'appel Un parcour lumineux amovible à LEDs Une interphonie déportée	<b>Équipement du pack</b> Un terminal de liaison Un bracelet d'appel Un détecteur de fumée Une tirette d'appel Un parcour lumineux intégré Une interphonie déportée

### Des options en libre choix

Quel que soit le pack choisi, il est tout à fait possible de recevoir en complément des détecteurs et autres matériels techniques : détecteur de gaz, de chute, de monoxyde de carbone, boîtier à clés sécurisé...

### Le service à la personne

réduction fiscale de 50%

- Un **document de présentation** du service est remis à tous les partenaires institutionnels.

Une attention particulière est portée à **l'accueil téléphonique**, de nombreuses explications sont données aux familles et aux futurs abonnés : une réponse systématique est apportée aux questions posées soit par l'opérateur ou par la Direction, si besoin est.

- Un **site internet** présente l'ensemble de nos services : [www.correzeteleassistance.com](http://www.correzeteleassistance.com)
- Un **calendrier personnalisé** (trombinoscope de l'équipe) est adressé à tous les bénéficiaires et partenaires.

# CORREZE TELEASSISTANCE – COMMUNICATION 2020

## SALON

Salon de l'Habitat de Brive les 18, 19 et 20 Septembre 2020.

## RADIO – France Bleu

Spot Téléassistance mobile : deux semaines au mois de mai,  
Spot Téléassistance à domicile : deux semaines aux mois de septembre/octobre.

## PRESSE

### MAGAZINE EN ATTENDANT :

Une page tous les deux mois (dernière de couverture plus 3 publiédactionnels offerts) :

- Téléassistance à domicile pour les semaines 1 à 5, 14 à 22, 32 à 39 et 49 à 52,
- Téléassistance mobile pour les semaines 6 à 13, 23 à 31 et 40 à 48.

**Mobil'easy**  
ma liberté, ma sécurité

Liberté ou sécurité ?  
**On choisit les 2 !**

Avec l'offre de téléassistance mobile  
de **Corrèze Téléassistance**

**Mobil'easy**  
à partir de  
**31€/mois**

TÉLÉPHONE  
+  
FORFAIT  
+  
TÉLÉASSISTANCE  
24H/24, 7J/7

Contactez-nous  
☎ **05 55 86 11 01**  
🌐 [www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

**CORRÈZE** télé  
assistance

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE  
Reconnue d'utilité publique

**Corrèze  
Téléassistance,**  
ma téléassistance  
de proximité  
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

- Installation sous 48h (ou 24h en urgence)
- Abonnement « tout compris » (crédit d'impôt de 50%)
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h, 7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

**05 55 86 11 01**  
[www.correzeteleassistance.com](http://www.correzeteleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
1, impasse de la Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

**CORRÈZE**  
LE DÉPARTEMENT

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE  
Reconnue d'utilité publique

Plus distribution de flyers dans les salles d'attente des professionnels médicaux du département.

## BRIVE MAG :

Une parution d'1/2 page par mois (3ème de couverture) sur 11 numéros :

- Téléassistance à domicile pour les semaines 1 à 5, 10 à 13, 19 à 22, 36 à 39 et 45 à 52,
- Téléassistance mobile pour les semaines 6 à 9, 14 à 18, 23 à 35 et 40 à 44.

**Mobil'easy**  
ma liberté, ma sécurité

Liberté ou sécurité ?  
**On choisit les 2 !**

Avec l'offre de téléassistance mobile par **Corrèze Téléassistance**

**Mobil'easy**  
à partir de  
**31€/mois**

TÉLÉPHONE  
FORFAIT TÉLÉPHONIQUE  
TÉLÉASSISTANCE  
24h/24, 7j/7

Contactez-nous  
**05 55 86 11 01**  
[www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

**Corrèze**  
télé  
assistance

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE

**Corrèze**  
télé  
assistance

ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

- Installation sous 48h (ou 24h en urgence)
- Abonnement « tout compris » (crédit d'impôt de 50%)
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h, 7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

**05 55 86 11 01**  
[www.correzeleassistance.com](http://www.correzeleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
L'Impasse de la Perdrix  
Soleilhavyou  
19460 NAYVES

Corrèze Téléassistance est un service délégué  
par le Conseil départemental de la Corrèze  
à la Fondation Partage & Vie

**Corrèze**  
LE DÉPARTEMENT

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE

## MALEMORT MAG :

Quatre parutions d'1/2 page :

- Téléassistance à domicile pour les semaines 1 à 13, 27 à 39,
- Téléassistance mobile pour les semaines 14 à 26, 40 à 52.

**Mobil'easy**  
ma liberté, ma sécurité

Liberté ou sécurité ?  
**On choisit les 2 !**

Avec l'offre de téléassistance mobile par **Corrèze Téléassistance**

**Mobil'easy**  
à partir de  
**31€/mois**

TÉLÉPHONE  
FORFAIT TÉLÉPHONIQUE  
TÉLÉASSISTANCE  
24h/24, 7j/7

Contactez-nous  
**05 55 86 11 01**  
[www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

**Corrèze**  
télé  
assistance

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE

**Corrèze**  
Téléassistance,  
ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

→ **05 55 86 11 01** / [www.correzeleassistance.com](http://www.correzeleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
L'Impasse de la Perdrix  
Soleilhavyou  
19460 NAYVES

Corrèze Téléassistance est un service délégué  
par le Conseil départemental de la Corrèze  
à la Fondation Partage & Vie

**Corrèze**  
LE DÉPARTEMENT

FONDATION  
PARTAGE  
& VIE

**Corrèze**  
télé  
assistance

## LA VIE CORREZIENNE

Douze parutions d'1/4 de page :

- Téléassistance à domicile le 22 Février, le 8 Mars, le 22 Mars, le 3 Mai, le 20 Septembre, le 11 Octobre et le 15 Novembre,
- Téléassistance mobile le 5 Avril, le 19 Avril, 24 Mai, le 7 Juin, le 25 Octobre.

**CORRÈZE** télé assistance  
ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

- Installation sous 48h (ou 24h en urgence)
- Abonnement « tout compris » (crédit d'impôt de 50%)
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h/7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

**05 55 86 11 01**  
[www.correzeteteleassistance.com](http://www.correzeteteleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
1, Impasse de La Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

FONDATION PARTAGE & VIE

Corrèze Téléassistance est un service délégué par le Conseil départemental de la Corrèze à la Fondation Partage et Vie

**Mobil'easY**  
ma liberté, ma sécurité

Liberté ou sécurité ?  
**On choisit les 2 !**

Avec l'offre de téléassistance mobile par **Corrèze Téléassistance**

**Mobil'easY** à partir de **31€/mois**

TÉLÉPHONE  
FORFAIT TÉLÉPHONIQUE  
TÉLÉASSISTANCE  
24H/24, 7J/7

Contactez-nous  
au **05 55 86 11 01**  
ou sur [www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

Corrèze télé assistance

FONDATION PARTAGE & VIE

Ainsi que deux dossiers spéciaux :

- Téléassistance mobile dans le spécial « Eté » le 21 Juin,
- Téléassistance à domicile dans le spécial « Sénior » le 4 Octobre.

**Corrèze** Téléassistance,  
ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

→ **05 55 86 11 01 / [www.correzeteteleassistance.com](http://www.correzeteteleassistance.com)**

FONDATION PARTAGE & VIE

Corrèze Téléassistance est un service délégué par le Conseil départemental de la Corrèze à la Fondation Partage et Vie

Corrèze Téléassistance  
1, Impasse de La Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

CORRÈZE télé assistance

Liberté ou sécurité ?  
**On choisit les 2 !**

Avec la NOUVELLE OFFRE de téléassistance mobile par **Corrèze Téléassistance**

**Mobil'easY** à partir de **31€/mois**

TÉLÉPHONE  
FORFAIT  
TÉLÉASSISTANCE  
24H/24, 7J/7

Contactez-nous  
au **05 55 86 11 01**  
ou sur [www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

1, Impasse de La Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

CORRÈZE télé assistance

Mobil'easY  
ma liberté, ma sécurité

## LE P'TIT CORREZIEN

Cinq parutions d'1/2 page (une 4<sup>ème</sup> de couverture puis ¼ de page intérieure ou 2<sup>ème</sup> de couverture) :

- Téléassistance à domicile pour les semaines 1 à 9, 36 à 39 et 45 à 48,
- Téléassistance mobile : 10 à 13 et 23 à 26.



**Corrèze Téléassistance,**  
ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

**JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE**

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

→ 05 55 86 11 01 / [www.correzeleassistance.com](http://www.correzeleassistance.com)

**CORRÈZE LE DÉPARTEMENT**  
CORRÈZE Téléassistance est un service délégué par le Conseil départemental de la Corrèze à la Fondation Partage et Vie

Corrèze Téléassistance  
1, Impasse de la Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

**Corrèze télé assistance**



**Corrèze Téléassistance,**  
ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

**UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

- Installation sous 48h (ou 24h en urgence)
- Abonnement « tout compris » (crédit d'impôt de 50%)
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h, 7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

**05 55 86 11 01**  
[www.correzeleassistance.com](http://www.correzeleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
1, Impasse de la Perdrix

**CORRÈZE LE DÉPARTEMENT**  
Reconnue d'utilité publique

**FONDATION PARTAGE & VIE**



**CORRÈZE télé assistance** ma téléassistance de proximité  
24h/24 et 7j/7

**UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE  
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

- Installation sous 48h (ou 24h en urgence)
- Abonnement « tout compris » (crédit d'impôt de 50%)
- Sans engagement ni frais de dossier
- Dépannage dans les 24h, 7j/7
- Appels réguliers de soutien et de convivialité

**05 55 86 11 01**  
[www.correzeleassistance.com](http://www.correzeleassistance.com)

Corrèze Téléassistance  
1, Impasse de la Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 NAVES

**CORRÈZE LE DÉPARTEMENT**  
Reconnue d'utilité publique

**FONDATION PARTAGE & VIE**



**Mobil'easy**  
ma liberté, ma sécurité

**Liberté ou sécurité ?  
On choisit les 2 !**

Avec l'offre de téléassistance mobile de Corrèze Téléassistance

**Mobil'easy**  
à partir de  
**31€/mois**

TÉLÉPHONE  
+  
FORFAIT  
+  
TÉLÉASSISTANCE  
24H/24, 7J/7

Contactez-nous  
**05 55 86 11 01**  
[www.mobileasy.fr](http://www.mobileasy.fr)

**CORRÈZE télé assistance**

**FONDATION PARTAGE & VIE**  
Reconnue d'utilité publique

Combo mensuel

Pack de 4 parutions sous 4 semaines consécutives  
+ 5 jours de web (88.000 impressions)

Supports : La Montagne + lamontagne.fr

Édition : Corrèze

Emplacement : Pages départementales

Couleur : Quadri

Format Print : H 164 x L 248 mm

Parutions : 22 et 29 février, 7 et 14 mars 2020

Format Web : 300x250 pixels

**Corrèze → Actualité**

**COMPÉTITION** ■ Trente-trois jeunes se sont entraînés toute la semaine dans la perspective des EuroSkills 2020

**L'équipe de France des métiers à Bugeat**

Le centre de formation de Bugeat accueille pour un week-end les trente-trois jeunes de l'équipe de France des métiers à Bugeat. Ils sont accompagnés par leurs entraîneurs et encadrents. Les jeunes sont répartis en dix équipes et participent à des ateliers de formation et de perfectionnement. Les ateliers sont animés par des professionnels du secteur. Les jeunes ont également accès à des équipements professionnels. Les ateliers sont animés par des professionnels du secteur. Les jeunes ont également accès à des équipements professionnels.

**QUESTIONS & RÉPONSES**

**ÉLIE BOUARD**

Le directeur de la formation professionnelle de la région Occitanie a répondu à nos questions. Il a évoqué les enjeux de la formation professionnelle et les actions de la région Occitanie. Il a également évoqué les actions de la région Occitanie en matière de formation professionnelle.

**Corrèze → Actualité**

**ALLASAC** ■ Le don de moelle osseuse abordé lors d'une conférence

**Pour tenter de sauver Victor**

Une conférence sur le don de moelle osseuse a été organisée à Allasac. Elle a permis d'aborder les enjeux de ce don et de sensibiliser le public. Les participants ont également eu l'occasion de rencontrer des professionnels du secteur.

**Il est grand temps de changer !**

Centre Immo 24

Liberté ou sécurité ? On choisit les 2 !

Avec l'offre de téléassistance mobile de Corrèze Téléassistance

Mobil'easy 3 par mois 31€/mois

05 55 86 11 01

www.mobil'easy.fr

**Corrèze télé assistance**

ma téléassistance de proximité 24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

05 55 86 11 01

www.corrèze-tel-assistance.com

Corrèze Téléassistance  
1, impasse de la Prairie  
63000 Bugeat  
13640 NAGE C

**Mobil'easy**

Liberté ou sécurité ? On choisit les 2 !

Avec l'offre de téléassistance mobile de Corrèze Téléassistance

Mobil'easy 3 par mois 31€/mois

05 55 86 11 01

www.mobil'easy.fr

**Corrèze → Actualité**

**CECRONT ANNIS**

Les animateurs en Ehpad renouvellent leur réseau

Les animateurs en Ehpad ont renouveau leur réseau. Ils ont participé à une conférence et ont échangé sur leurs pratiques. Les animateurs ont également eu l'occasion de rencontrer des professionnels du secteur.

**Quand le rugby se conjugue au féminin**

Le rugby féminin a connu une belle saison. Les joueuses ont participé à de nombreuses rencontres et ont montré leur talent. Les clubs ont également investi dans le développement du rugby féminin.

**Limousin → L'actu**

**HAUTE-VIENNE**

L'autoroute se dessine entre Limoges et Poitiers

Le projet d'autoroute entre Limoges et Poitiers avance. Les travaux de construction ont commencé et les premières sections sont déjà en service. Le projet permettra de réduire les temps de trajet et d'améliorer la sécurité.

**MEYSSAC** ■ Condamné à 500 euros d'amende pour injure sur Facebook

Un homme a été condamné à 500 euros d'amende pour injure sur Facebook. Il avait insulté un autre utilisateur sur le réseau social. Le tribunal a jugé que les propos étaient injurieux et ont été retenus.

**Il paye son dû en pièces jaunes**

Un homme a payé son dû en pièces jaunes. Il avait accumulé une dette importante et n'avait pas les moyens de la régler. Il a finalement payé sa dette en utilisant ses pièces jaunes.

**Corrèze télé assistance**

ma téléassistance de proximité 24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

05 55 86 11 01

www.corrèze-tel-assistance.com

**Corrèze télé assistance**

ma téléassistance de proximité 24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

05 55 86 11 01

www.mobil'easy.fr



## Thématique : Salon de l'Habitat



Magazine de 36 pages glissé dans le TV Mag

2 pages

Support : TV Magazine

Édition : Corrèze

Couleur : Quadri

Format : H 242 x L 195 mm

Parution :

Prévu le 12 avril 2020

Sortie le 13 septembre 2020



## Thématique : Services à la Personne

2 pages dans le supplément  
au centre du journal

Support : La Montagne

Éditeur :

Emplacement : pages centrales

Couleur : Quadri

Format : H 360 x L 248 mm

Parution :

Prévu le 4 avril 2020

Sortie le 20 juin 2020



## Thématique : Séniors, nouvelle génération

2 pages dans le supplément  
au centre du journal

Supj

Édition : **Corrèze**

Emplacement : **Pages centrales**

Couleur : **Quadri**

Format : **H 360 x L 248 mm**

Parution : **26 septembre 2020**



**ECRANS DIGITAUX WANCOM :**



## Écrans Indoor

- 19 écrans de 15 secondes
- 3 semaines (du 30 mars au 19 avril)



# CALENDRIER 2020

Envoi d'un calendrier Corrèze Téléassistance à chaque abonné :



*Merci pour votre confiance !*

En 2020, nous continuerons à vous accompagner pour vous assurer le meilleur service de téléassistance de proximité.

↑ photo du haut (de gauche à droite)  
Premier plan : Aurélie, Élodie, Dylan, Magalie, Marie-Rose  
Deuxième plan : France, Marie-Laure, Valérie, Aurélie, Amélie, Pierre, Mathilde, Élodie, Nicolas  
Arrière plan : Benjamin, Olivier, Nicolas, Frédéric, Grégory, Vincent, Stéphanie, Mickael

↓ photo de gauche (de gauche à droite)  
Nicolas, Mickael, Aurélie, Pierre

  
05 55 86 11 01





1, impasse de la Perdrix  
Soleilhavoup  
19460 Naves

05 55 86 11 01  
[contact@correzeteleassistance.com](mailto:contact@correzeteleassistance.com)  
[www.correzeteleassistance.com](http://www.correzeteleassistance.com)

ma téléassistance  
de proximité  
24h/24 et 7j/7

  
CORRÈZE  
LE DÉPARTEMENT

Corrèze Téléassistance est un service délégué par le Conseil départemental de la Corrèze à la Fondation Partage et Vie. La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 121 établissements et près de 6 300 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.

Et distribution de nos stylos et post-it lors des salons, au domicile des abonnés et futurs abonnés et aux professionnels.

### **c) Satisfaction de la demande :**

- **L'optimisation des moyens techniques et des ressources humaines** est une préoccupation constante pour apporter un service de qualité au moindre coût. La réorganisation de l'effectif par pôles de compétences, l'informatisation et la dématérialisation de nombreux supports, l'appui de la plate-forme de redondance en débordement ont permis de répondre aux engagements de la convention de délégation de service public, tout en maintenant un tarif d'abonnement au niveau de 2001 pour le dispositif de téléassistance avancé.
- **La réactivité** face à la demande reste un gage de qualité apprécié du public utilisateur, l'organisation des équipes permet de répondre en quelques heures aux demandes d'installation urgentes (sortie d'hospitalisation).

## **4) Les partenaires**

### **a) Les Instances de Coordination pour l'Autonomie :**

Fin 2020, 3 instances, 2 Mairies et une Communauté de Communes apportent des participations financières à leurs ressortissants.

Les partenaires sont régulièrement concertés et Corrèze téléassistance s'inscrit dans une logique de réseau pour favoriser le maintien à domicile des Corrèziens fragilisés par l'âge ou le handicap.

### **b) Les services hospitaliers :**

**Les services hospitaliers nous sollicitent fréquemment pour l'installation du dispositif en sortie d'hospitalisation, la réactivité donnée par le principe de délégation et l'implantation locale nous permettent d'assurer ces missions le jour même.**

### **c) Les services de secours : S.D.I.S. et SAMU**

Les sollicitations des services de secours en 2020 (voir détail page suivante) :

La régulation est faite par le 15.

Les services de secours corrèziens ont été sollicités 1 956 fois en 2020 soit en moyenne 5 sollicitations par jour.

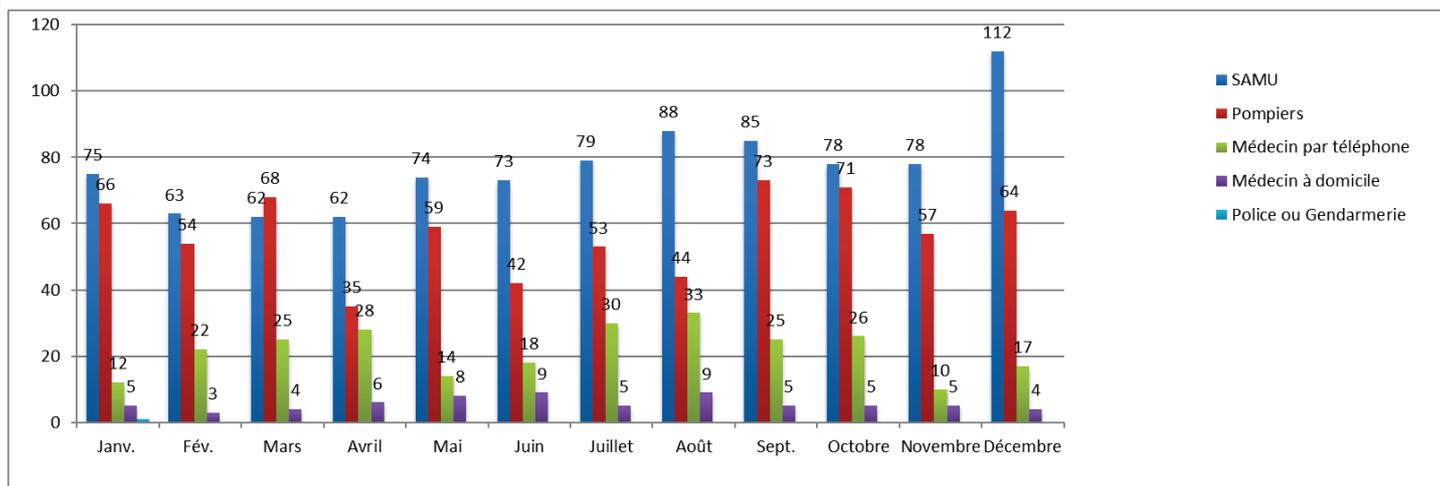
Certaines de ces sollicitations ont été considérées comme injustifiées par le SDIS et ont fait l'objet de facturation substantielle.

51% des sollicitations concernaient des chutes et 33 % des malaises d'origine pathologiques, 11% sont des sollicitations intempestives.

Parmi les 1 956 sollicitations, 654 ont fait l'objet d'une hospitalisation de la personne concernée soit 33,44% des cas.

## DEPLACEMENT DES SECOURS CORREZE

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>SAMU</b>	75	63	62	62	74	73	79	88	85	78	78	112	929
<b>Pompiers</b>	66	54	68	35	59	42	53	44	73	71	57	64	686
<b>Médecin par téléphone</b>	12	22	25	28	14	18	30	33	25	26	10	17	260
<b>Médecin à domicile</b>	5	3	4	6	8	9	5	9	5	5	5	4	68
<b>Police ou Gendarmerie</b>	2	3	1	0	0	0	0	2	1	3	0	1	13
<b>TOTAL</b>	160	145	160	131	155	142	167	176	189	183	150	198	1956



## NOMBRE D'HOSPITALISATIONS PAR INTERVENTION

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Nombre de demandes</b>	160	145	160	131	155	142	167	176	189	183	150	198	1956
<b>Nombre d'hospitalisations</b>	55	55	55	32	66	53	50	57	62	57	51	61	654
<b>Pourcentage des hospitalisations en rapport aux demandes</b>	34,38	37,93	34,38	24,43	42,58	37,32	29,94	32,39	32,80	31,15	34,00	30,81	33,44

# **Chapitre 2**

## **Conditions d'exécution du service délégué**

Il s'agit d'analyser si les dispositions et principes légaux contractuels régissant la délégation de service public sont respectés et la manière dont le délégataire respecte ses engagements :

- 1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité.
- 2) Indicateurs illustrant le principe de continuité.

## **1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité :**

### **a) Traitement des usagers :**

- Toutes les Corrésiennes et Corrégiens qui souhaitent adhérer au dispositif départemental de téléassistance sont raccordés dans un délai de 24 à 48 heures après demande, quel que soit leur lieu de vie (milieu rural isolé ou milieu urbain).
- Le soutien moral et l'accompagnement convivial sont réalisés dans les mêmes conditions pour tous, sans aucune discrimination avec un effort particulier pour ceux qui souffrent particulièrement de solitude.
- Une volonté affirmée guide notre action pour que les plus fragilisés soient pris en compte non pas pour leur faiblesse mais pour leur capacité à réagir, dans le respect de leurs souhaits, de leur dignité et en fonction de leurs besoins exprimés.
- Ainsi, nous adaptons nos fréquences de contacts pour que chacun soit aidé et soutenu moralement chaque fois qu'il le souhaite entre autre par la mise en place d'appels systématiques le dimanche pour environ 50 personnes en grande difficulté.
- Nous insistons sur notre disponibilité et faisons savoir que nous sommes joignables 24h/24 et 7j/7 sans limitation de durée et sans coût supplémentaire car tous les appels générés par nos abonnés se font sur des numéros verts dont nous assurons la charge à 100%.
- Enfin les personnes seules dans l'incapacité de réunir un intervenant sont accueillies au même titre que les autres et bénéficient du dispositif sans restriction (ces personnes sont en principe exclus des dispositifs de téléalarme et téléassistance traditionnels).

## b) Tarification, conditions financières :

Tarifs appliqués en 2020

-	€ TTC	€ HT
Abonnement mensuel Télé assistance	18	15
Abonnement mensuel Pack intégré	40	33,34
Abonnement mensuel Pack Led	30	25
Installation Télé assistance	15	12,60
Installation Pack intégré	90	75
Installation Pack Led	26	21,67

- Dépannage et remplacement des appareils détériorés **gratuits**,
- Visites techniques et de maintenance : **gratuites**,
- Mise à disposition d'un 2<sup>ème</sup> émetteur pour les couples **sans supplément**,
- **Gratuité des tests cycliques** reçus sur des n° d'appels gratuits : 0 800 599 945 et 0 800 801 146.
- **Gratuité des alarmes émises** et reçues sur des n° d'appels gratuits 0 800 835 994 et 0 800 888 433,
- Souplesse dans le recouvrement des abonnements pour les personnes en difficulté financière.

## 2) Indicateurs illustrant le principe de continuité :

- Le service a fonctionné en 2020 sans interruption,
- Pas de panne majeure sur la plate-forme d'écoute.
- Redondance sur la plate-forme de Guéret avec liaison VPN entre les deux sites et débordement en cas de suractivité.
  - Contractualisation avec des prestataires de services pour garantir la continuité des services
- Pannes identifiées par une gestion rigoureuse des tests de fonctionnement des appareils installés chez les abonnés.
- Origines des pannes : surtensions occasionnées par les orages violents.
- Vigilance accrue en été par organisation d'astreintes
- Remplacement dans la journée, y compris dimanches et jours fériés pour les pannes de transmetteurs.  
Les jours ouvrables pour les casses de bracelets n'altérant pas l'émission des alarmes.

# Chapitre 3

## Les comptes de la délégation

**PRODUITS D'EXPLOITATION (€) :** **2 110 161 €**

Prestations de la délégation part usagers :	1 701 007 €
Subventions :	381 945 €
Divers :	27 208 €

**Produits exceptionnels :** **179 409 €**

Une reprise de la provision de la quote-part TVA déductible passée en charges exceptionnelles en 2019 a été réalisée en 2020 pour la somme de 175 355 €.

**TOTAL PRODUITS 2020 :** **2 289 570 €**

**CHARGES D'EXPLOITATION (€) :** **2 227 364 €**

**Charges exceptionnelles** **71 942 €**

**Impôts sur les bénéfices :** **0 €**

**TOTAL CHARGES 2020 (1) :** **2 299 305 €**

**RESULTAT (2) : - 9 736 €**

(1) La baisse des charges en 2020 s'explique par :

- La refacturation des charges d'achat de boîtiers à clés sécurisés désormais refacturés en interne (hors DSP)
- La baisse des dépenses relative à la communication en lien avec la crise sanitaire Covid-19 qui a impacté les actions prévues en 2020
- La baisse significative du poste 'impôts, taxes et versements assimilés' à mettre en lien avec la provision exceptionnelle de 95 000€ constituée en 2019 sur une base de 3 ans

**(2) Distorsion entre le résultat du périmètre DSP et le résultat du périmètre global du site de Naves (Opérations DSP + opérations hors DSP).**

La présentation des comptes 2018 et 2019 a donné lieu à des échanges successifs et motivés par la contestation de certaines charges exceptionnelles ou jugées excessives par les services du département.

Au terme de ces échanges, un compromis s'est dégagé et P&V a accepté le principe d'un rejet cumulé de 200 000 € de dépenses RH. L'information n'ayant pas été bien comprise avant la clôture des comptes 2020, c'est une charge de 71 942 € qui a été constatée en comptabilité en 2020, il restera une somme de 128 058 € à constater en 2021.

Il s'agit là d'une charge exceptionnelle pour P&V qui n'entre pas dans le périmètre des charges de la DSP mais qui doit néanmoins être comptabilisée dans les comptes de l'établissement de Naves. Aussi, le résultat du périmètre DSP Corrèze est bien de **62 206 €** soit 3% des produits (2 073 534) mais le résultat réalisé sur le périmètre global par le Fondation est un déficit de 62 206 – 71 942 = - 9 736 €.

# **ANNEXES**

## **LIEES AUX ASPECTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS**

*Annexe 1 : Répartition par canton et par commune*

*Annexe 2 : Origine des entrées dans le dispositif en 2020*

## **ANNEXE 1**

### ***REPARTITION PAR CANTON ET PAR COMMUNE***

Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
ALLASSAC	Domotique	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	68	70	70	70	71	73	71	70	70	70	70	70
	<b>Total commune</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>76</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>
BRIVE-LA-GAILLARDE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
DONZENAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	51	51	49	49	50	50	48	46	45	45	45	45
	<b>Total commune</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
ESTIVAUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	11	11	11	12	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
ORGNAC SUR VEZERE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
	Télé assistance	10	11	11	11	11	11	10	10	9	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
PERPEZAC LE NOIR	Domotique	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	28	29	29	28	26	26	26	27	27	26	26	27
	<b>Total commune</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
SADROC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	24	24	24	23	23	23	23	23	25	25	24	23
	<b>Total commune</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
ST BONNET L'ENFANTIER	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	5	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
ST PARDOUX L'ORTIGIER	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	12	12	13	14	14	14	13	12	13	13	14
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
ST VIANCE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1
	Télé assistance	27	27	28	28	28	27	27	26	27	27	27	27
	<b>Total commune</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
STE FEREOLE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	42	43	44	41	41	41	42	41	41	40	39	39
	<b>Total commune</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
TROCHE	Domotique	1	1										
	Télé assistance	14	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>									
VIGEOIS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	38	40	41	42	41	41	42	41	41	43	43	42
	<b>Total commune</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>44</b>
<b>Total canton</b>		<b>354</b>	<b>362</b>	<b>361</b>	<b>358</b>	<b>357</b>	<b>357</b>	<b>355</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>352</b>	<b>349</b>	<b>349</b>
ALBUSSAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile							2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	14	15	15	14	14	17	19	19	18	19	20	20
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
ALTILLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	20	19	19	18	18	18	18	19	18	18	17	17
	<b>Total commune</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

ARGENTAT	Domotique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	59	58	56	56	56	55	53	51	51	51	51	50
	<b>Total commune</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>57</b>
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	TA mobile	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	27	26	28	28	29	28	27	32	34	35	35	36
	<b>Total commune</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>40</b>
AURIAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>											
BASSIGNAC LE BAS	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>											
BASSIGNAC LE HAUT	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>								
DARAZAC	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	3	3	3	3	4	4	4	4	4	5	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
FORGES	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	8	7	7	8	8	9	9	9	9	10	11
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
GOULLES	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	8	8	8	8	8	9	9	9	8	8	8	7
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
HAUTEFAGE	Domotique								1	1	1	1	1
	Télé assistance	4	4	4	4	5	5	5	4	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
LA CHAPELLE ST GERAUD	Télé assistance	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>9</b>										
MERCOEUR	Télé assistance	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>								
MONCEAUX SUR DORDOGNE	Télé assistance	22	22	21	21	21	21	21	22	22	21	21	21
	<b>Total commune</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
NEUVILLE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>											
REYGADE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
RILHAC XAINTRIE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	11	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>						
SERVIERES LE CHÂTEAU	Domotique	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	20	20	20	20	21	21	21	21	21	22	22	22
	<b>Total commune</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
SEXICLES	Télé assistance	12	11	11	11	11	11	11	12	12	12	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
ST BAZILE DE LA ROCHE	Télé assistance	6	6	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>							
ST BONNET ELVERT	Télé assistance	11	11	11	10	10	10	9	9	9	9	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
ST BONNET LES TOURS DE MERLE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											

ST CHAMANT	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	16	16	16	16	16	16	14	14	15	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
ST CIRGUES LA LOUTRE	Télé assistance	6	7	7	7	7	8	10	10	10	10	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
ST GENIEZ O MERLE	Télé assistance	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>							
ST HILAIRE TAURIEUX	Télé assistance	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>							
ST JULIEN AUX BOIS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	16	16	15	15	15	15	15	15	16	17	17
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
ST JULIEN LE PELERIN	Télé assistance	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>									
ST MARTIAL ENTRAYGUES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>						
ST PRIVAT	Domotique		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	27	28	26	26	26	27	28	29	27	26	25	25
	<b>Total commune</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
ST SYLVAIN	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
<b>Total canton</b>		<b>396</b>	<b>395</b>	<b>387</b>	<b>381</b>	<b>386</b>	<b>391</b>	<b>392</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>404</b>	<b>404</b>	<b>404</b>
STRASBOURG	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
<b>Total canton</b>		<b>1</b>											
CARRY-LE-ROUET	Télé assistance						1	1	1	1			
	<b>Total commune</b>						<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
<b>Total canton</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	13	13	13	13	13	13	13	13	13	12	12	12
	TA mobile	10	10	10	10	11	11	11	10	10	10	10	10
	Télé assistance	570	574	576	569	572	574	575	568	567	561	559	556
	<b>Total commune</b>	<b>593</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	<b>592</b>	<b>596</b>	<b>598</b>	<b>599</b>	<b>591</b>	<b>590</b>	<b>583</b>	<b>581</b>	<b>578</b>
STE FORTUNADE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
<b>Total canton</b>		<b>594</b>	<b>598</b>	<b>600</b>	<b>593</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	<b>600</b>	<b>592</b>	<b>591</b>	<b>584</b>	<b>582</b>	<b>579</b>
BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	6
	TA mobile	14	15	14	14	14	14	16	16	17	15	15	15
	Télé assistance	281	277	278	279	281	280	277	279	287	296	303	306
	<b>Total commune</b>	<b>301</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>299</b>	<b>302</b>	<b>301</b>	<b>300</b>	<b>302</b>	<b>311</b>	<b>318</b>	<b>325</b>	<b>327</b>
<b>Total canton</b>		<b>301</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>299</b>	<b>302</b>	<b>301</b>	<b>300</b>	<b>302</b>	<b>311</b>	<b>318</b>	<b>325</b>	<b>327</b>
BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
	TA mobile	4	4	4	4	4	5	6	6	6	7	7	7
	Télé assistance	149	152	155	154	153	152	153	158	161	155	156	158
	<b>Total commune</b>	<b>160</b>	<b>163</b>	<b>166</b>	<b>165</b>	<b>165</b>	<b>165</b>	<b>167</b>	<b>172</b>	<b>175</b>	<b>170</b>	<b>171</b>	<b>173</b>
COSNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	27	28	29	28	28	29	29	31	30	31	30	31
	<b>Total commune</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
LA CHAPELLE AUX BROCS	TA mobile							1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total canton</b>		<b>197</b>	<b>201</b>	<b>205</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>204</b>	<b>208</b>	<b>215</b>	<b>217</b>	<b>213</b>	<b>213</b>	<b>216</b>
BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	TA mobile	12	12	13	13	13	13	12	12	12	13	14	14
	Télé assistance	190	193	193	191	194	196	193	195	197	196	200	200
	<b>Total commune</b>	<b>209</b>	<b>212</b>	<b>213</b>	<b>211</b>	<b>214</b>	<b>216</b>	<b>212</b>	<b>214</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	<b>221</b>	<b>221</b>
<b>Total canton</b>		<b>209</b>	<b>212</b>	<b>213</b>	<b>211</b>	<b>214</b>	<b>216</b>	<b>212</b>	<b>214</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	<b>221</b>	<b>221</b>

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	Télé assistance							1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total canton</b>								<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	Télé assistance	8	9	9	10	9	9	9	9	9	9	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
CHAUMEIL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
CLERGOUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
EGLETONS	Domotique	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	TA mobile	2	1	1	1	1	3	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	65	66	66	67	70	70	71	76	77	78	76	76
	<b>Total commune</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
LA CHAPELLE SPINASSE	Télé assistance	1	1	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
LAFAGE SUR SOMBRE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
LAPLEAU	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	7	7	7	7	7	8	9	9	9	9	9	10
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
LAVAL SUR LUZEGE	Télé assistance	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	5
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>							
LE JARDIN	Télé assistance	3	3	3	3	3	2	2	2	3	4	4	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
MARCILLAC LA CROISILLE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
	Télé assistance	27	28	29	29	29	29	29	29	30	30	32	32
<b>Total commune</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	
MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	TA mobile	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	21	22
	<b>Total commune</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>						
MOUSTIER VENTADOUR	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>8</b>										
ROSIERS D'EGLETONS	Domotique	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	29	28	28	27	26	26	25	26	26	27	27	27
	<b>Total commune</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>36</b>
SARRAN	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
SOURSAC	Télé assistance	15	15	13	13	13	14	14	13	13	13	13	13
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
ST HILAIRE FOISSAC	Télé assistance	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>						
ST MERD DE LAPLEAU	Télé assistance	5	5	5	5	4	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>						
ST PARDOUX LA CROISILLE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
ST YRIEIX LE DEJALAT	Télé assistance	5	5	6	6	6	8	8	7	7	7	6	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
VITRAC SUR MONTANE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
	Télé assistance	7	7	7	7	6	6	5	5	5	5	5	6
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Total canton</b>		<b>253</b>	<b>252</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>252</b>	<b>257</b>	<b>258</b>	<b>265</b>	<b>267</b>	<b>270</b>	<b>269</b>	<b>271</b>

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
<b>Total canton</b>		<b>1</b>											
BORT LES ORGUES	Domotique	8	7	7	6	6	6	5	5	5	5	4	4
	TA mobile	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	81	78	78	76	77	77	77	78	82	84	84	83
	<b>Total commune</b>	<b>92</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>91</b>
CHIRAC BELLEVUE	Télé assistance	4	5	5	5	5	4	4	4	4	4	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
CONFOLENT PORT DIEU	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
LAMAZIERE BASSE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1				
	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>							
LATRONCHE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>							
LIGINIAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	23	22	21	20	21	22	22	23	22	22	22	25
	<b>Total commune</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>28</b>
MARGERIDES	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
MESTES	Télé assistance	8	9	9	9	9	10	9	9	9	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
MONESTIER PORT DIEU	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>									
NEUVIC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	36	36	34	34	34	33	33	33	35	36	36	34
	<b>Total commune</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>39</b>
PALISSE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>							
ROCHE LE PEYROUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
SARROUX	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>											
SARROUX-SAINT-JULIEN	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3
	Télé assistance	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
SERANDON	Télé assistance	9	9	9	9	10	10	11	11	11	11	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
ST BONNET PRES BORT	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
ST ETIENNE AUX CLOS	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>						
ST ETIENNE LA GENESTE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
ST EXUPERY LES ROCHES	Télé assistance	13	13	15	15	15	15	15	15	16	16	16	15
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
ST FREJOUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
ST HILAIRE LUC	Télé assistance	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>							
ST JULIEN PRES BORT	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>							

ST PANTALEON DE LAPLEAU	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
ST VICTOUR	Télé assistance	4	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>								
STE MARIE LAPANOUE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
THALAMY	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
USSEL	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
VALIERGUES	Télé assistance				1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>				<b>1</b>								
VEYRIERES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
<b>Total canton</b>		<b>249</b>	<b>245</b>	<b>244</b>	<b>243</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>250</b>	<b>253</b>	<b>257</b>	<b>260</b>	<b>259</b>
AYEN	Télé assistance	13	14	13	13	13	13	14	14	14	14	15	17
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
BRIGNAC LA PLAINE	Télé assistance	21	21	21	22	23	24	24	23	21	20	20	21
	<b>Total commune</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
CHABRIGNAC	Télé assistance	13	12	12	12	13	13	13	13	13	14	14	14
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
CONCEZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
JUILLAC	Télé assistance	19	19	18	18	17	18	18	18	19	22	23	24
	<b>Total commune</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
LASCAUX	Télé assistance	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>3</b>										
LOUIGNAC	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>								
OBJAT	Domotique	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2
	Télé assistance	90	87	87	84	85	84	85	86	86	85	86	87
	<b>Total commune</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>92</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>94</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>94</b>
PERPEZAC LE BLANC	Télé assistance	11	11	11	11	11	11	11	10	10	11	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>						
ROSIERS DE JUILLAC	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>											
SEGONZAC	Télé assistance	8	6	6	6	6	6	6	6	5	5	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>						
ST AULAIRE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	15	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15	16
	<b>Total commune</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
ST BONNET LA RIVIERE	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
ST CYPRIEN	Télé assistance	6	6	6	6	7	7	7	7	7	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
ST CYR LA ROCHE	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>											
ST ROBERT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile						1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	9	9	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
ST SOLVE	Télé assistance	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	9	8
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>							
VARS SUR ROSEIX	Télé assistance	3	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>							

VIGNOLS	Domotique	1	1	1	1	1	1						
	Télé assistance	11	11	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
VOUTEZAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	23	23	23	23	22	22	22	20	20	20	20	20
	<b>Total commune</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
YSSANDON	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>						
<b>Total canton</b>		<b>318</b>	<b>314</b>	<b>311</b>	<b>309</b>	<b>312</b>	<b>312</b>	<b>314</b>	<b>311</b>	<b>310</b>	<b>314</b>	<b>315</b>	<b>319</b>
DAMPNIAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	15	15	15	15	15	15	16	16	17	17	19	19
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
MALEMORT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	35	35	38	38	38	43	43	44	46	48	49	51
	<b>Total commune</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>55</b>
MALEMORT-SUR-CORREZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	107	105	103	102	100	99	99	99	96	91	90	87
	<b>Total commune</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>102</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>90</b>
USSAC	TA mobile	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	45	46	46	47	47	48	48	50	51	51	51	49
	<b>Total commune</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>53</b>
VARETZ	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	34	34	34	34	33	33	34	35	35	38	37	36
	<b>Total commune</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>37</b>
VENARSAL	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>											
<b>Total canton</b>		<b>254</b>	<b>253</b>	<b>254</b>	<b>254</b>	<b>251</b>	<b>256</b>	<b>258</b>	<b>262</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>264</b>	<b>259</b>
ALBIGNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	4	4	4	4	4	4	5	5	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
ASTAILLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>											
AUBAZINE	Domotique	1											
	Télé assistance	19	18	18	18	18	18	18	18	18	20	20	20
	<b>Total commune</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>							
BEAULIEU SUR DORDOGNE	Domotique	5	5	5	4	4	4	4	3	3	3	3	3
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	32	30	30	30	29	29	30	31	32	32	33	34
	<b>Total commune</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
BEYNAT	Domotique	5	5	5	4	4	3	4	4	4	4	4	4
	TA mobile	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Télé assistance	39	40	41	41	41	40	39	40	41	41	40	38
	<b>Total commune</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>46</b>
BILHAC	Télé assistance	8	8	9	9	10	10	11	11	11	11	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
BRANCEILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	5	5	5	6	6	7	7	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
BRIVEZAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	Télé assistance	8	8	8	7	7	7	7	7	7	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
CHAUFFOUR SUR VELL	Télé assistance	9	9	9	10	10	10	10	10	10	10	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>						
CHENAILLERS MASCHEIX	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>											

COLLONGES LA ROUGE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	10	10	11	12	14
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>15</b>								
CUREMONTE	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	6	6	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>						
LAGLEYGEOLLE	Télé assistance	4	3	3	3	4	4	4	5	3	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
LANTEUIL	Télé assistance	15	15	15	14	13	13	12	12	12	12	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
LE PESCHER	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	6	7	7	8	8	8	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
LIGNEYRAC	Télé assistance	6	6	6	6	7	7	8	9	9	10	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
LIOURDRES	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>											
LOSTANGES	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>											
MARCILLAC LA CROZE	TA mobile							1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	4	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
MENOIRE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
MEYSSAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile									1	1	1	1
	Télé assistance	34	34	32	32	33	31	32	32	33	33	31	33
	<b>Total commune</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
NOAILHAC	Télé assistance	11	11	11	11	11	11	10	10	10	11	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
NONARDS	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	9	9	9	10
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>							
PALAZINGES	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
PARIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
PUY D'ARNAC	Télé assistance	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>							
QUEYSSAC LES VIGNES	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>6</b>										
SAILLAC	Télé assistance	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>						
SERILHAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	9	9	9	9	9	8	8	8	9	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
SIONIAC	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>							
ST BAZILE DE MEYSSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	7	7	7	7	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
ST JULIEN MAUMONT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>						
TUDEILS	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	10	11	11	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>							

VEGENNES	TA mobile	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>8</b>										
<b>Total canton</b>		<b>347</b>	<b>343</b>	<b>342</b>	<b>340</b>	<b>345</b>	<b>344</b>	<b>349</b>	<b>349</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>355</b>	<b>360</b>
BAR	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	12	12	12	12	12	12	11	10	10	10	11
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>						
CHAMEYRAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	4	4	4	4	4	4	5	5	5	4	4	4
	Télé assistance	45	45	45	44	43	45	45	45	46	46	45	45
	<b>Total commune</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
CORREZE	Domotique	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	37	36	35	35	36	37	39	37	37	36	36	34
	<b>Total commune</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>36</b>
EYREIN	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
FAVARS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	23	24	24	24	24	25	25	24	24	24	26	26
	<b>Total commune</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
GIMEL LES CASCADES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	10	10	9	9	9	9	10	10	11	11	11	11
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
LES ANGLES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
NAVES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1
	Télé assistance	52	53	53	52	52	51	51	48	50	52	52	50
	<b>Total commune</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>53</b>
ORLIAC DE BAR	Télé assistance	9	9	9	9	9	10	9	9	9	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
ST AUGUSTIN	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	10	12	13	13	13	14	14	14	15	15	14	14
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
ST GERMAIN LES VERGNES	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	29	30	29	28	27	28	30	30	30	30	30	31
	<b>Total commune</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>
ST HILAIRE PEYROUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	28	28	28	28	27	28	28	28	28	28	29	28
	<b>Total commune</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>29</b>
ST MEXANT	Domotique	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	23	23	23	24	23	24	24	25	29	29	30	30
	<b>Total commune</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
TULLE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total canton</b>		<b>310</b>	<b>314</b>	<b>311</b>	<b>309</b>	<b>307</b>	<b>315</b>	<b>319</b>	<b>312</b>	<b>320</b>	<b>320</b>	<b>322</b>	<b>319</b>
ALLEYRAT	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>						
AMBRUGEAT	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
BELLECHASSAGNE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1						
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>						

BONNEFOND	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	4	4	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>						
BUGEAT	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile						1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	18	19	19	20	20	20	21	20	19	17	17	17
	<b>Total commune</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
CHAVANAC	Télé assistance	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
CHAVEROCHE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>								
COMBRESSOL	Télé assistance	7	8	8	8	8	8	9	8	8	8	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
DARNETS	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>								
DAVIGNAC	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	Télé assistance	13	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>							
EGLETONS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
GOURDON MURAT	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>								
GRANDSAIGNE	Télé assistance											1	1
	<b>Total commune</b>											<b>1</b>	<b>1</b>
LESTARDS	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>							
MAUSSAC	Télé assistance	9	9	9	9	10	10	11	11	10	10	11	9
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
MEYMAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	1	1			
	TA mobile	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	2	2
	Télé assistance	41	41	40	39	36	37	36	36	39	39	40	41
	<b>Total commune</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>43</b>
MILLEVACHES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
PARIS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
PERET BEL AIR	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
PEROLS SUR VEZERE	Télé assistance	5	6	5	5	5	5	5	4	4	4	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
PEYRELEVADE	Télé assistance	14	12	12	12	12	11	11	10	10	11	11	12
	<b>Total commune</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
PRADINES	TA mobile	1											
	Télé assistance	3	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
SORNAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	17	17	16	16	16	16	16	16	16	17	17	17
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>						
SOUEILLES	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>								
ST ANGEL	Télé assistance	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	6
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>								
ST GERMAIN LAVOLPS	Télé assistance	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>								
ST MERD LES OUSSINES	Télé assistance	2	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

ST PARDOUX LE VIEUX	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
ST REMY	Télé assistance	5	4	3	3	4	4	4	4	4	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
ST SETIERS	Télé assistance	9	10	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>								
ST SULPICE LES BOIS	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1						
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
TARNAC	TA mobile	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	14	14	14	13	13	13	13	13	13	13	13	14
	<b>Total commune</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>							
TOY VIAM	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
VIAM	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
<b>Total canton</b>		<b>239</b>	<b>241</b>	<b>236</b>	<b>235</b>	<b>231</b>	<b>233</b>	<b>236</b>	<b>229</b>	<b>230</b>	<b>233</b>	<b>235</b>	<b>237</b>
CHAMPAGNAC LA PRUNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
CHANAC LES MINES	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	14	14	14	14	13	12	12	11	11	11	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
CLERGOUX	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	11	11	10	10	10	10	11	11	11	11	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
CORNIL	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	22	22	21	21	21	20	20	19	19	19	19	20
	<b>Total commune</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
ESPAGNAC	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	11	11	11	10	10	10	11	11	11	10	9	8
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
EYREIN	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	14	15	15	15	14	15	15	15	15	14	14	17
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>19</b>
GROS CHASTANG	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	5	5	6	7	8	9
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
GUMOND	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>											
LA ROCHE CANILLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile									1	1	1	1
	Télé assistance	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>						
LADIGNAC SUR RONDELLE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	12	12	12	11	11	12	12	13	14	14	14	14
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>
LAGARDE ENVAL	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	TA mobile	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	17	17	16	16	17	16	16	16	16	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
LAGUENNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	42	42	42	42	43	44	44	44	45	44	45	43
	<b>Total commune</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>46</b>
LE CHASTANG	Télé assistance	7	7	7	7	8	8	9	8	8	8	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
MARC LA TOUR	Télé assistance	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>							

PANDRIGNES	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
SÉMALENS	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>										
ST BONNET AVALOUZE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>4</b>										
ST MARTIAL DE GIMEL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
	Télé assistance	13	14	14	14	14	14	14	14	13	14	15	14
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>16</b>						
ST MARTIN LA MEANNE	Télé assistance	11	11	11	10	10	10	10	11	11	11	12	11
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
ST PARDOUX LA CROISILLE	Télé assistance	4	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
ST PAUL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10	9	10
	<b>Total commune</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
ST PRIEST DE GIMEL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	11	12	12	12	12	12	13	13	13	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
STE FORTUNADE	Domotique	5	5	5	5	5	4	4	4	4	5	5	6
	TA mobile	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2
	Télé assistance	38	38	38	38	37	38	39	37	36	36	37	36
	<b>Total commune</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>Total canton</b>	<b>311</b>	<b>312</b>	<b>308</b>	<b>304</b>	<b>305</b>	<b>305</b>	<b>311</b>	<b>307</b>	<b>309</b>	<b>308</b>	<b>311</b>	<b>309</b>	
CHARTRIER FERRIERE	Télé assistance	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>									
CHASTEAX	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>								
CUBLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	37	38	37	38	36	36	36	38	37	38	39	38
	<b>Total commune</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>40</b>
ESTIVALS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
JUGEALS NAZARETH	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	6	7	5	5	5	5	6	6	6	6	6	7
	<b>Total commune</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
LA RIVIERE DE MANSAC	Télé assistance	15	15	15	15	14	14	14	14	14	14	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
LARCHE	Domotique												1
	Télé assistance	27	27	26	27	27	26	26	26	27	26	27	27
	<b>Total commune</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
LISSAC SUR COUZE	Télé assistance	12	12	13	13	12	12	11	11	11	11	9	9
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
MANSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	TA mobile	1	1	1									
	Télé assistance	14	14	14	13	13	13	12	12	12	12	13	14
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
NESPOULS	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
NOAILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	Télé assistance	15	15	13	13	13	12	12	12	12	13	13	13
	<b>Total commune</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
ST CERNIN DE LARCHE	Télé assistance	10	10	9	9	9	9	9	9	10	10	10	9
	<b>Total commune</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
ST PANTALEON DE LARCHE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	72	74	74	73	72	69	69	69	71	73	74	76
	<b>Total commune</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>76</b>	<b>77</b>	<b>79</b>

TURENNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	16	16	16	15	16	16	16	16	16	16	16	16
	<b>Total commune</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>19</b>							
<b>Total canton</b>		<b>266</b>	<b>271</b>	<b>265</b>	<b>263</b>	<b>259</b>	<b>254</b>	<b>253</b>	<b>255</b>	<b>258</b>	<b>258</b>	<b>262</b>	<b>264</b>
AFFIEUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile							1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	9	8	8	8	8	8	9	9	9	10	10	9
	<b>Total commune</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
BEAUMONT	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>								
CHAMBERET	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	Télé assistance	41	41	41	41	43	44	45	43	44	42	40	40
	<b>Total commune</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
CHAMBOULIVE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2
	Télé assistance	43	43	43	42	43	43	42	42	43	45	42	43
	<b>Total commune</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>47</b>
CHANTEIX	Domotique	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	17	17	17	17	17	17	16	15	15	15	14
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>						
L EGLISE AUX BOIS	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
LACELLE	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>											
LAGRAULIERE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	42	42	42	38	37	36	36	37	36	37	37	38
	<b>Total commune</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>42</b>
LE LONZAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	27	26	27	28	27	27	25	24	24	24	25	24
	<b>Total commune</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
MADRANGES	Télé assistance	11	12	12	12	12	10	10	10	10	10	10	9
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
MALAKOFF	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
PEYRISSAC	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
PIERREFITTE	Télé assistance			1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
RILHAC TREIGNAC	Télé assistance	3	4	4	4	4	4	4	5	5	6	6	7
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
SEILHAC	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	47	44	43	41	40	41	40	40	39	42	42	41
	<b>Total commune</b>	<b>53</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>47</b>
SOUDAINE LAVINADIERE	Télé assistance	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>						
ST CLEMENT	Domotique	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	25	25	25	25	25	25	25	24	24	23	23	23
	<b>Total commune</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
ST HILAIRE LES COURBES	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>						
ST JAL	Télé assistance	18	18	18	18	17	16	16	15	15	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

ST SALVADOUR	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	3	3	3	3	2	1	1	1	1	1	1	2
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
TREIGNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	41	41	40	40	40	40	39	39	39	39	39	40
	<b>Total commune</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>45</b>
VEIX	Télé assistance	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>						
<b>Total canton</b>		<b>378</b>	<b>374</b>	<b>374</b>	<b>367</b>	<b>364</b>	<b>363</b>	<b>362</b>	<b>359</b>	<b>357</b>	<b>364</b>	<b>360</b>	<b>360</b>
LES ANGLES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
TULLE	Domotique	32	31	29	27	25	25	24	24	23	22	22	22
	PTI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	23	22	23	23	22	21	22	23	25	25	25	25
	Télé assistance	355	349	354	352	352	359	358	360	360	369	372	373
	<b>Total commune</b>	<b>411</b>	<b>403</b>	<b>407</b>	<b>403</b>	<b>400</b>	<b>406</b>	<b>405</b>	<b>408</b>	<b>409</b>	<b>417</b>	<b>420</b>	<b>421</b>
<b>Total canton</b>		<b>412</b>	<b>404</b>	<b>408</b>	<b>404</b>	<b>401</b>	<b>407</b>	<b>406</b>	<b>409</b>	<b>410</b>	<b>418</b>	<b>421</b>	<b>422</b>
AIX	Télé assistance	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
	<b>Total commune</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>									
COUFFY SUR SARSONNE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>									
COURTEIX	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>											
EYGURANDE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	23	23	23	23	23	24	25	25	25	26	25	27
	<b>Total commune</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
FEYT	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>											
LAROCHÉ PRES FEYT	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>							
LIGNAREIX	Domotique						1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	1	1	1	1	1							
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
MERLINES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
	TA mobile	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Télé assistance	17	16	17	18	18	17	17	17	17	17	17	17
	<b>Total commune</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
MONESTIER MERLINES	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
PEYRELEVADE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
ST PARDOUX LE NEUF	Télé assistance	1	1	1	2	2	2	2	2	3	3	3	3
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
ST VICTOUR	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
THALAMY	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>											
USSEL	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	4	3	3	3	3
	TA mobile	9	9	9	9	9	9	9	9	8	8	8	8
	Télé assistance	210	215	218	215	218	219	216	213	217	220	215	215
	<b>Total commune</b>	<b>222</b>	<b>227</b>	<b>230</b>	<b>227</b>	<b>230</b>	<b>231</b>	<b>228</b>	<b>226</b>	<b>228</b>	<b>231</b>	<b>226</b>	<b>226</b>
<b>Total canton</b>		<b>294</b>	<b>299</b>	<b>303</b>	<b>302</b>	<b>305</b>	<b>306</b>	<b>304</b>	<b>303</b>	<b>305</b>	<b>310</b>	<b>305</b>	<b>306</b>
ARNAC POMPADOUR	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	34	33	34	34	34	33	33	33	32	33	34	36
	<b>Total commune</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>39</b>
BENAYES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	10	10	9	9	9	9	9	8	8	8	8	8
	<b>Total commune</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

BEYSSAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	15	15	15	14	15	15	15	15	15	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>18</b>							
BEYSSENAC	TA mobile	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	10	10	10	10	10
	<b>Total commune</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>						
CONDAT SUR GANA VEIX	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	23	23	23	22	23	24	24	25	25	25	25	25
	<b>Total commune</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
ESPARTIGNAC	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
	<b>Total commune</b>	<b>17</b>											
EYBURIE	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	22	22	22	22	22	22	23	23	23	23	24	24
	<b>Total commune</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
LAMONGERIE	Télé assistance	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	<b>Total commune</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>								
LUBERSAC	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	2
	TA mobile		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	74	71	71	73	72	70	69	69	69	68	69	69
	<b>Total commune</b>	<b>78</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>72</b>
MASSERET	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	18	18	17	17	17	17	17	15	15	15	15	15
	<b>Total commune</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
MEILHARDS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	22	22	22	22	22	22	21	21	20	20	19	18
	<b>Total commune</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
MONTGIBAUD	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>											
SALON LA TOUR	Domotique	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TA mobile	1										1	1
	Télé assistance	17	18	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20
	<b>Total commune</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>						
SEGUR LE CHÂTEAU	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	<b>Total commune</b>	<b>8</b>											
ST ELOY LES TUILERIES	Télé assistance	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	<b>Total commune</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>							
ST JULIEN LE VENDOMOIS	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	<b>Total commune</b>	<b>6</b>											
ST MARTIN SEPERT	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5
	<b>Total commune</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>									
ST PARDOUX CORBIER	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	12	11	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12
	<b>Total commune</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>						
ST SORNIN LAVOLPS	Télé assistance	19	19	20	20	20	23	23	23	21	22	20	20
	<b>Total commune</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
ST YBARD	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2
	Télé assistance	29	29	31	31	31	31	31	31	30	29	29	28
	<b>Total commune</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
TROCHE	TA mobile	1	1	1									
	<b>Total commune</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>									

UZERCHE	Domotique	9	9	9	9	9	9	7	6	6	6	6	6
	TA mobile	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Télé assistance	70	71	70	70	69	68	68	68	73	72	71	69
	<b>Total commune</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>80</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>76</b>
<b>Total canton</b>	<b>456</b>	<b>452</b>	<b>454</b>	<b>452</b>	<b>451</b>	<b>452</b>	<b>449</b>	<b>448</b>	<b>448</b>	<b>448</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	
TOTAL MOIS TELE ASSISTANCE	5610	5617	5612	5574	5583	5612	5617	5620	5659	5701	5712	5721	
TOTAL MOIS DOMOTIQUE	273	268	262	257	255	253	248	246	244	238	236	233	
TOTAL MOIS TA MOBILE	256	256	254	250	251	255	270	269	271	274	276	274	
TOTAL MOIS	6140	6142	6129	6082	6090	6121	6136	6136	6175	6214	6225	6229	

## **ANNEXE 2**

***ORIGINE DES ENTREES DANS LE DISPOSITIF EN 2020***

## ORIGINES DES ENTREES DANS LE DISPOSITIF EN 2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
Aide à domicile	1	1	1			4	1	2	1	1	2	2	16	1,4%
AS CD	23	21	16	6	15	15	23	18	15	24	21	19	216	18,7%
AS CH	21	13	12	6	10	14	10	13	16	10	7	18	150	13,0%
Boîtage	1												1	0,1%
Bouche à Oreille	28	16	14	6	14	20	22	13	16	14	16	12	191	16,6%
CARSAT	3	2	1			2	1	1	1	4	3	2	20	1,7%
CMCAS	2				2	2	1	2	4	1		5	19	1,6%
Courrier													0	0,0%
Entourage	7	10	7	6	7	6	7	14	9	8	12	8	101	8,8%
ICA	24	13	5	8	8	18	13	13	22	22	19	12	177	15,4%
Infirmière	3	4	1		1		2	3	1	2			17	1,5%
MAÏA	2	2	2		2	1	1	1					11	1,0%
Mairie	3	4	2		5	1		5	2	3	1	1	27	2,3%
Médecin	1	4	1	1	1	3	1	1	2	2	1	4	22	1,9%
Pages Jaunes										1			1	0,1%
Parrainage	15	10	8	2	6	7	3	8	9	16	13	6	103	8,9%
Pharmacie		1											1	0,1%
Presse	1		2		1		2		1	2	1	1	11	1,0%
PTA										3		2	5	0,4%
Réunion de Présentation										1		1	2	0,2%
Service Aide à Domicile			1			1		1		1			4	0,3%
Service d'Accompagnement	2	2	2	1	1	1		2		1	2		14	1,2%
Site Internet	1	4	2	2	3	3	2	3	4	4		3	31	2,7%
Tuteur/Curateur	1	1	1				1	2	3	1	2	1	13	1,1%
<b>Total</b>	139	108	78	38	76	98	90	102	106	121	100	97	1153	100,0%

# Corrèze Téléassistance

Rapport annuel d'activité  
Comptes de la délégation de service public

## ANNEXES FINANCIERES

Année 2020



## **SOMMAIRE DES ANNEXES FINANCIERES**

*Compte de résultat*

*Bilan et rapport du CAC*

*Détail des comptes de charges et produits*

*Balance générale globale*

*Extrait des délibérations du Conseil d'administration*

*Présentation des méthodes et éléments de calcul*

*Etat des variations du patrimoine immobilier*

*Etat de suivi du programme d'investissements et des autres dépenses de renouvellement*

*Inventaire des biens désignés comme biens de retour ou de reprise*

*Situation du plan d'amortissement des immobilisations*

*Les engagements à incidences financières liés à la délégation*

*Attestation d'assurances*



Reconnue d'utilité publique

Compte de résultat  
Téléassistance S.I.R.M.A.D. Corrèze Délégation  
Comptes annuels 2020

COMPTE DE RESULTAT	Valeur Nette 2020	Valeur Nette 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Différent ventes de dons en nature		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 701 007	1 760 962
Dont parrainages		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	381 945	1 073 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 758	2 664
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	450	499
<b>Total I</b>	<b>2 110 161</b>	<b>2 837 625</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	11 455	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	571 422	606 433
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	67 581	150 454
Salaires et traitements	916 003	1 042 599
Charges sociales	260 526	320 981
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	309 670	332 198
Dotations aux provisions		62 843
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	90 706	72 992
<b>Total II</b>	<b>2 227 364</b>	<b>2 588 501</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-117 203</b>	<b>249 124</b>

COMPTE DE RESULTAT	Valeur Nette 2020	Valeur Nette 2019
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-117 203</b>	<b>249 124</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	178 821	
Sur opérations en capital	588	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>179 409</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	71 942	175 355
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>71 942</b>	<b>175 355</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>107 468</b>	<b>-175 355</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		16 964
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>2 289 570</b>	<b>2 837 625</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 299 305</b>	<b>2 780 821</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-9 736</b>	<b>56 805</b>

**BILAN ACTIF**  
**Corrèze Téléassistance**  
**Comptes annuels 2020**



ACTIF	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette au 31.12.2020	Valeur nette au 31.12.2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	344 307	328 687	15 620	9 221
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	2 529 273	1 798 522	730 751	801 899
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Participations et Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>2 873 581</b>	<b>2 127 210</b>	<b>746 371</b>	<b>811 119</b>
Comptes de liaison	1 841 091		1 841 091	1 080 852
<b>TOTAL II</b>	<b>1 841 091</b>	<b>-</b>	<b>1 841 091</b>	<b>1 080 852</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	-		-	-
Fournisseurs débiteurs : dont avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-
<i><b>Créances</b></i>				
Créances redevables et comptes rattachés	42 338	-	42 338	36 363
Autres	566 530		566 530	1 515 773
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	50 758		50 758	-
Charges constatées d'avance	16 938		16 938	22 815
<b>TOTAL III</b>	<b>676 563</b>	<b>-</b>	<b>676 563</b>	<b>1 574 951</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 391 234</b>	<b>2 127 210</b>	<b>3 264 025</b>	<b>3 466 923</b>

**BILAN PASSIF**  
**Corrèze Téléassistance**  
**Comptes annuels 2020**

PASSIF		Valeur nette au 31.12.2020	Valeur nette au 31.12.2019
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
Fonds propres statutaires		-	-
Fonds propres complémentaires		-	-
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
Fonds statutaires		-	-
Fonds propres complémentaires		-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>			
<b>Réserves</b>			
Réserves (hors réserves des ESSM Sous gestion contrôlée)		-	-
Excédents et réserves affectés à l'investissement		-	-
Réserves de compensation des déficits		-	-
Réserves de compensation des charges d'amortissement		-	-
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulements		-	-
Autres		-	-
<b>Report à nouveau</b>			
Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales		1 859 396	1 802 591
Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales non contrôlés		-	-
Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée		-	-
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-	-
Charges des activités sociales ou médico-sociales dont la prise en compte est différées		-	-
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales		-	-
Subventions d'investissement		-	-
<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement		-	-
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		-	-
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif		-	-
Amortissements dérogatoires		-	-
Autres provisions réglementées		-	-
Droit de l'affectant ou du remettant		-	-
<b>TOTAL I</b>		<b>1 859 396</b>	<b>1 802 591</b>
Comptes de liaison		339 767	308 881
<b>TOTAL II</b>		<b>339 767</b>	<b>308 881</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques		62 843	62 843
Autres provisions		-	-
Fonds dédiés ou reportés		-	-
<b>TOTAL III</b>		<b>62 843</b>	<b>62 843</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	444 445
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Redevables créditeurs		-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		89 233	106 515
Dettes fiscales et sociales		227 588	258 032
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		69 236	1 716
Autres dettes		65 787	272 578
Produits constatés d'avance		559 911	152 517
<b>TOTAL IV</b>		<b>1 011 755</b>	<b>1 235 803</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>		<b>3 273 760</b>	<b>3 410 118</b>



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France

## FONDATION PARTAGE ET VIE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Fondation Partage et Vie**

Fondation reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 439 975 640

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Partage et Vie

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Partage et Vie, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Changements Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) ainsi que de l'ANC 2019-04 et leurs principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, 15 avril 2021



Jérôme Eustache  
Associé



Reconnue d'utilité publique

# **Comptes Sociaux**

---

**31 décembre 2020**



## BILAN – ACTIF

	Postes (En K€)	Note	Valeur brute	Amortissement / Provision	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Certifié
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6.1	16 324	11 853	4 471	5 661	5 198
	Immobilisations corporelles	6.1	144 809	106 456	38 353	39 395	39 858
	Terrains		846	245	601	635	
	Constructions		11 142	6 245	4 897	5 313	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		132 520	99 966	32 554	33 257	
	Immobilisations corporelles en cours		56		56	157	
	Avances et acomptes		245		245	33	
	Immobilisations financières	6.1	20 660		20 660	20 722	39 864
	<b>Total</b>		<b>181 793</b>	<b>118 309</b>	<b>63 485</b>	<b>65 778</b>	<b>84 920</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours		585		585	483	483
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6.2	37 372	5 802	31 571	23 279	25 161
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	6.3	8 051		8 051	12 618	10 736
	Valeurs mobilières de placement	6.4	24	2	22	21	21
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	6.5	109 063		109 063	95 982	95 982
	Charges constatées d'avance	6.6	1 616		1 616	1 566	1 566
	<b>TOTAL</b>		<b>156 712</b>	<b>5 804</b>	<b>150 907</b>	<b>133 949</b>	<b>133 949</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>338 505</b>	<b>124 113</b>	<b>214 392</b>	<b>199 728</b>	<b>218 869</b>



## BILAN – PASSIF

Postes (en K€)		Note	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Certifié
<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>					
Fonds propres statutaires			19 100	19 094	19 094
Fonds propres complémentaires			39 183	38 387	41 801
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>					
<b>Réserves</b>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité			67 211	66 783	42 291
Autres					31 933
<b>Report à nouveau</b>			<b>-56 345</b>	<b>-56 660</b>	<b>-64 100</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>			<b>6 462</b>	<b>654</b>	<b>654</b>
<b>SITUATION NETTE SOUS-TOTAL</b>			<b>75 611</b>	<b>68 259</b>	<b>71 672</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			9 658	10 338	6 925
Provisions règlementées			3 770	3 799	8 525
<b>TOTAL I</b>			<b>89 039</b>	<b>82 396</b>	<b>87 122</b>
<b>SITUATION NETTE</b>			<b>164 650</b>	<b>150 655</b>	<b>158 794</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		81	55	
	Fonds dédiés		9 972	10 311	4 954
	<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	<b>7.2</b>	<b>10 053</b>	<b>10 366</b>	<b>4 954</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		3 917	3 900	5 374
	Provisions pour charges		1 114	788	
	<b>TOTAL</b>	<b>7.3</b>	<b>5 030</b>	<b>4 688</b>	<b>5 374</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>7.4</b>	7 141	9 884	9 884
	Emprunts et dettes financières diverses	<b>7.4</b>	9 957	10 326	10 326
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>7.5</b>	24 411	24 279	24 279
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	<b>7.6</b>	47 499	40 663	40 663
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<b>7.5</b>	1 303	1 202	1 202
	Autres dettes	<b>7.7</b>	14 124	10 082	10 082
	Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	<b>7.8</b>	5 836	5 841	5 841	
<b>TOTAL</b>			<b>110 270</b>	<b>102 278</b>	<b>102 278</b>
<b>TOTAL GENERALE</b>			<b>214 392</b>	<b>199 728</b>	<b>199 728</b>



## COMPTE DE RESULTAT

Postes (En K€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de biens		188	257
Ventes de prestations de service		9 412	9 921
Concours publics et subventions d'exploitation	9.1	382 516	357 344
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9.2	6 067	10 021
Utilisations des fonds dédiés	9.3	2 828	1 165
Autres produits		1 607	1 671
<b>TOTAL</b>		<b>402 618</b>	<b>380 379</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises		4 544	3 093
Variation de stock		-101	43
Autres achats et charges externes	9.4	124 171	123 766
Aides financières		787	190
Impôts, taxes et versements assimilés	9.5	21 233	20 524
Salaires et traitements	9.6	173 467	158 319
Charges sociales	9.7	55 501	56 564
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9.8	11 637	12 025
Dotations aux provisions	9.8	2 137	2 443
Reports en fonds dédiés	9.9	2 655	1 561
Autres charges		2 014	1 579
<b>TOTAL</b>		<b>398 045</b>	<b>380 105</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 573</b>	<b>274</b>

## ➤ COMPTE DE RESULTAT (suite)

Postes ( En K€ )	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits financiers</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		32	56
Autres intérêts et produits assimilés		254	309
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		0	1
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL</b>		<b>287</b>	<b>366</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés		273	417
<b>TOTAL</b>		<b>273</b>	<b>417</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>10.1</b>	<b>13</b>	<b>-51</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>4 587</b>	<b>222</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion		424	1 267
Sur opérations en capital		2 136	37
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		335	1 264
<b>TOTAL</b>	<b>10.2</b>	<b>2 896</b>	<b>2 568</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion		122	582
Sur opérations en capital		516	909
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		278	625
<b>TOTAL</b>	<b>10.3</b>	<b>915</b>	<b>2 116</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 980</b>	<b>452</b>
Impôt sur les bénéfices		105	21
<b>TOTAL DES PRODUITS (yc report des ressources non utilisées)</b>		<b>405 800</b>	<b>383 313</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (yc engagements à réaliser)</b>		<b>399 339</b>	<b>382 659</b>
<b>EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		<b>6 462</b>	<b>654</b>

## 1 Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif.

Elle a pour objet la prise en charge de la dépendance sous toutes ses formes, se déployant de l'étude jusqu'à la mise en œuvre de moyens d'intervention ; conciliant la meilleure qualité de service et le moindre coût pour les bénéficiaires et pour l'économie nationale. Le domaine principal d'intervention est la conception et la gestion de la prise en charge de la personne dont la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, est liée à l'âge, la maladie ou à un handicap physique, sensoriel ou mental.

L'objet de la Fondation est étendu à la recherche et à toutes opérations directement ou indirectement liées à la prise en charge de l'exclusion sous toutes ses formes.

## 2 Faits significatifs de l'exercice 2020

### Variation de périmètre

La Fondation Partage & Vie compte 122 établissements et services en exploitation en 2020 et n'a pas changé de périmètre par rapport à l'exercice précédent.

### Modification des statuts

Une modification des statuts de la Fondation Partage & Vie a été approuvée par un décret ministériel daté du 19 février 2020. Ce texte a été publié au Journal Officiel de la République Française sous le n°044 en date du 21 février 2020. Une gouvernance avec Conseil d'Administration, Bureau et Directeur général se substitue à la gouvernance précédente avec Conseil de Surveillance et Directoire. Cette réforme des statuts s'est accompagnée de la modification de la composition du Conseil de Partage & Vie, avec l'arrivée de deux nouveaux partenaires institutionnels (la Caisse des Dépôts et Consignations et la Poste, en lieu et place de la Fédération Hospitalière de France et de la Fondation Médéric Alzheimer). Deux nouveaux administrateurs ont également rejoint le Conseil en tant que personnalités qualifiées (M. Patrick Housel et M. François Venturini).

### Approbation du projet stratégique de Partage & Vie

Lors de sa première instance, le 27 février 2020, le Conseil d'administration de Partage & Vie a approuvé le projet stratégique « A nous le soin ». Ce projet fixe les orientations et objectifs de Partage & Vie pour la période 2020-2025.

### Changement de méthode

Trois nouveaux règlements comptables ANC, n°2018-06, n° 2020-08, et n° 2019-04 spécifique aux ESSMS, rentrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et viennent compléter le règlement comptable ANC n° 2014-03.

### Covid-19

L'exercice 2020 a été très marqué par la pandémie de COVID 19. Tout au long de l'année, Partage et Vie a mis en place de nombreuses mesures et protocoles dans ses établissements, en lien avec les autorités de santé, pour limiter au maximum les effets du risque de contagion de l'épidémie. Ces mesures ont généré des surcoûts importants et exceptionnels de plusieurs ordres :

### **Des surcoûts RH liés :**

- au paiement d'une prime aux personnels présents en mars et avril 2020
- aux renforts de personnel rendus nécessaires par le confinement en chambres des résidents (distribution des repas, activités et soutien individuel, renfort de nuit, protocoles d'hygiène renforcés, le déménagement des résidents en hameaux de vie)

### **Des surcoûts en matériels et frais d'exploitation :**

- Achat massif d'Equipements de Protection Individuel (EPI) : masques, sur blouses, gants, solutions hydro alcooliques, petits équipements...
- Achat de produits lessiviels et virucide.
- Abonnements à Familéo et Ardoiz pour mettre en place une communication « à distance » avec les familles

L'épidémie a également généré une baisse d'activité très importante liée à la suspension des admissions pendant la période du 17 mars au 11 mai 2020 (ou plus, si présence de cas COVID dans l'établissement) et aux surcroûts de décès constatés.

Ces surcoûts ont été suivis très précisément en comptabilité par la mise en place d'un axe analytique « Covid » et ont fait l'objet de 4 enquêtes ARS qui ont débouché sur le versement de financements importants :

- **Instruction du 5/06/2020: 1ère phase**

Enquête n°1: Primes exceptionnelles sur la période 1/03 au 30/04/20 et compensations de pertes de recettes sur la période 1/03 au 31/05/20

- **Instruction du 28/10/2020: 2ème phase**

Enquête n°2: Autres surcoûts (RH et autres dépenses) sur la période du 1/03 au 31/08/20

Enquête n°3: Compensation des pertes de recettes élargie à la période du 1/06 au 10/07/20.

- **Instruction du 26/01/2021: 3ème phase**

Enquête n°4: Elargissement de la période de prise en compte des surcoûts et pertes de recettes du 17/10 au 31/12/20 + revalorisation socle Ségur.

Les financements comptabilisés au regard de ces surcoûts se sont montés à 18 137 K€ au titre de l'ARS et 560 K€ au titre des départements. Sur ces 18 137 K€, 17 005 K€ correspondent aux décisions notificatives reçues des ARS jusqu'au 15/02. Pour les arrêtés non reçus à cette date, nous avons comptabilisé les montants demandés lors de la dernière enquête.

## **Ségur**

Les revalorisations salariales du SEGUR de la Santé pour les personnels non médicaux des Ehpad, des établissements sanitaires et de l'institut de formation relevant de la fonction publique territoriale et du secteur privé, ont commencé à être versées aux salariés en janvier 2021 au titre du mois de janvier 2021 et du rattrapage de la période de septembre à décembre 2020. Le rattrapage 2020, qui se monte globalement à 4,2M€, a été comptabilisé en charges à payer au 31/12/2020.

Les financements ARS correspondants ont été reçus en novembre 2020 au titre du Sanitaire et sont en cours de réception, en février et mars 2021, pour les Ehpad.

## **Vente de 2 parcelles de terrain à Givors**

La Fondation a vendu, le 18 décembre 2020, à la S.C.C.V GIVORS ROBICHON deux parcelles d'un terrain dont elle est propriétaire au prix de 1.000.000 €, qui génère une plus-value exceptionnelle de 958 K€ dans les comptes 2020.

## **3 Cadre réglementaire**

Les comptes de l'exercice sont établis conformément des principes et règles comptables issus des différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) suivants :

- Le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2020-09 du 4 décembre 2020
- Le règlement comptable ANC ° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le Règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020.
- Le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Pour les établissements sanitaires, il est fait également application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

## 4 Changements comptables

Les changements engendrés par les nouveaux règlements ANC impactent essentiellement :

- Les postes de fonds propres avec des reclassements des subventions d'investissements
- La numérotation des comptes de réserve et de report à nouveau
- Les postes de fonds dédiés
- Une annexe aux comptes plus complète

## 5 Règles et méthodes comptables

### 5.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### 5.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

#### 5.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

#### **A/ Les biens immobiliers**

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Le-Poët-Laval), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'amortissement</b>	<b>%</b>
Structure et gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installations techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

### **B/ Les autres immobilisations corporelles**

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Agencements – Installations	entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	entre 5 et 8 ans
Mobilier	entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	entre 3 et 6 ans

#### **5.2.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

#### **5.2.3 Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non recouvrement évalué à la date d'arrêté des comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

#### **5.2.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

#### **5.2.5 Fonds propres statutaires**

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la dotation financière additionnée de la dotation immobilière. Cette dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

#### **5.2.6 Subventions d'investissement**

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

### **5.2.7 Provisions pour risques et charges**

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

### **5.2.8 Fonds dédiés**

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

### **5.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat**

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de donations de la part de ses résidents. La Fondation a accepté par délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 2013 un legs consenti dans le cadre d'une succession. L'appartement a été vendu en 2016 pour une valeur de 210 K€.

### **5.2.10 Mécénat**

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration ou du Conseil de surveillance.

### **5.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires**

Après analyse, les contributions volontaires et gratuites sont estimées comme non significatives au regard des enjeux financiers globaux de la Fondation et n'impactent pas la compréhension globale du modèle économique et des activités de la Fondation.

### **5.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide**

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante ; ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans les points 8 et 11.

### **5.2.13 Reconnaissance des produits**

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. points 3 et 4).

## 6 Compléments d'informations sur le bilan – actif

### 6.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute au 31/12/2019	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 025</b>	<b>676</b>	<b>377</b>	<b>16 324</b>
Terrains	878	5	37	846
Constructions et agencements	11 118	28	4	11 142
Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 390	8 945	4 816	132 520
Immobilisations en cours	157	1 297	1 398	56
Avances et acomptes	33	213	1	245
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>140 576</b>	<b>9 088</b>	<b>4 856</b>	<b>144 809</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>20 722</b>	<b>41</b>	<b>103</b>	<b>20 660</b>
<b>TOTAL</b>	<b>177 324</b>	<b>9 806</b>	<b>5 336</b>	<b>181 793</b>

Amortissements	Cumul au 31/12/2019	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul au 31/12/2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 364</b>	<b>1 876</b>	<b>387</b>	<b>11 853</b>
Terrains	244	1	-	245
Constructions et agencements	5 805	443	3	6 245
Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 133	9 328	4 495	99 966
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>101 182</b>	<b>9 823</b>	<b>4 549</b>	<b>106 456</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111 546</b>	<b>11 699</b>	<b>4 936</b>	<b>118 309</b>

#### 6.1.1 Immobilisations incorporelles

L'augmentation de l'exercice s'explique par le renouvellement et l'acquisition de licences informatiques pour 247 K€. La refonte du site internet a quant à elle généré 157 K€ d'acquisition. Enfin, l'acquisition de licences OCTIME pour la gestion de planning et l'accompagnement dans le cadre du projet SIRH ont généré 102 K€ d'investissements.

Les sorties correspondent pour 118 K€ à des licences et pour 259 K€ à des frais liés aux bâtiments.

#### 6.1.2 Immobilisations corporelles

L'augmentation correspond à la réalisation de travaux d'aménagement dans les locaux de Montrouge pour 1.178 K€ (en acomptes en 2019). Les autres augmentations de l'exercice correspondent à des renouvellements d'actifs et à la continuité des programmes d'équipement de certains établissements, tel que le CMA d'Aveize pour 451 K€, l'EHPAD d'Epernay pour 296 K€ ou encore les SIRMAD pour 645 K€.

Les travaux d'aménagement à l'arrivée dans les locaux de Montrouge en 2013 ont été sortis de l'actif pour 756 K€. Les autres sorties correspondent principalement à des mises aux rebuts de biens.

### 6.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent essentiellement les parts d'un fonds commun de placement et d'un compte sur livret dédié représentatifs de la dotation financière pour 19 M€ et les titres de la société anonyme Safari racheté en 2018 pour 1.180 K€.

## 6.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	37 372	28 551	-8 822	-24%
Dépréciation	-5 802	-5 272	530	-9%
<b>Total</b>	<b>31 571</b>	<b>23 279</b>	<b>-8 292</b>	<b>-26%</b>

Eléments (en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Tiers douteux	4 107	1 302	773	4 637
Art. 58 Aveize	1 165	0	0	1 165
<b>TOTAL</b>	<b>5 272</b>	<b>1 302</b>	<b>773</b>	<b>5 802</b>

Le total des créances de 37.372 K€ se répartit entre les établissements du secteur médico-social (30.106 K€) et le secteur sanitaire (7 M€).

La variation de 8.822 K€ s'explique notamment par des financements à recevoir sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, notamment au titre de la Covid et du Ségur, de l'ordre de 6 M€ pour le médico-social et 1,7 M€ pour le sanitaire.

Les dépréciations des créances augmentent à la suite de problèmes de recouvrement localisés sur certains établissements de la Fondation.

## 6.3 Autres débiteurs

Eléments (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Etat	1 354	1 523	-169	-11%
Fournisseurs	2 255	2 913	-658	-23%
Organismes sociaux	309	456	-147	-32%
Personnels	1 042	965	77	8%
Subventions à recevoir	819	1 431	-612	-43%
Divers	2 273	5 331	-3 058	-57%
<b>Total</b>	<b>8 051</b>	<b>12 618</b>	<b>-4 567</b>	<b>-36%</b>

La créance de la Fondation vis-à-vis de l'Etat au 31 décembre 2020 concerne principalement des remboursements de formation à recevoir.

La variation du poste « fournisseurs » de -658 K€ s'explique par le paiement d'acomptes pour 1,3 M€ par le Siège en 2019 concernant des travaux d'aménagement des locaux de Montrouge.

Le poste « subventions à recevoir » concerne principalement l'activité SIRMAD dans le cadre des délégations de service public. A fin 2019, l'hôpital de Dinard avait obtenu une subvention de 0,5 M€ affectée à la restructuration de l'établissement.

La diminution des créances du poste « Divers » est liée à la fin d'un protocole d'accord signé entre la Fondation Partage et Vie et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (encaissement de 3,6 M€ en 2020).

#### 6.4 Valeurs mobilières de placement

Eléments (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Valeur liquidative au 31/12/2020	Plus-value latente
Actions	24	24	29	5
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>5</b>

#### 6.5 Disponibilités

Nature en K€	Solde 2020	Solde 2019	Variation en K€	Variation en%
Compte courant (hors concours bancaires courants)	63 426	49 994	13 432	27%
Caisses	36	41	-5	-12%
Chèques et CB à encaisser	12	10	2	18%
Intérêts courus	31	27	4	15%
Compte sur livret	45 558	45 910	-352	-1%
<b>Total</b>	<b>109 063</b>	<b>95 982</b>	<b>13 081</b>	<b>14%</b>

Retraité des dons des Caisse d'Epargne (dernière année de versement) et de la vente des deux parcelles à Givros, les disponibilités augmentent de 8.781 K€.

La trésorerie (nette des emprunts et dettes à moins d'un an) se positionne à 106 773K€ au 31 décembre 2020 contre 92 764 K€ au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 14 009 K€.

Les disponibilités des Fondations sous égide sont de 1 169 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 575 K€ au 31 décembre 2019.

#### 6.6 Charges constatées d'avance

Eléments (En K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Etablissements	460	415	44	11%
Siège	1 156	1 151	6	0%
<b>Total</b>	<b>1 616</b>	<b>1 566</b>	<b>50</b>	<b>3%</b>

Pour le siège, le stock des charges constatées d'avance concerne principalement des charges de maintenance informatiques (555 K€), des charges liées à des licences et redevances (162 K€) et la redevance immobilière du premier trimestre 2021 des locaux de Montrouge (234 K€).

## 7 Compléments d'informations sur le bilan-passif

### 7.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	60 895	- 2 654	58 241	6	37		58 283
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-		-	-	-
Réserves	66 783	-	66 783	-	1 091	- 663	67 211
Report à nouveau	- 56 660	-	- 56 660	648	725	- 1 058	- 56 345
Excédent ou déficit de l'exercice	654		654	- 654			6 462
<b>Situation nette</b>	<b>71 672</b>	<b>- 2 654</b>	<b>69 018</b>	<b>-</b>	<b>1 853</b>	<b>- 1 721</b>	<b>75 611</b>
Fonds propres consommables	-	-	-		-	-	-
Subventions d'investissement	6 925	2 654	9 579		79	-	9 658
Provisions règlementées	8 525	- 4 726	3 799		297	- 326	3 770
<b>TOTAL</b>	<b>87 122</b>	<b>- 4 726</b>	<b>82 396</b>	<b>-</b>	<b>2 229</b>	<b>- 2 048</b>	<b>89 039</b>

Le reclassement des 2.654 K€ correspond à des subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables qui, dans le cadre du changement de réglementation, sont reclassées hors situation nette, en subventions d'investissements.

Le reclassement des 4.726 K€ correspond à des crédits non reconductibles affectées à des investissements qui, dans le cadre du changement de réglementation, sont reclassés hors situation nette, en fonds dédiés.

L'affectation du résultat 2019 se répartit entre une augmentation de la dotation financière de 6 K€ et d'un report à nouveau de 648 K€, correspondant à un report à nouveau déficitaire non contrôlé pour 420 K€ et un report à nouveau sous contrôle pour 1.068 K€.

L'augmentation de 1.091 K€ du poste « réserves » correspond à une reprise des reports à nouveau à hauteur de 1.058 K€ augmentée de la part du capital d'un emprunt de trésorerie en cours de 33 K€ pour l'EHPAD de Pléchatel. La baisse de 663 K€ correspond à une reprise de réserves venant atténuer l'impact des déficits annuels indiqués dans la ligne « report à nouveau ».

L'augmentation de 725 K€ du poste « reports à nouveaux » correspond à une reprise du poste « réserves » à hauteur de 663 K€ d'une part et au capital remboursé sur l'exercice pour deux emprunts de trésorerie en cours d'autre part. Il s'agit d'emprunts de trésorerie des EHPAD de Schiltigheim et de Usson-du-Poitou dont le remboursement de capital a pour objectif de compenser le report à nouveau déficitaire à l'origine de l'emprunt de trésorerie.

En tenant compte des reclassements liés au changement de réglementation comptable et à l'impact du résultat 2020, la situation nette s'améliore de 3.949 K€.

Il est indiqué que les deux fondations sous égide n'ont pas de fonds propres. Il n'y a donc pas d'impact sur les fonds propre de Partage et Vie.

Le poste subventions d'investissement est augmenté de 2.654 K€ dans le cadre du changement de réglementation. Ce reclassement porte sur les comptes de 9 sites dont le siège.

En 2020, la Fondation a bénéficié de nouvelles subventions à hauteur de 1.188 K€. Le net entre les nouvelles subventions d'investissements, les sorties de subventions et la quote-part des subventions affectées en résultat fait augmenter le poste de 79 K€.

Le poste provisions règlementées est minoré de 4.726 K€ dans le cadre du changement de réglementation. Il s'agit principalement de fonds dédiés investissements versés par certaines autorités de tarification. Les remboursements du capital des emprunts de trésorerie de trois EHPAD vient diminuer ce poste à hauteur de 128 K€.

## 7.2 Fonds dédiés

Eléments (en K€)	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs	transferts à réaliser sur les nouvelles ressources affectées et reclassements	Montant global en fin d'exercice
Subventions d'exploitation	-	55	55	23	2	81
Concours publics	2 906	5 416	8 321	2 618	2 239	8 700
Dons et legs *	2 048	58	1 990	14	732	1 272
<b>TOTAL</b>	<b>4 954</b>	<b>5 412</b>	<b>10 366</b>	<b>2 655</b>	<b>2 969</b>	<b>10 053</b>

Le poste concours publics est augmenté de 5.416 K€ dans le cadre du changement de réglementation. Il s'agit principalement des fonds dédiés investissements versés par certaines autorités de tarification, pour 4.726 K€, et du stock des indemnités de départ à la retraite pour 687 K€.

Sur l'exercice, obtention de nouveaux crédits non reconductibles (CNR) à hauteur de 2.618 K€. Consommation sur l'exercice de 2.239 K€ de CNR venant compenser les charges d'exploitations correspondantes.

\* La ligne dons et legs englobe en fin d'exercice un montant de fonds dédiés des fondations sous égide pour 1 135 K€.

## 7.3 Provisions pour risques et charges et autres

Nature en K€	31/12/2019	Reclassement	Augmentation	Reprise	31/12/2020
Prud'hommes	2 097	0	450	441	2 107
Fournisseurs	384	0	0	0	384
Autres risques	924	607	332	18	1 844
Gros entretiens	656	0	53	25	683
Provision (financement CNR)	687	-687	0	0	0
Divers	627	-607	0	8	12
<b>Total</b>	<b>5 374</b>	<b>-687</b>	<b>834</b>	<b>492</b>	<b>5 030</b>

Dans le cadre du changement de réglementation comptable, le stock des provisions relatives à des CNR a été reclassé au 01/01/2020 en fonds dédiés. Ces provisions correspondaient à une faible partie du montant des engagements de départ à la retraite.

Retraité de ces 687 K€, les provisions pour risques et charges sont en augmentation par rapport à 2019.

- Le poste « prud'hommes » reste globalement stable.
- Le poste « Autres risques » augmente significativement. En prévision d'un déménagement du site d'Ecaillon, une provision de 280 K€ est constituée pour faire face au coût de sortie du bâtiment actuel. Le montant global de cette provision est de 412 K€ à fin 2020.

- Le poste « gros entretien » est abondé d'une provision de 53 K€ dans le cadre du contrat de location de la résidence de Jacob-Belle-Combette. La reprise de provision est liée aux travaux en cours sur cet établissement.

## 7.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2020	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	6 897	1 818	3 523	1 557
Concours bancaires autorisés	243	243	0	0
<b>Emp.&amp; dettes auprès des Ets de crédit</b>	<b>7 141</b>	<b>2 061</b>	<b>3 523</b>	<b>1 557</b>
Prêts octroyés par des CRAM	21	14	7	0
Prêts octroyés par des Conseils généraux	11	11	0	0
Prêts octroyés par des caisses de retraites	1 242	191	630	421
<b>Emp.&amp; dettes conditions particulières</b>	<b>1 273</b>	<b>216</b>	<b>637</b>	<b>421</b>
Intérêts courus non échus	37	37	0	0
Dépôts de garantie versés par les résidents	8 646	0	0	8 646
<b>Emp.&amp; dettes financières diverses</b>	<b>8 683</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>8 646</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 097</b>	<b>2 314</b>	<b>4 159</b>	<b>10 624</b>

Les emprunts bancaires concernent majoritairement des biens mobiliers, mais il y a également des emprunts immobiliers et des emprunts de trésorerie.

Il n'y a pas eu d'encaissements d'emprunts sur l'exercice (vs 877 K€ en 2019).

Par conséquent, le désendettement bancaire par remboursement se poursuit sur 2020 (2 478 K€) et 17 emprunts équipement/mobilier ont été soldés en 2020.

Ils peuvent être analysés comme suit suivant leur structure de taux d'intérêt :

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2020	Valeur brute au 31/12/2019
<b>Emprunts bancaires immobiliers (4,50%)</b>	909	946
<b>Emprunts bancaires mobiliers (répartis par taux)</b>	5 988	8 429
Inférieurs à 4% par an	4 459	6 118
Supérieurs à 4% par an	1 529	2 310
<b>TOTAL</b>	<b>6 897</b>	<b>9 375</b>

La totalité des prêts bancaires sont servis par le groupe BPCE : au 31.12.2020, la dette de 6,9 M€ se répartit entre la Caisse d'Epargne (5,9 M€), la Banque Palatine (0,1 M€), et le Crédit Foncier de France (0,9 M€).

## 7.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	FNP	Total au 31/12/2020
Biens & Services	20 736	2 944	17 792	3 675	24 411
Immobilisations	1 297	93	1 203	6	1 303
<b>Total</b>	<b>22 033</b>	<b>3 038</b>	<b>18 995</b>	<b>3 681</b>	<b>25 714</b>

\* au-delà de 60 jours, date de facture

## 7.6 Dettes fiscales et sociales

Éléments (En K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	2 170	2 423	-253	-10%
Taxe sur les salaires	2 920	2 701	219	8%
Autres taxes(1)	1 942	1 695	247	15%
<b>Dettes fiscales</b>	<b>7 032</b>	<b>6 819</b>	<b>213</b>	<b>3%</b>
Congés / RTT / CET	20 839	19 050	1 789	9%
Sécurité sociale / retraite	10 037	9 918	119	1%
Prévoyance / mutuelle	2 475	2 494	-19	-1%
Comités d'établissements	331	558	-228	-41%
Autres charges sociales(2)	6 785	1 825	4 960	272%
<b>Dettes sociales</b>	<b>40 467</b>	<b>33 844</b>	<b>6 622</b>	<b>20%</b>
<b>Total</b>	<b>47 499</b>	<b>40 663</b>	<b>6 835</b>	<b>17%</b>

La dette du poste « Congés/RTT/CET » augmente par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est corrélée à l'augmentation du stock de jours provisionné au 31 décembre 2020 (environ 11 000 jours de plus).

L'augmentation du poste « Autres charges sociales » s'explique principalement par l'impact du Ségur.

## 7.7 Autres dettes

Éléments (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Assurance Maladie	76	112	-36	-32%
Sécurité Sociale	2 075	241	1 833	760%
Départements	1 744	2 208	-464	-21%
Autres Tiers Payants	484	425	60	14%
Usagers	2 282	1 869	413	22%
Fonds déposés, pécules	3 652	2 502	1 150	46%
Autres	3 811	2 725	1 086	40%
<b>Total</b>	<b>14 124</b>	<b>10 082</b>	<b>4 042</b>	<b>40%</b>

La dette du « poste Sécurité sociale » concerne une avance reçue pour l'hôpital de Dinard pour son activité MCO.

Les fonds et pécules déposés par les résidents bénéficiaires de l'aide sociale, et qui sont dans un second temps reversés aux conseils départementaux, sont en augmentation sur l'exercice.

## 7.8 Produits constatés d'avance

Éléments (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
<b>Total</b>	<b>5 835</b>	<b>5 841</b>	<b>-6</b>	<b>0%</b>

Au titre des PCA du siège, un total de 2 266 K€ est affecté au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI. Les PCA des établissements de téléassistance sont affectés au « surcoût » induit par les sorties d'actifs en cas de non renouvellement des délégations de services publics.

Les mouvements de l'exercice s'expliquent principalement par les reprises et dotations ci-dessous :

- Reprise de 900 K€ de PCA pour le siège à hauteur des charges d'amortissements liées aux prestations activées sur les projets SIRH et SI Finances et dès leur mise en service.

- Dotation de 119 K€ au titre des fonds travaux alloués à l'EHPAD de Dinard, dans le cadre de son rachat immobilier
- Dotation de 340 K€ pour les activités SIRMAD
- Dotation de 229 K€ pour l'ASAPAD

## 8 Impact des fondations abritées, sur les postes de bilan de la Fondation

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2020	2019	Postes en K€	2020	2019
Disponibilités	1 169	1 575	Fonds dédiés	1 135	1 812
Immobilisations	-	-	Subventions d'investissements	-	-
Produits à recevoir	-	16	Charges à payer	34	29
Avances et Acomptes Fournisseurs	-	250		-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>1 169</b>	<b>1 841</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 169</b>	<b>1 841</b>

A fin 2020, la Fondation Partage et Vie héberge deux fondations sous égide (« Innovation et Handicap » et « Vivre longtemps »).

La baisse des fonds dédiés de s'explique notamment par

- Une reprise des fonds dédiés de 580 K€ pour la FSE Vivre Longtemps. Ainsi, un soutien financier de 600 K€ a été versé en 2020 à l'Institut Professeur Baulieu pour ses activités de recherche sur le vieillissement, des prestations de conseils pour 86K€.
- Une reprise des fonds dédiés de 94 K€ pour la FSE Innovation & Handicap pour le développement de son outil Mobijob poursuivi sur 2020 et au financement de missions de prestataires pour 94K€.
- Une reprise des fonds dédiés de 3 K€ pour la FSE « CE Loire Centre » qui s'est éteinte en mai 2020.

## 9 Compléments d'information sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

### 9.1 Concours publics et subventions

Natures (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Dotations et produits de la tarification	379 450	354 144	25 306	7%
Subventions d'exploitation	3 067	3 200	-133	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>382 516</b>	<b>357 344</b>	<b>25 172</b>	<b>7%</b>

Détail du poste produit de la tarification :

Dotations et Produits de la Tarification	Année 2020	Année 2019	Variation en K€	Dont impact Covid	Dont impact Segur	Variation hors impact en K€
Personnes âgées	298 864	276 931	21 933	16 806	3 575	1 552
Personnes handicapées	31 272	30 209	1 063	1 314	0	-251
Service à la personne	4 420	4 669	-249	19	0	-268
Sanitaire	44 894	42 335	2 559	1 451	574	534
<b>Dotations et produits de la tarification</b>	<b>379 449</b>	<b>354 144</b>	<b>25 306</b>	<b>19 590</b>	<b>4 148</b>	<b>1 567</b>

La hausse globale des produits de la tarification est de 25 306 K€ mais retraité des impacts prime Covid et du Ségur elle n'est plus que de 1 567 K€.

L'augmentation de la dotation pour les établissements pour personnes âgées s'explique en plusieurs points :

- Une convergence soin et dépendance positive (+2 387 K€)
- Le passage d'une tarification partielle à une tarification global (+840 K€)
- Une revalorisation de la valeur du point concernant la dotation soin de 10,26 € à 10.37 € (+677 K€)
- Une amélioration du GMPS (+239 K€)
- Une perte d'activité (-2 419 K€)
- Une perte sur la facturation du ticket modérateur (-394 K€)

La diminution de la dotation pour les établissements pour personnes handicapées s'explique principalement par une baisse de l'activité (Effet Covid)

La diminution de la dotation des services à la personne s'explique par une baisse de l'activité de l'ASAPAD

Pour le Sanitaire l'augmentation s'explique par une régularisation de DMA en 2019 qui a diminué le résultat de 2019 pour 512 K€.

## 9.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Reprises sur amortissements	0	0	0	
Reprises sur dépréciations	778	1 941	-1 163	-60%
Reprises sur provisions	492	1 301	-809	-62%
Reprises sur transfert de charges	4 797	6 780	-1 983	-29%
<b>TOTAL</b>	<b>6 067</b>	<b>10 021</b>	<b>-3 954</b>	<b>-39%</b>

Pour le poste « Dépréciations », la diminution entre 2019 et 2020 s'explique principalement par la reprise d'un stock de dépréciation de 881 K€ en 2019 suite à la sortie de l'actif de l'EHPAD de Givors.

Pour le poste « Provisions », la diminution s'explique principalement par la reprise d'une provision prud'homale de 510 K€ en 2019.

Pour le poste « Transfert de charges », la variation est liée à une baisse des remboursements de contrats aidés (-265 K€), une baisse des remboursements de formation (-994 K€) et une baisse des remboursements d'indemnité journalière Prévoyance (-708 K€).

## 9.3 Utilisations des fonds dédiés

Nature en €	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'investissement	742	0	742	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'exploitation	1 036	997	39	4%
Autres utilisations de fonds dédiés	1 050	168	882	526%
	<b>2 828</b>	<b>1 165</b>	<b>1 663</b>	<b>143%</b>

L'utilisation des fonds dédiés affectés à de l'investissement viennent atténuer l'impact des charges d'amortissements des biens concernés.

L'utilisation des fonds dédiés affectés à l'exploitation se répartit notamment pour 391 K€ à l'atténuation de convergences tarifaires négatives et pour 242 K€ à des aides à la formation du personnel.

L'utilisation des autres fonds dédiés concerne les Fondations sous égide pour 677 K€ et des reprises liées aux départ en retraite de salariés pour 222 K€.

#### 9.4 Autres achats et charges externes

Natures (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Services extérieurs	52 688	52 336	352	1%
Autres services extérieurs	49 288	50 573	-1 286	-3%
Rabais, remises et ristournes	-572	-431	-141	33%
Achats non stockés de matières et fournitures	21 184	19 426	1 758	9%
Formations hors cotisations	1 012	1 434	-422	-29%
<b>TOTAL</b>	<b>124 171</b>	<b>123 767</b>	<b>405</b>	<b>0%</b>

Le poste services extérieurs qui comprend les loyers, les charges locatives, l'entretien et les réparations augmente légèrement (poste entretien et réparations)

Le poste autres services extérieurs baisse de -1 286 M€. Elle s'explique principalement :

- Une diminution du poste intérim (-1 532 K€)
- Une diminution des intervenants médicaux (-932 K€)
- Une diminution des frais de déplacements, des frais de missions et réceptions (-0,618 K€)
- Une augmentation des prestations de nettoyage, d'alimentation et de blanchissage (+1 992 K€).

Le poste achats non stockés augmente de +1 758 K€. Cette augmentation est principale due à l'achat de fournitures médicales pour répondre au besoin de crise sanitaire.

#### 9.5 Impôts, taxes et versements assimilés

Eléments (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Taxes sur les salaires	12 993	12 600	393	3%
Formation professionnelle	3 556	3 435	121	4%
Autres impôts	3 253	3 113	140	4%
Versement transport	1 431	1 376	55	4%
<b>TOTAL</b>	<b>21 233</b>	<b>20 525</b>	<b>709</b>	<b>3%</b>

L'augmentation du poste impôts, taxes et versements assimilés provient principalement des surcoûts des ressources humaines liés au renfort pour la Covid.

#### 9.6 Salaires et traitements

Nature en €	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Rémunération Personnel médical	166 963	158 204	8 759	6%
Provisions pour charges de personnel (CP-RTT...)	6 505	115	6 390	5576%
	<b>173 467</b>	<b>158 319</b>	<b>15 149</b>	<b>10%</b>

L'augmentation du poste rémunération du personnel est due des primes Covid versées pour 5,8 M€ (pour rappel en 2019 prime macron 1,5 M€) et des surcoûts de personnel pour 4,6 M€.

L'augmentation du poste provisions pour charges de personnel s'explique par la provision du Ségur pour 4,2 M€ et à un impact sur la variation du nombre de jour CP-RTT-CET (environ 11 000 journées)

## 9.7 Charges sociales

Nature en €	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Charges sécurité sociale et de prévoyance	52 306	53 439	-1 133	-2%
Autres charges	3 195	3 125	70	NS
	<b>55 501</b>	<b>56 564</b>	<b>-1 063</b>	<b>-2%</b>

La baisse des cotisations est consécutive aux allègements de charges appliquée en 2020.

## 9.8 Dotations aux amortissements et dépréciations, dotations aux provisions

Natures (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements	11 637	12 025	-388	-3%
Dotations aux provisions	835	607	227	37%
Dotations aux dépréciations	1 302	1 835	-533	-29%
<b>TOTAL</b>	<b>13 774</b>	<b>14 467</b>	<b>-693</b>	<b>-5%</b>

## 9.9 Reports en fonds dédiés

Nature en €	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Reports en fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'investissement	493	0	493	
Reports en fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification affectés à de l'exploitation	1 869	1 520	348	23%
Autres reports en fonds dédiés	295	41	254	624%
	<b>2 656</b>	<b>1 561</b>	<b>1 095</b>	<b>70%</b>

Le report des fonds dédiés affectés à de l'investissement correspond à des crédits non reconductibles affectés à de l'investissement. En 2019, ces crédits non reconductibles étaient mouvementés dans les dotations aux provisions règlementées.

Le report des fonds dédiés affectés à des charges d'exploitation est en augmentation par rapport à 2019. Cette augmentation est notamment liée à des crédits obtenus en faveur du personnel de restauration (personnel extérieur) à hauteur de 185 K€, à des crédits complémentaires relatifs au COVID et SEGUR à hauteur de 350 K€.

Les autres reports en fonds dédiés concerne des dons (38 K€), des subventions (257 K€) obtenus par les établissements de la Fondation et dont les actions se prolongent sur les exercices futurs.

## 10 Compléments d'information sur le compte de résultat (Suite)

### 10.1 Commentaires sur le résultat financier (en milliers d'euros)

Éléments (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Produits financiers	286	366	-80	-22%
Charges financières	-273	-417	-144	53%
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>-51</b>	<b>-224</b>	<b>NS</b>

Le total de 286 K€ de produits financiers se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 249 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant,
- Des produits financiers de participations pour 32 K€,
- 

Le total de 273 K€ des charges financières prend notamment en compte les charges d'intérêts sur emprunt.

## 10.2 Commentaires sur le résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

Eléments (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Produits exceptionnels	2 895	2 568	327	13%
Charges exceptionnelles	915	2 116	-1 201	-57%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 980</b>	<b>452</b>	<b>1 528</b>	<b>Ns</b>

Le total des produits exceptionnels de 2 895 K€ prend en compte :

- Une quote-part de subventions d'investissement affectée au résultat, soit 1 111 K€
- Une reprise sur provisions règlementées de 335 K€ (réception crédits non pérennes)
- Des produits de cession d'immobilisation pour 1 000 K€ (Cession de 2 parcelles de terrain à Givors)
- Des produits exceptionnels au titre d'une provision en 2019 pour 371 K€ qui n'a plus lieu d'être en 2020.

Les charges exceptionnelles se répartissent notamment comme suit :

Eléments (en K€)	Année 2020	Année 2019	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements et provisions	278	625	-348	-56%
Sur opérations de gestion	122	582	-460	-79%
Sur opérations de capital	516	909	-393	-43%
	<b>915</b>	<b>2 116</b>	<b>-1 201</b>	<b>-57%</b>

## 11 Impact des Fondations abritées, sur les postes du compte de résultat de la Fondation

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2020	2019	Postes en K€	2020	2019
Financements de projets	603	-	Versements affectés	110	162
Frais de gestion	4	4	Reprise de Q/P de subventions	-	-
Autres frais	180	226	Autres produits	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	Report ressources exercices antérieurs	677	109
Engagements à réaliser	-	41		-	-
<b>Financements de projets</b>	<b>788</b>	<b>270</b>	<b>Financements de projets</b>	<b>788</b>	<b>270</b>

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 4 K€ au titre des frais de gestion en 2020.

## 12 Autres informations

### 12.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Non cadres	5 849	5 850	6 018	2,8%
Cadres	519	528	533	0,9%
Hommes	766	780	802	2,7%
Femmes	5 602	5 598	5 749	2,6%
Contrats à durée indéterminées	5 051	5 088	5 078	-0,2%
Contrats à durée Déterminées	1 317	1 290	1 473	12,4%
Etablissements et services	6 217	6 222	6 377	2,4%
Siège	151	156	174	10,3%
<b>TOTAL</b>	<b>6368</b>	<b>6378</b>	<b>6551</b>	<b>2,6%</b>

#### Effectifs du siège

Effectifs	2018	2019	2020
Services centraux	116	123	144
CAR	35	33	30
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>156</b>	<b>174</b>

### 12.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration de Partage et Vie.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, les conventions passées directement ou par personne interposée, entre Partage et Vie :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel établi son rapport spécial.

### 12.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2020.

Il s'agit principalement du temps consacré par les membres du conseil d'administration, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

### 12.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2020, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 129 K€.

## 12.5 Engagements hors-bilan

### 12.5.1 Engagements reçus

Natures (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Emprunts garantis	970	1 040	-70	-7%
<b>TOTAL</b>	<b>970</b>	<b>1 040</b>	<b>-70</b>	<b>-7%</b>

### 12.5.2 Engagements donnés

Natures (en K€)	31/12/2020	31/12/2019	Variations en K€	Variations en %
Engagement au titre des indemnités de fin de carrière	10 641	8 714	1 926	18%
Réservations de lits et places	13 757	15 043	-1 285	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>24 398</b>	<b>23 757</b>	<b>641</b>	<b>3%</b>

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 0,30%
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 50%

Le montant de l'engagement actualisé par Optimind s'établit à 10,6 millions d'euros.

Les réservations de lits et places sont consécutives à des subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation. Ces financements ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation.

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2019		Mvts du 01/01/2020 au 31/12/2020		Solde au 31/12/2020	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1100000001	RAN EXCEDENTAIRE		1 802 591,14		56 804,51				1 859 395,65
1200000000	RESULTAT DE L'EX. (EXCEDENT)		56 804,51	56 804,51					
1511000001	PROVISIONS POUR LITIGES		62 843,00						62 843,00
1813000000	CPT LIAISON APPTS DISPO - 1 AN	837 718,48		889 921,27		492 117,87		1 235 521,88	
1813000010	CPT LIAIS MULTI-ETAB DISPO-1AN		231 031,20	231 031,20		231 031,20			231 031,20
1860000001	CPT LIAIS B & PS ENTR ETAB CHG		77 850,00	77 850,00		108 735,83			108 735,83
1870000001	CPT LIAIS B & PS ENTR ETAB PDT	243 134,00		605 569,00		243 134,00		605 569,00	
2050000001	CONCES. BREV. LICENCES MARQUES	166 820,92		28 468,00		6 593,00		188 695,92	
2080000001	AUTRES IMMO INCORPORELLES	155 611,50						155 611,50	
2154000001	MATERIEL INDUSTRIEL	1 584 643,30		159 880,00		159,95		1 744 363,35	
2181000001	INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV	90 094,27						90 094,27	
2182000001	MATERIEL DE TRANSPORT	131 070,44						131 070,44	
2183000001	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	257 423,50		63 166,25		1 207,79		319 381,96	
2184000001	MOBILIER	196 357,90						196 357,90	
2188000001	AUTRES IMMO CORPORELLES	48 005,24						48 005,24	
2805000001	AMORT. CONCES. BREV. LIC. MARQ		157 672,82				15 403,11		173 075,93
2808000001	AMORT. AUTRES IMMO INCORP		155 538,84				72,66		155 611,50
2815400001	AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL		968 305,74	159,95		215 610,86			1 183 756,65
2818100001	AMORT INST GENE, AGENC & AMENAG		54 789,45			7 753,37			62 542,82
2818200001	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT		94 033,73			20 910,92			114 944,65
2818300001	AMORT. MAT BUREAU ET MAT INFO		212 672,92	1 207,79		27 996,13			239 461,26
2818400001	AMORT. MOBILIER		133 086,41			18 361,46			151 447,87
2818800001	AMORT. AUTRES IMMO CORPORELLE		42 807,90			3 561,09			46 368,99
4011000001	FOURNISSEURS BIENS ET SERVICES		90 026,61	931 337,76		918 101,08			76 789,93
4041000001	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		1 715,76	255 926,43		323 447,07			69 236,40
4081000001	FACT FOURN NON PARVENUES /ABS		16 488,24	16 488,24		12 442,99			12 442,99
4091000001	FOURN AVANCES & ACPTE /CDES			17 724,55		17 651,60		72,95	
4111000001	USAGERS (& ORG DE PRISE EN CH)	36 362,68		1 584 414,65		1 578 439,60		42 337,73	
4211000001	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUE			686 577,90		686 577,90			
4220000011	CE, CSE ŒUVRES SOCIALES		3 389,89	13 212,02		12 868,97			3 046,84
4220000091	CE, CSE FRAIS FONCTIONNEMENT		496,84	2 225,41		2 196,93			468,36
4251100001	PERSONNEL - AVANCES	2 452,45				1 000,00		1 452,45	
4252100001	PERSONNEL - ACOMPTE			687,91		653,31		34,60	
4271000001	PERSONNEL - OPPOSITIONS			1 231,42		1 231,42			

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2019		Mvts du 01/01/2020 au 31/12/2020		Solde au 31/12/2020	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42820000101	DETTE PROV POUR CONGES A PAYER		61 543,25	841 501,30	842 022,05				62 064,00
42820000201	DETTE PROV POUR RTT		17 947,64	222 389,38	221 346,79				16 905,05
42860000001	PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER			25 053,00	25 053,00				
42860000401	DETTE PROV PRIME ANNUELLE/PAD		4 848,00	148 648,91	148 031,96				4 231,05
42860000501	DETTE PROV PRIME PRECARITE		4 026,93	43 353,11	39 830,70				504,52
42871000001	PERSONNEL - PAR IJSS		4 275,10	32 307,68	32 499,22				4 466,64
43100000001	SECURITE SOCIALE		48 750,12	316 867,30	309 854,18				41 737,00
43720000001	MUTUELLES		6 369,20	25 673,75	25 030,92				5 726,37
43731000001	CAISSE DE PREVOYANCE		7 126,19	25 885,21	25 120,17				6 361,15
43732000001	CAISSE DE RETRAITE		15 324,50	99 169,77	96 311,68				12 466,41
43780000001	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10 267,55		45 931,50	56 467,20				268,15
43820000101	CH. SOCIALES /CONGES A PAYER		32 617,98	445 995,96	446 271,91				32 893,93
43820000201	CH. SOCIALES /RTT A PAYER		9 512,24	117 866,37	117 313,81				8 959,68
43860001401	PROV CHGES /PRIME ANNUELLE/PAD		2 569,42	78 783,98	78 456,98				2 242,42
43860001501	PROV CHGES /PRIME PRECARITE		2 134,28	22 977,12	21 110,23				267,39
44110000001	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			3 035 959,81	3 035 959,81				
44210000001	PRELEVEMENT A LA SOURCE IR		2 567,44	16 258,34	14 827,52				1 136,62
44450000001	ETAT -IMPOTS SUR LES BENEFICES	72 911,00		150 435,00	144 145,00	79 201,00			
44551000001	TVA A DECAISSER		9 589,00	133 765,00	124 176,00				
44562020101	TVA SUR IMMO TAUX NORMAL 20%			50 302,85	50 302,85				
44566010001	TVA SUR BS TAUX REDUIT 55%			434,70	434,70				
44566020101	TVA SUR BS TAUX NORMAL 20%			98 850,07	98 850,07				
44566030101	TVA SUR BS TAUX NORMAL 21%			0,10	0,10				
44566070101	TVA SUR BS TX INTERMEDIAIR 10%			197,78	197,78				
44567000001	CREDIT DE TVA A REPORTER			3 963,00			3 963,00		
44571020101	TVA COLLECTEE TAUX NORMAL 20%			259 405,00	259 405,00				
44711000001	TAXE SUR LES SALAIRES			119 317,47	76 040,59	43 276,88			
44718000001	AUT IMPOTS TAXES&VERST ASSIMIL		960,00	27 956,43	26 800,00		196,43		
44733000001	PART. DES EMPLOYEURS A LA FPC.		10 963,51	23 210,00	20 073,63				7 827,14
44734000001	PART. EMPLOYEURS EFFORT CONST		4 388,65	4 388,65	3 736,60				3 736,60
44860000001	ETAT - CHARGES A PAYER		8 631,73	26 695,00	30 341,73				12 278,46
44870000001	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 029 153,00		2 669 784,83	3 622 241,00	76 696,83			
46860000001	DIVERS - CHARGES A PAYER		272 578,00	1 072 443,80	865 652,80				65 787,00
46870000001	DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	400 989,00		1 616 169,47	1 655 523,00	361 635,47			

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2019		Mvts du 01/01/2020 au 31/12/2020		Solde au 31/12/2020	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4710000001	RECETTES A CLASSER/REGULARISE			1 016,00	1 016,00				
4860000001	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 815,32		38 766,85	44 644,19	16 937,98			
4870000001	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		152 517,48	1 353 013,44	1 760 406,48				559 910,52
5120000010	BANQUES CPTÉ CENTRALISE			3 270 401,43	3 219 643,76	50 757,67			
5190000001	CONCOURS BANCAIRES COURANTS		444 444,89	444 444,89					
6061100001	EAU ET ASSAINISSEMENT			2 215,89	1 900,00	315,89			
6061200001	ENERGIE - ELECTRICITE			16 663,81	4 691,14	11 972,67			
6061800001	AUT FOURNITURES NON STOCKABLE			7 385,31	1 607,51	5 777,80			
6062100001	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS			15 317,51	0,25	15 317,26			
6063000001	FTURES ENTRETIEN & PETT EQUIPT			4 610,58		4 610,58			
6063300001	FOURNITURES D'ATELIER			2 311,57		2 311,57			
6064000001	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			6 503,68		6 503,68			
6068000001	AUT ACH NON STOCK MAT & FTURES			26 726,70	699,00	26 027,70			
6071100001	ACHATS DE MATERIEL PEDAG IF			11 455,47		11 455,47			
6110100001	SS-TRAITANCE NETT LOCAUX			16 558,88	364,00	16 194,88			
6110200001	SS-TRAITANCE INFORMATIQUE			3 275,00		3 275,00			
6118000001	SS TT AUTRES PREST DE SERVICE			49 600,11	9 558,00	40 042,11			
6132000001	LOCATIONS IMMOBILIERES			95 046,12	13 578,00	81 468,12			
6135100001	LOC INFORMATIQUE			3 305,75	712,29	2 593,46			
6135200001	LOC EQUIPEMENTS			4 912,95	1 818,04	3 094,91			
6140000001	CHGES LOCATIVES & DE COPRO			8 164,08		8 164,08			
6152000001	ENT ET REP /BIENS IMMOBILIERS			1 720,00		1 720,00			
6155000001	ENT ET REP /BIENS MOBILIERS			31,50		31,50			
6155800001	ENT ET REP AUT MAT. ET OUTILL.			11 832,04	2 191,02	9 641,02			
6156100001	MAINTENANCE INFORMATIQUE			97 316,00	13 603,17	83 712,83			
6156800001	MAINTENANCE - AUTRES			15 092,09	7 647,62	7 444,47			
6161000001	ASS MULTIRISQUES			199,95		199,95			
6163000001	ASS TRANSPORT			9 256,39	4 628,20	4 628,19			
6165000001	ASS RESPONSABILITE CIVILE			787,19	247,71	539,48			
6168800001	ASS AUTRES RISQUES			115,89		115,89			
6168810001	AUTRES ASSURANCES MATERIEL			389,40	194,70	194,70			
6184000001	CONCOURS DIV (COTISATION...)			355,52		355,52			
6214500001	PERSNL AFFECTE A L ETABLISSEMT			5 585,83		5 585,83			
6226700001	HONORAIRES ORGANISATION			6 248,00		6 248,00			

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2019		Mvts du 01/01/2020 au 31/12/2020		Solde au 31/12/2020	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62268000101	HONORAIRES AVOCATS			1 440,00	1 914,00				474,00
62280000101	FORMATION HORS COTISATION			9 480,00	2 710,00	6 770,00			
62300000001	PUB PUBLICAT° RELATIONS PUBLIQ			51 908,47	3 566,26	48 342,21			
62410000001	TRANSPORTS SUR ACHATS			417,64	208,82	208,82			
62510000001	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			5 175,15	392,58	4 782,57			
62570000001	RECEPTIONS			1 879,50		1 879,50			
62610000001	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS			23 549,61	6 218,11	17 331,50			
62650000001	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			214 495,59	70 092,38	144 403,21			
62780000001	SERVICES BANCAIRES AUTRES FRAI			91,44		91,44			
63111000001	TAXE SUR LES SALAIRES			255 082,59	233 707,58	21 375,01			
63121000001	TAX APPRENTISS ADM IMPOTS			5 646,73		5 646,73			
63320000001	ALLOCATION LOGEMENT			4 151,93		4 151,93			
63330000001	PART. EMPLOYEURS A LA FPC			17 384,15		17 384,15			
63380000001	AUT IMPOTS&TAXES /REM (AUT ORG			8 922,18		8 922,18			
63511000001	CONTRIB ECONOMIQ TERRITORIAL			46 735,00	38 688,00	8 047,00			
63530000001	IMPOTS INDIRECTS			6 814,00	4 760,00	2 054,00			
64111000001	REMUNERATION PRINCIPALE			1 077 107,91	184 907,09	892 200,82			
64142000001	INDEMNITES LICENCIEMENT			32 244,00		32 244,00			
64148000001	AUTRES INDEMNITES			6 265,00		6 265,00			
64190000001	RBT /REMUN DU PRSL NON MEDICAL				39 747,78				39 747,78
64511000001	COTISATIONS A L'URSSAF			128 309,44		128 309,44			
64520000001	COTISATIONS AUX MUTUELLES			12 516,86		12 516,86			
64530000001	COTIS CAISSES DE RET & DE PREV			49 160,48		49 160,48			
64540000001	COTISATIONS A L'ASSEDIC			34 875,05		34 875,05			
64580000001	COTIS AUTRES ORG. SOCIAUX			20 604,47		20 604,47			
64720000001	VERST COMITES ENT & ETABT			12 206,46		12 206,46			
64750000001	MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE			5 657,20	2 803,82	2 853,38			
64790000001	RBT /AUTRES CHARGES SOC CICE			64 229,00	64 229,00				
64880000001	AUT CHARGES DIV DE PERSONNEL			25 053,00	25 053,00				
64880000101	CP - PROVISION CONGES PAYES			842 022,05	841 501,30	520,75			
64880000201	RTT - PROVISION RTT			221 346,79	222 389,38				1 042,59
64880000401	AUT CH DIV PERSONNEL PROV PAD			148 031,96	148 648,91				616,95
64880000501	AUT CH DIV PSNL-PROV PRIM PREC			39 830,70	43 353,11				3 522,41
64880001101	AUTRE CH DIV PSNL - PROV/CH CP			446 271,91	445 995,96	275,95			

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE		Devise : EUR		Solde au 31/12/2019		Mvts du 01/01/2020 au 31/12/2020		Solde au 31/12/2020	
Législation : FRA France									
N° compte	Intitulé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64880001201	RTT - PROV CHGES /RTT			117 313,81	117 866,37				552,56
64880001401	AUT CH DIV PSNL- PROV CH / PAD			78 456,98	78 783,98				327,00
64880001501	CH DIV PSNL-PROV CH PRIM PRECA			21 110,23	22 977,12				1 866,89
64880100001	TICKETS RESTAURANT			32 172,81		32 172,81			
65110000001	REDEV. CONCES. BREV. LIC. MARQ			149,99		149,99			
65560000001	FRAIS SIEGE SOCIAL			437 781,00	347 323,00	90 458,00			
65881000001	AUTRES DEPENSES			98,13		98,13			
67180000001	AUT CH EXCEPT /OP DE GESTION			245 927,52	173 986,00	71 941,52			
68111000001	DOT AMORT IMMO INCORPORELLES			15 475,77		15 475,77			
68112000001	DOT AMORT IMMO CORPORELLES			294 193,83		294 193,83			
69510000001	IMPOTS SUR LES BENEFICES			79 916,00	79 916,00				
70600000001	PRESTATIONS DE SERVICES			413 847,00	1 550 438,69				1 136 591,69
70880000001	AUT PDTS D'ACTIVITES ANNEXES			398 989,00	398 989,00				
70888100001	REFACTURATION INTERNE <>RH			1 112 866,00	1 531 528,47				418 662,47
70888110001	REFACT INT MASSE SALARIALE			525 423,00	671 176,00				145 753,00
74880000001	AUTRES SUBVENT° & PARTICIPAT°			4 342 968,62	4 724 914,08				381 945,46
75410000001	TRANSF CH RBT FORMATION PRO				1 800,00				1 800,00
75881000001	AUT PDTS - DEPENSES TIERS			0,49	450,87				450,38
77180000001	AUT PDT EXCEPT /OP° DE GEST°				178 821,00				178 821,00
77520000001	PDTS CESS° IMMO CORPO				588,20				588,20
78158000001	REPRISES /AUT PROV CHGES EXPL°			173 986,00	173 986,00				
79110048101	TRANSF CH RBT FRS IJ PREVOYANC				24 957,62				24 957,62
<b>Total bilan</b>				<b>22 533 468,51</b>	<b>22 543 204,03</b>				<b>9 735,52</b>
<b>Total gestion</b>				<b>12 532 565,65</b>	<b>12 522 830,13</b>	<b>9 735,52</b>			
<b>Total hors-bilan</b>									
<b>TOTAL SOCIETE</b>		<b>S01</b>	<b>FONDATION PARTAGE ET VIE</b>			<b>35 066 034,16</b>	<b>35 066 034,16</b>		



Reconnue d'utilité publique

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Jeudi 15 avril 2021**

### Résultats – Activité Services

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de chacun des services, approuve successivement les montants présentés et leur proposition d'affectation.

Le Président donne tous pouvoirs au Directeur Général avec faculté de substituer et de sous-déléguer, aux fins de signer tous actes, documents et, d'une façon générale, faire tout ce qui est nécessaire à la mise en œuvre et au respect de ces résolutions.

#### Nombre d'Administrateurs

Présents : 13

Représentés : 1

#### Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Montrouge, le 15 avril 2021

**Dominique Coudreau**

Président du Conseil d'Administration

**Fondation Partage et Vie - 2020**  
**DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT - DOCUMENT INTERNE**

**S.I.R.M.A.D. - Corrèze Téléassistance**

**NAVES**

**1. Détermination et affectation des résultats:**

	n°Compte	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent	-
		Déficit (sans signe "-")	9 735,52

<b>A. RESULTAT A AFFECTER</b> (précédé du signe "-" " pour un déficit)	<b>(Résultat administratif)</b>		<b>- 9 735,52</b>
---	---------------------------------	--	-------------------

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	11000	Report à nouveau excédentaire	
	11900	Report à nouveau déficitaire (sans signe -)	9 735,52

**Affectation du résultat administratif (suite)**

Affectation en réserves	106882	Excédents et réserves affectés à l'investissement	
	106885	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	106856 <sup>(5)</sup>	Réserves de compensation des déficits	
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT</b> (égal à A)			<b>- 9 735,52</b>
<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>			<b>VRAI</b>



## Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat d'exploitation de la Fondation Partage et Vie

### 1 – Cadre Règlementaire

Les Comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable n°99-01 et n°99-03 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le second à la réécriture du plan comptable général et pour le dernier aux règles applicables aux fondations et aux fonds de dotation.

### 2- Principes, règles et méthodes comptables

#### 2.1 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre règlementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 modifié ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M22 conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité n°2008-09 du 7 mai 2008 et de l'arrêté du 12 novembre 2008.

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### 3- Informations sur les règles et méthodes comptables

#### 3.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les biens immobiliers sont amortis selon la méthode dite « prospective ».

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants retenus	Durée d'amortissement	%
▪ Structure et gros œuvre	40 ans	65%
▪ Façade et étanchéité	15 ans	7%
▪ Ascenseurs	20 ans	4%
▪ Chauffage	20 ans	4%
▪ Installations techniques et générales	15 ans	13%
▪ Agencements généraux et divers	15 ans	7%



Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Agencements – Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

### **3.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières regroupent principalement les parts du FCP représentatives de la dotation financière et les créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration autorisés par des autorités de contrôle et de tarification.

### **3.3 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition sauf dans le cas où un engagement de détention jusqu'à l'échéance existerait pour les titres comportant une garantie de capital.

### **3.4 Fonds statutaires**

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution, sur le solde des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

### **3.5 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont enregistrées dès la réception d'une convention signée entre la Fondation et l'organisme partenaire. Les subventions sont reprises en produit exceptionnel au compte de résultat au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

### **3.6 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour pertes ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

### **3.7 Fonds dédiés**

Les comptes « Fonds dédiés » correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées qui n'a pas encore été utilisée.



La contrepartie des « Fonds dédiés » s'inscrit au compte de résultat sous le compte « Engagement à réaliser sur ressources affectées ».

### **3.8 Legs et donations inscrits au compte de résultat**

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de dons.

### **3.9 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires**

Ces prestations ne présentent pas un caractère significatif et ne sont pas valorisées.



## ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'établissement CORREZE TELEASSISTANCE ne détient pas de patrimoine immobilier.

Les comptes d'immobilisations terrains et constructions ne sont pas mouvementés.



**Etat du suivi du programme d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.**

Il ne s'agit pas dans le cas présent de premier établissement, il est donc présenté dans les pages suivantes :

- L'inventaire des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué au cours de l'exercice 2020 avec mention des dates d'acquisition, dates de mise en service, valeurs et durées d'amortissement.
- Le tableau d'amortissement des immobilisations nécessaires à la délégation de service public au cours de l'exercice 2020 ainsi que le montant de la dotation de l'exercice comptabilisé en charges soit 309 670 €

**ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT**  
**Réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles**

Renouvellement de 850 émetteurs pour un montant de 22 100 € H.T..

Renouvellement de 950 transmetteurs et émetteurs de nouvelles générations pour un montant de : 154 180 € H.T.

# Liste des biens comptables

11-mai-2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
<b>Code comptable :</b>	<b>2050000001</b>		<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000715	24/10/2019	24/10/2019			20500000001	6 395,00	1 279,00	1 279,00	6 395,00 EUR
SERVEAST/ EXT. LICENCE PER630	01/03/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000723	18/09/2020	18/09/2020			20500000001	2 178,00	435,60	435,60	2 178,00 EUR
SERVEAST/ EXT° LICENCES (1 PV MD38	18/09/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000724	10/09/2020	10/09/2020			20500000001	462,00	92,40	92,40	462,00 EUR
SERVEAST/ EXT° ANTIVIRUS ESET EPA	10/09/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000726	20/10/2020	20/10/2020			20500000001	3 625,00	725,00	725,00	3 625,00 EUR
IMS-ACS'IT/ LICENCE CAPTEURS PRTG :	20/10/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000728	18/12/2020	18/12/2020			20500000001	2 515,00	503,00	503,00	2 515,00 EUR
IMS-ACS/ 13 LICENCES WINDOWS SERV	18/12/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000732	18/12/2020	18/12/2020			20500000001	6 700,00	1 340,00	1 340,00	6 700,00 EUR
ACS'IT/ MAJ LICENCES VEEAM+VBR	18/12/2020		2050000001			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Code comptable :</b>	<b>2050000001</b>		<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>			<b>21 875,00</b>	<b>4 375,00</b>	<b>4 375,00</b>	<b>21 875,00 EUR</b>
6						0,00	0,00	0,00	0,00

# Liste des biens comptables

11-mai-2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
<b>Code comptable :</b>	<b>2154000001</b>		<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000714	17/01/2020	17/01/2020			21540000001	580,00	116,00	116,00	580,00 EUR
TELECOM DESIGN/ 10 BRACELETS VIBB	17/01/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000716	09/03/2020	09/03/2020			21540000001	35 235,00	7 047,00	7 047,00	35 235,00 EUR
SOLEM/ 150 ENS. LUNA 3G L M4R	09/03/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000717	09/03/2020	09/03/2020			21540000001	14 430,00	2 886,00	2 886,00	14 430,00 EUR
SOLEM/ 100 ENS. LUNA IP M4R	09/03/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000719	25/06/2020	25/06/2020			21540000001	14 300,00	2 860,00	2 860,00	14 300,00 EUR
INTERVOX/ 100 KITS EASY LIFE C906	25/06/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000720	25/06/2020	25/06/2020			21540000001	11 500,00	2 300,00	2 300,00	11 500,00 EUR
INTERVOX/ 50 PACK CNCT 36M C906	25/06/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000721	20/08/2020	20/08/2020			21540000001	14 300,00	2 860,00	2 860,00	14 300,00 EUR
INTERVOX/ 100 KITS EASY LIFE C906	20/08/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000722	24/09/2020	24/09/2020			21540000001	28 600,00	5 720,00	5 720,00	28 600,00 EUR
INTERVOX/ 200 KITS QEASY LIFE C906	24/09/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000725	11/08/2020	11/08/2020			21540000001	580,00	116,00	116,00	580,00 EUR
TELECOM DESIGN/ 10 DECLENCHEURS	01/09/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000727	29/10/2020	29/10/2020			21540000001	1 740,00	348,00	348,00	1 740,00 EUR
TELECOM DESIGN/ 30 DECLENCHEURS	29/10/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000729	12/11/2020	12/11/2020			21540000001	2 800,00	560,00	560,00	2 800,00 EUR
INTERVOX/ 70 DETECTEURS FUMEE NF	12/11/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00

# Liste des biens comptables

11-mai-2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
<b>Code comptable :</b>	<b>2154000001</b>				<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>				
TL121IM000730	19/11/2020	19/11/2020			21540000001	28 600,00	5 720,00	5 720,00	28 600,00 EUR
INTERVOX/ 200 KITS QEASY LIFE C906	19/11/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000731	27/11/2020	27/11/2020			21540000001	7 215,00	1 443,00	1 443,00	7 215,00 EUR
SOLEM/ 50 LUNA IP M4R	27/11/2020		2154000001			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Code comptable :</b>	<b>2154000001</b>				<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>	<b>159 880,00</b>	<b>31 976,00</b>	<b>31 976,00</b>	<b>159 880,00 EUR</b>
12						0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Code comptable :</b>	<b>2183000001</b>				<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>				
TL121IM000718	23/06/2020	23/06/2020			21830000001	888,75	177,75	177,75	888,75 EUR
ARP/ 1 HP PROBOOK 450+ACCESS.	23/06/2020		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000733	18/12/2020	18/12/2020			21830000001	62 277,50	12 455,50	12 455,50	62 277,50 EUR
ACS'IT/ INSTAL° SERVEURS HPE/NAS+C	18/12/2020		2183000001			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Code comptable :</b>	<b>2183000001</b>				<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>	<b>63 166,25</b>	<b>12 633,25</b>	<b>12 633,25</b>	<b>63 166,25 EUR</b>
2						0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Site financier :</b>	<b>TL121</b>				<b>Corrèze Téléassistance</b>	<b>244 921,25</b>	<b>48 984,25</b>	<b>48 984,25</b>	<b>244 921,25 EUR</b>
20						0,00	0,00	0,00	0,00

## Liste des biens comptables

11-mai-2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Site Financier : TL121 Corrèze Téléassistance

Référence	Acheté	En service	Famille	PCG	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
Désignation	Enregistré	Sorti	Code comptable	IFRS	Compte	Valeur entrée HT	TVA facturée	TVA récupérée	Base amort. Dev
<b>Total société :</b>	<b>S01</b>		<b>FONDATION PARTAGE ET VIE</b>			244 921,25	48 984,25	48 984,25	244 921,25 EUR
20						0,00	0,00	0,00	0,00



## Situation plan d'amortissement Comptable

26/04/2021 18:04:23

Critères de sélection			
Société	De	S01	à S01
Site Financier	De	TL121	à TL121
Code comptable	De	2000000000	à 2999999999
Compte PCG	De		à ZZZZZZZZZZ
Compte IFRS	De		à ZZZZZZZZZZ
Type de détention	De	En propriété	à En propriété
Bien comptable	De		à ZZZZZZZZZZ
Plan		Comptable	
Situation		Exercice	
Bornes de dates	Du	01/01/2020	au 31/12/2020
Biens en cours		Non	
Biens actifs		Oui	
Sélection des biens entrés		Tous biens présents dans l'exercice/période	
Sélection des biens sortis		Biens sortis et biens non sortis	
Base, Cumul et VN à zéro pour biens sortis		Non	
Société		Ascendant	
Critère de classement 2		Site financier	
Critère de classement 3		Code comptable	
Référence Bien		Ascendant	
Critères de regroupement			
Société		Oui, avec saut de page	
Critère de classement 2		Oui, avec saut de page	
Critère de classement 3		Oui, sans saut de page	
Multi-langues		Oui	
Détail		Oui	

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>205000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000138		WISY F14823 - MODULE SEF20500000001				3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/06/2014	29/06/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000150		WISY F14857 - IMPORT BL IM20500000001				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
29/08/2014	28/08/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000159		WISY MICROSOFT WIN SER20500000001				990,00	990,00	0,00	0,00	0,00	990,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000179		MICROSOFT OFFICE E080020500000001				576,00	576,00	0,00	0,00	0,00	576,00
21/03/2015	20/03/2016	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000196		WISY - 15979 - 5 INTEGRATI20500000001				2 500,00	2 250,00	250,00	0,00	0,00	2 500,00
01/07/2015	30/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000206		WISY F151014 - MODULE PII20500000001				7 500,00	6 379,17	1 120,83	0,00	0,00	7 500,00
30/09/2015	29/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000219		WISY F151045 - MODULE CN20500000001				1 000,00	800,34	199,66	0,00	0,00	1 000,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000220		WISY F151045 - EVOLUTION20500000001				2 500,00	2 000,83	499,17	0,00	0,00	2 500,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000221		WISY F151045 - GEIDE 20500000001				2 500,00	2 000,83	499,17	0,00	0,00	2 500,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>205000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000222		WISY F151045 - TABLETTE L20500000001				4 000,00	3 201,34	798,66	0,00	0,00	4 000,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000232		T2I TELECOM - 4 LICENCES 20500000001				1 346,08	1 061,92	269,22	0,00	0,00	1 331,14
21/01/2016	20/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,94
TL121IM000272		COMSOFT - RENOUELLEM20500000001				1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
01/01/2016	31/12/2016	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000273		T2I - DEVELOPPEMENT GES20500000001				375,00	375,00	0,00	0,00	0,00	375,00
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000274		T2I - INSTALLATION ET PAR20500000001				274,80	274,80	0,00	0,00	0,00	274,80
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000275		T2I - DEVELOPPEMENT RAP20500000001				1 125,00	1 125,00	0,00	0,00	0,00	1 125,00
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000276		T2I - LICENCE SYSTEME INF20500000001				2 461,08	2 461,08	0,00	0,00	0,00	2 461,08
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000277		T2I - DEVELOPPEMENT MOI20500000001				773,86	773,86	0,00	0,00	0,00	773,86
25/03/2016	24/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000278		T2I - EXTENSION MODEM + 20500000001				3 451,02	3 451,02	0,00	0,00	0,00	3 451,02
19/02/2016	18/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>205000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000279		T2I - EXTENSION LICENCE F20500000001				2 310,00	2 310,00	0,00	0,00	0,00	2 310,00
29/02/2016	27/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000280		T2I - MAJ DES IPO500 EN VE20500000001				3 263,08	3 263,08	0,00	0,00	0,00	3 263,08
19/02/2016	18/02/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000281		WISY - PROJET BOOST EMP20500000001				4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000282		WISY - DEVELOPPEMENT PI20500000001				2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000283		WISY - ABSENCE DE TESTS20500000001				4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
30/06/2016	29/06/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000284		WISY - PROJET BOOST EMP20500000001				6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
29/04/2016	28/04/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000285		WISY - EVOLUTIONS CYTAF20500000001				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
29/04/2016	28/04/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000286		T2I - DEVELOPPEMENT GES20500000001				1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
31/03/2016	30/03/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000294		WISY - INTEGRATION WEBC20500000001				9 750,00	9 750,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00
31/08/2016	30/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>205000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000301		COMSOFT - 56 LICENCES E20500000001				1 114,96	1 114,96	0,00	0,00	0,00	1 114,96
06/10/2016	05/10/2017	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000308		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000309		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				3 250,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000310		WISY - TABLETTES LOGISTI20500000001				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
31/10/2016	30/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000323		T2i - DEVELOPPEMENT SPE20500000001				900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
21/10/2016	20/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000324		T2i - DEVELOPPEMENT SPE20500000001				1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
26/08/2016	25/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000332		WISY - PLANIFICATION, SUI20500000001				4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000333		WISY - APPLICATION NAMO20500000001				2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000334		WISY - TABLEAUX DE BORD20500000001				5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
31/12/2016	30/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>205000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000337		WISY - MAINTENANCE EVOL20500000001				2 000,00	1 945,60	54,40	0,00	0,00	2 000,00
31/01/2017	30/01/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000340		WISY - GESTION DOCUMEN20500000001				2 000,00	1 891,64	108,36	0,00	0,00	2 000,00
28/02/2017	27/02/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000348		WISY - GESTION DOCUMEN20500000001				4 000,00	3 669,18	330,82	0,00	0,00	4 000,00
31/03/2017	30/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000349		T2I - LICENCE LOGICIEL MO20500000001				693,00	635,85	57,15	0,00	0,00	693,00
30/03/2017	29/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000384		T2I - GESTION EVOLUE DU T20500000001				1 530,00	1 191,16	338,84	0,00	0,00	1 530,00
31/08/2017	30/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000387		T2I - LICENCE SYSTEME INF20500000001				1 253,00	969,82	283,18	0,00	0,00	1 253,00
05/09/2017	04/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000388		T2I - LICENCES PROTOCOL20500000001				1 155,00	893,98	261,02	0,00	0,00	1 155,00
05/09/2017	04/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000393		SERVEAST - 65 ANTI-VIRUS20500000001				927,00	927,00	0,00	0,00	0,00	927,00
27/09/2017	26/09/2018	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000418		BUSINESS OBJECTS CRYST20500000001				702,42	702,42	0,00	0,00	0,00	702,42
23/03/2009	22/03/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2050000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000441		TEAMDATA SARL F 11-0407320500000001				999,92	999,92	0,00	0,00	0,00	999,92
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000454		CYTADEL 20500000001				11 711,23	11 711,23	0,00	0,00	0,00	11 711,23
31/01/2006	30/01/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000455		TEAMDATA SARL F 11-0439205000000001				528,63	528,63	0,00	0,00	0,00	528,63
25/08/2011	24/08/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000461		CYTADEL 20500000001				6 506,24	6 506,24	0,00	0,00	0,00	6 506,24
31/01/2006	30/01/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000501		CYTADEL 20500000001				14 313,73	14 313,73	0,00	0,00	0,00	14 313,73
31/03/2006	30/03/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000572		CYTADEL 20500000001				7 807,49	7 807,49	0,00	0,00	0,00	7 807,49
15/05/2006	14/05/2009	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000608		T2I - LICENCE PROTOCOLE 20500000001				1 292,40	811,95	430,76	0,00	0,00	1 242,71
12/02/2018	11/02/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,69
TL121IM000619		T2I - 8 LICENCES IP ENDPOI20500000001				583,68	316,59	194,54	0,00	0,00	511,13
17/05/2018	16/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,55
TL121IM000625		T2I - INFRASTRUCTURE SEF20500000001				1 469,88	738,22	489,91	0,00	0,00	1 228,13
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,75

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2050000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000644		T2I TELECOM - 2 EXTENSIO			20500000001	145,92	71,03	48,64	0,00	0,00	119,67
17/07/2018	16/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,25
TL121IM000660		T2I - LICENCES QUIATIL EA			20500000001	990,00	404,10	329,97	0,00	0,00	734,07
11/10/2018	10/10/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255,93
TL121IM000671		SERVEAST/ ANTI-VIRUS EE			20500000001	1 067,50	249,18	213,50	0,00	0,00	462,68
01/11/2018	31/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604,82
TL121IM000679		IMS/ LICENCE MICROSOFT			20500000001	8 828,00	8 828,00	0,00	0,00	0,00	8 828,00
01/01/2019	31/12/2019	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000712		T2I TEL/ LICENCE IP_BBL T			20500000001	1 155,00	50,63	1 104,37	0,00	0,00	1 155,00
16/12/2019	15/12/2020	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000715		SERVEAST/ EXT. LICENCE F			20500000001	6 395,00	0,00	6 395,00	0,00	0,00	6 395,00
01/01/2020	31/12/2020	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000723		SERVEAST/ EXT° LICENCES			20500000001	2 178,00	0,00	624,84	0,00	0,00	624,84
18/09/2020	17/09/2021	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,16
TL121IM000724		SERVEAST/ EXT° ANTIVIRU			20500000001	462,00	0,00	142,64	0,00	0,00	142,64
10/09/2020	09/09/2021	LP	1,00	1,000000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319,36
TL121IM000726		IMS-ACS'IT/ LICENCE CAPTE			20500000001	3 625,00	0,00	240,98	0,00	0,00	240,98
20/10/2020	19/10/2023	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 384,02

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2050000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
TL121IM000728		IMS-ACS/ 13 LICENCES WIN20500000001				2 515,00	0,00	32,06	0,00	0,00	32,06
18/12/2020	17/12/2023	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 482,94
TL121IM000732		ACS'IT/ MAJ LICENCES VEE20500000001				6 700,00	0,00	85,42	0,00	0,00	85,42
18/12/2020	17/12/2023	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 614,58
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>2050000001</b>			<b>CONCES. BREV. LICENCES</b>						
65						188 695,92	157 672,82	15 403,11	0,00	0,00	173 075,93
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 619,99
<b>Code comptable</b>		<b>2080000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
TL121IM000083		WISY - 13 647 - EVOLUTION 20800000001				2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
30/04/2013	29/04/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000091		WISY - 13 664 - EVOLUTION 20800000001				5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
31/05/2013	30/05/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000094		WISY - 13 700 - EVOLUTION 20800000001				2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
30/08/2013	29/08/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000095		WISY - 13 700 - EXTRACTION 20800000001				1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
30/08/2013	29/08/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000102		WISY - 13 722 - EVOLUTION 20800000001				4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
31/10/2013	30/10/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>208000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
TL121IM000111		T2I TELECOM F 1312-4059 - 20800000001				19 656,52	19 656,52	0,00	0,00	0,00	19 656,52
01/02/2014	31/01/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000114		WISY F13750 - MIGRATION T20800000001				12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
31/12/2013	30/12/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000187		T2I TELECOM F1505-4622 - I20800000001				1 054,98	982,32	72,66	0,00	0,00	1 054,98
05/05/2015	04/05/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000425		WISY F10371 - DEVELOPPEM20800000001				6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
29/10/2010	28/10/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000426		WISY F10356 - DEVELOPPEM20800000001				6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
31/08/2010	30/08/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000427		WISY F10373 GESTION EQU20800000001				6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
30/11/2010	29/11/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000428		WISY F10326 - HONORAIRE20800000001				7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
01/05/2010	30/04/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000429		WISY F10338 AMELIORATIO20800000001				4 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
30/06/2010	29/06/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000438		WISY F10348 - DEVELOPPEM20800000001				1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>208000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
TL121IM000439		WISY F10333 DEVELOPEM	20800000001			1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/05/2010	30/05/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000440		WISY F10386 - DEVELOPEM	20800000001			3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
29/10/2010	28/10/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000446		WISY F 391 - 2 MAINTENAN	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/01/2011	30/01/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000447		WISY F 391 - 2 MAINTENAN	20800000001			1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
28/02/2011	27/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000448		WISY F 406 - 2 MAINTENAN	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/03/2011	30/03/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000449		WISY F 414 - 2 MAINTENAN	20800000001			3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
30/04/2011	29/04/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000450		WISY F 422 - 2 MAINTENAN	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/05/2011	30/05/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000452		WISY F 433 - 2 MAINTENAN	20800000001			3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/06/2011	29/06/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000453		WISY F 443 - 2 MAINTENAN	20800000001			2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
29/07/2011	28/07/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>208000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
TL121IM000456		WISY F 450- 2 MAINTENANC	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
29/07/2011	28/07/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000457		WISY F 462- 2 MAINTENANC	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
31/10/2011	30/10/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000458		WISY F 475- 2 MAINTENANC	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/11/2011	29/11/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000459		WISY F 475- EVOLUTIONS-	20800000001			7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
30/11/2011	29/11/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000462		WISY F 480- 2 MAINTENANC	20800000001			1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/12/2011	29/12/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000463		WISY F 492- 2 ARCHITECTU	20800000001			1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/01/2012	30/01/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000464		WISY F 508- PROJET BI-	20800000001			3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
30/03/2012	29/03/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000466		WISY F 516- PROJET BI-	20800000001			2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
30/04/2012	29/04/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000469		WISY F 528- PROJET BI-	20800000001			2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
31/05/2012	30/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>208000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
TL121IM000470		WISY F 528- MODULE FACT20800000001				3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
31/05/2012	30/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000471		WISY F 537- 3 EXTENSIONS20800000001				1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
30/06/2012	29/06/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000472		WISY F 550- MODULE FACT20800000001				3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
31/07/2012	30/07/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000473		WISY F 12 571- MODULE FA20800000001				3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
01/11/2012	31/10/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000474		WISY F 12 588- MODULE FA20800000001				6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
30/11/2012	29/11/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000475		WISY F 12 593- MODULE FA20800000001				8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
31/12/2012	30/12/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000476		WISY F 12 593- PASSAGE P20800000001				1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
31/12/2012	30/12/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000477		WISY F 12 567- MODULE FA20800000001				5 400,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
28/09/2012	27/09/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>208000001</b>			<b>AUTRES IMMO INCORPORELLES</b>						
40						155 611,50	155 538,84	72,66	0,00	0,00	155 611,50
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000080		INTERVOX - FCC092591 - DE2154000001				2 700,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
07/02/2013	06/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000087		INTERVOX - FCC091407 - 202154000001				26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
22/05/2013	21/05/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000088		INTERVOX - FCC091478 - 202154000001				26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
06/06/2013	05/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000089		INTERVOX - FCC091546 - 602154000001				2 880,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
18/06/2013	17/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000090		INTERVOX - FCC091546 - 602154000001				2 520,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
18/06/2013	17/06/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000093		INTERVOX - FCC091734 - KI2154000001				32 110,00	32 110,00	0,00	0,00	0,00	32 110,00
25/07/2013	24/07/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000097		INTERVOX - FCC092039 - KI2154000001				6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
26/09/2013	25/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000098		INTERVOX - FCC092050 - KI2154000001				390,00	390,00	0,00	0,00	0,00	390,00
30/09/2013	29/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000099		INTERVOX - FCC092051 - KI2154000001				39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
30/09/2013	29/09/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000103		INTERVOX - FCC092592 - DE2154000001				1 350,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
10/10/2013	09/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000104		INTERVOX - FCC092592 - LC2154000001				400,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
10/10/2013	09/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000105		INTERVOX - FCC092154 - KI2154000001				45 500,00	45 500,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
23/10/2013	22/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000106		INTERVOX - FCC092189 - PR2154000001				1 680,00	1 680,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00
29/10/2013	28/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000107		INTERVOX - FCC092189 - DE2154000001				2 880,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
29/10/2013	28/10/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000109		INTERVOX - FCC092468 - KI2154000001				39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
12/12/2013	11/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000117		INTERVOX - FCC092678 - PR2154000001				1 050,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
31/01/2014	30/01/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000118		INTERVOX - FCC092678 - DE2154000001				2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
31/01/2014	30/01/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000119		INTERVOX - FCC092591 - DE2154000001				-100,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	-100,00
01/01/2014	31/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000120		INTERVOX - FCC092592 - DE2154000001				-50,00	-50,00	0,00	0,00	0,00	-50,00
01/01/2014	31/12/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000122		INTERVOX - FCC092870 - KI2154000001				39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
26/02/2014	25/02/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000123		INTERVOX - FCC093048 - PR2154000001				1 680,00	1 680,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000124		INTERVOX - FCC093048 - DE2154000001				1 824,00	1 824,00	0,00	0,00	0,00	1 824,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000125		INTERVOX - FCC093048 - IN2154000001				2 900,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000126		INTERVOX - FCC093048 - DE2154000001				680,00	680,00	0,00	0,00	0,00	680,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000127		INTERVOX - FCC093048 - CA2154000001				210,00	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000128		INTERVOX - FCC093048 - CA2154000001				210,00	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000129		INTERVOX - FCC093048 - DE2154000001				165,00	165,00	0,00	0,00	0,00	165,00
31/03/2014	30/03/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000132		INTERVOX - FCC093259 - 2321540000001				30 030,00	30 030,00	0,00	0,00	0,00	30 030,00
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000133		INTERVOX - FCC093265 - 5021540000001				2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000134		INTERVOX - FCC093265 - 2521540000001				1 050,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
30/04/2014	29/04/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000135		INTERVOX - FCC093313 - 1121540000001				15 470,00	15 470,00	0,00	0,00	0,00	15 470,00
19/05/2014	18/05/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000137		INTERVOX - FCC093457 - 1021540000001				2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
12/06/2014	11/06/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000139		INTERVOX - FCC093547 - 5021540000001				1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
30/06/2014	29/06/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000142		INTERVOX - FCC093620 - 1921540000001				912,00	912,00	0,00	0,00	0,00	912,00
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000143		INTERVOX - FCC093692 - 2221540000001				28 860,00	28 860,00	0,00	0,00	0,00	28 860,00
23/07/2014	22/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000144		INTERVOX - FCC093692 - 1521540000001				3 900,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
23/07/2014	22/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000145		INTERVOX - FCC093618 - 5021540000001				2 100,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000146		INTERVOX - FCC093618 - 3121540000001				1 488,00	1 488,00	0,00	0,00	0,00	1 488,00
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000147		INTERVOX - FCC093619 - 1221540000001				16 640,00	16 640,00	0,00	0,00	0,00	16 640,00
10/07/2014	09/07/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000148		INTERVOX - FCC093789 - 1021540000001				2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
26/08/2014	25/08/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000149		INTERVOX - FCC094031 - 2021540000001				5 200,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
30/09/2014	29/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000151		INTERVOX - FCC093939 - 2021540000001				400,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000152		INTERVOX - FCC093939 - 2021540000001				720,00	720,00	0,00	0,00	0,00	720,00
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000153		INTERVOX - FCC093939 - 5021540000001				1 450,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
19/09/2014	18/09/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000154		INTERVOX - FCC094451 - 1521540000001				3 900,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
19/12/2014	18/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000168		INTERVOX - FCC094545 - 2021540000001				26 858,00	26 678,95	179,05	0,00	0,00	26 858,00
13/01/2015	12/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000170		INTERVOX - FCC094753 - 1721540000001				442,00	88,40	353,60	0,00	0,00	442,00
12/02/2015	11/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000171		INTERVOX - FCC094834 - 3021540000001				1 080,00	1 047,60	32,40	0,00	0,00	1 080,00
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000172		INTERVOX - FCC094834 - 1021540000001				3 100,00	3 007,00	93,00	0,00	0,00	3 100,00
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000173		INTERVOX - FCC094834 - 1021540000001				4 000,00	3 880,00	120,00	0,00	0,00	4 000,00
25/02/2015	24/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000176		INTERVOX - FCC094987 - 1021540000001				13 000,00	12 386,11	613,89	0,00	0,00	13 000,00
26/03/2015	25/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000180		ASK SECURITE 40006033 - 21540000001				1 390,00	1 320,50	69,50	0,00	0,00	1 390,00
01/04/2015	31/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000181		INTERVOX - FCC095090 - 1521540000001				6 000,00	5 650,00	350,00	0,00	0,00	6 000,00
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000182		INTERVOX - FCC095090 - TIF21540000001				1 080,00	1 017,00	63,00	0,00	0,00	1 080,00
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000183		INTERVOX - FCC095090 - LC21540000001				400,00	376,67	23,33	0,00	0,00	400,00
16/04/2015	15/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000184		INTERVOX - FCC095164 - 1021540000001				2 720,00	2 543,20	176,80	0,00	0,00	2 720,00
28/04/2015	27/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000185		INTERVOX - FCC095164 - 1521540000001				3 900,00	3 646,50	253,50	0,00	0,00	3 900,00
28/04/2015	27/04/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000188		INTERVOX - FCC095355 - 1021540000001				13 000,00	11 851,67	1 148,33	0,00	0,00	13 000,00
10/06/2015	09/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000189		INTERVOX - FCC095355 - 5021540000001				1 550,00	1 413,08	136,92	0,00	0,00	1 550,00
10/06/2015	09/06/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000190		INTERVOX - FCC095649 - 3521540000001				9 100,00	8 058,56	1 041,44	0,00	0,00	9 100,00
27/07/2015	26/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000191		INTERVOX - FCC0995693 - 2215400000001				806,00	712,41	93,59	0,00	0,00	806,00
30/07/2015	29/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000192		INTERVOX - FCC095558 - 2021540000001				26 000,00	23 284,44	2 715,56	0,00	0,00	26 000,00
09/07/2015	08/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000198		INTERVOX - FCC095877 - 5021540000001				1 450,00	1 238,94	211,06	0,00	0,00	1 450,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000199		INTERVOX - FCC095877 - TIF2154000001				1 080,00	922,80	157,20	0,00	0,00	1 080,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000200		INTERVOX - FCC095877 - 152154000001				2 040,00	1 743,07	296,93	0,00	0,00	2 040,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000201		INTERVOX - FCC095877 - CA2154000001				378,00	322,98	55,02	0,00	0,00	378,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000202		INTERVOX - FCC095877 - LC2154000001				400,00	341,78	58,22	0,00	0,00	400,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000203		INTERVOX - FCC095877 - 502154000001				2 000,00	1 708,89	291,11	0,00	0,00	2 000,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000204		INTERVOX - FCC095877 - 302154000001				3 540,00	3 024,73	515,27	0,00	0,00	3 540,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000205		INTERVOX - FCC095877 - 5 12154000001				275,00	234,97	40,03	0,00	0,00	275,00
23/09/2015	22/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000207		INTERVOX - FCC095772 - 242154000001				744,00	632,40	111,60	0,00	0,00	744,00
01/10/2015	30/09/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000208		INTERVOX - FCC095986 - 502154000001				1 450,00	1 221,22	228,78	0,00	0,00	1 450,00
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000209		INTERVOX - FCC095986 - TIF2154000001				1 800,00	1 516,00	284,00	0,00	0,00	1 800,00
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000210		INTERVOX - FCC095986 - 352154000001				2 600,00	2 189,78	410,22	0,00	0,00	2 600,00
15/10/2015	14/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000211		INTERVOX - FCC096009 - 102154000001				13 000,00	10 905,56	2 094,44	0,00	0,00	13 000,00
21/10/2015	20/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000212		INTERVOX - FCC096091 - 252154000001				1 000,00	831,11	168,89	0,00	0,00	1 000,00
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000213		INTERVOX - FCC096091 - 102154000001				1 360,00	1 130,31	229,69	0,00	0,00	1 360,00
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000223		INTERVOX - FCC096243 - TIF2154000001				1 080,00	876,60	203,40	0,00	0,00	1 080,00
10/12/2015	09/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000226		INTERVOX - FCC096209 - 5 2154000001				680,00	555,33	124,67	0,00	0,00	680,00
01/12/2015	30/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000227		INTERVOX - FCC096209 - 302154000001				870,00	710,50	159,50	0,00	0,00	870,00
01/12/2015	30/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000238		INTERVOX - 100 KIT QEASY 2154000001				13 000,00	10 306,11	2 600,00	0,00	0,00	12 906,11
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,89

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000239		INTERVOX - 26 DECLENCHE2			1540000001	1 300,00	1 011,11	260,00	0,00	0,00	1 271,11
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,89
TL121IM000240		INTERVOX - 50 DETECT DE			1540000001	2 000,00	1 585,56	400,00	0,00	0,00	1 985,56
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,44
TL121IM000241		INTERVOX - 30 BANDEAU A			21540000001	870,00	689,72	174,00	0,00	0,00	863,72
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,28
TL121IM000242		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			15400000001	400,00	317,11	80,00	0,00	0,00	397,11
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,89
TL121IM000243		INTERVOX - 50 DECLENCHE2			15400000001	1 300,00	1 030,61	260,00	0,00	0,00	1 290,61
14/01/2016	13/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,39
TL121IM000244		REXEL - 120 DETECTEUR D2			15400000001	3 684,00	2 827,95	736,80	0,00	0,00	3 564,75
29/02/2016	27/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,25
TL121IM000245		REXEL - 80 PRISE MOBILE IM			215400000001	3 072,00	2 358,16	614,40	0,00	0,00	2 972,56
29/02/2016	27/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,44
TL121IM000246		INTERVOX - 30 BANDEAU A			215400000001	870,00	662,65	174,00	0,00	0,00	836,65
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,35
TL121IM000247		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			154000000001	400,00	304,67	80,00	0,00	0,00	384,67
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,33

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000248		INTERVOX - 30 TIRETTE RAI2154000001				1 080,00	822,60	216,00	0,00	0,00	1 038,60
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,40
TL121IM000249		INTERVOX - 15 DETECT DE Ø2154000001				2 040,00	1 586,67	408,00	0,00	0,00	1 994,67
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,33
TL121IM000250		INTERVOX - 40 BANDEAU A 2154000001				1 160,00	902,22	232,00	0,00	0,00	1 134,22
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,78
TL121IM000251		INTERVOX - 30 TIRETTE RAI2154000001				1 080,00	840,00	216,00	0,00	0,00	1 056,00
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00
TL121IM000252		INTERVOX - 150 DECLENCH2154000001				3 900,00	3 033,33	780,00	0,00	0,00	3 813,33
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,67
TL121IM000253		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO2154000001				1 301,17	1 012,01	260,23	0,00	0,00	1 272,24
11/02/2016	10/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,93
TL121IM000254		REXEL - 40 DETECTEUR DE2154000001				1 228,00	921,44	245,60	0,00	0,00	1 167,04
31/03/2016	30/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,96
TL121IM000255		REXEL - 2 PRISE MOBILE IN2154000001				76,80	56,41	15,36	0,00	0,00	71,77
29/04/2016	28/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,03
TL121IM000256		INTERVOX - 50 KIT QEASY F2154000001				6 500,00	4 903,89	1 300,00	0,00	0,00	6 203,89
23/03/2016	22/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296,11

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000257		INTERVOX - 30 BANDEAU A 21540000001				870,00	642,83	174,00	0,00	0,00	816,83
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,17
TL121IM000258		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	960,56	260,00	0,00	0,00	1 220,56
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,44
TL121IM000259		INTERVOX - 15 LOT DE 25 B21540000001				300,00	221,67	60,00	0,00	0,00	281,67
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,33
TL121IM000260		INTERVOX - 40 DETECT DE 21540000001				1 600,00	1 182,22	320,00	0,00	0,00	1 502,22
21/04/2016	20/04/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,78
TL121IM000261		INTERVOX - 50 KIT QEASY F21540000001				6 500,00	4 878,61	1 300,00	0,00	0,00	6 178,61
30/03/2016	29/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321,39
TL121IM000262		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	9 352,78	2 600,00	0,00	0,00	11 952,78
26/05/2016	25/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,22
TL121IM000263		INTERVOX - 5 DETECT DE G21540000001				680,00	487,59	136,00	0,00	0,00	623,59
31/05/2016	30/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,41
TL121IM000264		REXEL - 28 PRISE MOBILE IM21540000001				1 075,20	770,97	215,04	0,00	0,00	986,01
31/05/2016	30/05/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,19
TL121IM000269		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	1 831,56	520,00	0,00	0,00	2 351,56
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,44

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000270		INTERVOX - 10 DETECT DE Ø1540000001				1 360,00	958,04	272,00	0,00	0,00	1 230,04
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,96
TL121IM000271		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				400,00	281,78	80,00	0,00	0,00	361,78
23/06/2016	22/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,22
TL121IM000287		INTERVOX - 100 KIT QEASY 2154000001				13 000,00	8 919,44	2 600,00	0,00	0,00	11 519,44
26/07/2016	25/07/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480,56
TL121IM000288		INTERVOX - 20 PACK EASY Ø1540000001				4 900,00	3 375,56	980,00	0,00	0,00	4 355,56
21/07/2016	20/07/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544,44
TL121IM000295		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				400,00	265,11	80,00	0,00	0,00	345,11
08/09/2016	07/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,89
TL121IM000296		INTERVOX - 5 DETECTEUR I2154000001				275,00	182,26	55,00	0,00	0,00	237,26
08/09/2016	07/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,74
TL121IM000297		INTERVOX - 20 PACK EASY Ø1540000001				4 900,00	3 228,56	980,00	0,00	0,00	4 208,56
15/09/2016	14/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	691,44
TL121IM000305		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO2154000001				1 304,08	850,56	260,82	0,00	0,00	1 111,38
27/09/2016	26/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,70
TL121IM000311		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				400,00	257,33	80,00	0,00	0,00	337,33
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,67

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000312		INTERVOX - 5 DETECTEUR I21540000001				275,00	176,92	55,00	0,00	0,00	231,92
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,08
TL121IM000313		INTERVOX - 20 BANDEAU A 21540000001				580,00	373,13	116,00	0,00	0,00	489,13
13/10/2016	12/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,87
TL121IM000314		INTERVOX - 100 KIT QEASY 21540000001				13 000,00	8 320,00	2 600,00	0,00	0,00	10 920,00
19/10/2016	18/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00
TL121IM000315		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	3 136,00	980,00	0,00	0,00	4 116,00
19/10/2016	18/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784,00
TL121IM000316		REXEL - 20 PRISE MOBILE I21540000001				768,00	486,72	153,60	0,00	0,00	640,32
31/10/2016	30/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127,68
TL121IM000317		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				400,00	249,78	80,00	0,00	0,00	329,78
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,22
TL121IM000318		INTERVOX - 20 BANDEAU A 21540000001				580,00	362,18	116,00	0,00	0,00	478,18
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,82
TL121IM000319		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	811,78	260,00	0,00	0,00	1 071,78
17/11/2016	16/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,22
TL121IM000320		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	3 057,06	980,00	0,00	0,00	4 037,06
18/11/2016	17/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862,94

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000321		INTERVOX - 10 DETECT DE Ø1540000001				1 360,00	843,96	272,00	0,00	0,00	1 115,96
24/11/2016	23/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244,04
TL121IM000322		REXEL - 25 PRISE MOBILE IØ2154000001				960,00	592,53	192,00	0,00	0,00	784,53
30/11/2016	29/11/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,47
TL121IM000325		INTERVOX - 200 KIT QEASY 2154000001				26 000,00	15 932,22	5 200,00	0,00	0,00	21 132,22
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 867,78
TL121IM000326		INTERVOX - 20 BANDEAU A 2154000001				580,00	355,41	116,00	0,00	0,00	471,41
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,59
TL121IM000327		INTERVOX - 200 DECLENCH2154000001				5 200,00	3 186,44	1 040,00	0,00	0,00	4 226,44
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973,56
TL121IM000328		INTERVOX - 20 LOT DE 25 BØ2154000001				400,00	245,11	80,00	0,00	0,00	325,11
08/12/2016	07/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74,89
TL121IM000330		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO2154000001				1 304,08	793,33	260,82	0,00	0,00	1 054,15
16/12/2016	15/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,93
TL121IM000331		REXEL - 20 DETECTEUR DE2154000001				614,00	368,74	122,80	0,00	0,00	491,54
30/12/2016	29/12/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,46
TL121IM000335		INTERVOX - 200 KIT QEASY 2154000001				26 000,00	15 556,67	5 200,00	0,00	0,00	20 756,67
04/01/2017	03/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 243,33

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000336		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	2 931,83	980,00	0,00	0,00	3 911,83
04/01/2017	03/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988,17
TL121IM000338		MA BUREAUTIQUE - 30 PHO21540000001				785,75	454,43	157,15	0,00	0,00	611,58
10/02/2017	09/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,17
TL121IM000341		MA BUREAUTIQUE - 40 PHO21540000001				1 044,92	583,99	208,98	0,00	0,00	792,97
15/03/2017	14/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,95
TL121IM000342		INTERVOX - 20 PACK EASY 21540000001				4 900,00	2 780,30	980,00	0,00	0,00	3 760,30
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139,70
TL121IM000343		INTERVOX - 5 DETECT CHU'21540000001				302,50	171,64	60,50	0,00	0,00	232,14
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,36
TL121IM000344		REXEL - 10 PRISE MOBILE IM21540000001				384,00	217,88	76,80	0,00	0,00	294,68
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,32
TL121IM000345		REXEL - 10 DETECTEUR DE21540000001				307,00	174,19	61,40	0,00	0,00	235,59
28/02/2017	27/02/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,41
TL121IM000350		SOLEM - 200 PACK LUNA IP 21540000001				29 100,00	16 053,50	5 820,00	0,00	0,00	21 873,50
28/03/2017	27/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 226,50
TL121IM000351		SOLEM - 50 PACK LUNA 3G 21540000001				11 875,00	6 551,04	2 375,00	0,00	0,00	8 926,04
28/03/2017	27/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 948,96

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000352		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			1540000001	1 080,00	637,20	216,00	0,00	0,00	853,20
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,80
TL121IM000353		INTERVOX - 10 INTERPHON2			1540000001	1 180,00	696,20	236,00	0,00	0,00	932,20
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,80
TL121IM000354		INTERVOX - 20 TIRETTE RAI2			1540000001	720,00	424,80	144,00	0,00	0,00	568,80
19/01/2017	18/01/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151,20
TL121IM000355		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2			1540000001	648,00	361,80	129,60	0,00	0,00	491,40
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,60
TL121IM000356		INTERVOX - 5 DECLENCHE2			1540000001	1 300,00	725,83	260,00	0,00	0,00	985,83
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314,17
TL121IM000357		INTERVOX - 5 DETECT CHU2			1540000001	302,50	168,90	60,50	0,00	0,00	229,40
16/03/2017	15/03/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,10
TL121IM000360		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO2			1540000001	1 270,96	689,14	254,19	0,00	0,00	943,33
15/04/2017	14/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,63
TL121IM000361		MA BUREAUTIQUE - 50 PHO2			1540000001	1 270,96	667,25	254,19	0,00	0,00	921,44
16/05/2017	15/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349,52
TL121IM000362		INTERVOX - 50 DECLENCHE2			1540000001	1 300,00	706,33	260,00	0,00	0,00	966,33
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,67

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000363		INTERVOX - 10 DETECT CHI21540000001				605,00	328,72	121,00	0,00	0,00	449,72
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,28
TL121IM000364		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	176,04	64,80	0,00	0,00	240,84
13/04/2017	12/04/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,16
TL121IM000366		INTERVOX - 5 PACK 24M ZE21540000001				1 750,00	916,81	350,00	0,00	0,00	1 266,81
18/05/2017	17/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483,19
TL121IM000367		INTERVOX - 150 DECLENCH21540000001				3 900,00	2 049,67	780,00	0,00	0,00	2 829,67
15/05/2017	14/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,33
TL121IM000368		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	170,28	64,80	0,00	0,00	235,08
15/05/2017	14/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,92
TL121IM000369		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	1 301,44	520,00	0,00	0,00	1 821,44
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778,56
TL121IM000370		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B21540000001				324,00	162,18	64,80	0,00	0,00	226,98
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,02
TL121IM000371		INTERVOX - 30 PACK EASY 21540000001				7 350,00	3 679,08	1 470,00	0,00	0,00	5 149,08
30/06/2017	29/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,92
TL121IM000372		STOCK BUREAU - 48 GARDE21540000001				976,80	482,97	195,36	0,00	0,00	678,33
11/07/2017	10/07/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,47

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000375		INTERVOX - 50 DECLENCHE2154000001				1 300,00	613,89	260,00	0,00	0,00	873,89
21/08/2017	20/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426,11
TL121IM000376		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				648,00	306,00	129,60	0,00	0,00	435,60
21/08/2017	20/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,40
TL121IM000377		INTERVOX - 100 KIT QEASY 2154000001				13 000,00	6 810,56	2 600,00	0,00	0,00	9 410,56
18/05/2017	17/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 589,44
TL121IM000381		TELECOM DESIGN - 10 VIBB2154000001				598,00	284,71	119,60	0,00	0,00	404,31
14/08/2017	13/08/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193,69
TL121IM000385		SERVEAST - 22 DORO 8031 2154000001				2 990,00	2 317,06	672,94	0,00	0,00	2 990,00
04/09/2017	03/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000386		SERVEAST - 22 DORO 3500 2154000001				297,00	230,15	66,85	0,00	0,00	297,00
04/09/2017	03/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000389		STOCK BUREAU - 48 GARDE2154000001				976,80	500,88	195,36	0,00	0,00	696,24
08/06/2017	07/06/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,56
TL121IM000390		SOLEM - 200 PACK LUNA IP 2154000001				29 100,00	13 192,00	5 820,00	0,00	0,00	19 012,00
25/09/2017	24/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 088,00
TL121IM000391		SOLEM - 50 PACK LUNA 3G 2154000001				11 875,00	5 383,33	2 375,00	0,00	0,00	7 758,33
25/09/2017	24/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 116,67

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000394		TELECOM DESIGN - 10 VIBB21540000001				598,00	270,10	119,60	0,00	0,00	389,70
28/09/2017	27/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208,30
TL121IM000395		INTERVOX - 50 DECLENCHE21540000001				1 300,00	592,22	260,00	0,00	0,00	852,22
21/09/2017	20/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447,78
TL121IM000396		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B21540000001				648,00	295,20	129,60	0,00	0,00	424,80
21/09/2017	20/09/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,20
TL121IM000397		INTERVOX - 100 DECLENCH21540000001				2 600,00	1 133,89	520,00	0,00	0,00	1 653,89
26/10/2017	25/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946,11
TL121IM000399		INTERVOX - 80 PACK EASY 21540000001				19 600,00	8 503,85	3 920,00	0,00	0,00	12 423,85
31/10/2017	30/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 176,15
TL121IM000400		SERVEAST - 12 DORO 8031 21540000001				1 620,00	1 211,90	408,10	0,00	0,00	1 620,00
03/10/2017	02/10/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000401		STOCK BUREAU - 48 GARDE21540000001				976,80	439,02	195,36	0,00	0,00	634,38
02/10/2017	01/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342,42
TL121IM000402		STOCK BUREAU - 48 GARDE21540000001				976,80	416,23	195,36	0,00	0,00	611,59
14/11/2017	13/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,21
TL121IM000403		INTERVOX - 5 INTERPHONIE21540000001				590,00	264,19	118,00	0,00	0,00	382,19
05/10/2017	04/10/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,81

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000406		INTERVOX - 100 DECLENCH2154000001				2 600,00	1 086,22	520,00	0,00	0,00	1 606,22
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993,78
TL121IM000407		INTERVOX - 10 DETECT DE Ø2154000001				1 360,00	568,18	272,00	0,00	0,00	840,18
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519,82
TL121IM000408		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				648,00	270,72	129,60	0,00	0,00	400,32
29/11/2017	28/11/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,68
TL121IM000409		STOCK BUREAU - 48 GARDE2154000001				976,80	399,40	195,36	0,00	0,00	594,76
15/12/2017	14/12/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382,04
TL121IM000419		SONY TV LCD 40L4000E/M+I2154000001				709,90	709,90	0,00	0,00	0,00	709,90
26/05/2009	25/05/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000465		BRICOLAGE F11007025709 -2154000001				159,95	159,95	0,00	0,00	0,00	159,95
17/03/2012	16/03/2015	LP	3,00	0,333300	18/12/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000478		INTERVOX - FCC090866 - IN2154000001				1 050,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000479		INTERVOX - FCC090866 - IN2154000001				140,00	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000480		INTERVOX - FCC090866 - EN2154000001				52,00	52,00	0,00	0,00	0,00	52,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000481		INTERVOX - FCC090866 - BT2154000001				32,58	32,58	0,00	0,00	0,00	32,58
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000482		INTERVOX - FCC090866 - PL2154000001				10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000483		INTERVOX - FCC090866 - 1X2154000001				66,00	66,00	0,00	0,00	0,00	66,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000484		INTERVOX - FCC090866 - SL2154000001				12,00	12,00	0,00	0,00	0,00	12,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000485		INTERVOX - FCC090866 - PR2154000001				630,00	630,00	0,00	0,00	0,00	630,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000486		INTERVOX - FCC090866 - DE2154000001				1 920,00	1 920,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
31/01/2013	30/01/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000487		INTERVOX - FCC090999 - BT2154000001				7,15	7,15	0,00	0,00	0,00	7,15
28/02/2013	27/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000488		INTERVOX - FCC091013 - IN2154000001				385,00	385,00	0,00	0,00	0,00	385,00
28/02/2013	27/02/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000489		INTERVOX - FCC091064 - KI2154000001				32 500,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000490		INTERVOX - FCC091065 - IN2154000001				5 900,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000491		INTERVOX - FCC091065 - TI2154000001				2 880,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
21/03/2013	20/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000492		INTERVOX - FCC091167 - KI2154000001				26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
29/03/2013	28/03/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000493		INTERVOX - FCC091193 - DE2154000001				1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
04/04/2013	03/04/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000494		INTERVOX - FCC091283 - KI2154000001				26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
25/04/2013	24/04/2018	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000594		SERVEAST - 18 DORO PROT2154000001				432,00	287,98	144,02	0,00	0,00	432,00
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000595		SERVEAST - 5 DORO 8031 - 2154000001				695,00	463,28	231,72	0,00	0,00	695,00
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000596		SERVEAST - 1 DORO TELEP2154000001				125,00	83,32	41,68	0,00	0,00	125,00
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000597		TELECOM DESIGN - 20 VIBB2154000001				1 179,00	456,10	235,80	0,00	0,00	691,90
25/01/2018	24/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487,10

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000604		INTERVOX - 100 DECLENCH2154000001				2 600,00	997,26	520,00	0,00	0,00	1 517,26
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082,74
TL121IM000605		INTERVOX - 50 DECLENCHE2154000001				1 300,00	498,63	260,00	0,00	0,00	758,63
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	541,37
TL121IM000606		INTERVOX - 20 LOT DE 25 B2154000001				672,00	257,75	134,40	0,00	0,00	392,15
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,85
TL121IM000607		INTERVOX - 50 PACK EASY 2154000001				11 500,00	4 410,96	2 300,00	0,00	0,00	6 710,96
31/01/2018	30/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 789,04
TL121IM000609		FRANCE-CADENAS - 48 MIN2154000001				1 426,32	550,99	285,26	0,00	0,00	836,25
26/01/2018	25/01/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,07
TL121IM000610		SOLEM - 150 LUNA IP M4R C2154000001				21 645,00	7 709,18	4 329,00	0,00	0,00	12 038,18
22/03/2018	21/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 606,82
TL121IM000611		SOLEM - 100 LUNA 3G L M4E2154000001				23 750,00	8 458,90	4 750,00	0,00	0,00	13 208,90
22/03/2018	21/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 541,10
TL121IM000612		INTERVOX - 150 DECLENCH2154000001				3 900,00	1 404,00	780,00	0,00	0,00	2 184,00
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716,00
TL121IM000613		INTERVOX - 20 DETECT DE 2154000001				800,00	288,00	160,00	0,00	0,00	448,00
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000614		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B2154000001				336,00	120,96	67,20	0,00	0,00	188,16
15/03/2018	14/03/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,84
TL121IM000615		INTERVOX - 50 PACK EASY 2154000001				11 500,00	3 919,45	2 300,00	0,00	0,00	6 219,45
19/04/2018	18/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 280,55
TL121IM000616		FRANCE-CADENAS - 48 MIN2154000001				1 426,32	472,05	285,26	0,00	0,00	757,31
07/05/2018	06/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669,01
TL121IM000617		FRANCE-CADENAS - 48 MIN2154000001				1 426,32	472,05	285,26	0,00	0,00	757,31
07/05/2018	06/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669,01
TL121IM000618		TELECOM DESIGN - 40 VIBB2154000001				2 340,00	797,52	468,00	0,00	0,00	1 265,52
19/04/2018	18/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 074,48
TL121IM000626		REXEL - 30 PRISE MOBILE I2154000001				1 152,00	385,68	230,40	0,00	0,00	616,08
30/04/2018	29/04/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,92
TL121IM000627		INTERVOX - 100 DECLENCH2154000001				2 600,00	836,27	520,00	0,00	0,00	1 356,27
24/05/2018	23/05/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 243,73
TL121IM000630		INTERVOX - 20 PACK CNCT 2154000001				4 600,00	1 426,63	920,00	0,00	0,00	2 346,63
14/06/2018	13/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253,37
TL121IM000631		INTERVOX - 50 KIT QEASY L2154000001				7 150,00	2 217,48	1 430,00	0,00	0,00	3 647,48
14/06/2018	13/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 502,52

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000632		SOLEM - 150 LUNA IP M4R C2154000001				21 645,00	6 629,89	4 329,00	0,00	0,00	10 958,89
21/06/2018	20/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 686,11
TL121IM000633		SOLEM - 100 LUNA 3G L M4F2154000001				23 750,00	7 274,66	4 750,00	0,00	0,00	12 024,66
21/06/2018	20/06/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 725,34
TL121IM000639		INTERVOX - 10 LOT DE 25 B2154000001				336,00	99,42	67,20	0,00	0,00	166,62
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,38
TL121IM000640		INTERVOX - 5 LOT DE 25 BR2154000001				210,00	62,14	42,00	0,00	0,00	104,14
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105,86
TL121IM000641		INTERVOX - 2 LOT DE 10 AN2154000001				74,40	22,01	14,88	0,00	0,00	36,89
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,51
TL121IM000642		INTERVOX - 10 DETECT DE 2154000001				400,00	118,36	80,00	0,00	0,00	198,36
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,64
TL121IM000643		INTERVOX - 150 DECLENCH2154000001				3 900,00	1 153,97	780,00	0,00	0,00	1 933,97
10/07/2018	09/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966,03
TL121IM000647		INTERVOX - 50 PACK CNCT 2154000001				11 500,00	3 346,03	2 300,00	0,00	0,00	5 646,03
19/07/2018	18/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 853,97
TL121IM000649		MINI COFFRE MURAL 2154000001				2 771,13	829,07	554,23	0,00	0,00	1 383,30
04/07/2018	03/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,83

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000650		TELECOM DESIGN : VIBBY C2154000001				1 179,00	342,39	235,80	0,00	0,00	578,19
20/07/2018	19/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,81
TL121IM000657		INTERVOX : KIT QEASY LIF2154000001				35 750,00	9 559,45	7 150,00	0,00	0,00	16 709,45
31/08/2018	30/08/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 040,55
TL121IM000661		FRANCE-CADENAS : 96 MIN2154000001				2 771,13	655,96	554,23	0,00	0,00	1 210,19
26/10/2018	25/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,94
TL121IM000662		INTERVOX - 12 LOT DE 25 B2154000001				403,20	95,66	80,64	0,00	0,00	176,30
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,90
TL121IM000663		INTERVOX - 5 LOT DE 25 BR2154000001				210,00	49,82	42,00	0,00	0,00	91,82
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,18
TL121IM000664		INTERVOX - 150 DECLENCH2154000001				3 900,00	925,32	780,00	0,00	0,00	1 705,32
25/10/2018	24/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 194,68
TL121IM000665		INTERVOX - 200 KIT QEASY 2154000001				28 600,00	6 707,29	5 720,00	0,00	0,00	12 427,29
30/10/2018	29/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 172,71
TL121IM000666		TELECOM DESIGN/ bracelets2154000001				1 179,00	275,85	235,80	0,00	0,00	511,65
31/10/2018	30/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667,35
TL121IM000667		DARTY/ TV PHILIPS 43PUS62154000001				374,99	79,11	75,00	0,00	0,00	154,11
12/12/2018	11/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,88

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000668		DARTY/ FRIGO WHIRLPOOL	21540000001			499,17	105,30	99,83	0,00	0,00	205,13
12/12/2018	11/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,04
TL121IM000669		INTERVOX - LOTS DE 25 BR	21540000001			268,80	56,56	53,76	0,00	0,00	110,32
13/12/2018	12/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,48
TL121IM000670		INTERVOX - DECLENCHEUR	21540000001			2 600,00	547,07	520,00	0,00	0,00	1 067,07
13/12/2018	12/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 532,93
TL121IM000673		INTERVOX/ KIT EASYLIFE C	21540000001			42 900,00	9 379,23	8 580,00	0,00	0,00	17 959,23
28/11/2018	27/11/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 940,77
TL121IM000674		POINT P/ PERFORATEURS	21540000001			1 648,16	361,24	329,63	0,00	0,00	690,87
27/11/2018	26/11/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957,29
TL121IM000676		EXTENSO TEL/ DORO GRAP	21540000001			29 413,40	6 124,43	5 882,68	0,00	0,00	12 007,11
17/12/2018	16/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 406,29
TL121IM000680		FRANCE-CADENAS/ MINI-CC	21540000001			2 821,72	528,78	564,34	0,00	0,00	1 093,12
24/01/2019	23/01/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,60
TL121IM000681		INTERVOX/ 80 DETECTEUR	21540000001			3 200,00	611,95	640,00	0,00	0,00	1 251,95
17/01/2019	16/01/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948,05
TL121IM000684		FR. CADENAS/ 96 MINI COF	21540000001			2 821,72	440,65	564,34	0,00	0,00	1 004,99
22/03/2019	21/03/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 816,73

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000685		INTERVOX - PACK CNCT 36M	2154000001			11 500,00	1 802,19	2 300,00	0,00	0,00	4 102,19
21/03/2019	20/03/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 397,81
TL121IM000686		TELECOM DESIGN - VIBBY	2154000001			1 759,00	270,84	351,80	0,00	0,00	622,64
26/03/2019	25/03/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136,36
TL121IM000687		TELECOM DESIGN - VIBBY	2154000001			1 179,00	184,12	235,80	0,00	0,00	419,92
22/03/2019	21/03/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759,08
TL121IM000688		TELECOM DESIGN/ bracelets	2154000001			1 245,00	151,45	249,00	0,00	0,00	400,45
24/05/2019	23/05/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	844,55
TL121IM000689		INTERVOX/ KIT QEASY LIFE	2154000001			35 750,00	4 505,48	7 150,00	0,00	0,00	11 655,48
16/05/2019	15/05/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 094,52
TL121IM000690		INTERVOX/ PACK CNCT 36M	2154000001			11 500,00	1 449,32	2 300,00	0,00	0,00	3 749,32
16/05/2019	15/05/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 750,68
TL121IM000691		INTERVOX/ DETECTEURS F2	2154000001			2 000,00	252,05	400,00	0,00	0,00	652,05
16/05/2019	15/05/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347,95
TL121IM000693		SOLEM/ LUNA 3G L	2154000001			23 750,00	2 537,67	4 750,00	0,00	0,00	7 287,67
20/06/2019	19/06/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 462,33
TL121IM000694		SOLEM/ BOITES A CLEFS M2	2154000001			2 600,00	277,81	520,00	0,00	0,00	797,81
20/06/2019	19/06/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 802,19

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000695		SOLEM/ LUNA IP M4R PL3			21540000001	14 430,00	1 541,84	2 886,00	0,00	0,00	4 427,84
20/06/2019	19/06/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 002,16
TL121IM000697		INTERVOX/ KIT QEASY LIFE			21540000001	35 750,00	3 271,37	7 150,00	0,00	0,00	10 421,37
18/07/2019	17/07/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 328,63
TL121IM000698		INTERVOX/ PACK CNCT 36M			21540000001	11 500,00	1 052,33	2 300,00	0,00	0,00	3 352,33
18/07/2019	17/07/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 147,67
TL121IM000699		TELECOM DESIGN/ VIBBY O2			21540000001	1 179,00	99,49	235,80	0,00	0,00	335,29
31/07/2019	30/07/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	843,71
TL121IM000700		SOLEM/ 10 ENS. LUNA AUDI			21540000001	1 325,00	76,23	265,00	0,00	0,00	341,23
18/09/2019	17/09/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983,77
TL121IM000701		INTERVOX/ 204 KITS EASY L			21540000001	29 172,00	1 486,57	5 834,40	0,00	0,00	7 320,97
30/09/2019	29/09/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 851,03
TL121IM000702		INTERVOX/ 46 KITS EASY LI			21540000001	6 578,00	349,63	1 315,60	0,00	0,00	1 665,23
26/09/2019	25/09/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 912,77
TL121IM000705		TELECOM DESIGN/ 10 BRAC			21540000001	580,00	19,70	116,00	0,00	0,00	135,70
31/10/2019	30/10/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,30
TL121IM000706		INTERVOX/ 40 DETECTEURS			21540000001	1 600,00	53,48	320,00	0,00	0,00	373,48
01/11/2019	31/10/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 226,52

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>215400001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000707		SOLEM/ 95 LUNA IP M4R			21540000001	13 708,50	465,71	2 741,70	0,00	0,00	3 207,41
31/10/2019	30/10/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 501,09
TL121IM000708		SOLEM/ 50 LUNA IP M4R			21540000001	7 215,00	245,11	1 443,00	0,00	0,00	1 688,11
31/10/2019	30/10/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 526,89
TL121IM000709		SOLEM/ 100 BOITES A CLES2			21540000001	2 600,00	147,20	866,58	0,00	0,00	1 013,78
31/10/2019	30/10/2022	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586,22
TL121IM000710		SOLEM/ 50 BOITES A CLES 2			21540000001	1 300,00	73,60	433,29	0,00	0,00	506,89
31/10/2019	30/10/2022	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793,11
TL121IM000711		SOLEM/ 155 LUNA IP M4R			21540000001	22 366,50	416,69	4 473,30	0,00	0,00	4 889,99
28/11/2019	27/11/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 476,51
TL121IM000713		FR. CADENAS/ 48 MINI COFF2			21540000001	1 396,02	136,40	465,29	0,00	0,00	601,69
16/09/2019	15/09/2022	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794,33
TL121IM000714		TELECOM DESIGN/ 10 BRAC2			21540000001	580,00	0,00	110,93	0,00	0,00	110,93
17/01/2020	16/01/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,07
TL121IM000716		SOLEM/ 150 ENS. LUNA 3G I2			21540000001	35 235,00	0,00	5 737,72	0,00	0,00	5 737,72
09/03/2020	08/03/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 497,28
TL121IM000717		SOLEM/ 100 ENS. LUNA IP M2			21540000001	14 430,00	0,00	2 349,80	0,00	0,00	2 349,80
09/03/2020	08/03/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 080,20

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
TL121IM000719		INTERVOX/ 100 KITS EASY L21540000001				14 300,00	0,00	1 484,70	0,00	0,00	1 484,70
25/06/2020	24/06/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 815,30
TL121IM000720		INTERVOX/ 50 PACK CNCT 21540000001				11 500,00	0,00	1 193,99	0,00	0,00	1 193,99
25/06/2020	24/06/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 306,01
TL121IM000721		INTERVOX/ 100 KITS EASY L21540000001				14 300,00	0,00	1 047,10	0,00	0,00	1 047,10
20/08/2020	19/08/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 252,90
TL121IM000722		INTERVOX/ 200 KITS QEASY21540000001				28 600,00	0,00	1 547,21	0,00	0,00	1 547,21
24/09/2020	23/09/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 052,79
TL121IM000725		TELECOM DESIGN/ 10 DECL21540000001				580,00	0,00	45,32	0,00	0,00	45,32
11/08/2020	10/08/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,68
TL121IM000727		TELECOM DESIGN/ 30 DECL21540000001				1 740,00	0,00	60,85	0,00	0,00	60,85
29/10/2020	28/10/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 679,15
TL121IM000729		INTERVOX/ 70 DETECTEUR21540000001				2 800,00	0,00	76,50	0,00	0,00	76,50
12/11/2020	11/11/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 723,50
TL121IM000730		INTERVOX/ 200 KITS QEASY21540000001				28 600,00	0,00	672,02	0,00	0,00	672,02
19/11/2020	18/11/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 927,98
TL121IM000731		SOLEM/ 50 LUNA IP M4R 21540000001				7 215,00	0,00	137,99	0,00	0,00	137,99
27/11/2020	26/11/2025	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 077,01

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotations Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotations Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>2154000001</b>			<b>MATERIEL INDUSTRIEL</b>						
288						1 744 523,30	968 305,74	215 610,86	0,00	0,00	1 183 916,60
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 606,70
<b>Code comptable</b>		<b>2181000001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000031		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,63	253,47	37,66	0,00	0,00	291,13
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,50
TL121IM000032		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				668,18	449,73	66,82	0,00	0,00	516,55
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151,63
TL121IM000033		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	253,54	37,67	0,00	0,00	291,21
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,52
TL121IM000034		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	253,54	37,67	0,00	0,00	291,21
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,52
TL121IM000035		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	774,15	115,02	0,00	0,00	889,17
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,03
TL121IM000036		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	774,15	115,02	0,00	0,00	889,17
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,03
TL121IM000037		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	774,15	115,02	0,00	0,00	889,17
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,03
TL121IM000038		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 160,73	781,22	116,07	0,00	0,00	897,29
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263,44

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218100001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000039		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				766,18	515,69	76,62	0,00	0,00	592,31
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173,87
TL121IM000040		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 150,20	774,15	115,02	0,00	0,00	889,17
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,03
TL121IM000041		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				766,18	515,69	76,62	0,00	0,00	592,31
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173,87
TL121IM000042		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				668,18	449,73	66,82	0,00	0,00	516,55
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151,63
TL121IM000043		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	253,54	37,67	0,00	0,00	291,21
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,52
TL121IM000044		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				376,73	253,54	37,67	0,00	0,00	291,21
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,52
TL121IM000045		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				760,20	511,66	76,02	0,00	0,00	587,68
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,52
TL121IM000046		PERSPECTIVES - FC 51675421810000001				1 189,00	800,26	118,90	0,00	0,00	919,16
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269,84
TL121IM000047		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				938,82	631,87	93,88	0,00	0,00	725,75
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,07

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218100001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000048		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				621,09	418,03	62,11	0,00	0,00	480,14
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,95
TL121IM000049		PERSPECTIVES - FC 51675521810000001				189,68	127,68	18,97	0,00	0,00	146,65
08/04/2013	07/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,03
TL121IM000050		PERSPECTIVES - FC 51678221810000001				1 560,00	1 048,67	156,00	0,00	0,00	1 204,67
11/04/2013	10/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,33
TL121IM000051		CEGELEC - 92052491 - PORT 21810000001				4 450,32	3 018,79	445,03	0,00	0,00	3 463,82
19/03/2013	18/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986,50
TL121IM000052		CEGELEC - 92052491 - CRE 21810000001				4 284,47	2 906,32	428,45	0,00	0,00	3 334,77
19/03/2013	18/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	949,70
TL121IM000053		SO.DI.CO - 133873 - SECHE 21810000001				1 500,00	1 037,72	150,00	0,00	0,00	1 187,72
31/01/2013	30/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312,28
TL121IM000054		SOGECA - BAC 10L 400X30021810000001				529,20	361,91	52,92	0,00	0,00	414,83
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,37
TL121IM000055		SOGECA - BAC 10L 400X30021810000001				529,20	361,91	52,92	0,00	0,00	414,83
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,37
TL121IM000056		SOGECA - COUVERCLE EN 21810000001				304,00	207,91	30,40	0,00	0,00	238,31
28/02/2013	27/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65,69

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218100001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000057		SOGECA - 114276 - BAC 20L21810000001				315,20	212,80	31,52	0,00	0,00	244,32
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,88
TL121IM000058		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				17,80	12,02	1,78	0,00	0,00	13,80
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00
TL121IM000059		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				14,10	9,52	1,41	0,00	0,00	10,93
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,17
TL121IM000060		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				66,75	45,06	6,68	0,00	0,00	51,74
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,01
TL121IM000061		SOGECA - 114276 - BAC A B21810000001				120,00	81,03	12,00	0,00	0,00	93,03
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,97
TL121IM000062		SOGECA - 114276 - BAC 15L21810000001				107,80	72,79	10,78	0,00	0,00	83,57
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,23
TL121IM000063		SOGECA - 114276 - BAC 20L21810000001				127,20	85,89	12,72	0,00	0,00	98,61
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,59
TL121IM000064		SOGECA - 114276 - CONTEN21810000001				106,72	72,05	10,67	0,00	0,00	82,72
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00
TL121IM000065		SOGECA - 114276 - CONTEN21810000001				106,72	72,05	10,67	0,00	0,00	82,72
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218100001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000066		SOGECA - 114276 - CHARIO21810000001				232,12	156,73	23,21	0,00	0,00	179,94
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,18
TL121IM000067		SOGECA - 114276 - TRANSP21810000001				234,00	157,97	23,40	0,00	0,00	181,37
31/03/2013	30/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,63
TL121IM000068		DELL - 6406112441 - LATITU21810000001				815,10	559,70	81,51	0,00	0,00	641,21
19/02/2013	18/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173,89
TL121IM000069		DELL - 6406114478 - OPTIPL21810000001				2 755,50	1 890,58	275,55	0,00	0,00	2 166,13
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	589,37
TL121IM000070		DELL - 6406114478 - REPLIC21810000001				73,14	50,16	7,31	0,00	0,00	57,47
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,67
TL121IM000071		DELL - 6406114478 - DELLS221810000001				174,96	120,07	17,50	0,00	0,00	137,57
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,39
TL121IM000072		DELL - 6406114478 - DELL E-21810000001				1 564,50	1 073,42	156,45	0,00	0,00	1 229,87
21/02/2013	20/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334,63
TL121IM000081		CEGELEC - 92059295 - INST21810000001				969,45	651,99	96,95	0,00	0,00	748,94
10/04/2013	09/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,51
TL121IM000082		CEGELEC - 92059295 - MOD21810000001				1 990,84	1 338,82	199,08	0,00	0,00	1 537,90
10/04/2013	09/04/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452,94

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218100001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000096		DELL - 6406275833 - MICRO			2181000001	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
30/09/2013	29/09/2017	LP	4,00	0,250000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000100		PERSPECTIVES - FC 51700321810000001			2181000001	4 148,35	2 593,90	414,84	0,00	0,00	3 008,74
30/09/2013	29/09/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139,61
TL121IM000130		PERSPECTIVES - FC 51728121810000001			2181000001	891,09	513,12	89,11	0,00	0,00	602,23
28/03/2014	27/03/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,86
TL121IM000131		PERSPECTIVES - FC 51728121810000001			2181000001	971,72	559,54	97,17	0,00	0,00	656,71
28/03/2014	27/03/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,01
TL121IM000268		PERSPECTIVES - 1 STORE			2181000001	3 837,20	1 347,28	383,72	0,00	0,00	1 731,00
27/06/2016	26/06/2026	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 106,20
TL121IM000302		DELTA - SYSTEME DE DETE			2181000001	1 501,75	1 501,75	0,00	0,00	0,00	1 501,75
12/10/2016	11/10/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000374		PERSPECTIVES - 9 LAMPAD			2181000001	9 276,87	3 196,15	1 325,66	0,00	0,00	4 521,81
03/08/2017	02/08/2024	LP	7,00	0,142900		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 755,06
TL121IM000410		RAYONNAGE PROFILTUB			2181000001	3 129,13	3 129,13	0,00	0,00	0,00	3 129,13
11/12/2007	10/12/2017	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000420		MAINTENANCE EVOLUTIVE			2181000001	5 980,00	5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00
30/11/2009	29/11/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2181000001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
TL121IM000421		MAINTENANCE APPLICATIV2	1810000001			7 893,00	7 893,00	0,00	0,00	0,00	7 893,00
30/04/2009	29/04/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000432		REFRIGERATEUR VENTILE	2181000001			499,00	499,00	0,00	0,00	0,00	499,00
02/11/2005	01/11/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000593		DELTA - CENTRALE NOVALI2	2181000001			761,20	507,42	253,78	0,00	0,00	761,20
01/01/2018	31/12/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000658		PERSPECTIVES PANNEAU	2181000001			10 549,03	1 329,46	1 054,90	0,00	0,00	2 384,36
28/09/2018	27/09/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 164,67
TL121IM000678		IMS/ POSE BORNES WIFI	2181000001			3 344,25	418,03	418,03	0,00	0,00	836,06
01/01/2019	31/12/2026	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 508,19
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>2181000001</b>			<b>INSTALL GENE AGENC AMENAG DIV</b>						
58						90 094,27	54 789,45	7 753,37	0,00	0,00	62 542,82
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 551,45
<b>Code comptable</b>		<b>2182000001</b>			<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>						
TL121IM000141		TULLE AUTOMOBILES SAS -	2182000001			11 980,00	11 980,00	0,00	0,00	0,00	11 980,00
06/08/2014	05/08/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000175		RENAULT - KANGOO EXPRE2	2182000001			13 035,42	12 470,54	564,88	0,00	0,00	13 035,42
19/03/2015	18/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218200001</b>			<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>						
TL121IM000197		RENAULT - SCENIC DT-397-I2182000001				15 403,09	13 349,35	2 053,74	0,00	0,00	15 403,09
01/09/2015	31/08/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000217		RENAULT - CLIO DX-027-ZQ2182000001				9 107,79	7 372,26	1 735,53	0,00	0,00	9 107,79
14/12/2015	13/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000218		RENAULT - CLIO DX-052-ZQ2182000001				9 171,79	7 424,06	1 747,73	0,00	0,00	9 171,79
14/12/2015	13/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000292		RENAULT - KANGOO EXPRE2182000001				13 025,79	8 691,10	2 605,16	0,00	0,00	11 296,26
30/08/2016	29/08/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 729,53
TL121IM000293		RENAULT - KANGOO EXPRE2182000001				13 481,19	8 950,02	2 696,24	0,00	0,00	11 646,26
06/09/2016	05/09/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,93
TL121IM000303		RENAULT - KANGOO EXPRE2182000001				13 289,79	8 468,56	2 657,96	0,00	0,00	11 126,52
24/10/2016	23/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163,27
TL121IM000304		RENAULT - KANGOO EXPRE2182000001				13 289,79	8 468,56	2 657,96	0,00	0,00	11 126,52
24/10/2016	23/10/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163,27
TL121IM000329		RENAULT - COMPLEMENT IM2182000001				3 028,91	2 397,89	631,02	0,00	0,00	3 028,91
01/11/2016	31/10/2020	LP	4,00	0,250000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000405		TULLE AUTOMOBILES SAS -2182000001				3 120,09	2 186,75	933,34	0,00	0,00	3 120,09
24/11/2017	23/11/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218200001</b>			<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>						
TL121IM000682		TULLE AUTO RENAULT/ Kan2182000001				13 136,79	2 274,64	2 627,36	0,00	0,00	4 902,00
19/02/2019	18/02/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 234,79
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>218200001</b>			<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>						
12						131 070,44	94 033,73	20 910,92	0,00	0,00	114 944,65
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 125,79
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000073		NOVASTORE - 627 - CASQU2183000001				4 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
08/01/2013	07/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000074		WEBDISTRIB.COM - IMPRIM2183000001				180,08	180,08	0,00	0,00	0,00	180,08
08/03/2013	07/03/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000075		WISY - 13 611 - FIREWLL FW2183000001				5 744,00	5 744,00	0,00	0,00	0,00	5 744,00
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000076		WISY - 13 611 - MATERIEL D2183000001				1 259,98	1 259,98	0,00	0,00	0,00	1 259,98
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000077		WISY - 13 611 - HP SWITCH 2183000001				4 996,02	4 996,02	0,00	0,00	0,00	4 996,02
31/01/2013	30/01/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000078		WISY - 13 626 - MODIFICAT2183000001				7 420,00	7 420,00	0,00	0,00	0,00	7 420,00
28/02/2013	27/02/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000079		WWW.RUE DU COMMERCE.21830000001				403,52	403,52	0,00	0,00	0,00	403,52
07/03/2013	06/03/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000086		VERGNES FREDERIC - 458 -21830000001				1 458,74	1 458,74	0,00	0,00	0,00	1 458,74
04/06/2013	03/06/2016	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000121		SERVEAST - FA04804 - HP C21830000001				665,00	665,00	0,00	0,00	0,00	665,00
27/02/2014	26/02/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000136		SERVEAST - FA05155 - 2 AV21830000001				580,00	580,00	0,00	0,00	0,00	580,00
13/05/2014	12/05/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000140		SERVEAST - FA05405 - 6 CA21830000001				1 190,00	1 190,00	0,00	0,00	0,00	1 190,00
03/07/2014	02/07/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000155		WISY SERVEUR VEAM - FC 21830000001				1 630,00	1 630,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000156		WISY DELL CARTE - FC 14 821830000001				240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000157		WISY DELL DISQUE DUR 3T21830000001				1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000158		WISY DELL DISQUE DUR 3021830000001				330,00	330,00	0,00	0,00	0,00	330,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000160		WISY DELL POWEREDGE R21830000001				11 050,00	11 050,00	0,00	0,00	0,00	11 050,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000161		WISY VMARE VSPHERE+SU21830000001				4 337,00	4 337,00	0,00	0,00	0,00	4 337,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000162		WISY BAIE SAN DATA STOR21830000001				9 085,00	9 085,00	0,00	0,00	0,00	9 085,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000163		WISY SWITCH NETWORKIN21830000001				20 100,00	20 100,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
25/11/2014	24/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000164		WISY VIRTUALISATION SER21830000001				4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
28/11/2014	27/11/2017	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000165		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				846,20	846,20	0,00	0,00	0,00	846,20
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000166		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				160,00	160,00	0,00	0,00	0,00	160,00
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000167		WISY DELL LATITUDE - SOF21830000001				167,00	167,00	0,00	0,00	0,00	167,00
01/01/2015	31/12/2019	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000186		T2I TELECOM F1505-4622 - E21830000001				6 775,75	6 308,98	466,77	0,00	0,00	6 775,75
05/05/2015	04/05/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000193		SERVEAST - FA06963 10 CA21830000001				1 950,00	1 749,58	200,42	0,00	0,00	1 950,00
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000194		SERVEAST - FA06963 - 2 HP21830000001				390,00	349,92	40,08	0,00	0,00	390,00
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000195		SERVEAST - FA06963 - 2 DE21830000001				1 480,00	1 327,89	152,11	0,00	0,00	1 480,00
06/07/2015	05/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000231		T2I TELECOM - 19 TELEPHO21830000001				3 653,93	2 882,56	730,79	0,00	0,00	3 613,35
21/01/2016	20/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,58
TL121IM000233		SERV EAST - 10 PC DELL O21830000001				6 620,00	5 196,70	1 324,00	0,00	0,00	6 520,70
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,30
TL121IM000234		SERV EAST - 20 ECRANS LE21830000001				3 600,00	2 826,00	720,00	0,00	0,00	3 546,00
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,00
TL121IM000235		SERV EAST - 1 TABLET 10 L21830000001				335,00	262,98	67,00	0,00	0,00	329,98
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,02
TL121IM000236		SERV EAST - 1 IMPRIMANTE21830000001				215,00	168,78	43,00	0,00	0,00	211,78
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,22
TL121IM000237		SERV EAST - 1 TV SAMSUN21830000001				645,00	506,33	129,00	0,00	0,00	635,33
28/01/2016	27/01/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,67

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2183000001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000265		SERVEAST - 1 IMPRIMANTE21830000001				250,00	178,89	50,00	0,00	0,00	228,89
03/06/2016	02/06/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,11
TL121IM000266		SERVEAST - 1 PC DELL OPT21830000001				940,00	715,97	188,00	0,00	0,00	903,97
10/03/2016	09/03/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,03
TL121IM000267		SERVEAST - 1 COMMUTATE21830000001				435,00	340,51	87,00	0,00	0,00	427,51
02/02/2016	01/02/2021	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,49
TL121IM000289		SERVEAST - 3 HP OFFICEJE21830000001				725,00	725,00	0,00	0,00	0,00	725,00
02/08/2016	01/08/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000290		SERVEAST - 10 SENNHEISE21830000001				1 950,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
12/07/2016	11/07/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000291		SERVEAST - 6 LENOVO IDE21830000001				1 080,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
12/07/2016	11/07/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000298		SERVEAST - 5 CLAVIER MIC21830000001				332,74	332,74	0,00	0,00	0,00	332,74
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000299		SERVEAST - 18 CLAVIER MI21830000001				322,50	322,50	0,00	0,00	0,00	322,50
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000300		SERVEAST - 5 ETUI AVEC C21830000001				204,76	204,76	0,00	0,00	0,00	204,76
20/09/2016	19/09/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000306		SERVEAST - 2 HP LASERJE21830000001				1 580,00	1 580,00	0,00	0,00	0,00	1 580,00
09/11/2016	08/11/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000307		SERVEAST - 2 HP OFFICEJE21830000001				480,00	480,00	0,00	0,00	0,00	480,00
09/11/2016	08/11/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000339		T2I - EXTENSION DE GARAN21830000001				1 780,20	1 780,20	0,00	0,00	0,00	1 780,20
24/02/2017	23/02/2019	LP	2,00	0,500000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000346		T2I - PACK SPARE PIECES D21830000001				1 356,00	1 274,29	81,71	0,00	0,00	1 356,00
06/03/2017	05/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000347		SERVEAST - 3 HP OFFICEJE21830000001				725,00	675,27	49,73	0,00	0,00	725,00
15/03/2017	14/03/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000358		SERVEAST - 1 PC (DELL OP21830000001				775,00	702,48	72,52	0,00	0,00	775,00
12/04/2017	11/04/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000359		SERVEAST - 10 TABLETTES21830000001				2 170,00	2 170,00	0,00	0,00	0,00	2 170,00
01/01/2017	31/12/2019	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000365		SERVEAST - ONDULEUR ON21830000001				11 220,00	5 915,43	2 244,00	0,00	0,00	8 159,43
12/05/2017	11/05/2022	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060,57
TL121IM000373		SERVEAST - 1 PC (DELL OP21830000001				785,00	625,77	159,23	0,00	0,00	785,00
10/08/2017	09/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000378		SERVEAST - 2 HP 2920-48G			21830000001	2 790,00	2 399,74	390,26	0,00	0,00	2 790,00
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000379		SERVEAST - 2 HP MODULE			21830000001	880,00	756,90	123,10	0,00	0,00	880,00
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000380		SERVEAST - 4 HP SWITCH			221830000001	2 820,00	2 425,54	394,46	0,00	0,00	2 820,00
02/06/2017	01/06/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000382		AEL - TELEVISION SALLE DE			21830000001	1 074,84	843,87	230,97	0,00	0,00	1 074,84
23/08/2017	22/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000383		AEL - SONORISATION AMPL			21830000001	1 782,22	1 399,25	382,97	0,00	0,00	1 782,22
23/08/2017	22/08/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000392		SERVEAST - 6 SENNHEISER			21830000001	1 190,00	896,83	293,17	0,00	0,00	1 190,00
27/09/2017	26/09/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000398		SERVEAST - 18 LENOVO TA			21830000001	3 690,00	2 668,18	1 021,82	0,00	0,00	3 690,00
30/10/2017	29/10/2020	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000411		HANN.S G ECRAN LCD TFT			221830000001	182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000412		HANN.S G ECRAN LCD TFT			221830000001	182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000413		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000414		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000415		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000416		HANNS.G ECRAN LCD TFT 221830000001				182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99
24/02/2009	23/02/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000417		DELL SERV PE2950 III BI QU21830000001				7 266,05	7 266,05	0,00	0,00	0,00	7 266,05
23/03/2009	22/03/2012	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000422		IMPRIMANTE LEXMARK T63021830000001				810,72	810,72	0,00	0,00	0,00	810,72
11/03/2005	10/03/2010	LP	5,00	0,200000	18/12/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000423		D-LINK DGE 530T 21830000001				190,00	190,00	0,00	0,00	0,00	190,00
12/07/2005	11/07/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000430		DEFIS F1008128 - 2 SKORPIQ21830000001				4 568,72	4 568,72	0,00	0,00	0,00	4 568,72
31/08/2010	30/08/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000431		VIDEOPROJECTEUR 21830000001				1 728,22	1 728,22	0,00	0,00	0,00	1 728,22
31/10/2005	30/10/2010	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>2183000001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000433		TEAMDATA F10-03776 - POT21830000001				1 654,62	1 654,62	0,00	0,00	0,00	1 654,62
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000434		TEAMDATA F10-03776 - POT21830000001				1 654,62	1 654,62	0,00	0,00	0,00	1 654,62
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000435		TEAMDATA F10-03836 - DEL21830000001				8 376,19	8 376,19	0,00	0,00	0,00	8 376,19
17/09/2010	16/09/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000436		TEAMDATA F10-03776 - DEL21830000001				2 445,77	2 445,77	0,00	0,00	0,00	2 445,77
30/07/2010	29/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000437		ALLEZ ET CIE - F00740 - FOI21830000001				4 419,60	4 419,60	0,00	0,00	0,00	4 419,60
31/07/2010	30/07/2013	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000442		TEAMDATA SARL F 11-040721830000001				552,55	552,55	0,00	0,00	0,00	552,55
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000443		TEAMDATA SARL F 11-040721830000001				6 269,91	6 269,91	0,00	0,00	0,00	6 269,91
11/02/2011	10/02/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000451		TEAMDATA SARL F 11-043021830000001				8 029,99	8 029,99	0,00	0,00	0,00	8 029,99
20/06/2011	19/06/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000460		TEAMDATA SARL F 11-043921830000001				868,12	868,12	0,00	0,00	0,00	868,12
25/08/2011	24/08/2014	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000467		TEAMDATA SARL F 12-0494221830000001				1 315,05	1 315,05	0,00	0,00	0,00	1 315,05
15/05/2012	14/05/2015	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000468		TEAMDATA SARL F 12-0494221830000001				397,07	397,07	0,00	0,00	0,00	397,07
15/05/2012	14/05/2015	LP	3,00	0,333300	18/12/2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000598		SERVEAST - 1 DELL OPTIPL21830000001				715,00	458,34	238,31	0,00	0,00	696,65
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,35
TL121IM000599		SERVEAST - 1 DELL LATITU21830000001				1 133,00	726,29	377,63	0,00	0,00	1 103,92
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,08
TL121IM000600		SERVEAST - 1 DELL D3100 -21830000001				134,00	85,90	44,66	0,00	0,00	130,56
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,44
TL121IM000601		SERVEAST - 3 DELL ECRAN21830000001				420,00	269,24	139,99	0,00	0,00	409,23
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,77
TL121IM000602		SERVEAST - 1 CLAVIER NAT21830000001				170,00	108,97	56,66	0,00	0,00	165,63
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,37
TL121IM000603		SERVEAST - 5 SENNHEISER21830000001				900,00	576,93	299,97	0,00	0,00	876,90
29/01/2018	28/01/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,10
TL121IM000620		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				15 092,07	7 579,74	5 030,19	0,00	0,00	12 609,93
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 482,14

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000621		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				4 029,17	2 023,58	1 342,92	0,00	0,00	3 366,50
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662,67
TL121IM000622		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				2 724,11	1 368,14	907,95	0,00	0,00	2 276,09
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448,02
TL121IM000623		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				377,90	189,79	125,95	0,00	0,00	315,74
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,16
TL121IM000624		T2I - INFRASTRUCTURE SEF21830000001				8 610,05	4 324,25	2 869,73	0,00	0,00	7 193,98
30/06/2018	29/06/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 416,07
TL121IM000628		SERVEAST - DELL LATITUDE21830000001				1 025,00	563,46	341,63	0,00	0,00	905,09
09/05/2018	08/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,91
TL121IM000629		SERVEAST - DELL D3100 - S21830000001				165,00	90,70	54,99	0,00	0,00	145,69
09/05/2018	08/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,31
TL121IM000645		T2I TELECOM - 1 TELEPHON21830000001				246,07	71,86	49,21	0,00	0,00	121,07
17/07/2018	16/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
TL121IM000646		T2I TELECOM - PIEUVRE AV21830000001				1 061,46	310,00	212,29	0,00	0,00	522,29
17/07/2018	16/07/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539,17
TL121IM000648		SERVEAST - SPECTRUM LT21830000001				880,00	476,51	293,30	0,00	0,00	769,81
18/05/2018	17/05/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,19

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000651		SERVEAST : HUAWEI MEDIA2183000001				1 586,25	790,88	528,70	0,00	0,00	1 319,58
04/07/2018	03/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,67
TL121IM000652		SERVEAST : SENNHEISER C2183000001				1 800,00	871,15	599,94	0,00	0,00	1 471,09
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328,91
TL121IM000653		SERVEAST : HP OFFICEJET 2183000001				705,00	341,20	234,98	0,00	0,00	576,18
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,82
TL121IM000654		SERVEAST : DELL LATTITUDE2183000001				2 400,00	1 161,53	799,92	0,00	0,00	1 961,45
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,55
TL121IM000655		SERVEAST : DELL D3100 ST2183000001				165,00	79,85	54,99	0,00	0,00	134,84
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,16
TL121IM000656		SERVEAST : DELL ECRAN F2183000001				160,00	77,44	53,33	0,00	0,00	130,77
20/07/2018	19/07/2021	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,23
TL121IM000672		SERVEAST/ ORDI DELL LAT2183000001				1 465,00	341,97	293,00	0,00	0,00	634,97
01/11/2018	31/10/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,03
TL121IM000675		SERVEAST/ PROJET SQL 2183000001				5 396,00	1 082,16	1 079,20	0,00	0,00	2 161,36
31/12/2018	30/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 234,64
TL121IM000677		IMS/ SAUVEGARDE VEEAM 2183000001				1 710,00	342,00	342,00	0,00	0,00	684,00
01/01/2019	31/12/2023	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026,00

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
TL121IM000683		SERVEAST - IMPRIMANTES 2183000001				1 135,00	317,15	378,30	0,00	0,00	695,45
01/03/2019	28/02/2022	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439,55
TL121IM000692		ORANGE/ 2 APPLE IPHONE2183000001				497,80	146,61	248,90	0,00	0,00	395,51
31/05/2019	30/05/2021	LP	2,00	0,500000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,29
TL121IM000696		SERVEAST/ CASQUES TELE2183000001				2 030,00	185,76	406,00	0,00	0,00	591,76
18/07/2019	17/07/2024	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,24
TL121IM000718		ARP/ 1 HP PROBOOK 450+A2183000001				888,75	0,00	155,39	0,00	0,00	155,39
23/06/2020	22/06/2023	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733,36
TL121IM000733		ACS'IT/ INSTAL° SERVEURS2183000001				62 277,50	0,00	793,99	0,00	0,00	793,99
18/12/2020	17/12/2023	LP	3,00	0,333300		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 483,51
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>218300001</b>			<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.</b>						
110						320 589,75	212 672,92	27 996,13	0,00	0,00	240 669,05
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 920,70
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000001		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				191,25	132,74	19,13	0,00	0,00	151,87
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,38
TL121IM000002		PERSPECTIVES - FC 5166642184000001				41,65	28,93	4,17	0,00	0,00	33,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,55

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000003		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71
TL121IM000004		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				2 400,00	1 665,33	240,00	0,00	0,00	1 905,33
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494,67
TL121IM000005		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				378,59	262,71	37,86	0,00	0,00	300,57
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,02
TL121IM000006		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				801,34	556,02	80,13	0,00	0,00	636,15
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,19
TL121IM000007		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				675,16	468,51	67,52	0,00	0,00	536,03
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,13
TL121IM000008		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				41,65	28,93	4,17	0,00	0,00	33,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,55
TL121IM000009		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				4 668,22	3 206,80	466,82	0,00	0,00	3 673,62
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994,60
TL121IM000010		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				568,00	390,18	56,80	0,00	0,00	446,98
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,02
TL121IM000011		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				392,00	269,28	39,20	0,00	0,00	308,48
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,52

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000012		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				3 648,00	2 505,97	364,80	0,00	0,00	2 870,77
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,23
TL121IM000013		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				2 432,00	1 670,65	243,20	0,00	0,00	1 913,85
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518,15
TL121IM000014		PERSPECTIVES - FC 51670321840000001				6 102,34	4 191,94	610,23	0,00	0,00	4 802,17
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,17
TL121IM000015		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				466,00	320,12	46,60	0,00	0,00	366,72
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,28
TL121IM000016		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				226,80	155,80	22,68	0,00	0,00	178,48
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,32
TL121IM000017		PERSPECTIVES - FC 51670421840000001				7 847,48	5 390,79	784,75	0,00	0,00	6 175,54
18/02/2013	17/02/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671,94
TL121IM000018		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				852,84	576,12	85,28	0,00	0,00	661,40
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,44
TL121IM000019		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				74,00	49,99	7,40	0,00	0,00	57,39
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,61
TL121IM000020		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				84,00	56,75	8,40	0,00	0,00	65,15
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,85

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000021		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				79,00	53,37	7,90	0,00	0,00	61,27
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,73
TL121IM000022		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				89,00	60,12	8,90	0,00	0,00	69,02
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,98
TL121IM000023		PERSPECTIVES - FC 51674521840000001				44,00	29,72	4,40	0,00	0,00	34,12
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,88
TL121IM000024		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				716,88	484,30	71,69	0,00	0,00	555,99
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,89
TL121IM000025		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				1 188,00	802,56	118,80	0,00	0,00	921,36
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,64
TL121IM000026		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				1 881,00	1 270,72	188,10	0,00	0,00	1 458,82
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422,18
TL121IM000027		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				873,00	589,76	87,30	0,00	0,00	677,06
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195,94
TL121IM000028		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				853,00	576,25	85,30	0,00	0,00	661,55
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,45
TL121IM000029		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				692,00	467,48	69,20	0,00	0,00	536,68
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,32

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000030		PERSPECTIVES - FC 51674621840000001				200,00	135,11	20,00	0,00	0,00	155,11
29/03/2013	28/03/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,89
TL121IM000084		PERSPECTIVES - FC 51683021840000001				424,00	279,20	42,40	0,00	0,00	321,60
31/05/2013	30/05/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,40
TL121IM000085		PERSPECTIVES - FC 51683021840000001				277,00	182,39	27,70	0,00	0,00	210,09
31/05/2013	30/05/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,91
TL121IM000092		PERSPECTIVES - FC 51686721840000001				1 073,20	876,82	134,15	0,00	0,00	1 010,97
18/06/2013	17/06/2021	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,23
TL121IM000101		PERSPECTIVES - FC 51701321840000001				1 741,11	1 080,93	174,11	0,00	0,00	1 255,04
16/10/2013	15/10/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486,07
TL121IM000115		PERSPECTIVES - FC 51718421840000001				626,37	373,05	62,64	0,00	0,00	435,69
17/01/2014	16/01/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,68
TL121IM000116		PERSPECTIVES - FC 51718421840000001				658,77	392,35	65,88	0,00	0,00	458,23
17/01/2014	16/01/2024	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,54
TL121IM000404		AEL - 10 REPOSE PIEDS PR21840000001				1 080,00	227,70	108,00	0,00	0,00	335,70
22/11/2017	21/11/2027	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744,30
TL121IM000424		BUREAUX			21840000001	14 437,51	14 437,51	0,00	0,00	0,00	14 437,51
19/09/2005	18/09/2013	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000444		LE BUREAU FONCTIONNEL 21840000001				645,84	575,30	64,58	0,00	0,00	639,88
04/02/2011	03/02/2021	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,96
TL121IM000445		LE BUREAU FONCTIONNEL 21840000001				789,36	703,22	78,94	0,00	0,00	782,16
04/02/2011	03/02/2021	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,20
TL121IM000495		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				368,14	255,42	36,81	0,00	0,00	292,23
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,91
TL121IM000496		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				344,80	239,25	34,48	0,00	0,00	273,73
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,07
TL121IM000497		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				352,80	244,80	35,28	0,00	0,00	280,08
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,72
TL121IM000498		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				168,30	116,78	16,83	0,00	0,00	133,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,69
TL121IM000499		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				109,45	75,98	10,95	0,00	0,00	86,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,52
TL121IM000500		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				470,90	326,75	47,09	0,00	0,00	373,84
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,06
TL121IM000502		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 136,00	788,26	113,60	0,00	0,00	901,86
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234,14

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000503		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				406,00	281,72	40,60	0,00	0,00	322,32
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,68
TL121IM000504		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				916,80	636,16	91,68	0,00	0,00	727,84
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188,96
TL121IM000505		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				716,00	496,82	71,60	0,00	0,00	568,42
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,58
TL121IM000506		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				216,75	150,43	21,68	0,00	0,00	172,11
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,64
TL121IM000507		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				168,30	116,78	16,83	0,00	0,00	133,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,69
TL121IM000508		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				470,90	326,75	47,09	0,00	0,00	373,84
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,06
TL121IM000509		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				1 136,00	788,26	113,60	0,00	0,00	901,86
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234,14
TL121IM000510		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				916,80	636,16	91,68	0,00	0,00	727,84
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188,96
TL121IM000511		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				109,45	75,98	10,95	0,00	0,00	86,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,52

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000512		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				431,00	299,07	43,10	0,00	0,00	342,17
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,83
TL121IM000513		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				84,15	58,42	8,42	0,00	0,00	66,84
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,31
TL121IM000514		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				235,45	163,41	23,55	0,00	0,00	186,96
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,49
TL121IM000515		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				812,00	563,44	81,20	0,00	0,00	644,64
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167,36
TL121IM000516		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				568,00	394,13	56,80	0,00	0,00	450,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,07
TL121IM000517		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				458,40	318,08	45,84	0,00	0,00	363,92
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94,48
TL121IM000518		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				109,45	75,98	10,95	0,00	0,00	86,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,52
TL121IM000519		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				821,25	569,89	82,13	0,00	0,00	652,02
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,23
TL121IM000520		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				294,00	204,00	29,40	0,00	0,00	233,40
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,60

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000521		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	376,37	54,24	0,00	0,00	430,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,79
TL121IM000522		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	30,53	4,40	0,00	0,00	34,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,07
TL121IM000523		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				743,20	515,70	74,32	0,00	0,00	590,02
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153,18
TL121IM000524		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				868,00	602,30	86,80	0,00	0,00	689,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,90
TL121IM000525		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				572,00	396,90	57,20	0,00	0,00	454,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,90
TL121IM000526		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				165,60	114,91	16,56	0,00	0,00	131,47
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,13
TL121IM000527		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 218,40	1 539,32	221,84	0,00	0,00	1 761,16
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457,24
TL121IM000528		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				9 433,60	6 545,87	943,36	0,00	0,00	7 489,23
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 944,37
TL121IM000529		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				11 544,00	8 010,25	1 154,40	0,00	0,00	9 164,65
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 379,35

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000530		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				2 611,20	1 811,88	261,12	0,00	0,00	2 073,00
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538,20
TL121IM000531		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				2 626,80	1 822,71	262,68	0,00	0,00	2 085,39
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	541,41
TL121IM000532		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				1 134,40	787,15	113,44	0,00	0,00	900,59
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233,81
TL121IM000533		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				2 131,20	1 478,82	213,12	0,00	0,00	1 691,94
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439,26
TL121IM000534		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				3 496,08	2 425,90	349,61	0,00	0,00	2 775,51
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,57
TL121IM000535		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				2 304,00	1 598,72	230,40	0,00	0,00	1 829,12
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474,88
TL121IM000536		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				19 054,50	13 221,71	1 905,45	0,00	0,00	15 127,16
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 927,34
TL121IM000537		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				132,00	91,59	13,20	0,00	0,00	104,79
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,21
TL121IM000538		PERSPECTIVES - FC 5166632184000001				6 681,00	4 635,87	668,10	0,00	0,00	5 303,97
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377,03

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000539		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 703,00	1 875,58	270,30	0,00	0,00	2 145,88
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557,12
TL121IM000540		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 627,20	1 129,10	162,72	0,00	0,00	1 291,82
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,38
TL121IM000541		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				6 876,00	4 771,18	687,60	0,00	0,00	5 458,78
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417,22
TL121IM000542		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				4 116,00	2 856,05	411,60	0,00	0,00	3 267,65
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	848,35
TL121IM000543		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				4 323,20	2 999,82	432,32	0,00	0,00	3 432,14
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891,06
TL121IM000544		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				3 240,00	2 248,20	324,00	0,00	0,00	2 572,20
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667,80
TL121IM000545		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				821,25	569,89	82,13	0,00	0,00	652,02
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169,23
TL121IM000546		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	30,53	4,40	0,00	0,00	34,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,07
TL121IM000547		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				180,20	125,04	18,02	0,00	0,00	143,06
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,14

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000548		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	376,37	54,24	0,00	0,00	430,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,79
TL121IM000549		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 552,00	1 076,92	155,20	0,00	0,00	1 232,12
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319,88
TL121IM000550		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				458,40	318,08	45,84	0,00	0,00	363,92
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94,48
TL121IM000551		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				959,20	665,58	95,92	0,00	0,00	761,50
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197,70
TL121IM000552		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				969,60	672,79	96,96	0,00	0,00	769,75
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199,85
TL121IM000553		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				2 157,19	1 496,86	215,72	0,00	0,00	1 712,58
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,61
TL121IM000554		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				294,00	204,00	29,40	0,00	0,00	233,40
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,60
TL121IM000555		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				44,00	30,53	4,40	0,00	0,00	34,93
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,07
TL121IM000556		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				542,40	376,37	54,24	0,00	0,00	430,61
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,79

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000557		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				933,60	647,81	93,36	0,00	0,00	741,17
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,43
TL121IM000558		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				1 165,89	809,00	116,59	0,00	0,00	925,59
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,30
TL121IM000559		PERSPECTIVES - FC 51666321840000001				662,40	459,63	66,24	0,00	0,00	525,87
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,53
TL121IM000560		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				179,35	124,44	17,94	0,00	0,00	142,38
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,97
TL121IM000561		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				209,95	145,71	21,00	0,00	0,00	166,71
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,24
TL121IM000562		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 018,30	706,59	101,83	0,00	0,00	808,42
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,88
TL121IM000563		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				678,30	470,66	67,83	0,00	0,00	538,49
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139,81
TL121IM000564		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71
TL121IM000565		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				382,50	265,41	38,25	0,00	0,00	303,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,84

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000566		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				83,30	57,80	8,33	0,00	0,00	66,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,17
TL121IM000567		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				382,50	265,41	38,25	0,00	0,00	303,66
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,84
TL121IM000568		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				83,30	57,80	8,33	0,00	0,00	66,13
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,17
TL121IM000569		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				191,25	132,74	19,13	0,00	0,00	151,87
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,38
TL121IM000570		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				41,65	28,93	4,17	0,00	0,00	33,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,55
TL121IM000571		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				191,25	132,74	19,13	0,00	0,00	151,87
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,38
TL121IM000573		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				41,65	28,93	4,17	0,00	0,00	33,10
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,55
TL121IM000574		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				167,22	116,02	16,72	0,00	0,00	132,74
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,48
TL121IM000575		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000576		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 116,00	774,38	111,60	0,00	0,00	885,98
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,02
TL121IM000577		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71
TL121IM000578		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				266,40	184,85	26,64	0,00	0,00	211,49
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,91
TL121IM000579		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71
TL121IM000580		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				142,80	99,09	14,28	0,00	0,00	113,37
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,43
TL121IM000581		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				179,35	124,44	17,94	0,00	0,00	142,38
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,97
TL121IM000582		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				229,93	159,53	22,99	0,00	0,00	182,52
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,41
TL121IM000583		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				478,80	332,23	47,88	0,00	0,00	380,11
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,69
TL121IM000584		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				1 468,80	1 019,18	146,88	0,00	0,00	1 166,06
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302,74

# Situation plan d'amortissement

# Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000585		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				90,95	63,14	9,10	0,00	0,00	72,24
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,71
TL121IM000586		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				204,80	142,11	20,48	0,00	0,00	162,59
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,21
TL121IM000587		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				423,20	293,65	42,32	0,00	0,00	335,97
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,23
TL121IM000588		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				961,80	667,38	96,18	0,00	0,00	763,56
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,24
TL121IM000589		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				963,00	668,22	96,30	0,00	0,00	764,52
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,48
TL121IM000590		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				961,80	667,38	96,18	0,00	0,00	763,56
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,24
TL121IM000591		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				573,75	398,15	57,38	0,00	0,00	455,53
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,22
TL121IM000592		PERSPECTIVES - FC 51666421840000001				621,15	431,04	62,12	0,00	0,00	493,16
23/01/2013	22/01/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127,99
TL121IM000634		PERSPECTIVES - GLIDER, T21840000001				407,29	61,04	40,73	0,00	0,00	101,77
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305,52

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
TL121IM000635		PERSPECTIVES - LAMPE DE			2184000001	203,64	30,51	20,36	0,00	0,00	50,87
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,77
TL121IM000636		PERSPECTIVES - 2 ARMOIR			2184000001	1 272,81	190,75	127,28	0,00	0,00	318,03
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,78
TL121IM000637		PERSPECTIVES - 1 PORTE			2184000001	195,90	29,36	19,59	0,00	0,00	48,95
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146,95
TL121IM000638		PERSPECTIVES - CORNER			2184000001	308,00	46,16	30,80	0,00	0,00	76,96
03/07/2018	02/07/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231,04
TL121IM000659		PERSPECTIVES CAISSON S			2184000001	1 893,53	238,63	189,35	0,00	0,00	427,98
28/09/2018	27/09/2028	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465,55
TL121IM000703		PERSPECTIVES/ 9 SIEGES			2184000001	5 698,62	124,90	712,33	0,00	0,00	837,23
29/10/2019	28/10/2027	LP	8,00	0,125000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 861,39
TL121IM000704		PERSPECTIVES/ 1 ARMOIRE			2184000001	994,55	17,44	99,46	0,00	0,00	116,90
29/10/2019	28/10/2029	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877,65
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>218400001</b>			<b>MOBILIER</b>						
144						196 357,90	133 086,41	18 361,46	0,00	0,00	151 447,87
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 910,03
<b>Code comptable</b>		<b>218800001</b>			<b>AUTRES IMMO CORPORELLES</b>						

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218800001</b>			<b>AUTRES IMMO CORPORELLES</b>						
TL121IM000108		PERSPECTIVES - FC 51706521880000001				5 615,24	3 417,47	561,52	0,00	0,00	3 978,99
30/11/2013	29/11/2023	LP	10,00	0,100000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 636,25
TL121IM000169		REXEL - PRISE MOBILE INTÉ21880000001				2 100,00	2 066,17	33,83	0,00	0,00	2 100,00
30/01/2015	29/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000174		REXEL - 50 POUSSOIRS AU21880000001				2 400,00	2 325,33	74,67	0,00	0,00	2 400,00
27/02/2015	26/02/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000177		REXEL - 50 PRISE MOBILE I21880000001				2 100,00	1 995,53	104,47	0,00	0,00	2 100,00
31/03/2015	30/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000178		REXEL - 75 POUSSOIRS AU21880000001				3 600,00	3 420,90	179,10	0,00	0,00	3 600,00
31/03/2015	30/03/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000214		REXEL - 50 PRISE MOBILE I21880000001				1 920,00	1 601,07	318,93	0,00	0,00	1 920,00
30/10/2015	29/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000215		REXEL - 30 DETECTEUR DE21880000001				921,00	768,01	152,99	0,00	0,00	921,00
30/10/2015	29/10/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000216		REXEL - 50 DETEC + 50 PRI21880000001				3 455,00	2 871,49	583,51	0,00	0,00	3 455,00
05/11/2015	04/11/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000224		REXEL - 50 DETECTEUR DE21880000001				1 535,00	1 228,51	306,49	0,00	0,00	1 535,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotaton Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotaton Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Code comptable</b>		<b>218800001</b>			<b>AUTRES IMMO CORPORELLES</b>						
TL121IM000225		REXEL - 20 PRISE MOBILE II	2188000001			768,00	614,65	153,35	0,00	0,00	768,00
31/12/2015	30/12/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000228		REXEL - 100 PRISE MOBILE	2188000001			3 840,00	3 393,09	446,91	0,00	0,00	3 840,00
31/07/2015	30/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000229		REXEL - 150 DETECTEUR D	2188000001			4 605,00	4 069,07	535,93	0,00	0,00	4 605,00
31/07/2015	30/07/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TL121IM000230		VACKIER DELBOS CLIMATIS	2188000001			15 146,00	15 036,61	109,39	0,00	0,00	15 146,00
14/01/2015	13/01/2020	LP	5,00	0,200000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>Code comptable</b>	<b>218800001</b>			<b>AUTRES IMMO CORPORELLES</b>						
13						48 005,24	42 807,90	3 561,09	0,00	0,00	46 368,99
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 636,25
<b>Total</b>	<b>Site financier</b>	<b>TL121</b>			<b>Corrèze Téléassistance</b>						
730						2 874 948,32	1 818 907,81	309 669,60	0,00	0,00	2 128 577,41
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 370,91

Situation plan d'amortissement

Comptable

26/04/2021

Société : S01 FONDATION PARTAGE ET VIE  
 Exercice : 01/01/2020 au 31/12/2020

Situation au 31/12/2020

Référence		Désignation			Compte	Valeur Bilan	Cumul Amort. début	Dotation Amort.	Dépréciation	Rep. dép./sortie	Cumul Amort. fin
Déb. amort.	Fin amort.	Mode	Durée	Taux	Date sortie	Val. résiduelle	Solde déprec.	Dotation Except.	Reprise dépréciation	Rééval. période	Valeur Nette fin
<b>Total société</b>	<b>S01</b>	<b>FONDATION PARTAGE ET VIE</b>				2 874 948,32	1 818 907,81	309 669,60	0,00	0,00	2 128 577,41
730						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 370,91



## ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

### **Modalités opérationnelles :**

En 2013, un bail de location des locaux est signé avec la SEM Corrèze Equipement pour la durée de la DSP 2013-2022.

Le montant du loyer annuel 2019 s'élève à 81 468,12 € HT et les charges locatives à 8 164,08 € TTC.

Pour assurer la continuité du service diverses mesures ont été prises :

Contrat de maintenance 24 h /24 et 7j/7 avec les prestataires suivants :

WISY assure le fonctionnement et la maintenance des applicatifs métiers dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 16 200 € HT

T2I assure le fonctionnement du système de réception des alarmes avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 5 327,96 € HT

ADISTA et ORANGE BUSINESS SERVICES assure une hot line technique avec intervention sur site dans les 4 heures sur l'ensemble de l'installation.

ACS'IT Malemort assure le fonctionnement du système informatique et la surveillance du réseau avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 55 730,40 € HT.

GEMA assure la maintenance du groupe électrogène garantissant la continuité de l'alimentation électrique.

Pour garantir un fonctionnement 24h/ 24 et 7j/7 12 salariés travaillent en cycles de manière à assurer une écoute et une surveillance à distance sans interruption.

Pendant les mois d'été des permanences et astreintes à domicile sont organisées pour parer au remplacement d'appareils endommagés par les surtensions dues aux orages.

Ces salariés sont indemnisés selon les dispositions de la Convention Collective appliquée dans l'établissement.

### **Conventions entre les SIRMAD de la Fondation Partage et Vie :**

Dans un contexte d'activités relativement homogènes sur le fond, le développement historique mené par Partage&Vie sur les départements voisins de la Creuse, du Loir et Cher et de la Haute Vienne a induit au fil du temps le partage d'un certain nombre de charges communes aux différents SIRMAD. Il s'agissait de faire émerger des synergies qui procèdent actuellement de refacturations entre les sites.

En toute logique historique, c'est Corrèze Téléassistance qui porte actuellement le plus de charges refacturées. Il s'agit notamment des salaires de la gouvernance opérationnelle commune, mais aussi de « frais d'écoute » et de loyer.

#### Salaires de la gouvernance :

La gouvernance managériale, administrative et technique est partagée avec les 3 autres sites de Partage & Vie. Les temps de travail des personnels partagés sont affectés à hauteur de 50% sur les activités entrant dans le champ d'activité régit par la DSP signée avec le Département de la Corrèze.

Les emplois concernés sont ceux de :

Directeur opérationnel et technique : CDI 0.50 ETP sur DSP Corrèze

Responsable informatique : CDI 0.50 ETP sur DSP Corrèze

Direction administrative : CDI 0.50 ETP sur DSP Corrèze

Un salarié initialement recruté sur le site de Naves a ensuite été muté sur le site de Guéret (DSP de la Creuse). Il est refacturé à 100% à la DSP de la Creuse et n'apparaît donc pas dans les comptes de la DSP de la Corrèze. En outre, il a été mis fin à ce contrat courant 2020.

#### Locaux partagés :

Le site de Naves héberge l'activité expérimentale médico-sociale « M@DO » développée par Partage & Vie avec le soutien de l'ARS Aquitaine et du département de la Corrèze. A ce titre, un loyer annuel de 12 000 euros TTC est refacturé par Corrèze Téléassistance à M@DO.

Le site de Naves héberge l'activité de deux salariés travaillant pour le compte du site P&V de Limoges. A ce titre, l'occupation des bureaux fait également l'objet d'une refacturation annuelle de 3600 euros HT au site P&V de Limoges.

Il s'agit là de recettes en atténuation du budget de la DSP signée avec la Corrèze.

#### Modalités de calcul des « frais d'écoute » :

Les plateformes respectives des autres sites P&V ne sont pas ouvertes sur les congés de fin de semaine. Le service est néanmoins assuré et les appels à traiter sont alors basculés et gérés par la plateforme de Naves.

Quand les opérateurs de la Corrèze prennent en charge les appels (entrants ou sortants) des usagers des autres sites P&V, le coût unitaire de ces appels est refacturé au réel par la Corrèze aux autres Sites dans une facturation globale émise auprès du site « maître » de P&V (Limoges).

Ces facturations constituent des recettes en atténuation dans les comptes de la DSP de la Corrèze.

Le coût unitaire d'un appel sur la plateforme Corrèze est calculé en divisant l'ensemble des charges engagées par la Corrèze pour gérer les appels par le nombre d'appels total passé sur l'année. Le coût d'un appel en 2020 ressort ainsi à 2.90€.

Le nombre d'appels est issu du module de gestion des appels.

Corrèze téléassistance a géré 120 126 appels pour les autres sites en 2020.

Au coût de 2,90 euros l'appel, les recettes en atténuations sont ainsi chiffrées à 348 380€ en 2020.

De la même manière, les appels gérés par les autres départements pour des abonnés corréziens peuvent être facturés à Corrèze téléassistance. C'est notamment le cas si la plateforme de Corrèze est en surcharge de flux : dans ce cas les appels en surnombre sont basculés et traités sur les autres sites Partage & Vie (Guéret). Dans cette situation, les modalités de refacturation vers Corrèze téléassistance sont identiques.

## **Distorsion entre le résultat du périmètre DSP et le résultat du périmètre global du site de Naves (opérations DSP + opérations hors DSP).**

La présentation des comptes 2018 et 2019 a donné lieu à des échanges successifs et motivés par la contestation de certaines charges exceptionnelles ou jugées excessives par les services du département. Au terme de ces échanges, un compromis s'est dégagé et P&V a accepté le principe d'un rejet cumulé de 200 000€ de dépenses RH. L'information n'ayant pas été bien comprise avant la clôture des comptes 2020, c'est une charge de 71 942 euros qui a été constatée en comptabilité en 2020, il restera une somme de 128 058€ à constater en 2021.

Il s'agit là d'une charge exceptionnelle pour P&V qui n'entre pas dans le périmètre des charges de la DSP mais qui doit néanmoins être comptabilisée dans les comptes de l'établissement de Naves. Aussi, le résultat du périmètre DSP Corrèze est bien de 62 206€ soit 3% des produits (2 073 534) mais le résultat réalisé sur le périmètre global par le Fondation est un déficit de  $62\,206 - 71\,942 = -9\,736€$ .

### **Calcul itératif de la marge autorisée à 3% des produits**

Le CD19 et P&V se sont entendus début 2021 sur le principe d'un calcul itératif du niveau de résultat égal à 3% des produits et cela à compter de 2020. L'objectif est de réduire la régularisation de trop perçu à intervenir en fin de DSP. En effet, les 3% étaient calculés (depuis le début de la DSP) avant prise en compte du PCA annuel final. La base des 3% était donc majorée chaque année et le résultat était dans les faits régulièrement supérieur aux 3% des produits sous déduction de la PCA.

**Assuré****Établissement : Fondation Partage et Vie**

SIRMAD Corrèze Téléassistance

**Contrat LLOYD'S INSURANCE****COMPANY SA N° : B1339BIN10AMM16FR**

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE HOSPITALIÈRE

Par la présente attestation d'assurance, **BEAH**, mandataire gestionnaire pour le compte de la Compagnie **LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA**, atteste que votre établissement a souscrit un contrat de responsabilité qui a pour objet de le garantir pour l'ensemble de ses responsabilités générales et professionnelles, à raison des dommages matériels, immatériels et corporels pouvant résulter de dommages causés aux tiers.

Cette garantie couvre également la responsabilité civile personnelle encourue par les résidents de leur propre fait, ou du fait du matériel et mobilier qu'ils peuvent détenir dans les locaux, pour les dommages causés aux tiers dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement (y compris lorsqu'ils sont en week-end et/ou vacances avec leurs familles).

Cette garantie intervient en complément ou par défaut des contrats d'assurance éventuellement souscrits au profit de ces personnes.

**Sont par contre exclus les dommages subis ou causés aux conjoints, ascendants ou descendants, ou du fait du patrimoine personnel du pensionnaire.**

Cette garantie est délivrée aux résidents (personnes âgées et handicapées) hébergées de manière permanente dans les services Maison de retraite, Cure Médicale, Moyen et Long Séjour, MAS - FAM - FH et FV et non aux personnes hospitalisés temporairement dans des services actifs.

**Reste donc exclue la garantie de la responsabilité civile personnelle :**

- **des personnes âgées en accueil de jour ;**
- **des personnes handicapées en hébergement de courte durée, en accueil de jour ou en service d'accompagnement.**

La présente attestation est délivrée pour le compte de **LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA** et ne peut l'engager au delà des clauses, limites et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Fait à Besançon, pour valoir ce que de droit, le 22 janvier 2020

Pour la SAS BEAH, son Directeur Général,

Marco Favale  
  
  
Bureau Européen d'Assurance Hospitalière  
8 rue de Vigny - 25000 BESANÇON  
Email : info@beah.fr - Tél : 03 81 55 25 25

BEAH SAS  
8 Rue Alfred de VIGNY  
25000 BESANÇON  
Tél.: +33 (0)3 81 55 25  
25  
Fax: +33 (0)3 81 55 92  
20

Broker at **LLOYDS**

## Commission Consultative des Services Publics Locaux Compte-rendu de réunion

### A - Objet de la réunion

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique.

#### Examen du rapport annuel 2020 du délégataire

Date de la réunion : **Mercredi 13 octobre 2021 à 10h00**

### B - Composition de la commission consultative des services publics locaux

#### 1 - Membres

Nom	Qualité	Fonction	Présence
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	X
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	X
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusée
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	X
Mme Patricia BUISSON	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusée
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	X
Mme Jacqueline CORNELISSEN	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	X
M. Franck PEYRET	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Valérie TAURISSON	Conseillère Départementale	Membre suppléant	X
M. Jean-François LABBAT	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
M. Patrick CHARPENTIER	Vice Président - France Assos Santé		
Mme Marie-Claude CARLAT	Présidente UDAF 19		X

#### 2 - Personnalités qualifiées

M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services	
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint	
M. Vincent SEROZ	Directeur de Cabinet	
Mme Isabelle BONNET	Chef du service Affaires Juridiques et Achats	X
M. Vincent DELPY	Directeur - Corrèze Télé Assistance - Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité	X
M. Gaël de FRESLON	Directeur Territorial Nouvelle Aquitaine - Fondation Partage et Vie	
Mme Sylvie JABIOL	Chef du service Gestion des Allocations	X
Mme Sylvie PAPON	Directeur de l'Autonomie et MDPH	X

### C - Présentation du bilan

Le bilan présenté est celui de la **délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique** qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de 10 ans.

Concernant la plateforme d'écoute, 29 salariés sont mobilisés pour répondre aux exigences de la DSP, sur des missions qui ont évolué avec la création de :

- 2 postes d'assistant facturation,
- 1 poste de directeur plateforme.

Et la suppression de :

- 1 poste de responsable informatique,
- 1 poste d'adjoint de direction administrative,
- 1 poste d'adjoint de direction technique,
- 2 postes d'opérateurs.

Pour l'année 2020, il est à noter les éléments suivants :

- Les abonnés au dispositif sont principalement des femmes seules, même si la proportion de couples augmente de manière significative ces dernières années. La moyenne d'âge s'établit autour de 85 ans (*idem en 2019*),

- A la fin de la 1<sup>ère</sup> DSP (31/12/2016), la plate-forme comptait 3 086 abonnés. Au 31 décembre 2020, la plateforme comptait 6 229 abonnés (*6 088 en 2019*).

- Proposé depuis 2013, le déploiement du pack domotique reste faible.

L'objectif de 300 installations/an sur les 5 premières années de la délégation n'a jamais été atteint malgré l'avenant mis en place en 2015, prévoyant une réduction du coût de l'abonnement et de l'installation pour 300 nouveaux usagers (300<sup>ème</sup> en 2016).

Cette opération n'ayant pas été reconduite, il est constaté une chute continue du nombre de nouvelles installations et une chute du nombre d'abonnés - 4 installations en 2020.

D'où une interrogation sur le maintien de cette offre.

- En moyenne sur l'année 2020, Corrèze Téléassistance a traité 286 alarmes/jour, dont 17 concernent quotidiennement des états d'alerte d'extrême urgence (chutes, malaises). Des données qui sont relativement stables depuis 2013, même si une baisse de près de 8 500 alarmes en 2020 est constatée.

Le nombre d'intervention de secours a légèrement diminué en 2020 et 654 personnes ont été hospitalisées à la suite (34 % des cas).

En 2020, Corrèze Téléassistance a sollicité 1 956 interventions des services de secours (*1 980 en 2019, soit - 24*).

Le travail de "filtre" effectué par Corrèze Télé Assistance pour les services de secours reste important et un travail reste à engager avec le SDIS pour éviter les sorties non opportunes.

En 2020, 104 523 alarmes (*113 032 en 2019*) - 6 086 chutes/malaises (*6 405 en 2019*) - 1 956 interventions des secours (*1 980 en 2019*).

- La plateforme a réalisé 82 508 appels de convivialité sur une fréquence de 13 appels/an (1 appel/mois au minimum par abonné et 1 appel pour l'anniversaire), auxquels s'ajoutent les appels supplémentaires pour des personnes en situation de fragilité repérées par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison de l'Autonomie (*225 appels par jour en moyenne*).

### **Analyse financière**

Les objectifs fixés en termes de volumétrie (/10 ans), pour 2020 sont :

- 1 149 abonnés entrants en TA (800 prévus au contrat),
- 4 installations domotiques (500 prévues au contrat).

Les OSP (Obligations de Service Public) prévisionnelles sont calibrées en considération des objectifs à atteindre en termes de mission mais aussi en termes de volumétrie.

La compensation des OSP (Obligations de Service Public) est établie sur la base budgétaire de l'offre et le montant prévisionnel ajusté :

- à la hauteur de 49,5% du total des charges constatées,
- dans la limite de 3% de marge sur la durée du contrat.

Le nombre d'abonnés a augmenté de 2,6 % en 2020 avec un montant d'OSP (Obligations de Service Public) prévu au contrat de 1 239 792 €. Pour autant, le montant des OSP dues au titre de l'exercice est de 549 445 € (essentiellement en cohérence avec la baisse des dépenses de personnels).

Le support de présentation (PowerPoint) est joint en annexe au présent compte-rendu.

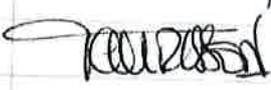
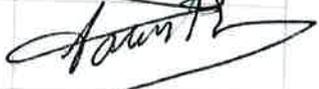
## **D - Avis de la Commission**

La présentation du bilan de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Télé Assistance avancée et portant généralisation de la domotique n'amène pas de remarque particulière des membres de la commission. Elle est validée à l'unanimité des membres présents.

## **E - Remarques et observations**

NÉANT

## Signatures

Nom	Qualité	Fonction	Signature
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
Mme Patricia BUISSON	Conseillère Départementale	Membre titulaire	
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
Mme Jacqueline CORNELISSEN	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
M. Franck PEYRET	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Valérie TAURISSEN	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
M. Jean-François LABBAT	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
M. Patrick CHARPENTIER	Vice Président France Assos Santé		
Mme Marie-Claude CARLAT	Président UDAF 19		
M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services		
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint		
M. Vincent SEROZ	Directeur de Cabinet		
M. Vincent DELPY	Directeur - Corrèze Télé Assistance - Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité		
M. Gaël de FRESLON	Directeur Territorial Nouvelle Aquitaine - Fondation Partage et Vie		
Mme Annie CERON Mme Isabelle BONNET	Chef du service Affaires Juridiques et Achats		
Mme Sylvie PAPON	Directeur de l'Autonomie et MDPH		
Mme Sylvie JABIOL	Chef de Service Gestion des Allocations		

# Délégation de Service Public Téléassistance avancée et domotique 2013-2022

## Bilan 2020

CCSPL du 13 Octobre 2021

Examen du rapport annuel

Articles L. 1411-3 et L.1413-1 du C.G.C.T. portant sur l'exécution du service public

Le dispositif de téléassistance repose sur un outil de communication associé à un élément d'alerte installé au domicile d'une personne, permettant d'alerter 24H/24 et 7 j/7 une centrale informatisée de réception des appels située à Naves, pour apporter une réponse rapide et fiable, en déclenchant l'intervention la mieux adaptée.

Ce dispositif existe en Corrèze sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) depuis 2001. Le service a connu de nombreuses évolutions. En 2013, a débuté la 3ème DSP.

Les 3 axes majeurs du dispositif sont :

1. Répondre à l'urgence
2. Lutter contre l'isolement
3. Participer à la coordination des actions de maintien à domicile

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## La plateforme d'écoute

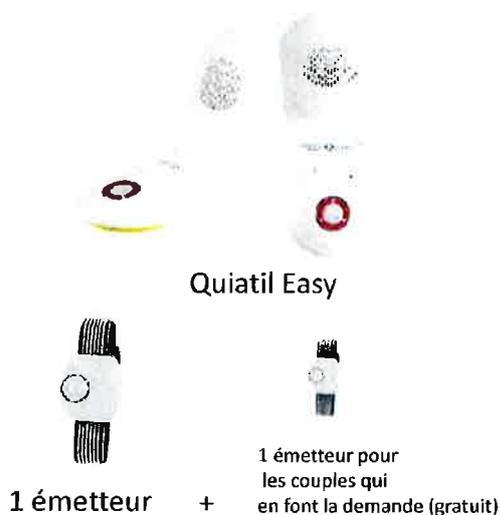
29 salariés sont mobilisés pour répondre aux exigences de la DSP, sur des missions qui ont évolué, avec la création de 2 postes d'assistant facturation et d'un directeur plateforme, la suppression d'un poste de responsable informatique, d'adjoint direction administratif, d'adjoint de direction technique et de 2 opérateurs

	Nombre ETP par métier au 31/12				
	2016	2017	2018	2019	2020
assistants de secteur	3	3	3	4	4
domoticiens	2	1	1		
opérateurs et chargés de convivialité	16	15	15	15	13
techniciens administratifs	4	4	5	4	4
responsable des opérateurs				1	1
responsable informatique				1	
agents de logistique et sécurité	2	3	3	3	3
assistante facturation et administration personnel					2
adjoint de direction administrative	1	1	1	1	
adjoint de direction technique	1	1	1	1	
adjoint de direction technique et informatique	1	1	1	1	1
directeur de plate forme	1	1	1		1
<b>total ETP</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>29</b>
<b>Masse salariale en €</b>	<b>1 311 519</b>	<b>1 318 130</b>	<b>1 532 711</b>	<b>1 363 580</b>	<b>1 176 529</b>
<b>en €/ETP</b>	<b>42 307</b>	<b>43 938</b>	<b>50 087</b>	<b>43 986</b>	<b>40 570</b>
<b>évolution en %</b>		<b>0,5%</b>	<b>17,8%</b>	<b>-12,2%</b>	<b>-13,7%</b>

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Le matériel installé chez les abonnés

### TELEASSISTANCE AVANCEE (TA)



### TA + DOMOTIQUE



CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Le tarif pour les usagers

### Frais d'installation

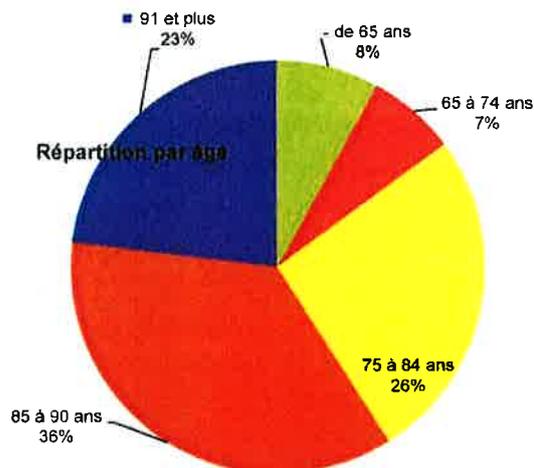
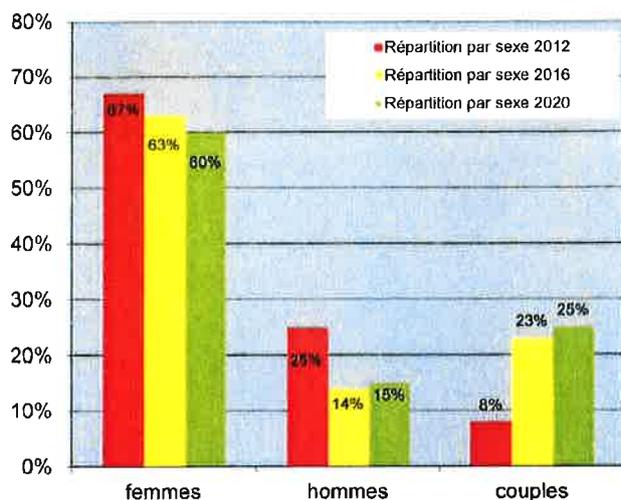
Types de prestations	TARIF UNITAIRE TTC
Installation TA	15€
Installation TA + domotique leds	26€
Installation TA + domotique chemin intégré	90€

### Abonnements mensuels

Types de prestations	TARIF UNITAIRE TTC
Abonnement TA	18€
Abonnement TA + domotique leds	30€
Abonnement TA + domotique chemin intégré	40€
<b>Abonnement mobile</b>	<b>23 €</b>

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Profil des abonnés



Les abonnés au dispositif sont principalement des femmes seules, même si la proportion de couples augmente de manière significative ces dernières années.

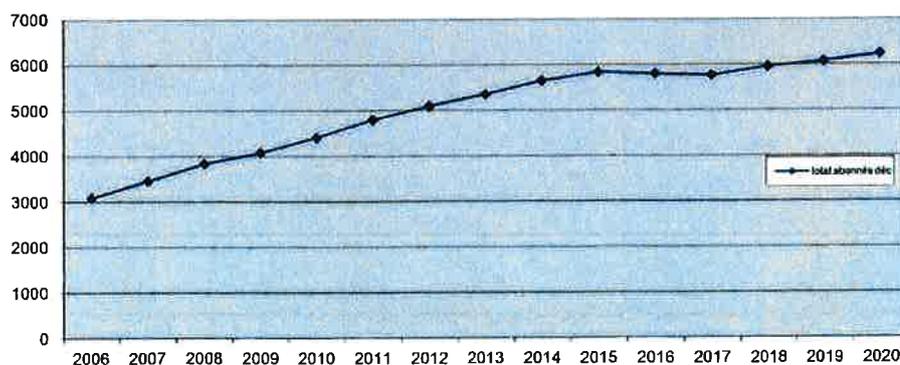
La moyenne d'âge est de 85 ans (idem en 2019).

COREZE  
LE DÉPARTEMENT

5

## Evolution du nombre d'abonnés

A la fin de la 1ère DSP (31/12/2006), la plateforme comptait 3 086 abonnés. Depuis, l'évolution du nombre d'abonnés a été la suivante :



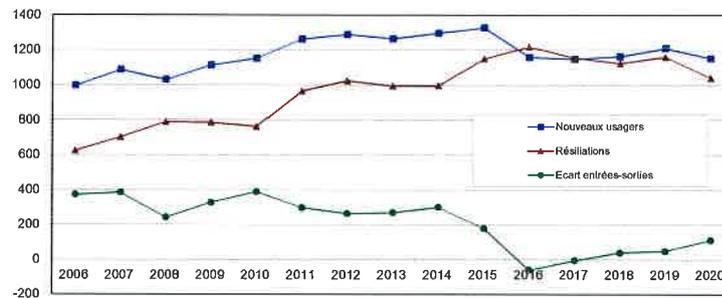
Au 31/12/2020, la plateforme comptait 6 229 abonnés (6 088 en 2019).

COREZE  
LE DÉPARTEMENT

6

## Evolution de l'activité

- 2006-2014 : Évolution constante du nombre d'abonnés
- 2015 marque un ralentissement de l'évolution du dispositif
- 2016 à 2019 : Nombre de nouvelles installations à nouveau en hausse
- 2020 : légère diminution des nouveaux usagers : 1 153 en 2020 (1 210 en 2019)
- Nombre de résiliations en diminution: 1 042 (1 161 en 2019)



## Focus sur le pack domotique

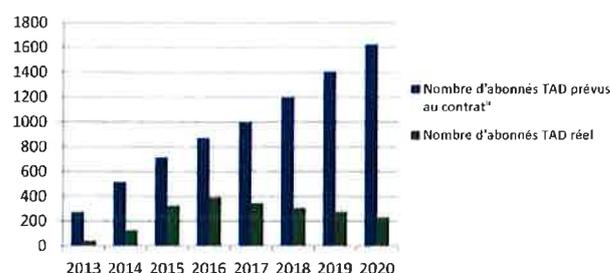
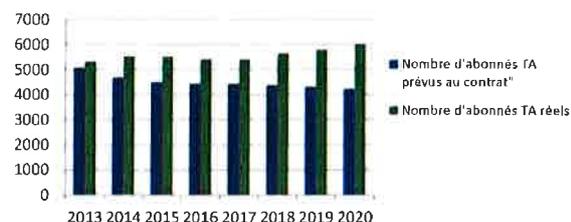
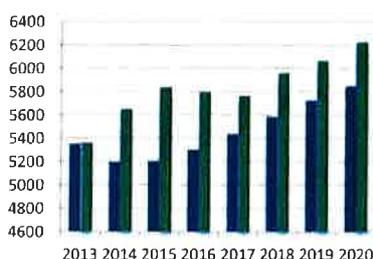
Proposé depuis 2013, le déploiement du pack domotique reste faible. L'objectif de 300 installations / an sur les 5 premières années de la délégation n'a jamais été atteint.



- Avenant DSP en Février 2015 prévoyant une réduction du coût de l'abonnement et de l'installation pour 300 nouveaux usagers (300<sup>ème</sup> en 2016)
- Action promotionnelle non reconduite = chute continue du nombre de nouvelles installations et chute du nombre d'abonnés – 4 installations en 2020
- Interrogation sur le maintien de cette offre

## Comparaison au contrat de DSP

Si le nombre d'abonnés est supérieur à la prévision, le nombre d'abonnés TAD est très en deçà des objectifs.



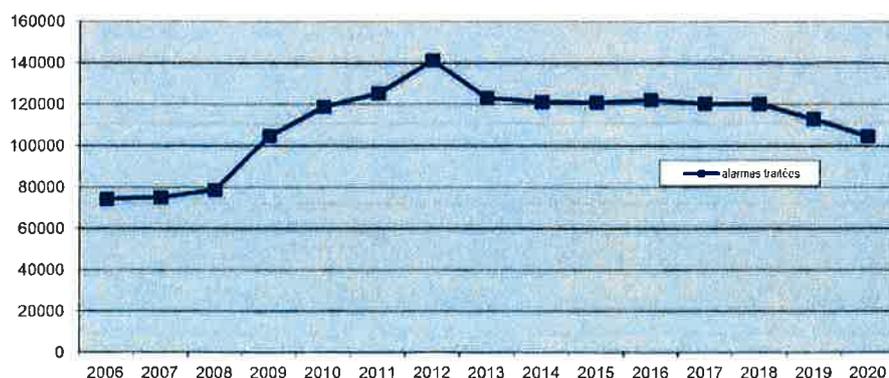
9

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Évolution de l'activité : Alarmes traitées

→ En moyenne sur l'année 2020, Corrèze téléassistance a traité 286 alarmes/jour dont 17 concernant quotidiennement des états d'alerte d'extrême urgence (chutes, malaises)

→ Données relativement stables depuis 2013, même si une baisse de près de 8 500 alarmes en 2020 est constatée.

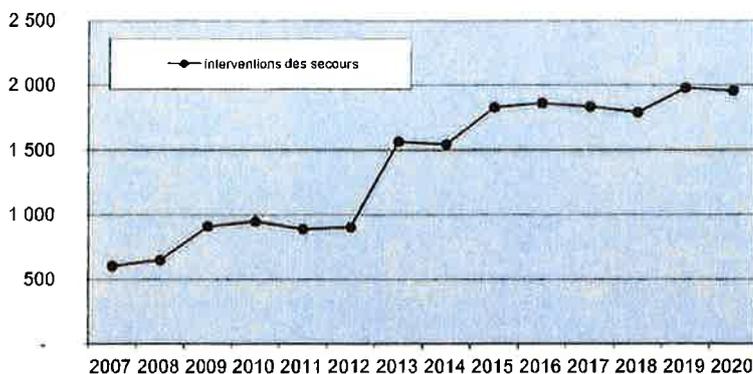


10

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Évolution de l'activité : Intervention des secours

→ Le nombre d'intervention des secours a légèrement diminué en 2020 et 654 personnes ont été hospitalisées à la suite (34% des cas)



En 2020, Corrèze téléassistance a sollicité 1 956 interventions des services de secours (1 980 en 2019 soit -24)

11

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Evolution de l'activité : Intervention des secours

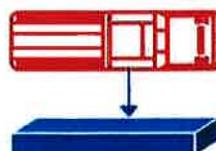
Le travail de "filtre" effectué par Corrèze Téléassistance pour les services de secours reste important et un travail reste à engager avec le SDIS pour éviter les sorties non opportunes



104 523 alarmes  
(113 032 en 2019)



6 086  
chutes/malaises  
(6 405 en 2019)



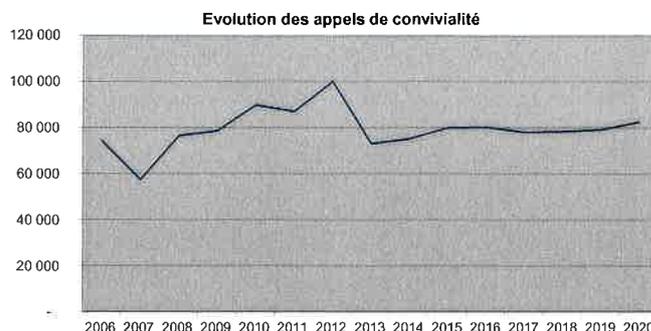
1 956 interventions des secours  
(1 980 en 2019)

12

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Evolution de l'activité : convivialité

→ Mission complémentaire dite de convivialité mise en place dans le cadre de la DSP = Appels téléphoniques réguliers de convivialité sur une fréquence de 13 appels par an (1 appel/mois et 1 appel pour l'anniversaire)



→ Le contrat de DSP prévoit également des appels supplémentaires pour des personnes en situation de fragilité repérées par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale de l'Autonomie (225 appels par jour en moyenne)

82 508 appels sur l'année 2020

13

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Analyse financière

### Le contrat de Délégation de Service Public

#### Les termes du contrat :

- **Durée 10 ans**
- La gestion du service délégué est assurée par le délégataire à ses risques et périls
- Néanmoins, l'autorité délégante assure au délégataire une compensation financière au titre des Obligations de Service Public (OSP) qui lui sont imposées

#### Les objectifs fixés en termes de volumétrie pour 2020 :

- 1 149 abonnés entrants en TA (800 prévus au contrat)
- 4 installations domotiques (500 prévues au contrat)
- Des OSP prévisionnelles calibrées en considération :
  - Des objectifs à atteindre, en termes de mission
  - Mais aussi en termes de volumétrie
- La compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre et le montant prévisionnel ajusté :
  - À la hauteur de 49,5% du total des charges constatées
  - Dans la limite de 3% de marge sur la durée du contrat

14

CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

## Analyse financière

### Le montant des OSP dû au titre de chaque année

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses	1 741 893 €	1 875 856 €	2 105 949 €	2 213 545 €	2 213 798 €	2 661 901 €	2 562 993 €	2 011 328 €
Compensation OSP (prévu au contrat)	959 188 €	1 026 751 €	1 058 041 €	1 086 421 €	1 125 005 €	1 232 484 €	1 218 292 €	1 239 792 €
Nombre d'abonnés prévus au contrat	5 350	5 194	5 206	5 304	5 438	5 583	5 724	5 851
En €/abonné	179 €	198 €	203 €	205 €	207 €	221 €	221 €	221 €
Compensation OSP due	451 372 €	713 292 €	746 779 €	712 691 €	646 891 €	1 015 750 €	898 861 €	549 445 €
Ecart	507 816 €	313 469 €	311 262 €	373 730 €	478 114 €	216 734 €	319 431 €	690 347 €
Nombre d'abonnés au 31/12	5 360	5 653	5 837	5 803	5 768	5 959	6 068	6 229

Le nombre d'abonnés a augmenté de 2,6% en 2020, avec un montant d'OSP prévu au contrat de 1 239 k€. Pour autant, le montant des OSP dues au titre de l'exercice est de 549 445 € essentiellement en cohérence avec une baisse des dépenses de personnels liée à la réorganisation précédemment détaillée. (en effet le montant des dépenses est inférieur au contrat de 493 K€ induisant une baisse des OSP de 244 K€. Au-delà au vu du produit des ventes pour limiter la marge à 3%, le montant prévisionnel des OSP est également réduit de 446 K€ et porté à 549 k€ (soit -690 347 € au total)).

## Analyse financière

### Le montant des OSP versé au titre de chaque année

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compensation OSP (prévu au contrat)	959 188 €	1 026 751 €	1 058 041 €	1 086 421 €	1 125 005 €	1 232 484 €	1 218 292 €	1 239 792 €
Compensation OSP versée	959 188 €	818 934 €	744 572 €	775 159 €	751 276 €	754 370 €	1 001 558 €	920 362 €

En 2020, le montant des dépenses prévu au contrat est inférieur au montant des dépenses constaté, induisant une augmentation de la participation au titre des OSP (49,5% des dépenses) de 149 817 €. Par ailleurs, le plafonnement de la marge à 3% vient réduire le montant des OSP de 469 248 € soit un delta de 319 431 € (trop versé en 2019) portant le montant à verser pour 2020 de 1 239 k€ à 920 k€.

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

#### RAPPORT

---

Par sa délibération n° CD.2021.07.01/006 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rende compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ARTICLE L.3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° CD.2021.11.26/109 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique** : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte du compte rendu de la délégation attribuée à M. le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation,

l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Acte est donné.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3480-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE à Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



# ANNEXE

## I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

### ■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>DIRECTION DES ROUTES - SERVICE APPUI TECHNIQUE</b>					
Exécution du service hivernal sur certaines routes départementales de la Corrèze  Accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 - Secteur Meymac	MATTIOZ TPB (19110 Sarroux Saint Julien)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord-cadre Reconductible 3 fois	14/09/2021
	Lot 2 - Secteurs Sornac/Ussel	BORIE TRAVAUX PUBLICS (19200 Ussel)			
	Lot 3 - Secteur Neuvic	MATTIOZ TPB (19110 Sarroux Saint Julien)			

## ■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>DIRECTION DES ROUTES - SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX</b>					
<b>Prestations topographiques et foncières - secteurs Tulle-Brive / Midi Corrèzien / Brive Ouest</b>  Accord-cadre à bons de commande avec un maximum seul	Lot unique	SOTEC PLANS (19100 Brive)	maximum seul 200 000 € HT sur la durée ferme	Durée : de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2023	14/09/2021
<b>SERVICE BÂTIMENTS</b>					
<b>Groupement de commandes CD19 / Espace 1000 Sources Vérifications règlementaires des équipements et installations des bâtiments du Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	DEKRA INDUSTRIAL (19100 Brive)	minimum 40 000 € HT maximum 200 000 € HT sur la durée des 4 ans fermes	Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	14/09/2021
<b>DIRECTION DES ROUTES - SERVICE MOYENS MATERIELS</b>					
<b>Fourniture et livraison d'une pelle à pneus d'occasion pour le Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Marché ordinaire	Lot unique	PROPEL (49300 Cholet)	185 000 € HT	Durée : 5 semaines, à compter de la notification du marché (délai maximum de livraison de la fourniture)	15/10/2021
<b>DIRECTION ACTION SOCIALE FAMILLES INSERTION</b>					
<b>Intervention des Technicien(ne)s (TISF et des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) sur le territoire de la Corrèze au titre de l'aide sociale à l'enfance</b>  Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 - Intervention auprès d'enfants en situation de handicap  Lot 2 - Intervention auprès d'enfants hors champ handicap	ADAPEI DE LA CORREZE (19360 Malemort)  A DOM LIMOUSIN (19100 Brive)	sans minimum ni maximum	Durée : 1 an, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 Reconductible 3 fois	15/10/2021

▪ **MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION</b>					
Mise en œuvre, maintenance et hébergement d'un logiciel de traitement de données pour le Sage Vézère-Corrèze  Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum	Lot unique	AQUASYS (44710 Port Saint Père)	Montants annuels : minimum : 6 600 € HT maximum : 20 000 € HT	Durée : à compter de la notification jusqu'au 15 août 2022 Reconductible 2 fois	/

## II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
<b>SERVICE BÂTIMENTS</b>				
<b>Intervention des technicien(ne)s (TISF) et des auxiliaires de vie sociale (AVS) sur le territoire de la Corrèze au titre de l'aide sociale à l'enfance</b>  Accord-cadre à bons de commande avec maximum seul	Marché n° 2018/121 Lot n° 1 - Interventions auprès d'enfants porteurs de handicap ou de troubles Avenant n° 2	ADAPEI-CEPHEI (19360 Malemort)	Augmentation du montant maximum annuel	Montant initial : maximum seul : 63 750 € HT / an  Montant après avenant : maximum seul : 70 125 € HT /an
	Marché n° 2018/122 Lot n° 2 - Interventions auprès d'enfants ne présentant pas de trouble ou de handicap Avenant n°1	ADOM LIMOUSIN (19100 Brive)		Montant initial : maximum seul : 191 250 € HT / an  Montant après avenant : maximum seul : 210 375 € HT /an
<b>Collège Clémenceau Tulle - création de sanitaires garçons - filles</b>  Marchés à tranches	Marché n° 2020/87 Lot n° 2 - Charpente ossature bois Avenant n°2	TRADIWOOD CHARPENTE (19360 Malemort)	Délai des travaux de la tranche optionnelle - prolongation jusqu'au 5 novembre 2021 inclus	Montant initial : 12 140,19 € HT TR Ferme : 10 762,69 € HT TR Optionnelle n°1 : 1 377,50 € HT Montant après avenant inchangé
	Marché n° 2020/90 Lot n° 5 - Serrurerie Avenant n° 2	SGR MAINTENANCE (19360 Malemort)		Montant initial : 24 847,04 € HT TR Ferme : 1 675,00 € HT TR Optionnelle n°1 : 23 172,04 € HT Montant après avenant inchangé
<b>SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION</b>				
<b>Location et maintenance de photocopieurs pour les besoins du Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Accord-cadre à bons de commande quantité minima	Marché n° 2017/121 Lot n° 1 - Photocopieurs neufs haut volume pour la cellule reprographie Avenant de transfert	C'PRO SUD (31670 Labège)	Transfert de C'PRO SUD à JEAPI KODEN à compter du 02/04/2021	quantité minima initiale : 2 photocopieurs - sans changement après avenant
	Marché n° 2017/122 Lot n° 2 - Photocopieurs multifonctions Avenant de transfert			quantité minima initiale : 40 photocopieurs - sans changement après avenant

▪ **AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES (suite)**

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
<b>DIRECTION DES ROUTES - SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX</b>				
<p><b>Fourniture et livraison d'articles de balisage routier en matière plastique pour les besoins du Conseil Départemental de la Corrèze</b></p> <p>Accord-cadre à bons de commande avec un maximum seul</p>	<p>Marché 2017/93 Avenant n°2</p>	<p>SODILOR (57207 Sarreguemines)</p>	<p>Augmentation du montant maximum annuel</p>	<p>Montant initial : minimum : 5 000 € HT/ an maximum : 20 000 € HT / an</p> <p>Montant après avenant : minimum : 5 000 € HT/ an maximum : 22 000 € HT / an</p>
<p><b>RD 163 - Communes de Marcillac-La-Croze et Lostanges - Réfection du Pont de Lostanges</b></p> <p>Marché ordinaire</p>	<p>Marché 2020/42 Avenant n°1</p>	<p>Groupement SAS MARTINIE &amp; FILS (19800 St Priest de Gimel) / AUVERGNE BETONS SPECIAUX (42110 Cleppe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de la répartition des prestations de chacun des membres du groupement</li> <li>- Prolongation du délai d'exécution porté de 5 mois à 7 mois</li> </ul>	<p>Montant initial : 280 399,66 € HT Montant après avenant inchangé</p>

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

MORATOIRE SUR L'EOLIEN EN CORREZE

#### RAPPORT

---

Pour faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences, la France s'est engagée dans une dynamique de transition écologique reposant notamment sur le développement des énergies renouvelables.

Parmi celles-ci, la production d'énergie via l'éolien connaît un développement important partout en France.

En Corrèze, le Département conduit son programme Corrèze Transition Écologique dont les priorités en matière d'énergies renouvelables sont le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et l'hydrogène décarboné.

Ces priorités ont été définies après une large concertation qui a permis de fédérer tous les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Concernant l'éolien, la Corrèze ne fait pas partie, au vu de ses données anémométriques, des territoires à fort potentiel.

Néanmoins, face au développement de projets éoliens, de nombreux élus et citoyens ont émis un besoin d'information sur ce sujet d'actualité.

Pour répondre à cette demande, le Département a conduit en 2018 une concertation qui a permis d'établir un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets éoliens et des citoyens.

Aujourd'hui, de nouveaux projets émergent, notamment avec des éoliennes de très grande hauteur pour compenser le faible potentiel de vent et aller capter les vents d'altitude.

Ainsi, nous sommes confrontés aux inquiétudes légitimes et grandissantes des Corrèziens vis à vis du développement éolien et de son impact sur notre patrimoine bâti, paysager, historique et touristique, et d'une façon plus générale sur le cadre et la qualité de vie en Corrèze.

En conséquence, le Conseil départemental :

- salue la récente création par l'État du pôle départemental des énergies renouvelables en Corrèze dans lequel le Département est partie prenante,
- demande qu'une stratégie collective de développement des énergies renouvelables soit arrêtée au sein de cette instance après une large concertation,
- et, dans l'attente de l'établissement de cette stratégie collective, demande à Madame la Préfète la mise en place d'un moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Corrèze.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

MORATOIRE SUR L'EOLIEN EN CORREZE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/110 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Patricia BUISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article unique :**

Pour faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences, la France s'est engagée dans une dynamique de transition écologique reposant notamment sur le développement des énergies renouvelables.

Parmi celles-ci, la production d'énergie via l'éolien connaît un développement important partout en France.

En Corrèze, le Département conduit son programme Corrèze Transition Écologique dont les priorités en matière d'énergies renouvelables sont le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et l'hydrogène décarboné.

Ces priorités ont été définies après une large concertation qui a permis de fédérer tous les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Concernant l'éolien, la Corrèze ne fait pas partie, au vu de ses données anémométriques, des territoires à fort potentiel.

Néanmoins, face au développement de projets éoliens, de nombreux élus et citoyens ont émis un besoin d'information sur ce sujet d'actualité.

Pour répondre à cette demande, le Département a conduit en 2018 une concertation qui a permis d'établir un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets éoliens et des citoyens.

Aujourd'hui, de nouveaux projets émergent, notamment avec des éoliennes de très grande hauteur pour compenser le faible potentiel de vent et aller capter les vents d'altitude.

Ainsi, nous sommes confrontés aux inquiétudes légitimes et grandissantes des Corrégiens vis à vis du développement éolien et de son impact sur notre patrimoine bâti, paysager, historique et touristique, et d'une façon plus générale sur le cadre et la qualité de vie en Corrèze.

En conséquence, le Conseil départemental :

- salue la récente création par l'État du pôle départemental des énergies renouvelables en Corrèze dans lequel le Département est partie prenante,
- demande qu'une stratégie collective de développement des énergies renouvelables soit arrêtée au sein de cette instance après une large concertation,
- et, dans l'attente de l'établissement de cette stratégie collective, demande à Madame la Préfète la mise en place d'un moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Corrèze.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 37 voix pour, 1 abstention.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3712-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

PLAN AMBITION SANTE

#### RAPPORT

---

Le Département s'est engagé dans un Plan ambition Santé depuis 2019.

- Trois axes ont été déployés :
- Un soutien aux collectivités dans le déploiement des maisons de santé ou maisons médicales,
- Un soutien financier aux étudiants en médecine,
- Le déploiement d'un centre de santé en Haute-Corrèze

Cette démarche nous a permis d'apporter des réponses ponctuelles, cependant la démographie médicale des professionnels de santé est de plus en plus inquiétante.

La convergence d'ambition entre les partenaires va nous permettre d'aller plus loin en favorisant la mise en commun de moyens et de nos synergies.

Chef de file des solidarités humaines, le Département poursuit et réaffirme sa mobilisation au travers de :

- L'ensemble de ses compétences pour garantir l'accès au soin pour tous,
- En intervenant auprès des Corrèziens à chaque étape de leur vie comme :
  - L'accès des personnes atteintes de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie,
  - L'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance,
  - L'accès des mineurs accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance,
  - La promotion du sport et de la culture comme leviers de prévention,
  - La lutte contre le mal logement et les économies d'énergie et ses conséquences sur la santé.

Cette diversité des missions fait du département un acteur central de santé, en capacité de mesurer la portée sur une vision globale et de coordonner des actions avec les acteurs locaux.

Ainsi convaincu de l'importance d'un accès équitable pour tous, le Conseil Départemental souhaite renforcer son Plan Ambition Santé pour combattre la désertification médicale.

Cela passe notamment par le déploiement d'un maillage territorial fin de ses propres services (accueil inconditionnel, dossier unique de l'usager) et par la structuration d'un plan développé en relation étroite avec l'équipe des partenaires de terrain.

Une étude auprès des médecins, étudiants internes et partenaires nous permet de définir une stratégie pour attirer et conserver des professionnels de santé.

L'attractivité dans toutes ses dimensions est centrale.

L'exercice professionnel se veut plus collectif et centré sur le soin, il demande un territoire agréable et doté d'infrastructures et les conditions d'accueil pour les étudiants, professionnels et leurs familles sont essentielles.

Le plan doit activer l'ensemble de ces leviers.

Ce sont ces constats qui ont guidé le renforcement stratégique du Plan Ambition Santé et le développement d'actions nouvelles, favorisant cette attractivité.

Parce que la santé est essentielle, le Conseil Départemental s'engage avec toutes ses forces dans ce nouvel acte du Plan Ambition Santé.

Il nous faut augmenter le temps médical sur les communes afin de répondre aux besoins des corréziens.

**PLAN AMBITION SANTE**  
Une ambition plurielle

AXES	ACTIONS	ECHEANCES
<b>Axe 1</b> <b>Augmenter le temps médical</b>	Soutenir les collectivités dans le déploiement des maisons de santé par une aide financière à l'investissement	Déjà existant
	Déploiement du CDS	2 nouvelles antennes fin 2021 début 2022 + une réponse a vocation départementale en 2022
	Pré-consultation pour les médecins du CDS par des infirmiers en pratique avancée (IPA) et assistants médicaux	Janvier 2022
	Infirmier en pratique avancée : télémédecine en visite à domicile avec mallette connectée pour fin de consultations par les médecins du CDS et prescription si besoin	Premier trimestre 2022 Expérimentation sur 2 territoires pour extension deuxième semestre 2022 sur 3 territoires
	Cabine de télémédecine Expérimentation sur 4 territoires avec un accompagnement pour les patients à l'entrée et à la sortie de la consultation (1 CDS, 2 communes rurales, 1 semi-urbaine)	Premier trimestre 2022 Expérimentation sur 4 territoires pendant 2 à 4 ans pour extension si résultats probants
	Fauteuils dentaires nomades 2 fauteuils nomades en milieu rural par un dentiste	2 fauteuils nomades déployés avec la CPAM courant 2022
	Favoriser et pérenniser l'installation par un numéro unique pour les médecins avec réponses concertées sur les aides (CPAM, ARS, CD) Apportée une réponse concertée (ARS, CPAM, CD, Ordre des médecins) en même temps afin d'éviter des démarches multiples pour les médecins souhaitant s'installer	2022 Déjà un projet en cours

AXES	ACTIONS	ECHEANCES
<p style="text-align: center;">Axe 2</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir les professions médicales et attirer les étudiants, médecins généralistes et spécialistes</p>	Bourses : médecins généralistes, médecins spécialisés, IPA, en complément du Contrat d'Engagement de Secteur Public	Déjà existant à poursuivre en concertation avec les aides ARS (Contrat d'engagement public)
	Favoriser les lieux de stage en Corrèze : frais déplacement pour stages	Déjà existants le faire connaître avec un plan de communication plus offensif en 2022
	Formation Maître de stage en Corrèze, afin d'augmenter le nombre de maîtres de stage médecins qui suite au départ en retraite des médecins libéraux sont peu nombreux + concentration pour mutualisation des stages entre les hôpitaux et médecins libéraux ou salariés CDS	Deuxième semestre 2022
	Maison virtuelle des internes en médecine : numéro unique + site internet « ambition santé »	Juin 2022
	Branche universitaire déportée	2023
	Formations pour des spécialisations en Corrèze : Proposer des formations universitaires de spécialisations en Corrèze afin de permettre aux médecins libéraux de développer des spécialisations (gynécologie, immunologies, pédiatrie...)	2023
	Séminaire pour internes et médecins Journées métiers et entre pairs : Répondre à la demande des médecins pour lutter contre leur isolement en offrant des temps d'échange thématique et entre médecins et stagiaires	2023

AXES	ACTIONS	ECHEANCES
<p style="text-align: center;"><b>Axe 3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Proposer aux médecins généralistes libéraux des solutions</b></p>	<p>Appuis proposés par le CDS aux médecins libéraux et spécialistes libéraux : ouverture d'une plateforme de soutien administratif aux médecins libéraux (secrétariat, facturation...)</p>	<p>Deuxième semestre 2022</p>
	<p>Être promoteur de la diversité des métiers pour soutenir les médecins dans leur exercice (IPA, assistants médicaux) par un partage d'expérience entre le CDS et les médecins libéraux avec promotion des aides de la CPAM pour soutien aux développements des IPA et assistants médicaux</p>	<p>A partir du deuxième semestre 2022</p>
	<p>Favoriser les exercices regroupés ou coordonnés Proposer aux médecins libéraux des soutiens par le CDS (exemple Ussel, Bort-les-Orgues médecin libéraux et salariés CDS)</p>	<p>Déjà existant</p>
<p style="text-align: center;"><b>Axe 4</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Coordonner les acteurs</b></p>	<p>Création à moyen constant d'un poste de Chef de service santé : développement des actions du Plan Ambition Santé et chefferie PMI</p>	<p>Début 2022</p>
	<p>Convention multi-partenariale (CPAM, ARS, Ordre des médecins, CD) afin de mutualiser les moyens et déployer le plan ambition santé</p>	<p>2022</p>
	<p>Croiser nos données statistiques afin d'affiner les besoins par un observatoire partagé</p>	<p>2022- 2023- 2024</p>

AXES	ACTIONS	ECHEANCES
Axe 5  Mobiliser et communiquer	Construire un plan de communication offensif pour faire connaître les aides et accueil	Deuxième semestre 2022

## CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Dans le cadre du déploiement du Centre Départemental de Santé, les territoires d'intervention définis au lancement étaient :

- Egletons (siège administratif) : ouvert depuis septembre 2019
- Neuvic ouvert : depuis novembre 2019
- Meymac : ouvert depuis juillet 2020
- Sornac : ouvert depuis août 2021
- Bort-les-Orgues : non couvert

A ce jour, nous avons déployé suite aux besoins validés par le conseil une antenne supplémentaire du CDS sur Ussel à compter de mars 2021 : 3,5 médecins.

10 médecins à temps plein ou temps partiels se déploient pour proposer aux patients cette couverture médicale pour 7.3 ETP.

Plus de 3 000 Patients inscrits pour médecins référents et une patientèle moyenne jour de 20 à 23 (toutes antennes confondues).

### Projets :

Bort-les-Orgues : en 2021, nous avons poursuivi en complément à la campagne de vaccination développée par le CDS de mars à septembre, la recherche de médecins et particulièrement pour Bort-les-Orgues en plus des 5 médecins recrutés en 2021, mais sans succès jusqu'en juillet 2021.

Néanmoins, nous pouvons déployer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, grâce à la mise à disposition par l'hôpital d'Ussel contre remboursement, une consultation gériatrique 1<sup>er</sup> recours 1 jour par semaine.

Ce gériatre proposera des consultations médicales pour personnes âgées 1 jour afin de soulager les 2 médecins généralistes de Bort-les-Orgues. Un début de réponse qui va pouvoir se développer.

Cf. annexe convention de mise à disposition.

Meymac : Recrutement supplémentaire à Meymac d'un médecin, déjà en place mais qui souhaitait s'arrêter avant sa retraite. A compter de janvier 2022 et compte tenu de l'augmentation de la patientèle, un renfort au niveau du CDS devenait urgent.

Treignac : Suite à un départ avancé à la retraite d'un médecin, le docteur restant en poste a exprimé son intention de partir si aucun soutien administratif et de remplacement ne lui était proposé.

Nous avons donc présenté et proposé un déploiement du CDS sur Treignac afin de maintenir l'activité médicale par recrutement d'un docteur en place, la prise du secrétariat, gestion du matériel et gestion de la facturation et remplacement sur ces temps d'absence.

Mise en place le 22 novembre 2021

Nous avons, afin de remplacer ce médecin sur ces congés et de reprendre la patientèle du médecin parti en retraite, recruté un jeune médecin en contrat adjuva qui présente sa thèse en juin 2022 et deux médecins à la retraite : un pédiatre de Paris qui veut s'installer en Corrèze pour sa retraite mais souhaite poursuivre son activité et un médecin retraité qui assurait des remplacements et souhaite venir travailler pour le CDS.

Chamberet : La situation face aux congés maternité d'un médecin met en difficulté ce territoire, nous pourrons grâce à un renfort de trois jours par semaine d'un médecin et le redéploiement d'une journée de Neuvic sur Treignac ou Chamberet apportée une réponse

Neuvic : La patientèle moyenne jour est de 15 à la place de 24 sur les autres territoires, nous allons proposer de concentrer la patientèle sur 4 jours et ainsi disposer d'une journée consultation sur Treignac ou Chamberet.

Au 31 décembre 2021 : 14 médecins pour 10.1 ETP

Plusieurs demandes formulées auprès du Conseil Départemental :

Goullès, Bort-les-Orgues, Lapleau, Uzerche

Le projet du Plan Ambition Santé est déposé en même temps que ce rapport afin de pouvoir intégrer cette évolution aux axes du nouveau plan.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

PLAN AMBITION SANTE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° CD.2021.11.26/201 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : sont approuvées les phases de développement du Plan Ambition Santé présentées dans le présent rapport.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires à la réalisation des axes du Plan Ambition Santé avec l'ensemble des partenaires.

**Article 3** : est proposée l'affectation des crédits de paiement suivants au titre du plan Ambition Santé 2022 :

	Crédits de paiements 2022 Dépenses	Crédits de paiements 2022 Recettes
Fonctionnement	446 800 €	0
Investissement	474 000 €	0
Total	904 000 €	0

#### Dépenses de fonctionnement :

- o Enveloppe frais de fonctionnement pour financer les axes du plan (Communication, séminaires, colloques, action de prévention santé) :  
10 000 €
- o Aides aux médecins et étudiants en médecine : 76 000 €
- o Subvention d'équilibre de fonctionnement attribuée au CDS : 344 000 €.
- o Location de 2 bornes et 1 télécabine de télémédecine : 16 800 €

#### Dépenses d'investissement :

- o Achat de 4 télécabines :  $85\,000 \times 4 = 340\,000$  €
- o Subvention d'investissement attribuée au CDS : 134 000 €

Article 4 : est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement pour le budget annexe du Centre Départemental de Santé d'un montant de 344 000 €, dès approbation de la délibération.

Article 5 : est approuvé le versement d'une subvention d'investissement pour le budget annexe du Centre Départemental de Santé d'un montant de 134 000 €, dès approbation de la délibération.

Article 6 : est approuvée la convention de mise à disposition entre le Centre Hospitalier de Haute-Corrèze et le Conseil Départemental, pour une journée d'un médecin gériatre intervenant sur BORT-LES-ORGUES, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Imputations budgétaires :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 914.8
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3580-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

# VERS UNE AMBITION PLURIELLE SANTÉ DÉPARTEMENTALE



PLAN  
AMBITION  
SANTÉ

# Plan Ambition Santé

Le Département, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, s'est engagé dans un Plan ambition Santé depuis 2019.

Trois axes ont été déployés :

- Un soutien aux collectivités dans le déploiement des maisons de santé ou maisons médicales,
- Un soutien financier aux étudiants en médecine,
- Le déploiement d'un centre de santé en Haute Corrèze

Cette démarche nous a permis d'apporter des réponses ponctuelles, cependant la démographie médicale des professionnels de santé est de plus en plus inquiétante.

La convergence d'ambitions entre les partenaires va nous permettre d'aller plus loin en favorisant la mise en commun de moyens et de nos synergies.

## Actualisation du diagnostic

(Source ARS)

### Nombre des médecins libéraux et densité 19 / densité nationale

	Effectifs	Densité (pour 100 000 habitants)	
		Corrèze	France métropolitaine
Médecins généralistes libéraux	198	82,3	85,8
Médecins spécialistes libéraux	164	68,2	84,0
Infirmières libérales	599	249,0	153,7

Sources : INSEE RP 2018 - Répertoires ADELI - RPPS - Janvier 2021 - Diamant cube Démographie - Exploitation ARS DPSP  
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation

champ : Professionnels de santé actifs, exerçant une activité libérale, hors activité en tant que remplaçant, hors activité non soignante, hors bénévole

*Les professionnels ne sont comptés qu'une seule fois par département, par contre, s'ils ont des activités dans deux départements différents, ils sont comptés une fois dans chaque. (De ce fait, il est possible par exemple que la somme des départements d'une région ne soit pas égale à la valeur régionale.)*

## Densité des médecins spécialistes et généralistes de Corrèze (pour 100 000 habitants)

	CORREZE	NOUVELLE AQUITAINE
Généralistes	82.3	97.1
Allergologie	0.4	0.4
Anatomie et cytologie pathologiques	1.2	2.2
Anesthésie réanimation	2.9	6.1
Biologie médicale	0.4	1.4
Cardiologie et maladies vasculaires	7.5	7.9
Chirurgie esthétique, plastique et reconstructrice	0.8	1.2
Chirurgie générale	0.8	1.4
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	1.2	1.0
Chirurgie orthopédique et traumatologie	2.9	4.8
Chirurgie pédiatrique et infantile	0	0.2
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	0	0.6
Chirurgie vasculaire	0	0.7
Chirurgie viscérale et digestive	0.4	1.2
Dermatologie et vénérologie	2.1	4.2

Endocrinologie et métabolisme	2.1	1.2
Gastro-entérologie et hépatologie	2.9	3.0
Gériatrie	0	0.2
Gynécologie médicale femmes âgées de 15 ans et +	0	6.0
Gynécologie obstétrique femmes âgées de 15 ans et +	9.4	8.5
Hématologie	0	0.1
Maladies infectieuses et tropicales	0	0
Médecine du travail	0	0
Médecine interne	0	0.2
Médecine nucléaire	2.1	0.8
Médecine physique et réadaptation	0	0.7
Néphrologie	0	0.6
Neurochirurgie	0	0.3
Neurologie	1.2	1.6
ORL et chirurgie cervico-faciale	2.5	3.0
Oncologie	1.2	0.3
ophtalmologie	9.6	7.0
Pédiatrie 0 à 14 ans	11.4	20.3

Pneumologie	1.7	1.9
Psychiatrie	4.6	9.3
Radiodiagnostic et imagerie médicale	5.8	8.9
Radiothérapie	4.2	1.0
Réanimation médicale	0	0.1
Recherche médicale et génétique	0	0
Rhumatologie	2.1	2.0
Urologie	1.7	2.0

---

*Sources : INSEE RP 2018 - Répertoires ADELI - RPPS - Janvier 2021 - Diamant cube Démographie - Exploitation ARS DPSP  
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation*

*champ : Professionnels de santé actifs, exerçant une activité libérale, hors activité en tant que remplaçant, hors activité non soignante, hors bénévole*

*Les professionnels ne sont comptés qu'une seule fois par département, par contre, s'ils ont des activités dans deux départements différents, ils sont comptés une fois dans chaque. (De ce fait, il est possible par exemple que la somme des départements d'une région ne soit pas égale à la valeur régionale.)*

## Répartition des médecins libéraux de Corrèze par tranche d'âge

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	> 69 ans
Médecins généralistes libéraux	0	1	13	22	20	19	16	34	43	23	7

Sources : Répertoires ADELI - RPPS - Janvier 2021 - Diamant cube Démographie - Exploitation ARS DPSP Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation

champ : Professionnels de santé actifs, exerçant une activité libérale, hors activité en tant que remplaçant, hors activité non soignante, hors bénévole

## Répartition des pharmaciens en Corrèze par canton

code canton	Libellé canton	Effectifs pharmaciens d'officine
1901	Allasac	6
1902	Argentat	7
1905	Brive-la-Gaillarde - 1, 2, 3, 4	29
1907	Égletons	7
1908	Haute-Dordogne	6
1909	Malemort-sur-Corrèze	8
1910	Midi Corrèzien	6
1911	Naves	4
1912	Plateau de Millevaches	6
1913	Saint-Pantaléon-de-Larche	7
1914	Sainte-Fortunade	5
1915	Seilhac-Monédières	6
1916	Tulle	12
1917	Ussel	5
1918	Uzerche	6
1919	L'Yssandonnais	8

## Répartition des infirmiers libéraux de Corrèze par tranche d'âge

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	> 69 ans
Infirmiers libéraux	2	34	67	79	88	107	92	71	46	11	2

Sources : Répertoires ADELI - RPPS - Janvier 2021 - Diamant cube Démographie - Exploitation ARS DPSP Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation

champ : Professionnels de santé actifs, exerçant une activité libérale, hors activité en tant que remplaçant, hors activité non soignante, hors bénévole

## Répartition des infirmiers en Corrèze par canton

code canton	Libellé canton	Effectifs infirmiers libéraux
1901	Allassac	36
1902	Argentat	32
1905	Brive-la-Gaillarde - 1, 2, 3, 4	157
1907	Égletons	21
1908	Haute-Dordogne	25
1909	Malemort-sur-Corrèze	34
1910	Midi Corrèzien	26
1911	Naves	29
1912	Plateau de Millevaches	18
1913	Saint-Pantaléon-de-Larche	33
1914	Sainte-Fortunade	33
1915	Seilhac-Monédières	27
1916	Tulle	26
1917	Ussel	23
1918	Uzerche	44
1919	L'Yssandonnais	35

Le nombre d'infirmières en libéral est important en Corrèze. Elles se disent en difficultés financières car certaines ne peuvent vivre de leur activité et se tournent vers des formations IPA.

L'évolution des nomenclatures et soins bientôt autorisés aux aides-soignantes auront un impact sur la rentabilité des cabinets des infirmières libérales.



Zone prioritaire vie-santé

**Zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4  
du code de la santé publique**

-  Zone d'intervention prioritaire (ZIP)  L'île d'Aix est en ZIP
-  Zone d'accompagnement complémentaire (ZAC)
-  Territoire de vie santé non sélectionné en ZIP ou ZAC ( hors vivier ou sous-vigilance)
-  Territoire de vie-santé 2017
-  Département

Les Zones prioritaires ne sont pas forcément en adéquation aux problématiques et aux territoires.

La situation est préoccupante dans de nombreux secteurs corréziens touchés par une désertification médicale.

Interpellation du CD par les communes de :

Chamberet, Bort les orgues, Argentat, Treignac, Brive, Naves, Uzerche.

La santé figure parmi les principales préoccupations des Corréziens, l'attente est grande, elle appelle à la mobilisation de tous y compris des acteurs publics pour garantir l'accès aux droits qui est fondamental.

Chef de file des solidarités humaines, le Département poursuit et réaffirme sa mobilisation au travers de :

- L'ensemble de ses compétences pour garantir l'accès au soin pour tous,
- En intervenant auprès des Corréziens à chaque étape de leur vie comme :
  - L'accès des personnes atteintes de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie,
  - L'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance,
  - L'accès des mineurs accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance,
  - La promotion du sport et de la culture comme leviers de prévention,
  - La lutte contre le mal logement et les économies d'énergie et ses conséquences sur la santé.

Cette diversité des missions fait du département un acteur central de santé, en capacité de mesurer la portée sur une vision globale et de coordonner des actions avec les acteurs locaux.

Ainsi convaincu de l'importance d'un accès équitable pour tous, le Conseil départemental souhaite renforcer son Plan Ambition Santé pour combattre la désertification médicale.

Cela passe notamment par le déploiement d'un maillage territorial fin de ses propres services (accueil inconditionnel, dossier unique de l'utilisateur) et par la structuration d'un plan développé en relation étroite avec l'équipe des partenaires de terrain.

**Une étude auprès des médecins, étudiants internes et partenaires nous permet de définir une stratégie pour attirer et conserver des professionnels de santé, l'attractivité dans toutes ses dimensions est centrale.**

L'exercice professionnel se veut plus collectif et centré sur le soin, il demande un territoire agréable et doté d'infrastructures et les conditions d'accueil pour les étudiants, professionnels et leurs familles sont essentielles.

Le plan doit activer l'ensemble de ces leviers.

Ce sont ces constats qui ont guidé le renforcement stratégique de notre Plan Ambition Santé et le développement d'actions nouvelles, favorisant cette attractivité.

Parce que la santé est essentielle, le Conseil Départemental s'engage avec toutes ses forces dans ce nouvel acte du Plan Ambition Santé.

Il nous faut augmenter le temps médical sur les communes afin de répondre aux besoins des corréziens.

## PLAN AMBITION SANTE

### Une ambition plurielle

AXES	ACTIONS	ECHEANCES
Axe 1 Augmenter le temps médical	Pré-consultation pour les médecins du CDS par infirmiers en pratique avancée (IPA) et assistants médicaux	Janvier 2022
	Infirmier en pratique avancée : télémédecine en visite à domicile avec mallette connectée pour fin de consultations par les médecins du CDS et prescription si besoins	Premier trimestre 2022 Expérimentation sur 2 territoires pour extension deuxième semestre 2022 sur 3 territoires
	Cabine de télémédecine Expérimentation sur 4 territoires avec un accompagnement pour les patients à l'entrée et à la sortie de la consultations	Premier trimestre 2022 Expérimentation sur 4 territoires pendant 2 à 4 ans pour extension si résultats probants

	(1 MDD, 1 commune rurale, 1 commune urbaine et 1 en EHPAD)	
	Fauteuils dentaires nomades 2 fauteuils nomades en milieu rural par un dentiste	2 fauteuils nomades déployés avec la CPAM courant 2022
	Favoriser et pérenniser l'installation par un numéro unique pour les médecins avec réponses concertées sur les aides (CPAM, ARS, CD) Apportée une réponse concertée ( ARS, CPAM, CD, Ordre des médecins) en même temps afin d'éviter des démarches multiples pour les médecins souhaitant s'installer	2022 Déjà un projet en cours
	Soutenir les collectivités dans le déploiement des maisons de santé par une aide financière à l'investissement	Déjà existant
	Déploiement du CDS	2 nouvelles antennes fin 2021 début 2022 + une réponse à vocation départementale en 2022
<b>Axe 2</b> Promouvoir les professions médicales et attirer les étudiants, médecins généralistes et spécialistes	Bourses : médecins généralistes, médecins spécialisés, IPA, en complément du Contrat d'Engagement de Secteur Public.	Déjà existant à poursuivre en concertation avec les aides ARS (Contrat d'engagement public)
	Favoriser les lieux de stage en Corrèze : frais déplacement pour stages	Déjà existants le faire connaître avec un plan de communication plus offensif en 2022
	Formation Maître de stage en Corrèze, afin d'augmenter le nombre de maîtres de stage médecins qui suite au départ en retraite des médecins libéraux sont peu nombreux + concentration pour mutualisation des stages entre les hôpitaux et libéraux ou salariés CDS	Deuxième semestre 2022
	Maison virtuelle des internes en médecine : numéro unique + site internet « ambition santé »	Juin 2022

	Branche universitaire déportée	2023
	Formations pour des spécialisations en Corrèze Proposer des formations universitaires de spécialisations en Corrèze afin de permettre aux médecins libéraux de développer des spécialisations (gynécologie, immunologies, pédiatrie... )	2023
	Séminaire pour internes et médecins	2023
	Journées métiers et entre pairs	2023
Axe 3 Proposer aux médecins généralistes libéraux des solutions	Appuis proposés par le CDS aux médecins libéraux et spécialistes libéraux : ouverture d'une plateforme de soutien administratif aux médecins libéraux (secrétariat, facturation ...)	Deuxième semestre 2022
	Être promoteur de la diversité des métiers pour soutenir les médecins dans leur exercice (IPA, assistants médicaux) par un partage d'expérience entre le CDS et les médecins libéraux	A partir du deuxième semestre 2022
	Favoriser les exercices regroupés ou coordonnés Proposer aux médecins libéraux des soutiens par le CDS (exemple Ussel, Bort-les-Orgues médecin libéraux et salariés CDS)	Déjà existant
Axe 4 Coordonner les acteurs	Création à moyen constant d'un poste de Chef de service santé : développement des actions du Plan Ambition Santé et chefferie PMI	Début 2022

	Convention multi-partenariale (CPAM, ARS, Ordre des médecins, CD) afin de mutualiser les moyens et déployer le plan ambition santé	2022
	Croiser nos données statistiques afin d'affiner les besoins par un observatoire partagé	2022- 2023- 2024
Axe 5 Mobiliser et communiquer	Construire un plan de communication offensif Pour faire connaître les aides et accueil	Deuxième semestre 2022

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION - BILAN DE L'AVENANT AU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2019/2021 - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) POUR LA PÉRIODE 2022/2024

#### RAPPORT

---

Depuis maintenant 6 ans, la Collectivité a fait de l'accès à l'emploi une priorité. Pour cela, elle mobilise au quotidien l'ensemble de ses ressources humaines, de ses moyens et s'attache à fédérer les partenaires de l'insertion autour de cet enjeu.

Les grands axes de la politique départementale d'insertion validés en 2016 puis reconduits en 2018 ont ainsi permis de décliner des actions, mesurer leur impact et affiner les stratégies d'intervention afin de relever le défi de l'emploi pour chaque corrézien qui s'en est éloigné.

Pour cela, il a fallu initier et développer le lien entre l'insertion et le monde économique. Travailler au rapprochement entre ces deux "univers", à la compréhension mutuelle des besoins et des attentes de l'autre a été indispensable afin de pouvoir mieux cerner, mieux anticiper et mieux sécuriser les réponses.

Parallèlement, en compétence de l'action sociale, la Collectivité porte une attention particulière à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa mais aussi des publics en insertion suivis par les professionnels au sein des Maisons de la Solidarité Départementale.

Si la période de crise sanitaire aiguë que nous venons de vivre en 2020 a très lourdement impacté les processus d'insertion habituels, nous pouvons observer depuis quelques mois une reprise nette de l'activité et des besoins des chefs d'entreprises locaux.

Paradoxalement, alors que la crise sanitaire a généré en 2020 une augmentation historique du nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze, les acteurs économiques font face à des problèmes de recrutement majeurs pouvant les mettre en difficulté.

La Corrèze n'échappe à ce constat national et à la difficulté à répondre et à pourvoir de nombreuses offres d'emploi disponibles quels que soient les secteurs d'activité ou les niveaux de compétence requis.

Fort de cela, la politique départementale d'insertion déjà déployée depuis 6 ans par notre Collectivité, va encore accentuer ses efforts avec un seul mot d'ordre : l'accès à la formation et à l'emploi. Pour cela, concernant l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, dans chaque CER (Contrat d'Engagements Réciproques) deux offres d'emploi à minima leur seront proposées. Les personnes devront justifier de leurs démarches et de leur entrée en l'emploi. La Collectivité sera vigilante à la mobilisation des personnes et au respect des engagements du CER en lien avec les droits et devoirs liés au dispositif rSa. L'absence d'engagement de la personne amènera à enclencher la procédure d'orientation vers la CRSA (Commission de Réorientation et de Suspension de l'Allocation rSa).

Les deux piliers fondateurs autour desquels s'est bâtie la politique départementale d'insertion : le travail de proximité avec les entreprises locales et l'accompagnement individualisé de chaque bénéficiaire du rSa est plus que jamais d'actualité.

**Le bilan très positif de l'Avenant du Pacte Territorial d'Insertion 2019/2021 (cf. annexe2)** qui suit, démontre par ses résultats la justesse des choix politiques départementaux en matière d'insertion.

De plus, il vient alimenter la réflexion sur les nouveaux enjeux qui se posent à nous et nous donne des indications précises sur les besoins, les actions supplémentaires à créer ou celles qui doivent être confortées, développées ou abandonnées.

L'Avenant 2019/2021 avec ses 30 fiches action affiche une réalisation de 93 %. Un bilan détaillé de chacune des 30 fiches action est joint à ce rapport (annexe 2). Seules deux fiches action ont été abandonnées, les besoins évalués ayant trouvé un autre niveau de réponse (permis et déploiement de la fibre optique) ou n'étant plus d'actualité (le remplacement dans les lycées du département).

Parmi les 28 fiches restantes, 26 d'entre elles sont entièrement réalisées et au vu de leur pertinence et de leur impact sur le retour à l'emploi seront inscrites en continuité dans le nouveau PTI.

Deux fiches action ont vu leur démarrage bloqué par le contexte sanitaire et les périodes de confinement en 2020. Leur déploiement est actuellement en cours : l'action "Bénévolat Compétences et Citoyenneté" et la bourse au permis directement liée au bénévolat.

Le choix pour l'Avenant 2019 - 2021 portait déjà majoritairement sur le volet professionnel, celui de la formation et de l'accès à un emploi avec 23 des fiches actions (83%) intervenant sur cette thématique.

Les 7 fiches action restantes (17%) concernent le champ de l'action sociale et de la santé.

Si de nouvelles actions ont été initiées, un accent fort a été mis sur les modalités de suivi des publics avec une offre d'accompagnement enrichie, des réponses adaptées, rapides et individualisées à chaque personne.

Coachs professionnels, coachs sociaux, coach jeunes, référents professionnels, psychologue du travail, chargé de mission en entreprises, animatrice numérique, autant de métiers et de compétences croisées pour faciliter le retour à un emploi.

Enfin, l'Avenant au Pacte s'est aussi attaché sur toute sa durée à fédérer l'ensemble des partenaires de l'insertion et les acteurs économiques, à mutualiser les moyens et les outils autant que de besoin, et à associer tout au long de son déroulement les tous premiers acteurs que sont les bénéficiaires du rSa.

Les moyens humains, stratégiques et financiers conséquents engagés par la Collectivité au travers de l'Avenant au Pacte se mesurent aujourd'hui malgré une année 2020 chaotique en lien avec la COVID et qui a très largement déstabilisé le champ de l'insertion et du dispositif rSa.

En effet après 5 années (2015/2019) de baisse constante : -15% du nombre de bénéficiaires du rSa, un budget annuel dédié à l'allocation maîtrisé, des sorties positives pour emploi ou formation et un ratio rSa/ population départementale en diminution, l'année 2020 a totalement balayé l'ensemble de ces avancées avec une arrivée massive de nouveaux entrants dans le dispositif et une hausse historique sur un an du nombre de bénéficiaires de +12%, une ligne budgétaire avec une hausse jamais observée de presque 14% et un ratio rSa/ population départementale proche des 3%.

Depuis début 2021, un contexte sanitaire mieux maîtrisé et les efforts constants mis en œuvre par la Collectivité quant au dispositif rSa au premier rang desquels l'Avenant au Pacte, portent à nouveau leurs fruits.

On enregistre sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 une baisse régulière du nombre de bénéficiaires du rSa : -7,6% ; un budget Allocation qui repart à la baisse, un taux de sorties positives emploi/formation en nette progression : +12% et un ratio rSa/ population départementale également à la baisse.

Autant d'indicateurs au vert mais aussi des tendances baissières nettement plus marquées en Corrèze qu'en Nouvelle Aquitaine ou au niveau national, résultats entérinant encore le choix de la proximité et de l'engagement portés par le Département.

## Le futur Pacte Territorial d'Insertion 2022/2024 (cf.annexe1) :

Ces éléments, ces évolutions ont très largement inspiré et consolidé les nouveaux axes et la construction du futur Pacte Territorial 2022/2024. La reprise économique actuelle et les orientations systématiques de nos publics vers les offres d'emploi vont être les éléments déterminants en correspondance avec la politique départementale d'insertion et seront mis en œuvre au travers du Pacte.

Ainsi, si les volets de l'accompagnement, des actions et des dispositifs demeurent et se renforcent, un seul mot d'ordre et une seule priorité comme fil conducteur pour les années à venir : l'accès à la formation et l'emploi.

Le Pacte Territorial 2022/2024 va donc se décliner dans la continuité des actions déjà existantes pour favoriser l'entrée en emploi mais va s'enrichir de nouvelles actions pour répondre davantage et plus rapidement aux besoins non pourvus d'emploi en Corrèze.

Le travail que nous avons déjà initié, notamment avec Corrèze Boost emploi, va se renforcer encore pour être davantage à l'écoute et en réponse auprès du secteur économique et des chefs d'entreprise.

Le dispositif Boost Emploi et le chargé de mission entreprises vont lier systématiquement les offres d'emploi et les publics accompagnés par la Collectivité (bénéficiaires du rSa et public suivi dans les MSD - Maison de la Solidarité Départementale).

Cette nouvelle action alternera temps collectif et temps individuel.

L'accompagnement des publics va encore se renforcer pour que l'objectif de l'emploi soit atteint et pour répondre aux besoins quotidiens des entreprises locales et leur permettre de fonctionner.

Si la solidarité demeure pour les plus fragiles et les plus en difficulté, le dispositif rSa doit à nouveau se recentrer sur ses fondamentaux à savoir "faciliter l'insertion durable dans l'emploi".

A l'heure de la relance économique et au regard des moyens financiers inédits mis en œuvre au niveau national mais aussi au niveau départemental, notre priorité va être de proposer à chaque bénéficiaire du rSa un emploi et de l'accompagner à sa prise de fonction.

Ce nouveau Pacte Territorial 2022/2024 se veut ambitieux.

Il est construit à partir d'une volonté forte et se décline autour de deux axes centraux :

- Accéder à la formation et à l'emploi

- Accompagner à la formation et à l'emploi

Il s'appuiera sur 32 fiches actions et saura évoluer en fonction des besoins repérés et adapter de nouvelles réponses et stratégies.

D'ores et déjà, de nouvelles actions viennent renforcer l'accès à l'emploi pour les publics comme le Pass pour l'emploi et la sécurisation des recrutements.

Un travail s'engage aussi sur la mise en lien directe entre l'offre et la demande d'emploi de nos publics pour une entrée en emploi rapide et durable.

Nous candidotons au portage et au déploiement du futur Service Public de l'Insertion et de l'Emploi pour renforcer encore les dispositifs d'insertion, les rendre plus efficaces et développer une "culture" et des outils partagés avec les acteurs économiques et être plus réactifs, mieux anticiper et mieux répondre à leurs besoins.

Nous aurons besoin de nos partenaires historiques, État, Région, Pôle Emploi, Missions locales, Chambres Consulaires... pour cette nouvelle feuille de route, de leurs compétences, de leur mobilisation à nos côtés.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION - BILAN DE L'AVENANT AU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2019/2021 - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) POUR LA PERIODE 2022/2024

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° CD.2021.11.26/202 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Gérard SOLER, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : sont approuvés tels que joints en annexes le bilan détaillé de l'Avenant au Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021 (annexe2) et le Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024 (annexe 1).

**Article 2** : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions et tous les documents relatifs au PTI et à ses actions et à prendre toutes les décisions d'aides financières et spécifiques afférentes. Le Président du Conseil Départemental est également autorisé à signer le Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024 (annexe 2) visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 contre.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3453-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

# PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2022 - 2024

**ET  
BILAN  
GÉNÉRAL DE  
L'AVENANT  
2019-2021**

ACCOMPAGNER  
EMPLOI  
DÉVELOPPER  
INNOVER



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT  
*Ayons la Corrèze en cathédr*



# MOT DU PRÉSIDENT

*En compétence des politiques d'aide sociale et de solidarités des territoires, nous assurons la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion dont relève le dispositif rSa.*

*L'accès à l'emploi demeure pour notre Collectivité un enjeu primordial. Cette priorité que nous nous sommes fixée depuis maintenant 6 ans nécessite pour l'ensemble des professionnels de la Collectivité, d'être présents au quotidien, à l'écoute des attentes et des particularités de tous nos territoires et force de propositions afin d'apporter le meilleur niveau de réponses possibles.*

*Nous attachons une importance toute particulière à aller au devant de chacun de nos concitoyens les plus en difficulté. Nous restons vigilants à offrir une équité dans l'accompagnement et des réponses sur l'ensemble du département.*

*Pour réaliser cette ambition, nous avons adopté et décliné le Pacte Territorial 2016-2018 puis son Avenant 2019-2021 fixant les grands axes d'une politique départementale d'insertion forte et volontariste, sans cesse réactualisée et enrichie.*

*Et c'est dans cette volonté forte que va s'inscrire ce Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024.*

*Le bilan de l'Avenant au Pacte que nous vous présentons aujourd'hui illustre l'engagement et le travail réalisé par la Collectivité au quotidien.*

*Avec le PTI 2022-2024, plus que jamais, l'accent sera porté sur le lien fort à tisser avec les acteurs économiques locaux afin de faciliter encore le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.*

*Nous allons continuer à mobiliser l'ensemble de nos forces, de nos personnels et de nos moyens afin de proposer un large panel de leviers et d'actions pour favoriser l'accès ou le retour au monde du travail.*

*Fédérer l'ensemble de nos partenaires, mutualiser nos compétences, faire toujours davantage pour les plus démunis d'entre nous ; voici les piliers de ce que sera ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion pour faciliter un accès à la formation et l'emploi pour tous.*

**Pascal COSTE,**  
**Président du Conseil départemental de la Corrèze**

# PRÉAMBULE

La loi NOTRe du 7 août 2015 conforte les départements dans leur rôle de chef de file des solidarités et de la cohésion sociale. L'action sociale du département représente un coût financier conséquent de fonctionnement et concerne notamment les prestations légales d'aide sociale dont le revenu de solidarité active (rSa).

Le département met en œuvre la politique départementale d'insertion en s'appuyant sur deux programmes fondateurs :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du rSa en recensant les besoins et l'offre locale d'insertion et en planifiant les actions d'insertion correspondantes
  
- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui met en œuvre le PDI, définit les modalités de coordination entre partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa.

***La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a pour objectif de lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.***

*"Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Le Conseil départemental doit délibérer avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion."*

*"Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut, avec les parties intéressées, un Pacte Territorial pour l'Insertion... Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnel des allocataires du revenu de solidarité active."*

*"Il a pour vocation de déterminer des priorités d'actions partagées pour faire converger les efforts et permettre une véritable dynamique de partenariat, associant également la Région dans ses compétences de développement économique et de formation. Le PTI doit également déterminer les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion (indicateurs, comité de suivi)."*

***Circulaire interministérielle n°DGAS/DGEPF/2009/137 du 25 mai 2009.***

## I - LE BILAN GÉNÉRAL DE L'AVENANT AU PACTE 2019-2021

1 - Les éléments de contexte socio - économique corrézien en lien avec le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa

2 - Les bénéficiaires du rSa en Corrèze et les spécificités du territoire

2-1 - Évolution du nombre de bénéficiaires du rSa

2-2 - Répartition territoriale

2-3 - Profil du bénéficiaire du rSa

2-4 - Montant moyen du rSa socle

3 - Les premiers résultats de la politique d'insertion socio - professionnelle à destination des bénéficiaires

3-1 - Une systématisation de l'accompagnement : 1 bénéficiaire/1 offre d'insertion/1 accompagnement personnalisé

3-2 - Une employabilité favorisée pour les bénéficiaires du rSa :

\* l'offre d'accompagnement interne au Conseil départemental

\* les actions d'insertion partenariales pour activer les parcours

3-3 - Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi à destination des bénéficiaires du rSa : l'offre de service BOOST Emploi, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS),...

3-4 - Une coordination opérationnelle avec des modes de gouvernance renouvelés

4 - Bilan détaillé des fiches action jointes en annexes

## II - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2022-2024

### AXE 1 : Les actions pour accéder à la formation et l'emploi 20 fiches action

- 1- Mise en lien direct Offre - Demande
- 2 - Clés de l'emploi
- 3- Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises
- 4- Pass pour l'emploi
- 5- Contrat Local d'Innovation Sociale
- 6- BOOST Emploi
- 7- Forums Emploi
- 8- Remplacements dans les collèges du Département
- 9- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés
- 10- Contrats aidés PEC
- 11- Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
- 12- Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD19
- 13- Acculturation dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
- 14- Bénévolat "compétences et citoyenneté"
- 15- Bourse au permis
- 16- Ateliers compétences numériques de base
- 17- Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances
- 18- Plateforme collaborative Emploi Insertion
- 19- Observatoire départemental de l'emploi et des métiers
- 20- Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

### AXE 2 : Des professionnels et des métiers pour accompagner à la formation et l'emploi 12 fiches action

- 21- Chargé de mission entreprises
- 22- Coach professionnel
- 23- Coach jeunes
- 24- Coach séniors
- 25- Référent professionnel
- 26- Coach social
- 27- Référent social
- 28- Psychologue du travail
- 29- Animateur numérique itinérant
- 30- Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)
- 31- Animateur du PTI
- 32- Accompagnement global

## Bilan Avenant PTI 2019-2021

Actions	Bilan 2019-2021	Poursuite 2022-2024
<b><u>OBJECTIF STRATEGIQUE I</u></b>		
- Plateforme collaborative Emploi Insertion	- Réalisé : 123 membres; 18 691 pages vues; 1 528 utilisateurs	OUI
- BOOST Emploi	- Réalisé : 46 321 utilisateurs; 84 726 visites; 203 comptes recruteurs créés; 2 898 CV / CV Catcher	OUI
- Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers	- Réalisation partielle : Groupe de travail opérationnel au regard de la perte d'activité de la plateforme collaborative Emploi Insertion / Réflexion en cours pour rattachement au SPIE	OUI
<b><u>OBJECTIF STRATEGIQUE II</u></b>		
- Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze	- Réalisé : 1 groupe de travail Santé Haute Corrèze	NON
- Accompagnant Santé - Infirmier Diplômé d'État	- Réalisé : 2 accompagnants Santé - IDE; 275 personnes accompagnées; 101 suivis clôturés	OUI
- Plateforme de covoiturage Conseil départemental	- Réalisé : 1 carte interactive covoiturage sur le site de la Collectivité	NON
- Permis et déploiement du très haut débit en Corrèze	- Non réalisé : Pas de besoin identifié	NON
- Bourse au permis	- Réalisé	OUI
- Cartographie des lieux d'accès numériques	- Réalisé : 1 carte "Les lieux d'accès gratuits connectés en Corrèze"	NON
- Animateur numérique itinérant	- Réalisé : 1 animateur numérique itinérant	OUI
- Ateliers compétences numériques de base	- Réalisé : 222 ateliers animés; 593 personnes accompagnées	OUI
<b><u>OBJECTIF STRATEGIQUE III</u></b>		
- Immersion(s) en entreprise(s)	- Réalisé : 1 497 PMSMP réalisées	OUI
- Chargé de mission entreprises emploi	- Réalisé : 1 192 offres exclusives; 253 contacts entreprises	OUI
- Bus BOOST Emploi	- Réalisé : 1 Vaccibus	NON

- Remplacement dans les collèges départementaux	- Réalisé : 19 177.80 heures totales facturées; 113 bénéficiaires du rSa missionnés	OUI
- Remplacements dans les lycées du Département	- Non réalisé : Après un travail de prospection, cette mesure ne peut se déployer au sein de la Région Nouvelle Aquitaine de par le nombre de lycées dans cette nouvelle région et leurs fonctionnements différents	NON
- Promotion du Plan d'Investissement dans les Compétences	- Réalisé : 1 Information Collective	OUI
- Les Clés de l'emploi	- Réalisé : 9 Clés de l'emploi réalisées; 51 contrats de travail et / ou formation	OUI
- BOOST Sénior	- Réalisation partielle : Poste validé en Comité Technique du 11/10/2019	OUI
- Forum BOOST Emploi	- Réalisé : 3 Forum BOOST Emploi avec 2 territorialisés et 1 départemental	OUI
- SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique dans le cadre de l'IDéeFOP	- Réalisé : 2 sessions de formation organisées	NON
- Opération parrainage	- Réalisé : 1 convention engagée et arrivée à son terme	NON
- Bénévolat "Compétences et Citoyenneté"	- Réalisé : 4 contrats de bénévolat signés	OUI
- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics	- Réalisé : 127 marchés; 21 maîtres d'ouvrage accompagnés; 442 participants dont 102 bénéficiaires du rSa; 182 058.43 heures de travail	OUI
- Coach professionnel	- Réalisé : 2 coaches professionnels; 59 % de sorties emploi formation	OUI
- Coach social	- Réalisé : 2 coaches sociaux; 26 % de sorties emploi formation	OUI
- Psychologue du travail	- Réalisé : 1 psychologue du travail; 44 suivis clôturés	OUI
- Contrat Local d'Innovation Sociale	- Réalisé : 11 CLIS signés	OUI
<b><u>OBJECTIF STRATEGIQUE IV</u></b>		
- animateur PTI	- Réalisé : 1 animateur PTI; 2 comités de pilotage; 18 groupes de travail; 11 réunions	OUI
- Instances de gouvernance	- Réalisé : 8 représentants des bénéficiaires du rSa élus	OUI

**Un objectif central : Accéder et accompagner à la formation et l'emploi**

**\* Actions nouvelles**

Actions	Objectifs	Publics	Comment ?	Échéance
- Mise en lien direct Offre - Demande	- Développer le lien avec les entreprises, Anticiper et mieux repérer les besoins, Déployer un outil informatique de parcours pour plus de rapidité et une information et un positionnement améliorés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises; Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et la formation	- Action collective	2022
- Clés de l'emploi	- Préparer la rencontre avec l'entreprise recruteuse; Travailler la posture professionnelle, Sécuriser l'accès à l'emploi	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Vis l'emploi / Immersions dans les entreprises	- Aider à définir et asseoir un projet professionnel; Découvrir les métiers; Favoriser les recrutements	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Pass pour l'emploi	- Préparer les publics aux entretiens professionnels par la valorisation de leurs compétences; Les outiller dans leur recherche d'emploi; Comprendre et décrypter les codes de l'entreprise	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Contrat Local d'Innovation Sociale	- Favoriser et sécuriser les recrutements; Soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise pour pérenniser l'emploi	- Les bénéficiaires du rSa; Entreprises locales corréziennes	- Action individuelle	2022
- BOOST Emploi	- Favoriser le retour à l'emploi; Mettre en œuvre les outils de la Collectivité pour répondre aux besoins du marché de l'emploi; Mettre en relation l'offre et la demande	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises; Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et la formation	- Action individuelle	2022
- Forums Emploi	- Favoriser le recrutement direct; Faciliter la recherche d'emploi ou de formation et le recrutement	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises corréziennes	- Action collective	2022

- Remplacements dans les collèges du Département	- Mettre à disposition sur une courte durée, des publics en insertion auprès des collèges; Aider à définir et confirmer l'employabilité; Renouer avec le monde du travail	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle suivies par les professionnels des MSD	- Action individuelle	2022
- Les clauses d'insertion sociale dans les marchés	- Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique; Soutenir et valoriser les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi	- Action individuelle	2022
- Contrats aidés PEC	- Accéder à un contrat de travail; Bénéficiaire d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences et ses qualités professionnelles	- Tous publics en insertion; Les bénéficiaires du rSa; Tous les employeurs du secteur non marchand	- Action individuelle	2022
- Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)	- Candidater à l'appel à manifestation d'intérêt déposé par l'État; Engager un travail partenarial spécifique pour des parcours sans couture; Mutualiser et coordonner l'ensemble des partenaires et des outils de l'insertion pour des actions et des accompagnements améliorés	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Partenaires de l'emploi et la formation; Entreprises	- Action collective partenariale	2023
- Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD19	- Organiser des actions de professionnalisation visant des évolutions des pratiques professionnelles; Amener les référents des parcours à adopter des méthodes communes d'accompagnement; Former les agents au changement	- Référents de parcours du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du rSa	- Action collective	2024
- Acculturation dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi	- Partager des données entre partenaires de l'emploi et de l'insertion; Renforcer la coordination entre partenaires; Évoluer vers une culture commune de l'insertion	- Partenaires de l'emploi et de l'insertion; Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective	2024
- Bénévolat "compétences et citoyenneté"	- Apporter sa contribution à la vie sociale; Développer du lien social, Gagner en confiance; Acquérir de nouvelles compétences; Favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022

- Bourse au permis	- Se déplacer; Optimiser l'accès à l'emploi ou la formation; Développer l'autonomie	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Ateliers compétences numériques de base	- Développer l'autonomie numérique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle	- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa	- Action collective / Action individuelle	2022
- Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances	- Faire du citoyen, un acteur des politiques sociales; Favoriser la citoyenneté et l'implication des personnes accompagnées	- Les bénéficiaires du rSa	- Action collective	2022
- Plateforme collaborative Emploi Insertion	- Optimiser la connaissance et l'utilisation des dispositifs de l'emploi et de l'insertion; Centraliser et simplifier l'accès à ces dispositifs	- Agents du service Insertion, des MSD du Conseil départemental; Agents de l'ADEPEP 19 en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés; Autres partenaires de l'emploi et de l'insertion	- Action individuelle	2022
- Observatoire départemental de l'emploi et des métiers	- Fournir au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent; Améliorer la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en demande d'emploi; Partager des données avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion facilitant l'accompagnement des publics; Renseigner et analyser l'activité du service Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évolution des politiques publiques	- Partenaires de l'emploi et de l'insertion; Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa; Entreprises	- Action collective et partenariale	2024
- Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)	- Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation	- Agents de la Collectivité et de l'ADPEP 19 en charge de l'accompagnement des publics en insertion	- Action collective	2022
- Chargé de mission entreprises	- Constituer un réseau d'entreprises et recueillir les offres exclusives Conseil départemental; Faciliter le recrutement; Promouvoir le dispositif BOOST Emploi	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa; Entreprises	- Action individuelle	2022

- Coach professionnel	- Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement; Sécuriser l'accès à et dans l'emploi	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Coach jeunes	- Assurer un accompagnement professionnel renforcé auprès de jeunes corréziens; Promouvoir le dispositif BOOST Emploi; Faciliter l'accès à l'emploi et la formation	- Jeunes de 17 à 30 ans	- Action individuelle	2022
- Coach séniors	- Favoriser l'accès à l'emploi des plus de 50 ans; Accompagner les personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel vers et à l'emploi en valorisant leurs compétences et capacité professionnelles	- Les bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans	- Action individuelle	2023
- Référent professionnel	- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel vers et à l'emploi; Formaliser les étapes du parcours d'insertion et les activer; Favoriser l'accès à l'emploi et la formation	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Coach social	- Faciliter les parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelles durable; Recentrer la personne sur son parcours et travailler avec elle sur ses choix prioritaires pour lever les freins à l'insertion	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Référent social	- Aider les personnes à lever les premiers freins à leur insertion; Faciliter l'insertion sociale d	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Psychologue du travail	- Dynamiser les parcours d'insertion; Enclencher un processus de changement	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- animateur numérique itinérant	- Développer l'autonomie numérique; Favoriser l'insertion sociale te professionnelle des personnes; Résoudre des problématiques numériques personnelles ciblées collectivement et/ou individuellement	- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022
- Agent de santé - Infirmier Diplômé d'État (IDE)	- Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du rSa et résoudre les difficultés de santé à l'issue de l'accompagnement; réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé	- Les bénéficiaires du rSa	- Action individuelle	2022

<p>- Animateur du PTI</p>	<p>- Élaborer et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI; Coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion; Développer et enrichir l'offre départementale d'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et la formation</p>	<p>- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa</p>	<p>- Action individuelle</p>	<p>2022</p>
<p>- Accompagnement global</p>	<p>- Bénéficiaire d'un accompagnement collaboratif (social et professionnel) réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Conseil départemental; se coordonner entre partenaires pour agir simultanément sur les problématiques repérées pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation</p>	<p>- Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa</p>	<p>- Action individuelle</p>	<p>2022</p>

# **I - LE BILAN GÉNÉRAL**

**DE L'AVENANT AU PACTE 2019-2021**

## INTRODUCTION

L'activation et la déclinaison de cette volonté politique forte, tout particulièrement pour les bénéficiaires du rSa dont nous avons la charge, s'appuie sur le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Avec nos partenaires, nous avons bâti le Pacte pour la période 2016/2018 autour de 29 fiches actions puis son Avenant 2019/2021 et ses 30 fiches action. Ces actions enrichies de nouvelles orientations déterminées par les besoins des publics et des territoires, nous permettent de constater et de confirmer aujourd'hui, l'intérêt de cette démarche collaborative.

En effet, le Pacte Territorial d'Insertion nous a permis de travailler ensemble, de mutualiser nos dispositifs pour apporter un niveau de réponses le plus complet possible aux personnes en difficulté, de construire et d'innover avec des actions concertées et territorialisées.

L'Avenant du PTI 2019/2021 a également permis de maintenir et d'enrichir l'offre d'accompagnement individualisée indispensable au quotidien pour aider et mobiliser les publics en insertion.

L'impact positif de cette démarche sur la qualité de réponses et de leviers que nous proposons à nos concitoyens, se vérifie avec le bilan et l'évaluation du PTI 2016-2018 puis se confirme avec la poursuite et l'enrichissement de ces actions et l'Avenant du Pacte 2019/2021.

Cet Avenant 2019/2021 a été voté en séance plénière du 28 Novembre 2018. Il s'attache à coordonner et fédérer tous les partenaires œuvrant dans le domaine de l'insertion et est construit en articulation avec les politiques locales, nationales et européennes.

Dans la continuité des orientations 2016/2018, son objectif est de **FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA** à travers 4 axes stratégiques :

- Systématiser et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale, proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité
- Mettre en lien l'insertion avec le développement économique
- Renouveler les modes de gouvernance

# 1 - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE CORRÉZIEN EN LIEN AVEC LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

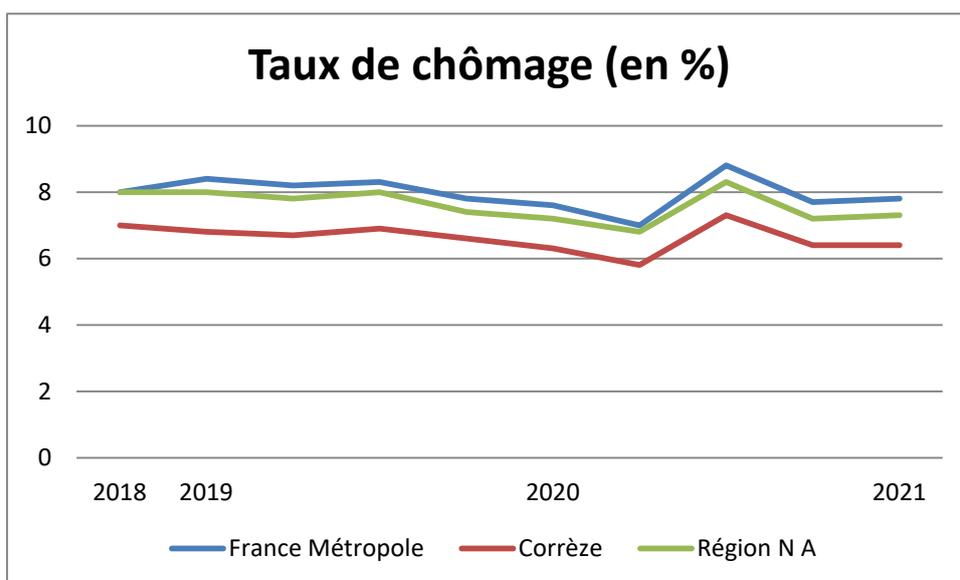
La Corrèze se caractérise aujourd'hui par une situation plus favorable que celle constatée en France ou en Nouvelle Aquitaine.

Chiffres du chômage :

Ainsi, le taux de chômage est de 6.4 % au premier trimestre 2021 contre 7.3 % en Nouvelle Aquitaine et 7.8 % en France. On constate par ailleurs une baisse régulière malgré un rebond au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 dans un contexte pandémique inédit.

Taux de chômage en pourcentage - Source DIRECCTE

Taux de chômage (en %)	2018	2019				2020				2021
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
France Métropole	8,5	8,4	8,2	8,3	7,8	7,6	7,0	8,8	7,7	7,8
Corrèze	7,1	6,8	6,7	6,9	6,6	6,3	5,8	7,3	6,4	6,4
Région N A	8,2	8,0	7,8	8,0	7,4	7,2	6,8	8,3	7,2	7,3



Source DIRECCTE

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC s'élève à 17 290 au 30/06/21, soit une augmentation de 0.6 % par rapport à juin 2019, supérieur au taux de progression régionale de +0.03 % sur la même période.

	Nombre de demandeurs d'emploi Catégorie ABC	
	CORREZE	REGION NA
<b>Déc-18</b>	17 300	512 230
<b>Déc-19</b>	16 800	492 800
<b>Déc-20</b>	17 520	511 850
<b>juin-21</b>	17 290	507 990

Source Pôle Emploi

*Catégories ABC regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi*

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégories ABC, en baisse depuis quelques années, subit une nette augmentation de près de 3% en 2020 en lien direct avec la crise sanitaire. Cependant, on observe une diminution progressive depuis le début d'année 2021.

De façon globale, les recrutements et intentions d'embauche pour 2021 restent limités, traduisant la difficulté des entreprises à anticiper dans un contexte sanitaire chargé d'incertitudes. Néanmoins, l'adaptation à la période particulière que nous vivons depuis un an et demi a des effets positifs sur l'emploi, en témoignent certains métiers qui voient leurs besoins se renforcer. Les métiers qui devraient tout particulièrement recruter se situent dans le domaine de la santé, le transport, la logistique, l'aide à domicile, le numérique ou encore l'agriculture.

Précisément sur la Corrèze, les employeurs du département prévoient 9 820 intentions d'embauche pour 2021, ce qui représente 800 projets en moins par rapport à 2020.

(Source Pôle Emploi - Enquête BMO 2021 / Le département de la Corrèze)

24.1 % des établissements envisagent de recruter en Corrèze, une part en baisse sur un an et qui reste inférieure à la moyenne régionale. 42 % des projets de recrutement en Corrèze concernent les services aux particuliers suivis par les métiers de l'agriculture, de la restauration et de l'agroalimentaire.

La part de population couverte par le rSa, c'est-à-dire le prorata du nombre de bénéficiaires du rSa par rapport au nombre total d'habitants, est au 31/12/2019 (source Dress) de :

4.8 % en Région Nouvelle Aquitaine, au 31/12/2019

5.3 % en France Métropolitaine

2.6 % en Corrèze.

Le pourcentage corrézien témoigne d'une faible part de personnes bénéficiant du rSa dans ce département grâce notamment aux efforts de la Collectivité pour trouver des sorties positives.

La Corrèze se situe alors au 7<sup>ème</sup> rang des départements avec un taux de bénéficiaires du rSa le plus faible à corréliser avec un taux de sorties emploi/formation de 36% en 2020.

## 2 - LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CORRÈZE ET LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Pour comprendre l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa, il nous faut intégrer les évolutions législatives depuis 2015, les modalités de financement ainsi que la distinction entre bénéficiaires et foyers allocataires.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France Métropolitaine, le rSa s'est substitué au RMI, à l'allocation de parent isolé et aux dispositifs d'intéressement liés à la reprise d'activité. Entre 2009 et 2015, il a remplacé également partiellement la prime pour l'emploi. On distingue alors dans le rSa, un volet "minimum social", le rSa socle et un "complément de revenus d'activités" : le rSa activité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Prime Pour l'Emploi et le rSa activité ont laissé place à la Prime d'Activité (PA).

Depuis 2009 et la loi généralisant le revenu de solidarité active, si le pilotage intégral de ce dispositif relève de la compétence des départements, l'État s'était engagé sur une compensation des dépenses à l'euro près.

Or le montant restant à charge de la Collectivité est chaque année plus important.

Le poids de la charge financière non compensée par l'État est de plus en plus lourd.

La crise sanitaire inédite que nous avons traversée, a bouleversé le paysage social et économique, impactant directement les politiques sociales et d'insertion.

Si la réforme attendue de l'assurance chômage qui devait se répercuter sur le dispositif rSa est à nouveau différée, il n'en reste pas moins que les impacts directs COVID sur l'allocation rSa sont cependant très lourds :

- Une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze : + 12.15 % entre janvier et décembre 2020

- Une augmentation significative du montant global du rSa versé : + 2,5 millions d'euros sur un an en lien avec le nombre de bénéficiaires : 7187 bénéficiaires du rSa à fin décembre 2020 et 780 nouveaux allocataires.

Le budget initial voté en 2020 a été insuffisant et a nécessité un dépassement budgétaire de +12,8%.

### 2-1 - Évolution du nombre de bénéficiaires du rSa

		12/2018	12/2019	évolution 2018-19	12/2020	évolution 2019-20	06/2020	06/2021	évolution 2020-21
rSa Socle (CD)	Nombre bénéficiaires	6 374	6 408	+0.5%	7 187	+12.2%	7 168	6 642	-7.34%
Prime d'activité (État) (avec ou sans rSa)	Nombre bénéficiaires	9 740	14 867	+52.6%	15 223	+2.4%	15 051	14 709	-2.27%

Source Données consolidées MSA - CAF Élisia - Service Insertion Conseil départemental Corrèze

Données rendues sur des droits ouverts et versables

Données concernant la prime d'activité calculées uniquement avec la CAF car pas de données rendues pour la MSA

En Corrèze, le Conseil Départemental dénombre, en données consolidées CAF - MSA, au 30 juin 2021, 6 642 bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires du rSa, en baisse constante depuis 2015 est reparti à la hausse avec une forte augmentation du nombre de personnes de + 12 % entre janvier et décembre 2020, dû à la pandémie covid-19 mondiale.

Néanmoins, on assiste au 30/06/21, à une baisse constante du nombre de ces bénéficiaires grâce aux actions engagées par la Collectivité.

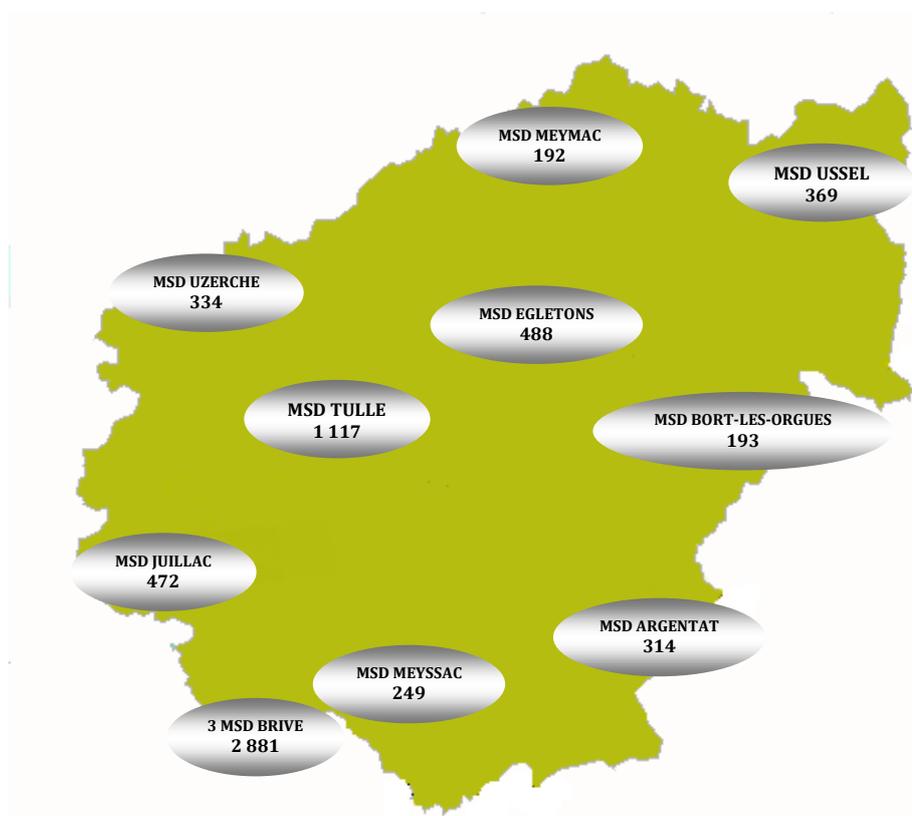
Il est important de souligner l'écart d'évolution sur 2018-2019, entre le dispositif rSa porté par le Département (+0.5%) et celui porté par l'État (+52.6%). Les bénéficiaires du rSa sortent donc du dispositif rSa socle avec un contrat de travail et bénéficient en suivant de la prime d'activité État pour compléter leurs revenus.

## 2-2 - Répartition territoriale

Les bénéficiaires du rSa socle sont situés majoritairement sur le bassin de Brive (43.6 %) en cohérence avec la logique démographique.

*Carte Répartition territoriale des bénéficiaires en Corrèze par MSD Juin 2021 - source BO\* service Insertion  
Conseil départemental de la Corrèze*

*\* A noter une différence de 33 bénéficiaires du rSa par rapport aux données consolidées CAF - MSA en lien avec la date d'extraction des données*



Sur la période 2019-2021, on observe :

- une augmentation générale du nombre de bénéficiaires du rSa sur toutes les MSD du Département à l'exception du territoire de Brive (3 MSD) et de la MSD de Tulle
- trois fortes augmentations sur les MSD de Meyssac avec + 51.83 %, d'Égletons avec + 42.69 % et de Bort Les Orgues avec + 27.80 % (augmentations du nombre de bénéficiaires du rSa sur les mêmes MSD que lors du bilan du PTI 2016-2018).

Concernant la répartition cantonale sur cette même période, on assiste à :

- une diminution du nombre de bénéficiaires du rSa sur le canton de Brive 4 (- 24.47 %)
- trois fortes augmentations de ce nombre sur les cantons du Midi Corrèzien avec + 53.47 %, de Seilhac Monédières avec + 44.16 % (comme lors du bilan PTI 2016-2018) et d'Ussel avec + 22.41 % (nouvelle augmentation sur ces 3 dernières années).

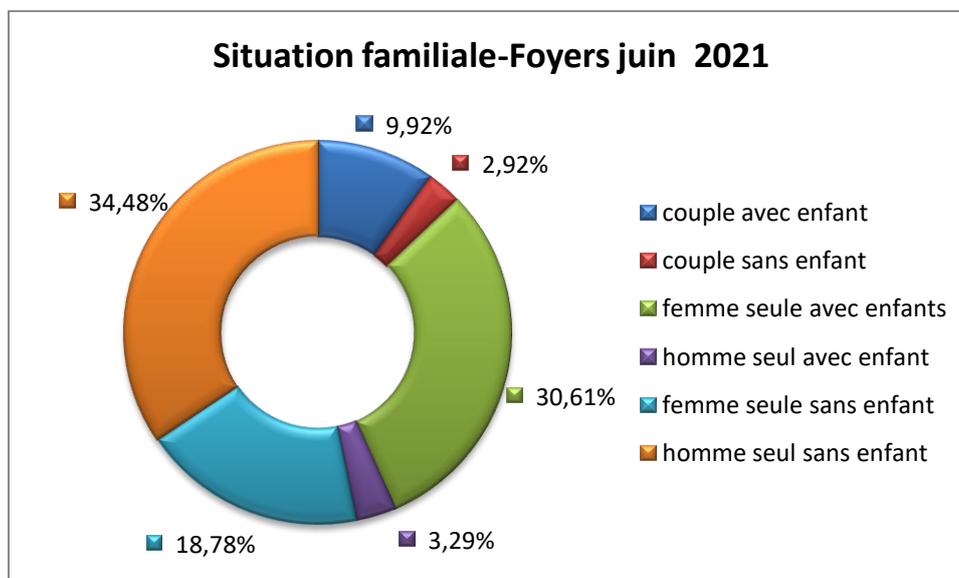
### 2-3 - Profil du bénéficiaire du rSa

87.16 % des foyers sont constitués d'un seul adulte soit une augmentation de plus de 1 % sur la période.

La situation familiale la plus représentée est celle des hommes seuls sans enfant, suivie des femmes seules avec enfants.

Cette tendance s'affichait déjà lors du bilan et de l'évaluation du PTI 2016-2018 et tend donc à se confirmer avec les années.

Au 30/06/2021, 34.48 % des bénéficiaires du rSa sont des hommes seuls sans enfant et 30.61 % sont des femmes seules avec enfants.



### 2-4 - Montant moyen du rSa socle

	12/2018	12/2019	12/2020	06/2021
Montant moyen				
CAF	456,32 €	472,36 €	476,06 €	476.22
MSA	385,56 €	410,56 €	419,66 €	414.76

### 3 - LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA POLITIQUE D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES

Les résultats de la première évaluation menée en 2018 sur l'impact du PTI et de la politique départementale d'insertion ont permis de dégager 4 constats majeurs sur l'ensemble des actions du PTI et celles liées à l'activité quotidienne du service Insertion de la Collectivité. Ces résultats et les impacts observés sur 2019-2021 ont été confortés par la continuité de la politique départementale d'insertion menée avec :

- Une systématisation de l'accompagnement
- Une employabilité favorisée
- Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi
- Une coordination opérationnelle

Au 30/06/2021, 93 % des actions du PTI sont réalisées ou en cours de réalisation :

sur un total de 30 actions, 26 sont achevées, 2 sont en cours de réalisation et 2 restent non réalisées (bilans ci-dessous).

#### 3-1 - Une systématisation de l'accompagnement : 1 bénéficiaire/1 offre d'insertion/1 accompagnement personnalisé

Depuis 2015, le Conseil départemental met tout en œuvre pour un accompagnement le plus qualitatif possible dont la mesure se fait au travers de la contractualisation.

Le CER, Contrat d'Engagement Réciproque, est l'outil permettant de définir et formaliser les engagements réciproques entre le bénéficiaire et le Président du Conseil départemental en vue de son insertion sociale et/ou professionnelle. Il a pour rôle d'évaluer et de déterminer régulièrement l'avancée du projet d'insertion, les actions et étapes à engager, de mesurer leur réalisation ou de réadapter leur déroulement et de fixer des échéances régulières à l'activation du parcours d'insertion.

Entre 2019 et 2021, ce taux de contractualisation se stabilise pour l'équipe d'accompagnement Insertion avec un taux de contractualisation moyen de 97 %.

	2018	2019	2020	06/2021
Taux de contractualisation de l'équipe d'accompagnement du service Insertion (en %)	96.7	98	98	96
Taux de contractualisation des référents sociaux (en %)	88	87.3	84.5	84
Taux global (en %)	92.35	92.65	91.25	90

Plusieurs facteurs ont favorisé l'augmentation du taux de contractualisation:

- le déploiement territorial des Réunions d'Informations et de Mobilisation (RIM)  
Ce temps de mobilisation des personnes dès leur entrée dans le dispositif (4 à 6 semaines après l'ouverture du droit) est déterminant pour une activation dynamique et une mobilisation de la personne dans son parcours d'insertion. L'équipe d'accompagnement du service Insertion est en charge de recevoir individuellement chaque nouvel arrivant dans le dispositif.
- la systématisation des relances auprès des bénéficiaires  
Ce suivi et ce contrôle dans l'activation des parcours est indissociable d'une offre large d'outils et d'accompagnement. La notion de droits et devoirs incombe à chacun, bénéficiaire et Collectivité, et se traduit par un respect des engagements et des échéances.
- l'évaluation plus qualitative des CER et des parcours d'insertion
- le déploiement de nouveaux intervenants dédiés à l'insertion sociale et professionnelle (coach professionnels et sociaux).

Globalement, l'activité des réunions à l'entrée dans le dispositif rSa, de 2019 à juin 2021 est représentée par :

- 2 280 RIM
- 3 665 bénéficiaires du rSa reçus
- 3 651 1<sup>er</sup> CER réalisés

### 3-2 - Une employabilité favorisée pour les bénéficiaires du rSa :

#### \* l'offre d'accompagnement interne au Conseil départemental

La Collectivité a fait le choix d'une offre d'accompagnement internalisée, riche et modulable. Sa pertinence se mesure au quotidien par la qualité et la complémentarité des réponses apportées au public.

Les deux modalités d'accompagnement pré existantes, référents sociaux et référents professionnels rSa ont été revisités de façon à pouvoir offrir un niveau d'accompagnement et de réponses au plus près des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa.

En complément de plus de 70 travailleurs sociaux de secteur, en 2020, l'équipe Insertion dédiée à l'accompagnement du public rSa est composée de 19 personnes : 11 référents professionnels, 2 coachs sociaux, 2 coachs professionnels, 2 agents de santé - Infirmières Diplômées d'État, 1 animatrice numérique itinérante et 1 psychologue du travail.

- ❖ 2 coachs sociaux : ils visent un accompagnement et un soutien personnalisés, de proximité des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie. La personne sera volontaire pour travailler activement sur son autonomie. Cet accompagnement individualisé, de 6 mois renouvelable une fois, va mobiliser la personne sur la résolution de ses difficultés. L'approche et la singularité de cet accompagnement résident dans le positionnement du bénéficiaire du rSa qui est maître d'œuvre et acteur principal de son parcours d'accompagnement, et dans la réactivité et proximité immédiates du coach social.

- ❖ 2 coachs professionnels : ils offrent un accompagnement court, renforcé vers et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa. Cet accompagnement d'une durée courte de 5 mois renouvelable une fois, facilite et sécurise l'accès à l'emploi ou la formation.
- ❖ 2 infirmiers : ils accompagnent les bénéficiaires du rSa dont les problématiques de santé constituent un frein dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion. Ils vont permettre à ces personnes d'accéder à un parcours de soins.
- ❖ 1 animateur numérique itinérant : il joue un rôle central au sein même des parcours d'insertion pour lutter contre la fracture numérique. Les sessions de formation et/ou permanences encadrées qu'il dispense favorisent l'accès aux outils numériques et à une autonomie numérique.
- ❖ 1 psychologue du travail : il apporte un regard et une expertise autres sur la capacité de la personne au changement et sur ses potentialités à réorienter son projet professionnel.

On peut constater un effort important pour réduire les freins sociaux notamment par la prise en compte des problématiques santé des bénéficiaires du rSa, en recentrant la personne sur son projet et en la rendant actrice de son parcours.

On assiste à une montée en charge de la modalité d'accompagnement "Coach professionnel" et à une confirmation de l'intérêt de l'accompagnement renforcé "Coach social".

#### \* les actions d'insertion partenariales pour activer les parcours

Au delà des raisons endogènes, l'environnement peut demeurer un frein que ce soit l'éloignement géographique des bassins d'emploi ou encore la situation familiale notamment pour les familles monoparentales.

50 conventions annuelles sont signées dans le cadre du PDI avec les différents partenaires pour réduire les freins à l'employabilité, optimiser les compétences des bénéficiaires du rSa et ainsi compléter l'offre d'accompagnement du Conseil départemental.

Parmi ces conventions, 65 % relèvent du champ de l'insertion par l'activité économique, 15 % concernent le champ de la mobilisation professionnelle, 13 % pour le champ social/santé/mobilité et 7 % sont relatives à la création d'entreprise.

Favoriser l'employabilité, ce n'est pas uniquement lever des freins mais aussi aider les bénéficiaires à acquérir, développer, optimiser des compétences professionnelles.

Afin de permettre une meilleure orientation et un suivi plus performant des bénéficiaires, des actions complémentaires ont été déployées à la fois :

- à destination des professionnels afin d'identifier les ressources sur le territoire : plateforme collaborative emploi insertion, cartographie des lieux d'accès numériques,...
- à destination des bénéficiaires : les Clés de l'emploi (action de techniques de recherche d'emploi visant à préparer les personnes à des entretiens de recrutement sur des postes immédiatement disponibles avec l'appui de l'entreprise recruteuse), les périodes d'immersion dans les entreprises, les remplacements dans les collèges, action bénévolat "Compétences et Citoyenneté"...

### 3-3 - Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi à destination des bénéficiaires du rSa : l'offre de service BOOST Emploi, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS), ...

D'autres moyens ont été déployés pour rendre plus lisibles et accessibles les offres d'emploi et les besoins des recruteurs.

Le recrutement d'un animateur numérique en septembre 2018 permet d'organiser une permanence par mois dans chaque Maison de la Solidarité Départementale afin de faciliter l'accès et l'utilisation du numérique aux publics reçus. Il propose deux types d'ateliers collectifs : des ateliers BOOST Emploi et des ateliers de compétences numériques de base.

Un poste de chargé de mission entreprises de la cellule BOOST Emploi assure la mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du rSa. Un réseau de 600 entreprises a été constitué. La plateforme BOOST Emploi permet aux demandeurs d'emploi de consulter les offres d'emploi mais également de déposer un curriculum vitae. L'augmentation du nombre de vues sur la plateforme est constante.

A noter que les annonces sur Facebook rencontrent une audience croissante, les réseaux sociaux semblant être de plus en plus privilégiés, notamment par des publics plus jeunes par rapport aux sites traditionnels de recherche d'emploi. Les professionnels de l'insertion (référénts professionnels et coach) mettent à profit l'outil pour les bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, des évènementiels sont organisés au niveau local ou départemental en fonction des besoins repérés, comme le Forum départemental BOOST Emploi des métiers de l'aide et de l'accompagnement Secteur Médico Social du 13 octobre 2020 qui a accueilli 500 visiteurs dont une centaine de bénéficiaires du rSa autour de 57 stands.

Le Conseil départemental recueille aussi des offres d'emploi exclusives via BOOST Emploi et contribue directement au recrutement des demandeurs d'emploi avec par exemple, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Il propose également une action de tutorat, le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS).

Il accompagne et sécurise l'employeur et le salarié sur les premières semaines du contrat de travail avec un tutorat quotidien au sein de l'entreprise et un suivi par le coach professionnel. Depuis fin 2020, 11 CLIS ont été signés ; les 2 premiers sont arrivés à leur terme (6 mois) et ont tous les deux donné lieu à des CDI.

### 3-4 - Une coordination opérationnelle avec des modes de gouvernance renouvelés

Les professionnels du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ont pu bénéficier de la création d'une plateforme collaborative et participer à des journées d'information et/ou de formation et de promotion de dispositifs.

Cet outil a été élaboré suite aux constats récurrents des professionnels face à une absence de lisibilité des informations et dispositifs d'insertion mais aussi d'une surenchère de mails.

Cette plateforme a pour objectif de pouvoir compacter, garder en mémoire et organiser par grandes thématiques : offres d'emploi, formations, actions et convention PDI... les différentes informations à disposition.

Par ailleurs, le Conseil départemental a souhaité engager une réelle participation de l'utilisateur et favoriser la citoyenneté. Pour cela, il a renouvelé ses modes de gouvernance en recrutant en juillet 2017, un chargé d'animation pour assurer la coordination du PTI puis en élisant des représentants des bénéficiaires du rSa. En effet, la parole de l'utilisateur est essentielle pour construire des actions adéquates mais sa prise en compte reste encore à développer.

## **4 - BILAN DÉTAILLÉ DES FICHES ACTION JOINT EN ANNEXE**

## **II - LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION**

**2022-2024**

## INTRODUCTION

Le Président du Conseil départemental est seul signataire du Pacte dont la validation est requise en Assemblée départementale. Il associe les partenaires à ce document stratégique et peut y convier en fonction des besoins, de nouveaux partenaires : l'État, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Pôle emploi, les communautés d'agglomération de Brive, Tulle et Ussel, les Missions Locales de Brive, Tulle et Ussel, l'ARS, la CAF de la Corrèze, la CPAM de la Corrèze, la MSA Limousin, les CCAS de Brive, Tulle et Ussel, l'ADPEP 19, les chambres consulaires : CCI, CMA et Agriculture, le CRESLI, INAE, la CPME19, l'UDESS, le MEDEF.

Dans la continuité du travail déjà entrepris et attentif aux besoins des publics et des territoires, la politique publique d'insertion corrézienne s'organise sur une priorité : **ALLER VERS L'EMPLOI**.

Pour cela, deux grands axes de déclinaison du Pacte :

- Les actions pour accéder à l'emploi et la formation
- Des professionnels et des métiers pour accompagner à l'emploi et la formation

Ce Pacte saura évoluer, s'adapter et se réorienter autant que de besoin.

Le nouveau Pacte Territorial d'Insertion construit autour de 32 fiches action a été adopté en Conseil départemental du 26 novembre 2021.

# AXE 1

An illustration featuring three stylized human figures. On the left, a man in a blue jacket and orange pants and a woman in a red jacket and beige pants are holding the left side of a large, horizontal orange banner. On the right, a man in an orange jacket and blue pants is holding the right side of the banner. The banner is set against a background of large, soft-edged, light orange shapes.

LES ACTIONS POUR ACCÉDER À  
LA FORMATION ET L'EMPLOI

**20 FICHES ACTION**



# LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



## FICHE ACTION N°1 Mise en lien direct Offre - Demande

- 🔧 Développer le lien avec les entreprises
- 🔧 Anticiper et mieux repérer les besoins
- 🔧 Déployer un outil informatique de parcours pour plus de rapidité et une information et un positionnement améliorés

### Descriptif de l'action

Avec l'appui de la cellule BOOST Emploi, la Collectivité a pu constituer un réseau d'entreprises Corrésiennes qu'elle ne cesse d'actualiser et d'enrichir.

Des contacts réguliers avec les chefs d'entreprises permettent de recenser en direct les besoins précis en terme de qualifications, compétences, formations, métiers,... pour pouvoir ensuite les diffuser à l'équipe d'accompagnement du territoire ciblé, chargée de préparer les personnes au code de l'entreprise et aux recrutements.

Des actions collectives complémentaires, au plus près de la demande, peuvent être mises en place selon les objectifs fixés ensemble : Pass pour l'emploi, Clés de l'emploi, Forums,.. avec pour but final l'embauche des bénéficiaires du rSa.

Avec l'ambition d'être toujours plus réactifs sur ces recrutements, la Collectivité va déployer un outil informatique de parcours sécurisant les recensements, les positionnements, les retours d'entretiens, les recrutements et les suivis dans l'emploi.

### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises
- Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et de la formation

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions collectives
- Nombre de contrats de travail



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°2 Clés de l'emploi

- Préparer la rencontre avec l'entreprise recruteuse
- Travailler la posture professionnelle
- Sécuriser l'accès à l'emploi

## Descriptif de l'action



### Présentation Action

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil départemental s'est fixé comme priorité, le retour à l'emploi ou à la formation.

Ainsi, des ateliers collectifs "Clés de l'emploi" sont proposés, en partenariat avec les entreprises locales.

Cette action vise à accompagner les entreprises dans leurs recrutements par une préparation en amont des candidats. Elle permet de travailler sur les codes de l'entreprise, les attendus, la posture professionnelle et de se projeter sur le marché du travail.

Elle vise à une optimisation et une sécurisation des recrutements.

Les "Clés de l'emploi" se déroulent en plusieurs temps :

- ✓ une information collective
- ✓ un atelier CV + lettre de motivation
- ✓ une phase préparatoire aux entretiens de recrutements avec simulations d'entretien (utilisation d'outils numériques et travail avec vidéo), des temps individuels, collectifs
- ✓ une visite ou une rencontre avec l'entreprise recruteuse
- ✓ un job dating avec l'entreprise (DRH ou chef d'entreprise)

Cette action est portée par les coachs professionnels en partenariat avec BOOST Emploi et la psychologue du travail.

Elle est mise en œuvre à chaque fois que des besoins sont recensés.

## PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de "Clés de l'emploi" réalisées
- Nombre de positionnements sur l'action
- Nombre de contrats de travail à l'issue de l'action



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°3

#### Vis l'emploi / Immersions en entreprises

- Aider à définir et asseoir un projet professionnel
- Découvrir des métiers
- Favoriser les recrutements

### Descriptif de l'action

L'accueil en entreprise pour réaliser une immersion professionnelle est possible dans le cadre d'un dispositif prévu par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et sous certaines conditions : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Il s'agit de bénéficier d'une expérience professionnelle en vue de :

- ✓ découvrir un métier ou un secteur d'activité
- ✓ confirmer un projet professionnel grâce à des situations réelles de travail
- ✓ initier un parcours d'embauche pour accéder à un emploi ou dans le cadre d'une reconversion

### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre total de PMSMP réalisées
- Nombre de PMSMP réalisées selon l'objectif visé



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°4 Pass pour l'emploi

- Préparer les publics aux entretiens professionnels par la valorisation de leurs compétences
- Les outiller dans leur recherche d'emploi
- Comprendre et décrypter les codes de l'entreprise

#### Descriptif de l'action

Face à un contexte économique de plus en plus exigeant, les bénéficiaires du rSa ont besoin de se démarquer et de disposer d'un maximum d'outils pour valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences.

Ceci passe par une préparation ciblée et des entraînements réguliers aux entretiens d'embauche afin d'être le plus réactif possible dès lors qu'ils vont postuler à une offre d'emploi.

Cette action interviendra dans le cadre d'un accompagnement avec un référent professionnel pour outiller le bénéficiaire du rSa et optimiser ses chances du retour à l'emploi et / ou formation.

Le bénéficiaire du rSa sera positionné sur cette action qui se déroulera comme suit :

- ✓ présentation de l'action à partir d'offres d'emplois fictives
- ✓ travail sur le CV + lettre de motivation
- ✓ préparation aux entretiens
- ✓ simulations d'entretiens
- ✓ ateliers sur "comment postuler et faire ses relances" et "comment développer son réseau"

Cette action intervient en complémentarité des "Clés de l'emploi".

En effet, une personne peut bénéficier de cette action et être par la suite positionnée sur l'action "Clés de l'emploi" pour être d'autant plus opérationnelle et augmenter ses chances d'être recrutée.

L'action est portée par les référents professionnels, la psychologue du travail, l'animatrice numérique et le chargé de mission entreprises.

Le Pass pour l'emploi permettra de proposer des candidatures plus ciblées et plus efficaces.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de "Pass pour l'emploi" réalisés
- Nombre de positionnements sur l'action
- Nombre de contrats de travail



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°5 Contrat Local d'Innovation Sociale

- Favoriser et sécuriser les recrutements
- Soutenir l'employeur en l'accompagnant dans la mise en place d'un tutorat au sein de l'entreprise pour pérenniser l'emploi

## Descriptif de l'action



### Présentation Action

A l'écoute des besoins de tous les territoires et de toutes leurs composantes sociales et économiques, le Département a mesuré dès le départ l'absolue nécessité d'associer et de travailler le lien entre économique et social.

Il multiplie les initiatives en ce sens avec des dispositifs novateurs et assure une veille informationnelle permanente et active de l'évolution des chiffres de l'emploi, des besoins des chefs d'entreprises et des spécificités locales

En sa qualité de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle et en concertation étroite avec le tissu économique local, le Département propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant grâce à du tutorat, l'intégration et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa.

Cet engagement se concrétise : le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS).

En s'appuyant sur un partenariat étroit avec les entreprises locales et les groupements d'employeurs, ce nouveau dispositif cible une action de tutorat quotidien pour des emplois d'une durée au moins égale ou supérieure à 30h par semaine.

Ces contrats de travail, CDD ou CDI, seront d'une durée minimale de 6 mois.

Cette mesure favorise un retour à l'emploi plus pérenne et sécurise cet accès dans l'emploi pour les publics grâce au format et à la durée de ces contrats.

L'aide financière est de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de 6 mois et de 4 000 € pour un CDI sur les 6 premiers mois et proratisée si besoin sur le nombre effectif de mois travaillés.

## PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa
- Entreprises locales corréziennes

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de CLIS signés
- Nombre de sorties emploi à l'issue de l'action
- Nombre de CDI et de CDD

# LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



## FICHE ACTION N°6 BOOST Emploi

- Favoriser le retour à l'emploi
- Mettre en œuvre les outils de la Collectivité pour répondre aux besoins du marché de l'emploi corrézien
- Mettre en relation l'offre et la demande

### Descriptif de l'action

La plateforme BOOST Emploi créée en 2016 va à présent déployer et renforcer encore son action auprès des entreprises corréziennes et des publics en recherche d'emploi pour faciliter davantage les placements en emploi et répondre au plus près des problématiques actuelles du marché de l'emploi local.

Pour cela, en plus des fonctionnalités habituelles de cette plateforme, le chargé de mission Entreprises travaille en lien direct avec les professionnels de l'accompagnement et les publics eux même pour un positionnement rapide et sécurisé sur les offres d'emploi immédiatement disponibles localement.

Cette nouvelle modalité de travail permet d'apporter au tissu économique un niveau de réponses rapide, de présenter des profils adaptés et d'impulser une dynamique de retour à l'emploi rapide et en adéquation avec la politique départementale d'insertion.

Lancée en mars 2016, la plateforme BOOST Emploi regroupe l'offre et la demande d'emploi sur le Département.

Elle permet de faciliter la mise en relation, l'accès aux offres et propose aux employeurs et aux candidats un accompagnement au recrutement.

Entièrement gratuite, cette plateforme dispose :

- ✓ d'un volet "employeur" où l'employeur peut déposer créer son compte, déposer ses offres d'emploi, consulter les CV en ligne, suivre les actualités du territoire
- ✓ d'un volet "candidat" où chaque personne peut déposer son CV en ligne et / ou utiliser le CV Catcher, découvrir les offres d'emploi et suivre les statistiques des différents bassins en terme d'emploi
- ✓ de la possibilité d'alertes quotidiennes

Une plateforme téléphonique permet également la mise en relation rapide avec un conseiller et participe ainsi au retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Ce dispositif, bien implanté, voit ses chiffres de fréquentation progresser d'année en année et confirme l'intérêt d'une telle plateforme sur le territoire.

Elle se doit d'évoluer sans cesse au regard du contexte socio économique, de la demande et dans l'objectif d'une réactivité permanente.

C'est pourquoi, de nouvelles opérationnalités sont régulièrement activées pour répondre au plus près des besoins des territoires et des corréziens.

L'action BOOST Emploi se décline également sur les réseaux sociaux avec une page Facebook créée en 2017 et une page Instagram créée en 2020.

En effet, face à l'évolution du marché du travail et à l'arrivée de nouvelles générations plus sensibles aux réseaux sociaux, le dispositif BOOST Emploi a souhaité s'adapter au contexte et évoluer pour cibler de nouveaux publics et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque jour, des offres d'emploi et de formation, des actualités, des témoignages et diverses informations sont publiées, diffusées, partagées sur les pages Facebook et Instagram amenant à une centralisation de ces données sur les réseaux, en complémentarité de celles présentes sur la plateforme BOOST Emploi.

Véritables outils de communication et d'information, ces réseaux sociaux apportent une réelle plus value dans la recherche d'emploi et de formation de certains publics.

## **PUBLICS CIBLES**

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises
- Tous les acteurs intervenant sur les volets de l'emploi et de la formation

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de visites
- Nombre d'utilisateurs
- Nombre de comptes recruteurs créés
- Nombre de comptes utilisateurs créés
- Nombre de CV déposés
- Nombre de CV Catcher créés
- Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux
- Nombre de publications



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°7 Forums Emploi

- Favoriser le recrutement direct
- Faciliter la recherche d'emploi ou de formation et le recrutement

#### Descriptif de l'action

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi, sa première priorité.

Pour cela, il s'attache à mettre en œuvre toutes les actions susceptibles de faciliter les parcours et l'intégration dans le monde du travail.

Ouverts à l'ensemble des corréziens en recherche d'emploi et / ou de formation, les forums Corrèze BOOST Emploi s'organisent en fonction des besoins particuliers recensés avec la collaboration des partenaires de l'emploi et de l'insertion. Des structures spécialisées dans un domaine précis peuvent être également associées au regard de la thématique du Forum.

Les Forums permettent aux employeurs de proposer leurs offres d'emploi, rencontrer des candidats, collecter des CV et recruter.

Les personnes en recherche d'emploi ont directement accès aux recruteurs, peuvent établir un dialogue en direct et découvrir des offres et des métiers à proximité de leur domicile.

Quant aux partenaires institutionnels, il s'agit de promouvoir et de faciliter la lecture et l'accès à leurs dispositifs.

Ces forums sont mis en place alternativement au niveau départemental et sur des territoires spécifiques en fonction de la demande et des besoins repérés.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en recherche d'emploi et / ou de formation dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises corréziennes

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de Forums organisés
- Nombre de participants
- Nombre de bénéficiaires du rSa
- Nombre d'offres d'emploi et / formation pourvues



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°8 Remplacement dans les collèges du Département

- Mettre à disposition sur une courte durée, des publics en insertion auprès des collèges
- Aider à définir et confirmer l'employabilité
- Renouer avec le monde du travail

#### Descriptif de l'action

Il s'agit d'effectuer des remplacements d'agents départementaux intervenant dans les collèges sur des postes de services généraux pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée. Cette action au départ de son lancement, ne ciblait que 16 collèges.

Pour des raisons d'équité territoriale, la Collectivité a fait le choix de lancer un marché de façon à engager la même démarche sur l'ensemble des collèges corréziens, soit 24 collèges, pour une effectivité à septembre 2021. De plus, pour augmenter les chances de positionnements face à des demandes soudaines et urgentes, cette action sera élargie à un public en insertion avec une priorité maintenue pour les bénéficiaires du rSa.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle suivies par les professionnels des MSD

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes en insertion missionnées
- Nombre de bénéficiaires du rSa missionnés
- Nombre total d'heures réalisées par des personnes en insertion
- Nombre d'heures réalisées par les bénéficiaires du rSa



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°9 Les clauses d'insertion sociale dans les marchés

- Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique
- Soutenir et valoriser les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés

#### Descriptif de l'action

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, avec le soutien de fonds européens, dans le développement de clauses sociales d'insertion.

En effet, ces clauses sont activées sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien.

Outre l'intégration de ces clauses sur leurs propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive mettent à disposition des maîtres d'ouvrage de leur territoire, une ingénierie afin d'assister les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de marchés
- Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés
- Nombre de participants
- Nombre de bénéficiaires du rSa parmi les participants
- Nombre total d'heures d'insertion réalisées
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par les bénéficiaires du rSa



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°10 Contrats aidés PEC

- Accéder à un contrat de travail
- Bénéficier d'un accompagnement renforcé pour développer ses compétences et ses qualités professionnelles

#### Descriptif de l'action

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont devenus des parcours emploi compétences (PEC).  
La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement :

- ✓ un emploi permettant de développer des compétences transférables
- ✓ un accès facilité à la formation
- ✓ un accompagnement tout au long du parcours avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail

C'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

La durée initiale est de 12 mois, et la durée totale ne peut excéder 24 mois, sauf en cas de dérogation, prévue par l'article L.5131-23-1 du code du travail (pour achever une formation professionnelle en cours de réalisation, pour les travailleurs handicapés, ou les salariés âgés de 50 ans et plus rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi).

La personne est salariée et à ce titre, bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, des mêmes droits et des mêmes obligations.

Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé, d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum.  
La rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic horaire.

L'employeur offre à son salarié un accompagnement renforcé avec toutes les conditions d'un parcours insérant.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion
- Les bénéficiaires du rSa
- Tous les employeurs du secteur non marchand

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de PEC signés
- Typologie des publics



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°11

### Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) en Corrèze

- ▣ Candidater à l'appel à manifestation d'intérêt déposé par l'État
- ▣ Engager un travail partenarial spécifique pour des parcours sans couture
- ▣ Mutualiser et coordonner l'ensemble des partenaires et des outils de l'insertion pour des actions et des accompagnements améliorés

### Descriptif de l'action

Il s'agit d'engager la construction sur le territoire de la Corrèze de ce nouveau service public en fixant comme objectifs de :

- ✓ simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes
- ✓ mieux coordonner l'ensemble des acteurs dans leur réponse aux difficultés rencontrées par les personnes
- ✓ proposer des parcours à visée d'emploi en levant en parallèle les éventuels freins (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même démarche
- ✓ garantir un parcours "sans couture" malgré les changements de statuts

Cette mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi s'inscrit dans un cadre de cohérence et de continuité des parcours et se fonde sur un soutien de l'État aux initiatives des acteurs de l'insertion, au premier rang desquels les Conseils départementaux.

Le Conseil départemental de la Corrèze souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'État en juillet 2021 pour expérimenter de nouvelles modalités de travail dès janvier 2022 et ce, pour 2 ans.

Ceci devrait passer par le recrutement d'un chef de projet qui sera en charge initialement de faire un diagnostic de la situation corrézienne pour élaborer ensuite un plan d'actions détaillé.

### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Entreprises

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de partenaires associés à l'AMI
- Autres critères directement définis selon les axes de travail de l'AMI



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°12 Conduites au changement au sein de l'équipe d'accompagnement CD 19

- ✘ Organiser des actions de professionnalisation visant des évolutions des pratiques professionnelles
- ✘ Amener les référents des parcours à adopter des méthodes communes d'accompagnement
- ✘ Former les agents au changement

### Descriptif de l'action

Tenant compte des avancées et des attendus gouvernementaux, il paraît incontournable de disposer d'une culture commune de travail et ceci passe par le premier maillon de l'accompagnement : l'équipe d'accompagnement des bénéficiaires du rSa du Conseil départemental de la Corrèze.

Les impacts attendus sont bien :

- ✓ une coordination opérationnelle structurée et pérenne au sein de cette équipe interne au Conseil départemental
- ✓ une harmonisation des pratiques pour une meilleure prise en charge des personnes
- ✓ une dynamique améliorée dans l'accès et l'utilisation des dispositifs

Ceci amenant à un gain de temps pour tous : accès facilité et simplifié et optimisation des données, outils, dispositifs, connaissance élargie de l'environnement emploi / insertion, et appui au pilotage.

Des actions de professionnalisation et / de formations, visant ces évolutions seront dispensées assurant un accompagnement des organisations dans le changement.

### PUBLICS CIBLES

- Référents de parcours du Conseil départemental en charge de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du rSa

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'actions de professionnalisation et / formations organisées
- Nombre d'agents participants

## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°13

### Acculturation dans le cadre du service Public de l'Insertion et de l'Emploi

- Partager des données entre partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Renforcer la coordination entre partenaires
- Évoluer vers une culture commune de l'insertion

#### Descriptif de l'action

La construction du service public de l'insertion et de l'emploi repose sur des objectifs d'amélioration au quotidien des parcours d'insertion et sur une exigence de coordination revisitée entre les acteurs et une évolution des pratiques professionnelles.

Le parcours d'insertion doit être vu comme un projet, où la personne est actrice et au cœur de ses démarches. L'approche collaborative des partenaires aura donc pour visée l'amélioration de ces parcours d'insertion en facilitant la circulation de données.

Ces nouvelles méthodes et nouvelles façons de travailler s'inscrivent dans une conduite du changement des pratiques professionnelles par des démarches d'acculturation réciproque et des collaborations et coordinations revisitées pour un dialogue "métier" entre les acteurs partenaires.

De nouveaux outils communs pourront être déployés et de nouvelles modalités d'organisations partenariales mises en œuvre en plus de sessions de formations.

#### PUBLICS CIBLES

- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de sessions de formations organisées
- Nombre de personnes participantes



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°14 Bénévolat "compétences et citoyenneté"

- Apporter sa contribution à la vie sociale
- Développer du lien social
- Gagner en confiance
- Acquérir de nouvelles compétences
- Favoriser l'accès à l'emploi et/ou à la formation

#### Descriptif de l'action

Le Conseil départemental offre la possibilité à des bénéficiaires du rSa de s'engager sur la base du volontariat dans une action bénévole pour :

- ✓ développer du lien social
- ✓ gagner en confiance
- ✓ acquérir des compétences
- ✓ favoriser leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

Face à la crise sanitaire et économique, les associations sont d'autant plus sollicitées avec l'afflux de nouvelles personnes alors même que les bénévoles de par leurs profils et leurs âges peuvent être vulnérables au virus et absents.

Le Conseil départemental a donc souhaité conjuguer le soutien aux associations et l'insertion.

Une priorité a été accordée pour des missions d'aide aux devoirs au regard des besoins recueillis et urgents, ce qui a permis de démarrer l'action au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Néanmoins, cette action, qui a toute sa légitimité au regard des besoins des associations et de la plus value pour les bénéficiaires du rSa, va être étendue en contactant les associations en tension, pour un recueil précis des besoins.

Il s'agira de classer les interventions selon les missions et/ou par secteur d'activité en tension et cela s'ajustera en fonction du contexte corrézien du moment.

Tout positionnement par un référent de parcours pour un bénéficiaire sera étudié et une réponse concertée sera donnée en fonction du profil de la personne et des besoins recensés auprès des associations.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'associations contactées
- Nombre de personnes positionnées sur une action bénévole
- Nombre de contrats de bénévolat engagés
- Nombres d'heures effectuées



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°15 Bourse au permis

- Se déplacer
- Optimiser l'accès à l'emploi ou à la formation
- Développer l'autonomie

#### Descriptif de l'action

Pour les bénéficiaires du rSa, l'obtention du permis de conduire est rendue difficile en raison de son coût. Or l'absence de permis de conduire est souvent un frein dans les recherches d'emploi, les activités professionnelles et la vie personnelle.

Grâce à la "Bourse au Permis", le Conseil départemental propose un soutien financier individuel supplémentaire de 1 000 € pour l'obtention du permis de conduire.

Ce dispositif vise à aider les bénéficiaires du rSa, qui ne sont pas éligibles à une aide dans le cadre du PTI au vu de l'avancée de leur parcours d'insertion mais qui sont prêts à s'engager activement dans des démarches d'insertion.

En contrepartie, le bénéficiaire effectuera au moins 60 h de bénévolat pour réaliser une action citoyenne dans le domaine social, humanitaire ou environnemental.

Cette activité citoyenne devra être réalisée concomitamment à l'obtention de l'aide.

La participation du Conseil départemental sera versée directement à l'auto école, dès l'obtention du code par le bénéficiaire.

Un suivi régulier sera assuré par le référent de parcours.

Une convention tripartite sera signée entre le bénéficiaire, le responsable de l'association désigné et le Président du Conseil départemental.

10 bourses peuvent être accordées en 2022.

#### PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'aides au permis accordées
- Nombre d'associations participantes
- Nombre de permis obtenus



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°16

#### Ateliers compétences numériques de base

📌 Développer l'autonomie numérique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle

### Descriptif de l'action

Pour lutter contre la fracture numérique et répondre aux besoins des publics en insertion, l'animateur numérique itinérant se déplace sur chaque Maison de la Solidarité Départementale afin d'assurer des rendez-vous individuels et /ou mener des ateliers collectifs.

Les ateliers collectifs ont pour objet principal la connaissance et la prise en main de la plateforme BOOST Emploi pour amener chaque bénéficiaire du rSa à s'inscrire et participer activement par la consultation des offres d'emploi, le dépôt de son CV en ligne, la création d'alertes, une vue sur les données statistiques (métiers recruteurs selon les zones géographiques, nombre d'offres d'emploi,...)...

Néanmoins, dès lors qu'une problématique commune émerge, un atelier collectif pourra être mis en place (créer et utiliser une boîte mail, consulter et renseigner ses comptes : CAF, AMELI, découvrir l'ordinateur, internet,...).

### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombres de personnes présentes sur les ateliers
- Nombre de thématiques proposées



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°17

### Représentation des bénéficiaires du rSa dans les instances

- Faire du citoyen, un acteur des politiques d'insertion
- Favoriser la citoyenneté et l'implication des personnes accompagnées

#### Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité associer les bénéficiaires du rSa à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques départementales d'insertion qui les concernent.

Depuis 2019, 8 représentants des bénéficiaires du rSa ont donc été associés aux instances de gouvernance des politiques publiques d'insertion.

Aujourd'hui, la Collectivité souhaite maintenir cette démarche participative et citoyenne au sein des instances de décisions.

Cependant, la mouvance inhérente au dispositif rSa l'amène à devoir renouveler et penser ces instances de représentation de façon plus large.

Une démarche de réflexion va être menée avec les associations caritatives, acteurs de proximité de ces publics, pour construire ensemble un partenariat participatif et favoriser ainsi la citoyenneté.

L'objectif final étant de recueillir les besoins et de mener à bien toutes les actions nécessaires au plus près des territoires et des personnes.

#### PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions organisées
- Nombres de participants
- Nombre de propositions dégagées par les participants
- Nombre d'actions co construites et déployées



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°18 Plateforme collaborative Emploi Insertion

- Optimiser la connaissance et l'utilisation des dispositifs de l'emploi et de l'insertion
- Centraliser et simplifier l'accès à ces dispositifs

#### Descriptif de l'action

Le service Insertion du Conseil départemental a mise en place, le 24 juillet 2017, une Plateforme collaborative Emploi Insertion recensant les outils, les dispositifs et les informations relatifs au champ de l'insertion sociale et professionnelle à disposition des référents de parcours de la Collectivité, des agents du service Insertion et avec l'objectif de pouvoir ouvrir cette plateforme aux partenaires.

Elle est composée de plusieurs onglets :

- ✓ formation
- ✓ actions d'insertion
- ✓ offres d'emploi
- ✓ FSE
- ✓ réunions
- ✓ actualités / événements

Elle propose également un blog.

Une baisse nette de la fréquentation et de l'utilisation de cet outil amène la Collectivité à mener une réflexion sur le besoin de rénovation et de modernisation de cet outil.

Des travaux sont à l'étude pour repenser la plateforme autrement et pour une intégration progressive à l'Observatoire départemental de l'emploi et des métiers.

#### PUBLICS CIBLES

- Agents de service insertion Conseil départemental
- Agents des Maisons de la Solidarité départementale
- Agents de l'ADPEP 19 en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés
- Autres partenaires de l'emploi et de l'insertion

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de pages vues
- Nombre de visiteurs



# LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



## FICHE ACTION N°19

### Observatoire départemental de l'emploi et des métiers

- Fournir au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent
- Améliorer la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en demande d'emploi
- Partager des données avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion facilitant l'accompagnement des publics
- Renseigner et analyser l'activité du service Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évolution des politiques publiques

### Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de la Corrèze envisage de mettre en œuvre un Observatoire départemental de l'emploi et des métiers en continuité des travaux engagés avec l'Instance départementale de l'économie, de la formation et de l'orientation professionnelle (IdéeFOP) et le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

L'objectif est :

- ✓ d'améliorer la connaissance réciproque de tous les partenaires sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent,...
- ✓ de développer une base de données statistique spécifique à visée d'outil d'évaluation de la politique départementale
- ✓ d'enclencher le dossier unique des personnes pour éviter les ruptures de parcours et la redondance des accompagnements

### PUBLICS CIBLES

- Partenaires de l'emploi et de l'insertion
- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'institutions et / ou de structures partenaires
- Nombre de personnes inscrites
- Nombre de connexions totales



## LES ACTIONS POUR ACCÉDER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°20

### Promotion des dispositifs Insertion-État au travers du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC)

📌 Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation

#### Descriptif de l'action

Le Gouvernement promeut un Plan d'Investissement dans les Compétences qui doit être déployé sur chaque territoire départemental.

Le Conseil département entretient un partenariat de proximité et de qualité avec les services de l'État. Dès lors que les décrets d'application préciseront les modalités de mise en œuvre des différentes actions, des réunions d'information et de sensibilisation pourront être organisées auprès des référents de parcours dans le cadre de l'accompagnement des publics pour une connaissance et une appropriation optimisées de ces dispositifs.

#### PUBLICS CIBLES

- Agents de la Collectivité et de l'ADPEP en charge de l'accompagnement des publics en insertion

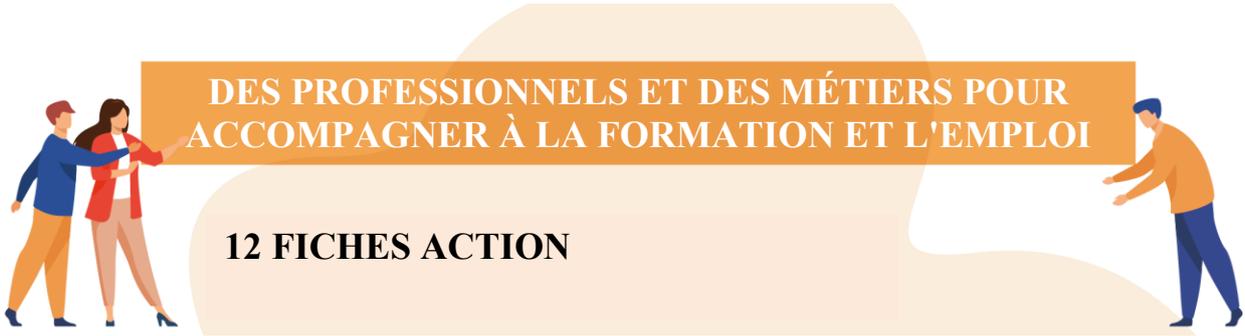
#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de réunions d'information et de sensibilisation organisées
- Nombre de personnes présentes

# AXE 2

An illustration featuring three stylized human figures. On the left, a man in a blue shirt and orange pants and a woman in a red top and beige pants are holding the left side of a horizontal orange banner. On the right, a man in an orange shirt and blue pants is holding the right side of the banner. The banner is set against a background of large, soft-edged, light orange shapes.

**DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR  
ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI**

**12 FICHES ACTION**



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°21 Chargé de mission entreprises

- Constituer un réseau d'entreprises et recueillir les offres exclusives Conseil départemental
- Faciliter le recrutement
- Promouvoir le dispositif Corrèze BOOST Emploi

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Le Chargé de mission entreprises a pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa du département de la Corrèze en activant et collaborant étroitement avec le tissu économique local et d'animer les outils nécessaires à cet objectif

Dans le contexte économique post COVID, en lien avec les plans de relance économiques initiés et les besoins locaux de main d'œuvre, le Chargé de mission entreprises va intervenir directement auprès des professionnels de la Collectivité en charge de l'accompagnement des personnes et auprès des publics.

Sur des temps collectifs mais aussi individuels, il travaillera à adapter les positionnements et favoriser les recrutements.

Il favorise le retour à l'emploi en :

- ✓ constituant un réseau d'entreprises, identifiant et anticipant leurs besoins de personnel en matière de recrutement, gestion des compétences, formation... et en définissant des modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA
- ✓ orientant les bénéficiaires proposés notamment par les référents rSa professionnels et les coachs du Conseil Départemental vers des postes vacants signalés par les entreprises partenaires
- ✓ assurant et entretenant la relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi

Il participe à la définition des orientations stratégiques de la plateforme Corrèze Boost Emploi en :

- ✓ contribuant à l'élaboration de la plateforme et à son évolution, tant sur le plan conceptuel que technique
- ✓ contribuant à la définition du plan de déploiement de la plateforme
- ✓ formulant des propositions d'évolution
- ✓ coordonnant la mise en œuvre opérationnelle du déploiement de Corrèze BOOST Emploi à l'échelle départementale et territoriale
- ✓ assurant l'interface opérationnelle entre l'opérateur et le département de la Corrèze
- ✓ participant aux différentes instances permettant le recensement des besoins en main d'œuvre

- ✓ assurant la promotion et la communication de Corrèze BOOST Emploi
- ✓ effectuant une veille technologique sur les outils numériques d'aide de retour à l'emploi

Il anime et diffuse sur les réseaux sociaux FaceBook et Instagram en :

- ✓ publiant et partageant des "posts" liés à l'emploi ou la formation sur le département de la Corrèze
- ✓ gérant l'espace publications; réponses diverses aux internautes sur des questions liées à l'emploi, la formation ou sur le fonctionnement du site correzeboostemploi

Il participe à :

- ✓ des salons sur le thème de l'emploi ou de la formation
- ✓ la mise en œuvre de forum territoriaux BOOST Emploi
- ✓ des opérations spécifiques (Clés de l'emploi, Pass pour l'emploi...)

## **PUBLICS CIBLES**

- Publics en insertion dont bénéficiaires du rSa
- Entreprises

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre d'entreprises contactées
- Nombre d'annonces exclusives
- Nombre de Forums, de manifestations
- Nombre d'actions collectives



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°22 Coach professionnel

- Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement
- Sécuriser l'accès à et dans l'emploi

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement dynamique, intensif, renforcé et personnalisé à et dans l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa afin de favoriser une sortie rapide et pérenne du dispositif par l'entrée en formation ou le retour à l'emploi.

Actuellement, 2 coachs professionnels interviennent sur l'ensemble du territoire corrézien.

Leurs missions sont de :

- ✓ conduire des entretiens individuels avec les bénéficiaires du rSa
- ✓ réaliser le bilan des acquis et potentiels
- ✓ évaluer l'adéquation entre projet, situation du marché du travail et profil du demandeur
- ✓ établir un plan d'action et coordonner sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires et/ou employeurs nécessaires à l'activation du parcours
- ✓ formaliser le plan d'action à travers un contrat d'engagement réciproque
- ✓ aider dans la création des outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, ...)
- ✓ préparer aux entretiens de recrutement et simuler des entretiens d'embauche
- ✓ établir régulièrement un bilan du parcours avec le bénéficiaire et les différents prestataires, partenaires et opérateurs
- ✓ développer et faire vivre un réseau partenarial d'entreprises
- ✓ rechercher activement des offres d'emploi (BOOST, réseau, entreprises, ...) et effectuer des positionnements
- ✓ accompagner le salarié et/ou l'employeur afin de sécuriser l'entrée en emploi ou en formation
- ✓ organiser et animer des ateliers collectifs "les clés de l'emploi"
- ✓ travailler en transversalité avec la cellule BOOST, les clauses sociales,...

En complémentarité de ces missions, ils animent les RIM pour capter directement leur public cible et participent activement aux forums emploi et aux actions collectives telles les "Clés de l'emploi".

Durée de l'accompagnement : 5 mois pouvant être prolongé jusqu'à 10 mois

## **PUBLICS CIBLES**

- Les bénéficiaires du rSa

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°23 Coach jeunes

- Assurer un accompagnement professionnel renforcé auprès de jeunes corréziens
- Promouvoir le dispositif Corrèze BOOST Emploi
- Faciliter l'accès à l'emploi et la formation

#### Descriptif de l'action



#### Présentation Métier

Le coach Jeunes de la Collectivité intervient sur tout le département pour accompagner des jeunes Corrèzien(ne)s de 17 à 30 ans dans leurs recherches d'emploi, de formation ou d'alternance.

Cet accompagnement renforcé a pour objectif d'aider le jeune à concrétiser son projet.

Le jeune peut être inscrit à la Mission Locale et être ayant-droit rSa. Cependant, pour ne pas faire doublon, le jeune ne doit pas être dans un autre accompagnement renforcé (garantie jeune, Pacéa, ...).

Le coach a pour objectif de sécuriser l'entrée en emploi ou en formation des jeunes en leur donnant les clés pour réussir leur projet : CV, lettre de motivation, recherche d'emploi, préparation aux entretiens, information et orientation vers les partenaires... Il faut bien identifier cet accompagnement renforcé comme une étape du parcours d'insertion du jeune.

La plus-value de cet accompagnement court et renforcé réside en plusieurs points :

- ✓ une mise en place rapide et simple de l'accompagnement du fait de l'appartenance du coach à la collectivité. Les liens entre les différents intervenants en sont facilités.
- ✓ la formation de travailleur social du coach offre une qualité de réponse en terme de prise en compte des problématiques sociales et familiales
- ✓ les modalités d'intervention du coach : 40 jeunes en file active sur un temps court lui permettent de pouvoir répondre rapidement aux sollicitations
- ✓ son intervention centrée uniquement sur le champ de l'insertion professionnelle, son expertise des outils et actions dans ce domaine et sa capacité à proposer un suivi renforcé sont autant de garants pour permettre aux jeunes suivis de valider leur projet professionnel

Durée d'accompagnement : 4 mois non renouvelable

## **PUBLICS CIBLES**

- Jeunes de 17 à 30 ans

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de jeunes accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°24 Coach séniors

- Favoriser l'accès à l'emploi des plus de 50 ans
- Accompagner les personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel vers et à l'emploi en valorisant leurs compétences et capacités professionnelles

#### Descriptif de l'action

Nouvelle action à destination des séniors.

Ses missions consistent à :

- ✓ effectuer des entretiens individuels d'accueil et d'accompagnement
- ✓ analyser le parcours professionnel et valoriser les compétences professionnelles transférables
- ✓ mener un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi et l'image de soi si besoin
- ✓ participer à la découverte des métiers "en tension" via des ateliers collectifs : focus sur le marché de l'emploi en Corrèze et appui sur les expériences de chacun (atelier animé par un bénéficiaire pour aborder un secteur d'activité ou un métier qu'il a exercé)
- ✓ aider à la définition d'une stratégie personnelle efficace pour accéder à un emploi durable

Cette action concerne les bénéficiaires du rSa, âgés de plus de 50 ans, ne présentant pas de difficulté majeure de santé, volontaires pour reprendre un emploi rapidement.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable 1 fois.

Le poste a préalablement été validé en Comité Technique.

#### PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de séniors accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°25 Réfèrent professionnel

- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel vers et à l'emploi
- Formaliser les étapes du parcours d'insertion et les activer
- Favoriser l'accès à l'emploi et la formation

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Ils assurent l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du rSa par la définition d'un projet professionnel, l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant la levée des freins périphériques et l'atteinte des objectifs.

Les différentes étapes du parcours d'insertion sont formalisées au travers des CER.

Un travail en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Insertion et les autres services de la Collectivité est indispensable ainsi qu'avec les partenaires territoriaux et institutionnels de l'insertion.

Leurs missions consistent à :

- ✓ animer des RIM afin de présenter le dispositif rSa aux primo-arrivants, évaluer la modalité d'accompagnement la mieux adaptée au parcours de la personne et réaliser le 1er CER
- ✓ accueillir les bénéficiaires
- ✓ établir un diagnostic de la situation professionnelle du bénéficiaire du rSa et un plan d'actions conduisant à l'atteinte des objectifs
- ✓ accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel en tenant compte de ses souhaits, savoir-faire/être, contraintes/freins mais aussi en le positionnant dans un contexte de réalité
- ✓ déterminer les étapes du parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et définir les nouvelles actions
- ✓ travailler en coordination avec les référents sociaux, les référents de parcours du service Insertion, les autres services de la Collectivité : BOOST Emploi, clauses,..., les partenaires territoriaux et institutionnels.

Durée de l'accompagnement : 24 mois

## **PUBLICS CIBLES**

- Les bénéficiaires du rSa

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°26 Coach social

- Faciliter le parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelle durable
- Recentrer la personne sur son parcours et travailler avec elle sur ses choix prioritaires pour lever les freins à l'insertion

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Il s'agit d'un accompagnement court, personnalisé et renforcé des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie.

L'action cible un public relevant d'un accompagnement social présentant des freins divers à l'accès à l'emploi mais volontaires pour travailler activement sur leur autonomie.

Ce suivi individualisé recentre la personne au sein du dispositif d'aide et d'accompagnement, comme acteur principal de son propre parcours.

Le coach social a pour mission de :

- ✓ permettre au bénéficiaire du rSa d'établir un auto diagnostic de sa situation socio professionnelle
- ✓ aider le bénéficiaire du rSa à identifier et prioriser les principaux freins pour lui permettre de se mobiliser et résoudre ses difficultés sociales
- ✓ déterminer les étapes de parcours d'insertion formalisées au travers des contrats d'engagements réciproques
- ✓ accompagner le bénéficiaire du rSa dans les différentes étapes de son parcours en s'attachant activement à ce que la personne soit l'initiatrice des démarches à réaliser
- ✓ mettre en œuvre, coordonner et évaluer les actions dans le cadre des étapes de parcours en lien avec les objectifs fixés, les adapter et aider à définir de nouvelles actions
- ✓ rencontrer régulièrement le public (entretien tous les 15 jours, contacts téléphoniques, mail, etc) durant une courte période (6 mois renouvelable 1 fois)
- ✓ travailler en coordination avec les référents sociaux et les référents de parcours
- ✓ évaluer avec les différents référents de parcours (réf pro, AS, coach pro, référents T.H.), les autres services de la collectivité et les partenaires institutionnels, l'orientation vers un accompagnement adapté à la situation du bénéficiaire du rSa
- ✓ développer un partenariat local (connaissance des ressources locales) et institutionnel
- ✓ développer des modalités d'intervention complémentaires au travail individuel : actions collectives, ateliers

Ils participent également à l'animation des Réunions d'Information et de Mobilisation (RIM), pour l'orientation des personnes dès leur entrée dans le dispositif rSa.

Une équipe de 2 coachs sociaux est positionnée sur Brive.

Par équité départementale, un 3<sup>ème</sup> poste de coach social va être pourvu sur le territoire de Tulle.

Durée de l'accompagnement : 6 mois pouvant être prolongé jusqu'à 12 mois

## **PUBLICS CIBLES**

- Les bénéficiaires du rSa

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Nombre de sorties du dispositif d'accompagnement
- Nombre de sorties pour emploi / formation
- Taux de contractualisation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°27 Réfèrent social

- ✘ Aider les personnes à lever les premiers freins à leur insertion
- ✘ Faciliter l'insertion sociale

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Les référents sociaux mènent des actions auprès de tous les publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Ils informent les intéressés sur leurs droits en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement. En fonction des situations, ils les orientent vers des lieux d'accueil spécialisés lorsque c'est nécessaire, ou peuvent servir de médiateur lorsque les dossiers sont complexes. Pour cela, ils doivent avoir une parfaite connaissance des institutions, des rouages de l'administration et des démarches à effectuer pour débloquer des situations.

Concernant le dispositif rSa, les référents sociaux interviennent essentiellement sur les freins sociaux périphériques et sont en contact direct avec le service Insertion notamment pour la rédaction des contrats d'engagement réciproques.

Globalement, les référents sociaux :

- ✓ accueillent, écoutent, informent, orientent et accompagnent les personnes et les familles
- ✓ assurent un suivi social renforcé et spécifique auprès de certaines personnes ou familles
- ✓ conseillent les personnes dans les domaines de la vie quotidienne, de l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ aident dans la réalisation de démarches administratives et d'accès aux droits, le montage de dossiers.

Plus de 70 référents sociaux interviennent sur l'ensemble du territoire départemental à partir de l'une des 12 MSD - Maison de la Solidarité Départementale.

## PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires du rSa suivis
- Nombre de sorties emploi / formation pour les bénéficiaires du rSa
- Taux de contractualisation



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°28 Psychologue du travail

- 📌 Dynamiser le parcours d'insertion
- 📌 Enclencher un processus de changement

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Le psychologue du travail rencontre en entretiens individuels les bénéficiaires du rSa, accompagnés par des référents professionnels, dont le projet est peu voire pas évolutif sur la durée.

Par son expertise et son regard sur les potentialités de la personne, il participe à dynamiser le parcours d'insertion et travaille à enclencher un processus de changement dont il déterminera les premières étapes à travers un plan d'action. Il apporte une lecture différente des situations, étayée par sa connaissance du marché du travail et du monde des entreprises et par son expertise sur les processus sociocognitifs

Grâce aux entretiens individuels qu'il réalise, il vise à :

- ✓ évaluer la motivation de la personne, ses potentialités, sa capacité au changement et à réorienter son projet
- ✓ identifier ce qui fait obstacle à la déclinaison du parcours d'insertion
- ✓ écouter les besoins et analyser les situations
- ✓ analyser les processus sociocognitifs à l'œuvre
- ✓ apporter des conseils en matière de recrutement, de marché du travail, de métiers et de fonctionnement des entreprises
- ✓ proposer des actions d'accompagnement adaptées, individuelles et/ou collectives
- ✓ établir un plan d'actions relatif aux premières étapes à activer
- ✓ partager l'expertise avec les référents professionnels pour leur apporter des éléments de compréhension et d'action supplémentaires

Trois rencontres sont prévues puis un temps de restitution de bilan est réalisé avec la personne et son référent.

Il apporte alors des conseils techniques et un appui à la prise de décision auprès des référents sur des situations particulières.

## **PUBLICS CIBLES**

- Les bénéficiaires du rSa

## **TERRITOIRE**

- Département de la Corrèze

## **CRITERES D'EVALUATION**

- Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
- Typologie de sorties
- Freins rencontrés



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°29 Animateur numérique itinérant

- 🔧 Développer l'autonomie numérique
- 🔧 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes
- 🔧 Résoudre des problématiques numériques personnelles ciblées collectivement et/ou individuellement

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

L'animateur numérique a pour mission d'assurer des permanences et ateliers numériques afin de lutter contre la fracture numérique en favorisant l'accès et la maîtrise des compétences numériques de base dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Il se déplace sur l'ensemble du Département.

Ses missions consistent à :

- ✓ assurer des permanences numériques individuelles dans chacune des MSD afin de répondre aux demandes des usagers
- ✓ réaliser un diagnostic numérique et identifier les freins à l'autonomie numérique des personnes
- ✓ construire et animer des ateliers numériques collectifs dans chacune des MSD en lien avec les freins identifiés
- ✓ réaliser des supports pédagogiques: powerpoint et tutoriels dans le cadre des ateliers numériques
- ✓ travailler en coordination avec les référents de parcours de la Collectivité et BOOST Emploi
- ✓ participer aux différentes réunions et aux rencontres avec des partenaires

## PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de permanences numériques assurées
- Nombre d'ateliers numériques réalisés



- ✘ Favoriser l'accès aux soins pour les bénéficiaires du rSa et résoudre les difficultés de santé à l'issue de l'accompagnement
- ✘ Réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Les missions de l'infirmier consiste à :

- ✓ réaliser un diagnostic "santé" prenant en compte à la fois les demandes et besoins du bénéficiaire et du référent de parcours
- ✓ partager ce diagnostic avec le bénéficiaire et décliner avec lui les objectifs à atteindre
- ✓ mettre en place un plan d'accompagnement santé
- ✓ assurer un accompagnement individualisé du parcours santé
- ✓ permettre une prise ou reprise de contact avec le secteur médical
- ✓ aider le bénéficiaire à prendre conscience des difficultés de santé, d'addiction, de souffrances psychiques et le mobiliser dans la prise en compte de sa pathologie
- ✓ accompagner le bénéficiaire (y compris physiquement) vers la prise en charge de ses difficultés
- ✓ orienter le cas échéant, selon la problématique, vers une prise en charge spécifique
- ✓ coordonner l'action des différents intervenants
- ✓ amener le bénéficiaire à s'engager dans un processus de changement en lui permettant de restaurer l'image de soi, de retrouver une dynamique et d'enclencher de nouvelles motivations en lien avec l'insertion professionnelle
- ✓ favoriser l'accès aux soins et résoudre les difficultés de santé à l'issue du plan d'accompagnement

2 infirmiers interviennent sur le territoire corrézien.

Durée de l'accompagnement : 24 mois

## PUBLICS CIBLES

- Les bénéficiaires du rSa

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de personnes accompagnées
- Problématiques repérées
- Réponses apportées



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°31 Animateur du PTI

- ✘ Élaborer et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI
- ✘ Coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion
- ✘ Développer et enrichir l'offre départementale d'insertion et favoriser l'accès à l'emploi et la formation

## Descriptif de l'action



### Présentation Métier

Il s'agit de l'animation du Pacte Territorial d'Insertion et de ses fiches action, de leur activation, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Pour cela, l'animateur PTI :

- ✓ élabore et rédige les documents stratégiques de la Politique départementale d'insertion
- ✓ pilote la mise en œuvre des actions déployées par le PTI
- ✓ veille à la déclinaison des fiches action
- ✓ rend compte de leurs suivis et évalue leurs avancées
- ✓ présente l'état d'avancement des différentes actions aux agents du service
- ✓ organise la complémentarité des actions et des financements
- ✓ propose la poursuite ou la réorientation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI
- ✓ recense les besoins et pose un diagnostic pour proposer des réponses les plus adaptées aux publics et aux territoires
- ✓ active ou crée les actions d'insertion nécessaires aux publics accompagnés
- ✓ imagine de nouveaux projets réalistes, réalisables et adaptés aux publics et aux territoires
- ✓ organise, prépare et co anime les différents réunions, forums et comités de pilotage
- ✓ assure une veille informationnelle et statistique permanente

Dans un même temps, il doit s'assurer de la bonne coordination et mutualisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion et œuvrer à la collaboration entre partenaires.

Il travaille ainsi en étroite collaboration avec tous les acteurs et partenaires institutionnels locaux et développe des partenariats.

## PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa

## TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

## CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de comité de pilotage
- Nombre de réunions
- Nombre de groupe de travail
- Pourcentage de réalisation d'actions du PTI



## DES PROFESSIONNELS ET DES MÉTIERS POUR ACCOMPAGNER À LA FORMATION ET L'EMPLOI



### FICHE ACTION N°32 Accompagnement global

- Bénéficier d'un accompagnement collaboratif (social et professionnel) réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Conseil départemental
- Se coordonner entre partenaires pour agir simultanément sur les problématiques repérées pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation

#### Descriptif de l'action

L'accompagnement global des demandeurs d'emploi vise à apporter une réponse adaptée aux besoins d'un public particulièrement fragilisé.

Financée par le Fonds Social Européen, cette nouvelle modalité d'accompagnement s'adresse donc aux personnes rencontrant des freins (sociaux, économiques...) à leur recherche d'emploi.

Le principe est de bénéficier d'un accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social. Tout en assurant une totale confidentialité sur les actions menées, les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux articulent leurs actions pour apporter les réponses les plus adaptées.

Les personnes doivent être inscrites à Pôle emploi.

#### PUBLICS CIBLES

- Tous publics en insertion dont bénéficiaires du rSa, inscrits à Pôle emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles

#### TERRITOIRE

- Département de la Corrèze

#### CRITERES D'EVALUATION

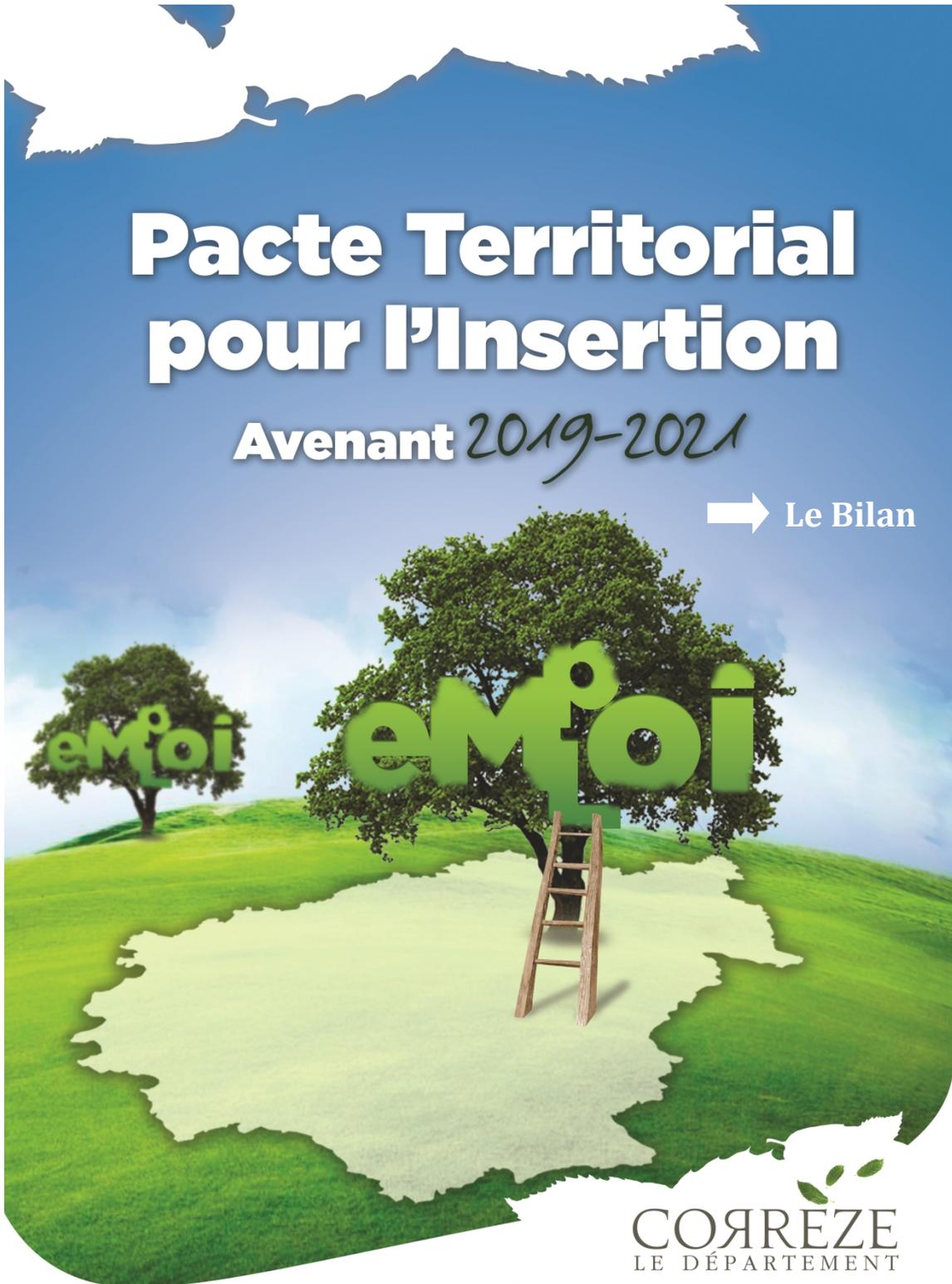
- Nombre de personnes entrées en accompagnement global
- Nombre de bénéficiaires du rSa ayant suivi un accompagnement global
- Nombre de sorties de l'accompagnement, positives

# BILAN DÉTAILLÉ DES FICHES ACTION

## Pacte Territorial pour l'Insertion

Avenant 2019-2021

➔ Le Bilan



CORREZE  
LE DÉPARTEMENT

*Des femmes, des hommes, un projet en commun*

**BILAN DÉTAILLÉ  
DES FICHES ACTION  
DE L'AVENANT AU PACTE 2019-2021**

## → OBJECTIF STRATÉGIQUE I

# SYSTÉMATISER ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>CRÉER ET METTRE À DISPOSITION DES RÉPERTOIRES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS</b>			
1-1 Plateforme collaborative Emploi Insertion			
1-2 BOOST Emploi			
<b>CONSOLIDER UNE BASE DE DONNÉES RELATIVE AUX BÉNÉFICIAIRES DU RSA</b>			
1-3 Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers		 Groupe de travail opérationnel au regard de la perte d'activité de la plateforme collaborative emploi insertion/ Réflexion en cours pour rattachement au SPIE	

# 1-1 Plateforme collaborative Emploi Insertion

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
123 membres			
18 691 pages vues			
1 528 utilisateurs			

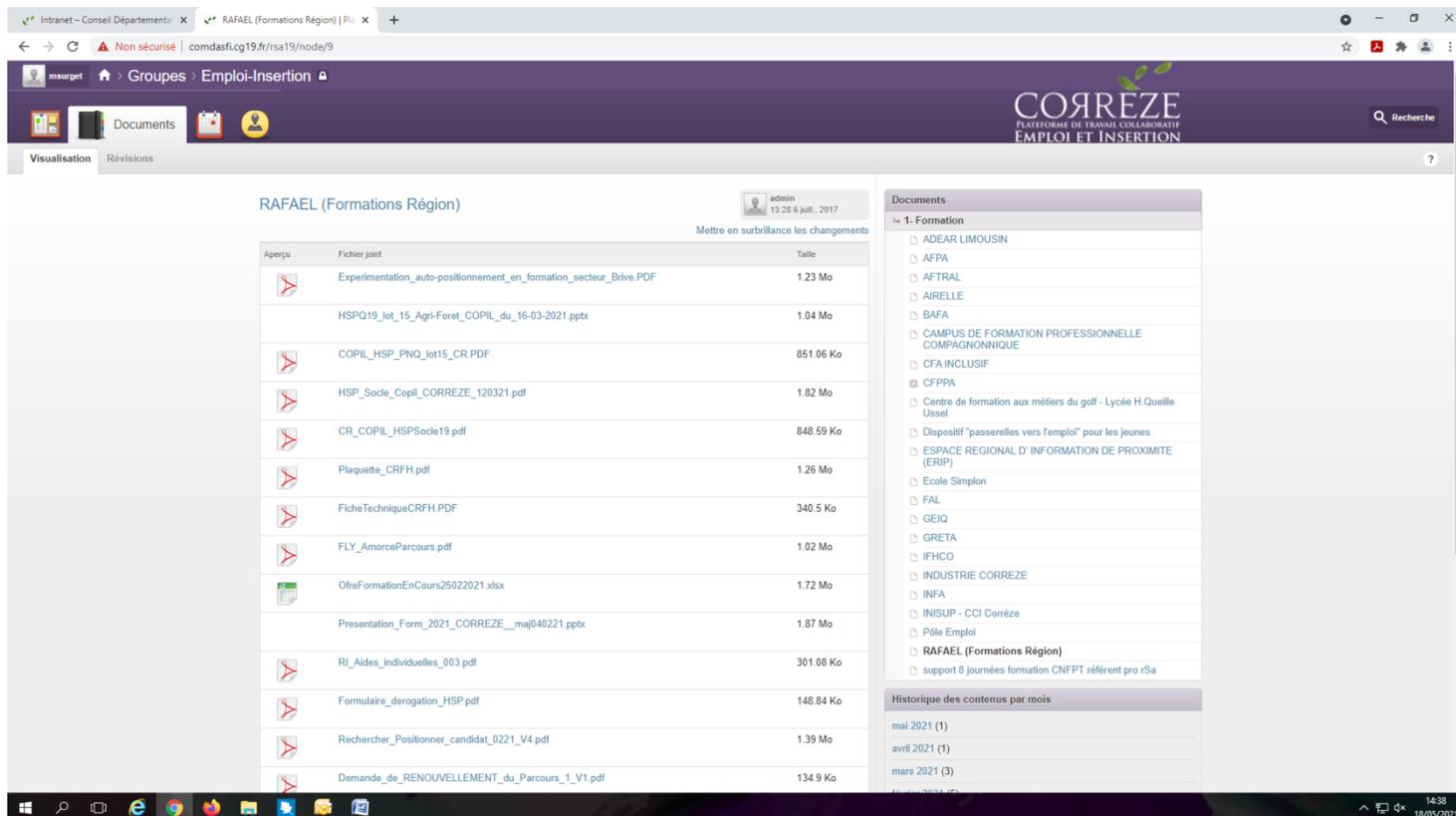
## a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion / Centre Informatique

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Référents de parcours du Conseil départemental accompagnant les bénéficiaires du rSa et les référents de parcours de l'ADPEP dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus Travailleurs Handicapés (TH)



Depuis sa création le 12 juillet 2017, au départ à caractère expérimental, puis ouverte en 2018 à l'ensemble des agents de l'Action Sociale Territoriale ainsi qu'aux agents de l'ADPEP 19 dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus travailleurs handicapés, la plateforme compte aujourd'hui 122 membres.

Si elle a connu au lancement une réelle appétence de la part des agents grâce la mise à disposition rapide de données actualisées concernant les actions, formations, calendriers, évènements, depuis 2020, on observe une baisse nette de la fréquentation et de l'utilisation de cet outil.

## **b) Bilan évaluatif :**

Le contexte sanitaire et les périodes de confinement qui ont découlé ne peuvent à eux seuls expliquer cette décélération de fréquentation et d'utilisation de la plateforme.

Fort de ce constat, une enquête de satisfaction a été menée en 2020 et a permis de mettre en évidence le besoin de rénovation en profondeur de la plateforme (support/contenu/ouverture aux partenaires).

Globalement,

- 18 691 pages vues
- 1 528 utilisateurs

**Tableau** *Évolution du nombre de pages vues et de visiteurs*  
(Source Direction Transformation Numérique et Innovation - 30/06/2021)

	2019	2020	Évolution sur 1 année	juin-21
Nombres de pages vues	9 874	4 140	-42%	4 677
Nombre d'utilisateurs	664	491	-74%	373

## **c) Perspectives**

Cette plateforme va donc être entièrement revisitée, reconçue dans son utilisation et sa forme et intégrée à l'Observatoire Départemental de l'Insertion et de l'Emploi en cours de construction.

La perspective d'un outil partenarial commun et partagé par l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'insertion reste privilégiée.

# 1-2 BOOST Emploi

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
46 321 utilisateurs			
84 726 visites			
203 comptes recruteurs créés			
2 898 CV / CV Catcher			

## a) Descriptif de l'action :

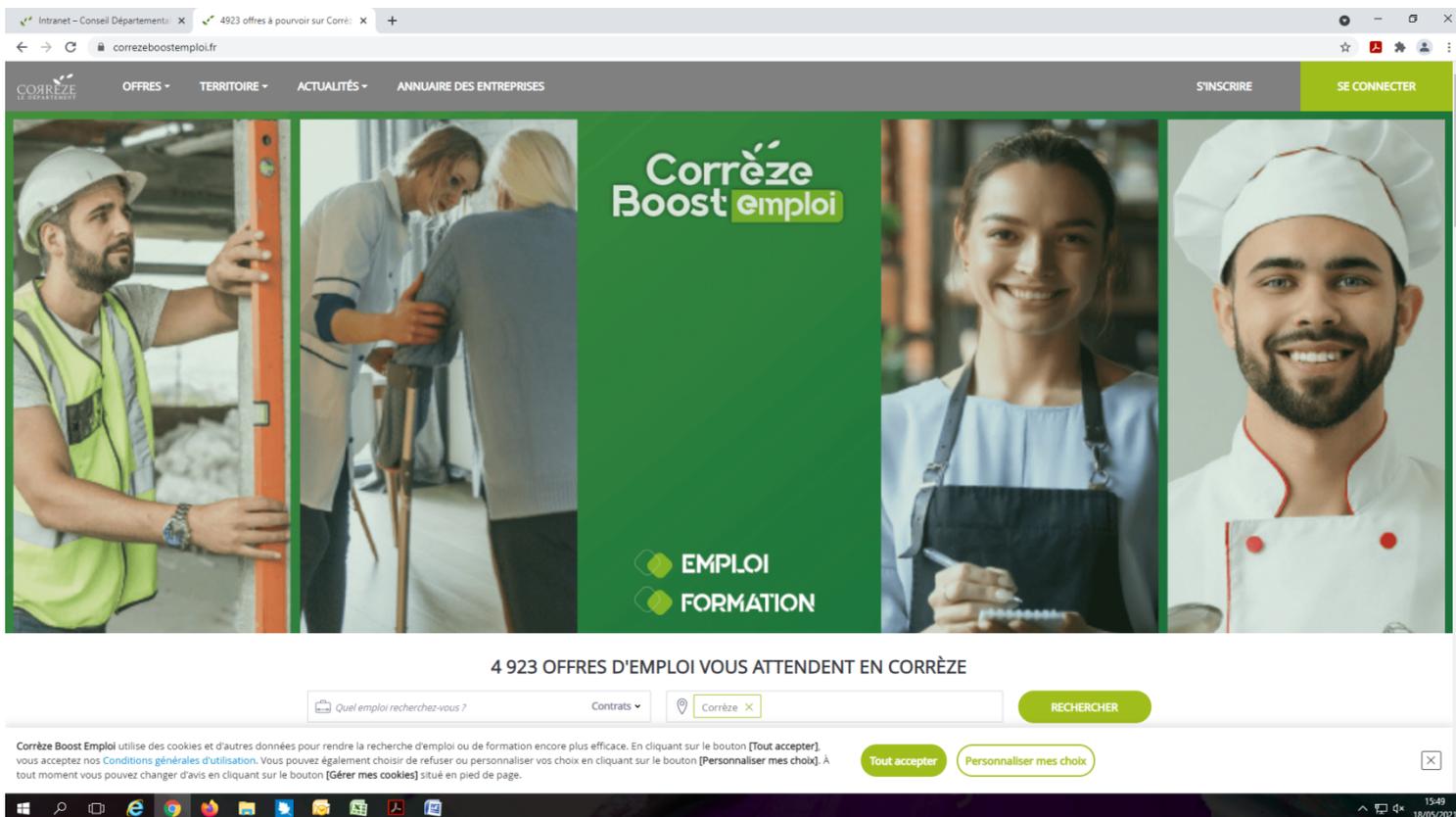
Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tout public dont les bénéficiaires du rSa

[www.correzebootemploi.fr](http://www.correzebootemploi.fr)



Intranet - Conseil Départemental x 4923 offres à pourvoir sur Corrèze x +  
correzebootemploi.fr

OFFRES - TERRITOIRE - ACTUALITES - ANNUAIRE DES ENTREPRISES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Corrèze Boost emploi  
EMPLOI  
FORMATION

4 923 OFFRES D'EMPLOI VOUS ATTENDENT EN CORRÈZE

Quel emploi recherchez-vous ? Contrats x Corrèze x RECHERCHER

Corrèze Boost Emploi utilise des cookies et d'autres données pour rendre la recherche d'emploi ou de formation encore plus efficace. En cliquant sur le bouton [Tout accepter], vous acceptez nos Conditions générales d'utilisation. Vous pouvez également choisir de refuser ou personnaliser vos choix en cliquant sur le bouton [Personnaliser mes choix]. À tout moment vous pouvez changer d'avis en cliquant sur le bouton [Gérer mes cookies] situé en pied de page.

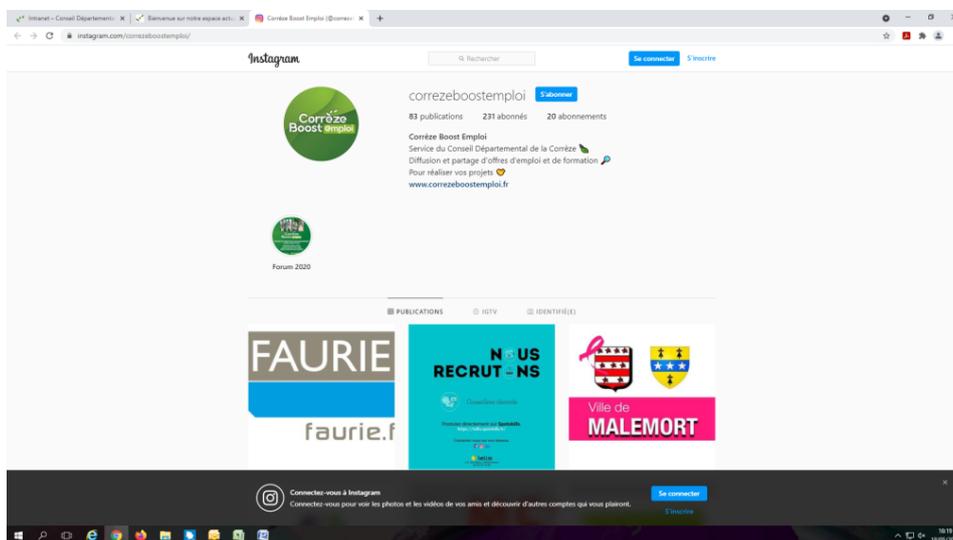
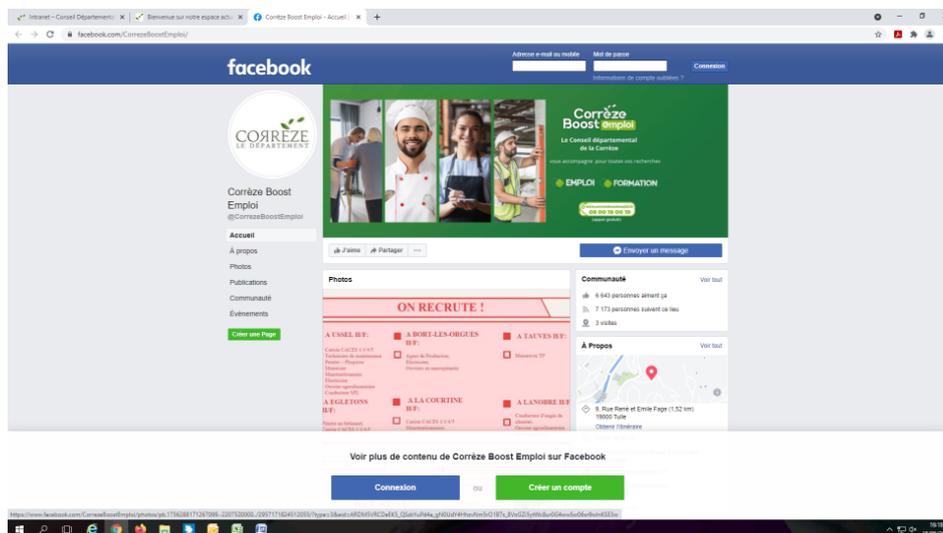
Tout accepter Personnaliser mes choix

15:49 18/05/2021

Lancée en mars 2016, les chiffres traduisent un intérêt significatif pour la plateforme. Une plateforme riche en actualités et en offres d'emploi qui a généré depuis sa création 1 054 801 pages vues au 30/12/2020. Il s'agit d'un outil gratuit, à destination de tous.

Cette plateforme se décline en un côté "recruteurs" et un accès "candidats en demande d'emplois". Les entreprises peuvent créer leur compte et déposer gratuitement leurs offres d'emploi. Les candidats ont la possibilité de déposer leur CV et/ou un transfert sur CV Catcher.

En complémentarité du site, une page Facebook correzeboostemploi a été créée et la page Instagram activée en fin d'année 2020.



## b) Bilan évaluatif :

On observe un très net intérêt pour cet outil de la part des candidats avec une augmentation significative sur l'année 2020 du nombre d'utilisateurs et du nombre de visites sur la plateforme.

On assiste également à une montée en charge des CV Catcher.

**Tableau Suivi d'activité "Cellule BOOST Emploi"**  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	2019	2020	juin-21
Nombres d'utilisateurs	16 730	20 437	9 154
Nombres de visiteurs	31 986	35 536	17 204
Nombres de comptes recruteurs créés	89	65	49
Nombres de CV créés	596	128	176
CV Catcher	695	765	538

Soit sur l'ensemble de cette période

- 46 321 utilisateurs
- 84 726 visiteurs
- 203 comptes recruteurs créés
- 900 CV créés et 1 998 CV Catcher

### **c) Perspectives :**

En 2021, de nouvelles opérationnalités voient le jour sur la plateforme pour une utilisation toujours plus optimisée et un rapprochement entre offres et demandes d'emploi encore facilité.

Ainsi, la page de garde a été entièrement revisitée avec une nouvelle charte graphique de BOOST; la création d'un annuaire des entreprises avec géo localisation; la mise en avant des entreprises 100% Corrèze le souhaitant et leurs offres d'emplois; une meilleure lisibilité en page d'accueil des outils et actions développées par la Collectivité en soutien des entreprises et des publics.

Cette plateforme évolue sans cesse avec les actualités à venir, le contexte,...

# 1-3 Observatoire départemental de l'emploi et des métiers

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
3 réunions dans le cadre du SPIE			

## a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa, les référents de parcours accompagnant ces personnes et les partenaires de l'insertion

## b) Bilan évaluatif :

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et au regard des actions déjà existantes, le Conseil départemental de la Corrèze souhaite avoir une vision stratégique d'innovation et d'inclusion sociale pour des parcours sans couture. Viser un outil plus performant pour mutualiser les bases de données et améliorer leurs accès, renforcer la coordination avec les partenaires en commençant par un diagnostic partagé et amener les professionnels de l'insertion à une acculturation des modalités de travail.

Les premiers travaux ont été lancés début 2021 dans le cadre de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Gouvernement et intégreront les travaux menés sur la plateforme collaborative Emploi Insertion.

## c) Perspectives :

Ouverture du nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt en juillet 2021 pour un dépôt et une sélection de projets dits "3<sup>ème</sup> vague" en octobre 2021 et une opérationnalité début 2022.

Les crédits du SPIE sont des crédits d'ingénierie et d'accompagnement au changement pour le recrutement d'un chef de projet.

## ➔ OBJECTIF STRATÉGIQUE II

# REDÉFINIR ET RÉNOVER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉS POUR FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison			
	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>ACCOMPAGNER LES BÉNÉFICIAIRES SOUFFRANT DE PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ</b>			
2-1 Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze			
2-2 Accompagnant Santé - Infirmier Diplômé d'État			
<b>DÉVELOPPER LES ACTIONS ET OUTILS EXISTANTS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ</b>			
2-3 Plateforme de covoiturage Conseil départemental			
2-4 Permis et déploiement du très haut débit en Corrèze			 Pas de besoin identifié
2-5 Bourse au Permis			
<b>PARTICIPER À L'INCLUSION NUMÉRIQUE</b>			
2-6 Cartographie des lieux d'accès numériques			
2-7 animateur numérique itinérant			
2-8 Ateliers compétences numériques de base			

## 2-1 Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Haute Corrèze

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 groupe de travail Santé Haute Corrèze			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental / Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) USSEL / Contrat Local de santé (CLS) Haute Corrèze

**Mise en œuvre** : Maison de la Solidarité Départementale (MSD) Ussel /CCAS Ussel / Autres structures locales intervenant dans le domaine de la santé / Animateur PTI

**Territoire** : Département de la Haute Corrèze

**Public visé** : Publics en insertion / Associations caritatives / Professionnels sociaux et médico sociaux

Les professionnels de l'insertion sont confrontés dans l'accompagnement des bénéficiaires, à des problématiques de santé. Celles-ci entravent directement leurs conditions d'insertion sociale et professionnelle notamment parce qu'ils ne considèrent pas la santé comme une priorité qui puisse constituer un frein à leur parcours ou sont dans le déni de leurs difficultés de santé. Fort de ce constat, le territoire de la Haute Corrèze sensibilisé par cette thématique, reste à l'écoute des besoins précis pour mettre en place des actions ponctuelles adéquates, toujours en partenariat resserré avec les structures du territoire, notamment grâce à la mobilisation des équipes de la MSD du territoire et du CCAS à l'initiative d'un groupe de travail en continuité de celui du PTI 2016-2018.

### b) Bilan évaluatif :

Depuis 2018, plusieurs réflexions sont menées auprès des différents partenaires et des associations pour rester en veille sur les éventuels besoins.

Ceci est possible grâce à une bonne connaissance du territoire, de ces ressources et de la coordination des différents partenaires.

### c) Perspectives :

L'ensemble des professionnels de la santé, du médico social et les structures associatives restent mobilisés et en veille pour tout nouveau besoin non pourvu ou dispositif à déployer ou améliorer.

## 2-2 Accompagnant Santé - Infirmier Diplômé d'État

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
2 Accompagnants Santé - IDE			
275 personnes accompagnées			
101 suivis clôturés			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre** : Service Insertion

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents sociaux

L'Agent de santé - IDE accompagne la personne dans la construction et l'accès à un parcours de soins et lève les problématiques de santé.

### b) Bilan évaluatif :

Le premier agent de santé/IDE a été recruté le 01/09/2017.

En 2019, on observe une montée en charge du nombre d'orientations (24 en attente au 31/12/2019).

La moyenne du nombre de sorties mensuelles (4), liée à la durée d'accompagnement ne permet pas d'absorber ce nombre à l'échelle du département.

En effet, des accompagnements spécifiques pour addictions ou pathologies psychologiques, ainsi que l'accompagnement à des rendez-vous médicaux appellent du temps supplémentaire tout comme la mobilisation du public sur la prise de conscience de la pathologie. Cela demande aussi une grande disponibilité en termes de mobilité.

Aussi, pour répondre à ces différents constats, le Comité Technique du 11 octobre 2019 a validé l'ouverture d'un second poste d'agent de santé IDE, recruté en mars 2020.

Globalement,

- 275 personnes accompagnées
- 101 suivis clôturés
- 1 283 rendez-vous

**Tableau** *Activité des Accompagnant Santé / IDE de 2019 à 2021*  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	2 Agents de Santé - IDE		
	2019	2020	juin-21
Nombre de personnes accompagnées	81	102	92
Nombre de suivis clôturés	38	48	15
Nombre de suivis en cours	43	56	79
Nombre de rendez-vous	350	523	410

Les trois profils de pathologie déjà relevés en 2019 demeurent : problèmes psychologiques, addictions et douleurs chroniques. A noter en 2020, une augmentation plus ciblée en Haute Corrèze des problèmes orthopédiques et rhumatismaux et en Basse Corrèze des problèmes dentaires.

Des constats perdurent avec les années :

- de nombreux accompagnements à des rendez-vous médicaux en lien avec un problème de mobilité
- l'isolement familial
- l'accompagnement de l'agent de santé dans la constitution et l'étude des dossiers de demandes d'AAH et/ou RQTH auprès de la MDPH est une réelle plus value car elle permet au médecin d'avoir une lecture plus détaillée des situations et ainsi de voir aboutir des dossiers de façon beaucoup plus réactive.

### **c) Perspectives :**

Poursuite de cette action avec maintien en poste des deux agents de santé au regard des besoins et des résultats.

## 2-3 Plateforme de covoiturage Conseil départemental

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 carte interactive covoiturage sur le site de la Collectivité			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Informatique

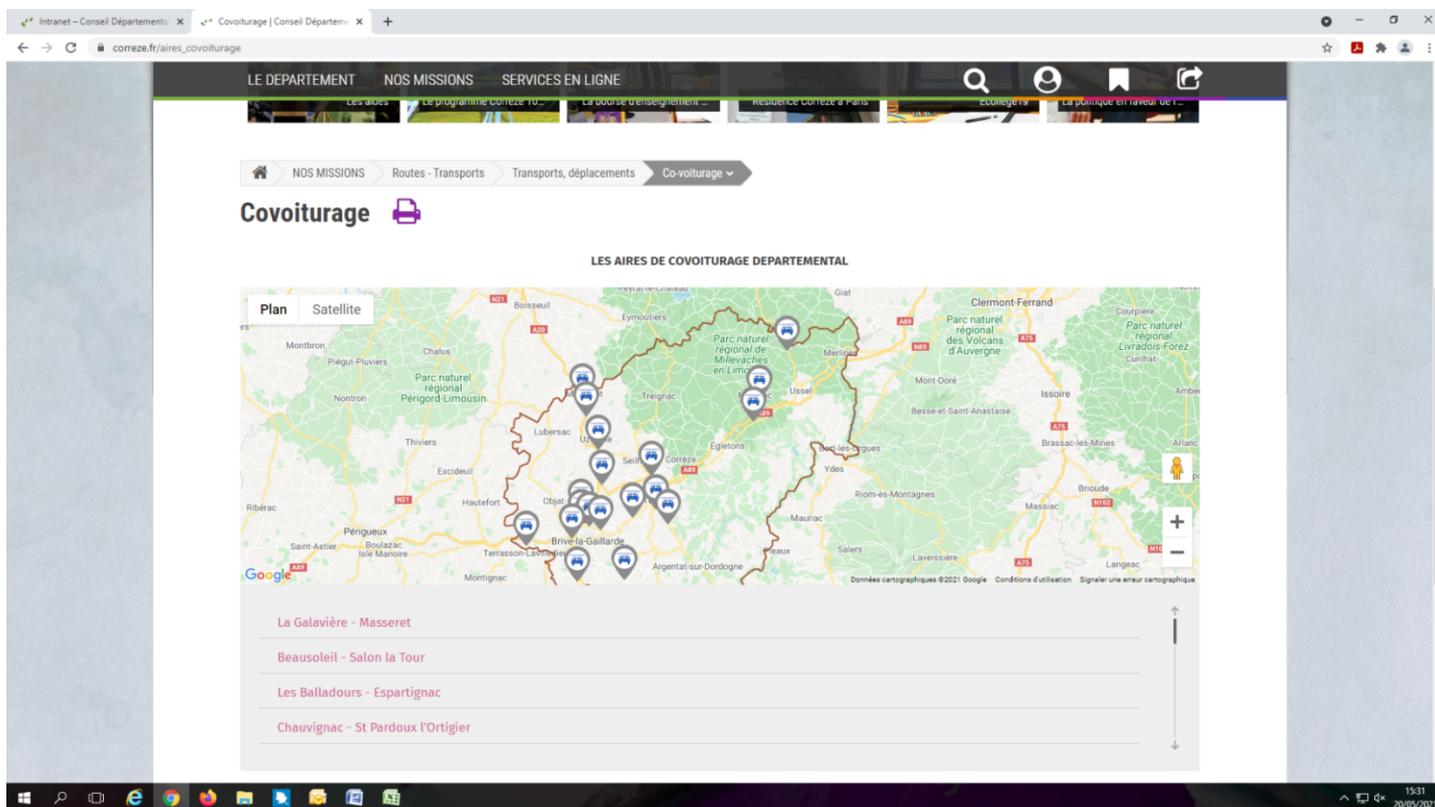
Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous publics

Le Conseil départemental de la Corrèze est conscient que la mobilité demeure une condition majeure pour l'insertion professionnelle.

Il promeut donc les dispositifs favorisant la mobilité et met en valeur sa plateforme de covoiturage au travers du site internet de la Collectivité.

### b) Bilan évaluatif :



The screenshot shows a web browser window displaying the 'Covoiturage' page of the Corrèze department website. The page features a navigation menu with 'NOS MISSIONS', 'Routes - Transports', 'Transports, déplacements', and 'Co-voiturage'. The main content area is titled 'Covoiturage' and includes a map of the Corrèze department with several covoiturage points marked. Below the map, there is a list of covoiturage areas: La Galavière - Masseret, Beausoleil - Salon la Tour, Les Balladours - Espartignac, and Chauvignac - St Pardoux l'Ortigier.

**c) Perspectives :**

De nouvelles actions sont en cours de réflexion afin de poursuivre la lisibilité de l'offre pour favoriser et faciliter l'accès à la mobilité.

Par le biais également de la plateforme BOOST Emploi, des publications et/ou des affichages sont possibles.

## 2-4 Permis et déploiement du très haut débit en Corrèze

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (CFPC)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

L'action a été pensée initialement lors de la rédaction de l'Avenant PTI 2019-2021, dans un contexte de déploiement de la Fibre Optique en Corrèze.

Le CFPC, acteur premier sur le territoire a été ciblé pour générer les formations adéquates selon les besoins des entreprises retenues et les publics en insertion.

### b) Bilan évaluatif :

L'action n'a pas été activée dans le cadre de l'Avenant en l'absence de besoins clairement identifiés.

## 2-5 Bourse au permis

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Pour les bénéficiaires du rSa, l'obtention du permis de conduire peut être rendue difficile en raison de son coût.

Or l'absence de permis de conduire est souvent un frein dans les recherches d'emploi, les activités professionnelles et la vie personnelle.

Grâce à la "Bourse au Permis", le Conseil départemental propose un soutien financier individuel de 1 000 € pour l'obtention du permis de conduire. Ce dispositif vise à aider les bénéficiaires du rSa, dont le projet professionnel est réaliste et réalisable, pour qui le permis de conduire est un tremplin pour leur insertion professionnelle mais qui ne sont pas éligibles à une aide dans le cadre du PTI au vu de l'avancée de leur parcours d'insertion.

En contrepartie, le bénéficiaire effectuera au moins 60 h de bénévolat pour réaliser une action citoyenne dans le domaine social, humanitaire ou environnemental. Cette activité citoyenne devra être réalisée dans les 12 mois qui suivent l'obtention de l'aide.

Cette action est en lien direct avec l'action "Bénévolat : compétences et citoyenneté", fiche action 3-12 de l'Avenant. 10 bourses pourront être conclues par an.

### b) Bilan évaluatif :

L'action "Bénévolat : compétences et citoyenneté" a été activée en 2021.

### c) Perspectives :

Nous proposons de maintenir cette action et de l'inscrire dans le PTI à venir.

## 2-6 Cartographie des lieux d'accès numériques

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 carte "Les lieux gratuits connectés en Corrèze"			

**a) Descriptif de l'action :**

**Pilote(s) :** Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

**Mise en œuvre :** Service Informatique

**Territoire :** Département de la Corrèze

**Public visé :** Tout public dont Bénéficiaires du rSa

Lutter contre la fracture numérique et faire du numérique un levier d'insertion est une des priorités du Conseil départemental.

De plus, partant du constat que de nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication, il a semblé important de recenser les lieux d'accès numériques gratuits en Corrèze.

En effet, la plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

Le recensement des lieux d'accès numériques est une action du PTI 2016-2018 qui est à présent aboutie.

Les lieux connectés en Corrèze sont accessible sur le site de la Collectivité :

**Nos missions > Développement des Territoires > Le numérique > Les usages et services numériques**

Intranet - Conseil Départemental x Les usages et services numériques x +

correze.fr/usages\_numeriques

LE DEPARTEMENT NOS MISSIONS SERVICES EN LIGNE

— Lieux connectés en Corrèze

Accueils publics Démarches administratives Lieux culturels et touristiques

FILTRES

- Département de la Corrèze
- Accueils publics**
  - Maisons du Département
  - Maisons de Services au Public (MSAP)
  - Points d'accueil numérique
  - Agences Postales
  - Maisons de Solidarité du Département (MSD)
- Démarches administratives**
  - CAF
  - CPAM
  - Missions locales
- Lieux culturels et touristiques**
  - Médiathèques et bibliothèques

Plan Satellite

Google

Données cartographiques © 2021 Google Conditions d'utilisation Signaler une erreur cartographique

Cette carte est appelée à être mise à jour régulièrement.  
Si vous trouvez des anomalies, des informations erronées ou manquantes merci de nous faire un retour par mail.

16:14 29/05/2021

## b) Bilan évaluatif :

Voir avec Olivia si possibilité d'avoir des chiffres quant à l'utilisation du site (nombre d'utilisateurs, nombre de mises à jour) depuis son lancement

## c) Perspectives :

Cette carte est amenée à être actualisée régulièrement afin que l'outil reste utilisable.

L'animateur numérique itinérant reste un relais pertinent pour communiquer sur cette carte.

## 2-7 animateur numérique itinérant

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 animateur numérique itinérant			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous les publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa et les référents de parcours du Conseil départemental

Recrutement d'un agent le 17/09/2018 dans le cadre du PTI 2016-2018.

Les missions de l'animateur numérique :

- dispenser des sessions de sensibilisation et de formation auprès des bénéficiaires dans les Maisons de la Solidarité Départementale
- assurer des permanences numériques et répondre aux demandes des bénéficiaires
- identifier les freins à l'autonomie numérique des bénéficiaires et proposer des solutions
- communiquer sur la cartographie des lieux d'accès numériques

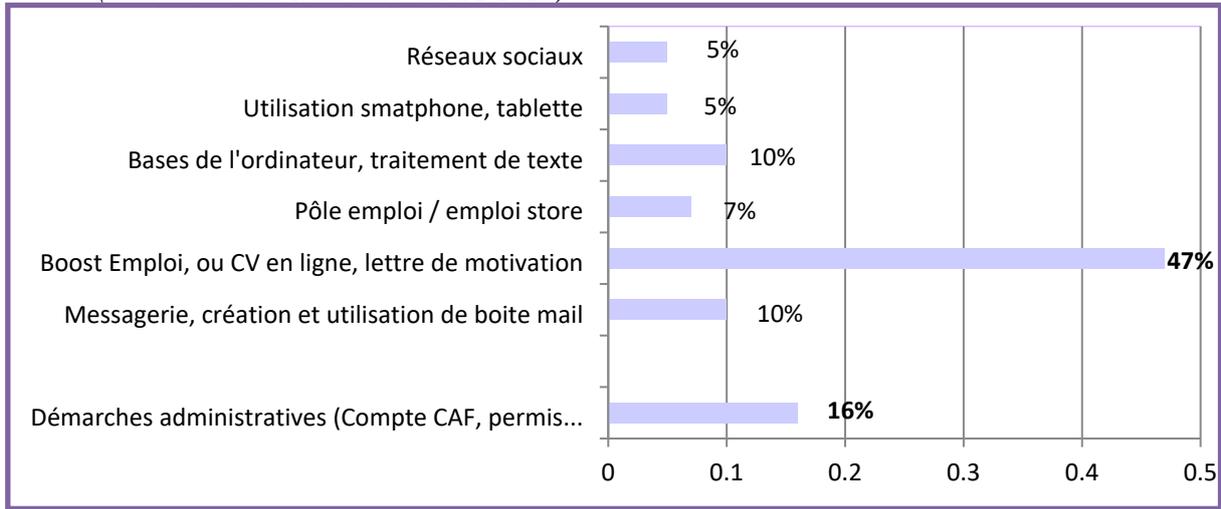
### b) Bilan évaluatif :

L'animateur numérique itinérant effectue des permanences numériques et réalise également des ateliers numériques BOOST Emploi et des ateliers "Compétences de base".

Il réalise, chaque mois, dans les 12 MSD de la Collectivité une permanence numérique qui permet de répondre à toutes les demandes individuelles en lien avec l'utilisation de l'outil informatique (se familiariser avec l'outil, réaliser des démarches administratives en ligne, actualiser sa situation, créer une adresse mail, se familiariser avec des logiciels, internet...).

De façon générale, on assiste à une demande plus forte en ville notamment Brive et Tulle.

**Tableau Typologie de demandes lors des permanences numériques**  
(Source Service Insertion - 31/12/2020)

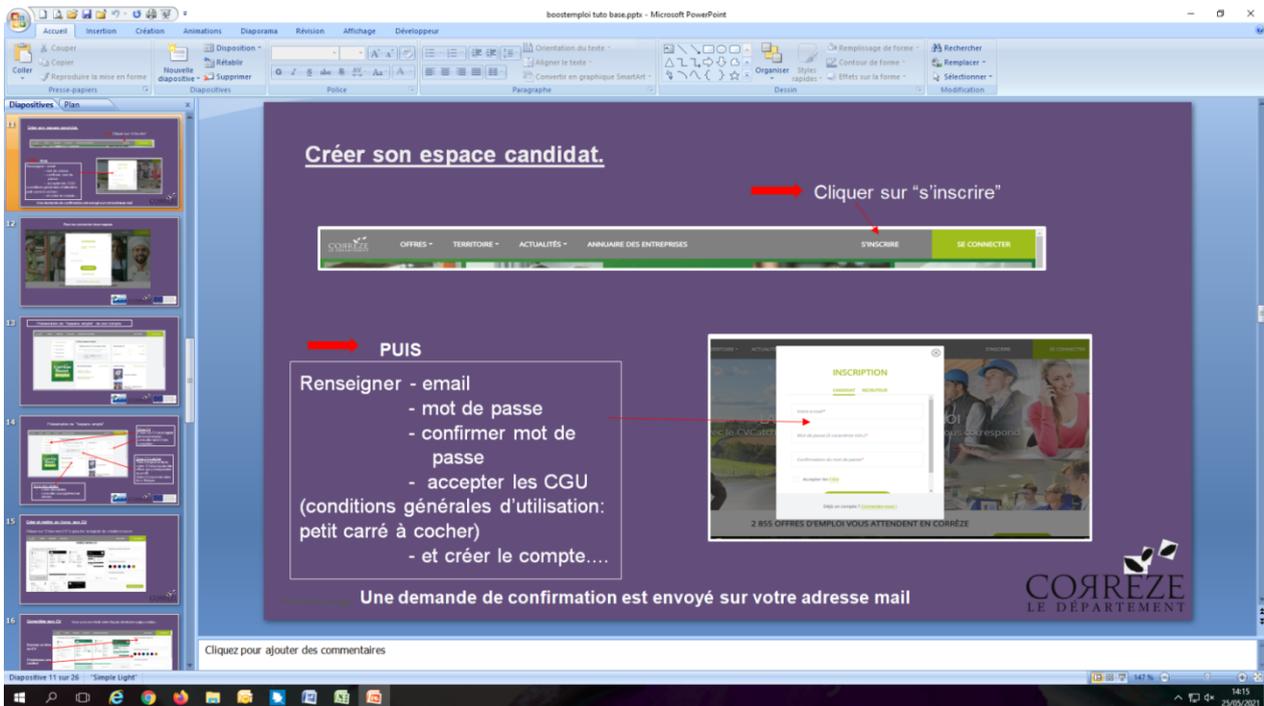


Une forte sollicitation en lien avec les démarches de recherches d'emploi : réalisation de CV, présentation et inscription dispositif Boost Emploi... qui s'explique par l'étroite collaboration avec les référents professionnels qui identifient des besoins quant à la nécessaire réactualisation du CV et sa mise en ligne sur les différentes plateformes d'emploi; Vient ensuite des demandes dans le cadre de démarches administratives notamment concernant les échanges avec la CAF.

Il anime également des ateliers numériques de découverte et de sensibilisation au site BOOST EMPLOI mais aussi en réponse aux problèmes identifiés de fracture numérique, des ateliers "compétences numériques de base".

L'animateur a créé également des supports pédagogiques (tuto) afin que les participants mettent en application ultérieurement à leur domicile ou dans un autre espace multimédia les connaissances acquises en atelier. Il est à noter que l'apprenant peut participer autant que de besoin aux ateliers proposés.

L'animateur se met également, en MSD, au service des agents, pour toutes les questions relatives au numérique.



L'activité de l'animateur a été impactée durant le confinement 2020. Il s'est sur ce temps mobilisé en répondant à la plateforme d'accueil téléphonique "Entraide Corrèze" .

Lors des forums BOOST EMPLOI, il anime des ateliers CV.

Globalement,

- 299 permanences numériques réalisées
- 222 ateliers numériques animés
- 1 245 bénéficiaires du rSa accompagnés

**Tableau** *Activité de l'animateur numérique itinérant de 2019 à 2021*  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	1 Animateur Numérique Itinérant		
	2019	2020	juin-21
Nombre de permanences numériques réalisées	135	97	67
Nombre d'ateliers numériques animés	87	83	52
Nombre de bénéficiaires	536	417	292

### **c) Perspectives :**

Au regard de la demande, des besoins recensés sur le territoire et pour lutter contre la fracture numérique, il semble indispensable de poursuivre cette action dans le cadre du prochain Pacte Territorial d'Insertion.

## 2-8 Ateliers compétences numériques de base

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
222 ateliers animés			
593 personnes accompagnées			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre** : Service Insertion

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Tous les publics en insertion dont les bénéficiaires du rSa et les référents de parcours du Conseil départemental

De nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication.

La plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

La mise en place d'ateliers numériques est une des actions visant à faciliter l'accès et l'utilisation des outils numériques pour les bénéficiaires.

Les premiers ateliers collectifs proposés ont été centrés sur l'utilisation de la plateforme BOOST Emploi.

Depuis octobre 2019, l'animatrice numérique propose, en plus des ateliers BOOST, chaque mois, dans chacune des MSD, des ateliers "compétences numériques de base".

En 2021, au regard des objectifs visés (montée en compétence du public en rupture numérique, augmenter le nombre de positionnements et de participants, s'assurer de l'adhésion et de la motivation du public pour créer une dynamique de groupe,...) les ateliers compétences numériques de base se mettent en place à la demande "dès lors qu'un groupe de 8 à 10 personnes est identifié autour d'une problématique ou besoin(s) commun(s) (créer et utiliser une boîte mail, consulter et renseigner ses comptes : CAF, AMELI, découvrir l'ordinateur, internet etc....).

Cette action vise à améliorer l'utilisation de l'outil numérique et amener les apprenants vers l'autonomie pour toutes leurs démarches dématérialisées. Elle participe au principe de l'inclusion numérique des populations fragiles.

### b) Bilan évaluatif :

Globalement,

- 222 ateliers animés
- 593 personnes accompagnées

**Tableau** Les ateliers "Compétences numériques de base" de 2019 à 2021  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	Ateliers compétences numériques de base		
	2019	2020	juin-21
Nombre d'ateliers	15	34	27
Nombre de personnes	23	68	65

Les orientations sont majoritairement effectuées par les assistantes sociales de secteur.

**Tableau** Les ateliers "BOOST Emploi" de 2019 à 2021  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	Ateliers BOOST Emploi		
	2019	2020	juin-21
Nombre d'ateliers	72	49	25
Nombre de personnes	250	128	59

L'atelier numérique BOOST EMPLOI répond au besoin "d'outillage" en TRE (techniques de recherche d'emploi) du public accompagné par les référents de parcours du service Insertion. Aussi, à leur entrée dans le dispositif rSa, les bénéficiaires sont orientés vers cette modalité d'accompagnement et invités à un atelier Boost.

### c) Perspectives :

Ces ateliers se poursuivront autant que de besoins en s'adaptant aux demandes des publics accompagnés.

## ➔ OBJECTIF STRATÉGIQUE III

# METTRE EN LIEN L'INSERTION AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison			
	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>EXPÉRIMENTER LES IMMERSION(S) EN ENTREPRISES</b>			
3-1 Immersion(s) en entreprise(s)			
3-2 Chargé de mission entreprises - emploi			
3-3 Bus BOOST Emploi			
<b>EFFECTUER DES REMPLACEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>			
3-4 Remplacement dans les collèges départementaux			
3-5 Remplacement dans les lycées du Département			 Après un travail de prospection, cette mesure ne peut se déployer au sein de la Région Nouvelle Aquitaine de part le nombre de lycées dans cette nouvelle région et leurs modes de fonctionnement différents
<b>FAVORISER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'APPRENTISSAGE</b>			
3-6 Promotion du Plan d'Investissement dans les Compétences			
<b>SÉCURISER LES PARCOURS</b>			
3-7 Les Clés de l'emploi			
3-8 BOOST Sénior		 Poste validé en Comité Technique du 11/10/2019	
<b>RECRUTER</b>			
3-9 Forum BOOST Emploi			
3-10 SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique dans le cadre de l'IDéeFOP			

<b>EXPÉRIMENTER</b>			
3-11 Opération parrainage			
3-12 Bénévolat "Compétences et Citoyenneté"			
<b>ACTIVER LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS</b>			
3-13 Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics			
<b>OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA</b>			
3-14 Coach professionnel			
3-15 Coach social			
3-16 Psychologue du travail			
<b>IMPULSER LE CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE</b>			
3-17 Contrat Local d'Innovation Sociale			

## 3-1 Immersion(s) en entreprise(s)

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 497 PMSMP réalisées			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Pôle Emploi et par délégation les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous publics en insertion

Il s'agit d'effectuer la promotion et la prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) par les référents de parcours.

Une PMSMP a pour objet de :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité;
- Confirmer un projet professionnel;
- Initier une démarche de recrutement.

Les objectifs opérationnels de la période sont définis par la convention de mise en situation.

Des prescripteurs de plein droit, sont expressément désignés par la loi :

- Pôle emploi
- Les missions locales
- Les Cap emploi
- Les SIAE, à l'exception des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

### b) Bilan évaluatif :

Toute personne accompagnée dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle, et quels que soient son statut, son âge ou ses supports d'accompagnement, peut mobiliser au cours d'un parcours d'insertion des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Cet outil apporte une réelle plus value pour les personnes dans la confirmation d'un projet professionnel ou dans sa mise en œuvre ou encore dans la découverte d'un métier.

Globalement, ce sont 1 497 PMSMP qui ont été effectuées sur la période.

**Tableau PMSMP clôturées au 31/12 de chaque année de 2019 à 2021**  
(Source Pôle Emploi - 30/06/2021)

	2019	2020	juin-21
Confirmer un projet professionnel	213	101	76
Découvrir un métier ou un secteur d'activité	287	137	97
Initier une démarche de recrutement	261	157	168
Total	761	395	341

**c) Perspectives :**

Au regard de son intérêt, maintien de cette action.

## 3-2 Chargé de mission entreprises emploi

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 192 offres exclusives			
253 contacts entreprises			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Insertion - Cellule BOOST Emploi

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous publics

Le chargé de mission entreprises a pour mission de :

- constituer un réseau d'entreprises: identifier leurs besoins en matière de recrutement, de gestion des compétences, de formation et définir les modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa
- recueillir des offres exclusives Conseil départemental, offres déposées par les entreprises rencontrées par la cellule BOOST Emploi
- favoriser et faciliter le recrutement

Parallèlement sur le site BOOST Emploi, apparaissent des offres issues de plusieurs sites internet spécialisés avec lesquels le Département a des accords de partenariats, à titre d'exemple : monster, lesjeudis.com, emploissoignant, cadremploi, jobeenergies,...

### b) Bilan évaluatif :

Entre 2019 et 2021, 253 entreprises ont été contactées permettant la collecte de 1 192 offres exclusives.

**Tableau** Total des offres exclusives de 2019 à 2021  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	2019	2020	juin-21
Nombres d'offres exclusives	537	410	245
Nombre d'entreprises contactées	89	115	49

On observe une baisse sensible en 2020 en lien avec le contexte Covid-19 et une reprise économique impactée malgré le travail de prospection mené.

### c) Perspectives :

Le rapprochement avec le monde économique est incontournable, d'où le maintien du poste de chargé de mission entreprises emploi.

Celui-ci est de plus en plus sollicité dans le cadre d'actions collectives pour mettre en relation l'offre et la demande d'emploi et préparer les bénéficiaires du rSa directement à l'embauche.

## 3-3 Bus BOOST Emploi

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 Vaccibus			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Centre de Santé / MSD / Service PMI / Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Tous publics Corrèziens

Les objectifs généraux sont :

- Aller au plus près des corrèziens et apporter un premier niveau de réponses sur les territoires les plus éloignés géographiquement et/ou structurellement
- Proposer un 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et de réponses à tout public
- Savoir mutualiser et se coordonner de façon à assurer un spectre de réponses le plus large possible.

### b) Bilan évaluatif :

Dans un contexte sanitaire particulier et en vue d'une sortie de crise, le Conseil départemental a décidé, en collaboration étroite avec l'ARS, de "transformer" le Bus en Vacci Bus pour répondre aux besoins les plus pressants de la population ou assurer un meilleur déploiement territorial. Il complète l'offre de vaccination en Corrèze et a été le cœur de nombreux articles de presse.

Il a fonctionné dans ce format de février à septembre 2021, a stationné dans près de 20 communes et a permis de réaliser près de 1500 injections.

Accueil Outils 4644\_001.pdf x 4645\_001.pdf x Se connecter

La Montagne VENDREDI 26 Mars 2021

## MEYSSAC ■ Le Vacci'Bus du Département en Midi-Corrézien Au plus près des Corrégiens

Le Vacci'Bus du Département sillonne les routes et il était en Midi-Corrézien. Cette solution itinérante pour l'heure ne concerne qu'une partie de la population.

Pour accompagner la campagne de vaccination contre le Covid-19, le Département de la Corrèze s'est notamment mobilisé en mettant en place un Vacci'Bus pour se rendre au plus des Corrégiens.



**Une équipe de professionnels de Corrèze Santé assure l'accueil, les consultations, la vaccination et la surveillance**

Dans un premier temps, cette solution itinérante concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer, avant de pouvoir monter en puissance au fil de l'avancée de la campagne et des publics concernés.

À bord du Vaccin'Bus, une équipe de professionnels de Corrèze Santé assure l'accueil, les consultations pré-vaccinales, la vaccination et la surveillance qui s'en suit.

Le véhicule utilisé par le Département est l'ancien bébé-bus (halte-garderie itinérante) désormais transformé en Vaccin'Bus. Le Vaccin'Bus a été réaménagé par le Département en partenariat avec une entreprise locale le garage AVI Lachaud, installé à Marçillac-la-Croze.

Le Vaccin'Bus a fait étape ce mercredi 24 mars à Meyssac pour une séance de vaccination, en coordination avec l'IGA et la commune. A cette occasion, Ghislaine Dubost, conseillère départementale, a visité le bus avec le maire de Meyssac, Christophe Caron, le maire de Marçillac-la-Croze, Jean Bouyssou, le vice-président de l'Instance de coordination de l'autonomie, Bernard Reynal, et le garage AVI Lachaud, Christian Lachaud. ■

Exporter un fichier PDF

Adobe Export PDF  
Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.

Sélectionner un fichier PDF  
4645\_001.pdf

Convertir au format  
Microsoft Word (\*.docx)

Langue du document : Français  
Français Changer

Convertir

Créer un fichier PDF  
Modifier le fichier PDF  
Commentaire  
Combinaison de fichiers  
Organiser les pages  
Remplir et signer  
Envoyer pour signature  
Envoyer et effectuer le suivi

Stocker et partager les fichiers dans Document Cloud  
En savoir plus

13:21 31/05/2021

Accueil Outils 4644\_001.pdf x 4644\_001.pdf x Se connecter

La Montagne VENDREDI 21 Mai 2021

## SAINT-MEXANT ■ Le Vaccibus du Département est passé dans la commune Une vaccination de proximité

Le Vaccibus est passé dans la commune pour faciliter l'accès à la vaccination contre le Covid-19. Deux nouveaux passages sont programmés les 23 juin et 4 août.

Dans le cadre de la campagne de vaccination itinérante portée par le Conseil départemental, le Vaccibus a fait étape à Saint-Mexant, le 12 mai dernier. Un dispositif mis en place en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et l'Instance de coordination de l'autonomie (ICA) du canton de Naves secteur de Tulle campagne nord.



**Inscriptions possibles sur la plateforme en ligne Doctolib**

L'ICA, présidée par Emille Boucheteil, conseillère départementale du canton, avait au préalable mené un important travail de repérage et d'inscriptions des personnes de plus de 75 ans souhaitant être vaccinées, en collaboration étroite avec les communes concernées : Chamneyrat, Favars, Saint-Germain-les-Vergues, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Mexant.

Des bénévoles de la municipalité de Saint-Mexant, sous la houlette du maire Patrick Bordas, également premier vice-président de l'Instance, ont largement contribué à la réussite de cette opération qui sera renouvelée le 23 juin et le 4 août sur la commune.

Les inscriptions seront possibles sur la plateforme en ligne Doctolib en ayant au préalable demandé à votre médecin traitant un certificat pré-vaccinal et, le cas échéant, un bon de transport pour les personnes en perte d'autonomie ne pouvant se déplacer sans l'intervention d'un VSL ou d'une ambulance. ■

Exporter un fichier PDF

Adobe Export PDF  
Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.

Sélectionner un fichier PDF  
4644\_001.pdf

Convertir au format  
Microsoft Word (\*.docx)

Langue du document : Français  
Français Changer

Convertir

Créer un fichier PDF  
Modifier le fichier PDF  
Commentaire  
Combinaison de fichiers  
Organiser les pages  
Remplir et signer  
Envoyer pour signature  
Envoyer et effectuer le suivi

Stocker et partager les fichiers dans Document Cloud  
En savoir plus

13:21 31/05/2021

### c) Perspectives :

Il s'agit de proposer une déclinaison opérationnelle avec les objectifs suivants :

- accueillir et informer des bénéficiaires du rSa au plus près de leur lieu d'habitation
- faciliter leur accès à l'emploi, la formation mais aussi à l'information et la documentation
- informer sur les offres d'emploi et aider à la recherche de stages, lieux d'apprentissage
- accompagner les employeurs de la définition du poste à l'embauche.

Les agents mobilisés seraient alternativement l'animatrice numérique itinérante, le coach Jeunes et le chargé de missions entreprises.

Les missions de chacun pourraient être :

- Pour l'animatrice numérique : accompagnement/sensibilisation au numérique ; aide aux démarches ; utilisation Boost Emploi ; CV....
- Pour le coach Jeunes : aller à la rencontre de jeunes sans emploi ou formation pour caler le projet professionnel ; travailler sur l'absence de mobilité et l'autonomie.
- Pour le chargé de missions entreprises : faire la promotion du site Boost Emploi, collecter les besoins et offres des chefs d'entreprises locaux, faciliter le rapprochement entre offres et recherches d'emploi et la mise en relation.

Le bus serait utilisé pour l'insertion, un jour par semaine avec sur un mois, 2 interventions de l'animatrice numérique et une intervention du coach Jeunes et chargé de missions entreprises en alternance et dans la mesure des besoins spécifiques pour le chargé de missions

## 3-4 Remplacement dans les collèges départementaux

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
19 177.80 heures totales facturées			
113 bénéficiaires du rSa missionnés			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Direction des Ressources Humaines (DRH) / Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

**Mise en œuvre** : Conseil départemental / Association Point Travail Service (PTS)

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa

Ce dispositif a pour objectif, d'apporter une réponse rapide aux 16 collèges identifiés du Département dans le cadre de leurs missions d'entretien et d'assurer ainsi une continuité de service public.

Il doit permettre également aux bénéficiaires du rSa d'accéder à des heures de travail, d'acquérir ou de confirmer certaines compétences ou postures professionnelles, de reprendre confiance en eux en vue de favoriser à terme un retour à l'emploi plus durable.

### b) Bilan évaluatif :

Cette action a débuté en avril 2016. Il s'agit de remplacements pour des missions spécifiques (services généraux), ponctuelles et sur une durée limitée. Les bénéficiaires du rSa sont suivis par un tuteur dans l'établissement.

Le portage de l'action est délégué par convention à l'Association Intermédiaire, Point Travail Service (PTS).

Globalement,

- 19 177.80 heures facturées
- 113 bénéficiaires du rSa missionnés

*Tableau Évolution du nombre d'heures facturées et du nombre de bénéficiaires du rSa missionnés (Source DRH - 30/06/2021)*

	2019	2020	juin-21
Nombre d'heures facturées	7 980.47	7 207.66	3 989.67
Nombre de bénéficiaires missionnés	32	49	32

### c) Perspectives :

Le lancement d'un appel à marché va être effectué pour un démarrage en septembre 2021.

Tout le territoire corrézien sera concerné soit 24 collèges.

Cette mission pourra être élargie à l'ensemble des publics en insertion dans le cas de difficulté à pourvoir l'offre auprès du dispositif rSa.

## 3-5 Remplacement dans les lycées du département

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Direction des Ressources Humaines (DRH) / Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

**Mise en œuvre** : Conseil départemental / Associations Intermédiaires

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa

Au regard de la réussite de l'action "Remplacement dans les collèges départementaux", la Région Nouvelle Aquitaine, en charge des lycées, s'est trouvée intéressée pour essayer cette action aux lycées.

Néanmoins, le redécoupage des régions avec des départements au mode de fonctionnements différents a conduit à l'abandon du projet d'action de remplacement au sein des lycées.

### b) Bilan évaluatif :

Cette action n'a pu être activée.

## 3-6 Promotion du plan d'investissement dans les compétences

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 Information Collective			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Professionnels de la Collectivité

Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et pour lutter contre le chômage de masse, la compétence est la clé de voûte d'une croissance durable et inclusive.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences traduit ainsi la volonté du gouvernement de changer de registre dans l'action publique en matière d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, à travers une logique d'investissement sur plusieurs années et de davantage de contextualisation aux besoins de compétences des territoires.

Dans le cadre du PTI, la Collectivité a souhaité valoriser ce plan en menant des actions de promotion des dispositifs Insertion - État auprès des équipes en charge de l'accompagnement des publics en insertion du Conseil départemental.

### b) Bilan évaluatif :

Une première information collective, volet formation, s'est tenue le 25 février 2021 au Conseil départemental. La Région Nouvelle Aquitaine a présenté son offre de formation auprès des agents du service Insertion.

### c) Perspectives :

Le 05 août 2021, une réunion de travail s'est tenue entre le service Insertion et les services de l'État en Corrèze pour préparer une nouvelle intervention auprès des agents de la Collectivité au regard des actualités gouvernementales.

Une prochaine information collective de présentation des dispositifs État est envisagée fin 2021 ou début 2022.

## 3-7 Les Clés de l'emploi

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
9 Clés de l'emploi réalisées			
51 contrats de travail et / ou formation			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre** : Service Insertion

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa

Les coachs professionnels, accompagnés par la cellule BOOST Emploi et la psychologue du travail rattachée au service Insertion, proposent et animent des ateliers collectifs "les Clés de l'emploi", en partenariat avec les entreprises locales.

Cette action vise à accompagner les entreprises dans leurs recrutements par une préparation en amont des candidats. Elle permet de travailler sur les codes de l'entreprise, les attendus, la posture professionnelle et de se projeter sur le marché du travail.

Les "Clés de l'emploi" se déroulent en deux temps : une phase préparatoire aux entretiens de recrutements, suivie d'un "job dating" avec l'entreprise partenaire.

### b) Bilan évaluatif :

Globalement,

- 9 Clés de l'emploi
- 51 contrats de travail et /ou formation
- 

\* 3 "Clés de l'emploi" ont été réalisées en 2019:

2 sur le territoire de Brive en lien avec l'ouverture de restaurants et de commerces dans la zone de Brive Ouest et 1 à Ussel en partenariat avec l'organisme de formation "IFHCO" dans le cadre de la recherche de contrats de professionnalisation en vente.

- Burger King
- Grande distribution - Restauration
- IFHCO

50 bénéficiaires ont pu participer aux Clés de l'Emploi 2019.

37 d'entre eux (74%) sont en situation d'emploi (95%) ou de formation (5%) :

- CDI : 33%
- CDD: 41%
- INTERIM : 13%
- CONTRATS AIDES : 8%
- FORMATIONS : 5%

\* Début 2020, 3 "clés de l'emploi" (So'Ham et O'Tacos dans l'agroalimentaire et la restauration rapide sur Brive et les Tomates d'Auïtou sur Égletons) étaient programmées pour des démarrages en avril et mai. Cependant, ces actions n'ont pu se dérouler dans leur format habituel en lien avec les contraintes sanitaires liées à la COVID.

Le maintien en distanciel du travail des coachs a toutefois permis à So'Ham de recruter 2 bénéficiaires du rSa en CDI.

\* Au 30/06/2021, 3 clés de l'emploi sont réalisées : 1 en Haute Corrèze et 2 sur le bassin de Tulle

- Tolomeï  
19 personnes positionnées sur l'action  
3 Contrats de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI) de 6 semaines à Tolomei  
2 missions intérim
  
- Polytech  
11 personnes positionnées sur l'action  
1 mission intérim  
1 CDDI  
1 entrée en formation
  
- Tellis  
12 personnes positionnées sur l'action  
1 CDD 7 mois  
1 CDI temps plein  
1 mission intérim  
1 CDD

Sur les 3 Clés de l'emploi, on assiste à 70.3 % de retour à l'emploi pour les personnes ayant suivi l'action dans son intégralité.

### **c) Perspectives :**

Cette action a toute sa pertinence dans un parcours d'insertion et répond à des besoins immédiats de recrutements. Il est nécessaire de pouvoir la maintenir l'action et être au plus près des employeurs.

En complément et pour une réactivité de positionnement encore meilleure des publics, il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle action spécifiquement axée sur les techniques de recherche d'emploi (type SAS de préparation à l'emploi).

## 3-8 BOOST Sénior

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 poste de coach sénior validé			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans

Proposition d'une nouvelle action du BOOST Emploi à destination des séniors avec :

- Une page sur la Plateforme dédiée
- Un coach sénior

Avec :

- Un entretien individuel d'accueil et d'accompagnement par la cellule BOOST
- Une analyse du parcours professionnel et valorisation des compétences professionnelles transférables
- Un travail sera mené sur l'estime de soi, la confiance en soi et l'image de soi si besoin
- Une découverte des métiers "en tension" via des ateliers collectifs : focus sur le marché de l'emploi en Corrèze et appui sur les expériences de chacun (atelier animé par un bénéficiaire pour aborder un secteur d'activité ou un métier qu'il a exercé)
- Une détermination d'un nouveau projet professionnel cohérent par rapport aux étapes précédentes de l'action (création d'un réseau entre bénéficiaires )
- La mise en place d'une PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) pour vérifier les compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché et à découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé
- Une définition d'une stratégie personnelle efficace pour accéder à un emploi durable

Cette action concerne les bénéficiaires du rSa, âgés de plus de 50 ans, ne présentant pas de difficulté majeure de santé, volontaires pour reprendre un emploi rapidement, avec une durée d'accompagnement de 6 mois renouvelable 1 fois, entrées et sorties permanentes.

### b) Bilan évaluatif :

Le Comité Technique en date du 11/10/2019 a validé la création d'un poste de coach Sénior.

### c) Perspectives :

L'activation du recrutement

## 3-9 Forum BOOST Emploi

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>3 Forums BOOST Emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 territorialisés</li><li>• 1 départemental</li></ul>			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa et autres publics en insertion

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi une priorité.

Pour cela, il s'attache à mettre en place toutes les actions susceptibles de faciliter les parcours et l'intégration dans le monde du travail.

A ce titre, il a organisé son 1<sup>er</sup> Forum BOOST EMPLOI, le 28 novembre 2017 au Conseil départemental à Tulle, pour favoriser le rapprochement entre les entreprises et les bénéficiaires du rSa et multiplie depuis, des actions similaires à cette échelle ou à l'échelle des territoires pour répondre au plus près des besoins.

2 Forum territorialisés BOOST Emploi se sont tenus en 2019 à Lubersac et Argentat sur Dordogne.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, un second Forum départemental dédié aux Métiers de l'aide et de l'accompagnement secteur médicosocial a pu se tenir.

### b) Bilan évaluatif :

Sur la période de l'Avenant,

- 3 Forum organisés
- 768 visiteurs
- 190 stands/exposants

- Forum BOOST Emploi Lubersac le 20/06/2019

59 exposants dont 21 entreprises et établissements publics du territoire mobilisés  
93 visiteurs sur le forum dont 42 bénéficiaires du rSa  
80 CV collectés

- Forum BOOST Emploi Argentat-sur-Dordogne le 14/11/2019

66 stands  
175 visiteurs  
182 CV collectés

- Forum Départemental Corrèze BOOST Emploi  
Métiers de l'aide et de l'accompagnement secteur médico social

57 exposants dont 28 établissements et services, 14 partenaires, 7 organismes de formation et 8 stands CD

500 visiteurs sur le forum dont 300 adultes, 200 collégiens et lycéens

109 bénéficiaires du rSa soit 36.3% du public adulte

137 CV collectés

141 offres d'emplois directes sur le forum

1 090 mises en relation employeurs/demandeurs d'emploi

### **c) Perspectives :**

Reconduction de cette action sur les mêmes modalités en fonction des besoins identifiés.

# 3-10 SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique dans le cadre de l'IDéeFOP

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
2 sessions de formation organisées			

## a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Campus Formation Professionnelle Compagnonnique (CFPC)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Face à l'ampleur du chantier de la Fibre Optique, des groupes de travail constitués par l'État, la Région et le Département, dans le cadre de l'IdéeFOP (Instance Départementale de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) ont été opérationnels afin de répondre aux besoins des entreprises, mieux préparer et qualifier les personnes à un recrutement durable.

En étroite collaboration avec les entreprises retenues pour réaliser le marché Fibre Optique 2021 mais aussi avec le Conseil régional, les organismes de formation et les partenaires institutionnels, des actions de formation et de préparation à l'emploi Fibre Optique ont été initiées.

Le CFPC s'est positionné pour mettre en place des sessions de formation en lien avec la formation "Les plombiers du numérique".

## b) Bilan évaluatif :

Deux sessions de formation ont été organisées en 2019.

## c) Perspectives :

Le chantier Corrèzien de la Fibre Optique se termine en 2021, mettant de fait fin à la mise en place de nouveaux SAS.

## 3-11 Opération parrainage

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 convention engagée			

**a) Descriptif de l'action :**

**Pilote(s) :** Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

**Mise en œuvre :** Service Insertion / Association Réseau Entreprendre

**Territoire :** Département de la Corrèze

**Public visé :** Bénéficiaires du rSa

Les bénéficiaires du rSa ont besoin d'être accompagnés par des professionnels dans leurs démarches de recherche d'emploi mais également par des pairs afin de rendre concrètes et efficaces les conditions d'une insertion réussie.

C'est pourquoi une convention a été signée en 2018 entre le Conseil départemental de la Corrèze et le réseau Entreprendre avec pour objectif un parrainage de 10 bénéficiaires du rSa par an.

Ce dispositif permet à chaque bénéficiaire d'être reçu deux fois par mois par son parrain afin d'échanger sur son intégration professionnelle. Le chargé de mission entreprise veille à la coordination globale du dispositif, et suit les parrains mensuellement dans leur accompagnement.

Le pilote de l'action est le Conseil départemental en partenariat avec l'association Réseau Entreprendre association de chefs d'entreprises et de cadres dirigeants de Corrèze

## 3-12 Bénévolat "Compétences et Citoyenneté"

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
4 contrats de bénévolat signés			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion / Associations

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, souhaite proposer aux bénéficiaires du rSa la possibilité de s'engager sur la base du volontariat dans une action bénévole pour développer du lien social, gagner en confiance, acquérir des compétences et favoriser leur accès à l'emploi et/ou à la formation.

Il s'est saisi du contexte pandémique Covid-19 dans lequel les associations expriment un manque de bénévoles et en particulier dans le domaine de l'aide aux devoirs pour lancer l'action.

Pour activer cette action "bénévolat" et répondre aux besoins des associations, les associations conventionnées au titre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ont été sollicitées pour un recueil précis des besoins et l'activation de missions bénévoles par la mobilisation de bénéficiaires du rSa volontaires. Les premières missions ont donc reposé sur l'aide aux devoirs pour s'étoffer et s'enrichir ensuite avec la sollicitation de nouvelles associations.

Une communication via un flyer et un article dans le Corrèze Mag de mai 2020 est venue en support pour le lancement de cette action, pour son essaimage et sa réussite dans le temps.

flyerRsA2 V Cabinet.pdf - Adobe Acrobat Reader DC  
Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils flyerRsA2 V Cabine... x

100%

Se connecter

Le **Conseil départemental** de la **Corrèze**  
vous présente l'action

**BÉNÉVOLAT : COMPÉTENCES ET CITOYENNETÉ**



« Bénéficiaires du rSa  
mettez vos compétences et votre énergie  
au service des associations corréziennes. »

Renseignements : Service Insertion  
**05.55.93.73.20**

L'Europe s'engage  
en Nouvelle-Aquitaine

Cette action est cofinancée par le Fonds européen de développement régional - Europe de l'ouest - 2014-2020

**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT  
*Ayons la Corrèze en cathédre*

Adobe Export PDF  
Exportez un fichier PDF  
Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.  
Sélectionner un fichier PDF  
flyerRsA2 V Cabinet.pdf  
Convertir au format  
Microsoft Word (\*.docx)  
Langue du document : Français  
Changer  
Convertir

Créer un fichier PDF  
Modifier le fichier PDF  
Commentaire  
Combinaison de fichiers  
Organiser les pages  
Remplir et signer  
Envoyer pour signature  
Envoyer et effectuer le suivi

Stocker et partager les fichiers dans Document Cloud  
En savoir plus

10:53 25/05/2021

flyerRsA2 V Cabinet.pdf - Adobe Acrobat Reader DC  
Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils flyerRsA2 V Cabine... x

100%

Se connecter

**AGISSONS ENSEMBLE !**

**Vous êtes une association corrézienne**  
à la recherche de bénévoles, le Conseil départemental vous accompagne pour :

- Recenser précisément vos besoins
- Intégrer ponctuellement de nouveaux bénévoles
- Vous soutenir temporairement dans la réalisation de vos missions

**Vous êtes bénéficiaire du rSa**  
et vous souhaitez vous investir bénévolement pour :

- Apporter votre contribution à la vie sociale
- Développer du lien social
- Gagner en confiance
- Acquérir de nouvelles compétences
- Favoriser votre accès à l'emploi et/ou à la formation

Renseignements : Service Insertion  
**05.55.93.73.20**  
[www.correze.fr/action\\_benevolat](http://www.correze.fr/action_benevolat)

**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT  
*Ayons la Corrèze en cathédre*

Adobe Export PDF  
Exportez un fichier PDF  
Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.  
Sélectionner un fichier PDF  
flyerRsA2 V Cabinet.pdf  
Convertir au format  
Microsoft Word (\*.docx)  
Langue du document : Français  
Changer  
Convertir

Créer un fichier PDF  
Modifier le fichier PDF  
Commentaire  
Combinaison de fichiers  
Organiser les pages  
Remplir et signer  
Envoyer pour signature  
Envoyer et effectuer le suivi

Stocker et partager les fichiers dans Document Cloud  
En savoir plus

10:53 25/05/2021

## b) Bilan évaluatif :

4 contrats de bénévolat ont été signés sur les 6 premiers mois de 2021:

- 1 auprès de la Municipalité d'Ussel
- 2 au sein de Familles Rurales à Objat
- 1 aux Restos du Cœur à St Pantaléon de Larche.

**Tableau Suivi des contrats de bénévolat**  
(Source Service Insertion - 25/05/2021)

Nombre de contrats signés	Association	Date signature contrat	Mission réalisée	Interventions	Dates de contrat	Sexe et Age du bénéficiaire	
<b>Année 2021</b>							
1	Famille Rurale - Relais Familles du Bassin - Objat	03/05/2021	Aide aux devoirs - École Objat	Les lundis de 16h15 à 18h15	A compter du 10/05/2021	F	56
1	Mairie Ussel	06/05/2021	Aide aux devoirs - École Jean Jaurès USSEL	Les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30	A compter du 07/05/2021	M	27
1	Famille Rurale - Relais Familles du Bassin - Objat	06/05/2021	Aide aux devoirs - École Objat	Les jeudis de 16h15 à 18h15	A compter du 06/05/2021	F	49
1	Restos du Cœur St Pantaléon de Larche	09/06/2021	Mise en place de denrées alimentaires dans un local (rangement)	Les mercredis de 9h à 12h tous les 15 jours	A compter du 09/06/2021	F	26
<b>Total</b> <b>4</b>							

**c) Perspectives :**

Dans le cadre du Plan Pauvreté Précarité et des brigades hivernales, une communication auprès de ces associations est également prévue afin d'élargir la cible des associations concernées et intéressées par cette nouvelle action de la Collectivité.

## 3-13 Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
127 marchés			
21 maîtres d'ouvrage accompagnés			
442 participants			
Dont 102 bénéficiaires du rSa			
182 058.43heures de travail			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Affaires Juridiques et Achats - Commande Publique

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa et autres publics en insertion

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, depuis 2012, avec le soutien de fonds européens, dans le développement de clauses sociales d'insertion.

Outre l'intégration de ces clauses sur ses propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze met à disposition des maîtres d'ouvrage de son territoire, une ingénierie afin de les assister dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

Le dispositif d'insertion est développé sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien.

Les clauses sociales, intégrées aux cahiers des charges des marchés publics, imposent aux entreprises titulaires de réserver une part de leurs heures de travail à des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi.

Elles vont ainsi permettre à des personnes en difficulté de s'engager ou de poursuivre un parcours d'insertion durable, via une mise en situation de travail.

L'acheteur public pourra également utiliser ces clauses d'insertion pour favoriser l'accès à la commande publique des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (Ateliers et Chantiers d'insertion, Entreprises d'Insertion...) ou des entreprises de travail adapté (Établissement et Services d'Aide par le Travail ou Établissement Adapté) ainsi que le rapprochement avec les entreprises du secteur privé.

### b) Bilan évaluatif :

En 2019, le secteur des BTP a été particulièrement concerné (84 % dont 66 % pour le seul secteur de la fibre optique de par son déploiement sur le département de la Corrèze).

Autres secteurs : transports de voyageurs pour 9 % et le secteur du nettoyage avec 7 %.

Pour 2020, ce sont 22 personnes en emploi dans différentes SIAE et structures protégées (intervention avec leur structure ayant le statut de sous-traitant ou dans le cadre d'un contrat de mise à disposition) qui sont intervenues sur des chantiers "clausés" : création de la réserve de biodiversité, prestations d'élagage pour le CD, prestations de nettoyage dans le cadre des travaux de construction de la déviation de Malemort et du déploiement de la fibre optique.

Globalement,

- 127 marchés
- 21 maîtres d'ouvrage accompagnés
- 443 participants dont 102 bénéficiaires du rSa
- 180 513.43 heures

**Tableau Suivi des clauses d'insertion sociales**

(Source Service Insertion - 31/12/2020)

	2019	2020	juin-21
Nombre de marchés	47	40	40
Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés	11	5	5
Nombre de participants	137	179	126
Dont bénéficiaires du rSa	37	40	25
Nombre d'heures	62 480	77 487.43	42 091

**c) Perspectives :**

Reconduction de cette action au prochain PTI.

## 3-14 Coach professionnel

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>2 coachs professionnels</b>			
<b>59 % de sorties emploi formation</b>			

**a) Descriptif de l'action :**

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre** : Service Insertion

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa

Une équipe de 2 coachs professionnels positionnée à Marbot (service Insertion) en charge de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du rSa pour lesquels les freins à l'emploi ont été préalablement levés.

**b) Bilan évaluatif :**

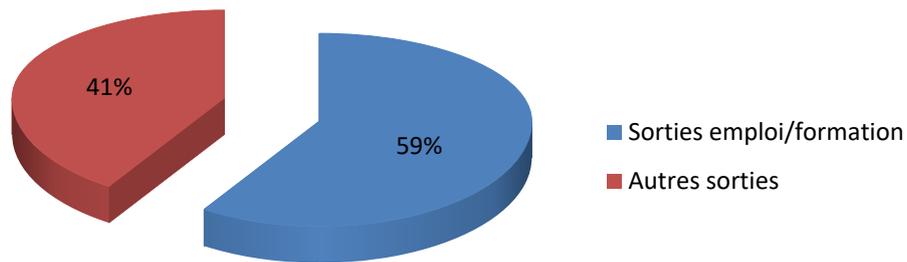
Globalement,

- 243 personnes accompagnées
- 284 sorties dans le dispositif d'accompagnement
- 59 % de sorties Emploi/Formation

***Tableau Données chiffrées des coachs professionnels***  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

		2019	2020	juin 2021
2 Coachs Professionnel	Nombre de personnes accompagnées	59	97	87
	Nombre de sorties dans le dispositif d'accompagnement	81	121	82
	Pourcentage Sorties Emploi/Formation	67 %	58 %	54 %

## Sorties du dispositif rSa sur la période 2019-2021



	2019	2020	2021	Total
Sorties emploi/formation	54	70	44	168
Autres sorties	27	51	38	116
Total	81	121	82	

Ce taux de sorties vers l'emploi/formation démontre la plus value de l'accompagnement par un coach professionnel.

Les coaches professionnels assurent très majoritairement un accompagnement court. La meilleure reconnaissance des missions des coaches professionnels ainsi que la possibilité qu'elles ont en RIM de s'orienter les personnes expliquent en grande partie ce résultat.

Leur rôle est aussi déterminant dans la mise en place des Clés de l'emploi, action collective de préparation à l'emploi, et la réalisation des CLIS, pour une entrée et une sécurisation dans l'emploi.

### c) Perspectives :

La montée en charge du travail des coaches professionnel justifie leur maintien dans le prochain PTI.

## 3-15 Coach social

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>2 coachs sociaux</b>			
<b>26 % de sorties Emploi/Formation</b>			

### a) Descriptif de l'action :

**Pilote(s)** : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre** : Service Insertion

**Territoire** : Département de la Corrèze

**Public visé** : Bénéficiaires du rSa

Une équipe de 2 coachs sociaux positionnée sur Brive.

Il s'agit de lever les freins périphériques et de mobiliser la personne dans l'emploi de façon plus rapide.

### b) Bilan évaluatif :

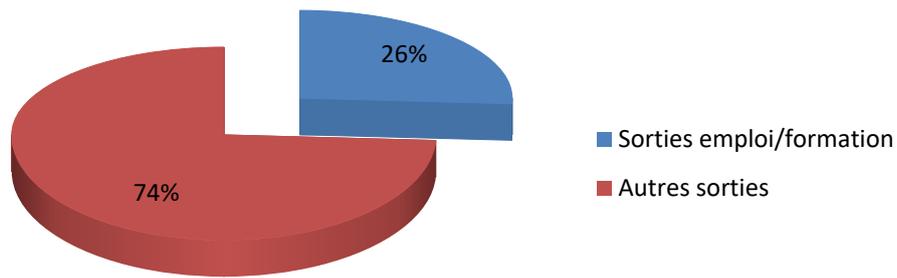
Globalement,

- 318 personnes accompagnées
- 294 sorties dans le dispositif d'accompagnement
- 26 % de sorties Emploi/Formation

***Tableau Données chiffrées des coachs sociaux***  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

		2019	2020	juin 2021
2 Coachs Sociaux	Nombre de personnes accompagnées	107	104	107
	Nombre de sorties dans le dispositif d'accompagnement	147	109	38
	Pourcentage Sorties Emploi/Formation	25 %	24 %	34 %

## Sorties du dispositif rSa sur la période 2019-2021



	2019	2020	2021	Total
Sorties emploi/formation	37	26	13	76
Autres sorties	110	83	25	218
Total	147	109	38	

Ceci confirme tout l'intérêt de cet accompagnement renforcé et du travail réalisé sur la levée des freins. Le positionnement des coach sociaux sur les RIM comme leurs collègues coach professionnels leur a permis en 2020 de pouvoir sécuriser les orientations vers leur accompagnement.

### c) Perspectives :

L'extension à tout le département de cette modalité de suivi demeure nécessaire au vu de l'intérêt de ce suivi mais aussi en termes d'équité territoriale.

## 3-16 Psychologue du travail

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 psychologue du travail			
44 suivis clôturés			

**a) Descriptif de l'action :**

**Pilote(s) :** Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

**Mise en œuvre :** Service Insertion

**Territoire :** Département de la Corrèze

**Public visé :** Bénéficiaires du rSa

Le psychologue du travail intervient auprès des bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents professionnels dont le projet professionnel est peu voire pas évolutif sur la durée et présentant des résistances et des freins empêchant de travailler à une nécessaire réorientation du projet professionnel.

Les missions du psychologue du travail sont de :

- Réaliser des entretiens auprès de bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents professionnels rSa pour une évaluation spécifique (motivation, capacité au changement, évaluation de ce qui fait obstacle à la réorientation du projet professionnel)
- Apporter un éclairage et un soutien psycho technique auprès des référents professionnels et aux bénéficiaires du rSa

Trois rencontres sont prévues puis un temps de restitution de bilan est réalisé avec la personne et son référent.

**b) Bilan évaluatif :**

Globalement,

- 49 personnes accompagnées
- 44 suivis clôturés
- 156 rendez-vous réalisés

***Tableau Données chiffrées de la psychologue du travail***  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	1 Psychologue du Travail		
	2019	2020	juin-21
Nombre de personnes accompagnées	22	17	10
Nombre de suivis clôturés	18	17	9
Nombre de rendez-vous réalisés	59	63	34

Le manque de confiance en soi et le stress représentent plus de 30% des freins repérés.

Ensuite, les freins reposent majoritairement sur les techniques de recherche d'emploi et de préparation aux entretiens pour un meilleur positionnement sur le marché.

Les problèmes périphériques sociaux et de santé peuvent aussi freiner le processus de retour à l'emploi.  
Enfin, l'employabilité est interrogée dans environ 10 % des situations

La psychologue du travail intervient aussi dans le cadre de l'animation des ateliers "Clés de l'emploi" (CV/lettre de motivation/Préparation à l'entretien de recrutement). Sa formation, son expérience professionnelle et ses compétences font d'elle un élément "formateur" et "ressource" tant auprès des référents que des coach professionnels et sont une plus value dans le cadre des actions collectives.

### **c) Perspectives :**

Au regard de la demande et des besoins recensés, poursuite de cette action dans le cadre du prochain Pacte Territorial d'Insertion.

## 3-17 Contrat Local d'Innovation Sociale

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
11 CLIS signés			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Insertion / Entreprises locales

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Depuis 2015, la priorité du Département est de favoriser l'insertion professionnelle en permettant à tous les Corrèziens d'accéder à un emploi ou une formation.

A l'écoute des besoins de tous les territoires et de toutes leurs composantes sociales et économiques, le Département a mesuré l'absolue nécessité d'associer et de travailler le lien entre économique et social.

Il multiplie donc les initiatives en ce sens avec des dispositifs novateurs comme le CLIS : "Le Contrat Local d'Innovation Sociale".

Nouveau dispositif mis en place dans le cadre du PTI, cette action accompagne financièrement l'employeur pour un tutorat quotidien afin de favoriser et sécuriser l'accès et le maintien dans l'emploi pour les bénéficiaires du rSa.

Le Conseil départemental vise une sécurisation de l'entrée dans l'emploi avec :

- le tutorat dans l'entreprise
- la préparation des candidats en amont
- l'aide financière au tutorat sous conditions

pour favoriser à terme l'intégration des bénéficiaire du rSa dans l'emploi et dans l'entreprise.

Son démarrage a été impacté par la crise sanitaire et ses conséquences ; seuls 2 CLIS ont pu être réalisés en fin d'année 2020 : 1 sur le bassin de Brive; 1 sur la Haute Corrèze.

18 CLIS ont été ouverts pour l'année 2021.

Dans le cadre du tutorat dans l'entreprise, le Conseil départemental attribue une aide à l'entreprise recruteuse.

- Aide de 3 000 € pour le tutorat d'un CDD de 6 mois
- Aide de 4 000 € pour le tutorat d'un CDI pour les 6 premiers mois  
Contrat de 30h/semaine minimum

Conditions de versement :

- 500 € versés sur présentation du contrat de travail et du premier bulletin de salaire sous réserve de la réalisation de la période d'essai
- Versement du solde à l'issue des 6 mois travaillés sur présentation des 6 bulletins de salaires et du bilan final de tutorat
-

Le versement de ce solde sera proratisé au nombre effectif de mois travaillés en cas d'arrêt du contrat de travail avant l'échéance des 6 mois

The screenshot shows a web browser window with the URL 'correzeboostemploi.fr/articles/2020-11-23/contrat-local-d-innovation-sociale-conseil-departemental-de-la-correze\_5fbb475917d8153fa307715'. The page header includes navigation links: OFFRES, TERRITOIRE, ACTUALITÉS, ANNUAIRE DES ENTREPRISES, S'INSCRIRE, and SE CONNECTER. The main content features a banner for 'Le C.L.I.S. Contrat Local d'Innovation Sociale' with the text 'Le Conseil départemental de la Corrèze se mobilise aux côtés des employeurs avec' and 'Pour favoriser et sécuriser les recrutements'. Below the banner is a cookie consent banner with buttons for 'Tout accepter', 'Personnaliser', and 'Tout refuser'. The Windows taskbar at the bottom shows the date 27/05/2021 and time 15:58.

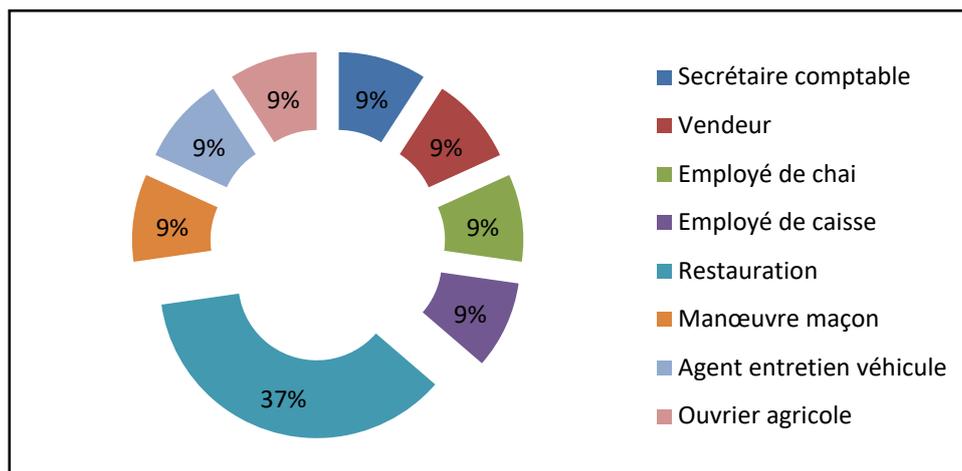
## b) Bilan évaluatif :

Dans un contexte économique difficile ne facilitant pas le retour vers l'emploi, le premier CLIS 2020 a été signé en novembre entre le Département et la SARL Géraud, garage automobile à Allasac pour l'embauche d'une personne sur la base d'un CDD de 6 mois. Le second a été conclu en décembre avec une boulangerie sur Saint Angel également sur la base d'un CDD de 6 mois.

Les deux personnes, bénéficiaires du rSa depuis 2 ans, profiteront d'un tutorat au sein de leur entreprise et seront également accompagnées par un coach professionnel durant une période de 4 mois.

Globalement, à fin juin 2021 :

- 11 CLIS signés
- 10 CDD et 1 CDI



**Tableau Suivi des CLIS**  
(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	CDI	CDD	Poste	ENTREPRISE
2020		35H	Secrétaire Comptable	Garage Géraud ALLASSAC
		30H	Vendeur	Boulangerie Payrat SAINT ANGEL
2021	35H		Employé de chai	Distillerie BELLET BRIVE
		35H	Employé de caisse	BRICO DEPOT BRIVE
		35h	Aide cuisine	Sandwicherie MIAM
		30h	Agent entretien véhicules	Harmonie Ambulances
		35h	Ouvrier agricole polyvalent	GEIQ AGRI
		35h	Employé restauration	L'Arrosoir rue Colonel Farro BRIVE
		35H	Manceuvre maçon	Entreprise De Sousa Alberto TULLE
		35H	Employé restauration	Auberge de Banges Collonges
		35H	Employé restauration	Restaurant Musée de Sarran

Les 2 premiers CLIS mis en place arrivent à leur terme et donnent lieu en suivant à un CDI.

**c) Perspectives :**

Reconduction de l'action sur le nouveau Pacte.

## → OBJECTIF STRATÉGIQUE IV

### RENOUVELER LES MODES DE GOUVERNANCE

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
<b>RENOUVELER LES MODES DE GOUVERNANCE</b>			
4-1 Animateur PTI			
4-2 Instances de gouvernance			

## 4-1 Animateur PTI

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
1 animateur PTI			
2 comités de pilotage			
18 groupes de travail			
111 réunions			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Afin d'organiser et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI et de collaborer régulièrement avec les partenaires, les missions de l'animateur consistent en :

- L'animation du PTI, des réunions et des comités de pilotage
- La mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises ou à entreprendre
- La collaboration régulière et étroite entre les partenaires de l'insertion
- L'ingénierie de projet pour la poursuite et la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI
- La veille statistique du PTI notamment au travers de la mise en place d'un Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers

L'Avenant du PTI 2019-2021 propose 30 fiches action :

- 12 actions concernent le champ professionnel soit 40 %
- 11 sont des dispositifs, outils, instances visant à favoriser l'insertion soit 36 %
- 5 concernent le champ social au sens le plus large soit 17 %
- 2 concernent le champ de la formation et de sa préparation soit 7 %

26 actions sont réalisées et 2 sont en cours de réalisation soit 93.4 % du PTI réalisé ou en cours au 30/06/2021.

2 actions ne sont pas réalisés soit 6.6 %.

### b) Bilan évaluatif :

L'animateur PTI permet :

- la coordination départementale autour des politiques publiques d'insertion
- la fluidité et une lecture des différents dispositifs existants
- un partenariat et une activation du PTI optimisés

Il anime, recense et active les différents besoins et projets sur l'ensemble du territoire corrézien. Il est le garant de l'articulation entre dispositifs et partenaires et veille à pouvoir apporter les niveaux de réponses adaptés aux besoins des publics

Un comité de pilotage a lieu chaque année pour présenter notamment l'état d'avancement de chacune des actions aux différents partenaires : les 09/12/2020, 12/12/2020 et en décembre 2021.

18 groupes de travail ont été déployés sur 2019-2021 avec l'organisation et l'animation de 111 réunions.

**Tableau** *Suivi d'activité de l'animateur PTI*

(Source Service Insertion - 30/06/2021)

	2019	2020	juin-21
Nombre de réunions	69	15	27
Nombre de groupes de travail	10	6	2

**c) Perspectives :**

Poursuite du poste l'élaboration du Pacte, la collaboration partenariale et l'activation des fiches action.

## 4-2 Instances de gouvernance

Chiffres clés au 30/06/2021	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle - En cours	Non engagé - Non réalisé
8 représentants des bénéficiaires du rSa élus			

### a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Le Département de la Corrèze a souhaité depuis 2018 ouvrir une place aux personnes bénéficiaires du rSa dans les instances de gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion afin notamment de recueillir leur parole et leur témoignage dans le cadre des actions déployées ou à déployer.

Cette action vise à parvenir à bâtir les politiques publiques de demain avec les personnes directement impliquées et concernées par ces politiques.

Au-delà de cette participation aux politiques publiques, le Conseil départemental vise à favoriser et à renforcer la citoyenneté.

### b) Bilan évaluatif :

Suite à une large campagne de communication initiée dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018, 18 candidats étaient prêts à s'engager pour représenter les bénéficiaires du rSa en Corrèze.

Le 12 juin 2019, Maître Rouzeyrol de la société SAS CJ-REC est intervenu au Conseil départemental pour tirer au sort 1 titulaire et 2 suppléants sur chacun des bassins Brive, Tulle et Ussel.

A l'issue de ce tirage au sort, 9 personnes ont été élues dans le respect dès que possible, de la parité homme / femme.

L'ensemble des bénéficiaires du rSa ont reçu l'information par courrier. L'information continue à être diffusée aux nouveaux arrivants dans le dispositif lors des Réunions d'Information et de Mobilisation (RIM).

Cette action, inscrite dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, permet aujourd'hui la représentation des bénéficiaires du rSa lors des comités de pilotage du PTI.

Les représentants des bénéficiaires du rSa en Corrèze.pdf - Adobe Acrobat Reader DC

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils Coordonnées élus ... Les représentants d... x

71%

Se connecter

**COORREZE**  
LE DÉPARTEMENT

**Les représentants des bénéficiaires du rSa en Corrèze**

**Pour le bassin de Brive :**

**Titulaire :** M Patrick BRUNET  
Coordonnées : p.burnett19@gmail.com / 06.77.71.09.54

**Suppléant 1 :** Mme Aurélie FOURCHES  
Coordonnées : aurelie.fourches@gmail.com / 07.71.36.00.63

**Suppléant 2 :** Mme Carole COMMAGEAT  
Coordonnées : carolecommageat@gmail.com / 06.67.35.82.95

**Pour le bassin de Tulle :**

**Titulaire :** Mme Cécile Sandra NDANDA OGANDAGA  
Coordonnées : cndy@sandra@yahoo.com / 06.79.92.52.40

**Suppléant 1 :** M Frédéric CHAUMEIL  
Coordonnées : chaumeil@adcom.com / 07.85.30.33.82

**Pour le bassin d'Ussel :**

**Titulaire :** M Jean-Paul NAVARRO  
Coordonnées : jeanpaulnavarro19200@gmail.com / 06.41.32.77.45

**Suppléant 1 :** M Simon HAYWARD  
Coordonnées : simonhayward35@gmail.com

**Suppléant 2 :** M Thierry BERNUS  
Coordonnées : thierrybernus@gmail.com / 06.98.41.20.70

*Pour tous renseignements complémentaires,  
Contacter l'Animatrice du Pacte Territorial d'Insertion au 05.55.93.74.11*

Exporter un fichier PDF

**Adobe Export PDF**

Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.

Sélectionner un fichier PDF

Les représentants ... rSa en Corrèze.pdf[X]

Convertir au format

Microsoft Word (\*.docx)

Langue du document :

Français [Changer](#)

**Convertir**

Créer un fichier PDF

Modifier le fichier PDF

Commentaire

Combinaison de fichiers

Organiser les pages

Remplir et signer

Envoyer pour signature

Envoyer et effectuer le suivi

Stocker et partager les fichiers dans Document Cloud

[En savoir plus](#)

15:10 27/05/2021

### c) Perspectives :

Le Conseil départemental souhaite maintenir cette démarche participative et citoyenne au sein des instances de décisions. Cependant, la mouvance inhérente au dispositif rSa nous amène à devoir renouveler et penser ces instances de représentation de façon plus large.

C'est pourquoi, il nous paraît essentiel de pouvoir mener avec le tissu associatif caritatif une réflexion dans l'objectif de recueillir les besoins et de mener à bien toutes les actions nécessaires au plus près des territoires et des personnes. Ceci sera engagé dès septembre 2021.

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

SOUTIEN A LA REVALORISATION SALARIALE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

#### RAPPORT

---

De nombreuses réformes sont actuellement annoncées dans le secteur de l'autonomie, dont certaines sont reprises dans le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 (PLFSS) et notamment :

- Tarif plancher national APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) à 22€,
- Réforme de la tarification des SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile),
- Création de services autonomie regroupant des SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et des SSIAD,
- Bonification du financement des SAAD pour l'accompagnement de besoins soutenus : démarche qualité,
- Valorisation des visites à domicile des médecins traitants,
- Transformation du modèle EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) : centre de ressources territorial, augmentation du temps de médecin coordonnateur, astreinte d'un IDE (Infirmier Diplômé d'État) de nuit...
- Pérennisation des équipes mobiles d'hygiène et de gériatrie,
- Création de nouvelles places en EHPAD à partir de 2024.

Le gouvernement souhaite en plus étendre la dynamique enclenchée par les accords du Ségur dans le champ du médico-social. Il annonce dans ce cadre de nouvelles mesures destinées à la revalorisation des salariés les plus modestes relevant du secteur de l'aide à domicile.

Si l'intention d'apporter enfin la reconnaissance financière aux personnels qui, depuis de nombreuses années, accompagnent au quotidien les personnes âgées et personnes handicapées à leur domicile est louable et légitime, sa mise en œuvre et son financement manquent de clarification et de vision.

Ces annonces en effet ne suffisent pas à réformer durablement un secteur en attente d'une forte Loi permettant aux départements notamment, chefs de file de la politique autonomie, d'avoir les moyens d'affronter les défis du vieillissement à venir.

De fait, si les dispositifs de financement prévus sont insuffisants pour financer de manière pérenne les revalorisations annoncées, cela se traduit dans les faits par une charge nouvelle transférée aux départements.

En Corrèze, les élus n'ont pas attendu ces annonces « catalogue » avec la création d'une 5<sup>ème</sup> branche « théorique » pour construire une feuille de route pour, d'une part, reconnaître, former, accompagner et valoriser nos aides à domicile et, d'autre part, structurer durablement les SAAD qui les emploient.

Au-delà des revalorisations imposées par les directives nationales, le Conseil départemental de la Corrèze souhaite poursuivre la politique volontariste qu'il mène depuis 2015 pour restructurer ses services d'aide à domicile.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental souhaite, comme pour toutes les actions antérieures décidées en faveur des SAAD (*Conseil Départemental du 18 décembre 2015, Conseil Départemental du 11 mars 2016, Conseil Départemental du 25 novembre 2016, Conseil Départemental du 06 juillet 2017, Conseil Départemental du 27 novembre 2020*), traiter en pleine responsabilité cette question de la revalorisation salariale des personnels des SAAD.

## I – REVALORISATION SALARIALE DES PERSONNELS DES SAAD

En préalable, il convient de noter que la législation actuelle impose à tous les SAAD associatifs relevant de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) d'appliquer une revalorisation salariale dit « avenant 43 » à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2021**.

Cet accord de branche est donc obligatoire et opposable à tous les employeurs des SAAD relevant de la BAD (avenant 43 agréé le 21 juin 2021 et étendu le 28 juillet 2021). En Corrèze, il concerne 7 SAAD soit environ 740 personnels.

Cet avenant s'inscrit dans un objectif d'accroissement de l'attractivité en assurant notamment une sortie durable des premiers coefficients conventionnels actuellement sous le SMIC et en offrant des déroulements de carrière dynamiques aux salariés.

La mise en œuvre de cet avenant induit un surcoût important pour les SAAD qui s'élève en moyenne à 13,2% d'augmentation de la Masse Salariale Brute (MSB) chargée.

Ce surcoût étant à compenser intégralement par les départements qui arrêtent le tarif des SAAD dans le cadre de l'habilitation à l'aide sociale.

S'agissant de la Corrèze, aucun SAAD n'est tarifé eu égard à notre volonté de garantir la tarification libre pour chaque SAAD. Par conséquent, aucune obligation pour le Conseil Départemental à soutenir financièrement les SAAD concernés par cette revalorisation.

Pour autant, eu égard à l'impact financier estimé (+ 1 140 200€/an) et toujours dans la logique de consolider et non de fragiliser nos services à domicile, un engagement de soutien a été acté lors de l'assemblée plénière du 24 septembre dernier.

Conformément à cette délibération, le présent rapport vise à présenter précisément les modalités de soutien qui ont été en amont concertées avec les SAAD.

En parallèle, il convient de retenir que, comme toutes les mesures départementales en faveur des SAAD, la construction de ce dispositif repose sur le même leitmotiv à savoir, équité de traitement quel que soit le statut du SAAD.

Toute mesure catégorielle est donc exclue car elle aboutirait à déstructurer notre organisation de service prestataire ce qui, en sortie de crise sanitaire, serait dévastateur pour les SAAD et pour les usagers.

## A – LES MODALITÉS DE SOUTIEN DES SAAD (PRESTATAIRE)

### ❖ Année 2021 :

Une revalorisation imposée aux SAAD associatifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour laquelle la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en vertu de l'article 47 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021, propose une aide pour les départements qui s'engagent à financer un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide à domicile.

Cette aide financière de la CNSA vise à prendre en charge une partie des coûts directement supportés par les départements dans la limite de 50% des coûts et 70% pour 2021. Il convient de préciser que cette aide est plafonnée par département à sa part relative d'activité prestataire APA, PCH et Aide-Ménagère (498 868 € pour 2021).

En application de ces éléments, il est proposé d'enclencher un soutien dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour les 7 SAAD associatifs dès à présent concernés, en mobilisant le soutien de la CNSA.

Sur la base des éléments fournis par les 7 SAAD, il ressort un impact financier prévisionnel pour 2021 de 285 063€ pour les 3 derniers mois de l'année en rapportant l'impact de la revalorisation sur l'activité relevant du Conseil Départemental.

Il est donc proposé que le Conseil Départemental accompagne ces 7 structures pour leur permettre de mettre en place cette mesure financière dès octobre, qu'ils n'ont pas pu prévoir et anticiper au titre de leur budget 2021.

Le Conseil Départemental propose donc un soutien prévisionnel de **285 063€** au titre de 2021 pour lequel une compensation de la CNSA est sollicitée à hauteur de 70% soit 199 544€.

La trésorerie fragile des 7 SAAD impose un versement de 80% de cette enveloppe après le vote du Conseil Départemental et une régularisation au regard de l'impact réel au coût du 1er trimestre 2022. L'annexe 1 récapitule les montants prévisionnels à verser à chaque SAAD.

Pour ce faire, il convient de contractualiser avec chaque SAAD le montant du soutien à l'aide de la convention financière jointe en annexe 2. Cette dernière reprend les modalités de soutien et de versement ainsi que les engagements attendus en contre partie de ce soutien à savoir :

- Une coopération renforcée pour le développement d'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze),
- Une solidarité entre SAAD pour se prémunir de tout risque de rupture de prise en charge en rappel des règles posées pour la sectorisation des SAAD (Conseil Départemental du 6 juillet 2017),
- Une maîtrise du reste à charge pour les usagers (prix de facturation) compte tenu des niveaux de compensation,
- Une coopération pour les actions de prévention du vieillissement impulsées par le Conseil Départemental,
- Une obligation de rémunération minimale pour tous les nouveaux contrats à hauteur de 10,48€ brut de l'heure soit 1 258€ net pour 35h/semaine,
- Une information aux salariés du soutien octroyé par le Conseil Départemental.

#### ❖ Année 2022 :

Comme annoncé en début de rapport, l'une des mesures phares annoncée par le Premier Ministre est l'instauration d'un tarif plancher à 22€ pour l'APA et la PCH à compter de 2022. L'instauration de ce tarif national plancher est inscrit dans le PLFSS 2022 avec l'annonce d'une compensation intégrale au titre de la branche autonomie.

On ne peut que s'étonner qu'une mesure avec un tel impact financier pour les Conseils Départementaux (pour la Corrèze cela représente une dépense supplémentaire de + 2,5 Millions €) n'ait fait l'objet d'aucune réflexion et négociation préalables avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Par ailleurs, sa justification comme étant une mesure pour sécuriser le financement des SAAD est totalement ubuesque dans la mesure où le coût de revient d'une intervention prestataire est largement au-dessus de ce montant de 22€. Pour preuve, le tarif CNAV pour les interventions caisse de retraite vient d'être porté à 24,5€/heure. En fait, cette mesure vise plutôt à réduire le reste à charge des usagers, notamment dans notre département où l'APA et la PCH sont des prestations individuelles versées directement au bénéficiaire.

Il convient donc d'articuler nos modalités de soutien 2022 avec les évolutions législatives annoncées. Pour ce faire, il est proposé un soutien pour 2022 reposant sur les principes votés lors de l'assemblée plénière de septembre 2021.

Ainsi, les modalités de soutien décrites ci-dessous, illustrent l'engagement volontariste du département pour l'ensemble des SAAD en 2022.

Le soutien extra-légal ainsi proposé est construit avec l'ensemble des SAAD et repose sur 3 principes :

- Une approche équitable pour tous les SAAD,
- Une articulation nécessaire avec la revalorisation pour l'utilisateur des tarifs APA et PCH,
- Un engagement dès à présent pour 2022 pour donner de la lisibilité et de la sécurité à l'ensemble des SAAD.

Il s'agit ainsi d'apporter une aide financière d'amorçage pour permettre aux SAAD de construire leur tarif d'intervention de référence permettant d'absorber la revalorisation salariale de leurs personnels sur le moyen terme.

Pour la détermination des enveloppes de soutien, il a été retenu l'hypothèse d'une mise en œuvre effective du tarif APA et PCH à 22€ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Il est donc proposé que le Conseil Départemental accompagne les 22 structures sur un montant maximal de 13% d'augmentation de la MSB brute chargée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et qu'au 1<sup>er</sup> avril 2022, le soutien du Conseil Départemental bascule sur un soutien à l'utilisateur via le tarif à 22€.

En résumé, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Soutien intégral du coût de la revalorisation salariale de chaque SAAD dans la limite de 13% du taux d'augmentation de la MSB brute chargée. Les tableaux en annexe 3 et 3 Bis récapitulent le montant à verser à chaque SAAD. Il est proposé de verser 80% de cette aide dès le mois de janvier 2022 pour l'ensemble des SAAD associatifs (le solde sera versé sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021) et 100% pour les nouveaux SAAD éligibles afin d'enclencher dès le début de l'année, une revalorisation salariale pour les SAAD ne relevant pas de la BAD et aussi éviter une distorsion de rémunération entre SAAD et une fuite de personnel.

L'enveloppe à mobiliser s'élève à **434 931€**.

Au 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- Basculement du soutien du Conseil Départemental au titre de la revalorisation salariale sur le tarif d'intervention calculé par chaque SAAD
- Prise en charge par le Conseil Départemental du tarif à 22€ pour tous les plans d'aide en cours et les nouvelles demandes : coût estimé pour l'APA à 2 245 000€.

Pour le versement de ce soutien intégral sur un trimestre, il convient également de conventionner avec chaque SAAD pour formaliser le montant du soutien, les modalités de versement et de contrôle à l'aide de la convention type jointe au présent rapport (annexe 4). Comme pour les SAAD éligibles dès 2021 à un soutien départemental, celui-ci sera conditionné à des engagements identiques de la part des nouveaux SAAD bénéficiaires.

## II – REVALORISATION SALARIALE DES PERSONNELS DES ICA

Comme annoncé en début de rapport, il résulte de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 juillet 2021 portant extension d'avenants à la convention collective de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, que les ICA qui appliquent jusqu'ici la convention collective nationale BAD sont tenus de mettre en œuvre les stipulations de cet avenant pour leurs salariés.

Comme pour les SAAD, certains Présidents d'ICA ont fait état des difficultés financières induites par la mise en œuvre de cet avenant avec la recherche d'un soutien financier départemental en sus de la dotation annuelle de fonctionnement fixée à 1 420 000 €.

Conformément à l'engagement pris lors du Conseil Départemental de septembre dernier, une étude a donc été déclenchée pour cerner le coût global de cette revalorisation et son impact sur chaque ICA.

Malgré une collecte difficile, une cartographie des revalorisations a pu être établie. Cette analyse a été partagée avec l'ensemble des Présidents d'ICA qui ont souhaité participer à ce travail de restitution.

De manière synthétique, on peut retenir :

- Des grandes disparités dans la classification et la rémunération actuelle des personnels des ICA (1 320€ à 1 961€)
- Des niveaux de qualification très différents
- Des écarts de revalorisation injustifiables (0€ à + 689€)

Il convient de rappeler que l'esprit de cet avenant 43 est d'éviter des immersions dans l'emploi sous le SMIC en sortant l'ancienneté et le diplôme du salaire de base et de favoriser les parcours des salariés.

Force est de constater que s'agissant des personnels des ICA, on est très éloigné des objectifs visés dans cet avenant. Ainsi, il a été convenu, même si à la lumière de ce caléidoscope de rémunérations une réflexion doit être engagée sur la nature et le coût de la mission de coordination réalisée par une ICA, d'aider exceptionnellement les ICA les plus en difficulté.

Ainsi, il est proposé par analogie aux modalités arrêtées pour les SAAD, d'apporter un soutien en lien avec les missions réalisées pour le compte du Conseil Départemental.

Par ailleurs, eu égard aux niveaux de rémunération constatés et à la trésorerie de certaines associations, la règle de soutien s'articule autour des 2 critères suivants :

- Prise en charge du surcoût de la revalorisation proratisé pour un salaire actuel net mensuel inférieure à 1 800€ pour un temps plein,
- Prise en charge du surcoût uniquement pour les ICA disposant au 31/12/2020 d'une trésorerie inférieure ou égale à 12 mois de dépenses.

La combinaison de ces 2 critères aboutit à un montant de soutien de **25 013,06€** pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Ce soutien extra-légal est récapitulé pour chaque ICA dans l'annexe 5 jointe au présent rapport.

Il convient de préciser qu'il s'agit d'un soutien exceptionnel au titre de la mise en œuvre de cet avenant qui renvoie en premier chef à la responsabilité de chaque Président d'ICA, de déterminer un montant raisonnable de revalorisation. Cette aide exceptionnelle sera limitée à l'année 2021.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

SOUTIEN A LA REVALORISATION SALARIALE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/203 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés les montants des dotations prévisionnels à verser aux 7 SAAD associatifs au titre de l'année 2021 pour la revalorisation salariale de leurs personnels, tels que présentés en annexe 1.

**Article 2** : Est approuvée la convention type pour les SAAD associatifs, pour les années 2021 et 2022, conformément à l'annexe 2. Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

**Article 3** : Sont approuvés les montants des dotations prévisionnelles à verser aux SAAD associatifs pour la revalorisation salariale de leurs personnels pour 2022, conformément à l'annexe 3.

**Article 4** : Sont approuvés les montants définitifs à verser aux SAAD autorisés non associatifs au titre de la revalorisation salariale de leurs personnels pour 2022, conformément à l'annexe 3 Bis.

**Article 5** : Est approuvée la convention type pour les SAAD autorisés non associatifs pour l'année 2022, conformément à l'annexe 4. Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

**Article 6** : Sont approuvés les montants des dotations à verser aux ICA au titre de la revalorisation salariale de leurs personnels pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, tels que présentés en annexe 5.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de L'État le : 26 novembre 2021  
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3795-DE-1-1  
Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Annexe 1

DOTATIONS PREVISIONNELLES A VERSER AUX SAAD ASSOCIATIFS EN 2021

<b>SAAD concernés</b>	<b>Montant dotation prévisionnelle 2021 par SAAD</b>
<b>ADAPAC</b>	<b>173 115</b>
<b>AVEC</b>	<b>75 270</b>
<b>A DOM LIMOUSIN</b>	<b>14 565</b>
<b>VIE PAISIBLE</b>	<b>2 124</b>
<b>PROFESSION DOMICILE</b>	<b>12 501</b>
<b>ICA TREIGNAC</b>	<b>6 372</b>
<b>INTEGR'ADOM</b>	<b>1 116</b>
<b>TOTAL</b>	<b>285 063</b>

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 43  
A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE A DOMICILE POUR LES  
SAAD ASSOCIATIFS SUR LES ANNEES 2021 ET 2022**

**ENTRE :**

**Le Département de la Corrèze,**

Représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité à cet effet, par la délibération du Conseil Départemental du 26 Novembre 2021

d'une part

**ET**

**L'association xxxxx** dont le siège est situé **xxxxx** représentée par son Président **xxxxxx**, dûment habilité,

d'autre part,

- VU l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile signé par les fédérations le 26/02/2020 permettant une refonte intégrale du système de classification des emplois et des rémunérations des métiers de la branche du domicile
- VU L'arrêté du 21 juin 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif
- VU l'arrêté du 28 Juillet portant extension de l'avenant 43 et le rendant obligatoire à tous les employeurs et salariés dépendant de la CCB aide à domicile à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021
- VU l'article 47 de la loi N°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale
- VU le Décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021
- VU le Code de l'action sociale et des familles
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le vade-mecum « dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile » à destination des départements publiée par la CNSA en septembre 2021
- VU le PLFSS pour 2022 et la perspective de la mise en œuvre du tarif national plancher national à 22 €
- VU la délibération du Conseil départemental du 29 Septembre 2021 approuvant l'engagement du Conseil Départemental à soutenir les 7 SAAD relevant de la BAD pour la mise en œuvre de l'avenant 43 au titre de l'année 2021
- VU la délibération du conseil Départemental du 26 Novembre 2021 fixant les modalités de soutien aux SAAD concernés

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de soutien du Département au SAAD dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile.

Le Département prend en charge le surcoût de l'avenant 43 pour le SAAD sur la quote part liée à l'activité APA, PCH et Aide ménagère au titre de l'Aide Sociale sur le 4ème trimestre de l'année 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2022.

Le soutien financier du Département au SAAD s'opère par l'apport d'une dotation de compensation venant atténuer la charge supplémentaire pour le service pour ne pas la répercuter sur le reste à charge supporté par les usagers.

### **ARTICLE 2 – MONTANTS DE LA DOTATION**

Sur la base des estimations prévisionnelles de l'augmentation de la MSB chargée de leurs personnels transmis par le SAAD au CD en octobre 2021 le montant de la dotation prévisionnelle s'élève à:

- pour l'année 2021 : période d'octobre à Décembre 2021 : « **montant en €** »
- pour l'année 2022 : période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2022 : « **montant en€** »

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

Les dotations 2021 et 2022 seront versées aux SAAD sous la forme d'un 1<sup>er</sup> acompte de 80 % de l'aide et d'un solde calculé au vu des dépenses réelles fournies par la SAAD.

#### Pour 2021:

- 1<sup>er</sup> versement de l'aide effectué en 2021 dès validation du CD et signature de ladite convention
- versement du solde sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022

#### Pour 2022

- 1<sup>er</sup> versement de l'aide effectué en Janvier 2022
- versement du solde avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022

### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU SAAD**

#### **Le SAAD s'engage à :**

- Affecter cette dotation au financement exclusif des coûts supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de l'avenant 43 sur la part des activités APA/PCH/Aide-ménagère (coût des évolutions de la rémunération et l'ensemble des cotisations et contributions patronales)
- Ne pas répercuter les coûts supplémentaires liés à l'avenant 43 sur le prix facturé au bénéficiaire, afin de ne pas augmenter son reste à charge.
- Transmettre les informations nécessaires dans les délais requis (cf. article 5 de présente convention).

- informer le personnel du soutien CD en lien avec la fiche de salaire

En cas de non-respect de ces engagements, le Département pourra être amené à récupérer les dotations versées.

Par ailleurs dans le cadre des engagements réciproques CD/SAAD il est demandé au SAAD :

- de poursuivre la coopération et la solidarité entre SAAD pour se prémunir de tout risque de rupture de prise en charge en rappel des règles posées par la sectorisation des SAAD (respect de la cartographie établie en cas de carence)
- de renforcer la coopération pour le développement d'AMAC
- de se mobiliser, en tant que de besoin, aux actions de prévention du vieillissement impulsées par le CD.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTRÔLE ET DE TRANSMISSION DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Le Département procède à des contrôles a posteriori pour vérifier l'effectivité des dépenses réalisées par le SAAD au titre de l'application de l'avenant 43 et l'impact sur les rémunérations réelles des salariés du SAAD.

A ce titre, un tableau synthèse est mis en place par le CD pour mesurer l'impact économique réel de la mise en œuvre de l'avenant 43 ainsi que les personnels concernés (nombre et ETP personnel administratif et d'encadrement et aides à domicile)

**Le SAAD s'engage à compléter ce tableau et en faire retour au CD :**

**- au plus tard le 31 Janvier 2022 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021**

**- au plus tard le 30 Avril 2022 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

Si l'effectivité ne peut être prouvée, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées

Le Département se réserve le droit de disposer de l'ensemble des éléments de calcul tels que figurant dans la calculatrice V8, outil de calcul mis à disposition des SAAD par les fédérations pour faciliter le chiffrage de l'impact de l'avenant 43.

Le Département procède également à des contrôles pour s'assurer que le SAAD n'a pas répercuté les surcoûts de l'avenant 43 sur le prix facturé aux usagers. Il est en mesure de vérifier cette incidence par le recueil d'un indicateur sur le reste à charge moyen/SAAD.

En l'absence de transmission des documents demandés dans les délais requis et si l'effectivité ne peut être prouvée, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

#### **ARTICLE 6 – REGULARISATION DES FINANCEMENTS ALLOUES PAR LE DEPARTEMENT**

Si le montant du surcoût définitif pour 2021 et 2022 relatif à la mise en œuvre de l'avenant 43 pour le SAAD est inférieur ou supérieur au montant de la dotation prévisionnelle versée au SAAD, le Département procède à un réajustement du solde avant le versement définitif.

#### **ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2021 et 2022. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification importante des conditions d'exécution de la présente fait l'objet d'un avenant à la convention.

## **ARTICLE 9 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et de l'utilisation des fonds non conformes à l'objet de la présente convention, le Département peut mettre fin au financement et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

### ***Résiliation pour motif d'intérêt général***

La présente convention peut être résiliée par le Département, pour tout motif d'intérêt général, après expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le cas échéant par voie électronique.

### ***Résiliation pour faute***

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, le cas échéant par voie électronique.

### ***Résiliation amiable***

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par un écrit concordant entre les parties.

## **ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation de la présente convention, si les voies amiables de recours ou de conciliation ont échoué, tout contentieux est porté devant le Tribunal Administratif de Limoges au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES.

Fait à Tulle, le

En deux exemplaires originaux

Le Président du conseil départemental  
de la Corrèze

Le Président du SAAD,

Pascal COSTE

[Prénom NOM]

Annexe 3

DOTATIONS PREVISIONNELLES A VERSER AUX SAAD ASSOCIATIFS EN 2022

<b>SAAD concernés</b>	<b>Montant dotation prévisionnelle 2022 par SAAD</b>
<b>ADAPAC</b>	<b>173 115</b>
<b>AVEC</b>	<b>75 270</b>
<b>A DOM LIMOUSIN</b>	<b>14 565</b>
<b>VIE PAISIBLE</b>	<b>2 124</b>
<b>PROFESSION DOMICILE</b>	<b>12 501</b>
<b>ICA TREIGNAC</b>	<b>6 372</b>
<b>INTEGR'ADOM</b>	<b>1 116</b>
<b>TOTAL</b>	<b>285 063</b>

**DOTATIONS DEFINITIVES A VERSER AUX SAAD AUTORISES NON ASSOCIATIFS EN 2022**

<b>SAAD concernés</b>	<b>Montant dotation définitive 2022 par SAAD</b>
CIAS UZERCHE	13 717
LATITUDE NAVES	10 296
LATITUDE MALEMORT	11 088
LATITUDE USSEL	12 001
AGE D'OR BRIVE	9 900
LA BELLE VIE	15 181
AGE D'OR TULLE	3 467
OMEDIZOU	32 116
VITADOM	8 811
O2	14 087
TOUT ADOM	3 805
ADHAP	5 069
AXEO SERVICES	1 146
LES JARDINS D'ARCADIE	756
CEPHEI	4 213
YAKADOM	4 215
<b>TOTAL</b>	<b>149 868</b>

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN  
SOUTIEN AUX SAAD AUTORISES NE DEPENDANT PAS DE LA CONVENTION  
COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE A DOMICILE POUR LES  
REVALORISATIONS SALARIALES DE LEURS PERSONNELS SUR L'ANNEE 2022**

**ENTRE :**

**Le Département de la Corrèze,**

Représenté par son Président, Monsieur Pascal COSTE, dûment habilité à cet effet, par la délibération du Conseil Départemental du 26 Novembre 2021

d'une part

**ET**

**Le service** dont le siège est situé **xxxxx** représentée par son Président **xxxxxx**, dûment habilité,

d'autre part,

- VU l'article 47 de la loi ASV du 28 Décembre 2015 réformant le régime juridique des SAAD avec l'instauration d'un nouveau régime d'autorisation à tous les SAAD prestataire pour intervenir auprès des publics fragiles
- VU le Code de l'action sociale et des familles
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la politique partenariale et la structuration engagées avec l'ensemble des SAAD depuis 2016 reposant sur l'équité de traitement entre SAAD
- VU le PLFSS pour 2022 et la perspective de la mise en œuvre du tarif national plancher national à 22 €
- VU la délibération du Conseil départemental du 29 Septembre 2021 approuvant le principe d'un dispositif de soutien aux SAAD autorisés pour compenser une partie de la revalorisation des rémunérations de leurs professionnels
- VU la délibération du conseil Départemental du 26 Novembre 2021 fixant les modalités de soutien aux SAAD concernés

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

## **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention s'inscrit dans une approche globale envers l'ensemble des SAAD, quel que soit leur statut afin de ne pas fragiliser une partie du secteur et permettre une revalorisation effective des salaires de toutes les aides à domicile .

Le Département prend en charge le surcoût des revalorisations salariales pour le SAAD sur la quote part liée à l'activité APA et PCH sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2022.

Le soutien financier du Département au SAAD s'opère par l'apport d'une dotation de compensation venant atténuer la charge supplémentaire pour le service pour ne pas la répercuter sur le reste à charge supporté par les usagers.

## **ARTICLE 2 – MONTANTS DE LA DOTATION**

Sur la base des estimations prévisionnelles de la MSB chargée de leurs personnels transmis par le SAAD au CD en octobre 2021 un taux d'augmentation de 13 % est appliqué pour calculer le surcoût (taux moyen d'augmentation de la MSB chargée des SAAD appliquant l'avenant 43).

Le montant de la dotation pour 2022 s'élève à :

- période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2022 : « *montant en€* »

## **ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

La dotation 2022 sera versée aux SAAD en une seule fois en Janvier 2022.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU SAAD**

**Le SAAD s'engage à :**

- Affecter cette dotation au financement exclusif des revalorisations salariales de leurs personnels sur la quote part des activités APA et PCH (coût des évolutions de la rémunération et l'ensemble des cotisations et contributions patronales)
- Ne pas répercuter les augmentations de rémunérations sur le prix facturé au bénéficiaire, afin de ne pas augmenter son reste à charge.
- Transmettre les informations nécessaires dans les délais requis (cf. article 5 de présente convention).
- informer le personnel du soutien CD en lien avec la fiche de salaire

En cas de non-respect de ces engagements, le Département pourra être amené à récupérer les dotations versées.

Par ailleurs dans le cadre des engagements réciproques CD/SAAD il est demandé au SAAD :

- de poursuivre la coopération et la solidarité entre SAAD pour se prémunir de tout risque de rupture de prise en charge en rappel des règles posées par la sectorisation des SAAD (respect de la cartographie établie en cas de carence)
- de renforcer la coopération pour le développement d'AMAC
- de se mobiliser, en tant que de besoin, aux actions de prévention du vieillissement impulsées par le CD

## **ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTRÔLE ET DE TRANSMISSION DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Le Département procède à des contrôles a posteriori pour vérifier l'effectivité des dépenses réalisées par le SAAD et l'impact sur les rémunérations réelles des salariés du SAAD.

A ce titre, un tableau synthèse est mis en place par le CD pour mesurer l'impact économique réel de la mise en œuvre des revalorisations salariales ainsi que les personnels concernés (nombre et ETP personnel administratif et d'encadrement et aides à domicile)

**Le SAAD s'engage à compléter ce tableau et en faire retour au CD :**

**- au plus tard le 30 Avril 2022 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

Si l'effectivité ne peut être prouvée, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées

Le Département se réserve le droit de disposer de l'ensemble des éléments de calcul permettant de justifier le montant des revalorisations salariales affectées au personnel.

Le Département procède également à des contrôles pour s'assurer que le SAAD n'a pas répercuté les surcoûts de cette revalorisation sur le prix facturé aux usagers. Il est en mesure de vérifier cette incidence par le recueil d'un indicateur sur le reste à charge moyen/SAAD.

En l'absence de transmission des documents demandés dans les délais requis et si l'effectivité ne peut être prouvée, le Département peut exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

## **ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2022. Elle prend effet dès signature de la convention.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification importante des conditions d'exécution de la présente fait l'objet d'un avenant à la convention.

## **ARTICLE 8 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et de l'utilisation des fonds non conformes à l'objet de la présente convention, le Département peut mettre fin au financement et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

### ***Résiliation pour motif d'intérêt général***

La présente convention peut être résiliée par le Département, pour tout motif d'intérêt général, après expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception, le cas échéant par voie électronique.

### ***Résiliation pour faute***

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à

l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, le cas échéant par voie électronique.

***Résiliation amiable***

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par un écrit concordant entre les parties.

**ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation de la présente convention, si les voies amiables de recours ou de conciliation ont échoué, tout contentieux est porté devant le Tribunal Administratif de Limoges au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud 87000 LIMOGES.

Fait à Tulle, le  
En deux exemplaires originaux

Le Président du conseil départemental  
de la Corrèze

Le Responsable ou Dirigeant du SAAD,

Pascal COSTE

[Prénom NOM]

**SOUTIEN A LA REVALORISATION SALARIALE DES  
PERSONNELS DES ICA CONFORMEMENT AUX CRITERES  
DEFINIS DANS LE RAPPORT DU 26/11/2021**

ICA	Classification actuelle des personnels	Temps de travail	Montant mensuel du soutien
BORT LES ORGUES	E	100%	633,23 €
BRIVE 1	C	91%	224,18 €
BRIVE 4	C	61%	171,13 €
	B	34%	
BUGEAT	D	80%	937,94 €
	D	50%	
JUILLAC	C	43%	482,23 €
	D	97%	
LUBERSAC	E	91%	524,79 €
	E	60%	
NEUVIC	D	100%	461,68 €
OBJAT	FPT	100%	852,28 €
	C	74%	
PAYS DE VENTADOUR	D	100%	634,92 €
	E	100%	
	C	80%	
SAINT PANTALEON DE LARCHE	A	57%	486,69 €
	D	29%	
	D	100%	
TREIGNAC	D	100%	324,03 €
	D	43%	
	D	100%	
TULLE	D	100%	842,30 €
	D	86%	
	C	69%	
USSEL	B	100%	733,10 €
	D	100%	
	D	100%	
XAINTRIES	E	100%	1 029,18 €
	D	100%	
	C	23%	
			<b>8 337,69 €</b>
			<b>25 013,06 €</b>

Pour le 4ème T 2021

25 013,06 €

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

#### RAPPORT

---

Depuis 2007, le Conseil départemental est acteur d'un large partenariat avec les services de l'État, Police et Gendarmerie, dans le cadre de la prise en charge des situations de violences intrafamiliales.

A ce titre, le Conseil départemental est signataire de différentes conventions et protocoles dont l'objectif est de ne laisser aucune violence déclarée sans réponse, qu'elle soit pénale, sanitaire ou sociale.

Cet engagement permet une mise en cohérence des interventions, une optimisation des réponses apportées aux victimes et renforce la complémentarité des forces de sécurité, des associations et des services sociaux.

Ce partenariat répond pleinement à la mission du Conseil départemental de prévention et de protection des personnes vulnérables en danger qu'elles soient mineures ou majeures.

Les organisations proposées s'inscrivent notamment dans les différents plans interministériels dont le dernier concernant la mobilisation et la lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022) ainsi que les orientations données par le Grenelle contre les violences conjugales en 2019.

En 2019, le Conseil départemental a été de nouveau signataire pour trois ans, d'une convention globale relative à la prise en charge de ces formes de violences avec les commissariats de Brive, Tulle, Ussel, et la Gendarmerie.

Aujourd'hui, nous proposons de renouveler cet engagement en améliorant nos dispositifs.

Dans ce cadre, une coopération renforcée est instituée entre le Conseil Départemental représenté par les 12 Maisons de la Solidarité Départementale (MSD) et les unités de police et de gendarmerie, selon des modalités qui, jusqu'ici, étaient différentes en fonction du territoire.

Aujourd'hui, il est proposé :

- d'établir une équité de traitement du public sur l'ensemble du territoire corrézien, zone gendarmerie et police,
- d'améliorer les prises en charge des familles sur l'ensemble des territoires ruraux,
- de réaffirmer la place du Conseil départemental comme partenaire prioritaire de l'action sociale.

**Pour la zone police**, une Intervenante Sociale Commissariat (ISC) du Conseil départemental assure un accueil, une écoute et une orientation en amont ou en aval de l'action policière.

Cette dernière intervenait jusqu'en 2019, uniquement auprès du commissariat de Brive. Son action a été déployée sur le commissariat de Tulle en 2020, et sur le commissariat d'Ussel depuis septembre 2021.

Le financement de ce poste est compensé pour moitié par les Fonds Interministériels annuels destinés à la réalisation d'actions dans un cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, concernant les programmes de prévention des violences faites aux femmes et de lutte contre la radicalisation (FIPD + FIPDR).

Pour l'année 2020, ces fonds ont financé le poste à hauteur de 23531 €.

**Pour la zone gendarmerie**, un système de saisie du service social depuis des années est en place via la transmission de "fiches VIF". Cette organisation amène une large déperdition des orientations (près de 80%).

Aussi pour répondre à la problématique des violences intrafamiliales en zone rurale et à l'occasion de la création de la Maison de Protection des Familles par le groupement de gendarmerie de Tulle, le Conseil départemental proposera un travailleur social sur la mission d'Intervenante sociale Gendarmerie (ISG) à l'instar de l'organisation existante auprès des commissariats.

Le poste d'ISG dans ce cadre peut être financé par la cellule interministérielle de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) à hauteur de : 80% la 1<sup>ère</sup> année / 50 % la 2<sup>ème</sup> année et 30% la 3<sup>ème</sup> année. Un complément dès la 3<sup>ème</sup> année pourra être sollicité dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance).

Le prévisionnel des rémunérations de l'Intervenant Social en Gendarmerie s'élève pour 2022 à 52 696 €.

La subvention CIPDR sollicitée pour 2022 serait donc de 42156 € ce qui ramène le coût pour le Conseil départemental à 10 540 €.

Cette convention impulse des évolutions dans l'organisation afin d'optimiser les réponses apportées et amène des modifications mineures à la convention signée avec le même partenaire et adoptée en commission permanente du 25/10/2019, notamment sur le cadre d'intervention des travailleurs sociaux (article 3.3).

Ces modifications sont les suivantes :

- Pour les services de gendarmerie : il est proposé l'arrêt des transmissions de fiches VIF au bénéfice de la création d'un poste d'Intervenant Social Gendarmerie (ISG). Ce nouveau dispositif fait l'objet d'une nouvelle convention ;
- Pour les commissariats de Tulle et Ussel : il est proposé l'arrêt des transmissions de fiches de renseignements au bénéfice de la mise en place de permanences de l'Intervenant Social Commissariat (2 fois /mois au sein du commissariat de Tulle et 1 fois /mois au sein du commissariat d'Ussel).

Le fonctionnement, la mise en œuvre et le suivi des conventions sont garantis par les chefs de services MSD en charge de la mission VIF, en lien avec le Commandant du groupement de gendarmerie et les Commissaires.

Un comité de suivi, présidé par le Directeur de cabinet du préfet et composé du Directeur de la DASFI, du Directeur départemental de la sécurité publique et du Commandant du groupement de gendarmerie départemental se réunit une fois par an afin de faire un bilan des actions et proposer d'éventuels amendements.

Aussi, afin de mettre en cohérence et clarifier ces organisations, il est présenté ce jour :

- une nouvelle convention pour la mise en place du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie ;
- les modifications qui seront apportées à la future convention qui remplacera et annulera la convention 2019.

La recette totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 42 156 € en fonctionnement.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 52 696 € en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/204 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Audrey BARTOUT, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée la convention de partenariat entre le Conseil départemental et l'Etat pour la mise en place d'un Intervenant Social en Gendarmerie telle qu'elle figure en annexe.

**Article 2** : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que tous les autres documents s'y afférents.

Imputations budgétaires :

La recette correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.8.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3773-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative à la prise en charge de personnes ou de familles  
confrontées à des difficultés ou présentant des situations  
de violences intra familiales (VIF) et/ou violences conjugales  
par les travailleurs sociaux du Conseil départemental,  
suite à l'intervention des services de gendarmerie

Entre :

- L'État représenté par Madame la Préfète de la Corrèze d'une part, ainsi que le Commandant de Groupement de Gendarmerie

et

- d'autre part, le Conseil départemental de la Corrèze représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental

Vu les dispositions :

- La loi n° 2014 - 873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, relative au renforcement des outils de protection des victimes de violences
- La loi n° 2010 - 769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant
- Le 5<sup>ème</sup> Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)
- Le Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022)
- La circulaire n° 2014/0130/C16 contre les violences au sein du couple

et vu :

- La convention de première urgence pour le transport et la mise à l'abri immédiate des personnes victimes de violences et de leurs enfants signée le 25 novembre 2015,
- La convention de prise en charge financière des actes médico-légaux pour les femmes victimes, hors réquisition judiciaire, signée le 25 novembre 2013,
- La convention relative au dispositif de télé-protection grave danger signée le 29 juin 2015
- Le protocole départemental relatif au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales signé le 17 avril 2014,

## **Préambule**

Le Département « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, définit et met en œuvre les politiques publiques d'aide aux personnes en situation difficile pour les accueillir, les accompagner et créer les conditions de leur autonomie.

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, l'unité de gendarmerie, est appelée à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales. L'installation d'un intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein même des locaux de l'unité de gendarmerie permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le gendarme de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité étatique.

Au cœur de la politique publique de soutien aux personnes reposant sur un partenariat territorial, les intervenants sociaux en gendarmerie jouent un rôle déterminant. La définition de leurs missions par la **circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006**, qui constitue le cadre de référence des postes, et leur déploiement au sein des départements métropolitains et ultra-marins confirment qu'ils répondent à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Toute personne en détresse sociale détectée par un service de gendarmerie nationale peut prétendre bénéficier d'une aide appropriée. Afin d'optimiser et d'individualiser la réponse à ce besoin, les parties contractantes ont convenu de créer un poste d'intervenant social au sein des locaux de l'unité de gendarmerie à compter du 01/01/2022.

### **Article 2 : Missions du travailleur social (ISG)**

Les missions confiées sont déclinées selon trois axes :

1. rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux
2. rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté
3. rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...)

Il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complément. En effet, si la prise en charge des victimes représente une grande partie de l'activité des ISG, leur mission consiste également à accueillir et orienter les auteurs présumés et toute personne en lien avec les forces de sécurité étatique dont la problématique présente une composante sociale avérée. L'intervenant social peut ainsi recevoir toute personne majeure ou mineure, dont la situation sociale est marquée par des difficultés (violences conjugales et familiales, situation de détresse et vulnérabilité, familles démunies face à l'instabilité ou l'endoctrinement de leurs enfants ou de leurs proches, etc.) après saisine des services internes, ou après interventions, orientation des services sociaux ou associatifs, ou à la demande des personnes elles-mêmes.

Il peut également procéder à une auto saisine à partir des informations recueillies ressortant de l'activité des services de sécurité de l'État. Il propose un temps d'écoute, permettant d'évaluer les besoins et d'envisager les réponses à apporter. Sauf exception, cette action se situe dans le court terme. Il doit mettre en œuvre les orientations nécessaires pour garantir un traitement adéquat des situations. La spécificité de

ce poste réside dans la croisée de plusieurs champs professionnels (social, juridique, médico psychologique, etc.) et la nécessaire complémentarité des rôles afin de développer une prise en charge globale.

De surcroît, l'intervenant social participe à l'observation départementale par l'élaboration d'un bilan d'activité statistique et qualitatif unique destiné aux parties contractantes.

### **Article 3 : Le cadre d'intervention de l'ISG**

L'intervenant social exerce ses missions durant les jours ouvrés au sein de l'unité de gendarmerie de Tulle à raison de trois jours par semaine et de deux jours en MSD (adaptation possible en fonction des besoins).

- Sous l'autorité fonctionnelle du commandant de groupement de gendarmerie de la Corrèze qui fixe les conditions d'exercice de son activité par note de service interne, en accord avec les parties signataires
- Sous l'autorité du Président du Conseil Départemental et sous responsabilité hiérarchique du chef de Service MSD de Brive Ouest.

Aucune astreinte n'est prévue dans la fiche de poste. Il ne peut être sollicité pour intervenir la nuit.

L'inscription aux formations proposées par l'Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG) est encouragée pour faciliter la prise de fonction de l'intervenant. L'autorité fonctionnelle, quant à elle, veille à favoriser l'intégration et l'identification du professionnel au sein de son service et sa formation continue.

### **Article 4 : Cadre juridique, déontologique de l'intervention**

L'action de l'intervenant social s'inscrit dans le cadre légal et respecte les règles éthiques et déontologiques du travail social.

L'accueil doit reposer sur la libre adhésion de la personne et s'effectuer dans un cadre confidentiel.

L'obligation légale de secret professionnel est un élément constitutif de son action. Il a pour objectif de garantir la confiance accordée et il répond également à la nécessité de protéger la vie privée et la dignité des personnes qui se confient à lui. L'intervenant social doit également respecter les règles de secret et confidentialité qui s'imposent aux militaires de la gendarmerie.

Il ne peut participer à des investigations dans le cadre d'enquête judiciaire.

### **Article 5 : Statut - rémunération**

Les professionnels recrutés conservent le cas échéant leurs conditions statutaires ou conventionnelles.

Le Conseil départemental assure la mise à disposition et la rémunération du travailleur social dont il est également garant de la qualification requise.

### **Article 6 : Locaux équipement**

Le travailleur social est accueilli dans l'enceinte de la Caserne Lovy à Tulle. Au-delà d'un accueil adapté, ce service s'engage à fournir tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions :

- Un bureau dédié à l'intervenant social et garantissant le respect des règles de confidentialité
- Un téléphone fixe et/ou un portable
- Un ordinateur
- Le matériel administratif nécessaire

### **Article 7 : Financement**

Pendant la durée de la convention, l'État s'engage à verser une participation à hauteur de 80% la première année d'un ETP, 50% la deuxième année, et 30% la troisième année.

L'employeur s'engage ainsi à financer le salaire de l'intervenant social chaque mois.

### **Article 8 : Comité de suivi**

Un comité de suivi est constitué, il est composé de :

- Madame la Préfète ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- Monsieur le commandant du groupement de la Gendarmerie départementale ou son représentant,

Ce comité examine tous les ans, le bilan d'activité du professionnel. Sur la base de ce bilan il peut formuler des préconisations afin d'améliorer ses conditions d'intervention dans le respect des objectifs et missions de la présente convention.

### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention de trois ans est conclue jusqu'au 31/12/2024. A échéance, sa reconduction fait l'objet d'une concertation entre les présentes parties contractantes et les éventuels nouveaux partenaires. Elle est décidée par période successive de 3 ans.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée trois mois avant la date d'expiration. Le non versement des crédits prévus constitue une clause suspensive immédiate.

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** de la Corrèze .....  
Direction/Service Direction de l'Action Sociale des Familles et de l'Insertion .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Conseil Départemental de la Corrèze - Direction de l'Action Sociale des Familles et de l'Insertion

Sigle de l'association : CD 19 - DASFI Site web: www.correze.fr

1.2 Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |W| | | | | | | | | | | | | | | |  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Hôtel du Département Marbot - 9 rue René et Emile Fage

Code postal : ...1...9...0...0...0.. Commune : TULLE

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : COSTE Prénom : Pascal

Fonction : Président du Conseil Départemental

Téléphone : ..0.5.5.5.9.3.7.0.0.0. Courriel : pcoste@correze.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : POUDRET Prénom : Anne

Fonction : Directeur DASFI

Téléphone : ..0.5.5.5.9.3.7.0.0.0. Courriel : apoudret@correze.fr

# 2. Relations avec l'administration

**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

**L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

**L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....  
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

.....  
.....

**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -  
demande multi-projets

Suppression d'un projet -  
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

### **Intitulé :**

Intervenant Social Gendarmerie (ISG)

Création d'un poste au sein de la MPF (Maison de Protection des Familles)

### **Objectifs :**

- Accueillir, écouter, orienter, accompagner toute personne en situation de détresse sociale s'adressant aux services de gendarmerie dans le champ des violences intra familiales, des mineurs en situation de pré délinquance en assurant l'interface entre la MPF, les brigades de gendarmerie, et les structures adaptées (sociales, médicales, judiciaires...)
- Prévenir les risques de radicalisation
- Développer et faire vivre le réseau partenarial

### **Description :**

L'ISG assure des permanences à la MPF de Tulle et peut intervenir sur l'ensemble des brigades de gendarmerie à la demande.

Elle reçoit des personnes en entretien sur le principe de la libre adhésion, pour une écoute, une première évaluation, un accompagnement à court terme, une orientation, une coordination des interventions (sociales, médicales, consultations spécialisées, UMJ, CSAPA, CMPE, CMP...) dans le cadre:

- des VIF (victimes, auteurs) - de la prévention santé (conduites addictives, troubles et souffrances psychiques, psycho traumatisme...) - des mineurs (victimes, auteurs, en situation de pré délinquance, de fugue) - de la prévention des risques de radicalisation (mise en alerte sur cette problématique spécifique) - de la prise en charge des adultes vulnérables (prostitution, victimes)

L'ISG participe et développe le travail partenarial à l'échelle départementale.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne en situation de détresse sociale qui s'adresse à la MPF ou aux services de gendarmerie.

- les victimes dans le cadre des VIF (adultes et mineurs)
- les auteurs dans le cadre des VIF
- les mineurs en fugue et / ou qui s'inscrivent dans des actes de pré délinquance
- les majeurs vulnérables
- les personnes en risque de radicalisation
- les personnes victimes de dérives sectaires

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### **Territoire :**

L'ensemble du territoire corrézien en compétence gendarmerie.

### **Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Un travailleur social du CD19 est mis à disposition sur 1 ETP sur la mission d'ISG.

Il effectue des permanences au sein de la MPF + des déplacements sur les brigades si nécessaire.

Du temps est consacré par l'ISG aux suites et démarches nécessaires en MSD + au partenariat.

L'encadrement technique et hiérarchique de cet agent est assuré par le Département qui favorise aussi son parcours de formation professionnel

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui     non    Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

### **Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

- Nombre de permanences réalisées
- Nombre de personnes reçues
- Nature des participations et actions proposées
- Origine de la saisine
- Orientations données

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2022, ou exercice du 01/01/2022... au 31/12/22.....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	52 696
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	CIPDR	42 156
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Conseil-s Départemental (aux) :	10 540
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	52 696	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	36 916	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	15 780	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	52 696	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	52 696
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>**

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de.....42156€<sup>6</sup>, objet de la présente demande représente .....80,00%<sup>7</sup> du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) COSTE Pascal.....  
représentant(e) légal(e) de l'association Président du Conseil Départemental.....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

- inférieur ou égal à 500 000 €  
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : ..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 25/08/21..... à Tulle.....

Signature

Insérez votre signature en [clicquant](#) sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

## 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2022

#### RAPPORT

---

La loi NOTRe fait de la culture une compétence partagée entre les collectivités territoriales. A ce titre, les aides en faveur de la culture sont facultatives pour le Conseil Départemental.

Cependant, le Département de la Corrèze a fait le choix, depuis plusieurs années, d'apporter un soutien important aux projets et aux acteurs culturels. En effet, participer à la vie culturelle d'un territoire est un des éléments fondateurs du lien social. En apportant son aide à ceux qui, associations, artistes, enseignants, collectivités locales, font la culture en Corrèze, le Département s'affirme comme un acteur majeur de la vie culturelle et comme le garant de l'égalité d'accès des Corrèziens à un large panel de disciplines.

Ce soutien du Département, renouvelé en 2020 et 2021, a été d'autant plus important dans le contexte de la crise sanitaire qui a fortement impacté les acteurs culturels dans leur activité. Cette situation a eu un effet doublement négatif sur le territoire. D'une part, artistes, techniciens, salariés travaillant dans le secteur culturel ont perdu une partie de leur capacité économique et de leurs perspectives de débouchés; d'autre part, les Corrèziens ont été privés d'une partie de l'offre culturelle habituelle dans un contexte incertain et donc peu propice au redémarrage de l'activité culturelle.

Durant ces deux années de crise, le Département, a, de manière solidaire, maintenu les subventions aux associations à un niveau constant en consacrant une enveloppe de 1 517 000 € à leur activité régulière sans conditionner les aides à la réalisation des projets. Il a également, dans le cadre du Plan d'accompagnement et de soutien à l'économie corrézienne (Corrèze accompagnement COVID), mis en place un dispositif visant à générer de nouveaux projets dans cette filière et à apporter la culture et toutes ses valeurs en termes de convivialité et de lien social dans des lieux qui en ont été temporairement privés. Une enveloppe de 50 000 € supplémentaires avait été votée à cet effet.

Ce soutien affirmé du Département en faveur des acteurs culturels porte aujourd'hui ses fruits. En effet, nous constatons que le nombre de demandes de subventions pour 2022 est stable et qu'il n'y a pas, comme nous aurions pu le craindre, de cessation d'activité d'associations culturelles en Corrèze.

En termes de projets, nous notons une phase de reprise. L'éclosion d'une vingtaine de nouvelles associations qui enrichissent l'offre culturelle corrézienne et le rebond des ateliers d'enseignement artistique tant en termes quantitatifs que de qualité de projet sont des indicateurs très favorables.

Depuis 2016, le Département de la Corrèze a inscrit sa nouvelle politique culturelle dans le cadre du champ de la cohésion sociale et territoriale, enjeu dont l'importance a été démontrée durant la période de crise sanitaire. Afin de réduire les inégalités d'accès à la culture, en particulier dans les zones rurales, et de corriger ces disparités territoriales, la politique culturelle départementale a été structurée avec de nouvelles orientations dans lesquelles s'inscrivent désormais nos interventions :

I - LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

II - LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

III - LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS  
ARTISTIQUES

IV - LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

## I- LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

Les actions culturelles des territoires garantissent une offre diversifiée de qualité sur l'ensemble du territoire. Elles témoignent de la volonté de placer les élus départementaux au cœur de la politique culturelle de leur territoire et de faire de la culture un levier de cohésion territoriale.

Les élus corréziens sont aujourd'hui au plus près des projets et des attentes des acteurs culturels, grâce à la mise en place des Actions Culturelles des Territoires.

Au titre de ce dispositif et au regard des projets mis en avant par les associations, je vous propose d'affecter, à chacun des territoires ci-dessous, les montants financiers représentant un total de **265 000 €**.

Bassin de Brive	73 100 €	(annexe 1)
Bassin de Tulle	50 400 €	(annexe 2)
Haute-Corrèze :	68 600 €	(annexe 3)
Vallée de la Dordogne	37 500 €	(annexe 4)
Vézère Auvézère	24 700 €	(annexe 5)
Hors département :	10 700 €	(annexe 6)

Vous trouverez, en annexe, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association.

Les soldes restant permettront, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des évènements de nos partenaires.

## II- LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

Les évènements à vocation départementale sont des actions culturelles qui dépassent, de par leur rayonnement et leur attractivité, les limites des territoires et sont reconnues comme telles.

Nous avons reçu une nouvelle demande d'aide au Groupement des Radios Associatives Libres (GRAL). Compte tenu de l'aspect novateur de coopération et de mutualisation des ressources entre trois radios corréziennes (RGB, RCF, BRAM FM), je vous propose de reconnaître, en 2022, cette structure au titre des évènements à vocation départementale. Pour 2022, il vous est proposé d'arrêter, comme ci-dessous, une liste de 33 structures reconnues "évènements à vocation départementale (EVD)" :

Groupement des Radios Associatives Libres (GRAL)	BASSINS DE BRIVE
L'Empreinte Scène Nationale Brive Tulle	BASSINS DE BRIVE
Festival de la Vézère	BASSIN DE BRIVE
Festival du Moyen Métrage	BASSIN DE BRIVE
Compagnie La Tempête	BASSIN DE BRIVE
Compagnie Hervé Koubi	BASSIN DE BRIVE
Foire du Livre	BASSIN DE BRIVE
Pays d'Art et Histoire Vézère Ardoise	BASSIN DE BRIVE
Festival Production	BASSIN DE BRIVE
Festival de Saint-Robert	BASSIN DE BRIVE
Confédération Musicale de France	BASSIN DE BRIVE
Jeunesses Musicales de France	BASSIN DE BRIVE
CRMT Limousin	BASSIN DE TULLE
Tuberculture Chanteix	BASSIN DE TULLE
Jeunes Agriculteurs de la Corrèze	BASSIN DE TULLE
Les Nuits de Nacre	BASSIN DE TULLE
Des Lendemain qui chantent	BASSIN DE TULLE
FAL 19	BASSIN DE TULLE
Bottom Théâtre	BASSIN DE TULLE
Association Elisabeth my dear	BASSIN DE TULLE
Association Du Bleu en Hiver	BASSIN DE TULLE
Association Le Maxiphone	BASSIN DE TULLE
Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt	BASSIN DE TULLE
Festival Kind of Belou	VEZERE AUVEZERE
Festival Régional d'Accordéon	VEZERE AUVEZERE
Festival Découvrir poésies et chansons	VEZERE AUVEZERE
Institut d'Etudes Occitanes	VEZERE AUVEZERE
L'auditorium Sophie Dessus à Uzerche	VEZERE AUVEZERE
Théâtrales de Collonges	VALLÉE DE LA DORDOGNE
Centre d'Art Contemporain	HAUTE CORREZE
Festival Roc du Gour noir - La Luzège	HAUTE CORREZE
Palme Académiques Corrèze	HAUTE CORREZE
Fondation Marius Vazeilles	HAUTE CORREZE

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'affecter, en 2022, un montant financier de **811 000 €** incluant la contribution statutaire obligatoire du Département à l'EPCC L'Empreinte Scène Nationale votée lors de la commission permanente du 23 mars 2018 pour un montant annuel de 150 000 €.

Le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association figure en annexe 7 au présent rapport.

Le solde restant sur cette enveloppe permettra, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des évènements de nos partenaires.

### III - LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 fait obligation aux Départements d'adopter un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Pour mémoire, le Département n'est pas un financeur désigné par la loi dans ce domaine.

Toutefois, conscient de l'enjeu en matière d'égalité que représente l'enseignement artistique, notamment sur les territoires ruraux, le Département de la Corrèze a fait le choix de placer celui-ci au cœur du projet culturel des territoires avec 2 objectifs majeurs :

- permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux (danse, musique, théâtre),

- assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

C'est dans cette logique que le Conseil Départemental a adopté, lors de la séance plénière du 10 novembre 2017, le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques sur la période 2018-2021.

Ce schéma, dont les actions ont largement été perturbées par la crise sanitaire, est aujourd'hui en cours d'évaluation pour aboutir à la présentation d'un nouveau schéma départemental de développement des enseignements artistiques à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

#### Éléments de bilan du schéma 2018-2021

Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques a permis :

- la réunion régulière des principaux acteurs de l'enseignement artistique du territoire dans le cadre de la gouvernance ;
- des avancées significatives en matière de financement : simplification, lisibilité et stabilité des aides aux conservatoires et écoles de musique sur 3 ans ;
- des aides exceptionnelles aux "classes orchestre" en 2020 et 2021 pour les soutenir face à la crise sanitaire ;

- une utilisation du numérique réussie favorisant l'accès aux spectacles et les échanges :
  - un travail conjoint Département, Éducation Nationale, acteurs culturels et de l'enseignement artistique,
  - 4 actions réalisées entre novembre 2018 et janvier 2020  
=> Près de 900 élèves concernés ;
- l'accès aux ressources numériques Philharmonie de Paris pour l'ensemble des élèves et professeurs des conservatoires et écoles de musique de la Corrèze.

Je vous informe que le comité de pilotage du schéma le 28 avril 2021 a proposé les axes de travail suivants :

- **Positionnement du Département** dans un rôle de valorisation, d'interface, de facilitateur et de garant des équilibres territoriaux ;
- **Durée du schéma** : augmenter la durée du schéma jugée trop courte pour bâtir des projets et échanges de manière pérenne  
=> Passage de 3 ans à la durée de la mandature ;
- **Gouvernance** : poursuivre le travail mené en intégrant les directeurs des écoles de musique ;
- **Financement des conservatoires et écoles de musique** :
  - dans l'attente du vote du nouveau schéma, maintenir la lisibilité des aides pour n+1 pour les écoles de musique et conservatoires avec une reconduction à l'identique des aides aux conservatoires et écoles de musique pour 2022 ;
  - rester dans la même dynamique et réfléchir à l'intégration des classes orchestre au schéma (financement et valorisation des projets) ;
- Renforcement des liens entre les écoles centres et les écoles de musique en proposant un temps d'échange annuel pour mieux se connaître, partager des expériences, mettre en place des synergies, réfléchir à des actions communes ;
- Valorisation et promotion du travail réalisé par chaque structure (actions de communication, réalisation de vidéo);
- Partage des projets et outils innovants créés lors de la crise sanitaire par le biais de partage d'expériences.

Au titre de ce dispositif, je vous propose de reconduire, en 2022, l'enveloppe financière globale à **413 000 €**, enveloppe destinée à la couverture budgétaire des aides aux Conservatoires et Écoles de Musique (pour 407 960 €) et à impulser les actions du Schéma (pour 5 040 €).

Je vous propose également de reconduire en 2022 les aides attribuées aux écoles de musique et conservatoires telles que définies dans le cadre du schéma 2018-2021, et ce, dans l'attente du nouveau schéma et d'éventuels ajustements de ces financements qui interviendraient à compter de 2023.

Vous trouverez, en annexe 8, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder aux conservatoires et écoles de musique.

#### IV - LES ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE

Le dispositif est destiné aux établissements scolaires, en particulier dans les territoires ruraux, qui mettent en œuvre des ateliers d'éducation artistique avec des professionnels de la culture.

L'atelier artistique est un travail de pratique mené toute l'année entre un enseignant et un artiste ou un professionnel de la culture, proposant également des actions d'ouverture culturelle (spectacles, expositions). Le dispositif offre aux élèves volontaires de pratiquer une discipline artistique (musique, photographie, cinéma...) dans leur établissement tout en bénéficiant de l'encadrement d'enseignant(s) et de l'expérience d'un professionnel de la discipline en question.

L'accompagnement financier, proposé par le Département de la Corrèze dans ce cadre, impulse une dynamique qui peut être constatée à l'aune du nombre de projets construits par les écoles et collèges.

Après la crise sanitaire traversée ces deux dernières années, nous constatons en 2022 une augmentation du nombre de projets présentés de 26 à 32, mais surtout une modification importante de la structure même des actions menées qui sont de plus grande envergure, souvent pluridisciplinaires et qui touchent un plus grand nombre de classes et d'élèves par projet, ce qui amène globalement le Département à financer les projets de manière plus conséquente.

Étant considéré l'ensemble des projets reçus, je vous propose, en 2022, d'affecter aux Ateliers d'Éducation Artistique un montant financier de **28 000 €**.

Au titre de l'année 2022, se sont 32 demandes éligibles de soutien aux Ateliers d'Éducation Artistique qui sont soumises à votre approbation et dont le détail est présenté, en annexe 9, du présent rapport.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 1 310 250 € en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/205 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Philippe LESCURE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : est décidée, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2022, la création d'une enveloppe financière globale de 1 517 000 €.

**Article 2** : est décidée, la reconduction sur 2022 des aides attribuées aux écoles de musique et conservatoires telles que définies dans le cadre du schéma 2018-2021, et ce, dans l'attente du nouveau schéma et d'éventuels ajustements de ces financements.

**Article 3** : est décidée, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2022, l'attribution d'aides aux acteurs culturels figurant aux annexes 1 à 9 de la présente délibération :

ACT Bassin de Brive	Annexe 1
ACT Bassin de Tulle	Annexe 2
ACT Haute-Corrèze :	Annexe 3
ACT Vallée de la Dordogne	Annexe 4
ACT Vézère Auvézère	Annexe 5
ACT Hors département	Annexe 6
Évènements à Vocation Départementale	Annexe 7
Schéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques	Annexe 8
Ateliers d'Éducation Artistique	Annexe 9

**Article 4** : les aides octroyées dans les annexes précitées à l'article 2 seront versées selon les procédures internes, à savoir :

- subvention inférieure ou égale à 1 000 € :  
=> L'aide financière sera versée en totalité directement aux bénéficiaires concernés dès légalisation de la présente délibération.
- subvention supérieure à 1 000 €  
=> L'aide financière sera versée à raison de 80% dès légalisation de la présente délibération et 20% sur remise de justificatifs de dépenses à hauteur du montant de la subvention et ce, à la fin de l'action ou de l'évènement.

**Article 5** : Monsieur le Président du Conseil Départemental, est autorisé à revêtir de sa signature les arrêtés et les conventions à intervenir avec les partenaires concernés par la présente délibération.

**Imputation budgétaire** :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.1.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 30 voix pour, 8 abstentions.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3538-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE à Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

**ANNEXE 1 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES  
BASSIN DE BRIVE 2022**

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
<b>Musique</b>				
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT SUR CORREZE	MALEMORT ORGANISATION	Festival Années 80 en juillet et programmation 2022	2 000 €
ALLASSAC	DONZENAC	AVENIR DE DONZENAC	Soutien à la formation musicale de la fanfare	1 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	TERRE DE GUITARES	Organisation du festival de guitare classique "Terre de guitares"	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE	ASSOCIATION LES BRIVOISERIES	Promotion du jazz : "bœufs" mensuels et concerts	750 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHOEUR CHANTE BRIVE	Pratique du chant choral et concerts dans le département	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DES MUSICIENS, PARENTS ET AMIS DE L'ALAUZETA	Alauzeta, saison 2021-2022	1 900 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ENSEMBLE VOCAL DE BRIVE	Pratique du chant choral - organisation et animations de concerts	3 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	COMPAGNIE LA VOIE DES ARTS	Soutien au développement du Pôle d'Art Lyrique de la Compagnie La Voie des Arts	600 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHANTONS ENSEMBLE	Activités 2022 de la chorale	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION JAZZ CLUB 19100	Festival " Briv' en Jazz " & activités 2022	2 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	GRIVE LA BRAILLARDE	Programmation concerts 2022	650 €
L'YSSANDONNAIS	BRIGNAC LA PLAINE	CHOEUR D'HOMMES DE BRIGNAC LA PLAINE	Activités saison 2021-2022 des deux chorales	600 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION LES SANS SOUCIS DE VARETZ	Chorale et activités artistiques 2022	600 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION CLIN D'OEIL AU PAYS DE NOAILLES	Activités 2022 de la chorale	750 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION CHOEUR REGIONAL DE LA VEZERE	Activités 2022 de l'association	1 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	COLLEGE ROLLINAT	Projet spectacle chorale 2022 : Sing Green Participation de 8 collèges regroupant près de 400 élèves sur la scène	1 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	TURENNE	ASSOCIATION LES ESTEALES - ESTIVALS	Organisation de plusieurs concerts à Turenne en 2022	400 €
<b>Théâtre</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	COMPAGNIE LES IDÉES EN L'AIR	Compagnie théâtre - créations de spectacle et ateliers - Les Idées en l'Air	500 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	LA MUS'ART REGNE THÉÂTRE	Activités théâtre de l'association	500 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LEMUR KATA COMPAGNIE	Création spectacle 2022	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE SUR LE FIL	Créations artistiques/ Représentations/ Interventions en milieu scolaire	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION THEATRE DU PARADOXE	Création d'un spectacle	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE DE LA GRANGE	Diffusion, création et formation du spectacle vivant et action culturelle en lien avec le quartier	5 500 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	BRIVE LA GAILLARDE	CORREZE-THEATRE-FNCTA CD-19	Organisation de spectacles et stages 2022	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT SUR CORREZE	ASSOCIATION THEATRE ART E OSE	Activité théâtrale en 2022	300 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION 1,2,3 LES ATELIERS DU ROY	Organiser diverses activités et ateliers créatifs d'ordre culturel et artistique	1 000 €
<b>Cinéma/Vidéo</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	CENTRE CULTUREL DE BRIVE - BRIVE MEDIA CULTURE	Actions menées en faveur de l'éducation aux images et au cinéma	12 000 €
<b>Danse</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	DA MINHA TERRA BRIVE	Activités 2022 : organisation du festival folklorique annuel, spectacles	300 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	LISSAC SUR COUZE	LA GAMBILLE DE LISSAC	Activités et spectacle 2022	300 €
ALLASSAC	DONZENAC	DELIRES ET DES NOTES	Nuit de la Bourrée en Limousin 2022	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	GROUPE FOLKLORIQUE LES PASTOURELLES DE BRIVE	Activités 2022 de l'association	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	COSNAC	CLUB DE DANSE - COSNAC	Cours et spectacle de danse	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	Projets et activités de l'association en 2022	5 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT SUR CORREZE	ASSOCIATION DANSE EN PARTANCE	Spectacle Chorégraphique 2022	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT SUR CORREZE	ASSOCIATION LA MAIADE MALEMORTINE - MALEMORT	Organisation de spectacles de danses et musiques traditionnelles, d'expositions et d'ateliers	2 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	TAP'S IN ST PANT	Galas de danses le 25/06/2022	700 €
<b>Livre/Lecture/Conte</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS	Concours de nouvelles littéraires	600 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	Participation au fonctionnement 2022	300 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE	LA COMPAGNIE DE LA GRANDE OURSE	Projet d'activités 2021-2022	1 000 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION LE PUY AUX MUSES - AYEN	Semaine culturelle hollandaise a la médiathèque, BB lecteurs, livre d'arts, Printemps des poètes	600 €
L'YSSANDONNAIS	JUILLAC	ASSOCIATION HIER POUR DEMAIN	Après édition, diffusion de "Chronique de Juillac" Faire valoir et faire savoir	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	PAUSECULTURE.FR	Foire Du Livre Jeunesse et du Jeu de Malemort	300 €
<b>Histoire/Patrimoine</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ALLIANCE FRANCAISE DELEGATION COMITE DE BRIVE	Maintien de la langue française et du patrimoine culturel français par l'organisation de conférences	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	SOCIETE SCIENTIFIQUE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	Activités 2022 de l'association	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DES CHADOURNE - BRIVE	Prix Chadourne 2022 - Numérisation archives - éditions et manifestations	800 €
L'YSSANDONNAIS	JUILLAC	ASSOCIATION JEANNE VILLEPREUX POWER - JUILLAC	Projet de réalisation d'une BD sur Jeanne Villepreux Power	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	LARCHE	LARCHE PATRIMOINE	Sauvegarde et valorisation du patrimoine historique et culturel de LARCHE	300 €
<b>Foyers/Comité des fêtes</b>				
ALLASSAC	ST BONNET L ENFANTIER	FOYER CULTUREL LAIQUE DE ST BONNET L' ENFANTIER	Organisations d'animations culturelles et festives 2022	300 €
ALLASSAC	ALLASSAC	COMITE DES FETES D'ALLASSAC	Subvention de fonctionnement	400 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	DAMPNIAT	AMICALE LAIQUE DAMPNIAT	Activités 2022 de l'association	500 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	COMITE DES FETES DE MALEMORT	Organisation du carnaval 2022 et diverses animations annuelles	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	FOYER CULTUREL DE VARETZ	Activités 2022 de l'association	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	LISSAC SUR COUZE	COMITE DES FETES - LISSAC SUR COUZE	Diverses manifestations culturelles sur l'année 2022	300 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BRUNE LOISIRS	Activités 2022 de l'association	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	TUJAC CULTUREL SOCIAL ET SPORTIF	Aide aux activités culturelles et sportives pour les jeunes et les familles	1 200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES ASPHODELES	Projet Asphodèles 2022 : activités et exposition d'art floral	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION FRANCO-HELLENIQUE DE LA CORREZE	Activités 2022 de l'association	200 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BRIVE EN SCENE	Organisation du festival annuel de l'humour : le Riant Festival	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BRIVE AVF ACCUEIL	Aide au fonctionnement 2022 des 38 activités de l'association	400 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION 400	Projets culturels et numérique du Tiers Lieu Le 400	1 200 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION L'ARBORETUM	Concert de musique et promenades dans l'arboretum juillet 2022	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION LE TRAIN BRIVISTE CORREZIEN	Activité de l'association pour l'année 2022	550 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	LISSAC SUR COUZE	LE CRI DU PAPIER	Création d'un jeu de société pour découvrir le patrimoine corrézien et agenda culturel des manifestations en Corrèze	2 500 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NESPOULS	LES CAUSSINADES	Organisation d'un Festival d'Humour	500 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION IMAGES PLURIELLES	Soutien à l'action culturelle de la saison 2022	2 200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	BIKE ET CAR CLUB CORREZIEN	BIKE AND CAR SHOW 2022	200 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Brive</b>				<b>72 100 €</b>

## ANNEXE 2 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES BASSIN DE TULLE 2022

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
<b>Musique</b>				
SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	TONDICHTER	Soutien aux projets artistiques de l'association : compositeur, pianiste (enregistrements musicaux, création, productions)	300 €
NAVES	ST AUGUSTIN	FOYER RURAL SAINT-AUGUSTIN	Accueil d'une comédie musicale en août 2022 (accueil de la troupe Mateïs)	300 €
SAINTE-FORTUNADE	SAINTE-FORTUNADE	ASSOCIATION CHORALE CANTARELLA	Financement d'un chef de chœur afin de diriger la chorale	700 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHOEURS DU PAYS DE TULLE	Aide création du Requiem de Mozart avec 80 choristes, soutien chœur d'hommes	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHORALE TULLA VOCE	Organisation de plusieurs concerts en 2022	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CORYPHEE	Activités 2022 de l'association : organisation de plusieurs concerts	400 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE TULLE	Organisation d'un Festival d'Orgue avec 4 concerts en août 2022	600 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION POLYSSON	Activités 2022 de l'association : duo de musiciens intervenant dans les établissements hospitaliers	600 €
TULLE	TULLE	JEUX DE LAMES - ENSEMBLE DÉPARTEMENTAL D'ACCORDÉONS DE LA CORRÈZE	Encadrement de l'ensemble d'accordéons, actions (concerts, stages)	1 800 €
TULLE	TULLE	ENSEMBLE VOCAL CARMINA DE TULLE	Activités 2022 de l'association : chant choral, concerts	1 000 €
TULLE	TULLE CEDEX	ASSOCIATION BIG BAND DU CRD DE TULLE - JAZZ ENSEMBLE DE TULLE	Activités 2022 de l'association : concerts, stages de formation, promotion	1 400 €
TULLE	TULLE CEDEX	ASSOCIATION LES CONCERTS DU CLOITRE DE TULLE	Soutien à la programmation 2022 : 5 concerts en partenariat avec l'Empreinte	4 200 €
<b>Théâtre</b>				
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	THÉÂTRE PÔLE NORD	Création théâtrale d'un spectacle vivant et d'ateliers avec les scolaires, les EPHAD ...	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	COMPAGNIE LA SOEUR DE SHAKESPEARE	Création et diffusion théâtre - Valorisation de la parole intime	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LA CLEF DES CHAMPS	Organisation de représentations théâtrales en 2022	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	ASSOCIATION LE BREZOU	7ème édition du Festival de Théâtre de Seilhac en août 2022	2 000 €
TULLE	TULLE	COMPAGNIE HOMO SAPIENS	Créations Théâtrales - Représentations et Journées de l'Ephémère	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LES PETITS POIS SONT ROUGES	Création et diffusion de spectacles théâtraux et musicaux	1 000 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
<b>Cinéma/Vidéo</b>				
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION WHISPERS FROM TALES FILM	Réalisation d'un court métrage de fiction en Corrèze en 2022	0 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION AUTOUR DU 1ER MAI	17ème Rencontres Cinéma et Société à Tulle et en Corrèze en 2022	1 500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION PEUPLE ET CULTURE	Activités 2022 de l'association : projection de films documentaires, résidence d'artistes	3 000 €
<b>Danse</b>				
SAINTE-FORTUNADE	SAINTE-FORTUNADE	GRUPE FOLKLORIQUE LES REVEILLES SAINTE-FORTUNADE	Activités 2022 du Groupe Folklorique	300 €
TULLE	TULLE CEDEX	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	Organisation du projet Danse traditionnelle à l'école en 2022	500 €
<b>Livre/Lecture/Conte</b>				
NAVES	NAVES	ASSOCIATION RENCONTRES ET DEDICACES	Organisation de la Foire du Livre "Mille et une Pages" en mars 2022	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LONZACULTURE	Animations à la médiathèque de Le Lonzac en 2022	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION BALAD'OC TULA	Organisation du Festival Balad'oc Tula à Tulle en 2022	500 €
TULLE	TULLE	SOCIETE DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LA CORREZE	Activités 2022 de l'association : éditions, conférences	500 €
<b>Arts Plastiques</b>				
SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE-MARC-LA-TOUR	ASSOCIATION FRAGMENTS	30 ans de l'atelier de sculpture de Marc la Tour	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	CERCLE DES ARTS PLASTIQUES DES MONEDIERES	Organisation de Salons de Peinture et de Sculpture et d'ateliers d'arts plastiques	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	SPORT-CULTURE ET DETENTE EN MONEDIERES	Organisation d'un concours photographique et d'une exposition au Lonzac	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION MERVEILLEUX PRETEXTE	Ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques pour les plus démunis	700 €
TULLE	TULLE	ASPTT TULLE	23ème Festival d'Art Photographique : concours photos international, exposition, conférence débat	1 500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LA COUR DES ARTS	Activités 2022 de l'association : expositions, ateliers et stages d'arts visuels, métiers d'art	5 800 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION BULLES DE COULEURS	Activités 2022 de l'association : ateliers de peinture	300 €
<b>Histoire/Patrimoine</b>				
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	AMIS DE LA CHAPELLE DU PUY-GRAND	Valorisation culturelle de la Chapelle du Puy Grand à Chamboulive (expositions, concerts, théâtre, ateliers...)	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE GRAULIEROIS	Organisation d'animations diverses en 2022 : exposition, journées du patrimoine, sorties découverte	200 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2022
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU CLOITRE	Activités 2022 de l'association : parution du "Griffon", restauration des oeuvres	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ARCHIVES EN LIMOUSIN	Mise en valeur des fonds des archives du Limousin et publication de la revue	800 €
<b>Foyers/Comité des fêtes</b>				
NAVES	ST GERMAIN LES VERGNES	COMITE DES FETES DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	Activités 2022 de l'association : diverses animations	300 €
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	ASSOCIATION LES CIGOGNES SONT DE RETOUR A CORNIL	Activités 2022 de l'association : cabaret, groupe folklorique, repas avec orchestre	300 €
SAINTE-FORTUNADE	GROS CHASTANG	COMITE DES FETES DE GROS-CHASTANG	5ème édition du Festival "auprès de mon arbre"	300 €
SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE-MARC-LA-TOUR	ASSOCIATION LA SOURIS VERTE - LAGARDE-ENVAL	Activités 2022 de l'association : théâtre, peinture, modelage, yoga	300 €
SAINTE-FORTUNADE	SAINTE-FORTUNADE	FOYER RURAL DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE SAINTE FORTUNADE	Activités 2022 de l'association : country, gymnastique, informatique, peinture, loisirs créatifs	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	AMICALE LAIQUE DES ANCIENS ET ANCIENNES ELEVES ECOLE SAINT-JAL	Activités 2022 de l'association : animations diverses	300 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
TULLE	TULLE	ASSOCIATION AU COIN DU CANTOU (ACDC)	Aide au fonctionnement du café associatif (lieu d'échanges et de partage : jeux, activités ludiques, ateliers)	300 €
NAVES	ST AUGUSTIN	ASSOCIATION ZIGZAGUEZ EN CORREZE	Organisation du 4ème Festival de la Micromobilité : micro-voitures	300 €
SAINTE-FORTUNADE	ST PAUL	ASSOCIATION LA PIERRE FONTAINE	Fonctionnement des activités (ateliers danse, peinture, informatique, généalogie) et participation au développement touristique sur Saint-Paul	400 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	Activités du collectif artistique : Musique, théâtre, arts graphiques et actions culturelles	2 500 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	COMPAGNIE SI J'Y SUIS	Activités de création et de diffusion de la Compagnie : arts de la rue, cirque	800 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CORREZE FRANCE PROCHE-ORIENT	Actions culturelles 2022 : conférences-débats, expositions, colloques, concerts	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION COLLECTIF VACANCE ENTROPIE	Activités 2022 de l'association : organisation de spectacles, accompagnement de projets artistiques	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION "MAQUETTES 19"	Activités 2022 de l'association : projets maquettisme	200 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Tulle</b>				<b>46 400 €</b>

## ANNEXE 3 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES HAUTE-CORREZE 2022

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Musique</b>				
HAUTE-DORDOGNE	SAINT-FREJOUX	ASSOCIATION CANTATE 19	Promotion de la musique par le chant choral et l'organisation de concerts	200 €
EGLETONS	CHAUMEIL	ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN SEGUREL	Organisation du grand Gala annuel en plein air	1 000 €
EGLETONS	SARRAN	LA CHORALE DE SARRAN	Activités 2022 de la chorale	800 €
EGLETONS	SOURSAC	ASSOCIATION LES GABARES DE HAUTE DORDOGNE	Balade en gabare animée par des accordéonistes, bal musette des gabariers à Spontour	1 000 €
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	CHORALE CONTRECHANT DES ORGUES ET DE L'ARTENSE	Activités 2022 de l'association pour la chorale	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LATRONCHE	ASSOCIATION MUSIQUE EN LIMOUSIN (AMELI)	Projets de l'association : 26ème édition du Festival Millesources et Dordogne en 2022 / Création d'un Opéra de Poche : tournée,	9000
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION RENCONTRE ARTISTIQUE ET POETIQUE (RAP)	5ème Festiv'all en août et concerts en décembre 2022	300 €
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION ICORANDA LIMOUSIN MARCHE AUVERGNE - EYGURANDE	Divers déplacements pour représentations et échanges	300 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION HAVANA SOL	Organisation d'un Festival de Musique au Château à Ussel en été 2022	2 500 €
<b>Théâtre</b>				
HAUTE-DORDOGNE	SARROUX-SAINT JULIEN	ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE -ST JULIEN PRES BORT	Représentation théâtrale "Candide" de Voltaire : décors, musique, costumes	600 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST ANGEL	COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE	Diffusion de spectacles - création - formation théâtrale	1 000 €
<b>Danse</b>				
EGLETONS	CHAUMEIL	ASSOCIATION FOLKLORE ET TRADITIONS EN MONEDIERES - CHAUMEIL	Organisation du grand stage de danses et musiques traditionnelles en été 2022	800 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION LA SABOTIERE	Activités 2022 de l'association : animations dans les EHPAD danses folkloriques et chants	300 €
<b>Arts Plastiques</b>				
HAUTE-DORDOGNE	ST ETIENNE AUX CLOS	ASSOCIATION SILVA	Organisation de la 12ème édition du Festival Photographique "Signé NATURE"	1 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST SETIERS	ASSOCIATION MOUVANCE	Entretien et aménagements du site des arbres redressés - sculpture et peinture sur arbres	300 €
<b>Livre/Lecture/Conte</b>				
EGLETONS	MOUSTIER VENTADOUR	ASSOCIATION CARREFOUR VENTADOUR	Publication d'ouvrages sur les monuments patrimoniaux, colloques, expositions	1 000 €
<b>Histoire/Patrimoine</b>				

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	ASSOCIATION LES AMIS DE MEYMAC PRES BORDEAUX	Activités 2022 de l'association : Musée, chaî-écomusée, conférences	150 €
<b>Foyers/Comité des fêtes</b>				
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	ASSOCIATION AMICALE DU MONT BESSOU	Activités 2022 de l'association : diverses animations	1 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SAINT-ANGEL	ASSOCIATION LES VIEUX CRAMPONS FUMANTS	Organisation de fêtes de village avec matériel d'époque	800 €
EGLETONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	Organisation du 30ème Festival Chants Danses et Musiques du Monde en août 2022	3 600 €
EGLETONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	Activités 2022 du comité : animation musicale, soirée à thème	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE BASSE	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-HILAIRE-LUC	Activités 2022 de l'association : portraits littéraires et musicaux, rencontres d'auteurs, expo	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Activités 2022 de l'association : exposition, spectacle théâtre et danse, concerts	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Week-end musical en décembre 2022	350 €
HAUTE-DORDOGNE	ST VICTOUR	COMITE DES FETES DE SAINT-VICTOUR	Activités 2022 de l'association : concerts, fête patronale	300 €
EGLETONS	MOUSTIER VENTADOUR	ASSOCIATION FOYER RURAL D'EDUCATION POPULAIRE MOUSTIER	Organisation d'un Festival de Rock agricole dans l'enceinte des vestiges du Château de Moustier	1 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	AMBRUGEAT	COMITE DES FETES LE TROMP'LOUP	Activités 2022 de l'association : théâtre, fête avec animations, journée des saveurs	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	FOYER CULTUREL DE BUGEAT	Activités 2022 de l'association	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	DAVIGNAC	FOYER RURAL DE DAVIGNAC	Activités 2022 de l'association : Ecole de Bourrée, animations diverses	500 €
USSEL	EYGURANDE	FOYER RURAL CANTON D'EYGURANDE	Activités 2022 de l'association	600 €
USSEL	MERLINES	COMITE DES FETES DE MERLINES	Activités 2022 de l'association : foire artisanale, fête du livre, ciné-goûter, fête patronale	300 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION BOUGE TA VILLE	Activités 2022 de l'association : village de Noël, animations, rallye de l'aigle	3 500 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
PLATEAU DE MILLEVACHES	PEYRELEVADE	ASSOCIATION ATELIER LA PIERRE QUI VOLE	Ateliers participatifs de création et diffusion d'images imprimées (herbier sauvage)	300 €
EGLETONS	EGLETONS	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF D'EGLETONS	Organisation d'activités culturelles et de loisirs	5 000 €
EGLETONS	EGLETONS	ASSOCIATION RADIO CHARDON	Fonctionnement pour diffusion programme en direct- investissement sur réseaux sociaux et Web Radio	800 €
EGLETONS	LE JARDIN	ASSOCIATION LE COLLECTIF DU JARDIN	Festival de Cirque "Journées Cirque au Jardin" août 2022	1 000 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	SALON DES ANTIQUITES BROCANTES - EYMARD	Organisation du 22ème Salon Antiquités Brocante et 4ème Salon du Livre	300
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	ASSOCIATION LES PASSAGERS DU VENT	Ateliers de pratiques artistiques et culturelles : musique et cirque	300 €
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	ASSOCIATION SCRABBLE POUR TOUS	Activités hebdomadaires du club et organisation du tournoi annuel	100 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	PEYRELEVADE	ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	Action artistique et culturelle en faveur des familles : programmation 2022	600 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION DE L'IMPRIMERIE DU MUSEE D'USSEL	Valorisation des anciennes pratiques d'imprimerie, démonstrations, exposition, initiation, stages	500 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Haute-Corrèze</b>				<b>43 100 €</b>

**ANNEXE 4 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES  
VALLEE DE LA DORDOGNE 2022**

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Musique</b>				
ARGENTAT	BASSIGNAC LE HAUT	FESTIV'ARTS EN XAINTRIE	Concerts dans la communauté de Communes XVD	1 000 €
ARGENTAT	ARGENTAT	LOS GOJATS DEL PORTI	Activités 2022 de l'association	500 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	CHORALE DES GABARIERS	Festival Val'Dordogne et activités 2022	300 €
ARGENTAT	CAMPS ST MATHURIN-LEOBAZEL	FOYER RURAL CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	Festival des Gorges Hurlantes en juin 2022	500 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION CHOEUR DE BEAULIEU	Soutien à la vie de l'association et organisation d'un concert	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	CLUB LES BRUYERES	7 ème Festival ACCORDEON PASSION	800 €
MIDI CORREZIEN	MARCILLAC LA CROZE	NOUVELLE RENAISSANCE	Festival Nouvelles Renaissances 2022	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION SEMEURS D'ONDES	Programmation culturelle à la salle Versailles de Meyssac	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	AS BEYNAT FOOT	Organisation d'une soirée années 80 le 11 juin 2022 avec JP Madère, Claire des L5 et Emile et	2 000 €
MIDI CORREZIEN	SERILHAC	ASSOCIATION BLOCSON	Festival Hors-Sol 2022	1 000 €
<b>Théâtre</b>				
ARGENTAT	MONCEAUX SUR DORDOGNE	ARGENTAT DORDOGNE CANOE KAYAK	Projet théâtral pour tous "Marius, petit gabarier clandestin de la Dordogne" et festival "Gab'arts"	1 000 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION LES CHAMPITRERIES	Organisation d'un festival gratuit et itinérant de spectacles vivants en plein air	1 500 €
MIDI CORREZIEN	CHAUFFOUR SUR VELL	ASSOCIATION LES BALADINS DU VELL - CHAUFFOUR-SUR-VELL	Organisation et financement de nos représentations de pièces de théâtre	500 €
<b>Danse</b>				
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	COUNTRY CLUB ARGENTACOIS	Stage de country en Espagne pour le groupe Octobre 2022	2 000 €
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION LES AMIS DE LA BOURREE - SAINT-PRIVAT	Organisation d'un festival de folklore	150 €
<b>Livre/Lecture/Conte</b>				
ARGENTAT	ALBUSSAC	ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	Aide au programme éditorial éditions Utopique 2022	500 €
<b>Arts Plastiques</b>				
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	TERRA LIMOSINA	35 ème marché de potiers d'Argentat	750 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Histoire/Patrimoine</b>				
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE BEAULIEU	Animations et valorisation du patrimoine du pays bellocois	1 500 €
MIDI CORREZIEN	LA CHAPELLE AUX SAINTS	ASSOCIATION LA CHAPELLE AUX SAINTS ARCHEOLOGIE PATRIMOINE CASAP	Saison culturelle 2022	3 000 €
<b>Foyers/Comité des fêtes</b>				
ARGENTAT	CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL	FOYER RURAL CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	Activités 2021-2022	150 €
ARGENTAT	MONCEAUX SUR DORDOGNE	COMITE DES FETES ET DES FOIRES DE MONCEAUX	Accueil d'un festival et mise en place d'un ciné en plein air	500 €
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION SAINT-PRIVAT ANIMATION	Diverses animations 2022	150 €
MIDI CORREZIEN	CHENAILLER MASCHEIX	COMITE DES FETES DE CHENAILLER-MASCHEIX	Animations 2022	500 €
MIDI CORREZIEN	MARCILLAC LA CROZE	ASSOCIATION LA RONDE DE MARCILLAC-LA-CROZE	Activités 2022 de l'association	300 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	MEYSSAC, CULTURE ET LOISIRS	"Les Automnales de Meyssac"	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	MEYSSAC, CULTURE ET LOISIRS	Activités 2022 de l'association	300 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	COMITE DES FETES DE MEYSSAC	Organisation fête votive 2022 : Concerts, Animation de rue	500 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
ARGENTAT	ALTILLAC	ASSO. POUR DEVELOPPEMENT IMAGERIE NUMERIQUE EN NA	Spectacle "sons et lumières" sur les quais de Beaulieu, réalisation d'une maquette 3D numérique et modélisation 3D de	1 500 €
ARGENTAT	ARGENTAT	ASSOCIATION ARGENTAT PATCH	Activités 2022 de l'association	150 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	ASSOCIATION RADIO ASSOCIATIVE ARGENTAT CORRÈZE XAINTRIE	Développement des activités en 2022 : diffusion des programmes radios, développement site Internet, podcasts,	1 000 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	ASSOCIATION NUAGE VERT - MUSÉE MOBILE VALLÉE DE LA DORDOGNE	Aide pour les événements organisés tout au long de l'année et pour le festival Histoires de Passages	3 000 €
ARGENTAT	MONCEAUX SUR DORDOGNE	ASSOCIATION MONCELLOISE D'ANIMATIONS COMMUNES	Marchés des Producteurs de Pays 2022 : animations et soirées musicales	200 €
ARGENTAT	SERVIÈRES LE CHATEAU	ASSOCIATION CYBOLOISIRS - SERVIÈRES LE CHATEAU	Activités 2022 de l'association	200 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION LES AMIS DE BEYNAT	Aide à Diffusion culturelle et patrimoine - Programme annuel 2022	1 000 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	TAROT CLUB DU CANTON DE BEYNAT	Activités 2022 de l'association	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION "IMMOTUS VERTO"	Aide au développement du projet IMMOTUS VERTO	1 000 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	ASSOCIATION COLLONGES FESTIF	Parade Vénitienne et Renaissance	1 000 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	LA VIE COLLONGEOISE	Activités 2022 de l'Association	200 €
MIDI CORREZIEN	CUREMONTE	ASSOCIATION LES AMIS DE CUREMONTE	Soutien d'animation culturelle dans le village de Curemonte	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION RUBATO CORTESE	Organisation de spectacles vivants et événements culturels	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION RADIO VICOMTÉ	Activités 2022 de l'association	2 000 €
MIDI CORREZIEN	NONARDS	ASSOCIATION LOU TRUFFADOUR - NONARDS	Activités 2022 de l'association : loto, repas, sorties culturelles	200 €
MIDI CORREZIEN	NONARDS	ASSOCIATION LOU TRUFFADOUR - NONARDS	Aide exceptionnelle de soutien à l'activité 2022	300 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Vallée de la Dordogne</b>				<b>35 650 €</b>

**ANNEXE 5 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES  
VEZERE AUVEZERE 2022**

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Musique</b>				
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ASSOCIATION DES HEURES MUSICALES EN MONEDIERES	Organisation du Festival de Musique 2022	2 000 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE POMPADOUR	Soutien au fonctionnement 2022 de la chorale	500 €
UZERCHE	SALON LA TOUR	ASSOCIATION SALON MUSIQUE - SALON-LA-TOUR	Soirée concert et cocktail dinatoire en juin 2022	600 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE À UZERCHE	Organisation du 16ème Festival de Musique "Muz" à Uzerche en août 2022	1 500 €
<b>Théâtre</b>				
UZERCHE	CONDAT SUR GANAVEIX	COMPAGNIE THÉÂTRE DES FUNAMBULES	Projets de médiation et de création théâtrale avec des amateurs du territoire	300 €
<b>Cinéma/Vidéo</b>				
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION CORRÈZE TÉLÉVISION	Initiation et professionnalisation sur le logiciel After Effect	1 000 €
<b>Danse</b>				
UZERCHE	LUBERSAC	ASSOCIATION LUB'DANSE	Activités 2022 de l'association : cours et stages de danse	300 €
<b>Livre/Lecture/Conte</b>				
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION LE CORPS A VIVRE	Organisation de balades contées avec musiciens et danseurs à Uzerche et à Vigeois	300 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS UZERCHA	Organisation du 10ème Salon du Livre de Jeunesse d'Uzerche Le Loupiot	500 €
<b>Arts Plastiques</b>				
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION RENCONTRE DES ARTS POMPADOUR	Achat de matériel pour l'organisation d'expositions	300 €
UZERCHE	ST PARDOUX CORBIER	ASSOCIATION ARTS PATRIMOINE ET GASTRONOMIE A ST-PARDOUX CORBIER	Activités 2022 de l'association : exposition photos	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION TREIGNAC PROJET	Activités 2022 de l'association : expositions, résidences d'artistes	1 000 €
UZERCHE	BENAYES	ASSOCIATION CAMPAGNE HEUREUSE OUVERTE ET UNIE (CHOU)	Organisation d'une exposition photos "Benayes autrefois"	300 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION " ART SCENE " - UZERCHE	Activités 2022 de l'association : ateliers de peinture, expositions, journées des peintres	300 €
<b>Histoire/Patrimoine</b>				
PLATEAU DE MILLEVACHES	TARNAC	ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES (ARHA) TARNAC	Entretien du petit patrimoine à Tarnac	500 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION ARCHEOLOGIE PAYSAGE	Activités 2022 de l'association : ateliers archéologiques, sorties sur le terrain	2 500 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Foyers/Comité des fêtes</b>				
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	FOYER RURAL DES JEUNES DE PERPEZAC-LE-NOIR	Activités 2022 de l'association : animations diverses (cours de fitness, art culinaire)	300 €
ALLASSAC	ORGNAC SUR VEZERE	COMITE DES FETES D'ORGNAC SUR VEZERE	Activités 2022 de l'association : spectacle, fête de la St Martial, journée d'auteurs	300 €
L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	FOYER RURAL ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CONCEZE	Activités 2022 de l'association : théâtre, loto, animations diverses	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	GRANDSAIGNE	COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	Activités 2022 de l'association : Fête du pain, animations diverses	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	COMITE DES FETES DE MADRANGES	Activités 2022 de l'association : Fête annuelle, diverses animations	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	ASSOCIATION MADRANGES, PATRIMOINE ET TALENTS EN MONEDIERES	Activités 2022 de l'association : projections-débats, expositions, ateliers, concert	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	RILHAC TREIGNAC	FOYER RURAL RILHAC-TREIGNAC	Activités 2022 de l'association : Fête du Four, chasse au trésor, soirées à thèmes	500 €
UZERCHE	UZERCHE	FOYER CULTUREL ET SPORTIF D'UZERCHE	Organisation de la manifestation "Uzerche en Bodéga 2022"	500 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
UZERCHE	LUBERSAC	ASSOCIATION EVENEMENTS A PART	Projets "À Part" Artistiques-Culturels-Citoyens 2022	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	ASSOCIATION MADRANGES VELOS LOISIRS (MVL)	Organisation de diverses animations : conférence, animation musicale	400 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	ASSOCIATION LOU TOUPI	Animations pour le marché et le village de Madranges : spectacles, concerts, ateliers créatifs	300 €
UZERCHE	SALON LA TOUR	ASSOCIATION EXPERIMENTA	Manifestation culturelle "La Nuit du Feu" à Salon La Tour en été 2022	300 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION UZERCHE MA VILLE	Activités 2022 de l'association : soirée de l'astronomie, soirée musicale	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOCIATION RENAISSANCE VIEILLES PIERRES MILLEVACHES ET MONEDIERES BONNEFOND	Activités 2022 de l'association : Fête des Roses, animations diverses	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX PONT DE TREIGNAC	Quinzaine Culturelle Corrézienne du Pays de Ségurel- Monédières au Pays de Voltaire	1 000 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION CULTURELLE DU PAYS DE POMPADOUR	Organisation d'un spectacle de fin d'année en juin 2022	1 500 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION SCENES DE MANEGE	Développement et amélioration de l'offre touristique au château de Pompadour	1 000 €
UZERCHE	MEILHARDS	ASSOCIATION LA GAILLARDE	Aide à la réédition du coffret "Planète Paysanne échos de Corrèze"	500 €
UZERCHE	SEGUR LE CHATEAU	ASSOCIATION LES AMIS DE SEGUR	Organisation de la Soirée Romantique en juin 2022 : théâtre de rue avec saynètes, son et lumière	500 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION LE GRAND ATELIER	Aide au fonctionnement des activités de création et de pédagogie	500 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Vézère Auvézère</b>				<b>22 100 €</b>

**ANNEXE 6 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES  
HORS DEPARTEMENT 2022**

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
<b>Cinéma/Vidéo</b>				
CREUSE	FAUX LA MONTAGNE	ASSOCIATION TELE MILLEVACHES	Réalisation de reportages sur le Plateau de Millevaches et mobilisation des habitants	1 000 €
CREUSE	GUERET	ASSOCIATION CINE PLUS EN LIMOUSIN	Diffusion sur 9 points de projection de films au plus près du territoire de la Corrèze.	1 000 €
<b>Histoire/Patrimoine</b>				
HAUTE VIENNE	LIMOGES	ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE HISTO, ETHNO ET ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN (ARCHEA)	Site troglodytique de Mourajoux, commune de Noailles - Relevé laser de l'environnement des cavités (pied de falaise et contexte proche) afin de restituer le site dans sa globalité.	1 500 €
<b>Autres actions culturelles</b>				
GIRONDE	BORDEAUX	ASSOCIATION DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE AQUITAINE	Développement du fonds documentaire et accompagnement professionnel des artistes plasticiens	500 €
HAUTE-VIENNE	ISLE	ASSOCIATION COMMUNES JUMELEES NOUVELLE-AQUITAINE	Développement du réseau des jumelages en Nouvelle-Aquitaine	250 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	COMITE LIMOUSIN DE TAROT	Activité de l'association pour 2022 sur le Limousin et notamment sur l'ensemble de la Corrèze	200 €
<b>Total des Actions Culturelles des Territoires - Hors département</b>				<b>4 450 €</b>

## ANNEXE 7 - EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE 2022

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
SEINE	PARIS	SOCIETE DES REALISATEURS DE FILMS	19e Festival du cinéma de Brive et Résidence d'écriture	15 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DANSE HERVE KOUBI - CENTRE CHOREGRAPHIQUE ECHANGE ARTISTIQ	Projet de territoire Cie Hervé KOUBI	33 000 €
ALLASSAC	ALLASSAC	ASSOCIATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE	Animation et valorisation du patrimoine, année 2022	15 000 €
ALLASSAC	ALLASSAC	CONFEDERATION MUSICALE FRANCE CORREZE	Soutien au Fonctionnement de la CMF CORREZE	9 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DU FESTIVAL DE LA VEZERE	41ème Festival de la Vézère - 2022	40 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LA TEMPETE	Activités 2022 : soutien à la création et la diffusion	15 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	JM FRANCE CORREZE	Activités 2022 des JM France Corrèze	14 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	VILLE DE BRIVE	40ème Foire du Livre	15 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	FESTIVAL PRODUCTION	Brive Festival 2022	35 000 €
L'YSSANDONNAIS	ST ROBERT	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-ROBERT	Organisation du 50ème Festival de Saint-Robert	7 500 €
L'YSSANDONNAIS	OBJAT	MEDIA GRAND BRIVE	Aide au Groupement des Radios Associatives Libres (GRAL)	6 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	EPCC L'EMPREINTE SCENE NATIONALE	Saison culturelle 2022	80 000 €
TULLE	TULLE	ASSOC. DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPART. DE PRET DE LA CORREZE	Programme de formation 2022	2 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHANTEIX	ASSOCIATION TUBERCULTURE	Saison culturelle 2022	32 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN	Projet d'actions 2022 en Corrèze du CRMT en Limousin	32 500 €
TULLE	TULLE	CITE DE L'ACCORDEON - TULLE	34ème édition du festival des Nuits de Nacre	25 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LE MAXIPHONE	Soutien à l'activité artistique et culturelle 2022	22 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES LENDEMAINS QUI CHANTENT - SMAC	Promotion des musiques actuelles	68 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ELIZABETH MY DEAR	26 ème Festival Ô Les Choeurs	5 300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DU BLEU EN HIVER	Festival Du bleu en Hiver 2022	2 500 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
TULLE	TULLE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Projets culturels et accompagnement des associations du département	80 000 €
TULLE	TULLE	LE BOTTOM THEATRE	Soutien à la création, à la diffusion et à la pratique artistique	15 000 €
TULLE	TULLE	JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	Soirée Concert Du Son Plein les Bottes 2022	2 000 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	Concours AMOPA 2021-2022 : Plaisir d'écrire	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	FONDATION MARIUS VAZEILLES - MEYMAC	Projets 2022 : programmation d'exposition, accueil du public scolaire, animations	3 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MEYMAC	Fonctionnement et programme 2022	35 000 €
HAUTE-DORDOGNE	ST PANTALEON DE LAPLEAU	ASSOCIATION ROC DU GOUR NOIR - LA LUZEGE	36ème Festival de la Luzège	20 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION COLLONGES ANIMATIONS SPECTACLES	Organisation des 32èmes Théâtrales de Collonges la Rouge	8 000 €
L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	ASSOCIATION DECOUVRIR	Festival DécOUVRIR en août 2022	3 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	CHAMBERET VILLAGE ACCORDEON	Festival d'accordéon 2022	3 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION KIND OF BELOU	22e édition du festival Kind of Belou	4 000 €
UZERCHE	UZERCHE	AUDITORIUM SOPHIE DESSUS	Programmation et activités 2022	5 000 €
UZERCHE	TARNAC	SECTION REGIONALE LIMOUSINE DE L'INSTITUT D'ETUDES	Ateliers, animations, cours, enquêtes, films sur la langue et la culture occitanes	4 000 €
<b>Total des Evènements à Vocation Départementale</b>				<b>656 300 €</b>

**ANNEXE 8 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT  
DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2022**

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
BRIVE	BRIVE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BRIVE	Fonctionnement 2022	83 730 €
TULLE	TULLE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE TULLE	Fonctionnement 2022	115 539 €
USSEL	USSEL	ECOLE THEADAMUSE	Fonctionnement de l'Ecole Théadamuse 2022 et aide aux élèves	126 380 €
ALLASSAC	ALLASSAC	ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALLASSAC	Soutien au Fonctionnement de l'école de Musique	14 971 €
L'YSSANDONNAIS	OBJAT	ASSOCIATION BANDA D'OBJAT	Aide au fonctionnement de l'association année 2021-2022	13 320 €
MALEMORT-SUR- CORREZE	COSNAC	ECOLE DE MUSIQUE MALEMORT	Subvention d'aide au fonctionnement	16 410 €
SAINT-PANTALEON-DE- LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VÉZÈRE CAUSSE	Subvention de fonctionnement	14 420 €
MIDI CORREZIEN	BRANCEILLES	ECOLE DE MUSIQUE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE	Aide au financement de l'Ecole de Musique de l'Etincelle Branceillaise	6 420 €
MIDI CORREZIEN	VEGENNES	ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS	Fonctionnement école de musique 2022	8 210 €
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ATELIER MUSICAL VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	Aide au fonctionnement 2022	5 350 €
<b>Total Schéma Départemental des Enseignements Artistiques</b>				<b>404 750 €</b>

## ANNEXE 9 - ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE 2022

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JULES ROMAINS	Atelier de pratique artistique (danse) 2 classes CE2 et CE2/CM	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	Atelier d'Éducation Artistique pluridisciplinaire avec l'école Henri Sautet de Brive : danse, conte et musique 25 CM1/CM2	300 €
ALLASSAC	SADROC	ASSOCIATION APE RPI DE SADROC	Ateliers d'éducation artistique (musique) pour l'école de Sadroc 4 classes du CE1 au CM2 Intervention dumiste Karen Picarda / 65h	1 200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE-LA-GAILLARDE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Ateliers arts visuels : "Drole de cohabitation au pays des contes" pour l'école maternelle Louis Pons Nbre de classes concernées : 5 Nbre élèves concernés : 110 Intervention artistes : 100h P Guérin et H Fraysse	900 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE-LA-GAILLARDE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier arts visuels : "Le portrait dans l'art" pour l'école primaire Thérèse Simonet Nbre de classes concernées : 4 Nbre élèves concernés : 80 Intervention artistes : Hélène Fraysse	900 €
YSSANDONNAIS	SAINT-AULAIRE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Ateliers théâtre : "Il était une fois, des contes traditionnels aux contes revisités" pour l'école élémentaire de Saint-Aulaire Nbre de classes concernées : 3 Nbre élèves concernés : 53 Intervention artistes : Isabelle Machado	900 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	MANSAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Danse et théâtre" pour l'école de Mansac Nbre de classes concernées : 6 Nbre élèves concernés : 126 élèves Intervention artistes : Isabelle Machado	1 800 €
YSSANDONNAIS	OBJAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Danse et dis" atelier pour l'école d'Objat Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 42 élèves Intervention artistes : Gisèle Gréau	600 €
YSSANDONNAIS	OBJAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Ateliers arts visuels : Parcours autour des émotions et de la nature" pour l'école d'Objat Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 42 élèves Intervention artistes : Thierry Jaud	600 €
ALLASSAC	STE-FEREOLE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Arts visuels" atelier pour l'école élémentaire de St Féréole Nbre de classes concernées : 3 Nbre élèves concernés : 63 Intervention artistes : David Molteau	900 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Danse avec les albums" atelier pour l'école maternelle Jules Romain Nbre de classes concernées : 6 Nbre élèves concernés : 102 Intervention artistes : Gisèle Greau	900 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	Ateliers pluridisciplinaires de pratique artistique : Travaux d'Enfances (théâtre, musique, danse) Projet inter-degrès : 1 classe CP, 1 classe CE1, 1 classe CM2 Les Buges Uzerche / 4e Collège Uzerche + lycées agricoles = 220 élèves Cies Les Funambules, La Derive, Lost in Traditions	1 500 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
SAINTE-FORTUNADE	CLERGOUX	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Sculpture" atelier pour l'école de Clergoux Nbre de classes concernées : 1 Nbre élèves concernés : 15 élèves Intervention artistes : Pascale Guérin	300 €
NAVES	ST-MEXANT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Ateliers "arts visuels / "Mon Totem" pour l'école élémentaire de St Mexant Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 39 Intervention artistes : Hélène Fraysse	600 €
EGLETONS	EGLETONS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Théâtre et liaison CM2-6ème" atelier pour le collège Albert Thomas Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 50 Intervention artistes : 20h Nadine Gagnant	300 €
EGLETONS	ROSIERS- D'EGLETONS	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Street Art" atelier pour l'école primaire de Rosier d'Egletons Nbre de classes concernées : 5 Nbre élèves concernés : 105 Intervention artistes : Sismikazot	1 000 €
EGLETONS	CHAUMEIL	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Danse et dis" atelier pour le RPI des écoles de Chaumeil et Orliac de Bar Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 38 Intervention artistes : Audrey Allafort	600 €
HTE-DORDOGNE	NEUVIC	COLLEGE DE LA TRIOUZOUNE	Projet marionnettes "Ecoutez-voir, les fleurs de grand frère à fleur de doigts" Nbre d'élèves concernés : 68 (CM2/6e) Intervention Cie Les Involtes : 75h	500 €
MIDI CORREZIEN	QUEYSSAC-LES- VIGNES	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Fresque visuelle" atelier pour l'école de Queyssac les Vignes Nbre de classes concernées : 1 Nbre élèves concernés : 24 Intervention artistes : Sismikazot	300 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier photo : "Des lettres dans le paysage" atelier pour l'école Eusèbe Bombal Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 40 Intervention artistes : Pauline Vergne	600 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier théâtre pour l'école primaire de Meyssac Nbre de classes concernées : 6 Nbre élèves concernés : 120 Intervention artistes : Valerie Moreau	1 500 €
ARGENTAT	MONCEAUX-SUR- DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier arts visuels : "Conserve ton patrimoine" pour l'école primaire de Monceaux Sur Dordogne Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 24 Intervention artistes : Cécile Pouget	600 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier danse : " La culture Hip Hop à l'école les Lucioles de Beynat" Nbre de classes concernées : 3 Nbre élèves concernés : 65 Intervention artistes : 36h Ken Thue	900 €

CANTON	COMMUNE	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS 2022
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier danse et arts visuels : "Dessus-Dessous" pour l'école les Lucioles de Beynat Nbre de classes concernées : 3 Nbre élèves concernés : 36 Intervention artistes : 60h Claire Newland et Hélène Frayse	900 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Ateliers musique et danse : "Myla et l'arbre bateau" pour l'école Le Petit Prince Nbre de classes concernées : 4 Nbre élèves concernés : 83 Intervention artistes : Gisèle Greau et Christine Box	1 200 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR- DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier musique : "Un petit prince" pour l'école Eusèbe Bombal - Argentat Nbre de classes concernées : 2 Nbre élèves concernés : 34 Intervention artistes : Christine Box et Gilles Rosso	600 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU-SUR- DORDOGNE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Viens voir les musiciens !" atelier pour l'école élémentaire Nbre de classes concernées : 3 Nbre élèves concernés : 76 Intervention artistes : 45h dumiste	900 €
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	AMICALE PARENTS ELEVES - PERPEZAC-LE-NOIR	5 ateliers musique 92 élèves Intervention Laetitia Chapelle / 37h	900 €
UZERCHE	LUBERSAC	FOYER DES ELEVES DU COLLEGE DE LUBERSAC	Classe artistique : Musique traditionnelle/Arts de la rue 25 élèves de 6e Intervention artistes : 72h	800 €
UZERCHE	MONTGIBAUD	APE DU RPI BENAYES MEUZAC MONTGIBAUD	Ateliers théâtre, humour et musique 70 élèves de la PS au CM2 Intervention Cie Les Petits Bouts	1 200 €
UZERCHE	UZERCHE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Atelier théâtre : "C'est vendredi aujourd'hui" pour le collège Gaucelm Faudit Nbre de classes concernées : 1 Nbre élèves concernés : 30 Intervention artistes : La LUZEGE - 24h	600 €
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	"Danse" atelier pour l'école de Perpezac le Noir Nbre de classes concernées : 1 Nbre élèves concernés : 22 Intervention artistes : Valérie Moreau	300 €
<b>Total des Ateliers d'Education Artistique</b>				<b>25 400 €</b>

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS : DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022

#### RAPPORT

---

Lors de la rentrée scolaire 2020/2021, le Département a accueilli 8 987 collégiens. Le Département les accompagne tout au long de leur scolarité, **étape essentielle de leurs apprentissages et de leur construction personnelle**. Il soutient tout particulièrement les familles dans un souci d'égalité d'accès au savoir.

La collectivité renouvelle chaque année son engagement à travers des actions fortes et des initiatives nouvelles visant à faire du collège un lieu d'apprentissage, mais aussi d'épanouissement pour ces jeunes. Il poursuit son partenariat avec l'ODCV et le dispositif École Entreprise pour favoriser l'ouverture des jeunes vers l'extérieur et le monde du travail.

Par ailleurs, les lois de décentralisation ont notamment confié aux départements un rôle majeur dans le fonctionnement général des collèges.

Le Département alloue à chaque établissement une dotation principale de fonctionnement qu'il convient de notifier aux collèges publics avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année afin de respecter nos obligations légales. Conformément à la procédure réglementaire, les dotations proposées dans le présent rapport ont été présentées au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 12 octobre 2021.

Adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2013, la règle de calcul de cette dotation prend en compte un certain nombre d'indicateurs (effectifs, surfaces...) et, notamment, la notion de nombre de jours de fonds de roulement qui permet d'avoir, à chaque clôture d'exercice, une analyse synthétique de la situation budgétaire de chaque collège. Les indicateurs utilisés sont exposés dans la deuxième partie du rapport. Cette règle est fondée sur le calcul d'une dotation théorique pour chaque établissement à laquelle sont appliqués deux dispositifs : l'ajustement et le lissage.

Lors de la Commission permanente du 25 octobre 2019, cette règle, validée par les représentants des établissements, a été adaptée en prenant en compte les charges de viabilisation (qui ont très fortement augmenté sur les dernières années) et les effectifs complets des établissements (y compris les dispositifs particuliers). Par ailleurs, les dispositifs d'ajustement et de lissage de la dotation ont été assouplis afin, d'une part, de conforter la dotation des collèges qui maintiennent leurs Jours de Fonds De Roulement (JFDR) dans la tranche 60/90 jours et, d'autre part, de faciliter la gestion de leur trésorerie.

Le contexte inédit de crise sanitaire que nous traversons, ayant entraîné des périodes de confinements et de fermetures des établissements scolaires en 2020 et 2021, a des conséquences négatives sur la structure des budgets des collèges. **Ces impacts faussent le principal critère de calcul de la règle, le nombre de JFDR ; ce qui rend celle-ci inadaptée pour 2022.**

En effet, la baisse de la valeur du FDR (résultant de la division entre dépenses annuelles et nombre de jours de fonctionnement) a des conséquences sur le nombre de JFDR. Celui-ci est artificiellement augmenté pour la grande majorité des établissements scolaires. Des précisions à ce constat vous sont apportées au II de ce rapport.

Aussi, afin de soutenir budgétairement les établissements et d'éviter d'enregistrer des baisses de la dotation principale de fonctionnement pour la majeure partie des collèges telles qu'elles résulteraient de l'application du calcul en vigueur, nous proposons une adaptation exceptionnelle et transitoire de la règle de calcul pour 2022, soit la reconduction des dotations 2021 versées à chaque établissement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions je vous propose d'affecter 2 360 658 € de crédits de paiements au titre du fonctionnement pour l'exercice 2022.

## I - RAPPEL DE LA REGLE INITIALE DE CALCUL DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

A titre d'information, je vous rappelle les principes de la règle de calcul en vigueur :

### A - LES INDICATEURS DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

- **LES EFFECTIFS**

Les effectifs pris en compte pour les calculs sont ceux correspondant à l'année scolaire précédente, arrêtés par les services académiques (en effet, les effectifs définitifs, arrêtés par les services de l'Éducation Nationale, de l'année en cours sont communiqués uniquement à compter du mois de novembre).

- **LES SURFACES = Surfaces Hors Œuvre Nette (SHON)**

Le total des surfaces retenues reste identique depuis 2018.

TOTAL SURFACES RETENUES	TOTAL SURFACES RETENUES	TOTAL SURFACES RETENUES	TOTAL SURFACES RETENUES	TOTAL SURFACES RETENUES
Dotation 2017	Dotation 2018	Dotation 2019	Dotation 2020	Dotation 2021
145 618 m <sup>2</sup>	143 251m <sup>2</sup>	143 251 m <sup>2</sup>	143 251 m <sup>2</sup>	143 251 m <sup>2</sup>

- **LE FONDS DE ROULEMENT (indicateur = nombre de jours de fonds de roulement)**

Le fonds de roulement doit permettre à un collège de faire face à d'éventuelles difficultés de fonctionnement en cours d'exercice.

Cet indicateur s'obtient en divisant le total des dépenses annuelles par le nombre de jour de fonctionnement de l'établissement.

- **LES CHARGES DE VIABILISATION**

Les prix des énergies (et des taxes afférentes, dont la TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ont **connu une augmentation à la fois continue et importante**, et tout particulièrement ceux de **l'électricité, du gaz et du fioul**.

L'indicateur retenu pour le calcul des charges de viabilisation est la moyenne de la dépense de viabilisation constatée aux comptes financiers des trois derniers exercices budgétaires pour chaque collège.

## **B - CALCUL DE LA DOTATION THEORIQUE**

### **1) Le service Administration et Logistique (ALO) :**

- o une 1ère part correspondant à la viabilisation et l'entretien/maintenance sur la base d'un coût fixé à **12 €/m<sup>2</sup>**. Dans cette dépense sont inclus les dépenses d'énergie, d'eau ainsi que les contrats de chauffage.
- o une 2ème part allouée pour les charges de fonctionnement général constituée d'un forfait et d'une contribution par élève, établie respectivement à **12 000 € par collège** et **30 € par élève**.

### **2) Le service Activités Pédagogiques (AP) :**

- o une 3ème part est dédiée aux frais de fonctionnement des activités pédagogiques. Ces dépenses concernent la documentation, les abonnements, la bibliothèque, les transports des élèves (stages...), les entrées aux musées, les spectacles, les assurances pour les élèves en stage, les locations de photocopieurs. Cette part est calculée sur la base d'un forfait par élève, avec une bonification pour les élèves fréquentant des enseignements spécialisés - Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) - Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) et Dispositif UPE2A, consacré aux élèves allophones.

Le montant est de 40 € par élève et 70 € par élève pour ces dispositifs spécialisés.

## C - DISPOSITIFS D'"AJUSTEMENT" ET DE "LISSAGE"

### 1) Le dispositif d'ajustement du calcul de la Dotation Principale de Fonctionnement (DPF)

La dotation théorique, calculée sur la base des éléments arrêtés ci-dessus, est ajustée en fonction du nombre de jours de fonds de roulement nécessaires à un fonctionnement optimal de l'établissement.

La Commission permanente du 25 octobre 2019 a décidé les règles d'ajustement suivantes :

- ✓ Pour les collèges ayant moins de 60 JFDR, il a été décidé de stabiliser ou de bonifier leur dotation pour atteindre le seuil minimum de 60 JFDR.
- ✓ Pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR, il a été validé la règle suivante :
  - Pour les collèges qui, sur la base des éléments de calcul, verraient leur dotation principale augmenter par rapport à N-1, il est décidé de la laisser augmenter au lieu de la stabiliser,
  - Pour les collèges qui, sur la base des éléments de calcul, verraient leur dotation principale baisser par rapport à N-1, cette dernière est stabilisée.
- ✓ Pour les collèges ayant plus de 90 JFDR, le principe retenu en 2013 est conservé, à savoir :
  - stabiliser la dotation principale de fonctionnement dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle augmenterait,
  - minorer la dotation principale de fonctionnement proportionnellement au nombre de jours de dépassement constaté dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle diminuerait.

### 2) Le dispositif de lissage du calcul de la dotation principale de fonctionnement.

Au terme de la règle de calcul, le dispositif de lissage vise à amortir la variation annuelle du montant de la dotation (à la hausse ou à la baisse) afin d'éviter des écarts trop importants d'une année sur l'autre, à savoir :

- Appliquer un taux de lissage maximum de + 10% pour les collèges ayant moins de 60 JFDR : stabilisation ou variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10% maximum de la DPF N-1 et au seuil de 60 JFDR.

► Appliquer un taux de lissage maximum de + 10% pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR : stabilisation ou variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10% maximum de la DPF N-1 et au seuil de 90 JFDR.

Je vous rappelle que, dans le cas où la DPF diminuerait par rapport à la DPF N-1, cette dernière est stabilisée.

► Appliquer un taux de lissage maximum de - 10% pour les collèges ayant entre 90 et 120 JFDR : stabilisation ou variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement dans la limite de -10% maximum de la DPF N-1.

► Appliquer un taux de lissage maximum de - 20% pour les collèges ayant plus de 120 JFDR : variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement dans la limite de -20% maximum de la DPF N-1.

Dans un souci d'équité, La Commission permanente du 25 octobre 2019 a décidé de reconduire les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges ayant plus de 90 JFDR, à savoir une reconduction du montant de leur dotation attribuée en N dans le cas où, en dépit de l'ajustement, ils verraient leur dotation en N+1 augmenter.

Enfin, je rappelle à votre connaissance le cas particulier du collège d'Arsonval de BRIVE.

Le collège fait partie de la cité scolaire mixte d'Arsonval (collège-lycée). En raison de cette spécificité, le mode de calcul des dotations ne peut s'appliquer en l'état. Aussi, comme pour les exercices précédents, il est proposé d'allouer à l'EPLÉ une dotation 2022 équivalente à celle allouée annuellement depuis 2014, soit 163 229 €.

#### *D - COUVERTURE AUTOMATIQUE DES CHARGES DE VIABILISATION*

La couverture des dépenses de viabilisation des collèges a été conférée par la loi aux départements. Aussi, cet indicateur que sont les charges de viabilisation est pris en compte dans le calcul de la dotation principale de fonctionnement.

Ainsi, dans le cas où, au terme de l'application de la règle de calcul telle que définie dans le présent rapport, la dotation s'avérerait inférieure au montant correspondant à la moyenne des dépenses de viabilisation établie sur les trois dernières années, la dotation serait bonifiée du montant de la différence constatée.

Ainsi, la dotation ne pourrait jamais être inférieure à la couverture totale des charges de viabilisation prévues.

Par ailleurs, je vous rappelle que le Département dispose d'une enveloppe de dotation complémentaire (dotation complémentaire à la DPF) afin de pouvoir intervenir auprès des

collèges, dont la situation financière le nécessiterait, en cours d'exercice budgétaire.

## II - SUSPENSION EXCEPTIONNELLE DE LA REGLE INITIALE DE CALCUL DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

L'impact de la crise sanitaire fausse le fonds de roulement qui est l'indicateur principal de la règle de calcul de la dotation principale de fonctionnement.

En effet, au 31 décembre 2020, le montant total des fonds de roulement (FDR) de l'ensemble des collèges du département est en diminution de 45 353 €, passant de 2 394 191 € en 2019 à 2 348 838 € en 2020, soit une baisse de 1,9 % (données issues des comptes financiers 2019 et 2020 des collèges).

La valeur moyenne d'une journée de fonctionnement est passée de 1076 € en 2019 à 787 € en 2020, soit une baisse de - 27%. Cette diminution est la conséquence de la baisse des dépenses du fait de la crise sanitaire (annulation des voyages, des sorties scolaires à caractère culturelles, sportives et pédagogiques...) ainsi que de la fermeture totale des établissements due au confinement.

Le calcul du nombre total de jours de FDR s'opère par la division du montant total du FDR par le montant d'une journée de fonctionnement :

2019 : 2 394 191 € / 1 076 € = 2 225 JFDR

2020 : 2 348 838 € / 787 € = 2 984 JFDR

Le nombre de jour de fonds de roulement de l'ensemble des collèges publics corréziens a augmenté de 759 jours sous l'effet de la pandémie.

Par conséquent, la règle de calcul en vigueur est inadaptée dans la mesure où les jours de fonds de roulement ont augmenté alors que la trésorerie des établissements est en baisse.

L'application stricte de la règle de calcul pénaliserait la majeure partie des collèges en abaissant la dotation de ces derniers de 4 à 20% en moyenne. Cette situation rend donc nécessaire la suspension exceptionnelle de celle-ci et son remplacement par la reconduction de la dotation 2021 pour l'année 2022.

## III - LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - MONTANTS 2022

Pour l'exercice 2022, le montant de cette dotation, identique à 2021, s'établit à 2 360 658 €.

Enfin, il est rappelé que le mandatement de la dotation de fonctionnement interviendra en deux versements, à savoir en janvier : 70 % et en juin : 30 %.

La trésorerie sera ainsi renforcée dès le mois de janvier pour permettre une gestion financière plus facile.

Pour l'année 2022, il est proposé la reconduction des montants 2021 alloués à chaque établissement :

COLLEGES	MONTANT DOTATION 2022
ALLASSAC	104 194 €
ARGENTAT	128 682 €
BEAULIEU	55 063 €
BEYNAT	42 743 €
BORT	57 882 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	149 578 €
Brive LURCAT	96 141 €
Brive MOULIN	77 647 €
Brive ROLLINAT	103 254 €
CORREZE	68 380 €
EGLETONS	123 789 €
LARCHE	123 115 €
LUBERSAC	68 854 €
MERLINES	37 824 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	51 923 €
NEUVIC	55 193 €
OBJAT	131 646 €
SEILHAC	66 138 €
TREIGNAC	55 634 €
Tulle CLEMENCEAU	128 744 €
Tulle V. HUGO	96 341 €
USSEL	208 968 €
UZERCHE	111 284 €
TOTAL	2 360 658 €

Le coût total des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à :

- 2 360 658 € en fonctionnement correspondant à la dotation annuelle principale de fonctionnement des collèges publics.

	Crédits de paiements 2022 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 360 658 €

Pour mémoire, au titre de 2022, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur l'enveloppe suivante en dépenses :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2022
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 360 658 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Conformément aux dispositions des articles R235-10 et R235-11 du Code de l'Éducation, ce dossier a été soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 12 octobre dernier.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 2 360 658 € en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

---

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS : DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/206 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Valérie TAURISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Est votée, au titre de 2022, l'enveloppe pluriannuelle de fonctionnement (EPF) :

- Dotation principale de fonctionnement des collèges publics : 2 360 658 €

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2022
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 360 658 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Et dont la répartition est précisée dans le tableau ci-après :

<b>COLLEGES</b>	<b>MONTANT DOTATION</b>
ALLASSAC	104 194 €
ARGENTAT	128 682 €
BEAULIEU	55 063 €
BEYNAT	42 743 €
BORT	57 882 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	149 578 €
Brive LURCAT	96 141€
Brive MOULIN	77 647 €
Brive ROLLINAT	103 254 €
CORREZE	68 380 €
EGLETONS	123 789 €
LARCHE	123 115 €
LUBERSAC	68 854 €
MERLINES	37 824 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	51 923 €
NEUVIC	55 193 €
OBJAT	131 646 €
SEILHAC	66 138 €
TREIGNAC	55 634 €
Tulle CLEMENCEAU	128 744 €
Tulle V. HUGO	96 341 €
USSEL	208 968 €
UZERCHE	111 284 €
TOTAL	2 360 658 €

**Article 2** : Ces dotations seront versées à chaque collège public. Elles feront l'objet de deux versements en janvier et en juin 2022.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3483-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_

Réunion du 26 novembre 2021

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission de la Cohésion Sociale

#### OBJET

---

COLLEGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2022

#### RAPPORT

---

Lors de la rentrée scolaire 2020/2021, le Département a accueilli 8 957 élèves dans les collèges publics et 1 402 élèves dans les collèges privés sous contrat d'association. Le Département accompagne les collégiens tout au long de leur scolarité et apporte un soutien particulier aux familles.

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil Départemental participe aux dépenses de fonctionnement des établissements corréziens publics et privés sous contrat d'association. Par ailleurs, il participe également à des dépenses plus spécifiques, à savoir les déplacements à caractère pédagogique, sportif ou culturel des élèves pendant le temps scolaire, les équipements informatiques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les opérations d'investissement.

Le présent rapport a pour objet le calcul et la répartition, au titre de l'exercice budgétaire 2022 pour les collèges privés placés sous contrat d'association,

- d'une part, de la dotation de fonctionnement,
- d'autre part, des dotations spécifiques rappelées ci-dessus.

Ces dotations, inscrites dans les obligations légales du Département, à savoir les forfaits dénommés « Part Matériel » et « Part Personnel », seront ainsi allouées aux 5 établissements suivants :

- le Collège Jeanne d'Arc d'Argentat,
- le Collège Bossuet de Brive,
- le Collège Notre-Dame Jeanne d'Arc de Brive,
- le Collège La Salle de Brive,
- le Collège Notre-Dame de la Providence d'Ussel.

## I - LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT - "PART PERSONNEL" et "PART MATERIEL"

L'acte II de la décentralisation prévoit que les charges de la « *Part Personnel* » représentent une participation aux dépenses de personnels non enseignants affectés à des missions d'externat.

Par ailleurs, les charges correspondant à la « *Part Matériel* » ont été transférées aux Départements depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1986 en application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifiée au Code de l'Éducation (article L.442-9) et correspondent par définition, à la part des dépenses de fonctionnement matériel.

### A - La « Part Personnel »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'article 82, paragraphe XI de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, mise en œuvre par le décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006, a confié aux Départements la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels affectés exclusivement à l'externat des élèves.

En 2010, pour arrêter le montant relatif à cette première part, avec le souci d'établir une véritable parité entre le coût d'un élève du secteur public et celui du secteur privé, un travail de concertation entre les services du Département et les représentants des établissements de l'enseignement catholique a été conduit. 2 taux, appliqués à la masse salariale des agents affectés à l'externat des collèges publics ont servi à arrêter la "part personnel" :

- un premier taux égal, à 47 %, pour assurer la rémunération des personnels non-enseignants des collèges privés, également affectés à l'externat,
- un second taux, égal à 5 %, afin de permettre la couverture des charges sociales et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

Ces modalités de calcul ont permis de définir le montant et la répartition de l'enveloppe « Part Personnel », reconduite pour un montant identique à celui de l'année 2021, soit une dotation totale de **394 800 €** qui se répartit comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2021 Part PERSONNEL
COLLEGE Jeanne D'ARC - ARGENTAT	35 543 €
COLLEGE BOSSUET - BRIVE	121 459 €
COLLEGE Notre Dame Jeanne d'Arc BRIVE	162 706 €
COLLEGE LA SALLE - BRIVE	36 834 €
COLLEGE Notre Dame - LA PROVIDENCE - USSEL	38 258 €
TOTAL	<b>394 800 €</b>

En déduction du montant de 394 800 € de contribution du département, l'État verse à

notre collectivité une compensation au titre du transfert de 216 794 €. Le reste à charge pour le département est donc de 178 006 €.

## B - La « Part Matériel »

### 1) Part principale :

Sur la base des dispositions du Code de l'Éducation, la part principale est calculée par rapport aux dépenses (de fonctionnement) de matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public.

Jusqu'en 2013, la participation règlementaire du Département pour cette "Part Matériel" correspondait à une contribution forfaitaire annuelle par élève. Les critères retenus pour cette contribution faisaient référence à ceux observés par l'État pour sa propre contribution. La base de calcul portait sur la classification des élèves en 4 classes, et la définition de 4 forfaits suivant ceux définis par l'État.

Compte tenu de l'adoption des nouvelles modalités de calculs pour fixer la dotation principale des collèges publics, l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2013 a acté, pour les collèges privés, de retenir la seule règle de revalorisation alors en vigueur pour les collèges d'enseignement public, à savoir celle relative à la fixation des tarifs de restauration, basée sur le taux d'inflation retenu sur la période juillet N-1 - juillet N.

Ainsi le calcul de la "Part Matériel" répond au principe de parité entre enseignement public et enseignement privé. L'harmonisation des tarifs de restauration scolaire a été votée en 2016 mais le principe de revalorisation de la part Matériel sur l'inflation sur la période juillet N-1 - juillet N a été conservé.

Les taux d'inflation (juillet N-1 à juillet N) suivants ont été utilisés pour le calcul de la part matériel :

	2016/ 2017	2018/ 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
Taux d'inflation (%)	0,7 %	2,3 %	1,1 %	0.8%	1,2%

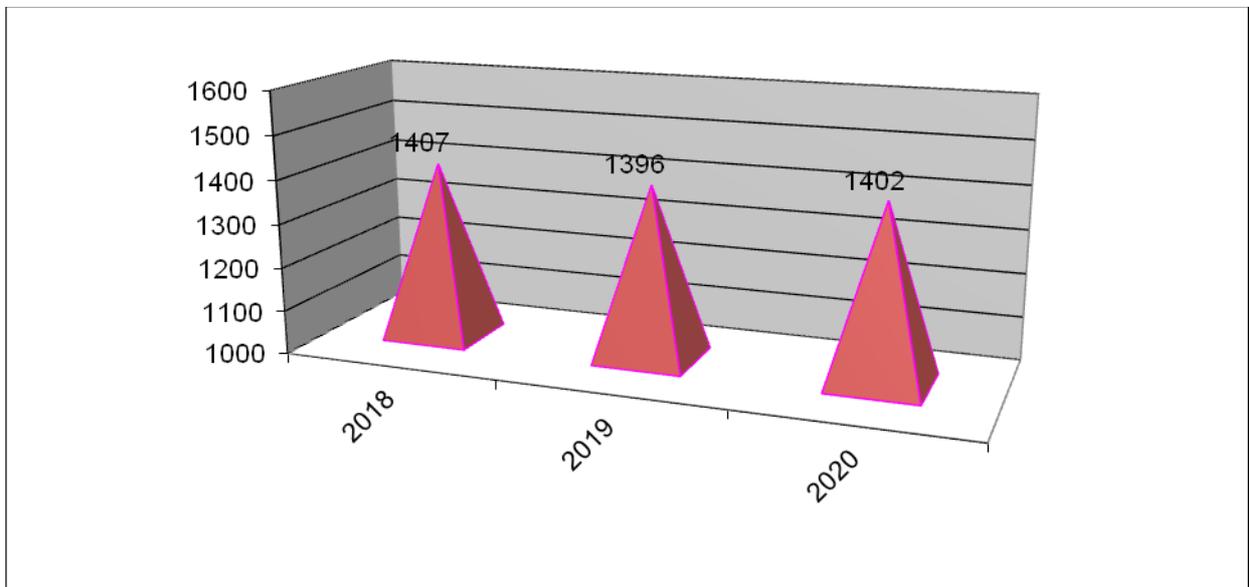
De plus, il a été acté que, pour tenir compte de la spécificité et du coût de fonctionnement de l'enseignement adapté, la "Part Matériel" serait revalorisée de 4,5 % supplémentaires pour les établissements concernés par ce type d'enseignement. Le collège Bossuet à Brive était alors le seul concerné par cette revalorisation pour sa Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Depuis la rentrée 2017, le collège La Salle à Brive a ouvert une classe Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Afin de respecter la parité avec la dotation allouée aux collèges publics, depuis la rentrée 2017, ces effectifs ULIS sont pris en compte au même titre que la SEGPA.

L'application de ces modalités de calcul induit donc, pour 2022, un montant revalorisé de la dotation 2021 de 1,2 %, au titre de la "Part Matériel" qui s'élève à **432 495 €**. Cette part de la dotation est en légère hausse de 1,28% par rapport à celle de 2021 (pour mémoire 426 999 €) et s'établit comme suit :

COLLEGES	DOTATION 2021 PART MATERIEL		Taux enseignement général / adapté		DOTATION 2022 PART MATERIEL
	Enseignement général	Enseignement adapté	1,2%	4,5%	
Jeanne d'Arc ARGENTAT	49 013 €		49 601,16 €	0,00 €	49 601 €
Bossuet BRIVE <i>dont SEGPA</i>	133 110 €				134 965 €
	125 301 €	7 809 €	126 804,61 €	8 160,40 €	
Notre-Dame Jeanne d'Arc BRIVE	134 710 €		136 326,52 €	0,00 €	136 327 €
La Salle BRIVE <i>dont ULIS</i>	62 551 €				63 416 €
	59 081 €	3 470 €	59 789,97 €	3 626,00 €	
Notre-Dame de la Providence USSEL	47 615 €		48 186,38 €	0,00 €	48 186 €
TOTAL	426 999 €				432 495 €

## 2) Part complémentaire : aide aux coûts de communication et d'abonnement

Les effectifs sont un indicateur pris en compte dans le calcul de cette part complémentaire. A la rentrée scolaire 2020/2021, on note une stabilité des effectifs, avec une très légère hausse de 6 élèves par rapport à la rentrée précédente. Le graphique ci-après retrace l'évolution des effectifs sur les trois dernières années :



Source : Rectorat (chiffres annuaire beige du Rectorat - effectifs enseignement général + SEGPA + ULIS)

Le détail des effectifs est présenté, par établissement, dans le tableau ci-dessous :

COLLEGE	EFFECTIFS 2019/2020 <i>(chiffres annuaire beige du Rectorat)</i>	EFFECTIFS 2020/2021 <i>(chiffres annuaire beige du Rectorat)</i>
Jeanne d'Arc - ARGENTAT	120	134
Ensemble Scolaire Edmond Michelet NOTRE DAME JEANNE D'ARC	491	487
BOSSUET	505 (dont 31 en SEGPA)	512 (dont 29 en SEGPA)
Collège LA SALLE - BRIVE	167 (dont 12 en ULIS)	184 (dont 4 en ULIS)
Notre Dame de la Providence - USSEL	113 élèves	114 élèves
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 353 élèves</b> <b>31 SEGPA</b> <b>12 ULIS</b>	<b>1 398 élèves</b> <b>29 SEGPA</b> <b>4 ULIS</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>1 396 élèves</b>	<b>1 431 élèves</b>

Le calcul de cette part complémentaire repose sur les modalités suivantes :

- Forfait par établissement : 1 871 €
- Forfait par élève (chiffres officiels "annuaire beige" du Rectorat année scolaire 2020/2021) : 1,86 €

La répartition par établissement s'établit donc comme suit :

COLLEGE	EFFECTIFS	FORFAIT ELEVE 1,86 €	FORFAIT ETABLISSEMENT	Dotation communication et abonnements
Jeanne d'Arc ARGENTAT	134	249,00 €	1 871,00 €	2 120 €
Notre-Dame Jeanne d'Arc BRIVE	487	905,00 €	1 871,00 €	2 777 €
Bossuet BRIVE	512	952,00 €	1 871,00 €	2 823 €
LA SALLE BRIVE	184	342,00 €	1 871,00 €	2 213 €
Notre-Dame de la Providence USSEL	114	212,00 €	1 871,00 €	2 083 €
TOTAL	1431			12 016 €

Cette part complémentaire, correspondant à l'aide aux coûts de communication et d'abonnement, s'élève à un montant de **12 016 €**. Cette part complémentaire est en hausse de 2,3 % par rapport à 2021 (11 951 €).

Le montant total proposé pour 2022 au titre de la dotation de fonctionnement "Part Personnel" et "Part matériel" est de 839 311 €.

II - MONTANT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2022
--

Pour l'exercice 2022 le montant de la dotation de fonctionnement s'établit à **839 311€**.

COLLEGE	PART	PART	MATERIEL	TOTAL
	PERSONNEL	Matériel	Coût com. et abonnt	ALLOUE
COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT	35 543 €	49 601 €	2 120 €	87 264 €
COLLEGE BOSSUET BRIVE	121 459 €	134 965 €	2 823 €	259 247 €
COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE	162 706 €	136 327 €	2 777 €	301 810 €
COLLEGE LA SALLE BRIVE	36 834 €	63 416 €	2 213 €	102 463 €
COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL	38 258 €	48 186 €	2 083 €	88 527 €
TOTAL	394 800 €	432 495 €	12 016 €	839 311 €

### III - LES DOTATIONS SPECIFIQUES : DEPLACEMENTS DES ELEVES - EQUIPEMENT INFORMATIQUE - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT -

#### A - Aide aux déplacements des élèves

Cette aide spécifique concerne le déplacement des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties locales à caractère pédagogique, sportif ou culturel.

Je vous propose, au titre du fonctionnement, de réserver une enveloppe de **14 000 €** (identique à 2021).

#### B - Aide pour l'équipement informatique - TIC (Technologies de l'Information et de Communication)

Cette aide spécifique est allouée dans le cadre des actions initiées pour le développement des TIC. Elle s'applique aux dépenses réalisées pour l'équipement informatique.

Elle est calculée en fonction de l'effectif de l'établissement, auquel s'appliquent les forfaits suivants :

effectif > 200 = 2 662 €

effectif < 200 = 2 185 €

Je vous propose, au titre de l'investissement, de réserver une enveloppe de **12 000 €** (identique 2021).

#### C - Aide aux opérations d'investissement

Les aides aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État pour des opérations d'investissements (régies auparavant par la loi Falloux) sont désormais codifiées au Code de l'Éducation (article L151-4) qui indique que :

- les établissements privés d'enseignement général du second degré peuvent obtenir des départements une subvention qui ne peut excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement ;
- le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) est appelé à donner son avis préalable sur l'opportunité de la subvention.

Ainsi, considérant que le montant de l'aide ne varie pas en fonction de l'importance des travaux mais se calcule sur le seul budget de l'établissement, la prise en compte du coût de l'opération est intégrée à partir de la règle suivante :

- participation départementale à hauteur de 30 % du coût TTC des travaux, plafonnée au montant de la subvention déterminé en application du Code de l'Éducation.

Afin de répondre aux demandes de travaux d'investissement, sur lesquelles la Commission Permanente sera appelée à se prononcer, je propose à l'Assemblée de réserver une enveloppe, au titre de l'investissement, de **14 000 €** (identique à 2021).

En conclusion, pour l'exercice budgétaire 2022, je propose au Conseil Départemental de bien vouloir délibérer sur ces différentes propositions qui fixent :

- d'une part, le montant de la dotation de fonctionnement, ainsi répartie :

- ◆ 394 800 € pour l'enveloppe du forfait « Part Personnel »
- ◆ 432 495 € pour l'enveloppe du forfait « Part Matériel »
- ◆ 12 016 € pour l'enveloppe de "l'aide au coûts de communication et d'abonnement"

soit un montant total de **839 311 €**, au titre du fonctionnement.

et

- d'autre part, le montant des trois dotations spécifiques, qui s'élèvent à :

Au titre du fonctionnement :

- ◆ 14 000 € pour l'"aide aux déplacements des élèves",

Au titre de l'investissement :

- ◆ 12 000 € pour l'"aide aux équipements informatiques et TIC",
- ◆ 14 000 € pour l'"aide aux opérations d'investissement",

soit un total de **26 000 €** pour ces deux dernières enveloppes.

Ainsi, c'est un **montant total de dotations de 879 311 €** qui sera alloué aux 5 collèges privés sous contrat d'association,

	Crédits de paiements 2022
	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	853 311
INVESTISSEMENT	26 000

Les engagements en dépenses, au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport, seront effectués sur les enveloppes suivantes:

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - <u>Désignation</u>         | : Dotations de fonctionnement des collèges privés 2022               |
| - <u>Catégorie</u>           | : EPF Annuelle   |
| - <u>Montant</u>             | : 839 311 €  |
| - <u>Durée d'affectation</u> | : 1 an   |
| - <u>Désignation</u>         | : Dotations pour les déplacements des collèges privés 2022           |
| - <u>Catégorie</u>           | : EPF Annuelle   |
| - <u>Montant</u>             | : 14 000 €   |
| - <u>Durée d'affectation</u> | : 1 an   |
| <u>Désignation</u>           | : Subventions aux équipements informatiques des collèges privés 2022 |
| - <u>Catégorie</u>           | : EPI annuelle   |
| - <u>Montant</u>             | : 12 000 €   |
| - <u>Durée d'affectation</u> | : 1 an   |
| <u>Désignation</u>           | : Subventions aux travaux d'investissements des collèges privés 2022 |
| - <u>Catégorie</u>           | : EPI annuelle   |
| - <u>Montant</u>             | : 14 000 €   |
| - <u>Durée d'affectation</u> | : 1 an   |

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 853 311 € en fonctionnement et 26 000 € en investissement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2022

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.11.26/207 en date du 26 novembre 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Valérie TAURISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de **839 311 €** au titre de la **dotation de fonctionnement** du Conseil Départemental aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022.

- <u>Désignation</u>	: Dotations de fonctionnement des collèges privés 2022
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 839 311 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Cette dotation est répartie comme suit, conformément aux règles de revalorisation annuelle, votées lors de l'Assemblée du Conseil Général du 18 décembre 2009, applicables aux forfaits "Part Personnel", "Part Matériel" et "Aide aux coûts de communication et abonnement" - TIC.

COLLEGE	PART	PART	MATERIEL	TOTAL
	PERSONNEL	Matériel	Coût com. et abonnt	ALLOUE
<b>COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT</b>	35 543 €	49 601 €	2 120 €	<b>87 264 €</b>
<b>COLLEGE BOSSUET BRIVE</b>	121 459 €	134 965 €	2 823 €	<b>259 247 €</b>
<b>COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE</b>	162 706 €	136 327 €	2 777 €	<b>301 810 €</b>
<b>COLLEGE LA SALLE BRIVE</b>	36 834 €	63 416 €	2 213 €	<b>102 463 €</b>
<b>COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL</b>	38 258 €	48 186 €	2 083 €	<b>88 527 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>394 800 €</b>	<b>432 495 €</b>	<b>12 016 €</b>	<b>839 311 €</b>

**Article 2** : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties à caractère pédagogique, sportif ou culturel.

- <u>Désignation</u>	: Dotations pour les déplacements des collèges privés 2022
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

**Article 3** : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique - TIC - .

<u>Désignation</u>	: Subventions aux équipements informatiques des collèges
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	12 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

**Article 4** : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour des opérations d'investissement.

<u>Désignation</u>	: Subventions aux travaux d'investissements des collèges
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Imputations budgétaires :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21

- Section Investissement, Article fonctionnel 912.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 novembre 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20211126-3464-DE-1-1

Affiché le : 26 novembre 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

**Pouvoir :**

Madame Marilou PADILLA-RATELADE      à      Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

\_\_\_\_\_

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

\_\_\_\_\_